Document d'enregistrement universel

2023

EssilorLuxottica

Sommaire

1 Présentation du Groupe EssilorLuxottica 5

1.1 Profil du Groupe EssilorLuxottica 6
1.2 Histoire 15
1.3 L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie 19
1.4 Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie 21
1.5 Organigramme simplifié 54
1.6 Facteurs de risques RFA 55
1.7 Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières RFA 76

2 EssilorLuxottica en 2023 RFA 81

2.1 Faits marquants de l'année 83
2.2 Chiffre d'affaires consolidé 86
2.3 Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance 90
2.4 Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP » 93
2.5 Acquisitions et partenariats 95
2.6 Investissements réalisés en 2023 et prévus pour 2024 96
2.7 Événements postérieurs à la clôture 96
2.8 Évolutions récentes et perspectives 98

3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 101

3.1 Informations sur le gouvernement d'entreprise RFA 103
3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires RFA 123
3.3 Rémunération des mandataires sociaux * 127
3.4 Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF 171
3.5 Annexe : Liste des mandats et fonctions 173
3.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 187

4 États financiers 191

4.1 États financiers consolidés RFA 193
4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés RFA 262
4.3 Comptes annuels de la société EssilorLuxottica RFA 267
4.4 Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica 288
4.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels RFA 290

5 Informations sociales, environnementales et sociétales RFA 295

5.1 L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable 296
5.2 Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica 312
5.3 Taxonomie européenne 353
5.4 Prochaines étapes du programme de développement durable d'EssilorLuxottica 358
5.5 Note méthodologique et tables de correspondance 359
5.6 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiersindépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière 367

6 Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat 375

6.1 La Société 377
6.2 Le capital social RFA 380
6.3 Programme de rachat d'actions RFA 383
6.4 L'actionnariat RFA 387
6.5 L'actionnariat des salariés RFA 389
6.6 Distribution des dividendes 394
6.7 Principales données boursières 395
6.8 Données historiques 397

7 Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel 409

7.1 Personne responsable RFA 411
7.2 Commissaires aux comptes 412
7.3 Documents accessibles au public 412
7.4 Tables de concordance 413

Les Documents d'enregistrement universel, les Documents de référence et les communiqués cités ainsi que le présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sur : www.essilorluxottica.com @ Rubrique Investisseurs/Publications

* Inclus le Rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024.

Les éléments du Rapport financier annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Document d'enregistrement universel 2023

Intégrant le Rapport financier annuel

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 8 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel (intégrant le Rapport financier annuel) qui a été établie au format ESEF (*European Single Electronic Format*) et est disponible sur le site http://www.essilorluxottica.com/fr/investisseurs.

2023

Message du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Francesco Milleri, PDG, et **Paul du Saillant,** DGD

Chers actionnaires,

Comme chaque année, nous nous réjouissons de pouvoir partager avec vous les remarquables accomplissements d'EssilorLuxottica et réaffirmer notre profond engagement dans cette aventure commune.

L'année 2023, notre sixième année en tant qu'entreprise unifiée, a été une nouvelle année record pour EssilorLuxottica. Nous sommes aujourd'hui un véritable champion européen, un leader mondial de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, résolument tourné vers l'avenir. Malgré un contexte macroéconomique et géopolitique difficile, notre Groupe a enregistré, pour la troisième année consécutive, une solide croissance de son chiffre d'affaires, qui s'élève cette année à 25,4 milliards d'euros, avec une hausse de plus de 7 %. Le résultat opérationnel du Groupe s'est élevé à près de 4,2 milliards d'euros, le résultat net part du Groupe ajusté à près de 3 milliards d'euros et nous avons proposé un dividende en hausse de 22% par rapport à l'année précédente.

L'année écoulée a été avant tout une année d'investissements majeurs, pendant laquelle nous avons délivré notre plus riche pipeline d'innovations à ce jour. Nous avons développé de nouvelles catégories de produits, ajouté des marques emblématiques à notre portefeuille, accru nos capacités de fabrication et renforcé notre présence dans le commerce de détail à l'échelle mondiale. Ce tout en poursuivant la digitalisation de notre modèle économique à chaque étape de la chaîne de valeur.

Grâce à des initiatives audacieuses et révolutionnaires au croisement de multiples catégories – med-tech, digital, luxe et aujourd'hui solutions auditives – nous concrétisons le rêve de notre regretté Président Leonardo Del Vecchio : devenir une entreprise disruptive incarnant aux yeux de notre secteur tout un univers de possibilités.

Trois initiatives se détachent dans notre parcours d'innovation : Vision(X), Ray-Ban Meta et Nuance Audio. Géré par la nouvelle division HELIX du Groupe, Vision(X) est un écosystème intégré axé sur les données destiné aux professionnels de la vue, une suite digitale offrant tous les services liés à la gestion du magasin d'optique – de la prise de rendez-vous et la prise de commandes, en passant par les services de télé-optométrie et d'assurance complémentaire santé. Son objectif est de révolutionner intégralement l'expérience des consommateurs dans les magasins d'optique. Les Ray-Ban Meta, toutes premières lunettes intégrant live streaming et intelligence artificielle, représentent une nouvelle étape de notre parcours visant à faire de la lunetterie une porte d'entrée vers de nouveaux mondes. Lors de notre première participation au *Consumer Electronics Show* de Las Vegas, nous avons présenté au monde entier Nuance Audio : une innovation révolutionnaire dans le domaine des solutions auditives qui associe une superbe paire de lunettes et une technologie propriétaire sophistiquée intégrant parfaitement la gestion du son dans la monture. Avec Nuance Audio, nous éliminons la barrière psychologique des solutions auditives traditionnelles, tout comme nous l'avons fait il y a plus de 50 ans pour les lunettes, en transformant un dispositif médical indispensable en véritable accessoire de mode. En reliant le secteur de la bonne vision et celui de la bonne audition, nous répondons aux besoins de plus d'un milliard de personnes souffrant de perte d'audition légère à modérée.

> ***« 2023, notre sixième année en tant qu'entreprise unifiée, a été une nouvelle année record. »***

En plaçant la créativité et un esprit visionnaire au cœur de notre stratégie, nous développons un solide pipeline d'innovations destinées à façonner l'avenir de la santé visuelle. Parmi ces innovations figurent notamment Varilux XR series, premier verre progressif réactif au mouvement de l'œil grâce à l'intelligence artificielle, ainsi que les verres Transitions de dernière génération – Transitions Gen S – qui redéfinissent la norme en matière de verres de prescription. Nous avons fait des avancées importantes dans la lutte contre la myopie avec Essilor Stellest,

notre verre révolutionnaire qui ralentit la progression de la myopie chez l'enfant désormais disponible dans plus de 35 pays. Toujours dans la lutte contre la myopie les verres Diffusion Optics Technology de SightGlass Vision ont obtenu le statut de *Breakthrough Device* de la *Food and Drug Administration* américaine.

Nous avons continué d'établir des relations durables avec nos partenaires de confiance. Après avoir lancé les premières collections de lunettes Swarovski, Brunello Cucinelli et Ferrari, nous avons continué à renforcer notre positionnement sur le segment du luxe en ajoutant à notre portefeuille des marques prestigieuses telles que Jimmy Choo et Moncler, signé une collaboration exclusive avec Roger Federer pour Oliver Peoples et renouvelé notre contrat de licence avec Michael Kors.

Nous avons étendu notre infrastructure opérationnelle en avançant dans notre objectif de réunir la production de verres et montures sous un même toit. L'ouverture de nouvelles installations de pointe en Thaïlande et au Mexique, et les investissements réalisés pour étendre notre présence en France et en Italie – nos deux pays d'origine – nous permettront de mieux répondre à l'évolution des besoins en santé visuelle, grâce à une empreinte de plus en plus intégrée, diversifiée et géographiquement équilibrée. Pour répondre à l'augmentation de la demande mondiale en prestations de santé visuelle et lunettes de haute qualité et pour continuer à développer notre présence dans le commerce de détail à l'échelle mondiale, nous avons signé un accord de coentreprise (*joint venture*) avec le Groupe Chalhoub dans la région du Conseil de Coopération du Golfe (GCC). De plus, nous avons progressé dans notre intégration de GrandVision sur l'ensemble des régions, afin de consolider notre activité grandissante dans le commerce de détail de l'optique ophtalmique en Europe et de jeter les bases d'une expansion future.

« De la med-tech et du digital au luxe et aujourd'hui aux solutions auditives, nous sommes une entreprise disruptive. »

Soucieux de notre responsabilité, nous avons continué d'ouvrir de nouvelles voies pour notre secteur en impulsant sa digitalisation totale. Nous avons élargi notre offre de télé-optométrie, exploité encore davantage l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, l'analyse de données et le big data au service de nos patients. Ceci nous a permis de confirmer la position de leader d'EssilorLuxottica même au-delà des frontières de l'optique ophtalmique et de la lunetterie. Notre aventure med-tech, déjà bien entamée, conservera une approche collaborative, ouverte et inclusive où nos produits et services sont accessibles à tous les acteurs du secteur et où les partenariats avec nos homologues constituent un levier de réussite. Leonardo, notre écosystème d'apprentissage, joue un rôle essentiel pour soutenir cette transformation en offrant des formations de haut niveau à l'ensemble du secteur.

Notre équipe dirigeante, solide et engagée, ainsi que nos collaborateurs talentueux à travers le monde, sont au cœur de notre réussite collective. Au cours des six dernières années, nous avons bâti une organisation solide, entièrement unifiée et intégrée, comptant près de 200 000 collaborateurs désormais unis par une culture commune et des valeurs partagées, qui seront au cœur de notre identité et de toutes nos actions. L'actionnariat salarié est l'une des pierres angulaires de notre culture : plus de 80 000 collaborateurs répartis dans 86 pays détiennent aujourd'hui une participation financière dans EssilorLuxottica, preuve de la confiance qu'ils placent dans notre Groupe et dans notre mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». Fidèles à notre objectif de contribuer à éliminer le mal voir non corrigé d'ici 2050, nous intensifions et accélérons nos actions à travers OneSight EssilorLuxottica Foundation, pour offrir des prestations de santé visuelle partout dans le monde, et notamment aux communautés mal desservies. Depuis 2013, nous avons permis à plus de 750 millions de personnes de bénéficier d'un accès permanent à des prestations de santé visuelle, équipé de lunettes près de 72 millions d'habitants de régions mal desservies et généré des emplois dans des zones rurales grâce à la création de près de 28 000 points d'optique.

Parallèlement, nous avons avancé sur notre feuille de route en matière de développement durable et réalisé des avancées dans des domaines clés de notre vision à long terme. Ainsi, nous avons atteint notre objectif de neutralité carbone pour nos opérations directes (dites de scope 1 et 2), en Europe, après l'Italie et la France fin 2021, et nous préparons maintenant le terrain pour y parvenir à l'échelle mondiale d'ici 2025, en continuant d'améliorer l'efficacité énergétique de toutes nos installations et d'accroître l'utilisation d'énergies renouvelables. L'engagement du Groupe à fixer des objectifs de réduction d'émissions à court terme, conformément à la *Science-Based Targets Initiative*, témoigne de nos efforts de lutte contre le changement climatique à travers notre programme de responsabilité d'entreprise, Eyes on the Planet.

Depuis les débuts de notre aventure en tant qu'EssilorLuxottica, notre réussite se base sur la quête incessante d'innovation et d'excellence, la volonté d'améliorer les vies et le monde qui nous entoure, la création de meilleures expériences, l'exploration de nouveaux modèles économiques et l'ouverture de nouveaux horizons pour notre secteur, afin d'offrir à tous de meilleures opportunités. Aujourd'hui, nous disposons de tout le nécessaire pour atteindre ces objectifs – et plus encore.

Merci d'être à nos côtés alors que nous poursuivons ensemble cette aventure si inspirante et prometteuse.

1

Chapitre 1

Présentation du Groupe EssilorLuxottica

1.1 Profil du Groupe EssilorLuxottica 6

1.1.1 Un riche portefeuille de marques et de produits d'optique ophtalmique et de lunetterie 8

1.1.2 Mission et développement durable 13

1.2 Histoire 15

1.3 L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie 19

1.4 Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie 21

1.4.1 Stratégie du Groupe 21

1.4.2 Innovation et design 23

1.4.3 Opérations 32

1.4.4 Distribution 37

1.4.5 Portefeuille de marques 38

1.4.6 Mise sur le marché 44

1.5 Organigramme simplifié 54

1.6 Facteurs de risques 55

1.6.1 Introduction 55

1.6.2 Synthèse des facteurs de risques 55

1.7 Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières 76

1.7.1 Processus de gestion des risques de la Société 76

1.7.2 Objectifs de la Société en matière de contrôle interne 76

1.7.3 Organisation du contrôle interne 76

1.7.4 Direction de l'Audit Interne 78

1.1 Profil du Groupe EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la **conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil.** Créé en 2018, il a pour Mission **d'aider chacun à « mieux voir et mieux être »**, en répondant aux besoins visuels et aux attentes individuelles en matière de style, tout en créant de la valeur pour ses collaborateurs et les communautés au sein desquelles il opère.

Le Groupe gère un modèle d'entreprise ouvert et collaboratif, en partenariat avec des acteurs clefs de l'industrie qui partagent sa passion pour l'amélioration de la qualité de la santé visuelle grâce à des produits et des services de qualité supérieure. Grâce à son modèle d'entreprise verticalement intégré et à sa présence de premier plan dans toutes les régions, tous les secteurs d'activité et tous les canaux commerciaux, EssilorLuxottica occupe une position unique pour répondre aux besoins en constante évolution du monde en matière de vision. L'attention portée à l'innovation, au design ainsi qu'à la qualité de ses produits combinée à son portefeuille équilibré de marques permet au Groupe de répondre à la demande mondiale d'une industrie en pleine croissance.

Les marques de lunettes détenues par le Groupe comprennent Ray-Ban, la marque de lunettes la plus appréciée au monde, Oakley, un leader mondial en matière de design et de performance sportive, Persol, Oliver Peoples, Vogue Eyewear, Arnette, Alain Mikli, Costa, Bliz, Bolon et Foster Grant. Ses marques de lunettes sous licence incluent quant à elles Giorgio Armani, Brunello Cucinelli, Burberry, Chanel, Coach, Dolce&Gabbana, Ferrari, Jimmy Choo, Michael Kors, Moncler, Prada, Ralph Lauren, Starck Biotech Paris, Swarovski, Tiffany & Co., Tory Burch et Versace. Le portefeuille du Groupe comprend également des technologies de verres avancées, dont Varilux, la marque de verres progressifs la plus recommandée par les professionnels de la vue [(1)], Transitions, les verres photochromiques portés par plus de 60 millions de personnes dans le monde, ainsi que Crizal, Eyezen, Xperio et, depuis peu, Essilor Stellest.

Chiffres clés

Chiffre d'affaires
25,4 Mds d'euros

Collaborateurs
Plus de 190 000

Pays
Plus de 150

Brevets
Environ 13 000

Marques principales
Plus de 150

Magasins
Environ 18 000

Actionnaires salariés
Environ 77 500
dans 86 pays

Heures de formation Leonardo
Plus de 5 millions et demi
depuis 2021

Usines de fabrication en série
48 avec les verres (35)
et les montures (13)

Laboratoires de prescription et centres de montage-taillage
583 avec la part industrielle (79)
et les laboratoires de proximité (504)

Production mondiale de montures
112 millions de montures
optiques et solaires

Production mondiale de verres
550 millions de verres
de prescription et
160 millions
de verres solaires
sans prescription

(1) Global Eye Care Professionals (ECP) Lens Brand Tracking - Étude quantitative réalisée sur un échantillon représentatif de 2 006 professionnels de la vue au Brésil, au Canada, en Chine, aux États-Unis, en France, en Inde, en Italie et au Royaume-Uni. Aplus A - 2022.

Un acteur entièrement intégré qui répond aux besoins du monde en matière de vision en constante évolution. Du concept à la distribution, le Groupe couvre toutes les étapes de la chaîne de valeur, à commencer par une puissante plateforme de R&D composée de 44 sites R&D à travers le monde qui s'engagent à faire d'EssilorLuxottica un laboratoire de la med-tech, du design et de l'innovation. Un réseau de fabrication mondiale incarne cette culture de l'excellence au quotidien pour offrir la meilleure expérience visuelle aux consommateurs et aux clients partout dans le monde. Avec ses 35 usines de production en série de verres correcteurs et plans, 583 laboratoires de prescription et centres de montage et de taillage, 13 usines de production en série de montures et un réseau interconnecté de centres de distribution et de points de stockage, l'empreinte géographique mondiale d'EssilorLuxottica est bien équilibrée et garantit un service de proximité.

EssilorLuxottica s'appuie sur le vaste réseau de son segment Professional Solutions [1] dans toutes les zones géographiques, ce qui permet au Groupe de servir les professionnels de la vue avec une combinaison unique de produits de santé visuelle de haute qualité, de marques emblématiques que les consommateurs plébiscitent et de services et solutions digitales de pointe, notamment ceux fournis par HELIX qui a été récemment annoncé. Ses programmes de partenariat dédiés, comme EssilorLuxottica 360, Essilor Experts et STARS ainsi que le programme Alliances améliorent les pratiques de l'optique ophtalmique des professionnels de la vue indépendants et placent les patients au centre de leurs préoccupations.

Le segment Professional Solutions est complété par un large réseau de vente mondial au détail - Direct to Consumer [2] offrant au Groupe une compréhension unique des tendances de consommation, à la fois mondiales et locales, en entretenant des relations avec des millions de consommateurs chaque jour, en leur offrant des produits de santé visuelle de haute qualité, des conseils d'experts et des marques emblématiques. Avec l'arrivée de GrandVision, le réseau Direct to Consumer du Groupe comprend désormais environ 18 000 magasins à travers le monde. EssilorLuxottica est un leader de la distribution optique avec LensCrafters et Pearle Vision en Amérique du Nord ; Apollo, Vision Express, Pearle, Générale d'Optique, Atasun Optik, Salmoiraghi & Viganò, David Clulow et Synoptik dans la région EMEA ; OPSM et Mujosh en Asie-Pacifique ; MasVisión, GMO et Óticas Carol en Amérique latine ainsi que des enseignes phares présentes à l'échelle mondiale telles que Sunglass Hut, Ray-Ban et Oakley. En Amérique du Nord, le Groupe gère également sous licence l'enseigne de vente de détail d'optique Target Optical ainsi que l'une des sociétés de mutuelles d'optique à plus forte croissance des États-Unis, EyeMed Vision Care.

Les canaux de distribution d'EssilorLuxottica sont renforcés par ses plateformes d'e-commerce de marques telles que Ray–Ban.com, Oakley.com, SunglassHut.com et OliverPeoples.com ainsi que par les *pure-players* EyeBuyDirect et FramesDirect.com en Amérique du Nord, VisionDirect, Lenstore et Glasses direct dans la région EMEA ainsi que Clearly en Asie-Pacifique. Cette véritable approche de distribution omnicanale permet au Groupe de reproduire en ligne toute la magie de l'expérience en magasin, en donnant aux consommateurs la possibilité de bénéficier de produits personnalisés et d'un choix infini de montures.

Responsabilité sociale de l'entreprise. En 2021, EssilorLuxottica a franchi un pas décisif vers un avenir plus durable, avec son nouveau programme de Responsabilité d'Entreprise intitulé Eyes on the Planet. Le programme, qui définit la stratégie du Groupe en matière de développement durable, comprend des engagements envers la neutralité carbone, la circularité, la bonne vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique. Le Groupe a aussi ouvert en 2022 un nouveau chapitre de son histoire en lançant OneSight EssilorLuxottica Foundation, le plus grand fonds dans le monde à favoriser l'accès à une bonne vision pour tous, afin d'accélérer les activités liées à sa Mission et de contribuer à éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici à 2050. Tout ceci vient soutenir la stratégie de développement durable du Groupe et son engagement à défendre la bonne vision en tant que droit humain fondamental.

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé d'EssilorLuxottica s'élevait à 25,4 milliards d'euros. EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext à Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes et symboles : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA ; Bloomberg : EL : FP.

Une communauté diversifiée et inclusive

De par leur diversité et leur talent, les collaborateurs d'EssilorLuxottica sont au cœur de la réussite et de la pérennité du Groupe. Ils représentent une communauté mondiale de plus de 190 000 collaborateurs engagés qui jour après jour œuvre à la croissance du Groupe.

Soucieux d'investir dans les compétences et le bien-être de ses collaborateurs, EssilorLuxottica leur offre des opportunités de croissance et d'évolution professionnelle, veille à l'égalité des chances et propose un vaste éventail de programmes de formation de qualité par le biais de son écosystème Leonardo. Fort d'un engagement de longue date envers ses collaborateurs, le Groupe met en œuvre des programmes sociaux, des avantages, des services et des initiatives conçus pour améliorer leur qualité de vie (voir chapitre 5, section 5.2.4).

En 2023, EssilorLuxottica a continué à fédérer cette communauté mondiale autour d'une culture commune, avec la définition de valeurs partagées et le lancement d'un nouveau Code d'éthique à l'échelle de l'entreprise qui viennent soutenir les actions du Groupe en tant que leader éthique du secteur. L'actionnariat salarié demeure une pierre angulaire de la culture d'EssilorLuxottica et ne cesse de se développer. Aujourd'hui, plus de 100 000 collaborateurs dans 80 pays ont accès aux programmes d'actionnariat salarié d'EssilorLuxottica, dont le programme international Boost. En 2023, un total de 77 500 collaborateurs d'EssilorLuxottica dans 86 pays détenaient une participation financière dans le Groupe, contre 72 000 en 2022 et environ 67 000 en 2021. Cette hausse témoigne de leur confiance dans la stratégie du Groupe et de leur soutien envers sa mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ».

(1) Professional Solutions (ou solutions pour les professionnels) représente l'activité de vente en gros du Groupe, y compris la fourniture de ses produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes de commerce digitales tierces et aux grandes chaînes de distribution de l'industrie de l'optique et de la lunetterie.

(2) Direct to consumer (ou vente directe au consommateur) représente l'activité de vente au détail du Groupe, y compris la fourniture des produits et services d'EssilorLuxottica directement au consommateur final, soit par le biais du réseau de magasins physiques exploité par le Groupe (activités physiques), soit par le canal en ligne (e-commerce).

Une volonté d'innovation marquée pour les solutions d'optique et la lunetterie

En investissant fortement dans la recherche et le développement de verres et de montures de pointe et en réinventant constamment le design, la forme et la fonctionnalité des lunettes, EssilorLuxottica ne cesse de redéfinir les standards de l'industrie de l'optique et de la lunetterie, ainsi que l'expérience consommateur associée (voir section 1.4.2). Au-delà de la fabrication de produits, le Groupe est fortement engagé pour faire reconnaître la bonne vision comme un droit humain fondamental et un levier de développement essentiel à l'échelle mondiale.

1.1.1 Un riche portefeuille de marques et de produits d'optique ophtalmique et de lunetterie

EssilorLuxottica propose des marques de solutions d'optique et de lunetterie parmi les plus appréciées et les plus reconnues dans le monde. Avec un portefeuille de marques propres et sous licence couvrant une grande variété de segments de marché, le Groupe répond aux besoins et aux attentes variés des consommateurs en proposant des produits et des services de qualité supérieure qui redéfinissent les normes d'excellence du secteur tout entier.

Santé visuelle : des technologies de verres hors pair

Fruit de décennies de recherche et développement (R&D), l'innovation d'EssilorLuxottica dans la conception des verres a conduit à la création de marques fortes qui sont aujourd'hui parmi les plus appréciées par les consommateurs.

À ce jour, le Groupe dispose d'un portefeuille inégalé de marques de verres mondialement renommées, dont Essilor, avec Varilux, Crizal, Eyezen, Stellest, Xperio, Transitions et les marques Ray-Ban, Oakley, Barberini ainsi que Shamir Optical, qui fait maintenant pleinement partie du portefeuille de technologies de verres du Groupe à la suite de l'acquisition de la participation restante de 50 % en 2022.

L'accord mondial de licence perpétuelle signé l'an dernier avec Eastman Kodak et les partenariats avec des entreprises leader sur le marché de l'optique comme Nikon ont en outre permis à EssilorLuxottica de proposer des technologies répondant à tous les besoins des consommateurs.

Chaque solution créée par le Groupe, de la correction visuelle à la protection des yeux, en passant par l'amélioration du confort et de la performance, a pour objectif d'améliorer la vie des consommateurs.

En élargissant ses activités aux lentilles de contact avec des marques comme Eyexpert et iWear, le Groupe agrandit son champ d'expertise tout en restant fidèle à son cœur de métier.

EssilorLuxottica a également un savoir-faire historique dans la conception d'équipements et de solutions visuelles pour les opticiens, optométristes, ophtalmologues et laboratoires de fabrication optique du monde entier. Ses innovations concernent notamment des équipements de surfaçage et de traitement des verres ainsi que des instruments de réfraction, de diagnostic, d'imagerie, de prise de mesure, de taillage et de montage.

Afin d'offrir des solutions hautement intuitives et intelligentes pour la basse vision et la cécité, EssilorLuxottica a acquis en 2013 une participation majoritaire dans la société HumanWare, leader mondial de la technologie assistée conçue pour les personnes vivant une perte de vision ou en situation de handicap visuel.

Lunetterie : design et détails visionnaires

La vision unique, l'inventivité et le savoir-faire d'EssilorLuxottica ont fait de la lunetterie une catégorie à part entière au cours des dernières décennies : d'un simple équipement de correction visuelle, les lunettes sont devenues un véritable accessoire de mode qui permet aux consommateurs d'exprimer leur personnalité et de renforcer leur confiance en eux.

Le Groupe propose des montures exclusives, fruits de son talent artistique et de sa créativité, à travers un portefeuille de marques inégalé, comprenant Ray-Ban, Oakley, Persol, Oliver Peoples, Vogue Eyewear, Arnette, Alain Mikli, Costa, Bliz, Native Eyewear et Bolon. La famille de produits signée EssilorLuxottica compte également de nombreuses marques prestigieuses sous licence, notamment Giorgio Armani, Brunello Cucinelli, Burberry, Chanel, Coach, Dolce&Gabbana, Ferrari, Jimmy Choo, Michael Kors, Moncler, Prada, Ralph Lauren, Starck Biotech Paris, Swarovski, Tiffany & Co., Tory Burch et Versace.

Animé par une recherche permanente de l'excellence, jusque dans les moindres détails et grâce à des investissements continus en R&D, ainsi que dans des technologies, équipements, matériaux et processus novateurs, EssilorLuxottica a acquis une réputation de pionnier dans le développement de produits et de marques de lunetterie emblématiques. Franchissant une nouvelle étape dans sa stratégie d'intégration verticale, en 2022 le Groupe a aussi acquis Giorgio Fedon & Figli S.p.A., société leader dans la production et la distribution d'étuis à lunettes mais aussi d'accessoires de lunetterie de luxe, artisanaux et personnalisés.

alain mikli paris
Brooks Brothers
COACH
FEDON
LUXOTTICA
NATIVE EYEWEAR
PRADA
Tiffany & Co.

A|X
BRUNELLO CUCINELLI
COSTA
MICHAEL KORS
OAKLEY
PRADA
Seen
TORY BURCH

ARNETTE
BURBERRY
DbyD
FOSTER GRANT
MIU MIU
OLIVER PEOPLES LOS ANGELES
RALPH LAUREN
Sferoflex
UNOFFICIAL

BLIZ
CHANEL
DOLCE & GABBANA
GIORGIO ARMANI
MOLSION
Persol
RALPH RALPH LAUREN EYEWEAR
STARCK BIOTECH PARIS
VERSACE

BOLON EYEWEAR
CHAPS EST. 1978
EMPORIO ARMANI
JIMMY CHOO
MONCLER
POLO RALPH LAUREN
Ray-Ban
SWAROVSKI
vogue eyewear

Transformer l'industrie avec de nouvelles catégories et des solutions digitales

Fidèle à sa responsabilité en tant que leader de l'industrie, EssilorLuxottica met son expertise et son innovation au service d'une gamme de nouveaux produits et catégories afin de repousser les frontières de l'industrie.

Faire de la lunetterie une porte d'entrée vers un monde de possibilités. Tout au long de son parcours dans le domaine des lunettes connectées, entamé il y a plus de 10 ans, le Groupe a développé des capacités R&D, de fabrication et de distribution dans ce domaine grâce à des partenariats clés et à des lancements de produits. En 2021, le lancement de Ray-Ban Stories – la première génération de lunettes connectées qui permettent aux consommateurs de capturer, partager et écouter leurs moments les plus précieux – a constitué une étape clé pour EssilorLuxottica. Animé par une passion commune pour la création de produits et d'expériences qui améliorent la vie de millions de personnes chaque jour, le Groupe a conclu un partenariat avec Meta dans le but de concevoir des lunettes intelligentes destinées à être portées tout au long de la journée, sans compromis sur le style, le confort et l'esthétique. Après le succès de Ray-Ban Stories l'an dernier, EssilorLuxottica a renouvelé sa collaboration avec Meta pour lancer Ray-Ban | Meta, la toute première paire de lunettes équipée de l'intelligence artificielle intégrée Meta avec une fonction de streaming en direct. Elle propose aux utilisateurs une technologie véritablement portable et qui améliore la vie. Avec l'ambition de faire de la lunetterie une porte d'entrée vers de nouveaux mondes, le Groupe continue d'accélérer son expertise pour le développement de nouvelles catégories afin d'améliorer l'expérience utilisateur dans le domaine de la réalité augmentée et étendue.

En 2023, EssilorLuxottica a également annoncé qu'il allait entrer sur le marché des solutions auditives avec Nuance Audio, une technologie disruptive à la croisée de la vue et de l'audition. En intégrant parfaitement une technologie auditive exclusive de haute qualité dans une paire de belles lunettes à la mode améliorant la vision, le Groupe contribue à améliorer la qualité de vie de plus de 1,2 milliard de consommateurs à travers le monde souffrant aussi d'une perte auditive légère à modérée[1]. Le produit devrait être lancé fin 2024. Comme elle l'a fait dans le domaine de la vision il y a plus de 50 ans, la société vise à éliminer la stigmatisation qui a toujours entravé l'adoption par les consommateurs des solutions auditives traditionnelles, en les remplaçant par le confort et le style.

Réunir le meilleur de l'innovation du Groupe pour poursuivre la digitalisation de l'industrie de A à Z. Enracinée dans ses origines, l'innovation est une pierre angulaire importante de la stratégie du Groupe. Depuis des décennies, EssilorLuxottica investit massivement dans le passage au digital en partant de zéro, en créant des plateformes digitales qui relient ses opérations à ses clients et consommateurs. Aujourd'hui, la technologie est la colonne vertébrale de toutes ses activités, de la fabrication à la distribution et à la vente sur tous les marchés et canaux – solutions pour les professionnels (Professional solutions), activités des magasins et e-commerce.

L'année dernière, EssilorLuxottica a franchi une nouvelle étape majeure dans la digitalisation de l'industrie optique avec le lancement de HELIX, une nouvelle division du Groupe destinée à aider les professionnels de la vue à tirer parti des technologies de dernière génération pour gérer plus efficacement leur activité. Grâce à cette plateforme intelligente et interconnectée, tous les besoins digitaux des professionnels de la vue seront adressés de manière intégrée, de la prise de rendez-vous aux commandes, en passant par les services de télé-optométrie et d'assurance complémentaire santé. Le lancement de HELIX s'intègre dans la stratégie d'EssilorLuxottica visant à offrir un large portefeuille de produits et de services afin d'améliorer encore l'expérience des patients et d'aider les professionnels de la vue à gérer de manière plus efficace leur activité. La première offre de HELIX, une plateforme nouvelle génération de gestion baptisée Vision(X), sera disponible en Amérique du Nord en 2024.

HELIX | nuance audio in tune with life | Ray-Ban | Meta

(1) Organisation mondiale de la Santé, *Rapport mondial sur l'audition*. 2021 : 40.

Direct to Consumer : une expérience en optique ophtalmique et lunetterie en ligne et en magasin de qualité supérieure

Le réseau Direct to Consumer d'EssilorLuxottica comprend environ 18 000 magasins qui proposent des solutions visuelles de haute qualité et parmi les meilleurs expériences clients en magasin, allant des examens de la vue entièrement digitalisés jusqu'aux toutes dernières tendances en matière de lunettes. Cette approche de distribution omnicanale permet au Groupe de reproduire en ligne toute la magie de l'expérience en magasin, en donnant aux consommateurs la possibilité de bénéficier de produits personnalisés et d'un choix infini de montures. Cette approche leur offre une expérience connectée tout au long de leur parcours et permet à EssilorLuxottica de toucher un plus grand nombre de consommateurs, en leur proposant des produits optiques de qualité.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de magasins traditionnels avec des enseignes telles que LensCrafters, Target Optical et Pearle Vision en Amérique du Nord ; Apollo, Vision Express, Pearle, Générale d'Optique, Atasun Optik, Salmoiraghi & Viganò, Synoptik et David Clulow dans la région EMEA ; OPSM, Mujosh et Laubman & Pank en Asie-Pacifique ; MasVisión, GMO et Óticas Carol en Amérique latine, et dispose également d'enseignes mondiales comme les magasins Sunglass Hut, Ray-Ban et Oakley.

Ce réseau de magasins traditionnels est complété par des plateformes de vente en ligne leaders comme Ray-Ban.com, Oakley.com, SunglassHut.com, OliverPeoples.com ainsi que EyeBuyDirect, Clearly, VisionDirect, Lenstore et Glasses direct.

Optique

alain mikli paris, aoJO, Apollo, Atasun Optik, BOLON EYEWEAR, brilleland, David Clulow OPTICIANS, Econolentes by GrandVision, For Eyes, Generale d'Optique, GMO, grandOPTICAL, GrandVision by Avanti, GrandVision by FOTOTICA, GrandVision by OPTISSIMO, ILORI OPTICAL, OPTICAL SHOP ASPEN, instrumentarium, interoptik, JOHN&AUDREY, KEOPS OPTIIKKA, KOCH OPTIK, Lafam, Laubman&Pank, LENSCRAFTERS, Линзмастер, LUXOPTICA, +Visiōn by GrandVision, MẮT VIỆT EYE CARE, McOptic, MOLSION, MUJOSH, MultiOpticas, NISSEN, Ofotért, OLIVER PEOPLES LOS ANGELES, OPSM, OPTICA2000, OpticalCenter Fashion & Technology, ÓPTICAS LUX, PLACE VENDÔME, OPTICAS VISION, ÓTICAS|CAROL, Pearle opticiens, PEARLE VISION, Persol, Robin Look, salmoiraghi & viganò, smarteyes, SPECTACLE HUT, Synoptik, OPTICAL, TRENDY OPTICIANS, VISIIAB, VISIONCENTER, VisionExpress

Non optique

OAKLEY, Ray-Ban, Solaris, sunglass hut

Uniquement en ligne

BRILLE24, Charlie Temple, clearly, contactsdirect, COSTA, elens, eOTICA, eyebuydirect, FOSTER GRANT, FRAMESDIRECT, GLASSES.COM, glasses direct YOUR GLASSES. YOUR WAY, LENSBEST EINFACH. BESSER. SEHEN., lenstore, LENSWAY, LINSEN MAX, NATIVE EYEWEAR, RO READERS.COM, VisionDirect, vogue eyewear, ZONNEBRILLEN.COM

Au 31 décembre 2023, EssilorLuxottica gérait un réseau de 17 589 magasins :

	Amérique du Nord	EMEA	Asie-Pacifique	Amérique latine	Magasins du Groupe	Franchises & Licences	Nombre total de magasins
Sunglass Hut	1 652	572	314	411	2 949	232	3 181
LensCrafters	1 014		87		1 101	5	1 106
Vision Express		855			855	152	1 007
Apollo		682			682	223	905
Target Optical	574				574		574
MasVisión		71		469	540	7	547
Pearle		509			509	218	727
Générale d'Optique		392			392	291	683
OPSM			377		377	25	402
GMO				351	351		351
GrandOptical		326			326	76	402
GrandVision		275		47	322	31	353
Oakley	187	13	78	25	303	79	382
Atasun Optik		299			299	33	332
Ray-Ban	37	53	131	44	265		265
Synoptik		248			248		248
Salmoiraghi & Viganò		247			247	24	271
Luxoptica		221			221		221
Mujosh			144		144	363	507
Aojo			109		109	151	260
Pearle Vision	108				108	462	570
MultiÓpticas		108			108	112	220
Bolon			72		72	182	254
Óticas Carol				24	24	1 426	1 450
Autres[(a)]	260	1 113	132	735	2 240	131	2 371
NOMBRE TOTAL DE MAGASINS	**3 832**	**5 984**	**1 444**	**2 106**	**13 366**	**4 223**	**17 589**
DONT SOLAIRES & AUTRES	**1 878**	**759**	**538**	**517**	**3 692**	**326**	**4 018**
DONT OPTIQUE	**1 954**	**5 225**	**906**	**1 589**	**9 674**	**3 897**	**13 571**

(a) Enseignes avec moins de 200 magasins : Ópticas Lux, Ópticas Visión, Instrumentarium, Optica2000, For Eyes, Ofotert, David Clulow, Smarteyes, Lafam, Team Vision, Solaris, LensMaster, Visilab, Brilleland, McOptic, EconoLentes, OCFYT, Econópticas, Ópticas Place Vendôme, Nissen, Robin Look, Laubman & Pank, Vision Center, Oliver Peoples, Spectacle Hut, Triangle Vision, Mat Viet, Interoptik, Kochoptik, Sunglass Island, Optica Popular, Optique Mathieu, Luxottica Korea, Molsion, Miramás, Trendy Opticians, Clearly, Alain Mikli, MY I, John&Audrey, Spex, Ilori Optical & Optical Shop of Aspen, Persol, Keops, Nikon et Optic Master.

1.1.2 Mission et développement durable

Aider chacun à « mieux voir et mieux être »

EssilorLuxottica s'est toujours distingué par son engagement en faveur de l'innovation dans la santé visuelle et par sa profonde compréhension du pouvoir de transformation d'une bonne vision. La Mission du Groupe est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». En tant que moteur de sa stratégie, cette Mission oriente son approche en matière de développement durable, ainsi que son ambition de contribuer à éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération.

Les innovations du Groupe corrigent, protègent et subliment la beauté des yeux, nos organes sensoriels les plus précieux. EssilorLuxottica rassemble une expertise inégalée dans la conception des verres et la fabrication de lunettes, un portefeuille de marques plébiscitées et un réseau de distribution international. Grâce à cette combinaison unique, EssilorLuxottica aide des personnes partout dans le monde à apprendre, à travailler, à se révéler et à réaliser leur plein potentiel.

Le manque de sensibilisation et d'accès à des équipements optiques est à l'origine d'un problème de santé global, aux conséquences économiques et sociales graves pour des milliards de personnes. EssilorLuxottica répond aux besoins visuels croissants des 2 milliards [(1)] de porteurs de lunettes existant actuellement dans le monde, tout en s'adaptant à l'évolution des modes de vie. Le Groupe va également plus loin en inventant de nouvelles solutions pour les 2,7 milliards de personnes [(2)] souffrant d'une mauvaise vision non corrigée et les 6,2 milliards [(1)] qui ne protègent pas leurs yeux du soleil et d'autres rayons nocifs. De plus, on estime que la moitié de la population mondiale risque de devenir myope d'ici 2050 [(3)], un chiffre susceptible d'être renforcé par plusieurs années de changements de modes de vie liés à la pandémie.

EssilorLuxottica défend ardemment la santé visuelle. Le Groupe milite avec passion pour sensibiliser davantage à cette cause et continue d'inventer des lunettes aux verres et aux styles toujours plus innovants, dans le but d'œuvrer à faire reconnaître la bonne vision comme un droit humain fondamental et un levier de développement essentiel à l'échelle mondiale. Les implications socio-économiques d'une mauvaise vision non corrigée sont en effet profondes. Sans accès aux services de santé visuelle et aux lunettes, les personnes qui en ont besoin se heurtent à des obstacles en matière d'éducation et d'emploi, ce qui perpétue le cycle de la pauvreté et limite leur potentiel.

À la suite du lancement de sa feuille de route « Éliminer la mauvaise vision en une génération », EssilorLuxottica reste déterminé à défendre le « droit de voir » comme étant un droit fondamental, en reconnaissant son rôle essentiel dans le progrès humain dans le monde. Cette démarche s'aligne sur la résolution de 2021 des Nations Unies « Vision for Everyone » visant de façon unanime à garantir l'accès à des prestations de santé visuelle dans le monde entier d'ici 2030. L'inclusion de la santé visuelle dans les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies soutient les objectifs d'EssilorLuxottica et ses actions durables visant à éliminer le mal voir en une génération. Afin que cet objectif se réalise, EssilorLuxottica s'est concentré en 2023 sur les grands axes suivants :

Améliorer la vision. Le Groupe a continué à avancer sur la voie de la résolution « Vision for Everyone » et de son objectif d'aider à éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération grâce à OneSight EssilorLuxottica Foundation, qui rassemble les actions de sensibilisation et de philanthropie du Groupe à l'échelle mondiale, mais aussi grâce à la force et à l'engagement d'EssilorLuxottica, de ses salariés et de ses partenaires. L'an dernier, OneSight EssilorLuxottica Foundation a considérablement intensifié et accéléré ses actions mondiales afin de créer un accès à la santé visuelle pour tous dans le monde entier, y compris pour les personnes vivant dans des communautés mal desservies. Depuis 2013, le Groupe, avec ses partenaires, a créé un accès pérenne à la santé visuelle pour plus de 762 millions de personnes, en équipant en lunettes 71,8 millions de personnes dans des régions mal desservies et en créant des emplois ruraux dans le domaine de la santé visuelle grâce à 27 700 points d'accès optique en milieu rural. Parmi les faits marquants de 2023 figure aussi l'installation de OneSight EssilorLuxottica Foundation en Amérique latine, qui regroupe les initiatives de philanthropie et de sensibilisation du Groupe déployées de longue date dans la région. Basée à Bogota, en Colombie, cette filiale latino-américaine et ses partenaires se concentrent sur la mise en œuvre de programmes de santé visuelle et la conclusion de partenariats à fort impact au service des quelque 190 millions de personnes défavorisées de la région. En marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, OneSight EssilorLuxottica Foundation a sensibilisé le public au manque d'accès aux lunettes dans le monde et s'est engagée à fournir des services de santé visuelle de qualité, soulignant ainsi que la correction visuelle est un vecteur de développement social et économique. Pour la Journée mondiale de la vue 2023, OneSight EssilorLuxottica Foundation a attiré l'attention du monde entier sur l'importance de la santé visuelle. Plus de 270 000 personnes ont bénéficié de dépistages dans des centres de la vision dans 49 pays, ce qui a permis de distribuer près de 110 000 paires de lunettes. Plus de 3 800 bénévoles d'EssilorLuxottica ont contribué activement à ces efforts, lors de la Journée mondiale de la vue et tout au long de l'année, en prenant part, entre autres, aux opérations de dépistage, en distribuant des lunettes et en accueillant les bénéficiaires, afin d'assurer une prise en charge fluide et efficace des prestations. En outre, pour sensibiliser à l'importance d'une bonne vision, OneSight EssilorLuxottica Foundation a poursuivi sa collaboration avec des ambassadeurs influents. Parmi eux, citons l'athlète Oakley, Diamond DeShields, des Dallas Wings de la Women's National Basketball Association (WNBA), le capitaine de l'équipe indienne de cricket Rohit Sharma, la superstar du football français Kylian Mbappé, la marathonienne chinoise Li Zhixuan, ainsi que le surfeur brésilien Italo Ferreira, médaillé d'or aux Jeux olympiques. Leur soutien a joué un rôle déterminant dans la réalisation de cette Mission, notamment dans les régions où la sensibilisation à l'importance du port de lunettes est faible et où la stigmatisation à cet égard est forte. OneSight EssilorLuxottica Foundation joue un rôle essentiel pour mener à bien l'ambition d'EssilorLuxottica d'éliminer la mauvaise vision non corrigée une génération. En s'alignant sur les objectifs mondiaux définis par les Nations Unies (ONU) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), OneSight EssilorLuxottica Foundation contribue à créer un avenir meilleur pour des millions de personnes, en rappelant la nécessité absolue d'avoir une bonne vision pour tendre vers un monde plus équitable.

(1) Estimations EssilorLuxottica.
(2) Essilor International, *Éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération*. Essilor International. 2019 : 15.
(3) Brien Holden Institute.

Exprimer son style. En associant le meilleur de la technologie des verres correcteurs et un savoir-faire d'excellence pour la conception de montures de marque, EssilorLuxottica fait des équipements optiques de véritables accessoires parfaitement adaptés aux besoins et au style personnel de chacun. Les lunettes, que l'on porte jusqu'à 18 heures par jour, sont les accessoires de mode les plus visibles et font désormais partie de notre culture. Lorsque des lunettes épousent parfaitement un visage, elles font naître un sentiment d'authenticité, de créativité et de confiance en soi recherché par les consommateurs. Du fait de son impact, chaque paire de lunettes EssilorLuxottica est considérée comme une pièce d'artisanat précieuse, depuis les premières esquisses jusqu'aux derniers détails réalisés à la main. Chaque monture reflète la passion, le savoir-faire et l'engagement des collaborateurs du Groupe qui mettent tout en œuvre pour créer les meilleures lunettes.

Approche en matière de développement durable : Eyes on the Planet

En 2021, EssilorLuxottica a lancé son ambitieux programme à long terme de développement durable à l'échelle du Groupe. Intitulé **Eyes on the Planet**, ce programme vise à adopter le développement durable dans l'ensemble de son écosystème, y compris au niveau des collaborateurs, des fournisseurs, des partenaires et des clients. Il comprend des actions concrètes qui s'articulent autour de cinq piliers stratégiques : neutralité carbone, circularité, bonne vision dans le monde, d'inclusion et d'éthique (voir chapitre 5).

- **Eyes on Carbon :** Tout en préparant le terrain pour atteindre la neutralité carbone pour ses activités directes mondiales (émissions de scopes 1 et 2) d'ici 2025, EssilorLuxottica a atteint l'année dernière son objectif en Europe, après l'avoir atteint dans ses deux pays d'origine historiques, l'Italie et la France, fin 2021. Cette réalisation est le fruit de sa stratégie prévoyant l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations, l'augmentation de l'énergie autoproduite et de l'utilisation des énergies renouvelables grâce à un contrat d'approvisionnement en électricité éolienne en Italie et, enfin, le soutien de projets de réduction du carbone, au-delà de sa chaîne de valeur, tels que la protection et la restauration des écosystèmes naturels. Afin de renforcer ses efforts pour lutter contre le changement climatique, le Groupe s'est engagé en 2023 à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme conformément à l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Il s'agit d'une nouvelle étape dans le déploiement de sa stratégie carbone visant à réduire l'empreinte carbone de ses opérations et tout au long de sa chaîne de valeur.
- **Eyes on Circularity :** L'engagement d'EssilorLuxottica en faveur du climat est profondément lié à son approche circulaire tout au long de la chaine de valeur. Le Groupe s'appuie sur son expertise en matière d'innovation durable dans l'ensemble de ses matériaux, processus, produits et services. En 2023, le Groupe a continué à travailler sur les leviers techniques qui soutiennent la circularité des sources, tels que la substitution progressive des matériaux d'origine fossile par des matériaux biosourcés et sa capacité à recycler les déchets industriels en interne ou par l'intermédiaire de partenaires externes, qui a permis d'enrichir encore son offre de produits durables. L'approche d'EssilorLuxottica en matière de circularité englobe également son activité Direct to Consumer. Les activités traditionnelles de l'entreprise deviennent essentielles pour encourager les consommateurs à prolonger la durée de vie des produits grâce à des services d'économie circulaire tels que les réparations en magasin, les modèles d'abonnement et la possibilité de ramener les lunettes usagées pour les recycler ou les réutiliser. Pour faire progresser la durabilité en magasin, EssilorLuxottica s'est lancé dans une feuille de route ambitieuse qui comprend des investissements majeurs dans ses magasins liés à l'efficacité énergétique et à la circularité dans l'utilisation des matériaux et la gestion des déchets, ainsi que la mise en œuvre d'un plan triennal visant à obtenir la certification WELL pour 400 magasins en Europe et aux États-Unis.
- **Eyes on Ethics** : Le modèle d'entreprise verticalement intégré du Groupe est essentiel pour fournir et garantir une approche commerciale équitable et éthique partout où il opère. Renforçant ses efforts en matière d'éthique, EssilorLuxottica a mis à jour en 2023 son Code d'éthique et élaboré un Code de conduite à l'intention de ses partenaires afin d'établir des pratiques harmonisées, de clarifier les attentes et les principes éthiques, ainsi que de protéger les droits humains et les droits du travail tout au long de sa chaîne de valeur. En outre, EssilorLuxottica a lancé son système de signalement interne SpeakUp, qui permet aux collaborateurs et aux parties prenantes externes de signaler des problèmes et des violations potentiels. L'efficacité de la chaîne d'approvisionnement est une priorité constante et, pour l'améliorer, le Groupe a intégré les initiatives existantes dans un seul programme d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica, basé sur des piliers tels que le travail et les droits de l'homme, la santé et la sécurité, l'environnement, la gouvernance et l'éthique.
- **Eyes on Inclusion :** Les collaborateurs du Groupe sont les premiers acteurs et contributeurs des efforts déployés par EssilorLuxottica en faveur du développement durable et de la création de valeur. Le Groupe vise à développer une culture collective qui favorise la formation, la diversité et la sécurité, ainsi qu'un environnement de travail qui offre à chacun les mêmes chances sur la base du mérite, de l'équité et de l'absence de discrimination. En 2023, de nombreuses initiatives ont été lancées par le biais de l'ecosystème de formation Leonardo et dans différentes régions pour promouvoir un dialogue ouvert entre les collaborateurs et cultiver un environnement de travail inclusif, l'éducation et la formation étant des catalyseurs clés. Ces efforts sont complétés par une solide culture de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail, et sont étendus aux communautés où vivent les salariés et leurs familles grâce à un programme social.
- **Eyes on World Sight :** En 2022, le lancement de OneSight EssilorLuxottica Foundation a ouvert un nouveau chapitre dans le parcours d'EssilorLuxottica pour accélérer les activités liées à sa Mission et fournir un accès à la santé visuelle aux personnes défavorisées. La responsabilité du Groupe se traduit également par des initiatives de citoyenneté d'entreprise qui couvrent différents domaines, notamment un partenariat avec l'envoyé spécial des Nations unies pour la sécurité routière afin de promouvoir une meilleure vision pour une meilleure sécurité routière. Afin d'assumer sa responsabilité envers les populations pour une bonne vision, EssilorLuxottica a également poursuivi le déploiement d'initiatives citoyennes visant à préserver le patrimoine culturel et à mettre l'art à portée d'un plus vaste public. Grâce à des approches innovantes, le Groupe utilise ses outils de communication visuelle pour créer un musée « en plein air » ou proposer des guides d'expositions tactiles en partenariat avec des musées renommés.

1.2 Histoire

EssilorLuxottica

2017
Annonce du rapprochement entre Essilor et Luxottica

2018
Finalisation du rapprochement

2020
Lancement de Ray-Ban Authentic (première offre conjointe de produits)
Lancement de EssilorLuxottica 360 (premier programme commercial commun)

2021
Acquisition de GrandVision
Lancement de Ray-Ban Stories (en partenariat avec Meta)

2022
Lancement de OneSight EssilorLuxottica Foundation
Acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A.
Acquisition de la participation restante de 50 % dans Shamir Optical

Juillet 2023
Annonce de l'entrée sur le marché des solutions auditives

Septembre 2023
Lancement de Ray-Ban | Meta (en partenariat avec Meta)

Plus de 170 ans d'excellence

• Événements Essilor
• Événements Luxottica

2019
- Acquisition de Brille24 (vente en ligne)
- Acquisition de Barberini

2018
- Acquisition de Fukui Megane

2017
- Acquisition d'Óticas Carol

2016
- Acquisition de VisionDirect UK, MyOptique (vente en ligne) et Photosynthesis Group (lunettes de soleil)
- Acquisition de Salmoiraghi & Viganò

2015
- Acquisition de Vision Source, PERC/IVA

2014
- Acquisition de Transitions Optical

2013
- Acquisition de Costa et Bolon
- Acquisition d'Alain Mikli

2012
- Acquisition de Tecnol

2010
- Acquisition de Shamir Optical, Signet Armorlite et FGX

2008
- Acquisition de Satisloh (Equipements)

2007
- Acquisition d'Oakley

2004
- Acquisition de Cole National

2003
- Acquisition d'OPSM

2001
- Acquisition de Sunglass Hut

2000
- Essilor et Nikon décident de combiner leurs capacités de recherche et développement en créant une joint-venture
- Cotation à la bourse de Milan

1999
- Acquisition de Ray-Ban

1998
- Acquisition d'EyeMed

1995
- Acquisition de Gentex Optics (verres organiques en polycarbonate)
- Acquisition de Persol
- Acquisition de LensCrafters

1991
- Joint-venture avec PPG pour lancer le premier verre organique photochromique

1990
- Acquisition de Vogue Eyewear
- Cotation sur le NYSE

1988
- Premier accord de licence avec Giorgio Armani

1975
- Cotation à la bourse de Paris

1972
- Essilor, la fusion de deux grands noms (ESSEL et SILOR)

1961
- Luxottica fondé par Leonardo del Vecchio

1959
- Lancement du Varilux, le premier verre progressif d'Essilor

1954
- Lancement du premier verre organique, Orma

1849
- Création de la Société des Lunetiers, connue sous le nom de SL puis ESSEL

Les racines d'EssilorLuxottica sont ancrées dans des siècles d'évolution du secteur de l'optique et de la lunetterie sous tous ses aspects : conception, production, distribution et innovation. Avec des marques comme Essilor (1849), Salmoiraghi & Viganò (1865), Persol (1917), Ray-Ban (1937), Luxottica (1961), GrandVision (1891) et maintenant Giorgio Fedon & Figli S.p.A. (1919), le Groupe réunit d'extraordinaires réussites entrepreneuriales qui le rendent unique. Cette alliance d'expertise et de savoir-faire séculaires alliée à un héritage fort de leadership et de créativité est le moteur qui fait avancer le Groupe dans le futur.

Création d'un leader mondial

Fondé en 2018, EssilorLuxottica est l'aboutissement de deux histoires d'entreprises très complémentaires et inspirantes. Fortes d'innombrables succès, elles ont révolutionné à de nombreuses reprises tout le secteur, changeant la nature même des lunettes et la façon dont nous prenons soin de nos yeux. Les histoires de ces deux entreprises se rejoignent dans une vision et des valeurs communes, notamment l'esprit d'entreprise et la volonté de créer, de manière responsable, les meilleurs produits possibles pour les consommateurs du monde entier.

Hier, Essilor et Luxottica utilisaient leurs forces séparément pour explorer le potentiel des marchés de l'optique et des lunettes à travers le monde. Aujourd'hui, EssilorLuxottica réunit toutes ces forces en un seul Groupe entièrement intégré et de bout en bout, répondant aux besoins de vision en constante évolution du monde et menant la transformation de l'industrie avec de nouvelles catégories et des produits révolutionnaires. L'intégration de GrandVision, annoncée en 2019 et finalisée en 2021 est venue compléter le projet visionnaire d'unification des trois champions de l'industrie mondiale de l'optique et de la lunetterie. Avec le leader mondial de la distribution d'optique GrandVision au sein d'EssilorLuxottica, le Groupe a étendu sa présence directe aux consommateurs en Europe et consolidé sa présence dans la vente au détail (Direct to consumer) de lunettes et dans l'optique ophtalmique à l'échelle mondiale.

Un Groupe profondément ancré dans l'innovation

EssilorLuxottica réunit deux groupes de référence, innovants et profondément ancrés dans l'histoire de l'industrie optique.

Essilor est le fruit de la fusion, en 1972, de deux entreprises pionnières sur le plan technologique et marketing : Essel et Silor. La première a pour origine l'*Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers* (rebaptisée *Société des Lunetiers*, ou S.L., puis ESSEL), une association d'artisans lunetiers créée à Paris en 1849. Elle devient rapidement un acteur clé de la correction visuelle et se développe à l'international dès 1868. Le fonctionnement initial d'Essel, dont le modèle s'inspire des coopératives ouvrières et inclut les salariés dans la gouvernance de l'entreprise, est au cœur de l'importante culture d'actionnariat salarié toujours présente au sein d'EssilorLuxottica. La seconde, Silor, remonte à la création de Lissac Frères par Georges Lissac, dans les années 1930. En 1938, il crée un concept révolutionnaire : un grand magasin d'optique situé rue de Rivoli à Paris, qui offre aux clients un examen de la vue gratuit. Il introduit également des techniques promotionnelles modernes dans le secteur de l'optique. Silor, sa branche industrielle, fusionne avec Essel pour former Essilor, dans le but de devenir leader mondial de l'industrie optique. Son entrée réussie à la bourse de Paris en 1975 permet à Essilor de lancer une stratégie ambitieuse d'expansion internationale axée sur la fabrication et la distribution mondiales. La décision prise dans les années 1990 d'arrêter la fabrication des montures pour se recentrer sur les verres, de réaliser des joint-ventures et des acquisitions stratégiques au sein de marchés clés, ainsi que de s'engager de manière forte dans la recherche et l'innovation de verres performants, permet au Groupe de consolider sa position de leader mondial.

Luxottica a été créée par Leonardo Del Vecchio en 1961. À ses débuts, la société n'est qu'un petit atelier qui travaille jusqu'à la fin des années 1960 comme sous-traitant pour le secteur de l'optique. Elle développe progressivement sa gamme d'offres, jusqu'à se doter d'une structure de production intégrée permettant de fabriquer une paire de lunettes finie. En 1970, Luxottica présente sa première collection de lunettes de vue lors du MIDO (le salon international de l'optique à Milan), marquant le passage définitif de la société de fabricant sous-traitant à producteur indépendant. En 1974, Leonardo Del Vecchio réalise l'importance de vendre ses produits directement et commence à mettre en œuvre une stratégie d'intégration verticale, avec l'acquisition de Scarrone S.p.A., un grossiste possédant un savoir-faire approfondi sur le marché italien de l'optique. L'activité de grossiste de Luxottica entame une expansion internationale avec l'ouverture d'une filiale en Allemagne, et continue en 1981 avec l'acquisition d'Avant-Garde Optics Inc., l'un des plus grands distributeurs de l'époque sur le marché américain. Véritable visionnaire, Leonardo Del Vecchio est conscient du potentiel des collaborations avec de grands créateurs de mode et devance la tendance en signant un accord de licence avec Giorgio Armani, marquant l'évolution des lunettes, d'outil de correction visuelle à véritable accessoire de mode. En 1995, Luxottica devient le premier fabricant de lunettes à pénétrer le marché de la distribution Direct to Consumer, grâce à l'acquisition de LensCrafters, l'une des plus grandes chaînes de magasins d'optique d'Amérique du Nord.

Optique ophtalmique, des technologies pionnières en matière de verres

Les innovations technologiques ont permis au Groupe de se démarquer et d'atteindre une position de leadership dans le domaine des verres ophtalmiques de pointe. Au milieu du XXe siècle, deux avancées majeures ont révolutionné le secteur de l'optique : l'invention du verre organique Orma et du verre progressif Varilux. Ces deux produits ont donné naissance à une approche unique en matière de R&D, qui place le porteur de lunettes au cœur du processus d'expérimentation. La recherche de confort et de protection a depuis fait naître de nouveaux produits, comme les verres antireflet Crizal résistant aux salissures et aux rayures, et les verres photochromiques Transitions. La recherche s'est accélérée au cours du XXIe siècle et l'on a vu apparaître un nombre croissant d'innovations, bénéficiant directement aux consommateurs : des designs de plus en plus performants, comme le verre Varilux Comfort et le dernier né, le verre Varilux XR series ; la protection anti-UV, avec le lancement de l'indice E-SPF [1], une filtration de la lumière bleue-violet avec les verres Crizal Prevencia ; et des produits conçus pour répondre aux nouveaux comportements et habitudes des consommateurs, comme la nouvelle gamme de verres Eyezen destinée aux utilisateurs d'outils digitaux. La dernière innovation de designs dans la catégorie myopie, le verre Essilor Stellest, est conçu pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants.

Le Groupe a également diversifié ses activités grâce à plusieurs acquisitions stratégiques dans le secteur de l'optique. Les marques Ray-Ban, Oakley et Persol ont apporté un savoir-faire tout particulier dans le domaine des verres solaires. Cette catégorie a été développée dans de nouvelles installations de pointe en Italie, aux États-Unis et en Grande Chine afin d'accroître la capacité de production de verres correcteurs et solaires, une capacité renforcée par l'acquisition en 2019 de Barberini, leader mondial des verres minéraux. En 2008, Essilor a fait l'acquisition de Satisloh, leader mondial du matériel pour laboratoires de prescription et, en 2010, de FGX International, leader nord-américain des lunettes prémontées (dites lunettes loupes ou de lecture), permettant au Groupe d'élargir ses activités sur des marchés spécifiques, notamment celui du matériel destiné aux professionnels de la vue et celui des lunettes de lecture.

Lunetterie, un nouveau défi pour la mode

Fort de plus de 170 ans d'expérience dans la création de montures, le Groupe peut se targuer d'un héritage considérable, dont des modèles et des marques parmi les plus emblématiques au monde. Dès ses débuts en 1849, la Société des Lunetiers produit lunettes, pince-nez et binocles, dans divers matériaux allant du fer à l'or et de l'acétate à l'écaille de tortue. Vers la fin des années 1980, les lunettes se transforment peu à peu en un accessoire de mode. L'importance accordée à l'esthétique dans les objets du quotidien et l'intérêt des designers pour le marché émergent des accessoires conduisent Luxottica à se lancer dans une première collaboration avec l'industrie de la mode en 1988, à travers un accord de licence avec Giorgio Armani. Cette première collaboration est suivie de nombreuses autres ainsi que de l'acquisition de nouvelles marques, permettant au Groupe de développer progressivement son portefeuille actuel de marques d'envergure mondiale. Au fil des ans, le Groupe lance des collections en collaboration avec de grands créateurs, dont Chanel (1999), Prada (2003), Versace (2003), Dolce&Gabbana (2006), Burberry (2006), Ralph Lauren (2007), Tiffany & Co. (2008), Tory Burch (2009), Coach (2012), Giorgio Armani (2013), Michael Kors (2015), Brunello Cucinelli (2022), Swarovski (2022), Jimmy Choo (2023) et Moncler (2023). À la suite du renouvellement de l'accord de sa licence historique avec le Groupe Armani pour 15 ans ainsi que de son partenariat avec Ferrari en 2023 le Groupe a aussi signé un accord de licence exclusif de collaboration entre les marques Roger Federer et Oliver Peoples portant sur la fabrication et la distribution mondiale de lunettes.

En 1995, Luxottica fait l'acquisition de Persol et, en 1999, de Ray-Ban, l'une des marques de lunettes de soleil les plus réputées au monde. En 2007, la marque californienne Oakley, leader dans le domaine du sport et des performances, rejoint le Groupe, apportant dans son giron la marque Oliver Peoples. En 2013, l'acquisition d'Alain Mikli International, société française spécialisée dans les lunettes de luxe contemporaines, détentrice de la marque Alain Mikli et de la licence Starck Eyes, vient consolider le portefeuille du Groupe dans le secteur du luxe et des lunettes de prescription. Depuis plusieurs années, le Groupe détient Fukui Megane Co. Ltd, un fabricant japonais de premier plan spécialisé dans les montures de lunettes de luxe en titane et or massif. Avec l'acquisition de Costa et Bolon par Essilor en 2013, deux autres marques renommées pour leurs lunettes de soleil hautement performantes et leurs montures de mode sont venues rejoindre le Groupe.

(1) L'indice E-SPF a été élaboré par Essilor International et approuvé par des experts tiers. L'indice E-SPF concerne uniquement les performances du verre et exclut l'exposition directe de l'œil qui dépend de facteurs externes (morphologie, forme de la monture, positionnement sur le porteur).

Intégration verticale : d'une fabrication mondiale à une distribution mondiale

EssilorLuxottica doit sa réussite considérable à l'excellente conception de son réseau mondial de fabrication et de distribution.

L'intégration verticale a été un pilier clé de la démarche d'entreprise de Luxottica dès sa création. La visibilité de la totalité du processus de production permet d'assurer un niveau de qualité exceptionnel. L'intégration verticale de la fabrication s'est progressivement accompagnée de l'extension de la distribution, d'abord avec le commerce de gros puis avec le commerce de détail, ainsi que par la création d'une importante présence dans les activités à forte valeur ajoutée de finition des verres. L'expansion du commerce de gros s'est centrée sur la différenciation des clients, un service personnalisé et de nouveaux canaux commerciaux dans le monde entier. En matière d'activité Direct to Consumer, le Groupe a fait l'acquisition de LensCrafters en 1995, puis de Sunglass Hut (2001 – Amérique du Nord), OPSM (2003 – Australie et Nouvelle-Zélande), Cole National avec Pearle Vision et Target Optical (2004 – Amérique du Nord), GMO (2011 – Amérique latine), Salmoiraghi & Viganò (2016 – Italie), Óticas Carol (2017 – Brésil) et Spectacle Hut (2018 – Singapour). En 2006, l'entreprise commence à étendre la présence de LensCrafters en Grande Chine, en achetant puis en repositionnant l'image de marque des chaînes de magasins de détail locales, tout en développant Sunglass Hut mondialement sur des marchés à fort potentiel, notamment le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Asie du Sud-Est, le Mexique, le Brésil, l'Europe et la Grande Chine.

À la suite de l'introduction réussie en bourse d'Essilor en 1975, l'expansion des activités de fabrication et de distribution de verres commence en 1979 avec la construction d'une importante usine de fabrication de verres organiques aux Philippines. Dans les années 1980, la construction d'autres grands sites de production en série au Brésil et en Thaïlande vient renforcer la compétitivité de l'entreprise. Les années 1990 seront concentrées sur la création d'un réseau véritablement mondial. Le Groupe s'implante en Grande Chine et en Inde, et acquiert d'autres laboratoires de prescription indépendants, principalement aux États-Unis et en Europe pour s'assurer de toucher une clientèle locale. Des activités de production sont également lancées en Grande Chine, avec l'ouverture d'un site de fabrication de verres près de Shanghai en 1998. En 2015, le Groupe renforce ses liens avec les professionnels de la vue aux États-Unis, avec l'acquisition de Vision Source, un réseau de services aux optométristes indépendants, et PERC/IVA, un groupement d'achat. En 2016, le Groupe accélère le développement de ses activités de vente en ligne, grâce notamment à deux acquisitions significatives en Europe (VisionDirect et MyOptique Group), et s'étend en Grande Chine avec une prise de participation de 50 % du capital de Photosynthesis Group, qui commercialise des lunettes de soleil et des verres correcteurs sous plusieurs enseignes, dont Mujosh.

En 2021, l'intégration de GrandVision a représenté une étape majeure de la stratégie d'EssilorLuxottica. GrandVision gère un puissant réseau d'enseignes de détail, incluant plus de 7 200 magasins dans plus de 40 pays dans la région EMEA et en Amérique latine. Cette intégration permet au Groupe d'offrir aux consommateurs du monde entier une expérience inégalée. L'acquisition d'une participation minoritaire de 35 % dans le capital de Mazzucchelli 1849 et l'acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., respectivement en 2021 et 2022, ont également marqué une étape dans la stratégie d'intégration verticale du Groupe, visant à atteindre les normes de qualité les plus élevées tout au long de la chaîne de valeur et à optimiser le service au profit de tous les acteurs du secteur. De plus, ils constituent un atout important pour EssilorLuxottica afin de poursuivre son engagement en matière de développement durable.

Lunettes connectées : une porte d'entrée vers de nouveaux mondes

Ces dix dernières années, s'appuyant sur un savoir-faire exceptionnel, une approche résolument tournée vers l'innovation et la volonté inébranlable de ne proposer que des technologies de pointe, EssilorLuxottica a fait progresser le secteur vers des produits destinés à révolutionner la perception et les interactions des consommateurs vis-à-vis du monde qui les entoure.

Visant à intégrer tout un éventail de technologies de pointe à ses modèles de lunettes les plus emblématiques pour offrir aux consommateurs une expérience alliant style et innovations, EssilorLuxottica a élargi ses capacités R&D, de fabrication et de distribution dans la catégorie de la technologie *wearable*. Le Groupe a également engagé des collaborations avec des entreprises technologiques leaders pour explorer de nouveaux horizons dans les domaines de la technologie et de la mode. Afin de concrétiser sa vision en proposant des produits qui allient lifestyle et technologies d'avant-garde, le Groupe a annoncé en 2014 deux partenariats stratégiques, l'un avec Google pour Glass, l'autre avec Intel pour Oakley Radar Pace, avant de s'associer à Meta en 2020 pour créer les Ray-Ban Stories (2021) et Ray-Ban | Meta (2023).

En 2023, poursuivant sur sa lancée, EssilorLuxottica a pris une autre initiative audacieuse dans les segments *wearables* et med-tech, annonçant son entrée sur le marché des solutions auditives avec Nuance Audio, sa nouvelle technologie propriétaire disruptive, à la croisée de la vue et de l'audition. Répondant aux besoins auditifs des consommateurs par des lunettes au style contemporain qui intègrent parfaitement des technologies auditives sophistiquées, le Groupe est idéalement positionné pour révolutionner l'industrie de l'audition, en éliminant la stigmatisation qui a jusqu'ici freiné l'adoption des aides auditives traditionnelles. En conséquence, le Groupe contribuera à améliorer la vie de plus d'un milliard de personnes souffrant de perte auditive légère à modérée (voir section 1.3), tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour le secteur dans son ensemble. Le lancement de Nuance Audio aura lieu en 2024 aux États-Unis, avec un déploiement progressif sur d'autres marchés à travers le monde à partir de 2025.

1.3 L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie

Un secteur unique et résilient d'environ 120 milliards d'euros

À l'échelle mondiale, l'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie représente une valeur d'environ 120 milliards d'euros [1] (prix consommateur), avec, en tendance, un cycle de croissance estimé entre le bas et le milieu de la fourchette des taux à un chiffre sur un avenir prévisible.

L'industrie se compose de cinq segments : verres ophtalmiques, montures optiques, lentilles de contact, lunettes de soleil et lunettes prémontées (lunettes loupes).

La demande en produits d'optique est et devrait demeurer structurellement forte, soutenue par une population vieillissante, une incidence croissante de la myopie et de la presbytie, ainsi que le besoin croissant de correction visuelle dû à l'augmentation du temps passé par les consommateurs de tous âges sur des appareils digitaux.

Secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, chiffre d'affaires généré par la distribution par catégorie de produit en 2023 [1]

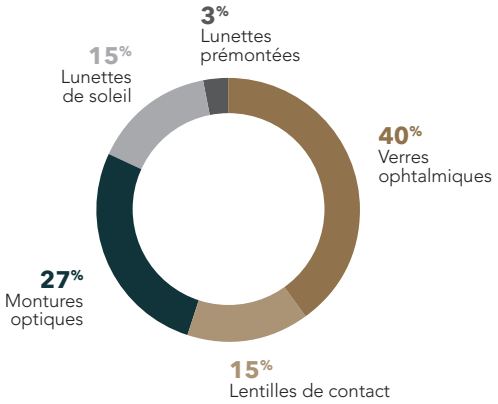

Secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, chiffre d'affaires généré par la distribution par région en 2023 [1]

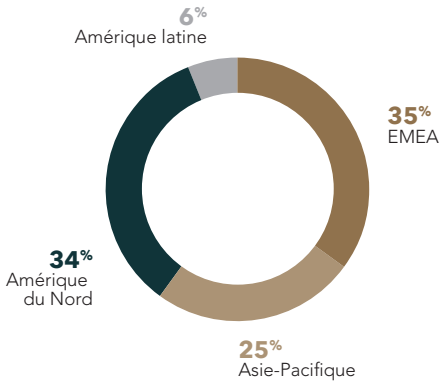

Top 10 des pays (chiffre d'affaires généré par le commerce de détail)

1. ÉTATS-UNIS
2. GRANDE CHINE
3. FRANCE
4. ALLEMAGNE
5. JAPON
6. ROYAUME-UNI
7. BRÉSIL
8. CANADA
9. ITALIE
10. INDE

Les États-Unis demeurent le plus grand marché du secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, tandis que dans la région EMEA, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ressortent comme les marchés les plus importants [1].

Sur les marchés en développement, la Grande Chine présente des facteurs démographiques qui ont mené à un accroissement considérable du taux de myopie et à une augmentation du revenu disponible par habitant, faisant naître une tendance à la « premiumisation » du marché de la lunetterie.

La pandémie a accéléré le rythme de la digitalisation du secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, et le canal e-commerce représente aujourd'hui environ 8 % [1] de la valeur mondiale du secteur, avec un taux de pénétration variant significativement selon les segments de produits.

(1) Estimations d'EssilorLuxottica et d'Euromonitor traduites au taux de change de 2023.

Un secteur solide, porté par des changements sociodémographiques et comportementaux d'ampleur

Le secteur mondial de l'optique ophtalmique et de la lunetterie s'est développé à un rythme constant, et ce depuis de nombreuses années, dynamisé par une demande structurelle sous-tendue par l'association de différents facteurs, notamment :

- **Une augmentation de la demande du marché en matière de santé visuelle.** Les besoins de santé visuelle évoluent, notamment du fait du vieillissement des populations et de l'évolution des modes de vie. Face au vieillissement de la population, les défauts visuels sont désormais un problème de santé publique de premier plan. On s'attend à une augmentation des personnes en quête d'équipements de santé visuelle pour corriger la myopie ou la presbytie à l'horizon 2050. On estime que la myopie atteindra alors des proportions épidémiques, touchant 50 % de la population mondiale [(1)], soit environ 4,7 milliards de personnes contre 2,8 milliards aujourd'hui. Avec la proportion de la population mondiale âgée de 45 ans et plus qui devrait atteindre environ 40 % [(2)], soit 4 milliards de personnes en 2050 contre 2,4 milliards de personnes aujourd'hui, le nombre de personnes atteintes de presbytie devrait augmenter significativement.
- **Pénétration croissante sur de nouvelles catégories.** La mauvaise vision non corrigée représente le handicap le plus répandu et le plus largement ignoré à l'échelle internationale, avec de nombreuses opportunités inexploitées en termes de correction visuelle et de protection. À l'heure actuelle, 2,7 milliards de personnes [(3)] à travers le monde souffrent d'une mauvaise vision non corrigée en raison du manque de sensibilisation et d'accès à des équipements optiques, 90 % d'entre elles vivant dans des pays en développement à la base de la pyramide [(3)], et 6,2 milliards d'individus [(4)] ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs.
- **Sensibilité accrue aux problèmes de santé.** Les consommateurs sont aujourd'hui davantage conscients de l'importance d'une bonne santé visuelle et des bénéfices sur la santé du port de lunettes de soleil pour protéger les yeux des dommages causés par le soleil et filtrer la lumière bleu-violet.
- **Évolution de l'image associée aux lunettes et « premiumisation » de la catégorie.** Les lunettes, plus particulièrement les lunettes de soleil, sont aujourd'hui perçues comme un véritable accessoire de mode qui permet aux consommateurs d'exprimer leur personnalité et de renforcer leur confiance en eux. De purement fonctionnel, l'achat de lunettes revêt désormais un aspect plus affectif. Entre l'augmentation du revenu disponible brut et la hausse du niveau de vie dans les pays en développement, on observe un accroissement de la demande pour des lunettes de marque de luxe ou premium. De plus, les consommateurs sont désormais plus ouverts à l'idée de changer leurs verres, leurs montures ou leurs lunettes de soleil en fonction des dernières tendances de la mode. Cette évolution vers davantage de montures de marques haut de gamme et de designs innovants contribue à réduire la durée de vie moyenne d'une paire de lunettes, sans compter que la popularité d'un produit ou d'une marque déclenche souvent chez le consommateur l'envie de posséder plusieurs paires de lunettes de vue ou de soleil pour différentes occasions.

Synergies entre santé visuelle et auditive. Plusieurs tendances traditionnellement observées dans le secteur de la santé visuelle et de la lunetterie sont également présentes dans le domaine des solutions auditives qu'EssilorLuxottica explore actuellement, notamment la prévalence croissante de la perte auditive due au vieillissement de la population et à l'évolution des modes de vie. En dehors de ces tendances, d'autres analogies peuvent être établies entre les marchés de l'optique et de l'audition, qui sont par conséquent complémentaires.

Estimation des populations affectées par une perte auditive [(5)]

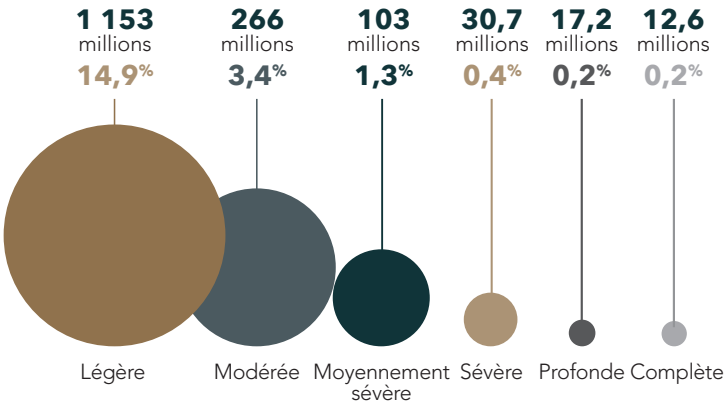

Dans le monde, 1,5 milliard de personnes vivent avec une perte auditive

(1) Prévalence mondiale de la myopie et de la forte myopie et tendances temporelles de 2000 à 2050. Brien Holden Visions Institute (BHVI).
(2) Estimations et projections sur la population mondiale, Banque mondiale.
(3) Essilor International. *Éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération*. 2019 : 15.
(4) Estimations EssilorLuxottica.
(5) Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur l'audition*. 2021 : 40.

Parmi les exemples où les deux industries se rencontrent, citons leurs bases de consommateurs cibles, qui sont souvent parfaitement alignées sur le plan démographique, des besoins et des aspirations, ainsi que la pénétration du marché. À l'instar du secteur de l'optique, le marché des solutions auditives demeure aujourd'hui sous-adressé pour un certain nombre de raisons, allant de la visibilité des aides auditives traditionnelles à l'inconfort en passant par le prix. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 83 % des besoins du marché mondial ne seraient pas satisfaits [1].

La perte d'audition touche actuellement plus de 1,5 milliard de personnes, soit 20 % de la population mondiale, et devrait atteindre près de 2,5 milliards de personnes d'ici 2050 [2]. Parmi ces plus de 1,5 milliard de personnes actuellement touchées par une perte d'audition, la majorité, à savoir 1,16 milliard, souffre d'une perte auditive légère. Cependant, une partie substantielle, soit 430 millions de personnes [3] (soit 5,5 % de la population mondiale), souffre à un niveau modéré ou élevé d'une perte auditive qui, si elle n'est pas traitée, aura très probablement un impact sur leurs activités quotidiennes ou leur qualité de vie. En effet, une perte auditive non traitée, et la diminution des fonctions cognitives qui en résulte, augmentent le risque de démence ou de dépression [4]. Outre le 1,16 milliard de personnes souffrant de perte auditive légère à travers le monde, environ 400 millions [3] sont atteintes de perte auditive modérée à sévère et près de 30 millions [3] d'une perte d'audition profonde, voire de surdité totale.

1.4 Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.1 Stratégie du Groupe

EssilorLuxottica s'appuie sur plus de 170 ans d'innovation, d'excellence opérationnelle, d'esprit d'entreprise et d'ouverture internationale pour développer des solutions innovantes dans l'optique ophtalmique et la lunetterie et s'adapter ainsi à l'évolution des modes de vie des consommateurs d'aujourd'hui. En parallèle, le Groupe invente de nouvelles façons d'atteindre les milliards de personnes souffrant d'une vision non corrigée. C'est la combinaison de deux entreprises très complémentaires et inspirantes, l'une dans la technologie avancée des verres et l'autre dans le savoir-faire de lunettes emblématiques, qui a permis de tirer parti de leurs forces respectives pour révolutionner l'industrie et explorer le potentiel de l'optique et des lunettes dans le monde entier.

Son modèle d'entreprise verticalement intégré couvre toute la chaîne de valeur. Il est le résultat d'un choix visionnaire fait par le fondateur de Luxottica, président décédé d'EssilorLuxottica, Leonardo Del Vecchio, qui a compris le potentiel d'une stratégie d'intégration verticale quand il a décidé de fabriquer des montures complètes plutôt que certains composants. L'intégration verticale dans l'industrie manufacturière s'est progressivement accompagnée de la distribution, d'abord avec des solutions pour les professionnels, puis en 1995 avec la vente physique directe au consommateur et plus tard via le commerce électronique. Enfin, avec la fusion d'Essilor et de Luxottica en 2018, ce fut la création d'un champion complet et entièrement intégré de l'industrie de la lunetterie combinant verres et montures sous un même toit.

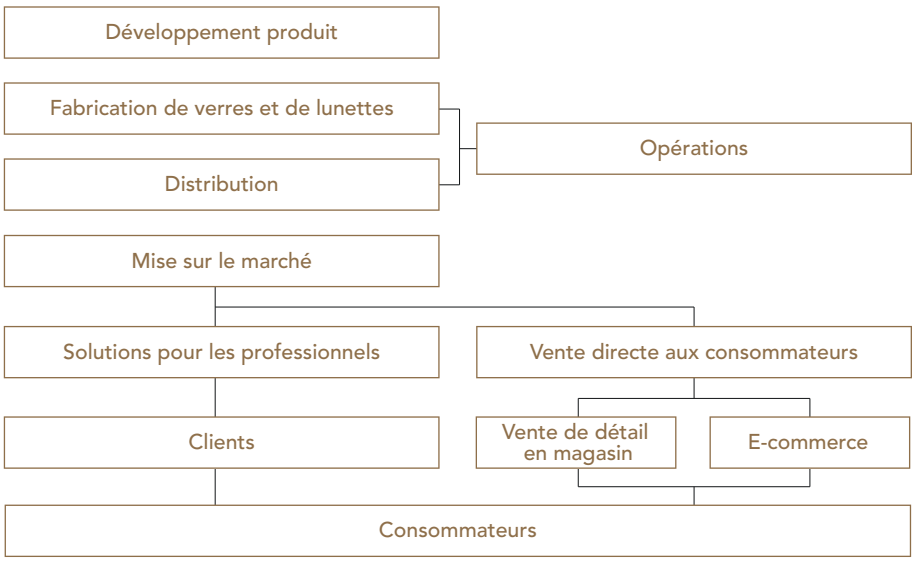

(1) Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur l'audition*. 2021 : 178 fig. 3.9a.
(2) Organisation mondiale de la santé, *Surdité et perte auditive*. 2023 : Site institutionnel de l'Organisation mondiale de la santé.
(3) Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur l'audition*. 2021 : 40.
(4) École de santé publique Johns Hopkins Bloomberg, *Perte auditive et démence incidente*, 2011.

EssilorLuxottica applique un modèle économique ouvert, non exclusif (en réseau), qui bénéficie à toutes les parties prenantes : clients, consommateurs, collaborateurs, actionnaires, partenaires commerciaux, fournisseurs et communautés où le Groupe opère. Ce modèle économique correspond totalement au fonctionnement des activités clés du Groupe, en permettant une gestion centralisée quand nécessaire (comme pour les marques de montures et les enseignes Direct to Consumer mondiales par exemple), mais aussi une certaine décentralisation si besoin (comme pour le segment des verres de prescription qui se doit de répondre aux multiples besoins des patients au niveau local). Il s'appuie sur les piliers stratégiques suivants qui renforcent la compétitivité d'EssilorLuxottica et soutiennent sa détermination à accélérer la croissance du secteur dans les années à venir.

Présence mondiale. Avec une présence opérationnelle dans plus de 150 pays, les sites de fabrication d'EssilorLuxottica, ainsi que son réseau de distribution et son capital humain sont répartis sur l'ensemble de la planète ; cette diversification géographique équilibrée est un atout qui protège le Groupe contre une vulnérabilité qui pourrait provenir d'une dépendance trop forte à une zone économique particulière.

Marques de renommée mondiale. EssilorLuxottica possède un portefeuille de plus de 150 marques renommées couvrant diverses catégories : montures, verres, instruments, magasins et distribution en ligne, ainsi que les segments de milieu à haut de gamme. Au sein de ce portefeuille figurent certaines marques comptant parmi les plus connues du secteur, dont la valeur est protégée par des investissements importants dans la lutte contre la contrefaçon et le marché parallèle.

Une stratégie de commercialisation exhaustive. EssilorLuxottica a mis en place une stratégie complète de commercialisation omnicanale, comprenant des activités de Professional Solutions, de Direct to Consumer, d'e-commerce, ainsi que des modèles inclusifs de prise en charge du « dernier kilomètre ». La vente de solutions pour les professionnels demeure essentielle sur un marché de l'optique encore très fragmenté tandis que grâce à ses plateformes de distribution directe, le Groupe offre aux consommateurs des produits et des services de haute qualité tout en obtenant des informations précieuses sur leurs besoins, leurs comportements et leurs préférences. Avec l'arrivée de GrandVision, leader mondial du commerce de détail de l'optique, le Groupe a augmenté le nombre de ses points de vente dans la région EMEA et étendu son empreinte en Amérique latine, consolidant sa présence dans le secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie au niveau mondial. EyeMed Vision Care, l'une des mutuelles d'optique américaines à plus forte croissance, vient compléter le modèle économique de commercialisation d'EssilorLuxottica. Enfin, des modèles innovants inclusifs apportent une réelle capillarité au niveau de la distribution locale dans les marchés émergents.

Des capacités d'innovation uniques. La quête d'excellence et l'esprit d'innovation constituent le moteur principal d'EssilorLuxottica. Fidèle à sa responsabilité de leader mondial, EssilorLuxottica s'engage à mener la transformation de l'industrie. Pour y parvenir, le Groupe a construit une puissante plateforme d'innovation qui fournit des technologies de pointe et un riche pipeline d'initiatives audacieuses et transformationnelles, ouvrant la voie à un processus d'innovation qui bénéficiera à tous les acteurs de l'industrie. Soutenues par des communautés scientifiques, industrielles et universitaires de premier plan, les initiatives d'innovation de l'entreprise s'articulent autour de quatre axes principaux : porter la vision vers de nouveaux sommets, impulser le style, faire de la lunetterie une porte d'entrée vers de nouveaux mondes et digitaliser complètement l'industrie. Le Groupe détient approximativement 13 000 brevets et fabrique plus de 3 500 nouveaux modèles de lunettes chaque année.

Une chaîne logistique puissante. Le modèle économique verticalement intégré d'EssilorLuxottica couvre chaque étape du processus de création de valeur, depuis le développement et la fabrication des produits jusqu'à la vente au consommateur final. Le Groupe conjugue vitesse, efficacité et proximité en gérant une chaîne d'approvisionnement mondiale fondée sur la centralisation pour les montures et un réseau interconnecté pour la fabrication de verres et les laboratoires de prescription.

Mission. EssilorLuxottica propose un vaste ensemble de produits d'optique ophtalmique et de lunetterie à la portée de tous, partout dans le monde, pour répondre à l'évolution des besoins visuels. En combinant son expertise dans les technologies de verres et la fabrication de lunettes avec un portefeuille de marques plébiscitées par le grand public et des capacités de distribution à l'échelle internationale, EssilorLuxottica permet à chacun de « mieux voir et mieux être ».

Développement durable. Agir pour le bien de ses clients, des consommateurs et des communautés ainsi que pour le bien de la planète est au cœur du programme intégré et clairvoyant de la Responsabilité d'Entreprise d'EssilorLuxottica, intitulé Eyes on the Planet. Ce programme, qui décrit l'ambition et la stratégie du Groupe en matière de développement durable, comprend des engagements en faveur de la neutralité carbone, de la circularité, de la vision du monde, de l'inclusion et de l'éthique.

Des collaborateurs de talent. Au cœur même d'EssilorLuxottica se trouvent ses collaborateurs, qui jour après jour œuvrent sans relâche pour permettre au Groupe de s'améliorer et d'atteindre son plein potentiel. Avec plus de 190 000 collaborateurs talentueux et engagés dans 150 pays, EssilorLuxottica rassemble au sein de sa communauté une grande diversité de points de vue, d'expériences, de parcours et de cultures qui inspirent de nouvelles perspectives, remettent en question les idées reçues et favorisent l'innovation de rupture. Le Groupe repousse constamment les limites du possible, pour se doter d'un avantage concurrentiel et poursuivre sa trajectoire de réussite. En 2023, EssilorLuxottica comptait environ 45 % de salariés de moins de 35 ans et 60 % de femmes. La société continue d'investir dans ses collaborateurs en promouvant, entre autres, des programmes d'actionnariat salarié avec un abondement de l'entreprise qui permettent une gouvernance innovante et favorisent le dialogue en associant les collaborateurs aux grandes décisions de l'entreprise. En 2023, 77 500 collaborateurs d'EssilorLuxottica dans 86 pays détenaient une participation financière dans le Groupe.

Promouvoir la sensibilisation à la santé visuelle. Leonardo est l'écosystème éducatif d'EssilorLuxottica proposant des contenus de formation de grande qualité à tous les acteurs de l'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie dans un cadre communautaire. Fort d'une équipe internationale, Leonardo est une plateforme mondiale disponible sur tous les marchés où EssilorLuxottica est présent. Se basant sur une approche d'apprentissage mixte, Leonardo diffuse les connaissances à travers une grande variété de formats, y compris du contenu à la demande, des sessions en direct et des événements en face à face. Cette approche lui a permis de se forger une solide réputation en tant que point de référence en matière de formation pour l'ensemble de l'industrie. Depuis son lancement en 2021, Leonardo a dispensé plus de 5,5 millions d'heures de formation, dont plus de 50 000 sessions en direct avec 2,3 millions de participants.

En déployant ces différents piliers, EssilorLuxottica est idéalement positionné pour porter l'évolution et la croissance du marché au niveau mondial, au bénéfice de toutes les parties prenantes, tout en assurant la rentabilité et la durabilité de ses activités.

1.4.2 Innovation et design

L'innovation, la pierre angulaire de la stratégie du Groupe

Inscrite dans l'ADN du Groupe, l'innovation est un moteur stratégique et un avantage concurrentiel d'EssilorLuxottica. L'avenir du secteur, avec toutes ses opportunités encore inexploitées, est une source d'inspiration qui pousse le Groupe à créer, tester, perfectionner et mettre en œuvre de nouvelles idées et technologies, depuis l'innovation de rupture dans la santé visuelle et la lunetterie, la recherche de nouveaux matériaux et le développement de produits jusqu'à la fabrication et la distribution, en passant par les plateformes numériques.

Le développement durable, moteur de l'innovation et de la croissance du Groupe. Animé par un sens profond de la responsabilité, EssilorLuxottica lie étroitement l'innovation et la durabilité. En tant qu'entreprise mondiale de premier plan dont la Mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être » et en accord avec son programme Eyes on the Planet (voir chapitre 5), le Groupe s'attache à atteindre ses objectifs en matière d'innovation et de développement durable. Pour y parvenir, l'accent est mis sur la réduction de l'empreinte environnementale des produits avec une attention particulière portée à l'impact sur l'environnement à chaque étape de leur processus de développement et de leur cycle de vie.

L'écoconception constituant une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Groupe, EssilorLuxottica place la durabilité au cœur du développement produit. Pour créer des produits circulaires dès les premières étapes du processus d'innovation, la société a donné la priorité, ces dernières années, à l'écoconception dans le lancement de produits, avec l'objectif de l'intégrer dans tous ses développements de produits d'ici à 2025. En s'appuyant notamment sur la méthode d'évaluation de la durabilité (SAM ou Sustainable Assessment Methodology) déployée en 2021 pour ses activités R&D sur les verres de prescription, le Groupe a développé l'an dernier un cadre d'écoconception sur la durabilité sociale et environnementale, et a étendu son périmètre aux activités R&D sur la lunetterie. Grâce à ce cadre, le Groupe est en train de finaliser le développement d'un outil propriétaire d'écoconception global visant à évaluer l'impact des nouveaux produits (voir chapitre 5, section 5.2.2) en vue d'offrir aux consommateurs des produits de grande qualité, des technologies qui améliorent véritablement la qualité de vie et des styles uniques, avec un impact toujours plus faible sur l'environnement.

Le consommateur au cœur de la démarche d'innovation

De l'innovation en matière de produits et de design à la définition d'une expérience client réinventée en passant par la création de nouveaux modèles économiques d'avant-garde, l'approche d'EssilorLuxottica est axée sur la connaissance des besoins changeants des consommateurs, de la recherche en amont aux essais sur le porteur de lunettes, en passant par le développement produits. L'allongement de l'espérance de vie, l'évolution des modes de vie des consommateurs et des besoins visuels liés à d'importants facteurs sociodémographiques (notamment une exposition prolongée aux écrans numériques) ainsi qu'une plus grande sensibilisation aux problèmes de santé constituent aujourd'hui à la fois des enjeux mais aussi des opportunités considérables en termes de R&D pour le secteur de l'optique.

Les activités R&D d'EssilorLuxottica sont structurées autour de quatre domaines : porter la vision vers de nouveaux sommets, impulser le style, faire des lunettes un point d'entrée vers de nouveaux mondes et digitaliser complètement l'industrie. Pour concrétiser sa vision, le Groupe a constitué un réseau de milliers de chercheurs, d'ingénieurs et de concepteurs d'avant-garde déterminés à faire du Groupe un laboratoire de med-tech, d'innovation et de croissance.

Porter la vision vers de nouveaux sommets. Les activités R&D d'EssilorLuxottica dans le domaine de la santé visuelle ciblent des innovations qui surpassent les besoins des porteurs de lunettes ou consommateurs, et créent et développent des catégories dans trois domaines : la prise en charge de la myopie et les verres unifocaux sophistiqués; la presbytie et la prise en charge de la vision de près ; la gestion de la lumière et la protection visuelle apportée par les verres. Des méthodologies innovantes pour tester ces technologies et solutions auprès des consommateurs ont également été développées, notamment HouseLab, qui permet d'observer les porteurs de lunettes en situation réelle et d'apprendre de leurs expériences, ainsi que Movis Lab, conçu pour étudier les comportements visuels et posturaux des porteurs de lunettes à l'aide d'outils développés en interne. En outre, l'entreprise a mis en place une méthode révolutionnaire pour définir, tester et valider numériquement de nouveaux concepts grâce à la modélisation humaine. Le but de cette technologie exclusive brevetée appelée Avatar est de modéliser de manière aussi précise et approfondie que possible le port de verres ophtalmiques par un individu, à partir de connaissances en sciences de la vision, de données recueillies auprès de millions de porteurs et d'algorithmes mathématiques de pointe. Pour tenir ses engagements en matière de durabilité, EssilorLuxottica a également poursuivi son initiative « Lab du futur ». Il soutient l'objectif de R&D du Groupe de fournir des innovations et des technologies de rupture en quantifiant les impacts environnementaux de ses processus de fabrication et en identifiant des stratégies d'amélioration. D'abord axé sur les déchets plastiques, le Lab du futur a progressivement étendu son champ d'action à la consommation de matières premières, à la réduction de la consommation d'énergie et d'eau ainsi qu'à l'approvisionnement en matières premières et en composants chimiques.

De la côte ouest des États-Unis à l'Europe et jusque dans la région Asie-Pacifique, EssilorLuxottica s'appuie sur un puissant réseau mondial d'innovation et de R&D, qui comprend ses centres innovation et technologie (CI&T) en Europe et en Asie, ainsi que son centre de recherche et de développement aux États-Unis et ses centres R&D Transitions et Shamir Optical. Le CI&T Europe est basé à Créteil (France) avec deux installations satellites, l'une dans le quartier de la Bastille à Paris (France), spécialisée dans les sciences de la vision et les neurosciences, et l'autre à Toulouse (France), centrée sur les systèmes optiques et verres actifs, les matériaux avancés et la nanofabrication. Le CI&T Asie est réparti sur trois sites à Singapour, Shanghai et Bangkok. Au cœur de la pandémie de myopie, le centre innovation et technologie de Singapour a été accrédité en tant qu'institut de recherche par le ministère singapourien de la Santé, ce qui lui confère une capacité unique de mener des investigations cliniques internes et d'évaluer l'efficacité clinique de nouvelles solutions optiques chez les enfants. Trois autres centres R&D complètent cette empreinte, dont le centre R&D aux États-Unis, réparti sur deux sites à Dallas (Texas) et Dudley (Massachusetts) qui se concentrent respectivement sur le développement de nouveaux produits et sur les substrats thermoplastiques, les films et leurs technologies ; le centre R&D Transitions à Tuam (Irlande), dédié aux verres photochromiques ; ainsi que le centre R&D Shamir Optical dans le kibboutz Shamir (Israël), spécialisé dans les verres et les technologies innovantes.

Ce réseau mondial de R&D permet au Groupe d'acquérir une compréhension unique des besoins des consommateurs et de la structure du marché dans des régions clés, d'optimiser sa capacité d'innovation grâce à la proximité avec les équipes d'ingénierie et d'opérations locales, et de développer de solides partenariats R&D avec des experts industriels de premier plan. Ces partenariats incluent : HumanWare, entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions hautement intuitives et intelligentes pour les personnes vivant une perte de vision ou en situation de handicap visuel et se concentrant sur les technologies liées au handicap visuel et à la cécité ; Nikon, par l'intermédiaire d'une joint-venture dont les activités continues de recherche ont engendré une série d'innovations dans les matériaux, les traitements, les designs et les processus applicables dans les domaines de la myopie, de la presbytie et des filtres protégeant de la lumière ; ainsi que CooperCompanies, par le biais d'une joint-venture finalisée en 2021 pour l'acquisition de SightGlass Vision, une société américaine des sciences de la vie axée sur le développement de verres de lunettes innovants pour réduire la progression de la myopie chez les enfants.

Pour ouvrir la voie à l'innovation et développer ses produits, EssilorLuxottica collabore avec un grand nombre d'universités, avec des centres de recherche publics et privés et des pôles d'innovation. Les partenariats en cours couvrent tous les niveaux de la R&D, de la recherche en amont aux concepts appliqués et à la phase de mise sur le marché. Ils comprennent : un partenariat de recherche établi de longue date avec l'Institut de la Vision et Sorbonne-Université à Paris (France), incluant la chaire de recherche *Silversight* qui se consacre depuis huit ans au vieillissement visuel et la chaire de recherche *MyopiaMaster* axée sur les mécanismes neurobiologiques de la myopie sur la rétine ; une collaboration de recherche avec le Centre de vision numérique Inria CentraleSupélec à Saclay (France), spécialisé dans les algorithmes d'intelligence artificielle pour le développement d'outils numériques innovants contre les troubles visuels liés aux écrans ; une collaboration avec l'Université de Valence (Espagne) axée sur les protocoles de réfraction de la vision nocturne et les performances visuelles en conduite de nuit ; une collaboration sur la myopie chez l'enfant avec deux universités à l'avant-garde dans ce domaine : l'Université de médecine de Wenzhou (Grande Chine) et l'Université polytechnique de Hong Kong ; un partenariat universitaire avec Sankara Nethralaya, un centre de recherche tertiaire de premier plan en santé visuelle à Chennai (Inde), pour étudier la prévalence de la myopie dans le sud de l'Inde ; et une recherche en collaboration avec l'Université Flinders d'Adélaïde (Australie) pour comprendre le rôle de la lumière dans la progression de la myopie. Depuis 2008, EssilorLuxottica s'appuie également sur une collaboration avec Polytechnique Montréal (Canada), en participant à un consortium industriel multisectoriel avec la chaire sur « Des revêtements multifonctionnels et l'ingénierie de surface pour un avenir durable » en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Prima, un pôle de recherche et d'innovation sur les matériaux avancés au Québec.

En outre, EssilorLuxottica participe à plusieurs réseaux coopératifs visant à avoir un impact sur la santé visuelle. Il s'agit notamment de consortiums européens financés par la Commission européenne, notamment EIT Health, une communauté privée-publique d'environ 150 partenaires de premier ordre qui combinent leurs atouts et leurs forces complémentaires pour générer des solutions innovantes répondant à certains des plus grands défis de santé en Europe. Oberon, le réseau de recherche *Opto-Biomechanical Eye Research* coordonné par l'université de Minho (Portugal) vise quant à lui à créer une plate-forme de modélisation unique pour l'optique visuelle et oculaire en soutenant et en connectant une cohorte interdisciplinaire de chercheurs doctorants dans huit institutions de premier plan.

Réseau R&D : porter la vision vers de nouveaux sommets

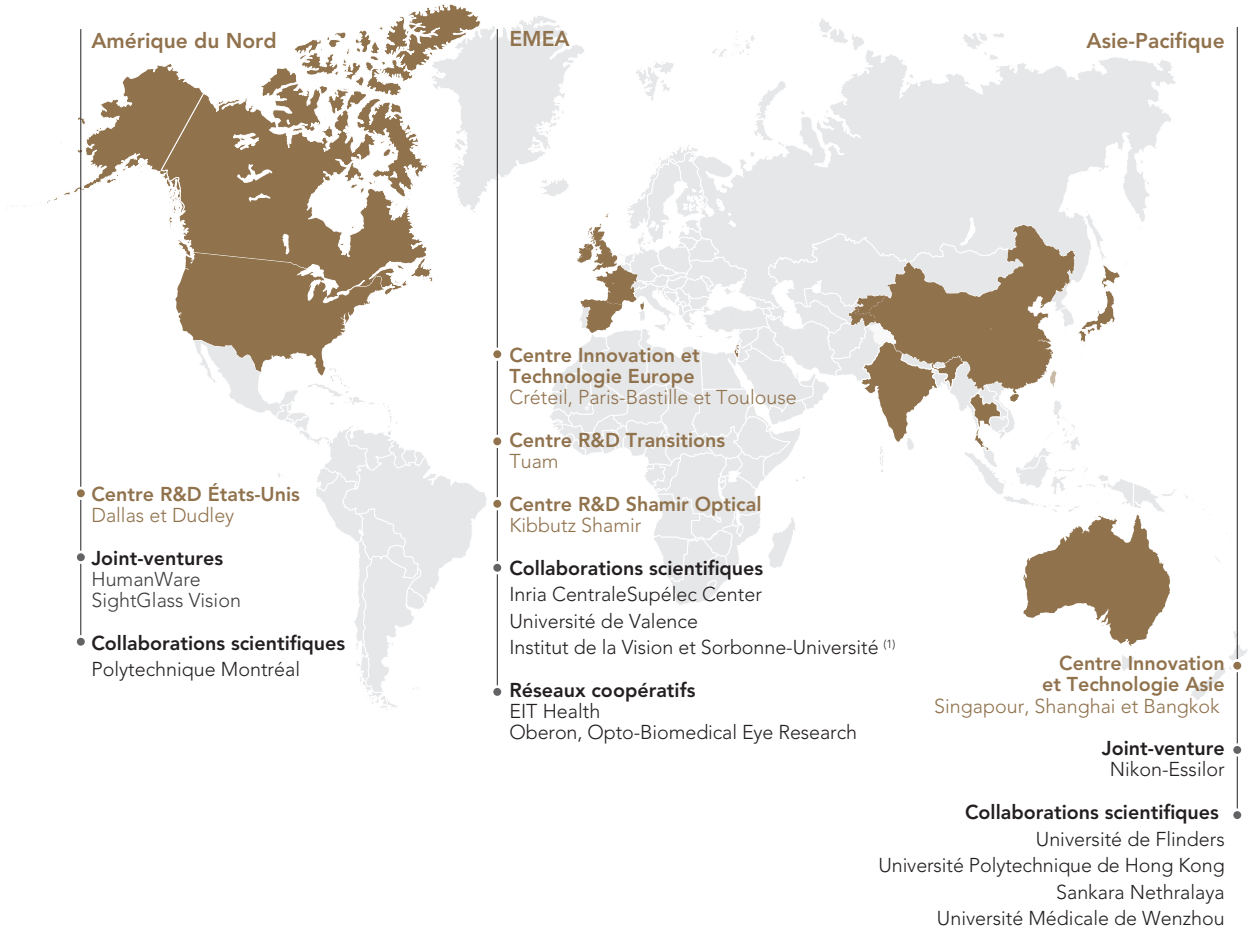

(1) Comités de recherche Silversight et MyopiaMaster.

En 2023, le Groupe a lancé Varilux XR series, sa dernière génération de verres progressifs qui apporte une solution adaptée aux presbytes grâce à une intelligence artificielle basée sur des données de vie réelles exclusives. Les cinq années de conception et de développement de Varilux XR series ont englobé l'étude des modes de vie et des défis visuels de plus de 6 500 presbytes, l'analyse de plus d'un million de données exclusives de la vie réelle et des tests au porté en situations de vie réelle menés par un institut indépendant. La réduction de l'impact environnemental a également fait l'objet d'une attention particulière, avec une réduction de 19 % de la consommation de plastique par rapport à la génération précédente Varilux X series, soit une diminution de 6 % des émissions de CO_2 [(1)]. Le verre Varilux XR series a été récompensé par un Silmo d'Or dans la catégorie vision lors de l'édition 2023 du Silmo à Paris.

(1) Analyse du cycle de vie de RDC Environment – 2022 – vs Varilux X series.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES CATÉGORIES POUR LE SECTEUR : LA GESTION DE LA MYOPIE

Les efforts d'EssilorLuxottica dans la lutte contre l'expansion rapide de ce défaut visuel ont connu un nouvel essor en 2023, confirmant le leadership du Groupe dans le domaine du contrôle de la myopie.

Les verres Essilor Stellest – fruits de 30 ans de recherche pour ralentir la progression de la myopie – ont continué à démontrer leur efficacité pour ralentir cette progression ainsi que l'élongation axiale de l'oeil chez les enfants, grâce à la technologie H.A.L.T (Highly Aspherical Lenslet Target), comme le confirme un essai clinique sur quatre ans mené à l'Hôpital ophtalmologique de la Faculté de médecine de Wenzhou (Grande Chine). Publiés en avril dernier, lors de l'édition 2023 de l'Assemblée annuelle de l'ARVO (Association for Research in Vision and Ophthalmology) organisée à la Nouvelle-Orléans (États-Unis), les résultats prouvent de manière concluante que ces verres permettent de freiner la progression de la myopie de plus d'un quart de dioptrie sur quatre ans [(1)]. Ces résultats viennent s'ajouter à ceux de l'essai clinique sur trois ans, publiés en 2022, montrant l'efficacité élevée des verres pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants après trois ans de port [(2)]. Les résultats de l'essai clinique « Contrôle de la myopie à l'aide de verres dotés de microlentilles asphériques », publiés en 2021, avaient déjà montré que les verres Essilor Stellest permettent de ralentir la progression de la myopie de 67 % en moyenne par rapport à des verres unifocaux, pour un port minimum de 12 heures par jour [(3)]. Après des débuts en Grande Chine en 2020, suivis d'un lancement réussi à Singapour, en Europe et au Canada il y a deux ans, les verres Essilor Stellest ont été déployés sur d'autres marchés en 2022 et 2023, et sont désormais disponibles dans plus de 35 pays. L'an dernier, le Groupe a été particulièrement actif, en participant à plusieurs importants congrès médicaux et en publiant les récents résultats des verres Essilor Stellest à plusieurs occasions, notamment : lors du Subspecialty Day de la WSPOS (*World Society of Paediatric Ophtalmology and Strabismus*) ; lors du 4e Congrès Mondial d'Optométrie O=MEGA23 à Melbourne (Australie) et de la Conférence Mondiale d'Orthokératologie et du Contrôle de la Myopie à Singapour. Le Groupe a également participé à l'iNovation Day 2023 de l'ESCRS (*European Society of Cataract and Refractive Surgeons*), l'association européenne des chirurgiens de la cataracte et de la réfraction et aux Forums sur l'avenir de l'ophtalmologie (*Ophthalmology Futures Forums 2023*) à Vienne (Autriche), dans une démarche de sensibilisation et de partage des connaissances scientifiques sur la myopie chez l'enfant.

Afin d'améliorer l'accès à la santé visuelle et la prise en charge de la myopie, le Groupe a finalisé en 2021 une joint-venture avec CooperCompanies pour l'acquisition de SightGlass Vision, une société américaine spécialisée dans les sciences de la vie qui se concentre sur le développement de verres de lunettes innovants pour réduire la progression de la myopie chez les enfants. Cette collaboration a accéléré la commercialisation de D.O.T. (Diffusion Optics Technology), la technologie d'optique de diffusionde SightGlass Vision dans plusieurs pays, dont les Pays-Bas et la Grande Chine sous les marques Nikon et Kodak, ainsi que dans le cadre de projets pilotes commerciaux en cours sur certains marchés. En créant un système complet de solutions visuelles, EssilorLuxottica a déployé en 2023 une nouvelle solution *Expert Myopia Care* permettant aux professionnels de la vue à tous les niveaux de développer leur expertise et de mieux détecter, surveiller et gérer la myopie. Connecté à une large gamme d'instruments, il recueille des données clés et dispose d'une interface conviviale pour expliquer les résultats cliniques de manière significative. Dernier point, et non des moindres, le Groupe a également élargi son portefeuille de lunettes pour enfants et adolescents, avec plus de 10 marques qui proposent des modèles conçus pour les jeunes et des innovations constantes en termes de design et de fonctionnalités.

En Grande Chine, premier marché mondial pour le contrôle de la myopie, le Groupe jouit d'une position idéale avec un éventail complet de solutions exhaustives de contrôle de la myopie, verres, lentilles de contact et montures. De plus, il contribue à structurer le marché à travers ses plateformes de formation et ses instruments de mesure. Cette approche constitue une base pour développer la catégorie sur d'autres marchés clés, notamment l'Asie, la région EMEA, l'Amérique latine et le Canada où le contrôle de la myopie est en plein essor.

Pour concrétiser totalement cette vision, le Groupe accorde également la priorité aux activités médicales et professionnelles : en proposant aux professionnels de l'optique les dernières formations et informations produits scientifiques, médicales et cliniques ; en développant des partenariats robustes avec des spécialistes externes et des organismes et associations professionnelles ; en diffusant et en partageant une expertise clinique et scientifique lors de congrès et événements professionnels clés ; en développant des communications scientifiques et médicales fondées sur des données à l'intention de parties prenantes clés ; et en menant des études de Phase 4 pour collecter des données concrètes et innovantes, pertinentes pour les cliniciens. Résolument axé sur une sensibilisation plus forte à la myopie et un approfondissement des connaissances dans ce domaine, sur le partage d'expertise et sur des échanges éclairés à l'échelle mondiale, le Groupe continue de consolider ses partenariats avec des associations professionnelles et organismes internationaux clés, notamment the *Review of Myopia Management* (RMM), *International Myopia Institute* (IMI), *Global Myopia Awareness Coalition* (GMAC), *Myopia Profile* et la *World Society of Paediatric Ophtalmology and Strabismus* (WSPOS). L'an dernier, EssilorLuxottica était sponsor Gold du programme indépendant de formation médicale de la WSPOS sur la gestion de la myopie ; sponsor platine de l'IMI, un organisme de spécialistes mondiaux de la myopie, et co-sponsor de ses livres blancs sur la myopie ; et sponsor clé du tout premier mois d'action mondial contre la myopie parrainé par *Myopia Profile* en 2023, un effort collectif visant à lutter contre la myopie infantile par la prise de mesures immédiates.

(1) Drobe B., Xue L., Huang Y., Lim E. W., Bao J. *Spectacle Lenses with Highly Aspherical Lenslets for Myopia Control: Four-Year Clinical Trial Results*. Invest. Ophthalmol. Vis. Sci. 2023;64(8) : 4162.

(2) Li X, et al. *Myopia Control Efficacy of Spectacle Lenses with Aspherical Lenslets: Results of a Three-Year Follow-up Study*. Am J Ophthalmol. 2023 ; 253 : 160-168.

(3) En comparaison de verres unifocaux lorsqu'ils sont portés par les enfants au moins 12 heures par jour chaque jour. Bao J., Huang Y., Li X., Yang A., Zhou F., Wu J., Wang C., Li Y., Lim E.W., Spiegel D.P., Drobe B., Chen H., 2022. *Spectacle Lenses with Aspherical Lenslets for Myopia Control vs Single-Vision Spectacle Lenses: A Randomized Clinical Trial*. JAMA Ophthalmol. 140(5), 472–478.

Impulser le style. L'innovation dans le domaine des accessoires de mode nécessite un équilibre délicat entre rester dans la tendance et anticiper les changements futurs dans les préférences des consommateurs. Chez EssilorLuxottica, les collectes d'analyses de données clients (consumer management insights ou CMI) sont un outil stratégique de prévision, permettant aux équipes R&D du Groupe d'adapter de manière proactive les choix des couleurs, des matériaux et des finitions pour répondre à l'évolution des goûts et des modes de vie. Les connaissances acquises grâce aux études de marché permettent aux créateurs de l'entreprise en matière d'accessoires de mode d'intégrer des technologies de pointe dans leurs lunettes sans compromettre le style. Les consommateurs étant de plus en plus à la recherche de produits personnalisés et uniques, il devient crucial de comprendre les préférences individuelles. Par conséquent, la capacité de collecter et d'analyser des données sur le comportement des consommateurs permet au Groupe d'offrir des options personnalisables, d'améliorer l'expérience des consommateurs et de favoriser la fidélité à la marque. En ce sens, les collectes d'analyses de données clients constituent le socle de la prise de décision stratégique dans le processus d'innovation du Groupe pour les accessoires de mode. Des palettes de couleurs au choix des matériaux en passant par les détails de finition, l'alignement sur les préférences des consommateurs garantit que les produits sont non seulement esthétiquement attrayants, mais qu'ils correspondent également aux valeurs et aux attentes du public cible, ce qui favorise le succès dans le paysage concurrentiel de la mode.

Les activités R&D d'EssilorLuxottica liées à la lunetterie traditionnelle couvrent trois segments principaux : la conception et les technologies des montures, les étuis et accessoires pour lunettes, ainsi que les solutions afocales pour la protection solaire.

- **Conception des montures et technologies.** Chaque nouvelle collection et chaque monture sont le fruit d'un processus continu de R&D qui anticipe et traduit les besoins, attentes et aspirations des consommateurs tout en s'engageant en faveur de la durabilité et de la conception respectueuse de l'environnement, conformément au programme de développement durable Eyes on the Planet de l'entreprise (voir chapitre 5). Pour aider chacun dans le monde à « mieux être » les designers et les ingénieurs du Groupe n'ont de cesse de repousser les limites du possible dans le secteur de la lunetterie, pour créer des modèles qui allient innovation en matière de style et technologies de pointe ainsi que nouveaux matériaux pour réinventer styles et fonctionnalités. L'étude d'autres secteurs – de la mode et de la joaillerie en passant par le design et la performance sportive sont des sources d'inspiration applicable à la lunetterie. Ce processus est d'autant plus important à notre époque où les lunettes de vue et de soleil sont de plus en plus perçues comme des accessoires de mode attrayants. L'accent sur le design produit et le développement continu de nouveaux styles sont des facteurs clés de la réussite d'EssilorLuxottica. En 2023, le Groupe a ainsi enrichi sa collection de lunettes de plus de 3 500 nouveaux modèles.

  EssilorLuxottica s'appuie sur un modèle d'innovation qui allie les technologies les plus avancées du marché et des équipes hautement qualifiées pour créer un solide pipeline d'innovations directement applicables aux produits. En s'appuyant sur des technologies innovantes telles que l'impression 3D métal et plastique, le micro-martelage des métaux et les techniques avancées de laser, le Groupe atteint des niveaux de précision et de finition comparables à ceux de la joaillerie, ce qui représente un avantage concurrentiel important pour EssilorLuxottica. Le Groupe s'appuie sur deux centres R&D, en Amérique du Nord (Foothill Ranch, Californie) et en Europe (Agordo, Italie), et sur cinq centres d'innovation, en Europe (Agordo, Milan et Sedico, en Italie) et en Asie-Pacifique (Dongguan, Grande Chine et Fukui, Japon) ainsi que sur 11 laboratoires de tendances, du design et de la création basés dans différentes régions du monde. Les centres R&D de Foothill Ranch et d'Agordo se concentrent respectivement sur les technologies de performance sportive et sur le style de vie et le luxe, tandis que les centres d'innovation se concentrent principalement sur la science et l'ingénierie des matériaux. À titre d'exemple, les centres d'innovation d'Agordo et de Sedico développent des activités R&D sur les polymères et les alliages métalliques, tandis que le centre d'innovation de Fukui est spécialisé dans le titane et l'or massif. En outre, les centres d'innovation d'Agordo et de Dongguan se concentrent sur l'intégration de l'application de la robotique, de l'automatisation, de l'informatique et du big data dans leurs processus de fabrication. En mettant l'accent sur le développement de produits de qualité, le Groupe établit également des collaborations internationales avec des universités respectées et renommées, notamment l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), l'Université de Navarre (Espagne) à travers son Ceit | Advanced Technologies for Industry Research Center, et le Consortium national interuniversitaire pour la science et la technologie des matériaux (INSTM), qui s'appuie sur l'expertise de 52 universités italiennes. L'excellence scientifique générée par ces partenariats contribue à influencer la création de nouveaux produits, matériaux et technologies, ouvrant de nouvelles opportunités pour élargir constamment l'expérience du consommateur. Parmi les points forts, mentionnons la collaboration avec l'Université de Cambridge sur la conception de nouveaux composés polymères aux propriétés matérielles uniques permettant d'accroître les performances et la valeur de produits du Groupe ; la collaboration avec l'Université de Navarre sur la recherche appliquée et le développement technologique ; et enfin l'INSTM sur les technologies et les matériaux avancés.

  En 2023, le Groupe a encore étoffé son pipeline d'innovations et consolidé son leadership dans le secteur de la lunetterie avec des collections sophistiquées. S'appuyant sur le positionnement de la marque de luxe Swarovski, la collection de lunettes Lucent a présenté des modèles raffinés et étincelants qui mettent à l'honneur la tradition joaillière et le savoir-faire de la marque, attirant ainsi les amateurs de cristal désireux d'embellir et de personnaliser leur style. L'an dernier, la collection Oakley inspirée par les jeux vidéo s'est également enrichie de nouveaux modèles, comme les lunettes Helux : conçues pour les gamers passionnés. Dotées de montures audacieuses fabriquées en matériau O Matter léger, associées à des branches ultrafines compatibles avec un casque audio, elles permettent une meilleure expérience de jeu. Engagé dans la réduction de son impact sur la planète et en phase avec la demande croissante des consommateurs pour des lunettes respectueuses de l'environnement, le Groupe renforce l'approvisionnement en matériaux responsables pour ses collections de lunettes maison et de marques sous licence. L'année dernière, Ray-Ban a élargi son offre avec des matériaux biosourcés tels que le bio-acétate pour les montures et le bio-nylon pour les verres. Arnette a également étendu son offre avec des processus de recyclage interne du nylon injecté pour créer des montures composées à 95 % de plastique recyclé. Ce changement de paradigme vers les matériaux biosourcés et recyclés est en train de devenir la nouvelle norme pour le Groupe, avec de nouvelles marques qui rejoignent son portefeuille et l'adoptent par défaut dans leurs collections.

- **Étuis à lunettes et accessoires.** L'acquisition récente de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., société leader dans la production et la distribution d'étuis de lunettes mais aussi d'accessoires de lunetterie de luxe, artisanaux et personnalisés, a représenté une nouvelle étape dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica. L'objectif est d'atteindre les normes de qualité les plus élevées tout au long de la chaîne de valeur et d'optimiser le service au profit de tous les acteurs de l'industrie. Cette acquisition représente également un atout important pour le Groupe pour mener à bien son engagement en faveur de la durabilité. À titre d'exemple, le Groupe a pu investir dans le recyclage et la circularité de ses matériaux d'emballage, en éliminant ou en convertissant progressivement les éléments en plastique à usage unique et en menant des recherches sur des matériaux alternatifs. Cela prouve que le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica est un accélérateur important de développement durable.

À la suite de l'acquisition, le Groupe a mis en place une équipe dédiée de designers et de chercheurs travaillant dans son centre d'innovation d'Alpago (Italie), où des activités de recherche en matière d'éco-conception, de technologies de fabrication innovantes, d'ingénierie de nouveaux concepts et d'intégration de fonctionnalités sont menées pour offrir à tous les acteurs de l'industrie et aux consommateurs des accessoires synonymes d'exclusivité, d'élégance raffinée, de respect de l'environnement et de meilleure expérience utilisateur. L'année dernière, plus de 3 000 nouveaux accessoires et étuis ont été développés.

Réseau R&D : impulser le style

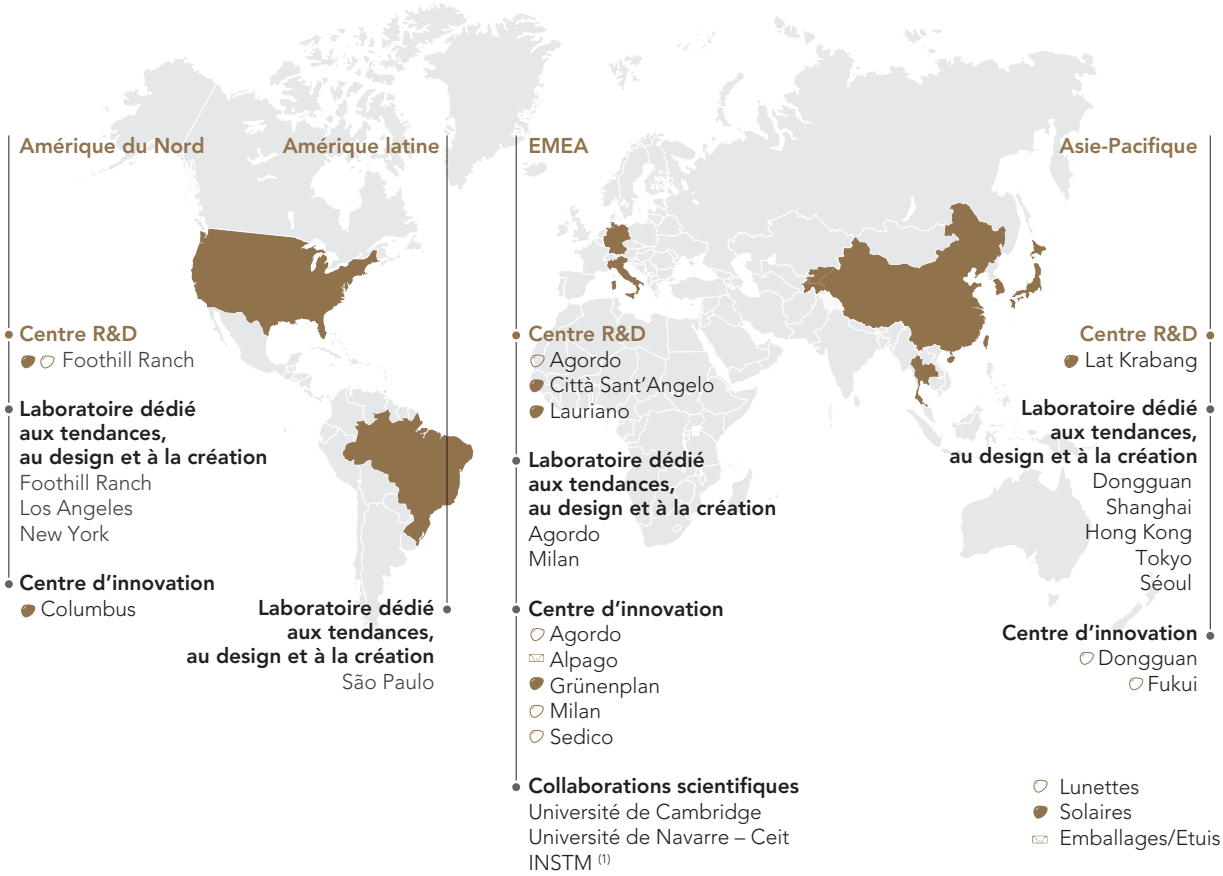

(1) Interuniversity National Consortium of Material Science and Technology.

- **Solutions afocales pour la protection solaire.** Avec un peu plus de quatre décennies d'expérience et de recherche dans le domaine des verres solaires, le Groupe a fait redécouvrir la magie du soleil, grâce à des solutions de pointe axées sur la mode, les dernières tendances, la qualité haut de gamme et l'innovation technologique pour offrir aux consommateurs une expérience inégalée en matière d'optique solaire. Soucieux d'être dans la constante amélioration de cette expérience, le Groupe s'appuie sur un réseau de recherche à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie-Pacifique, avec quatre centres R&D aux États-Unis (Foothill Ranch, Californie), en Italie (Lauriano et Città Sant'Angelo) et en Thaïlande (Lat Krabang) ainsi que deux centres d'innovation aux États-Unis (Columbus, Ohio) et en Allemagne (Grünenplan). Le centre R&D de Foothill Ranch axe ses recherches sur les technologies de solutions solaires plastiques pour les lunettes de sport. Les centres R&D de Lauriano et de Città Sant'Angelo sont spécialisés dans les technologies de verres solaires pour les lunettes de luxe et tendance, le centre de Lauriano mettant plus particulièrement l'accent sur les verres en plastique, tandis que celui de Città Sant'Angelo cible plutôt les verres minéraux. Ces trois centres se consacrent également à la technologie de verres teintés filtrants avec une optimisation de contraste Prizm CE (contrast enhancing) conçue pour des applications sportives, militaires ou de prescription. Les centres d'innovation de Columbus et de Grünenplan, spécialisés pour l'un dans la chimie des teintures biologiques pour la science de la vision et le développement des couleurs, et pour l'autre dans la gestion de la lumière pour les verres minéraux, complètent ce réseau. Enfin, le centre R&D Lat Krabang se consacre aux technologies de pointe pour le moulage des matériaux optiques.

Des premières visières *freeform* aux lunettes de protection et aux lunettes de soleil, le Groupe élargit depuis des décennies son portefeuille de verres solaires, en créant et en fournissant constamment des solutions solaires innovantes qui allient des performances, des styles et des conceptions supérieurs. Aujourd'hui, il continue à innover et à bouleverser toutes les catégories : les lunettes de protection, avec un axe de développement dédié à l'étude des films laminés ; les concepts de design industriel pour le *free form*, avec une recherche de conception optique pour la correction optique hors axe ; ou encore les lunettes de soleil, en donnant la priorité aux effets esthétiques innovants et aux formes décoratives grâce à l'introduction de techniques et de technologies de coloration spécifiques et de nouvelles technologies telles que les traitements au plasma.

En 2023, en s'appuyant sur la compétence de ses équipes mondiales de R&D spécialisées dans les lunettes et la santé visuelle, EssilorLuxottica a lancé la marque Ray-Ban Reverse, l'une des plus grandes innovations de la marque. Une prouesse d'ingénierie avancée, la collection Reverse abandonne la forme convexe traditionnelle du verre solaire pour une forme concave tout en conservant sa précision optique. Il en résulte un design à la signature révolutionnaire qui optimise les propriétés de réfraction, d'astigmatisme, prismatiques et de résolution. Conformément au changement de paradigme du Groupe vers des matériaux biosourcés et recyclés qui deviennent désormais la nouvelle norme pour ses collections de lunettes, Reverse propose des verres en nylon biosourcé avec une teneur en carbone biosourcé de 41 % et des montures en acétate biosourcé avec une teneur en carbone biosourcé de 67 %. Inspiré par le style sportif de Prada Linea Rossa, le Groupe a également ajouté l'an dernier de nouveaux modèles à sa collection Impavid, avec notamment des lunettes de soleil actives ultra-modernes et enveloppantes, composées d'un seul verre aux coupes nettes et pratiques, fonctionnant comme un système de ventilation latéral innovant, pour une esthétique contemporaine alliée à une haute performance. Enfin, en s'appuyant sur les technologies Barberini, de nouveaux verres en verres minéraux Ray-Ban Gradient Chromance ont également été développés, modulant la lumière pour des couleurs plus nettes et plus vives.

Faire des lunettes un point d'entrée vers de nouveaux mondes. Alliant un savoir-faire de plusieurs décennies, un goût prononcé pour l'innovation et une volonté de proposer une technologie de pointe, EssilorLuxottica a ouvert la voie à une nouvelle génération de produits destinés à changer la façon dont les consommateurs ressentent et regardent le monde qui les entoure. Tout au long de son parcours dans le domaine des lunettes connectées, entamé il y a plus de 10 ans, le Groupe a développé ses capacités R&D, de fabrication et de distribution sur le terrain grâce à des partenariats stratégiques et à des lancements de produits. Impulsant une dynamique pour l'avenir, il a accéléré en 2023 sa vision de la création d'un point d'entrée vers un nouveau monde de possibilités grâce à des technologies véritablement portables qui améliorent la qualité de vie, afin de répondre aux besoins évolutifs des consommateurs et de saisir pleinement le potentiel des segments de *wearables* à croissance rapide.

En concevant de A à Z cette catégorie émergente, EssilorLuxottica redéfinit les attentes en matière de lunettes intelligentes, en proposant aux consommateurs des produits de marque incontournables au style recherché et avant-gardiste, intégrant de manière harmonieuse un puissant univers technologique tout en garantissant le meilleur de la correction et de la protection visuelles. Poursuivant sa vision, le Groupe explore trois cas d'usage principaux pour l'avenir des lunettes intelligentes : la santé et le bien-être, en ouvrant de nouvelles voies pour l'industrie en général ; le social et le divertissement, en offrant aux consommateurs un nouveau moyen de savourer pleinement et de partager leurs instants les plus authentiques ; en améliorant les performances des utilisateurs dans plusieurs domaines, y compris le sport et les contextes professionnels. Pour concrétiser cette vision et rapprocher monde physique et monde digital, le Groupe continue d'investir dans des technologies telles que les e-filtres, l'e-focus, l'e-chromic, l'affichage de données dans les lunettes, l'eye-tracking, les guides d'ondes et l'intégration optique. Il s'appuie sur un solide réseau mondial comptant sept sites R&D, en Amérique du Nord (Los Angeles et Boston, États-Unis), en Europe (Agordo et Milan, Italie ; Créteil et Toulouse, France ; Tel-Aviv, Israël) et deux sites de prototypage et d'industrialisation en Europe (Dijon, France) et en Asie-Pacifique (Dongguan, Grande Chine). Les centres R&D situés aux États-Unis et en Israël mènent des recherches sur les technologies audio, tandis que les centres R&D français et italiens se concentrent respectivement sur les technologies de verres et de monture intelligents. Les deux sites de prototypage et d'industrialisation en France et en Grande Chine servent quant à eux de plateformes de développement. Afin de renforcer son expertise en matière de lunettes intelligentes et de technologies portables, EssilorLuxottica a noué des liens étroits avec des établissements universitaires et des organisations publiques de premier plan, notamment le Stanford Center for Image Systems Engineering (SCIEN) aux États-Unis, qui met au point des systèmes d'imagerie pour l'amélioration de la communication humaine ; l'université de Huddersfield, au Royaume-Uni, qui développe de nouvelles substances chimiques pour les fonctionnalités actives et intelligentes des verres ; le European Photonics Industry Consortium (EPIC) à Paris, qui opère dans le domaine de la photonique ; et le laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à travers OPALE, un laboratoire commun de recherche situé à Toulouse, qui se concentre sur les fonctionnalités actives et connectées des verres et des lunettes. En 2022, le Groupe a également lancé son Smart Eyewear Lab en partenariat avec Politecnico de Milan. Représentant un investissement de plus de 50 millions d'euros et une communauté de 100 chercheurs et scientifiques, le Smart Eyewear Lab accueille la recherche industrielle et le développement expérimental de dispositifs permettant de créer une nouvelle génération de *wearables* capables de combiner les bénéfices d'une correction visuelle avec une expérience utilisateur améliorée dans la réalité augmentée et étendue. Pour cela, il travaille en priorité sur l'analyse, le développement et l'intégration de composants électroniques et photoniques, ainsi que les algorithmes permettant d'acquérir, de traiter et de diffuser aux porteurs des informations réelles dans la réalité augmentée et étendue. Pour renforcer son expertise dans ce domaine, le Groupe a également rejoint l'an dernier AR Alliance, un écosystème d'entreprises leaders du paysage numérique et électronique qui collaborent pour accélérer le développement d'applications et de processus de lunettes de réalité augmentée.

Réseau R&D: faire des lunettes une porte d'entrée vers de nouveaux mondes

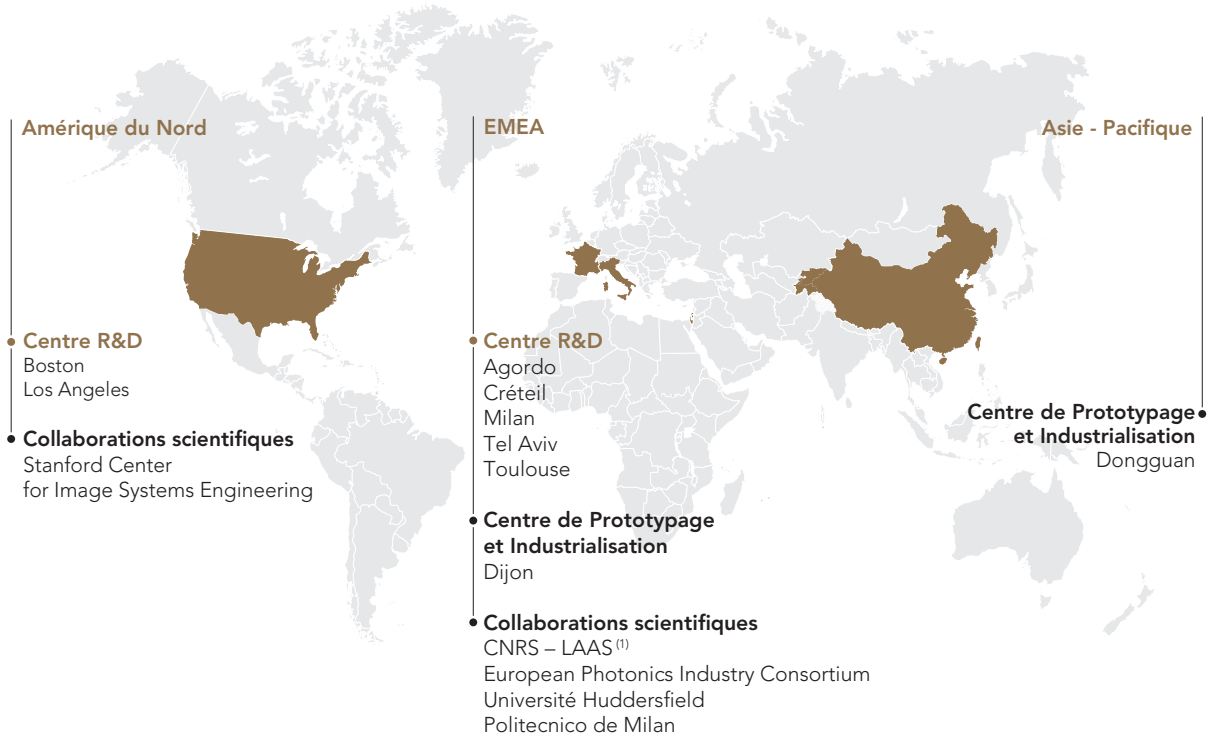

(1) Centre national de la recherche scientifique – Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes.

Grâce au potentiel de ses équipes de recherche et développement dans le monde entier, EssilorLuxottica a continué en 2023 à développer son approche transformatrice avec des solutions véritablement portables et améliorant la qualité de vie, et des segments et catégories entièrement nouveaux destinés à changer la façon dont les consommateurs perçoivent le monde qui les entoure. Après le lancement réussi de Ray-Ban Stories, le Groupe a renouvelé l'année dernière sa collaboration avec Meta pour lancer Ray-Ban | Meta, la nouvelle génération de lunettes intelligentes, atteignant un nouveau degré d'authenticité et de fiabilité dans les contenus créés et partagés. Ray-Ban | Meta est la toute première paire de lunettes dotée d'une fonction de diffusion en direct et de l'intelligence artificielle Meta intégrée, d'une caméra grand-angle 12 MP, de haut-parleurs discrets à oreille ouverte pour une expérience audio globale et de cinq micros intégrés qui permettent de passer facilement de la musique aux appels, tout en permettant aux porteurs de lunettes de rester à l'écoute du monde qui les entoure. L'an dernier, EssilorLuxottica a aussi poursuivi ses initiatives audacieuses dans la medtech en annonçant son expansion sur le marché des solutions auditives avec une nouvelle technologie révolutionnaire à la croisée de la vision et du son. S'appuyant sur des équipements et des logiciels propriétaires et grâce à l'acquisition à 100 % de la start-up israélienne Nuance Hearing, le Groupe est aussi en train de finaliser son premier produit qui associe de manière harmonieuse une technologie auditive de haute qualité et des lunettes de prescription tendance, dans le but d'éliminer la stigmatisation associée aux solutions auditives traditionnelles et de la remplacer par une solution alliant confort et style.

Digitaliser complètement l'industrie. Toujours en quête d'excellence opérationnelle, EssilorLuxottica exploite les nouvelles technologies et les outils digitaux pour améliorer les processus internes et les solutions destinées aux consommateurs. En tant qu'acteur verticalement intégré, le Groupe continue à investir fortement dans sa transformation digitale complète et dans son approche opérationnelle du secteur. Il intègre ainsi la puissance de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique tout au long de la chaîne de valeur, de la conception et de l'ingénierie à l'expérience en magasin et en ligne. Moteurs stratégiques de croissance, les technologies d'intelligence artificielle sont au cœur des processus du Groupe. Concernant la compréhension des consommateurs, les algorithmes permettent d'en exploiter les big data et les technologies Machine learning de réaliser des prévisions pointues de la demande et de dépasser les attentes des consommateurs. Côté innovations produits, ces outils contribuent à analyser les comportements en matière de vision et à les traduire sous forme de modélisations pour optimiser le design optique. Au niveau de l'ingénierie des processus, les outils de prototypage basés sur l'IA prédisent les résultats de la mise en œuvre de processus de production afin de réduire les cycles de tests et d'améliorer les processus et la productivité, alors que pour la fabrication de lunettes, les algorithmes d'IA contribuent à assurer la qualité des produits dans les moindres détails. Enfin, pour ce qui est des activités de marketing, l'IA générative crée un nouvel univers de communications digitales créatives sur-mesure.

La communauté de *data scientists* d'EssilorLuxottica est également très attachée à réinventer l'expérience consommateur. Des interactions en ligne à la téléoptométrie, en passant par l'expérience en magasin, la transformation digitale du Groupe a révolutionné les modalités de connexion entre EssilorLuxottica et des millions de consommateurs et de patients à travers le monde. Elle permet au Groupe d'offrir des opportunités et des services digitaux au secteur de l'optique et de la lunetterie et d'ouvrir la voie à un processus d'innovation dont tous les acteurs du secteur pourront bénéficier.

En exploitant la puissance de l'intelligence artificielle, EssilorLuxottica a récemment lancé des initiatives audacieuses dans le domaine de la santé visuelle, notamment avec le développement d'éléments de pré-diagnostic basés sur l'IA, conçus pour faciliter la détection précoce de pathologies et la recommandation de traitements personnalisés, ainsi qu'avec des applications de mesure rapide et précise de la hauteur pupillaire grâce à l'apprentissage automatique. Conscient de l'énorme potentiel d'innovation que représente une intégration plus poussée de l'IA dans sa structure digitale pour offrir aux consommateurs des services hors pair, le Groupe a également lancé des outils de vente en magasin et en ligne, notamment *Face Scanner* et *Frame Advisor*, ainsi que l'essayage virtuel en temps réel (*Virtual Try-On*). Les algorithmes dérivés de l'IA appliquée aux données permettent d'offrir des conseils personnalisés sur la monture la mieux adaptée, en fonction des traits du visage et des préférences individuelles. En 2023, l'essayage virtuel a encore évolué, avec l'introduction de fonctionnalités innovantes : l'essayage virtuel des verres Transitions permet aux consommateurs de tester différentes couleurs de verres photochromiques dans toute la gamme de teintes d'activation ; *Frame Removal* efface digitalement la monture réelle du porteur pour la remplacer par une monture en 3D ; et l'essayage virtuel sur photo permet de choisir les cadeaux les mieux adaptés pour ses proches. Pour donner vie à ces technologies, le Groupe s'appuie sur l'expertise spécialisée de son unité centralisée de rendu visuel (*Render Factory*), qui permet aux consommateurs de découvrir des lunettes sous différents angles, ainsi que des éléments de design complexes, des matériaux et un savoir-faire artisanal grâce à des rendus 3D en temps réel. Donnant le ton pour l'avenir, EssilorLuxottica a franchi en 2023 une nouvelle étape importante dans la transformation digitale du secteur de la santé visuelle, avec le lancement d'HELIX, une nouvelle division du Groupe qui fournira une technologie moderne et holistique axée sur la satisfaction de tous les besoins digitaux des professionnels de la vue dans une plateforme interconnectée et axée sur les données. De la prise de rendez-vous et des commandes aux services de téléoptométrie et d'assurance complémentaire santé, HELIX les aidera à améliorer l'efficacité de leurs cabinets. Avec le modèle ouvert HELIX, le secteur de l'optique atteindra de nouveaux sommets en associant expertise médicale, technologies d'IA et expérience consommateur, pour assurer un accès à travers le monde à des prestations de santé visuelle professionnelles, exhaustives et de haute qualité.

Pionnier de longue date dans la transformation de l'industrie, EssilorLuxottica est le premier Groupe du secteur de l'optique à avoir introduit une technologie de vitrine digitale à grande échelle, pour une expérience consommateur plus engageante et riche en contenu. En peu de temps, le Groupe est devenu l'un des plus importants acteurs mondiaux privés en matière de digital, grâce à l'installation de près de 21 000 vitrines digitales dans ses propres magasins et dans les magasins d'optique de ses clients aux quatre coins du monde. La gestion de la communication visuelle en temps réel est centralisée dans la *Digital Factory* interne de Milan (Italie), afin d'assurer une flexibilité et une rapidité d'exécution et de distribution du contenu (par emplacement, pays et délai) ainsi qu'une proximité par rapport aux attentes des clients et des consommateurs.

Propriété Intellectuelle

Fin 2023, le Groupe, incluant l'ensemble de ses filiales, était titulaire de :

- **2 483** familles de brevets représentant chacune une invention, protégée dans plusieurs pays à travers le monde (soit **12 985** brevets en cours d'examen ou délivrés) ;
- **2 227** modèles ;
- **4 616** familles de marques représentant chacune une marque protégée dans plusieurs pays à travers le monde (soit **22 816** marques en cours d'examen ou enregistrées).

En 2023, le Groupe a déposé **193** nouvelles familles de brevets, **45** nouvelles familles de modèles et **166** nouvelles familles de marques.

Protection de la propriété industrielle et des consommateurs. Avec environ 13 000 brevets détenus, la propriété intellectuelle est l'un des actifs les plus importants d'EssilorLuxottica. Elle garantit l'excellence, l'unicité et la supériorité de ses produits. La démarche d'innovation d'EssilorLuxottica est soutenue et renforcée par une gestion de la propriété intellectuelle aussi active en amont, comme soutien à l'innovation, qu'en aval, pour optimiser la protection de tous les brevets, marques, modèles ou droits d'auteur tout en luttant contre la contrefaçon, physique et en ligne, et le marché parallèle.

Afin de minimiser l'exposition des consommateurs à la contrefaçon, EssilorLuxottica collabore avec des instances et les autorités locales partout dans le monde pour intercepter les produits contrefaisants et lutter légalement contre toute la filière de production illégale dans toute la mesure permise par la loi. Le Groupe surveille également les sites Web, les places de marché en ligne (*marketplace*), les réseaux sociaux et les applications mobiles. En 2023, les initiatives en ligne et hors ligne visant à protéger les marques de lunettes dont EssilorLuxottica est propriétaire ont conduit à la saisie de 9,5 millions de produits contrefaits. L'année dernière, le Groupe a également fait fermer plus de 2 000 sites Internet, fait supprimer 127 400 profils et publications sur les réseaux sociaux et fait supprimer 512 300 référencements sur des places de marché (*marketplace*), destinés à vendre des produits contrefaisants. De plus, grâce à son programme dédié de lutte contre la contrefaçon et autres atteintes à la propriété intellectuelle, le Groupe a recouvré plus de 3,8 millions de dollars américains de dommages et intérêts auprès des personnes ayant violé ses droits de propriété intellectuelle.

Pour que la lutte contre la contrefaçon soit plus efficace et pour endiguer l'expansion du marché parallèle, qui dévie les marchandises vers des circuits de vente non autorisés, le Groupe a développé GLOW (*Guaranteed Luxottica Origin Worldwide*). GLOW est un système de traçabilité basé sur la technologie RFID destiné à vérifier l'authenticité des produits et la conformité des circuits de vente grâce à un capteur (*RFID Tag*) intégré dans la monture. Le dispositif contient des informations clés qui permettent d'identifier chaque paire de lunettes sans ambiguïté, de sa production à sa destination de vente. Cette technologie est passive et sûre - elle n'émet pas d'onde radio et n'enregistre pas de données personnelles.

Afin d'optimiser l'effort de protection des marques, EssilorLuxottica a adopté une politique de Prix affiché minimum. Applicable uniquement aux États-Unis et au Canada, elle interdit toute activité de marketing ou publicité susceptible de porter atteinte à la valeur des marques de lunettes du Groupe EssilorLuxottica, sans affecter le prix de vente des produits. En 2022, le Groupe a également mis au point un processus de protection des projets spéciaux, qui permet de surveiller rigoureusement la protection des éléments de propriété intellectuelle, d'actifs et de sécurité informatique, dans le but d'éviter les fuites avant le lancement des produits.

1.4.3 Opérations

EssilorLuxottica accomplit sa Mmission grâce à un modèle économique intégré verticalement qui couvre chaque étape du processus de création de valeur, depuis le développement et la fabrication des produits jusqu'à la vente au consommateur final, axé sur l'excellence de la fabrication, le service et une présence géographique diversifiée. Ce modèle a permis d'améliorer l'efficacité, la flexibilité et la rapidité dans la conception des produits, l'ingénierie, la fabrication, la chaîne d'approvisionnement et la logistique, pour une qualité sans compromis.

Le Groupe supervise chaque aspect de ses activités verres et montures, des usines de production aux laboratoires de prescription, en passant par les magasins de vente au détail (Direct to consumer) d'optique. Sa particularité réside dans sa capacité inégalée à centraliser la fabrication de lunettes et à décentraliser la production de verres de prescription, et donc à gérer simultanément les flux d'une production en série (verres finis fabriqués au sein des usines du Groupe) et ceux d'une production sur mesure de verres de prescription (verres semi-finis fabriqués dans les usines puis surfacés et traités au sein des laboratoires de prescription). Le contrôle direct de l'ensemble de la plateforme de production permet au Groupe de vérifier la qualité des produits et des processus, d'introduire des innovations, d'identifier des synergies et de nouvelles méthodes de fonctionnement, et d'optimiser le service, la qualité et les coûts. Enfin, la distribution directe permet à EssilorLuxottica de proposer ses produits dans les principaux pays développés et émergents et de parvenir à une compréhension unique des besoins et des goûts des consommateurs, tant au niveau mondial que local. Cette capacité est considérée comme un atout par les grandes maisons de mode, qui se tournent vers le Groupe pour produire leurs collections de lunettes et pour pouvoir accéder à son vaste réseau de distribution mondial.

Ouvrir la voie en matière de développement durable avec Eyes on the Planet. Mettant l'accent sur les initiatives de développement durable à travers l'intégralité de son réseau d'opérations, EssilorLuxottica concentre ses efforts sur la réduction de son empreinte carbone avant de compenser les émissions résiduelles de ses opérations directes (émissions de Scopes 1 & 2). Pour améliorer l'efficacité énergétique tout en réduisant à la fois l'utilisation des ressources et la production de déchets, EssilorLuxottica investit dans la conception de nouveaux processus et assure un renouvellement régulier des équipements et des technologies. Par exemple, l'année dernière, l'introduction de moteurs électriques industriels à haut rendement dans les principales usines de production de verres en série a permis au Groupe de réduire sa consommation annuelle d'énergie (voir chapitre 5, section 5.2.1). En outre, soucieux de réduire sa dépendance aux combustibles fossiles et donc ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a progressivement accru son autoproduction d'énergie à partir de sources renouvelables en investissant dans des systèmes de chauffage et de refroidissement alimentés par biomasse et dans des panneaux photovoltaïques. En 2023, par exemple, de nouveaux panneaux solaires ont été installés en Italie et au Portugal. C'est également grâce à ces initiatives, qu'EssilorLuxottica a atteint la neutralité carbone dans ses opérations directes en Europe en 2023 (émissions de Scopes 1 & 2), après avoir atteint cet objectif en 2021 en Italie et en France, ses deux pays historiques. Le Groupe est désormais en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle mondiale d'ici 2025. De plus, l'engagement d'EssilorLuxottica vis-à-vis de l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi) représente une nouvelle étape dans son objectif à long terme de lutter contre le changement climatique en réduisant l'empreinte carbone de ses activités et de sa chaîne de valeur (voir chapitre 5, section 5.2.1).

Renforcer les capacités de fabrication du Groupe à travers le monde. En regroupant montures et verres sous un même toit, EssilorLuxottica a démontré toute la puissance de l'intégration verticale pour innover dans la nouvelle génération d'offres d'optique et de lunetterie, pour le plus grand bénéfice de ses clients et des consommateurs. L'an dernier, le Groupe a continué à étendre ses vastes capacités de fabrication dans plusieurs régions du monde, avec l'ouverture d'installations de pointe à Rayong (Thaïlande) et à Tijuana (Mexique), ainsi que l'augmentation de la capacité de fabrication de son usine de Chihuahua (Mexique). L'objectif est de mieux répondre à l'évolution des besoins mondiaux en matière de santé visuelle grâce à une présence de plus en plus intégrée, diversifiée et équilibrée sur le plan géographique. L'usine de Rayong, l'une des plus grandes du Groupe dans le monde, regroupe des capacités de fabrication de bout en bout sur un seul site pour la production de verres ophtalmiques, de montures de prescription et de lunettes de soleil, ainsi que pour l'assemblage de paires complètes. Au Mexique, le site de Tijuana héberge des opérations de fabrication optique et un centre de distribution. Il devrait produire plus de 20 millions de verres correcteurs et expédier jusqu'à 25 millions de montures par an. À Chihuahua, où une première usine a été implantée en 1985, une nouvelle usine connectée de production en série a vu le jour, pour produire des verres semi-finis à indice ultra élevé à l'intention de laboratoires de prescription. En 2023, le Groupe a également posé les premières bases de son Laboratoire d'Excellence du Grand Paris (France) pour mieux répondre aux besoins d'un marché en constante évolution.

L'an dernier, EssilorLuxottica a également poursuivi ses efforts visant à l'excellence opérationnelle, afin de proposer des produits de qualité supérieure qui redéfinissent les normes du secteur en augmentant ses capacités à l'échelle mondiale. En Italie, le Groupe a investi dans sa fabrication « Made in Italy » en agrandissant son usine historique d'Agordo et en augmentant sa production de verres Barberini. Au Japon, il a continué à mettre en avant l'importance de sa fabrication « Made in Japan » dans le district de Fukui, en intensifiant ses investissements dans Fukui Megane, un site de fabrication unique en son genre, qui incarne l'excellence et la qualité d'une tradition lunetière internationalement reconnue pour son savoir-faire exceptionnel, son design et ses matériaux nobles.

1.4.3.1 Création de produits d'optique ophtalmique innovants

EssilorLuxottica conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs et afocaux adaptés aux besoins visuels et préférences de chaque individu. Avec sa large gamme de verres, le Groupe propose des solutions innovantes qui permettent de corriger les défauts visuels que sont la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme. Ses technologies de verres, reconnues et respectées dans le monde entier, améliorent la vision, préservent et protègent la vue, et apportent un grand confort de vision.

Le Groupe est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales, dont les plus renommées sont : Varilux et ses différentes déclinaisons de verres progressifs, Crizal et sa gamme de verres antireflet résistant aux salissures et aux rayures, Transitions et ses différentes déclinaisons de verres photochromiques, Eyezen et sa gamme de verres pour les utilisateurs d'outils digitaux, Essilor Stellest et son offre de verres destinée à ralentir la progression de la myopie chez les enfants, ainsi que Kodak et sa marque de verres utilisée avec un accord de licence perpétuelle Eastman Kodak.

EssilorLuxottica produit également ses propres verres solaires, profitant ainsi de l'expertise apportée par l'acquisition des marques Persol, Ray-Ban et Oakley. Il tire parti du savoir-faire de Barberini, leader mondial de la production de verres solaires et ophtalmiques minéraux. Barberini est partie intégrante d'EssilorLuxottica depuis 2019. Plusieurs innovations ont ainsi vu le jour, dont Oakley Prizm et les verres solaires Ray-Ban Chromance, conçus pour améliorer les couleurs, les contours, les contrastes et la visibilité. Ces deux innovations sont le fruit d'une technologie de verres unique d'Exciton, le leader mondial de la conception et production de pigments hautement performants d'une grande pureté, racheté par le Groupe en 2016. Par son rachat de Barberini, EssilorLuxottica détient une participation minoritaire d'environ 33 % au capital de Triapex, une entreprise leader de la production des films polarisants à base de pigments utilisés dans les verres et les applications de verres polarisants CR39. Par ailleurs, le Groupe détient une participation de 51 % dans Onbitt, fabricant sud-coréen de films polarisants pour verres ophtalmiques et autres produits, acquis en 2013.

Procédé de fabrication des verres. Les usines de production d'EssilorLuxottica fabriquent des verres finis, semi-finis ou afocaux. En général, les verres finis correspondent à des corrections visuelles simples telles que la myopie, l'hypermétropie et certains astigmatismes. Les verres semi-finis sont utilisés pour des corrections plus complexes, telles que la presbytie, alors que les verres afocaux sans correction sont habituellement utilisés pour les lunettes de soleil. EssilorLuxottica possède également une expertise reconnue dans le développement et la fabrication d'une large gamme de verres solaires afocaux et correcteurs, avec des usines à Senai (Malaisie), à Foothill Ranch (États-Unis), et Dongguan (Grande Chine) ainsi qu'à Lauriano et à Città Sant'Angelo (Italie), assurant un rôle clé pour l'activité solaire du Groupe.

Les laboratoires de prescription du Groupe transforment les verres semi-finis, dont seule la face avant est finie en usine, en verres finis répondant aux spécifications exactes des professionnels de la vue pour leurs patients. S'appuyant sur une gamme complète d'équipements et de technologies de pointe, ils assurent le surfaçage, le polissage, les traitements (multicouches et antireflets) et l'intégration des montures pour le processus de taillage et de montage, créant un lien vital entre les usines de production du Groupe et les professionnels de la vue qui commandent des verres personnalisés. Ce travail sur-mesure permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent, notamment pour corriger la presbytie. Dans ce cas, les laboratoires surfacent plusieurs zones de correction dans les verres, qui permettront d'améliorer la vision à différentes distances.

Les verres finis et semi-finis fabriqués dans les usines de production sont envoyés aux centres de distribution qui les expédient vers des sites propres à EssilorLuxottica (filiales de distribution, laboratoires de prescription et centres de taillage-montage) ou des sites de tiers (certains distributeurs lorsque le Groupe ne possède pas de filiales, laboratoires de prescription, détaillants et chaînes de magasins d'optique).

Les verres afocaux sont fabriqués dans des usines dédiées puis expédiés aux usines de production de montures EssilorLuxottica, ou bien vendus directement à d'autres acteurs de la fabrication et de la distribution de montures.

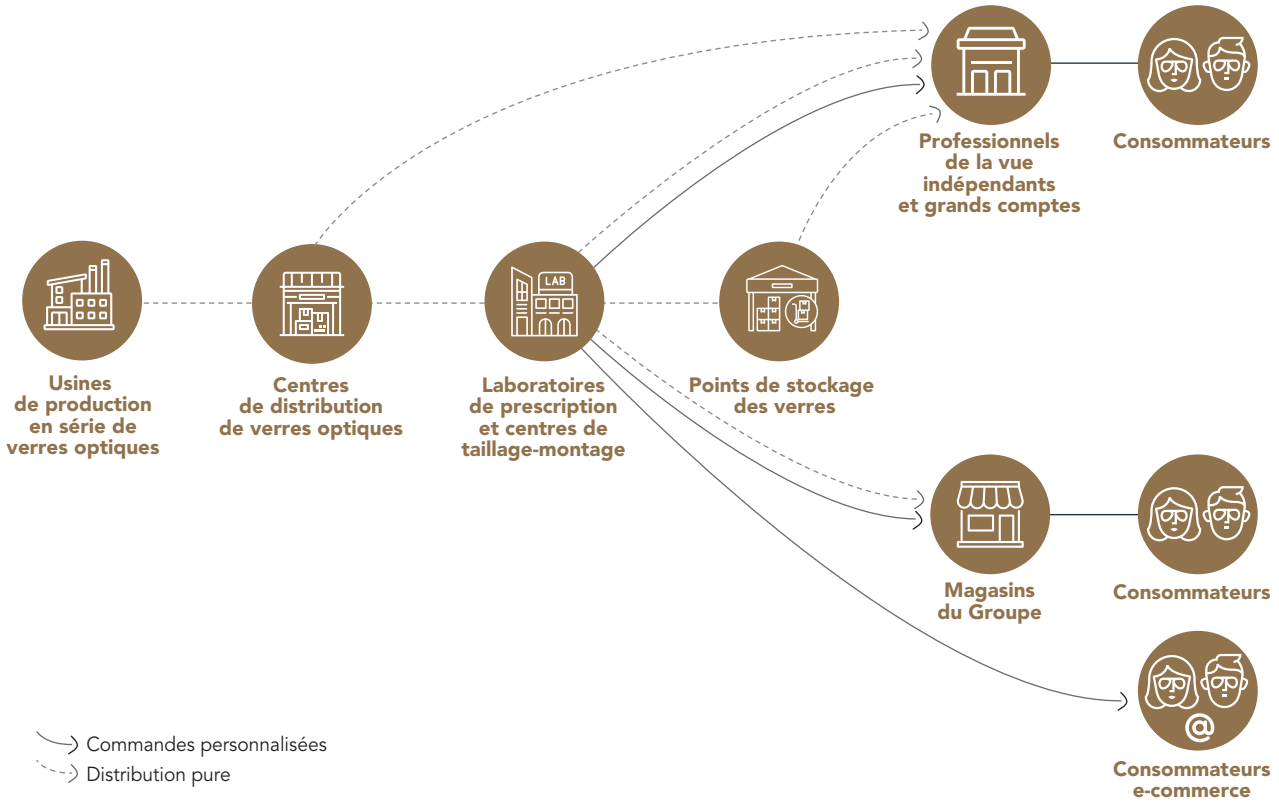

Fabrication de verres et chaîne logistique. Supervisant tous les aspects de son activité de verres à toutes les étapes de la chaîne de valeur, de la conception et de l'ingénierie à la livraison en magasin, le Groupe continue de rechercher sans cesse l'excellence opérationnelle pour offrir aux consommateurs du monde entier la meilleure expérience visuelle. Il dispose d'un réseau mondial d'usines, de laboratoires de prescriptions, de centres de taillage-montage et de centres de distribution qui servent les professionnels de la vue (opticiens/optométristes indépendants, groupements coopératifs, centrales d'achat, chaînes de distribution d'optique) partout dans le monde.

Au 31 décembre 2023, EssilorLuxottica et l'ensemble de ses partenaires opéraient dans 35 usines dans le monde. Parmi ces 35 usines, 27 sont spécialisées dans la fabrication de verres de prescription et huit dans la fabrication de verres solaires sans prescription.

Le réseau mondial d'EssilorLuxottica en matière d'optique ophtalmique

- Usines de production en série de verres optiques
- Usines de production en série de verres solaires

Le Groupe dispose d'un réseau de 583 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage répartis dans le monde entier, parmi lesquels 504 laboratoires de proximité et 79 laboratoires industriels. Parmi ces laboratoires industriels, 16 sont des laboratoires intégrés verres et montures qui produisent des paires de lunettes complètes. Environ 150 points de stock complètent ce réseau mondial capillaire pour garantir un service de proximité.

Ces plateformes ont été développées dans le cadre des offres de services intégrés pour les grands comptes, qui incluent la fabrication des verres, la gestion des montures pour le compte des clients et, dans certains cas, le taillage-montage des verres dans les lunettes.

Répartition géographique du réseau mondial de verres détenu par EssilorLuxottica et ses partenaires au 31 décembre 2023

Types d'actifs verres	Total	Amérique du Nord	Amérique latine	EMEA	Asie-Pacifique
Usines de production en série de verres optiques	27	3	2	7	15
Usines de production en série de verres solaires	8	1		4	3
Laboratoires industriels	79	22	17	21	19
dont laboratoires intégrés	*16*	*4*	*3*	*2*	*7*
Laboratoires de proximité	504	103	173	62	166

	Au 31 décembre 2023
Volumes de production des usines de verres EssilorLuxottica et des usines partenaires du Groupe [(a)]	• env. 550 millions de verres de prescription • env. 160 millions de verres solaires sans prescription
Volumes de verres surfacés dans les laboratoires de prescription [(b)]	• env. 214 millions de verres (107 millions de commandes)

(a) Comprend les verres photochromiques produits par Transitions Optical et vendus à d'autres fabricants de verres.
(b) Verres traités ou surfacés dans les propres laboratoires du Groupe ou dans les laboratoires partenaires.

1.4.3.2 Conception de lunettes emblématiques

La conception, le développement et la fabrication des montures sont réalisés dans les différents sites de production d'EssilorLuxottica : six usines en Italie, deux en Grande Chine, une en Thaïlande, une au Brésil, une aux États-Unis (dédiée aux lunettes de sport et de performance) et deux usines au Japon et en Inde, ces dernières desservant le marché local.

En 2023, la production mondiale du Groupe pour les montures a atteint environ 112 millions d'unités (lunettes de prescription et lunettes de soleil).

Une partie des produits sont fournis par des sous-traitants. Outre le segment lunetterie premium, le Groupe propose des montures et des lunettes prémontées (lunettes loupes) à prix abordable, distribuées essentiellement aux États-Unis sous la marque Foster Grant avec environ 140 millions de lunettes prémontées (lunettes loupes) vendues en 2023 et une répartition des ventes optimisée.

Développement de produits de lunetterie. Les efforts réalisés par les équipes d'ingénieurs d'EssilorLuxottica en matière de recherche et développement jouent un rôle crucial dans le processus de développement. Les ingénieurs recherchent en permanence de nouveaux matériaux, des concepts et des innovations technologiques à appliquer aux produits et processus afin de différencier EssilorLuxottica sur le marché de la lunetterie. Au cours de la phase initiale du processus de développement, les créateurs de prototypes transforment les modèles en pièces uniques, en utilisant la tradition unique d'artisanat du Groupe et les technologies 3D de pointe. Ces prototypes de montures sont ensuite partagés avec le service production, qui analyse les étapes nécessaires à leur production en série.

Au cours de la première phase du cycle, le service production utilise un rendu visuel et un logiciel 3D pour concevoir les nouveaux modèles et l'équipement nécessaire. Ensuite, le Groupe détermine l'usine la mieux adaptée à la fabrication du produit et la production à grande échelle commence. L'atelier moulage assemble alors les équipements nécessaires à la fabrication des composants du nouveau modèle. Enfin, les tout premiers échantillons sont assemblés et soumis à une série de tests rigoureux requis par le contrôle qualité interne. Après la certification de qualité, des échantillons destinés à la vente sont produits et soumis à une nouvelle série de tests intensifs pour vérifier la qualité de l'ingénierie et de la production. Ces dernières années, l'utilisation d'un calendrier de lancement axé sur la demande des clients et les zones régionales a permis à EssilorLuxottica de réduire les délais de développement des produits.

En outre, des capacités de fabrication internes spécifiques pour l'offre de lunettes intelligentes du Groupe ont été développées à Dongguan (Grande Chine).

Fabrication de montures. EssilorLuxottica dispose de six sites de fabrication en Italie, le cœur même de la production de montures de luxe du Groupe, parfaites combinaisons de l'artisanat italien traditionnel avec la vitesse et l'efficacité de l'automatisation moderne. Cinq usines sont situées dans la région nord-est du pays, où se trouve l'essentiel de l'industrie nationale des montures, et une dans la région de Turin. Ces usines représentent 58 % de la valeur de la production mondiale d'EssilorLuxottica et sont spécialisées dans les collections de luxe et les marques haut de gamme.

Le réseau mondial d'EssilorLuxottica en matière de lunetterie

Le Groupe dispose également de sites de production en Grande Chine, en Thaïlande, en Inde et au Japon, ainsi que d'usines aux États-Unis et au Brésil, qui représentent le reste de la production mondiale de lunettes. L'usine de Fukui au Japon se concentre sur la production de montures en titane et en or massif, alors que le site de Foothill Ranch en Californie fabrique des lunettes de soleil, des montures et des verres de prescription hautement performants et assemble la plupart des lunettes de soleil de la marque Oakley. Les vêtements, les chaussures et certaines lunettes de protection Oakley sont fabriqués par des tiers. En Amérique latine, EssilorLuxottica a un site de production à Campinas (Brésil) qui produit des montures plastiques et métalliques pour le marché local. Quelque temps après avoir racheté l'usine en 2012, le Groupe a lancé la première collection Vogue Eyewear conçue et fabriquée pour les Brésiliens, suivie de collections choisies des marques Ray-Ban, Arnette, Oakley et A|X Armani Exchange ainsi que d'autres collections de petites marques locales.

Production par zone géographique *(en unités)*

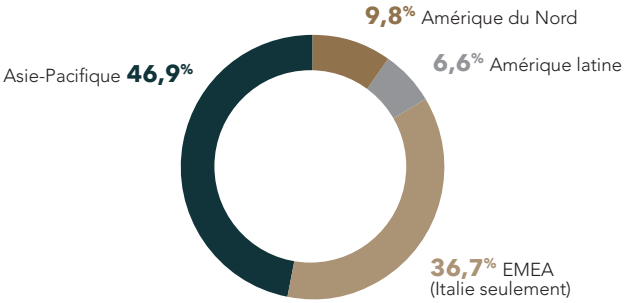

Valeur de la production par zone géographique

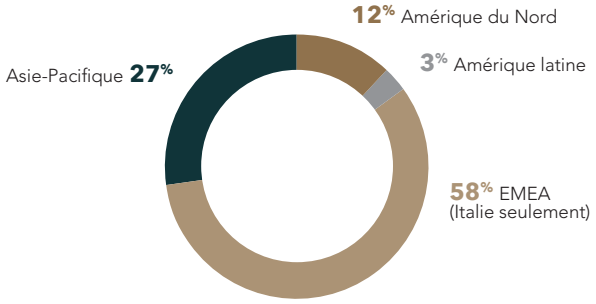

Des lignes de production spécifiques de produits sur-mesure, tels que Ray-Ban Remix et Oakley Custom, existent également au sein des opérations du Groupe.

Produits et matériel de lunetterie. Au fil des ans, le Groupe a progressivement diversifié son mix technologique se composant du traditionnel métal, des injections de plastiques et des plaques d'acétate pour s'ouvrir à l'aluminium, au bois, au moulage sous pression et aux insertions de tissus. Dans le même temps, afin de poursuivre son objectif ambitieux de passer des sources fossiles aux sources biosourcées, conformément à son engagement en matière de développement durable (voir chapitre 5, section 5.2.2), EssilorLuxottica introduit progressivement des matériaux biosourcés et recyclés, y compris ceux issus de possibilités de recyclage interne. Par exemple, en 2023, le Groupe a étendu son procédé interne, déjà lancé dans son usine d'Agordo (Italie), à son usine de Dongguan (Grande Chine), qui a permis le recyclage et le mélange des chutes de plastique nylon issues de la fabrication par injection de montures dans du nylon brut noir.

Les besoins des consommateurs évoluant constamment, le Groupe s'adapte vite et ajuste ses technologies à la demande pour mieux y répondre. Ainsi, EssilorLuxottica continue de se concentrer sur l'expansion de ses capacités technologiques au sein de ses installations dédiées à la fabrication de lunettes de luxe. Par exemple, le Groupe a développé des capacités pour produire des montures en corne à Lauriano (Italie) tandis qu'à Fukui (Japon), il a à la fois pleinement capitalisé sur la maîtrise exceptionnelle du Japon dans la gravure des métaux précieux – comme le titane et l'or massif – et a créé une nouvelle ligne de fabrication artisanale d'acétate.

La fabrication de montures en métal d'EssilorLuxottica comporte près de 70 étapes différentes, à commencer par le moulage des éléments de base comme les cercles, les branches et les ponts. Ces composantes sont ensuite soudées ensemble pour former les montures lors de nombreuses étapes d'un travail d'assemblage minutieux. Une fois assemblées, les montures en métal sont traitées avec de nombreux revêtements afin d'améliorer leur résistance et leur finition, puis elles sont préparées pour le montage des verres et l'emballage.

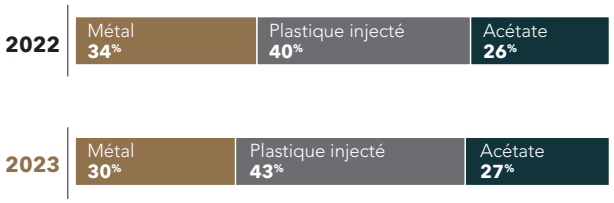

Les montures en plastique sont fabriquées grâce à un procédé de fraisage ou de moulage par injection. Au cours du procédé de fraisage, une machine contrôlée par un ordinateur taille les montures à partir de plaques d'acétate colorées. Ce procédé permet de produire des cercles, des branches et des ponts qui sont ensuite assemblés et finis. Au cours du procédé de moulage par injection, les résines de plastique sont liquéfiées et injectées dans des moules. Les éléments en plastique sont ensuite assemblés, enduits, finis et emballés.

Grâce à l'accord de collaboration signé en 2021 avec Mazzucchelli 1849, le Groupe a introduit un type d'acétate hautement durable, réduisant l'impact environnemental de ses activités sur le long terme tout au long de la chaîne de valeur, et augmentant son offre de lunettes de haute qualité et durables de haute qualité. De plus, tout au long de l'année 2023, le Groupe a encore élargi son approvisionnement en nylon biosourcé ainsi qu'en nylon recyclé en interne pour les montures noires.

1.4.3.3 Une distribution de lentilles de contact de grande qualité

Avec une présence mondiale via ses bannières de Direct to Consumer sur le marché de l'optique, y compris ses plateformes d'e-commerce et son réseau de distribution de solutions pour les professionnels (Professional Solutions), EssilorLuxottica est un leader mondial en matière de distribution de lentilles de contact.

Grâce à son réseau connecté mondial de distribution et à un portefeuille de marques exclusives, de marques propres et de marques tierces premium, le Groupe a vendu l'an dernier environ 64 millions de boîtes de lentilles de contact.

1.4.3.4 Développement d'instruments optiques

Sous la marque Essilor Instruments EssilorLuxottica conçoit, développe, commercialise et maintient une gamme d'instruments d'optique avec deux spécialités principales : d'une part, les appareils de taillage, de montage et de centrage de verres destinés aux professionnels de la vue et aux laboratoires de prescription et, d'autre part, les équipements d'optométrie qui s'adressent aux professionnels de la vue, ainsi qu'à des écoles, à la médecine du travail, l'armée et d'autres institutions.

En 2023, cette branche d'activité a lancé sa nouvelle gamme modernisée de taillage montage en magasin qui améliorent la précision et la productivité, même pour les lunettes les plus exigeantes : la gamme ES (incluant l'ES800, l'ES700 ainsi que TCB800, le lecteur-centreur-bloqueur automatique) permettant une adaptation parfaite du verre à la monture et un centrage optimal du verre par rapport à l'œil. Cette nouvelle gamme permet aux professionnels de la vue de gagner du temps et de

l'espace tout en mettant en avant leur expertise et leur savoir-faire. Conçue en tenant compte des professionnels de la vue et des consommateurs, elle se distingue par ses matériaux de haute qualité et son design élégants adaptés aux espaces de travail des professionnels, ainsi que son interface d'utilisation ergonomique.

L'année dernière, Essilor Instruments a présenté une mesure du comportement de la vision de près (appelée *Near Vision Behaviour* ou NVB) optimisée sur les solutions Visioffice et Eyeruler 2, conçue spécifiquement pour accompagner le lancement du nouveau verre progressif Varilux XR series et améliorer l'expérience client.

En outre, le Groupe propose des solutions hautement intuitives et intelligentes pour la basse vision et la cécité depuis 2013 à travers l'acquisition d'une participation majoritaire de HumanWare, le leader mondial de la conception et de la distribution de produits d'assistance électronique pour les personnes vivant une perte de vision ou en situation de handicap visuel. L'année dernière, HumanWare a lancé la solution révolutionnaire *Monarch :* un dispositif braille tactile multi usage et multiligne qui permet de télécharger des manuels scolaires numériques et d'accéder à des graphiques tactiles de la bibliothèque TGIL d'APH, mettant à la disposition d'étudiants non-voyants des informations spécifiques en un temps réduit.

1.4.3.5 Fabrication d'équipements pour les laboratoires de prescription

Bénéficiant d'une expertise reconnue mondialement, Satisloh est un acteur majeur des machines de surfaçage et de traitement antirayure et antireflet. La combinaison des offres de machines et de consommables ainsi que sa capacité à offrir des solutions automatisées permet à Satisloh de proposer des solutions de bout-en-bout pour les laboratoires de prescription. Les clients de Satisloh sont principalement des laboratoires de prescription, des chaînes d'optique intégrées et des fabricants de verres.

La société Satisloh, dont le siège est basé à Baar (Suisse), détient des unités de fabrication à Zhongshan (Grande Chine), à Archamps et Mantes-la-Jolie (France), à Wetzlar (Allemagne), à Milan (Italie), et à Dallas et Concord (États-Unis), ainsi que des bureaux de représentation dans de nombreux pays.

1.4.3.6 Autres activités

Outre ces activités clés, le périmètre opérationnel d'EssilorLuxottica s'étend également à d'autres catégories : celle des vêtements, chaussures et accessoires pour les marques Oakley et Costa, celle des accessoires spécifiques au réseau Direct to Consumer du Groupe, celle du matériel utilisé dans les points de vente via des supports marketing et de publicité que l'on retrouve dans les magasins de vente au détail du Groupe ou chez les professionnels de la vue partenaires, ou encore celle de l'ameublement des magasins. EssilorLuxottica s'occupe de la conception, du développement, des achats et de la distribution de ces catégories, dont seule la fabrication est externalisée.

En 2022, avec l'acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., EssilorLuxottica a pénétré le segment du conditionnement et des étuis à lunettes. Basée à Alpago (Italie), la société détient trois principaux sites de fabrication, à Belluno (Italie), à Lugoj (Roumanie) et à Shenzhen (Grande Chine). Cette acquisition représente un pas en avant dans l'engagement d'EssilorLuxottica en matière de développement durable et dans sa stratégie d'intégration verticale, en optimisant le service au bénéfice de tous les acteurs de l'industrie.

1.4.4 Distribution

La logistique est un atout de capacité et d'expertise qui permet à EssilorLuxottica de fournir une vaste couverture de distribution et un service excellent pour l'ensemble des produits du Groupe. Son expertise en matière de systèmes, d'automatismes et de flux opérationnels est fournie par des équipes régionales compétentes, coordonnées et synchronisées au plan mondial. La combinaison des meilleures capacités garantit des synergies au sein des flux de produits, avec une entière transparence et traçabilité à tous les niveaux de réalisation.

En 2023, une feuille de route de restructuration du réseau stratégique a été lancée. L'étape initiale consistait en une évaluation exhaustive du réseau logistique du Groupe, pour définir sa chaîne d'approvisionnement hors pair ainsi que sa stratégie de distribution et identifier les meilleures pratiques, les synergies et les opportunités d'amélioration. Il s'agit d'une évaluation préalable à la planification de l'intégration de la distribution, pour laquelle une feuille de route exhaustive a été élaborée. Elle compte parmi ses étapes clés le regroupement des entrepôts et des centres de distribution, qui a déjà entraîné la fermeture de plus de 20 entrepôts, ainsi que la rationalisation des niveaux de stock et l'optimisation des itinéraires de transport. La feuille de route met l'accent sur l'intégration des systèmes technologiques, notamment la gestion des entrepôts et la gestion des transports, ainsi que sur les indicateurs clés de performance pour plus de visibilité et de contrôle. Une gouvernance forte permet de mettre en place des processus logistiques standard, conformes aux meilleures pratiques logistiques du Groupe, et améliore les synergies entre différentes catégories de produits.

Les investissements dans des initiatives de développement durable se sont également intensifiés. Par exemple, les consommateurs peuvent désormais choisir une option d'expédition responsable pour les commandes d'e-commerce, grâce à des partenariats établis avec des distributeurs tiers, qui permettent d'accorder la priorité aux transports terrestres à émissions de gaz réduites. Parmi les autres initiatives, l'optimisation des expéditions améliore la saturation des volumes et réduit l'impact des solutions de transport.

EssilorLuxottica possède un réseau mondial de 128 centres de distribution de verres, lunettes, lentilles de contact, instruments, équipements, vêtements, chaussures et accessoires, supports marketing et publicitaires, ainsi que de mobilier spécifique pour magasin. Les principaux centres logistiques fournissent des services pour tout l'éventail de catégories de produits, assurant un soutien intégré complet à la chaîne d'approvisionnement.

Répartition géographique du réseau de distribution mondial du Groupe au 31 décembre 2023

	Total	Amérique du Nord	Amérique latine	EMEA	Asie-Pacifique
Centres de distribution	128	19	21	60	28
traitant de multiples catégories de produits		*5*	*16*	*23*	*6*

En Amérique du Nord, le site d'Atlanta (Géorgie) traite pratiquement toutes les catégories de produits, et comprend un laboratoire de verres ophtalmiques pour servir le marché nord-américain, ainsi que le stock principal de montures aux États-Unis. Le site est situé à un carrefour logistique et dispose d'un système hors pair d'automatisation de la logistique. Les sites de Dallas (Texas) et de Columbus (Ohio), quant à eux, sont les principaux centres de distribution de verres et de lentilles de contact ainsi que d'accessoires pour le secteur ophtalmique en Amérique du Nord.

En Amérique latine, le centre de services de Tijuana (Mexique), opérationnel depuis 2023 et comprenant également des activités d'optique et de distribution de montures, est un élément clé de l'amélioration des services pour la Côte Ouest des États-Unis et le Mexique. Le site de Sumarè (Brésil), ouvert en 2021, joue un rôle crucial dans la restructuration du réseau du pays, car il intègre à la fois un centre de distribution et un laboratoire de verres ophtalmiques, ce qui a permis de rassembler cinq entrepôts logistiques. De par sa spécificité en tant que plateforme de produits multicatégories et inter-canaux (verres, montures et vêtements, chaussures et accessoires), il occupe une position stratégique pour la croissance future. Quant aux plateformes de Lima (Pérou), Bogotá (Colombie) et Santiago (Chili), elles jouent un rôle crucial dans les opérations régionales, en tant que principaux centres de services pour la distribution de produits multicatégories et inter-canaux.

Dans la région EMEA, le site de Sedico (Italie), l'un des plus sophistiqués techniquement de notre industrie, traite des catégories inter-produits, notamment lunettes, pièces détachées, services personnalisés – dont Ray-Ban Remix – et lentilles de contact, et assure également des expéditions directes à l'international. Doté d'un entrepôt de montures entièrement automatisé avec des technologies d'expédition sophistiquées, il comprend un laboratoire de verres ophtalmiques de pointe et est situé à proximité des usines « Made in Italy », afin de servir le marché européen. Les plateformes de Provins (France) et de Varsovie (Pologne) comportent un laboratoire de verres ophtalmiques et assurent la distribution de solutions optiques. Quant à la plateforme d'Orléans, elle joue un rôle clé dans la distribution d'instruments sur le marché européen. Enfin, les centres de services de Nottingham (Royaume-Uni) et de Wijchen (Pays Bas), ouverts l'an dernier, assurent une réponse flexible aux demandes des marchés du Royaume-Uni et du Benelux, améliorent le service client et facilitent les synergies inter-catégories grâce à la fusion de plusieurs entrepôts logistiques.

En Asie-Pacifique, la plateforme de Dongguan (Grande Chine) est l'un des plus importants centres de services multicatégories. La croissance dans la région en a fait un lien stratégique pour le réseau de fabrication et de distribution de montures, aux côtés de la plateforme de Shanghai, l'un des principaux sites de distribution de verres à l'échelle mondiale. En Thaïlande, le centre de services de Rayong est étroitement lié à la nouvelle usine intégrée de fabrication de verres ophtalmiques et de montures. Cette plateforme jouera un rôle stratégique dans l'expansion future en Asie du Sud-Est, suite à la rationalisation du réseau de distribution de verres et de montures. Dernier point, et non des moindres, le centre logistique de Tokyo (Japon) est un élément clé de la distribution de montures, vêtements, chaussures et accessoires, ainsi que de supports marketing.

1.4.5 Portefeuille de marques

EssilorLuxottica propose les marques d'équipements visuels et de lunettes les plus appréciées et les plus reconnues dans le monde entier. Avec un portefeuille de marques propres couvrant une grande variété de segments de marché, le Groupe répond aux besoins et aux attentes des consommateurs, en leur proposant des marques de premier plan tant au niveau régional qu'au niveau des segments spécifiques et des marchés de niche.

Marques de verres

L'innovation d'EssilorLuxottica dans la conception des verres a conduit à la création de marques de verres qui sont aujourd'hui parmi les plus appréciées des consommateurs. Sa large gamme de verres corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de lunettes de retrouver une meilleure vision, de préserver et protéger leur vue et de leur proposer des verres qui assurent un meilleur confort.

EssilorLuxottica sert chaque segment du marché de l'industrie du verre ophtalmique avec des marques mondiales reconnues, dont les plus renommées et les plus puissantes sont : Varilux et sa gamme de verres progressifs, Crizal et sa gamme de verres antireflet, antisalissures et antistatiques, Transitions et ses verres photochromiques, Eyezen et sa gamme de verres pour les utilisateurs d'outils digitaux et Stellest avec son efficacité prouvée pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants ainsi qu'Xperio et ses verres solaires polarisants.

Une brève description des marques de verres propriétaires d'EssilorLuxottica figure ci-après :

Essilor. Essilor est un leader mondial des verres de lunettes [(1)] et la marque d'optique la plus recommandée par les professionnels de la vue [(2)]. Elle offre une gamme complète de solutions adaptées à la vision et au style de chacun, tout au long de la vie. Chaque verre Essilor est une combinaison de multiples technologies complémentaires issues de sa gamme de solutions premium, en tant que leader de santé visuelle, qui comprend des marques innovantes comme Essilor Stellest, Eyezen, Varilux et Crizal. Ces technologies révolutionnaires corrigent la vision, protègent les yeux des rayons nocifs et permettent une vision plus nette.

(1) Euromonitor, Lunettes édition 2022 ; Essilor International. Valeur des ventes au détail au détail dans le monde (RSP).
(2) Étude quantitative réalisée par l'Institut CSA en février 2019 sur un échantillon représentatif de 958 professionnels de la vue indépendants, basés en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en Espagne, aux États-Unis, au Canada, au Brésil, en Chine et en Inde.

Varilux. Son histoire unique remonte à 1959, lorsque Bernard Maitenaz, un jeune ingénieur de la Société des Lunetiers, inventa les tout premiers verres progressifs Varilux. Marque phare des verres progressifs recommandée par les professionnels de la vue [(1)], Varilux a ouvert la voie de l'innovation sur le segment des verres progressifs en déposant plus de 70 brevets [(2)], qui sont le résultat de plus de 60 ans de recherche. Destinés aux personnes de plus de 40 ans, les verres Varilux offrent une transition douce pour voir dans les moindres détails, de près comme de loin. Ils sont hautement personnalisés pour donner à chacun une acuité visuelle à la hauteur de ses besoins, même les plus complexes, car chaque verre est un bijou technologique conçu, optimisé et réglé pour renforcer la puissance de perception des yeux. L'année dernière, EssilorLuxottica a lancé sa dernière génération de verres progressifs Varilux : Varilux XR series, le premier verre progressif réactif aux mouvements de l'oeil permettant aux porteurs de verres progressifs de bénéficier d'une netteté instantanée, même en mouvement. Pour la première fois, la puissance de l'intelligence artificielle est combinée à une compréhension inégalée des modes de vie des consommateurs pour créer le meilleur verre progressif Varilux. La puissance de l'IA réside dans la quantité et la variété des données, ainsi que dans la façon dont elles sont calculées. Grâce à la technologie, le Groupe est désormais en mesure d'établir un comportement visuel. Dans le mode de vie moderne, les yeux bougent 100 000 fois par jour pour traiter toutes les informations visuelles auxquelles nous sommes exposés. Afin de créer ce verre de pointe les chercheurs d'EssilorLuxottica ont étudié plus de 6 500 consommateurs pour bien comprendre les modes de vie et les besoins visuels des personnes hypermétropes.

Crizal. La marque Crizal a été créée dans les années 1990 lorsque les équipes R&D du Groupe se sont intéressées au confort de vision des porteurs de lunettes et ont commencé à traiter les verres pour réduire les reflets, tout en améliorant simultanément leur résistance et leur durabilité. Avec le lancement en 1992 du traitement Crizal qui bénéficie d'une grande renommée, le Groupe a créé un précédent dans la création de verres transparents et résistants grâce à sa combinaison innovante de technologies antireflet, résistant aux salissures et aux rayures. Tous les traitements Crizal sont le fruit de technologies hors pair et offrent des bénéfices uniques qui procurent aux porteurs une sensation de bien-être continue. Un bouclier invisible pour améliorer l'expérience visuelle du porteur. Les traitements Crizal protègent les verres contre les reflets, les rayures, les salissures, la poussière et l'eau tout en protégeant les yeux contre les rayons UV et en filtrant la lumière bleu-violet.

Eyezen. Créée en 2015, Eyezen est une marque jeune et innovante optimisée pour un mode de vie digital. Les smartphones, les tablettes, les ordinateurs portables et autres appareils ont changé nos besoins en matière de vision, en nous poussant à lire de plus près et en nous exposant à une lumière bleu-violet, susceptible de modifier notre vision. Avec les verres Eyezen, EssilorLuxottica a créé une nouvelle catégorie de verres unifocaux, emblématique d'une innovation de pointe, conçue pour réduire la fatigue visuelle et filtrer la lumière bleu-violet [(3)].

Stellest. Forts de plus de 30 ans de recherche dans le domaine du contrôle de la myopie, les verres Essilor Stellest sont conçus autour d'une technologie reconnue dans le monde entier par les experts de la myopie et ont montré une forte efficacité pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants. Les verres Essilor Stellest ont été lancés en 2020 en Grande Chine, en Russie et à Singapour puis en France et en Italie en 2021 et continuent à être déployés dans d'autres régions. Ces verres sont constitués d'une technologie innovante, composée d'une constellation de microlentilles invisibles. Pour les parents, c'est la perspective d'un avenir plus radieux pour leurs enfants grâce à une meilleure vision.

Xperio. Spécialisée dans les verres solaires innovants et testés en situation réelle, la marque Xperio distribue dans le monde entier des solutions qui protègent les yeux contre l'éblouissement et les rayons UV, apportent plus de profondeur de champ et permettent aux porteurs de mieux distinguer les couleurs, pour qu'ils puissent voir le soleil révéler le monde dans sa véritable splendeur.

Optifog. Déployé en 2011 comme une solution de niche unique et innovante, le revêtement hydrophile Optifog possède des propriétés antibuée. Le port du masque a joué un rôle crucial contre la propagation du virus Covid-19, ce qui a donné un nouvel élan au système de verres Optifog. Associés à un traitement antireflet, les verres Optifog sont fournis avec un chiffon à lunettes Smart Textile spécifique qui active leurs propriétés antibuée et permet de les préserver. Les verres Optifog permettent aux porteurs de lunettes de bénéficier en toute circonstance d'une vision sans buée et de vivre pleinement leur vie grâce à une clarté et un confort visuels optimums.

Transitions. Transitions innove depuis plus de 30 ans dans la création de solutions de gestion de la lumière. Avec plus de 1 400 brevets et demandes de brevets à son actif, Transitions est la marque de verres photochromiques numéro un recommandée par les professionnels de la vue dans le monde [(4)] et portée par plus de 60 millions de personnes. Transitions a développé une gamme complète de verres qui s'adaptent automatiquement aux changements de luminosité : intelligents, ils passent du clair au foncé à l'extérieur et redeviennent clairs à l'intérieur. Ces verres innovants bloquent 100 % des rayons UVA et UVB et aident à filtrer la lumière bleu-violet. Ils aident egalement à protéger vos yeux contre l'éblouissement, sans effort.

Ray-Ban. Les innovations optiques de Ray-Ban illustrent la volonté de cette marque emblématique de révolutionner la manière dont les consommateurs voient le monde, à l'instar des verres de prescription Ray-Ban Authentic et la technologie Chromance. La marque allie magistralement un design emblématique à une amélioration révolutionnaire de la vision. Les verres Authentic offrent une fusion de vision et de style cristallins, tandis que les verres Chromance améliorent la perception des couleurs grâce à une amélioration avancée des couleurs et à une protection polaire. Ce mélange d'élégance esthétique et d'avancées technologiques positionne Ray-Ban non seulement comme une marque, mais aussi comme un leader visionnaire qui redéfinit les expériences visuelles.

Oakley. Pionnière de l'innovation et de l'optique haute-performance, la marque Oakley a été pensée pour le sport et se décline pour la vie active. Les verres correcteurs Oakley Authentic sont fabriqués à partir de matériaux hautement performants, avec des technologies innovantes et brevetées pour une expérience visuelle unique. La technologie de verres Oakley Prizm permet d'améliorer la perception des couleurs, de la profondeur et du contraste offrant des avantages phénoménaux pour la vision.

Barberini. Barberini est une marque leader de verres optiques. Créée en 1963, elle fournit aux marques de lunettes les plus prestigieuses du monde des verres optiques de haute qualité, dotés de qualités techniques exclusives et sophistiquées. La marque développe des nouvelles technologies destinées à produire des verres performants, notamment des verres polarisants, infrarouges et photochromiques. Elle détient également plusieurs brevets portant sur les verres minéraux et les processus de fabrication connexes. Elle a aussi réalisé divers

(1) Étude réalisée par l'Institut CSA en avril 2018 sur un échantillon représentatif de 1 041 professionnels de la vue indépendants, basés dans 10 pays, notamment la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, le Brésil et l'Inde.
(2) 70 inventions donnant lieu à des dépôts de brevets dans plusieurs pays depuis 1953 (le statut en vigueur varie selon le temps et le pays).
(3) La lumière bleu-violet est comprise entre 400 et 455 nm, comme indiqué par la norme ISO TR 20772 : 2018.
(4) Etude quantitative menée auprès d'un échantillon représentatif de 2 006 professionnels de la vue en France, au Royaume-Uni, en Italie, aux États-Unis, au Canada, en Chine, au Brésil et en Inde - AplusA - 2022.

progrès au niveau des caractéristiques des produits, notamment l'épaisseur, le poids, la résistance et la transparence des verres, tout en renforçant leur capacité à améliorer les couleurs vives et saturées, grâce à l'utilisation de techniques spécifiques lors du processus de fabrication.

Shamir. Fort de plus de 50 ans d'innovation continue dans les technologies de verres ophtalmiques, Shamir est un leader de la fabrication et de la distribution de verres hautes performances et de solutions de traitements premium destinés à améliorer la qualité de vie. Shamir crée des verres pour la mode et le sport, mais aussi des verres professionnels unifocaux et progressifs. Lauréate du prix *European Technology Award* en 2022, son équipe R&D basée en Israël développe en permanence des technologies de pointe, comme démontré par le verre *Autograph Intelligence*, un verre progressif unique, qui intègre des éléments d'intelligence artificielle basés sur le big data. Récemment, Shamir a utilisé l'IA et mené des essais avec des pilotes professionnels de l'équipe BWT Alpine F1 pour développer sa dernière innovation, *Driver Intelligence*, qui est une nouveau verre performant destiné aux conducteurs pour offrir la vision la plus claire et la plus nette possible, avec un contraste de couleurs amélioré pour soutenir une vision optimale dans toutes les conditions de conduite pour une expérience de conduite plus sûre. Shamir a également introduit *Metaform*, un technologie unique rendant les verres plus légers, plus fins, plus résistants et plus éco-responsables que les verres standards. *Autograph Intelligence*, *Driver Intelligence* et *Metaform* ont été récompensés par de prestigieux prix internationaux, dont un Silmo d'Or en France, un prix de l'innovation en Allemagne, une médaille d'or en Pologne et élu « Produit de l'année » au Portugal et en Espagne. L'expertise de Shamir et sa volonté d'apporter des solutions répondant aux besoins quotidiens de chacun se reflètent dans sa vaste gamme de verres transparents et solaires adaptés à tous les âges et conçus pour simplifier la vie, quelle que soit l'activité : visualiser un écran d'ordinateur ou d'appareil numérique, lire, faire du sport ou sortir en ville.

Marques sous licence. En plus de ses marques de verres propres, le Groupe noue aussi des partenariats avec des entreprises de premier plan sur le marché de l'optique, comme Nikon et Kodak, pour offrir des technologies répondant à tous les besoins visuels des consommateurs. **Nikon** est une entreprise pionnière dans le domaine de l'optoélectronique avancée et des technologies de précision. A travers la joint-venture Nikon-Essilor, réputée pour ses prouesses techniques en matière de haute précision optique et de maîtrise de la lumière, le Groupe a introduit sous la marque Nikon une série de verres innovants inédits mondialement, dont les verres ultra-fins, les premiers filtres anti-lumière bleue, les traitements rehausseurs de couleurs et de contraste, les designs multi-asphériques à l'esthétique optimisée et au champ de vision étendu ou encore la personnalisation des verres à partir de la mesure exclusive de la sensibilité visuelle. Avec une approche forte et centrée sur le consommateur, capitalisant sur des actifs digitaux uniques et le *Kiwami* japonais, les verres haut de gamme Nikon sont confectionnés pour permettre à ses porteurs de saisir l'extraordinaire et de profiter des moments les plus importants de leur vie.

Célèbre depuis 1888 et jouissant de la confiance de millions de consommateurs dans le monde, **Kodak** est une marque emblématique caractérisée depuis toujours par l'innovation, l'imagerie et la couleur. Présente sur le marché ophtalmique depuis 1992, Kodak Lens a intégré le portefeuille de marques sous licence du Groupe en 2010. Distribuant des produits dans plus de 70 pays, la marque cible le segment de la consommation de masse et s'engage à développer des solutions techniques accessibles qui permettent aux porteurs de lunettes de bénéficier d'une vision plus nette et de « Voir les couleurs de la vie ».

EssilorLuxottica poursuit également une longue tradition de leader dans la conception de solutions et d'équipements destinés aux opticiens, optométristes et ophtalmologistes du monde entier. Ses innovations concernent notamment le surfaçage et le traitement des verres ainsi que les instruments de réfraction, de diagnostic, d'imagerie, de prise de mesure, de taillage et de montage.

Essilor Instruments. Essilor Instruments est un leader du développement de la fabrication et de la distribution de solutions et de services pour les professionnels de la vue à travers le monde et parmi les activités d'EssilorLuxottica qui connaissent la plus forte croissance. Son but est de fournir aux professionnels de la vue des solutions et technologies qui répondent à leurs besoins et les aident à établir une relation de confiance avec leurs patients. Porté par des programmes d'innovation continue, Essilor Instruments est leader dans des catégories comme le matériel de taillage montage, le dépistage visuel, les examens de la vue et la réfraction, la prise de mesures des paramètres de montage et les petits outils et consommables. Essilor Instruments compte parmi ses produits phares, les nouvelles solutions de taillage montage, ES 800 et ES 700, la colonne de prise de mesure Visioffice X, une gamme de réfracteurs incluant le Vision-R 800, le Vision-R 700 et le modèle compact Vision-S 700 ainsi que l'aberromètre WAM 800, le biomètre Myopia Expert 700 et la solution Expert Myopia Care.

Satisloh. Satisloh est le leader des solutions complètes de fabrication de produits pour l'industrie ophtalmique et de l'optique de précision. Fondée en 1922 en Allemagne sous l'enseigne « Atelier mécanique, outilleurs et serruriers », l'entreprise Satisloh est aujourd'hui située en Suisse et résulte de la fusion entre Loh, leader sur le marché des équipements de surfaçage, et Satis Vacuum, pionnier dans le domaine des technologies de revêtement antireflet. À elle seule, Satisloh conçoit, fabrique et commercialise des équipements high-tech fiables de surfaçage, polissage, mesure, traitement et finition optiques et fournit des consommables, des outils, des services et une expertise.

Marques de lunettes

Le portefeuille de marques de lunettes d'EssilorLuxottica repose sur une gamme homogène de marques propres et sous licence mondialement reconnues qui ne cesse d'évoluer. Ray-Ban, l'une des plus grandes marques de lunettes de style au monde, et Oakley, leader dans la catégorie sport, donnent au portefeuille de marques propres une base solide, complétée par Persol, Oliver Peoples et Alain Mikli dans le haut de gamme du marché, Costa, Native Eyewear et Bliz sur le segment sport, Arnette sur le marché du style urbain branché, Vogue Eyewear, Molsion et Bolon sur le marché de la mode et Foster Grant sur le marché des lunettes prémontées (lunettes loupes). Le portefeuille du Groupe possède en outre plus de 20 marques sous licence, comprenant des noms parmi les plus connus et prestigieux de la mode et du luxe.

Grâce à son savoir-faire et ses compétences en matière de fabrication et de distribution, à son expérience des marchés internationaux et à ses activités de Direct to Consumer soutenues par des investissements marketing, le Groupe est un partenaire idéal pour les maisons de mode qui cherchent à traduire leur vision et leurs valeurs en collections de lunettes de luxe à succès. Privilégiant le style et la qualité, il sait distinguer avec habileté l'offre des créateurs pour produire une large gamme de modèles qui s'adressent à un groupe diversifié de consommateurs aux modes de vie multiples et vivant dans des pays différents.

Marques propres. En 2023, Ray-Ban et Oakley, les deux plus grandes marques du portefeuille d'EssilorLuxottica, représentaient respectivement environ 12 % et 5 % des ventes du Groupe. Les marques de lunettes propres d'EssilorLuxottica sont les suivantes :

Ray-Ban. Le courage, l'authenticité et le style intemporel sont les valeurs fondamentales de Ray-Ban, leader en lunettes de prescription et de soleil depuis des générations, suite à sa création en 1937. Incarnée par l'emblématique Aviator fabriqué à l'origine pour les pilotes de l'armée américaine, Ray-Ban est resté à l'avant-garde du changement culturel, devenant le symbole de l'auto-expression et porté par des célébrités et des personnalités publiques partout dans le monde. Cet héritage d'exploration audacieuse se poursuit avec les collections révolutionnaires Ray-Ban | Meta et Reverse lancées en 2023. Développée en partenariat avec Meta, Ray-Ban | Meta est la nouvelle génération de lunettes connectées. Il s'agit des toutes premières lunettes équipées d'une intelligence artificielle Meta et d'une fonction de streaming en direct intégrées offrant aux consommateurs la possibilité de s'exprimer en toute authenticité. Dotée de lunettes de soleil unisexes, Reverse présente un verre inversé innovant, un changement audacieux par rapport au verre conventionnel. Grâce à cette remarquable prouesse d'ingénierie, le verre Ray-Ban Reverse abandonne la forme convexe traditionnelle pour une fome concave tout en conservant sa précision optique grâce à une technologie de pointe. Il incarne l'engagement indéfectible de Ray-Ban en faveur de l'innovation et du style. Cette volonté constante de repousser les limites a également cimenté le statut d'icône de Ray-Ban à travers les générations, alimentant une croissance substantielle depuis que la marque a rejoint le portefeuille du groupe en 1999.

Oakley. Fondée en 1975 en Californie et acquise en 2007, la marque Oakley est l'un des leaders mondiaux en matière de design produits et de performances sportives, plébiscitée par les sportifs du plus haut niveau possible dans plus de 70 disciplines, du prodige du football Kylian Mbappé à la plus grande skieuse de tous les temps Mikaela Shiffrin. La marque est également très fière de sponsoriser des événements sportifs et des partenaires dans le monde entier, notamment le Giro d'Italia, l'Union Cycliste Internationale et la National Football League (NFL), où elle vient de renouveler son partenariat en tant que fournisseur officiel sur le terrain jusqu'en 2030. La prolongation de sept ans fait suite à l'annonce du partenariat NFL FLAG de la marque de lunettes et de la toute nouvelle collection Patrick Mahomes II Signature Series. Détentrice de plus de 850 brevets, la marque Oakley est également renommée pour ses technologies de verres innovantes notamment Prizm. Connue comme marque de lunettes de sport, Oakley a étendu ses activités aux vêtements, chaussures et accessoires, offrant aux consommateurs hommes et femmes, sportifs ou soucieux d'une image tendance, des gammes de produits qui leur parlent.

Persol. Marque emblématique du « Made in Italy », Persol a fait ses débuts en 1917 avant d'être rachetée par le Groupe en 1995. Elle est la digne héritière de la culture de l'excellence à l'italienne et de la *maestria artisanale*, combinaison parfaite d'esthétique et de fonctionnalité. Son design intemporel et sa qualité artistique confèrent un cachet irrésistible à cette marque devenue l'une des favorites du monde du cinéma.

Oliver Peoples. Rachetée par le Groupe en 2007, la marque Oliver Peoples est née en 1987 au cœur de West Hollywood, en Californie, sur l'emblématique Sunset Boulevard. Conjuguant la mode, le cinéma, l'art et la musique, la culture de Los Angeles – unique en son genre – La culture unique de Los Angeles, avec des éléments de mode, de cinéma, d'art et de musique, continue d'inspirer les produits et l'ambiance de la marque. Oliver Peoples s'est dès le départ forgé une identité étroitement liée à l'excellence artisanale, avec une culture distinctive enracinée en Californie et une identité de luxe discrète. Utilisant un langage authentique et cohérent, Oliver Peoples a toujours préféré tisser des relations avec des consommateurs partageant les mêmes valeurs plutôt que miser sur la visibilité d'un logo.

Vogue Eyewear. Lancée en 1973, la marque Vogue Eyewear a été rachetée par le Groupe en 1990. Vogue Eyewear est désormais reconnue comme une marque de mode véritablement internationale et contemporaine, destinée aux consommateurs jeunes et dynamiques qui veulent rester au fait des dernières tendances. Avec son approche inclusive et sa personnalité ludique, Vogue Eyewear est une porte ouverte sur le monde de la mode et invite chacun à exprimer et à célébrer sa personnalité. Pour accomplir sa mission de devenir la référence de la mode éphémère dans la catégorie des lunettes, Vogue Eyewear s'associe à des ambassadeurs internationaux qui façonnent l'industrie.

Arnette. Née en Californie en 1992 et rachetée par le Groupe en 1999, Arnette est une marque de lunettes *streetstyle* qui s'adresse aux jeunes consommateurs branchés. Puisant ses racines dans la contre-culture californienne, Arnette a aujourd'hui pour mission de devenir une marque durable et fluide pour les jeunes de la génération Z désireux d'exprimer leur individualité au sein de leur communauté. Incarnant les valeurs clé d'authenticité, d'inclusivité et d'anticonformisme, Arnette aspire à être la voix d'une culture urbaine jeune.

Alain Mikli. Né en 1978 et racheté par le Groupe en 2013, Alain Mikli s'est construit autour de deux valeurs principales : la correction et la distinction. Depuis, le leitmotiv de la marque reste inchangé et correspond parfaitement à la vision d'EssilorLuxottica. Alain Mikli crée de l'art vestimentaire sous forme de lunettes à la fois élégantes et pratiques, offrant un confort visuel optimal.

Costa. Il y a plus de 40 ans, un groupe de pêcheurs a créé Costa Sunglasses pour résister à l'éblouissement, au sel impitoyable et aux conditions difficiles d'une journée en mer. L'équipement s'est avéré à la hauteur de la tâche et la marque est présente dans toutes les activités aquatiques depuis lors. Aujourd'hui, Costa combine la technologie de verres « 580 » haut de gamme avec une forme et une durabilité inégalées pour fabriquer des lunettes de soleil non correctrices et correctrices de la plus haute qualité, adaptées à tous les environnements aquatiques. La marque s'est engagée en faveur du développement durable et de la préservation des océans, travaillant d'arrache-pied pour protéger les milieux marins qui lui sont si chers. De l'utilisation de matériaux durables à son initiative Kick Plastic, en passant par la fondation OneCoast et l'organisation OCEARCH de recherche sur les requins et bien plus encore, Costa inspire sa communauté afin d'aider à protéger les voies navigables de la terre et #SeeWhatsOutThere.

Bliz. Sculpté dans la roche et le bois nordiques, Bliz incarne le meilleur de la pensée et de l'artisanat scandinaves. Fondée en Suède en 2007 et rejoignant le Groupe en 2023, la marque propose des lunettes de sport et des lunettes et des casques de ski à un groupe cible de jeunes consommateurs sportifs, les « guerriers du week-end » qui apprécient la combinaison d'un design épuré et d'une fonctionnalité inégalée, le tout associé à un excellent rapport qualité-prix. Conçu par des personnes actives, pour des personnes actives, Bliz offre performance, durabilité et qualité éprouvée, tout en assurant sécurité et protection des porteurs de lunettes. Il est fait pour résister aux rudes climats nordiques et pour relever tous les défis, quel que soit le sport.

Native. L'histoire de Native Eyewear a commencé en 1998 avec un petit groupe enthousiaste d'amateurs de plein air et un défi essentiel : « Comment proposer des lunettes techniques et durables à un prix moins élevé ? ». Plus de 20 ans plus tard, cette base est toujours enracinée dans tout ce que fait la marque. Native Eyewear est une marque de plein air riche en fonctionnalités qui propose des lunettes de soleil polarisées abordables et haut de gamme aux amateurs de plein air, garantissant que chaque aventure est mémorable et agréable.

Luxottica. Lancée en 1967, la collection originale du Groupe est celle qui reflète le mieux l'expérience et la tradition qui en font l'essence.

Sferoflex. Sferoflex, qui a rejoint le portefeuille du Groupe en 1981, tire son nom de la charnière flexible brevetée grâce à laquelle les branches s'adaptent à la forme et aux dimensions du visage, pour une meilleure résistance de la monture et un ajustement parfait.

Bolon. Fondée en Grande Chine en 2003, Bolon est l'une des marques de lunettes de soleil et de montures les plus connues dans le pays ; elle a intégré le portefeuille du Groupe en 2013, lors de l'acquisition de Xiamen Yarui Optical. À l'avant-garde de la mode, de l'artisanat et du design, Bolon prône l'expression de soi et l'importance de l'identité. Reconnue pour son influence sur la mode et sa notoriété croissante dans l'industrie, Bolon s'inspire des nouveaux leaders d'aujourd'hui en s'entourant d'ambassadeurs de la haute-couture. À la pointe de la mode, la marque défie constamment les tendances en créant l'éventail de produits le plus large et le plus élaboré pour satisfaire tous les goûts.

Molsion. Molsion, l'une des plus célèbres marques de Grande Chine, a rejoint le portefeuille du Groupe en 2013, suite à l'acquisition de Xiamen Yarui Optical. Tirant son inspiration du design, de l'art et de la pop culture, Molsion promeut un look avant-gardiste pour les jeunes générations. La marque conçoit des paires de lunettes qui reflètent les tendances de la mode, avec des styles branchés, originaux et flamboyants, et cible ainsi un public de libres-penseurs à la conscience moderne, qui osent faire le pari de la différence et faire fi des conventions.

Avec la présence désormais de GrandVision, leader mondial des magasins d'optique, au sein d'EssilorLuxottica, ses marques exclusives ont également intégré le portefeuille de marques de lunettes du Groupe. Il s'agit notamment de :

DbyD. Engagé pour un avenir plus durable et accessible à tous, DbyD fabrique des lunettes fonctionnelles à partir de matériaux écologiques et innovants pour des consommateurs pragmatiques qui veulent en faire plus avec moins.

Unofficial et **Seen.** Unofficial et Seen se sont donné pour objectif de devenir les marques de référence pour les amateurs de mode, toujours plus nombreux à rechercher des montures optiques et solaires pratiques, modernes, de qualité et élégantes, capables de refléter toutes les facettes de leur personnalité.

En 2010, le Groupe a aussi élargi son champ d'activités dans le monde de l'optique en achetant FGX International, leader nord-américain des lunettes prémontées (lunettes loupes), vendues dans les magasins de grande distribution, les pharmacies, les boutiques spécialisées (comme les magasins d'articles de voyage), les opticiens et les grands magasins. Avec l'arrivée de FGX International, **Foster Grant**, leader des lunettes prémontées (lunettes loupes) [(1)] et des lunettes de soleil dans le monde, ainsi que d'autres marques sous licences, ont rejoint le portefeuille de marques du Groupe. Depuis sa création en 1929, Foster Grant, cette marque de lunettes américaine emblématique propose des lunettes loupes et des lunettes de soleil de grande qualité, modernes, qui permettent aux consommateurs de prendre soin de leurs yeux dans un style personnalisé. Foster Grant n'a cessé de cultiver son goût pour l'innovation, le style et l'originalité, dans le même esprit qu'il y a 90 ans, et ce qui faisait d'elle une marque visionnaire hier continue d'enrichir son originalité aujourd'hui. En 2022, le Groupe a également finalisé l'acquisition de **Giorgio Fedon & Figli S.p.A.**, entreprise leader dans la production et la distribution d'étuis de lunettes et d'accessoires de lunetterie de luxe, artisanaux et personnalisés, poursuivant ainsi à la fois sa stratégie d'intégration verticale et son engagement en matière de développement durable.

Marques sous licence. Les lignes de créateurs sont produites et distribuées par le biais de contrats de licence avec de grandes maisons de mode. Ces contrats sont exclusifs, mondiaux, établis pour une durée de cinq à 15 ans et peuvent contenir des options pour le renouvellement. En vertu de ces accords de licence, le Groupe est tenu de payer une redevance allant de 6 % à 13 % et de réaliser un investissement marketing compris entre environ 5 % et 12 % du chiffre d'affaires net de la collection concernée En 2023, les ventes générées sous les marques Prada, Prada Linea Rossa et Miu Miu ont représenté conjointement environ 3 % des ventes du Groupe.

Les marques de lunettes sous licence d'EssilorLuxottica sont les suivantes :

Armani Group. L'histoire commune d'EssilorLuxottica et du groupe Armani remonte à 1988, lorsque le fondateur et défunt président de Luxottica, Leonardo Del Vecchio, s'est associé au fondateur et président d'Armani, Giorgio Armani, pour apporter des lunettes de marque Armani, utilisant les meilleurs matériaux et le savoir-faire le plus qualifié, au marché mondial. Cette collaboration, renouvelée en 2022 pour 15 ans à compter du 1er janvier 2023, a révolutionné l'industrie de l'optique, en transformant les lunettes – au départ un dispositif médical nécessaire – en un accessoire de mode et un symbole de style personnel.

Armani Group comprend **Giorgio Armani, Emporio Armani** et **Armani Exchange**.

Fondé en 1975, Giorgio Armani se démarque par son caractère unique et inimitable, son design propre et sophistiqué, la supériorité de ses matériaux et son élégance intemporelle. Ces qualités définissent la marque depuis sa création et se reflètent immanquablement dans le style de ses lunettes.

Ligne pionnière lancée par Giorgio Armani en 1981, Emporio Armani possède un fort caractère citadin et expérimental et revêt toutes les caractéristiques de l'élégance propre à l'esthétique Armani, traduites dans un langage courant et incisif. Son emblématique logo en forme d'aigle est le point de rencontre entre l'appartenance et le partage, faisant de lui un symbole de liberté d'expression. Ses modèles innovants et colorés se démarquent par des lignes, des formes et des matériaux résolument contemporains.

En 1991, Giorgio Armani a eu l'intuition de créer une collection de prêt-à-porter abordable au style urbain pour un public qui est et se sent jeune. A|X Armani Exchange prolonge cet esprit en créant des vêtements et des accessoires rythmés par les battements de la ville, tout en conservant le look décontracté et actif qui ont fait la quintessence de Giorgio Armani et est inscrit dans son ADN. Des formes modernes et audacieuses aux nuances originales qui reflètent un design contemporain subtilement raffiné.

Brooks Brothers. Reconnaissables par leur design classique, leur confort et leur attention aux détails, les collections Brooks Brothers reflètent le caractère et le savoir-faire emblématiques de cette marque américaine avec des lunettes fonctionnelles de qualité. Le premier contrat de licence a été signé en 1992.

Brunello Cucinelli. Basée dans le village médiéval de Solomeo, près d'Assise en Italie, la Société s'inscrit dans une mouvance prêt-à-porter exclusif et tendance contemporaine sophistiquée. Savoir-faire, travail manuel et « Made in Italy » sont les piliers sur lesquels s'appuie la collection. Détails soignés, créativité et exclusivité sont les maîtres mots des premières collections eyewear signées Brunello Cucinelli, une alliance exceptionnelle d'esthétique et de style résolument italiens.

Burberry. Depuis la création de la marque en 1856 en Angleterre, Burberry manie le design, l'artisanat et l'innovation avec habileté. Burberry est devenue une marque de mode de luxe de premier plan, opérant à l'échelle mondiale et dotée d'une forte identité britannique. Sous contrat de licence depuis 2006, sa

(1) Euromonitor International Limited, Eyewear édition 2022, valeur au détail RSP aux États-Unis, données 2020.

collection de lunettes s'inspire des collections de prêt-à-porter et d'accessoires innovants de la marque et intègre des éléments de son cru tant sur les modèles masculins que féminins.

Chanel. Les lunettes Chanel sont la quintessence de l'accessoire de mode, apportant la touche finale indispensable à chaque silhouette. Dans un style contemporain emblématique, ses créations démontrent tout le savoir-faire et la créativité de la Maison Chanel. Chaque collection de lunettes met en scène les emblèmes de la Maison avec une élégance et un raffinement intemporels issus des matériaux les plus nobles, et ce, jusque dans les moindres détails.

Coach. Créé en 1941, Coach était à l'origine un atelier de famille dans un loft de Manhattan. Aujourd'hui, c'est l'une des plus grandes marques de mode américaines qui s'adresse aux femmes et aux hommes du monde entier. Sous licence depuis 2012, la collection de lunettes Coach exprime le style new yorkais décontracté en digne héritière d'une authenticité américaine.

Dolce&Gabbana. Dolce&Gabbana est une marque de luxe qui s'inspire de ses propres racines et des valeurs ancrées dans son ADN : la Sicile, sa sensualité et son art vestimentaire. L'essence de Dolce&Gabbana réside dans ses contrastes de nature complémentaire. Sa collection de lunettes, sous licence depuis 2006, se démarque par ses formes sophistiquées et élégantes, ses matériaux précieux et ses détails raffinés.

Ferrari Group comprend **Ferrari** and **Scuderia Ferrari.**

Fondée en 1947, Ferrari est renommée pour ses voitures hautement performantes et son élégance iconique. La marque exprime également son identité luxe dans son offre lyfestyle, caractérisée par son inspiration et son exclusivité. Avec son design luxueux, comme les coutures en cuir emblématiques de l'intérieur de ses voitures de luxe et son logo incrusté, la nouvelle collection incarne l'héritage unique et l'artisanat italien de Ferrari, tout en affirmant sa signature avant-gardiste.

Créée en 1947, Scuderia Ferrari est le symbole de l'excellence italienne. Réputée pour ses voitures hautement performantes et son élégance iconique, la marque est résolument tournée vers la conception et l'ingénierie. Sa nouvelle collection inspirée du monde de la course reflète les maîtres mots de la marque, vitesse et élégance, en combinant des styles urbains actifs et athlétiques. Les châssis Scuderia Ferrari incarnent l'esthétique Ferrari tout en arborant des détails inspirés d'éléments de ses voitures de course.

Jimmy Choo. Fondée en 1996, Jimmy Choo est une marque de luxe mondiale définie par un sens assuré du glamour et un esprit audacieux. Célèbre pour son style fort et son artisanat d'exception, Jimmy Choo est passée maîtresse dans l'art d'habiller les célébrités et le style tapis rouge. L'esprit innovant de la maison se marie à des techniques traditionnelles dans ses collections d'exception de chaussures, de sacs à main, de parfums et d'accessoires, ainsi que son offre croissante pour homme. La collection de lunettes, inspirée des codes de Jimmy Choo, rend hommage à l'esprit glamour de la maison et est étroitement liée aux autres catégories de produits.

Michael Kors. Michael Kors est un créateur mondialement célèbre de collections d'accessoires et de prêt-à-porter de luxe. Fondée en 1981, son entreprise éponyme propose un style glamour et raffiné pour des consommateurs jet-setteurs. Chaque collection de lunettes Michael Kors révèle l'œil infaillible du créateur pour le chic intemporel.

Moncler. Fondée à Monestier-de-Clermont, France, en 1952, Moncler s'est hissée parmi les premières entreprises mondiales du secteur de la mode. Cette marque en constante évolution investit dans la numérisation pour susciter l'extraordinaire dans tous les aspects de son activité grâce à une recherche technologique et esthétique continue. L'accord de licence exclusive récemment annoncé a pris effet en janvier 2024 et est venu enrichir le portefeuille d'EssilorLuxottica avec une combinaison parfaite alliant fonctionnalité et esthétique contemporaine, y compris des montures adaptées aussi bien à la ville qu'à la montagne à la pointe du design, de l'innovation et de la qualité.

Prada Group. Sous licence depuis 2003, le groupe Prada comprend les collections de lunettes **Prada, Prada Linea Rossa** et **Miu Miu**.

Prada incarne ce que la culture et les traditions italiennes ont de meilleur. Largement reconnue dans l'industrie de la mode et du luxe, Prada en est l'une des marques les plus innovantes et prestigieuses, toujours portée sur les détails et la créativité. La collection de lunettes Prada traduit cette approche dans un style inimitable, en avance sur les styles et les détails, d'une élégance raffinée, sans compromis sur la qualité. Elle comprend également la gamme Prada Linea Rossa, qui est l'alliance parfaite d'une technologie innovante et d'un luxe moderne, où se mêlent influences streetwear et inspirations sportwear.

Miu Miu est la représentation la plus libre de la créativité de Miuccia Prada. Les lunettes Miu Miu sont irrévérencieusement sophistiquées et caractérisées par un style avant-gardiste qui évoque un sentiment de liberté et d'intimité pour les femmes animées par un esprit moderne d'exploration et d'expérimentation dans leurs choix.

Ralph Lauren. Sous licence depuis 2007, la marque Ralph Lauren comprend **Ralph Lauren**, **Polo Ralph Lauren, Ralph Eyewear** ainsi que **Chaps**.

Ralph Lauren s'est fait un nom dans l'univers de la mode grâce à ses collections typiquement américaines pour hommes, femmes et enfants. Ses thèmes de prédilection – les romances d'Hollywood, l'urbain et le rural, les westerns, le chic cosmopolite et glamour et l'Art déco – s'étendent jusqu'à l'univers de sa ligne optique, Ralph Lauren eyewear. D'une modernité aux lignes pures et aux proportions classiques, chaque paire de lunettes est l'expression absolue de l'héritage d'élégance raffinée de son créateur.

Reprenant les traits emblématiques de Ralph Lauren, Polo Ralph Lauren célèbre un état d'esprit actif et athlétique, pour les hommes, les femmes et les enfants. Coloré et vivant, Polo Ralph Lauren est le symbole durable du style de vie américain des temps modernes : simple, énergique, jeune et cool.

Ralph Eyewear est la ligne jeune, féminine et avant-gardiste du groupe Ralph Lauren, avec des looks modernes, des icônes intemporelles et des formes tendances qui évoquent un sens insouciant du style.

Chaps célèbre le style américain traditionnel, proposant des collections classiques mises au goût du jour pour des familles aux modes de vie modernes, avec un esprit d'aventure. La marque est synonyme de qualité accessible, d'immédiateté et de design utile, plutôt que de perfection.

Starck Biotech Paris. Starck Biotech Paris a rejoint le portefeuille du Groupe depuis l'achat d'Alain Mikli en 2013. Sa collection unique met le minimalisme et l'innovation à l'honneur grâce à une révolution technologique exclusive, brevetée Biolink. Au cœur du produit : une articulation sans vis conçue comme une clavicule, qui permet d'effectuer un mouvement à 360° pour un confort et une durabilité accrus. En somme, la biomécanique au service de la vision. L'année 2019 a été un jalon important pour le développement de Philippe Starck, notamment dans sa recherche perpétuelle d'une innovation qui soit en harmonie avec le corps. En effet, une nouvelle articulation révolutionnaire issue des laboratoires de Starck Biotech Paris a vu le jour : Sphere.

Swarovski. Swarovski, la rencontre de la magie et de la science. Créée en 1895 en Autriche, la société conçoit, fabrique et commercialise des cristaux et des pierres de qualité supérieure, ainsi que des produits finis, notamment bijoux et accessoires. La collection Swarovski Eyewear, inspirée par les gammes de joyaux de la marque, allie la créativité et le savoir-faire de Swarovski aux connaissances et à l'expertise d'EssilorLuxottica. Elle a été lancée pour la saison automne/hiver 2023.

Tiffany & Co. Fondée à New York en 1837, Tiffany & Co. est l'un des plus grands joailliers au monde et la marque de luxe américaine de décoration d'intérieur. Marque emblématique dotée d'un héritage riche et chargé d'histoire, Tiffany a donné sa propre définition du style grâce à son art visionnaire, son savoir-faire innovant et son esprit imaginatif. En 2008, le Groupe est devenu le premier détenteur de la licence des lunettes Tiffany fabriquant des lunettes de soleil contemporaines et des styles optiques inspirés des collections de bijoux emblématiques de la maison, des formes classiques à une variété de styles personnels.

Tory Burch. Fondée en 2004 à New York, Tory Burch est une marque de luxe américaine connue pour la beauté de ses créations intemporelles dont les histoires respirent l'optimisme et la joie. Tory est une créatrice de mode qui s'inspire du style décontracté de ses parents, de l'univers du voyage, de l'art et des intérieurs, mais aussi - et surtout - des femmes. L'autonomisation des femmes est le principe directeur de l'entreprise, sous-tendant sa philosophie de conception et sa culture d'entreprise, et orientant le travail de la Fondation Tory Burch.

Versace. Fondée en 1978 à Milan, Gianni Versace S.r.l. est l'une des plus grandes maisons de haute couture du monde et le symbole du luxe à l'italienne. Elle conçoit, fabrique, distribue et commercialise des articles de mode et des objets du quotidien qui arborent des signifiants distinctifs de la marque tels que l'emblématique Medusa et le motif Grecala. Donatella Versace est la directrice artistique de la maison Versace depuis 1997 et a fait entrer la marque dans le XXIe siècle. Aujourd'hui, Versace défend son héritage à travers des créations fortes et audacieuses, tout en s'adressant à un nouveau public international qui ne cesse de consolider la position de Versace dans la culture contemporaine. En 2019, Gianni Versace S.r.l. a rejoint Capri Holdings Limited, formant un nouveau groupe de mode de luxe international avec Michael Kors et Jimmy Choo. Sa collection de lunettes, sous licence depuis 2003, se démarque par ses matériaux haut de gamme et une esthétique reconnaissable entre toutes. Versace Eyewear associe les formes contemporaines aux codes typiques de la marque.

1.4.6 Mise sur le marché

Le réseau mondial de distribution d'EssilorLuxottica, qui comprend des marques de Direct to Consumer et un réseau de vente indirecte à travers des tiers (Professional Solutions), est l'un de ses principaux atouts. Il s'étend aussi bien aux marchés développés qu'aux marchés émergents, où le Groupe a réalisé des investissements importants ces dernières années.

Le réseau de distribution efficace d'EssilorLuxottica permet de maintenir un contact étroit avec les clients tout en maximisant la visibilité de son portefeuille de marques. En outre, l'expertise du Groupe dans la vente de détail lui a conféré une compréhension unique des besoins et des goûts des consommateurs dans les pays clés. Tout cela permet au Groupe d'optimiser stratégiquement la diffusion de la marque, pour les marques propres et les marques sous licence.

1.4.6.1 Professional Solutions

Réunissant l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, EssilorLuxottica propose sa gamme complète de montures emblématiques, de technologies de verres avancées, d'instruments et de solutions digitales à plus de 300 000 professionnels de la vue tiers, depuis les opticiens indépendants jusqu'aux plateformes de e-commerce tierces, en passant par les enseignes d'optique, les détaillants solaires spécialisés, les chaînes sportives proposant des vêtements, chaussures et accessoires de marque Oakley et Costa, les grands magasins et les boutiques hors taxes.

En 2023, le segment Professional Solutions [(1)] représentait 48 % du chiffre d'affaires d'EssilorLuxottica. La performance de la division a été tirée par la combinaison unique des marques mondialement reconnues et appréciées de verres et de lunettes d'EssilorLuxottica ainsi que par la capacité du Groupe à accélérer la croissance des catégories et le déploiement de l'innovation, en investissant dans des opportunités inter-canaux (par exemple, en fusionnant le canal solaire et le canal sport dans plusieurs pays de l'EMEA) et inter-catégories (par exemple, entre les instruments et les verres avec l'introduction d'un nouveau parcours consommateur en magasin pour mieux répondre aux besoins des patients).

L'année dernière, le Groupe a continué de renforcer son organisation centrée sur le consommateur avec des partenariats dédiés et des programmes de développement ainsi qu'avec des services de pointe conçus pour soutenir la croissance des professionnels de la vue indépendants et leur fournir encore plus d'avantages. Citons notamment :

- **EssilorLuxottica 360**, un programme conçu pour soutenir la croissance des professionnels de la vue indépendants. Couvrant les montures, les verres et les instruments, il les aide à faire face à tous leurs besoins en tant que responsables d'entreprise : visibilité, fréquentation, ventes, productivité et développement des activités. Fin 2023, le programme EssilorLuxottica 360 avait été déployé dans plus de 5 000 magasins en Amérique du Nord, dans plus de 5 000 magasins dans 13 pays de la région EMEA et dans près de 2 000 magasins au Brésil assurant ainsi une bonne dynamique d'ensemble pour les verres et les montures.
- **Essilor Experts**, un partenariat destiné à améliorer la pratique des professionnels de la vue, en renforçant leur expertise de la santé visuelle. Le programme leur propose un ensemble d'avantages exclusifs axés sur les verres et les instruments, notamment publicité, services de marketing digital, formation avancée et accès à des technologies de personnalisation des verres. Le programme Essilor Experts a atteint près de 12 000 magasins en région EMEA et 8 000 aux États-Unis fin 2023 et a généré une plus forte croissance des ventes et un meilleur mix produits pour les marques du Groupe chez les partenaires Essilor Experts que chez les non-partenaires.
- **Alliances,** composé de professionnels de la vue de l'ensemble des États-Unis, y compris Vision Source, PERC/IVA (*Professional Eyecare Resource Co-operative/ Infinite Vision Alliance*), et Opti-Port. Ces plateformes, chacune avec son propre modèle unique, proposent des solutions innovantes et des outils commerciaux destinés à permettre à approximativement 11 000 professionnels adhérents de tirer le meilleur parti de leur activité, tout en accélérant la croissance du secteur.

(1) Le segment des Professional Solutions (ou solutions pour les professionnels) représente l'activité de vente en gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de l'optique et de la lunetterie.

- **STARS**, représente le partenariat le plus important entre EssilorLuxottica et ses clients Professional Solutions : un programme qui permet au Groupe de tirer parti de sa connaissance des marchés locaux et des marques pour apporter des produits nouveaux à forte rotation à ses clients et maintenir un niveau de stock optimal sur chaque point de vente. Visant à maximiser les ventes, ce programme gère directement la sélection des produits, la planification de l'assortiment, le réapprovisionnement automatique et la visibilité de marque des produits du Groupe dans le magasin, en utilisant des systèmes *ad hoc*, des outils et des techniques de planification de pointe. Lancé en 2002, le programme STARS a desservi à fin 2023 environ 14 500 magasins dans les principaux marchés européens, aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Amérique latine, au Japon et dans les marchés émergents.

360 EssilorLuxottica | essilor EXPERTS | Stars EssilorLuxottica
perc | Vision Source SIGNATURE EYE CARE | OPTI-PORT

Fort de sa conviction ancienne, selon laquelle la formation est un levier clef pour façonner l'avenir des l'optique ophtalmique et de la lunetterie, EssilorLuxottica continue d'investir dans **Leonardo**, l'écosystème d'apprentissage d'EssilorLuxottica, dédié à l'univers des lunettes et de la santé visuelle. La plateforme est à disposition de tous les collaborateurs et partenaires d'EssilorLuxottica, ainsi que des professionnels de la vue, et contribue à la croissance du secteur par le développement de sa ressource la plus précieuse : les individus. Élargissant constamment son offre de formations, Leonardo intègre une grande variété de cours et de programmes pour engager les apprenants du monde entier, y compris les programmes *Ray-Ban Expert*, *Oakley Expert*, *Transitions Specialist* et *World of Children's Eye Care*. En 2023, Leonardo a franchi une autre étape clé avec l'ajout d'un contenu précieux sur la gestion de la myopie, notamment une certification *Myopia* mise à jour, des cours en collaboration avec la Société mondiale d'ophtalmologie pédiatrique et de strabisme (WSPOS) et deux séries de podcasts dédiées à la myopie créées par le Dr Kate Gifford, directrice de *Myopia Profile*. En 2023, un partenariat prestigieux a été signé avec Harvard Business Publishing qui a enrichi le contenu lié à la gestion et au leadership de la plateforme avec une sélection de cours organisés pour enrichir les compétences personnelles et professionnelles. Leonardo continue également de soutenir les percées d'EssilorLuxottica en dispensant des formations sur ses dernières innovations, telles que Ray-Ban | Meta et Varilux XR series.

LEONARDO
science for a new vision

En donnant aux professionnels de la vue l'occasion de se différencier et d'offrir un soutien supplémentaire autour d'une expérience client améliorée, le Groupe continue d'apporter aux professionnels les bénéfices de sa révolution digitale en leur donnant accès à ses **technologies digitales et innovantes de pointe.** Il s'agit notamment d'outils digitaux qui connectent les opérations du Groupe aux clients et aux consommateurs, ainsi que de soutiens digitaux pour les professionnels de la vue qui les aident à améliorer l'expérience client et la croissance en magasin. Ces dernières années, en particulier, EssilorLuxottica a innové dans la façon de présenter les collections aux clients dans ses showrooms du monde entier. En 2019, le Groupe a lancé *Red Carpet*, un « showroom digital », une expérience interactive et immersive de découverte du large portefeuille de lunettes d'EssilorLuxottica, grâce à des prévisualisations numériques au rendu haute-définition et à la technologie de navigation à 360 degrés, ainsi qu'à des contenu multimédia inspirés par les campagnes des marques et le storytelling. En 2021, le Groupe est allé encore plus loin dans sa transformation numérique et a adopté une stratégie tout numérique, en sus de la stratégique physique, en déployant une nouvelle version de *Red Carpet* pour les événements de ventes en ligne. Les clients peuvent alors vivre pleinement l'expérience de la marque et les équipes commerciales profitent du soutien d'une séance de vente à distance. En 2023, le parcours de vente B2B a été de nouveau amélioré avec le lancement de la gamme de vêtements, de chaussures et d'accessoires d'Oakley, ainsi qu'un mode de consultation offrant des recommandations de produits basées sur l'historique d'achat et la situation géographique, tandis que l'intelligence artificielle classe les produits par tendances et données démographiques pour une sélection sur mesure. Alors qu'EssilorLuxottica continue d'innover dans ses outils d'aide à la force de vente digitale, elle poursuit également l'intégration et l'optimisation de ses canaux de vente digitaux B2B avec le déploiement de My.EssilorLuxottica.com dans les différentes régions du monde afin de fournir aux clients une connexion digitale directe, 24h/24 et 7j/7, à la chaîne d'approvisionnement et aux services métiers du Groupe. Intégré l'an dernier dans My EssilorLuxottica.com, le *Lens Simulator* est un outil interactif et immersif conçu pour soutenir les opticiens en communiquant efficacement sur les bénéfices et les caractéristiques des produits, et proposer les meilleurs solutions ophtalmiques. Ceci est facilité par l'utilisation de nouvelles fonctionnalités avancées, notamment la comparaison des verres, les simulations interactives, la technologie « *See-through* » et les rendus 3D dynamiques, qui sont très bénéfiques pour les professionnels de la vue, également en termes de vente incitative. Parmi les expériences d'achat innovantes, citons également le *Smart Shopper*, un outil digital utilisé en magasin. Il propose un présentoir quasi illimité de produits et de marques et permet au consommateur d'essayer virtuellement toute monture du catalogue, grâce à la réalité augmentée et à des technologies de pointe d'essai virtuel propres au Groupe. Les services de personnalisation de produits (tels que *Ray-Ban Remix* et *Oakley Custom*) intégrés dans *Smart Shopper* permettent aux consommateurs de vivre une expérience plus personnalisée. En 2023, plus de 6 000 *Smart Shoppers* étaient en place dans les magasins des clients du Groupe dans le monde entier. De nouvelles fonctionnalités digitales ont récemment été introduites dans *Smart Shopper*, notamment le *Find-The-Perfect-Frame* qui exploite la détection des traits du visage basée sur l'IA (tels que la forme du visage, la couleur et l'espacement des yeux, la position des oreilles et la largeur de l'arête nasale) et les préférences des consommateurs pour recommander les meilleures lunettes, proposant ainsi une approche vraiment innovante pour une expérience d'achat supérieure. Premier à fournir à l'industrie de l'optique une technologie d'écrans digitaux d'incitation pour les consommateurs, EssilorLuxottica s'est également imposé comme l'un des plus grands diffuseurs d'écrans digitaux avec plus de 14 000 écrans digitaux installés dans les magasins d'optiques de ses clients à travers le monde. Progressant dans la digitalisation de l'industrie optique, EssilorLuxottica a également lancé HELIX, une nouvelle division du Groupe,

exploitant la puissance de la *business intelligence* et de l'intelligence artificielle dans une suite logicielle de gestion unique et interconnectée développée en interne pour révolutionner la façon dont les professionnels de la santé tirent parti de la technologie moderne pour améliorer l'efficacité de leurs pratiques. Vision(X), la première offre d'HELIX, arrivera sur le marché en 2024 et représentera une trajectoire de développement clé pour les années à venir.

EssilorLuxottica compte également parmi ses partenaires des plateformes de commerce électronique tierces et des distributeurs indépendants qui fournissent des soins de la vue aux communautés rurales et éloignées des régions mal desservies, la division des programmes durables du Groupe continuant de trouver de nouvelles façons durables de fournir des soins de la vue aux populations mal desservies sans accès aux canaux de distribution conventionnels. Ces programmes, en collaboration avec OneSight EssilorLuxottica Foundation forment des personnes sans emploi dans les communautés du bas de la pyramide à devenir de micro-entrepreneurs de l'optique pour leurs communautés et incluent Eye Mitra en Inde et au Bangladesh, Eye Rafiki au Kenya, des centres de vision en Afrique, Mitra Mata en Indonésie, Eye Partners en Grande Chine et des points d'accès pour les lunettes prémontées au Cambodge. Grâce aux activités des programmes de développement durable, le Groupe a sensibilisé et donné accès aux soins visuels dans des petites villes en structurant des canaux optiques informels, y compris dans des régions sans magasin traditionnel, avec des formations professionnelles et des soutiens marketing et en fournissant aussi l'accès aux produits et à la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

1.4.6.2 Direct to Consumer

L'activité Direct to Consumer, qui regroupe les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins physiques (activité traditionnelle) ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

En 2023, les activités de Direct to Consumer ont poursuivi leur croissance, portées par l'activité optique et les effets positifs de la stratégie du Groupe liée à l'acquisition de GrandVision. Des opportunités inter-canaux et des initiatives inter-marques ont également permis d'améliorer les services directs aux consommateurs, aussi bien pour l'expérience d'achat que pour les prescriptions en ligne, en s'appuyant sur le vaste réseau *retail* du Groupe. Récemment, des opportunités inter-canaux et inter-marques ont également été mises à disposition sur des plateformes *pure-players*, telles que Glasses.com et Contactsdirect, offrant des prestations supérieures aux consommateurs d'e-commerce et ajoutant une dimension humaine à une expérience purement digitale.

L'an dernier, plus de 4 200 magasins dans le monde ont participé au programme omnicanal du Groupe et se sont engagés à proposer une expérience client entièrement omnicanale en instaurant de nouveaux processus et parcours client en magasin afin de répondre aux attentes des consommateurs qui souhaitent une expérience d'achat encore plus immersive, innovante et attrayante. Des services premium et plus rapides ont été proposés, comme la possibilité d'effectuer le jour même un *Buy-Online-Pick-Up-In-Store*, une livraison à domicile grâce au service *Ship-From-Store* ou un service *Return-In-Store* qui est désormais disponible en mode inter-enseignes, ce qui positionne EssilorLuxottica en véritable pionnier du secteur. Par exemple, en Amérique du Nord, les magasins Sunglass Hut sont désormais habilités à gérer à la fois les demandes *Buy-On-Line-Pick-Up-In-Store* le jour même émanant de Ray-Ban.com grâce à un assortiment partagé entre les canaux et les marques, et les demandes de retour d'e-commerce d'autres enseignes d'EssilorLuxottica.

Des services omnicanaux sont également disponibles pour les marques d'optique, LensCrafters en Amérique du Nord et OPSM en Australie, devenant un point de référence central pour les consommateurs de verres de prescription qui font leurs achats en ligne aux États-Unis. Soucieux de faciliter l'expérience des consommateurs de verres de prescription grâce à un parcours cohérent sur tous les canaux et dans l'ensemble des régions, le Groupe a poursuivi l'an dernier le déploiement de son service de prise de rendez-vous en ligne. Grâce au nouveau dispositif intitulé *Doctor Locator*, les plateformes d'e-commerce optique d'EssilorLuxottica aux États-Unis disposent désormais d'un service de réservation en ligne qui s'appuie sur le vaste réseau de professionnels de la vue du Groupe des magasins LensCrafters et Target Optical. *Doctor Locator* fournit également aux professionnels de la vue et à leurs partenaires des informations sur les consommateurs, ce qui leur permet de personnaliser et d'adapter l'expérience en magasin. Dans la région EMEA, les enseignes d'optique GrandVision poursuivent leur évolution et ajoutent de nouvelles fonctionnalités à leurs services de réservation en ligne (notamment *Frame-Reserve-Online-And-Try-In-Store*), se hissant ainsi au rang de référence incontournable en matière de santé visuelle dans la région.

1.4.6.2.1 Magasins traditionnels

Depuis que le leader mondial de la distribution, GrandVision, fait maintenant partie d'EssilorLuxottica, le Groupe a augmenté le nombre de ses points de vente dans la région EMEA et étendu sa portée en Amérique latine, consolidant sa présence mondiale sur le segment de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, lui permettant ainsi de s'engager de manière plus efficace auprès des consommateurs.

Grâce à un solide portefeuille d'enseignes de vente au détail (Direct to consumers), EssilorLuxottica est bien positionné pour offrir aux consommateurs du monde entier les montures de designers de haute performance les plus récentes, les technologies de verres de pointe, l'optique ophtalmique innovante, une valeur ajoutée quotidienne et des bénéfices de santé visuelle de haute qualité. Au 31 décembre 2023, l'activité de Direct to Consumer d'EssilorLuxottica comptait 13 366 magasins et 4 223 magasins franchisés. L'année dernière, le Groupe a également conclu un accord pour acquérir Washin Co. Ltd. au Japon et a signé un accord de joint-venture avec Chalhoub Group, l'un des leaders de la distribution de luxe au Moyen-Orient, afin d'accroître sa présence directe auprès des consommateurs dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), grâce à l'ouverture de magasins monomarques et multimarques pour des marques emblématiques telles que Ray-Ban, Persol, Oliver Peoples et David Clulow.

Les magasins de détail d'EssilorLuxottica vendent non seulement les montures de prescription et les lunettes de soleil fabriquées par le Groupe, mais aussi une gamme de montures et de produits ophtalmiques fabriqués par d'autres sociétés.

Une brève description des marques de détail d'EssilorLuxottica figure ci-après :

Sunglass Hut. Fondée en 1971 sous la forme d'un petit stand dans un centre commercial de Miami, Sunglass Hut est devenue l'une des principales enseignes au monde à commercialiser les marques de lunettes de soleil premium les plus recherchées. On trouve ses magasins partout dans le monde, dans les quartiers commerçants à la mode, des Amériques, d'Europe et du Moyen-Orient à l'Australie, l'Afrique du Sud, la Grande Chine, l'Asie du Sud-Est et au-delà. Sunglass Hut offre aux consommateurs une expérience d'achat professionnelle amusante et très attrayante. Elle propose une expérience cohérente et connectée dans tous les points de contact client, y compris en ligne, en magasin, sur les réseaux sociaux et mobiles ; elle utilise des outils numériques en magasin, tels que le *Smart Shopper* pour accéder à un assortiment infini et à des produits personnalisés dans chaque point de vente. Dans le cadre de cette stratégie, la marque continue d'investir dans la digitalisation de l'expérience d'achat en magasin, du *Smart Shopper* au réseau de diffusion numérique entièrement intégré à l'agencement du magasin pour rehausser la narration des marques et des services. En 2018, Sunglass Hut a signé un contrat avec Bass Pro pour l'ouverture d'un *shop-in-shop* Sunglass Hut dans les 171 magasins Bass Pro et Cabela en Amérique du Nord. En 2022, elle a pénétré le segment grand luxe au Mexique avec l'ouverture de boutiques au Palacio de Hierro.

LensCrafters (Amérique du Nord, Grande Chine). Fondée en 1983, LensCrafters a mis au point un concept révolutionnaire regroupant soins de la vue, lunettes et laboratoires en magasin pour fabriquer des lunettes en environ une heure. Aujourd'hui, LensCrafters est l'une des plus grandes marques de vente de détail de produits optiques en Amérique du Nord. La plupart des magasins LensCrafters sont situés dans des galeries commerciales et des centres commerciaux très fréquentés. Un large choix de montures optiques haut de gamme et de luxe, de lunettes de soleil et de verres et produits optiques de haute qualité fabriqués par EssilorLuxottica et d'autres fournisseurs sont disponibles dans la plupart des magasins. Chaque établissement dispose d'un docteur expérimenté en optométrie, salarié ou indépendant, qui se consacre à la relation avec les patients. Tous les magasins ont accès au réseau de traitement des verres à la pointe de la technologie du Groupe avec la capacité de fabriquer, de surfacer, de finir et d'ajuster les verres. Dans le cadre de son engagement envers la satisfaction des consommateurs et l'innovation du secteur, LensCrafters a réalisé des investissements importants dans la technologie et poursuivi sa transformation numérique afin d'améliorer l'expérience omnicanal du consommateur. En 2006, le Groupe a commencé à déployer la marque LensCrafters en Inde et en Grande Chine en achetant, puis en repositionnant l'image de marque des chaînes de magasins de détail locales à Pékin, Shanghai, Canton et Hong Kong.

Vision Express (Royaume-Uni, Irlande, Bulgarie, Pologne et Hongrie). Fondée en 1988 à Gateshead, en Angleterre, Vision Express a mis au point un concept révolutionnaire regroupant soins de la vue, lunettes et laboratoires en magasin pour fabriquer des lunettes en environ une heure. La marque s'est rapidement développée grâce à sa croissance organique et ses acquisitions, et gère aujourd'hui plus de 1 000 magasins. Leader sur le marché national de l'optique, Vision Express a également ouvert son premier magasin en Pologne en 1994 en qualité d'entreprise médicale et rayonne désormais dans tout le pays, ses ophtalmologistes et optométristes apportant des soins médicaux avancés. En Pologne, la marque possède une autre enseigne portée sur le segment milieu et haut de gamme, **Trendy Opticians**, qui propose une large sélection de marques internationales. En 1996, Vision Express a été lancée en Hongrie, où elle est devenue la deuxième plus grande chaîne de magasins d'optique du pays, ses magasins offrant un service en une heure et une expérience omnicanale grâce à la boutique en ligne de solaires qui existe depuis 2017. En 2008, Vision Express a ouvert en Bulgarie en rachetant la chaîne de magasins locale Optik Matt. Elle y gère actuellement 10 magasins.

Apollo (Allemagne). Apollo est l'un des leaders des magasins d'optique en Allemagne. Depuis sa création, à la fin des années 1960, Apollo a toujours eu pour objectif d'améliorer la vie des individus avec sa gamme de services. L'enseigne dispose actuellement de plus de 900 magasins, dans un concept omnicanal qui vise à inspirer et satisfaire ses consommateurs, en leur proposant un service optique extraordinaire, des conseils professionnels et des produits de grande qualité.

Target Optical (Amérique du Nord). Avec l'achat de Cole National en 2004, Target Optical, une marque sous licence opérant dans ses magasins hôtes, fait désormais partie du réseau de vente de détail du Groupe. La marque offre aux consommateurs la possibilité de s'occuper de leurs besoins en optique tout en faisant leurs achats chez leurs détaillants préférés.

MasVisión (Espagne, Argentine et Mexique). Créée en 1996 à Valence, MasVisión est devenue un leader des magasins d'optique en Espagne, en Argentine et au Mexique. Sa mission est d'être le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité abordable, et une valeur et un service d'exception.

Pearle (Pays-Bas, Belgique et Autriche). Avant l'existence de la marque Pearle, Alfons Hamer a ouvert son premier magasin d'optique en 1959 aux Pays-Bas, avec le rêve de rendre un jour les solutions pour la vue accessibles au plus large public possible. Ses magasins, qu'il a baptisés Brilmij, ont révolutionné le marché de l'optique en présentant les montures sur des broches pour que les consommateurs puissent se servir et les essayer eux-mêmes. Puis Brilmij a grandi et est devenue la plus grande chaîne de magasins d'optiques du pays avec, depuis 1983, une présence en Belgique. À partir de 1990, les magasins ont été rebaptisés Pearle Opticiens, d'après le nom du Dr Stanley Pearle qui, tout comme Alfons Hamer, était fermement convaincu qu'une bonne santé visuelle et des lunettes de qualité devaient être accessibles à tous, quels que soient l'âge, les revenus ou le milieu social. Fondée en 1977 en Autriche, Pearle est aujourd'hui la chaîne leader de magasins d'optique du pays depuis 2015 et propose aux consommateurs une vaste gamme de montures, lunettes de soleil et lentilles de contact exclusives de haute qualité et de marque, afin d'offrir ce qu'il y a de meilleur sur le marché.

Générale d'Optique (France). Fondée en 1993, Générale d'Optique est devenue l'un des plus grands leaders du marché de l'optique en France métropolitaine et outremer. Sa mission est de s'imposer comme le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent des produits de qualité, une valeur et un service exceptionnels. Depuis sa création, la marque est considérée comme l'élément perturbateur du marché de l'optique français. Plus de 680 magasins proposent une large sélection de marques de lunettes privées, qui plaisent à tous les goûts, âges et modes de vie, sans pour autant renoncer à la fonctionnalité et au design.

OPSM (Australie et Nouvelle-Zélande). Avec plus de 85 ans de présence et plus de 400 magasins, OPSM est un important détaillant de produits de soins de la vue et de lunettes en Australie et en Nouvelle-Zélande. Grâce à sa technologie de niveau international et à son service exceptionnel, OPSM a pour objectif de fixer de nouvelles normes dans la santé visuelle et les soins de la vue. En plus de ses services de soins de la vue, OPSM est renommé pour sa gamme exclusive de montures optiques et de lunettes de soleil de marques internationales.

GMO (Amérique latine). GMO, un acteur de premier plan du marché de l'optique en Amérique latine, a intégré le Groupe en 2011, suite à l'acquisition de Multiópticas Internacional. Depuis ses débuts à la fin des années 1990, GMO s'est forgé une réputation d'excellence dans la vente d'optique auprès des consommateurs au Chili, au Pérou, en Équateur et en Colombie.

GrandOptical (France, péninsule ibérique, République tchèque, Grèce, Chypre, Slovaquie, Portugal et Pays-Bas). Lorsque le premier magasin GrandOptical a ouvert à Paris en 1989, un concept révolutionnaire est venu révolutionner le marché français de la lunette : pouvoir récupérer ses lunettes de prescription une heure seulement après les avoir achetées. À la fin de cette même année, cinq nouveaux magasins avaient ouvert en région parisienne. Ils visaient un segment de marché moyen à haut et proposaient à leurs clients un large choix des meilleures marques internationales, y compris celles de luxe, ainsi que des services professionnels et de grande qualité. En 1995, GrandOptical s'est lancé à l'international, avec l'ouverture d'un magasin à Barcelone, bientôt suivie par d'autres au Portugal (1997), en République tchèque (1999), en Grèce (2004), à Chypre, en Slovaquie (2008) et aux Pays-Bas (2023).

GrandVision (Brésil et Italie). Fondée en 1920 à São Paulo, **GrandVision by Fototica** est une marque de détail brésilienne présente dans six provinces du pays. Depuis 2019 et la mise en œuvre de la vente en ligne, la marque a désormais une portée nationale. Depuis sa création, l'enseigne met l'accent sur l'expérience consommateur et l'excellente qualité de ses produits et services de santé visuelle. L'innovation fait également l'ADN de la marque. La transformation numérique et la stratégie omnicanal sont au cœur des initiatives locales, pour une expérience d'achat inégalée. **GrandVision by Avanzi** a accédé au marché italien en 1999 à la suite du rachat d'Ottica Avanzi et a renforcé sa position en 2014 avec l'acquisition de Gruppo Randazzo qui lui a permis d'ajouter **GrandVision by Optissimo**.

Magasins Oakley. Partout dans le monde, les magasins Oakley sont conçus et agencés pour immerger les consommateurs dans la marque Oakley grâce à des sportifs ambassadeurs de la marque, à une utilisation innovante de la technologie et du design. Tout est pensé pour offrir la meilleure expérience client omnicanale – points de contact physiques et numériques intégrés avec le soutien sans faille des équipes de vente, formées et expérimentées. La marque a franchi le cap des 380 magasins à marque unique dans le monde, qui proposent une gamme complète de produits Oakley, notamment des lunettes de soleil, des lunettes de vue, des lunettes de protection, des vêtements, des chaussures et des accessoires. Les magasins Oakley sont le lieu de ralliement des communautés sportives Oakley et sont situés dans les grandes villes et les centres commerciaux.

Atasun Optik (Turquie). À la suite de l'intégration de GrandVision, Atasun Optik, leader du marché de l'optique en Turquie, fait désormais partie du réseau de vente de détail du Groupe et compte plus de 330 magasins à son actif en 2023. La mission de la marque, fondée en 2007, est d'aider les individus à voir mieux et à être mieux vus, tout en proposant une expérience d'achat unique, grâce à son programme de fidélité Atasun Plus, son service après-vente et son support 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Ray-Ban. En 2023, Ray-Ban a encore consolidé son réseau de distribution de plus 265 magasins mono-marque dans le monde, mettant l'ADN et l'expérience uniques de la marque à la portée de nouveaux consommateurs dans des grandes villes et des lieux stratégiques tels que Milan, Paris, Londres, Madrid, New York, Shanghai et Tokyo. Chaque magasin propose une expérience premium enrichie par de nouveaux services omnicanaux et des outils digitaux. L'offre client comprend des produits exclusifs, des modèles en avant-première et des activations consommateurs qui créent une expérience Ray-Ban totalement immersive. Pour poursuivre l'engagement du Groupe en matière de développement durable, l'enseigne a également lancé en 2023 son projet pilote *Renewal Station*, un corner de réparation visant à donner une nouvelle vie aux modèles emblématiques de la marque grâce à des services tels que la réparation du châssis, le nettoyage des roues et le remplacement des composants endommagés.

Synoptik (Danemark, Suède et Allemagne). Fondée en 1931, la marque Synoptik exploite plus de 100 sites au Danemark. En 1991, elle a conquis le marché suédois et s'est agrandie en achetant Din Optiker et Ögat dix ans plus tard. Aujourd'hui, Synoptik est présente sur tout le territoire de la Suède et jouit d'une bonne réputation grâce à ses produits et services de haute qualité. Se positionnant sur le segment milieu et haut de gamme, la marque met l'accent sur la santé visuelle et offre la possibilité à tous les consommateurs de passer des examens de la vue dans ses près de 250 magasins. Synoptik bénéficie aussi d'une bonne visibilité sur le marché mondial de l'optique en ligne où elle vend essentiellement des lunettes de soleil. Avec l'acquisition de Smarteyes en 2022, elle dispose d'une offre complète avec deux marques complémentaires et d'une base solide d'expansion. Fondée en 2007, **Smarteyes** exploite 95 magasins en Suède, en Allemagne et au Danemark. La mission de la marque de détail est de rendre les beaux designs de montures et l'optique ophtalmique accessibles à tous, et son objectif est de faire partie des opticiens les plus recommandés.

Salmoiraghi & Viganò (Italie). Issue de la fusion de deux marques lancées respectivement par Angelo Salmoiraghi et Angelo Viganò au milieu du XIXe siècle, Salmoiraghi & Viganò est une marque italienne de vente d'optique premium avec plus de 150 ans d'activité. Les principes clés sur lesquels se fonde la société sont toujours d'actualité et comprennent l'innovation, l'expérience consommateur, le service et la qualité des produits. Ses plus de 270 magasins de détail disposent d'un large assortiment de lunettes optiques et solaires des plus grandes marques premium et de luxe internationales, et proposent également la meilleure sélection de marques de verres. Afin de poursuivre l'engagement du Groupe en faveur du développement durable, l'enseigne a lancé l'année dernière une initiative de circularité offrant aux consommateurs la possibilité de remettre en magasin des lunettes de soleil et des lunettes de vue qui ne sont plus utilisées pour que l'entreprise puisse réévaluer le matériel ou en faire don à des fins éducatives.

Optical House (Ukraine). Leader puissant sur le marché ukrainien des solutions optiques grand public et pour les professionnels, Optical House exploite plus de 230 magasins, en grande partie sous sa principale enseigne Luxoptica, ainsi qu'avec ses enseignes de luxe Spex, MY I et Optic Master. **Luxoptica** est devenu un acteur phare de la distribution en Ukraine, faisant croître le secteur de l'optique à l'échelle nationale tout en fournissant des services professionnels, des produits et des prestations consommateur de qualité supérieure.

Mujosh (Grande Chine). Fondée en 2010, Mujosh est une marque de lunettes à la pointe de la mode, créée pour les jeunes. Elle possède plus de 500 magasins situés dans les centres commerciaux et les grands magasins de l'ensemble de la Grande Chine. Mujosh propose des collections tendance et une expérience en magasin conçue spécifiquement pour les jeunes consommateurs en quête d'une mode abordable. Cette marque spécifique a un message qui encourage les jeunes à se libérer des schémas conventionnels et à montrer qui ils sont réellement.

Aojo (Grande Chine). Fondée en 2013, Aojo est l'une des principales marques de lunettes en Grande Chine. Il propose des catégories de lunettes couvrant les lunettes à monture, les lunettes de soleil, les lunettes de presbytie et les lunettes d'ordinateur, couvrant entièrement les demandes du marché. Avec ses 260 magasins, Aojo est le « partenaire lifestyle » des soins de la vue, offrant un service et une expérience enrichis aux consommateurs axés sur la famille et les amis.

Pearle Vision (Amérique du Nord). Acheté en 2004, Pearle Vision est l'un des plus grands détaillants d'optique franchisés en Amérique du Nord. Construit autour du médecin de quartier, Pearle Vision permet aux exploitants d'entreprises locales d'offrir des soins de santé visuelle fiables à leurs patients, avec le soutien et les ressources de la marque.

MultiÓpticas (Portugal). En 1988, MultiÓpticas a bouleversé le marché national de l'optique en démocratisant les lunettes et les services de santé visuelle. À l'origine, l'entreprise était espagnole, puis les opérations au Portugal ont été rachetées par Pearle Europe en 2001. Le but de l'entreprise a été d'aider les consommateurs portugais à prendre soin de leur santé visuelle. MultiÓpticas, présente dans 220 lieux, propose les meilleures offres, un large choix d'options et d'expériences client exceptionnelles, ainsi qu'une transformation numérique et omnicanale, qui visent à fournir les meilleurs services client de leur catégorie.

Bolon (Grande Chine). Fondée en 2003, Bolon est une marque avant-gardiste du secteur de l'optique. Avec plus de 250 magasins en Grande Chine, elle propose des produits de grande qualité, au design original et témoignant d'un savoir-faire d'excellence, attirant les clients à la fois d'un point de vue esthétique mais aussi par l'expérience proposée.

Óticas Carol (Brésil). Óticas Carol, fondée en 1997 dans le but de répondre aux besoins du consommateur brésilien dans le secteur de la lunetterie, est l'une des principales marques brésiliennes de vente d'optique. Óticas Carol a intégré le Groupe en 2017. Sa mission consiste à fournir la meilleure plateforme pour la croissance durable de ses franchisés, en offrant à ses consommateurs d'excellents produits et services optiques.

Ópticas Lux (Mexique). Ópticas Lux a été créée il y a plus de 80 ans à Mexico par Alfredo Santos, qui a fait le choix de la différence en offrant une grande variété de produits et un service de première classe aux consommateurs. Aujourd'hui, avec plus de 160 magasins dans le pays, Ópticas Lux est le leader incontesté du marché de l'optique au Mexique, et son service d'excellence et son assortiment des plus grandes marques du monde ont fait la réputation de la marque, qui propose en outre les examens de la vue les plus complets et professionnels. Ópticas Lux gère ses propres laboratoires et forme ses optométristes au sein de son université – la seule université d'entreprise à être certifiée par les ministères de l'Éducation et de la Santé – veillant ainsi à la qualité de ses produits et services.

Ópticas Visión (Costa Rica et Nicaragua). Ópticas Visión, fondée en 1959 et partie intégrante du Groupe depuis 2015, s'est construit une position solide sur le marché local. Elle est devenue leader dans l'activité de l'optique grâce à sa technologie, au nombre de ses magasins traditionnels et à son service client.

Instrumentarium (Finlande et Estonie). Instrumentarium a intégré le réseau de vente de détail du Groupe en 2021, à la suite de l'intégration de GrandVision. Fondé en Finlande en 1901, Instrumentarium est le leader du marché de l'optique en termes de produits et d'expertise de santé visuelle. Il cible un segment de marché moyen à haut et combine un large éventail de solutions de santé visuelle avec une vaste gamme supérieure de produits.

Optica2000 (Espagne). Fondée à Barcelone en 1976, Optica2000 a toujours mis l'accent sur des produits et des services à forte valeur ajoutée. Dès 1979, c'est la première chaîne de magasins en Espagne à se spécialiser dans les verres multifocaux. Après avoir ouvert une première boutique dans le grand magasin El Corte Inglés en 1980, celle-ci a connu un tel succès que la marque a rejoint le Group en 2019.

For Eyes (Amérique du Nord). Tout a commencé en 1972, quand trois hippies décidèrent d'ouvrir un magasin d'optique à Philadelphie. Ils rêvaient de rendre les lunettes accessibles à tous. À l'origine, For Eyes revendait de gros volumes. L'enseigne est désormais présente en ligne et dans plus de 100 magasins traditionnels, dans tous les États-Unis et à Porto-Rico, avec une offre fortement axée sur une expérience consommateur d'excellence et des produits de grande qualité.

Ofotert (Hongrie). Ofotert, fondée en 1949, exploite près de 100 magasins dans tout le pays, avec la volonté d'offrir au consommateur non seulement le produit adéquat ainsi qu'une correction et une vision parfaites, mais également de lui inspirer confiance en le conseillant avec professionnalisme, attention et empathie tout au long de son expérience consommateur.

David Clulow (Royaume-Uni, Irlande et Allemagne). Créée en 1962, la marque David Clulow s'est forgé une solide réputation en fournissant des soins et des services optiques de très haute qualité, notamment des tests de vue, l'adaptation de lentilles de contact, des lunettes et des lunettes de soleil en vente libre et sur ordonnance. En plus de ses magasins d'optique, David Clulow opère sous la forme d'une concession de lunettes de soleil à l'intérieur de certains des grands magasins les plus luxueux. Il s'agit notamment de Harrods, Selfridges et Brown Thomas. En 2021, David Clulow a étendu ses activités en ouvrant son premier point de vente en Allemagne, à Berlin, à l'intérieur du grand magasin KaDeWe.

Lafam (Colombie). Créée en 1970, Lafam est devenue leader des magasins d'optique en Colombie. Sa mission est d'être le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité, une valeur et un service exceptionnels. Lafam est la seule marque du marché de l'optique à proposer tous les services de santé visuelle. Elle exploite deux centres ophtalmologiques de pointe et une clinique spécialisée dans la chirurgie réfractive. Sa première clinique a ouvert en 2000 et, depuis, les consommateurs sont envoyés de ses magasins à ses cliniques.

Team Vision (Amérique du Nord). Créée en 2022, Team Vision est une management services organization ou MSO (organisation de services de gestion) qui investit dans des cabinets privés et des transferts de cabinets à travers l'Amérique du Nord. Elle est destinée à aider les professionnels de la vue indépendants désireux de transférer leur cabinet sans sacrifier la qualité des soins de santé offerts aux patients. La MSO assume des responsabilités non-médicales auprès des cabinets avec lesquels elle est en partenariat, notamment en termes de produits, stocks, dotation en personnel et marketing, permettant aux praticiens de se focaliser sur les soins aux patients tout en les laissant libres de choisir leur niveau d'implication.

Solaris (France, Italie, Turquie, Malte et Mexique). Fondé en 1994 à Paris, Solaris est un distributeur majeur de lunettes de soleil, qui s'engage à offrir la meilleure sélection de lunettes de soleil aux consommateurs. Des modèles les plus classiques aux plus tendance, en passant par les marques de luxe et de sport, Solaris propose ce que le marché a de plus neuf : les dernières créations à la mode, les modèles les plus vendus, les innovations et les technologies de pointe. Aujourd'hui, Solaris est présent en France, en Italie, en Turquie, à Malte et au Mexique avec les magasins de sa propre marque.

LensMaster (Russie). LensMaster est la première chaîne de magasins d'optique modernes en Russie et compte 90 magasins à son actif en 2023. Fondée à Moscou en 1998, la marque a un positionnement moyen à haut de gamme et propose une remarquable expérience en magasin : des emplacements pratiques dans des galeries commerciales, un personnel hautement qualifié en qui les clients ont confiance, et une large gamme de marques optiques et solaires.

Visilab (Suisse). L'aventure Visilab a débuté en 1988 à Genève, où elle a lancé pour la première fois en Suisse le concept des « verres prêts en une heure ». Après avoir conquis le marché suisse francophone, elle a étendu ses activités à la Suisse germanophone en 1994 en s'établissant à Zürich. Visilab gère désormais 80 magasins sur le marché milieu et haut de gamme de l'optique et jouit d'une bonne réputation grâce à son service aux consommateurs, ses campagnes marketing et sa sélection de marques internationales de montures et de lunettes de soleil.

Brilleland (Norvège). Fondée à Oslo en 1985 dans le but de bousculer le marché des lunettes en Norvège, Brilleland jouit d'une grande notoriété auprès des Norvégiens. Elle est aussi leader du marché des services d'abonnements pour les lentilles de contact et parmi les meilleurs vendeurs du marché en matière de satisfaction des consommateurs.

McOptic (Suisse). Depuis l'ouverture de son premier magasin à Olten, McOptic est devenue un leader des magasins d'optique en Suisse. Sa mission est de devenir le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants en matière de mode, qui attendent une qualité, une valeur et un service d'excellence.

Topsa Retail (Pérou). Laboratoire fondé en 1967 pour offrir des services d'excellence à des magasins d'optique indépendants et des cliniques, Topsa Retail situé à Lima, exerce ses activités sous deux enseignes, Econolentes et Vision Center. Ses magasins sont situés principalement à Lima et dans d'autres grandes villes du Pérou. **EconoLentes** souhaite s'imposer comme la marque d'optique de confiance des familles péruviennes pour tous leurs besoins de santé visuelle. **Vision Center**, de son côté, propose à ses clients les toutes dernières tendances en matière de montures et de lunettes de soleil, une technologie révolutionnaire, ainsi que des verres et des lentilles de contact haut de gamme.

Optical Center (Guatemala). Créé au Guatemala pour proposer aux consommateurs des prestations de santé visuelle fournies par des optométristes ainsi qu'un style, une qualité et une valeur exceptionnelles, Optical Center gère deux enseignes, OCFYT et Miramás. Née en 1997, **OCFYT** est la première enseigne de distribution du secteur de l'optique à offrir une vaste sélection de lunettes de soleil de marques avec, en parallèle, un concept de santé visuelle, une grande expertise professionnelle, des technologies de pointe et un engagement pour le confort visuel et la satisfaction du consommateur. Avec plus de 60 magasins à travers le pays, elle est devenue l'une des principales marques de distribution du secteur de l'optique au Guatemala. Optical Center exploite aussi 8 magasins sous l'enseigne Miramás.

Ópticas Place Vendôme (Chili). Fondée en 1960 au Chili, Ópticas Place Vendôme possède actuellement 55 magasins à travers le pays. Elle jouit d'une forte notoriété parmi les consommateurs chiliens, notamment grâce à sa présence historique sur le marché, offrant toujours les meilleures technologies et modèles les plus récents.

Nissen (Finlande et Estonie). Fondée en 1891, Nissen détient plus de 50 magasins dans toute la Finlande et l'Estonie. La marque s'adresse à un public jeune qui privilégie la rapidité et la simplicité du service. Nissen est facilement accessible dans le pays, et la qualité de son service, ses campagnes marketing et son large choix de marques internationales de montures et de lunettes de soleil ont contribué à construire sa notoriété.

Robin Look (Allemagne). Robin Look est une chaîne allemande de magasins d'optique qui est parvenue, ces dernières années, à se hisser au rang de leader du marché local. Fondée à Berlin en 2005, elle gère désormais près de 50 magasins à Berlin, dans la Saxe, la Saxe-Anhalt, la Thuringe, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le Brandebourg. La marque se consacre entièrement aux verres de prescription et vise à fournir des produits de haute qualité à des prix abordables.

Laubman & Pank (Australie). Depuis plus de 110 ans, Laubman & Pank est l'expert local de la santé visuelle des communautés d'Australie-Méridionale, d'Australie-Occidentale et du Queensland. Connu pour ses soins professionnels de haute qualité et ses services personnalisés, Laubman & Pank est l'expert qui prend soin de la santé visuelle de toute la famille.

EssilorLuxottica gère également des magasins de détail de luxe sous les marques Oliver Peoples, Alain Mikli, Persol et Ilori Optical & Optical Shop of Aspen. **Oliver Peoples, Alain Mikli** et **Persol** vendent exclusivement des produits de marque Oliver Peoples, Alain Mikli et Persol, dans des magasins situés dans les villes les plus cosmopolites du monde. **Ilori Optical & Optical Shop of Aspen** (Amérique du Nord) gèrent également des magasins dans des endroits chics et privilégiés. La marque est connue dans l'industrie de l'optique pour ses verres de prescription et solaires de luxe et pour son service hors pair.

Spectacle Hut (Singapour). Acquise par le Groupe en 2018, Spectacle Hut s'est développée pour devenir l'une des plus grandes chaînes de magasins d'optique de Singapour. Sa mission est de devenir le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité, une valeur et un service exceptionnels.

Mat Viet (Vietnam). Mat Viet est la principale marque d'optique au Vietnam avec près de 30 magasins dans le pays. Elle a rejoint le Groupe en 2018 et depuis lors, elle a développé une réputation d'excellence dans la vente d'optique au détail auprès des consommateurs vietnamiens, en offrant un service ophtalmique reconnu et une gamme sélective de montures et de lunettes de soleil de marques internationales.

Interoptik (Norvège). Fondé en 1984 puis racheté en 2006 par Pearle Europe, Interoptik était à l'origine une centrale d'achats pour les magasins optiques indépendants de toute la Norvège, qui proposait à ses membres des accords de franchise. Interoptik est un expert de la santé visuelle, qui offre le meilleur service aux consommateurs ainsi que des produits optiques de marques premium ; plusieurs optométristes Interoptik sont à l'avant-garde de la profession en Norvège.

Kochoptik (Suisse). Ouvert en 1909, Kochoptik a pu développer ses activités commerciales en continu au fil des années grâce à ses produits de haute qualité et ses excellents services en optique ophtalmique. En 2000, elle était la première marque de magasins d'optique en Suisse à développer l'analyse de vision et à introduire les verres progressifs individuels, ce qui lui a permis de se positionner comme la spécialiste de ce segment. Avec 25 magasins dans les régions de Zurich, Bâle, Berne, Lucerne et Winterthur, Kochoptik l'une des premières marques d'optique premium de Suisse allemande.

Molsion (Grande Chine). Tirant son inspiration du design, de l'art et de la pop culture, Molsion est une marque pour les jeunes d'aujourd'hui et les pionniers de demain. Jamais démodée, toujours dans la tendance actuelle, la marque propose des produits à la mode qui reflètent son point de vue unique, alliance entre fonctionnel et pratique.

John&Audrey (Allemagne). John&Audrey rend hommage à deux icônes, John Lennon et Audrey Hepburn, dont les lunettes sont devenues des classiques. La mission de la marque, qui met l'accent sur le design, le style et les tendances, est de démontrer que les lunettes sont bien plus qu'une simple béquille visuelle et qu'elles révèlent la personnalité de leurs porteurs.

Keops (Finlande). Fondée en 1975, Keops est réputée pour ses magasins aux allures de petits commerces. Elle est positionnée sur le segment élevé des marques de distribution d'optique. La marque dispose de trois sites en Finlande. Elle propose des services qui vont au-delà des attentes des consommateurs, y compris des lunettes conçues à la main et des services complets de santé visuelle.

D'autres marques Direct to Consumer font également partie du portefeuille de la société, notamment Econópticas (Chili et Pérou), Triangle Vision (Amérique du Nord), Sunglass Island (Mexique), Optical Popular (Honduras), Optique Mathieu (Maurice) et Clearly (Canada).

Le Groupe gère également **EyeMed Vision Care**, l'une des sociétés de mutuelles d'optique à plus forte croissance des États-Unis et également l'une des plus importantes mutuelles d'optique aux États-Unis, au service de près de 72 millions de membres de grandes, moyennes et petites entreprises, ainsi que d'instances publiques. Les adhérents sont inscrits dans le cadre d'une couverture sociale payée par l'employeur et vendue soit directement par EyeMed, soit par des organismes de santé parmi les plus importants et les plus respectés des États-Unis. EyeMed donne accès au plus vaste réseau de professionnels de la vue des États-Unis, comprenant un large éventail de praticiens indépendants et de magasins de vente de détail, dont les magasins d'optique d'EssilorLuxottica. En 2023, le Groupe a étendu ses solutions d'optique ophtalmique au marché européen. Les solutions sont adaptées de manière unique aux besoins locaux des entreprises et des organismes en matière de soins de santé.

Nombre total de magasins **17 589**
y compris les magasins franchisés, sous licence et les coentreprises

Amérique du Nord
4 307

Optique
LensCrafters
Pearle Vision
Target Optical

Non optique
Oakley
Ray-Ban
Sunglass Hut

Amérique latine
3 642

Optique
GMO
GrandVision
MasVisión
OCFYT
Optical Center
Opticas Lux
Ópticas Place Vendôme
Ópticas Visión
Óticas Carol

Non optique
Oakley
Ray-Ban
Solaris
Sunglass Hut

EMEA
7 412

Optique
Apollo
Atasun Optik
David Clulow
Générale d'Optique
GrandOptical
GrandVision
Luxoptica
MasVisión
Pearle
Salmoiraghi & Viganò
Synoptik
Vision Express

Non optique
Oakley
Ray-Ban
Solaris
Sunglass Hut

Asie-Pacifique
2 228

Optique
Aojo
Bolon
LensCrafters
Mujosh
OPSM

Non optique
Oakley
Ray-Ban
Sunglass Hut

Uniquement en ligne

Amérique du Nord
Clearly
Contactsdirect
Costa
EyeBuyDirect
Foster Grant
FramesDirect.com
Glasses.com
Native Eyewear
Readers.com
Vogue Eyewear

Amérique latine
E-lens
Eotica
Foster Grant
Vogue Eyewear

EMEA
Brille24
Charlie Temple
Foster Grant
Glasses direct
Lensbest
Lenstore
Lensway
Linsenmax
VisionDirect
Vogue Eyewear
Zonnenbrillen.com

Asie-Pacifique
Clearly
Foster Grant
Vogue Eyewear

Seules les enseignes avec plus de 200 magasins sont mentionnées ici.

1.4.6.2.2 E-commerce

EssilorLuxottica offre aux consommateurs du monde entier une expérience d'achat en ligne haut de gamme suivant les mêmes standards de haute qualité que ceux que l'on retrouve dans ses magasins physiques.

En 2023, les activités e-commerce d'EssilorLuxottica ont représenté 7 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le large éventail de sites majeurs de commerce en ligne a servi de canaux de vente importants pour compléter le segment Professional Solutions et les activités traditionnelles en magasin. Les efforts ont été poursuivis sur les deux piliers stratégiques suivants : l'innovation et la stratégie omnicanale, afin d'offrir une expérience entièrement personnalisée et un parcours d'achat intégré. Dans le but d'améliorer l'expérience utilisateur globale, priorité a été donnée aux innovations, notamment l'intelligence artificielle et la réalité augmentée qui permettent des avancées au niveau des technologies *Frame Advisor*, *Virtual Try-On,* et *Lens Configurator*, le segment e-commerce end-to-end représentant un atout d'envergure pour EssilorLuxottica. De nouvelles opportunités inter-canaux et inter-marques ont également vu le jour afin d'offrir plus d'avantages aux clients en intégrant l'activité des magasins traditionnels à l'expérience d'achat en ligne. Tout cela fait qu'EssilorLuxottica occupe une position privilégiée pour proposer des services en ligne premium plus rapides (tels que *Buy-Online-Pick-Up-In-Store*, *Ship-From-Store* et *Return-In-Store* le même jour) ainsi qu'un système sophistiqué de prise de rendez-vous en ligne (dont *Frame-Reserve-Online-And-Try-In-Store*), spécifiquement conçus pour améliorer l'expérience utilisateur omnicanale et créer une expérience fluide entre tous les points de contact. L'an dernier, le Groupe a également continué de stimuler le commerce social grâce à des partenariats avec d'importantes sociétés de technologie et a étendu ses activités d'e-commerce direct, sous 73 enseignes dans 44 pays attirant 500 millions de visiteurs par an.

Voici, ci-après, un aperçu des plateformes clés de vente en ligne d'EssilorLuxottica, à la fois pour le commerce de détail et les *pure-players* :

Ray-Ban.com abrite la gamme la plus complète de produits Ray-Ban premium ainsi que des offres exclusives. Actuellement implantée dans plus de 35 pays, la plateforme a été créée avec un concept centré sur les clients afin d'offrir une expérience tactile, attrayante et conviviale. *Ray-Ban Remix*, la plateforme de personnalisation en ligne lancée pour la première fois en Europe en 2013, est l'un des principaux moteurs de l'expansion du e-commerce de la marque et de son lien croissant avec la génération Y. Le succès de cette plateforme qui permet aux clients de personnaliser le style, le matériau, la couleur des verres, la gravure et d'autres aspects de leurs montures Ray-Ban a conduit au lancement de *Remix* sur plusieurs marchés, notamment aux États-Unis, au Canada et en Grande Chine, puis en Australie, au Brésil, au Japon, à Hong Kong et au Mexique. Historiquement, Ray-Ban met l'accent sur l'innovation : le déploiement des technologies avancées de *Lens Configurator* sur Ray-Ban.com a renforcé la présence mondiale de la marque et a donné une forte pertinence au e-commerce optique. Le lancement d'outils tels que *Frame Advisor* et *Virtual Mirror* aide également les consommateurs à choisir la paire de lunettes parfaite. En outre, le fait de proposer une expérience omnicanale est un facteur clé de succès. Récemment, l'activation du service exclusif *Ship-From-Store* et du service inter-enseignes *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* aux États-Unis a permis aux consommateurs de franchir une étape supplémentaire dans cette direction. Les options de *responsible shipping* en Amérique du Nord et en Europe ont également été renforcées sur Ray-Ban.com, qui permet aux clients de choisir des options de livraison plus écologiques, et donc de faire concorder leur expérience d'achat avec leurs valeurs.

Oakley.com est une vitrine digitale de la marque Oakley et présente la gamme la plus complète de produits Oakley au monde. Elle inclut les catégories suivantes : vêtements, chaussures et accessoires sur un canal e-commerce couvrant les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon, le Brésil et 25 pays en EMEA, ainsi que des services omnicanaux sur divers marchés. La plateforme a été totalement revisitée avec des contenus exclusifs dédiés aux collections, valeurs et icônes de la marque, ainsi qu'un système de navigation personnalisé plus dynamique, pour une expérience utilisateur améliorée. En mettant l'accent sur l'innovation, avec le lancement de la technologie *Lens Configurator*, Oakley.com offre également à ses fans une expérience client en ligne unique et leur permet de personnaliser leurs modèles préférés, de Jawbreaker à Frogskins. Le site propose des collaborations exclusives en ligne et une option *responsible shipping* en Amérique du Nord et en Europe, pour une expérience d'achat en ligne plus responsable et écologique. En 2023, Oakley.com a amélioré l'expérience d'achat de prescriptions en étendant le service *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* à la catégorie des prescriptions et en proposant un service *Pro-Fit* dans plus de 100 magasins Oakley afin de permettre aux consommateurs de prendre rendez-vous avec un associé agréé dédié et de bénéficier d'un ajustement, de réglages et d'un nettoyage des verres.

Lancé en 2008, le site **SunglassHut.com** est devenu le site web de référence pour les consommateurs à la recherche des toutes dernières tendances en matière de lunettes de soleil haut de gamme des plus chics. Depuis des années, SunglassHut propose une expérience d'achat exclusive par le biais de ses sites web locaux en Amérique du Nord, dans plusieurs pays de la région EMEA, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Amérique latine (Mexique et Brésil). Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'expériences omnicanales qui permettent à la société d'attirer les consommateurs de façon fluide dans plus de 3 100 magasins Sunglass Hut et sur les sites internet pays. Sunglass Hut séduit également de nouveaux clients grâce à des *shop-in-shops* et des *marketplaces* en ligne, en partenariat avec de nombreux acteurs clés dans le domaine du e-commerce. Les innovations notables de SunglassHut.com comprennent : l'amélioration des technologies *Frame Advisor* et *Virtual Try-On* avec l'introduction de contenu dynamique ; l'enrichissement de services multicanaux en Allemagne ; la refonte des sections *My Account* et *Customer Support* pour améliorer l'expérience client ; et le lancement du *Referral Program* visant à élargir la clientèle. 2023 a également vu SunglassHut.com s'étendre en Amérique latine avec le lancement de son nouveau site web au Brésil, suivi par un déploiement sur d'autres marchés.

LensCrafters.com est la filiale numérique du leader américain des magasins d'optique. Ces dernières années, le site web a optimisé la prise de rendez-vous, l'intégration de la couverture santé et la technologie *Lens Configurator* pour offrir une expérience client premium. En 2023, elle a introduit une technologie innovante, *Frame Advisor,* analysant la forme, la taille et les traits du visage pour permettre aux utilisateurs de trouver leur style unique. Elle a également élargi son expérience omnicanale en mettant en œuvre des options telles que *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* et *Return-In-Store* afin d'améliorer l'expérience d'achat et de fournir un service supérieur allant du préachat à l'après-vente. L'introduction aux États-Unis de l'application Opthy, une solution personnalisée pratique de mesure de l'écart pupillaire a également contribué à améliorer l'expérience consommateur et à la bonne santé des activités e-commerce end-to-end.

OPSM (Australie et Nouvelle-Zélande) est la marque en ligne de la plus grande enseigne de magasins physiques en Australie et en Nouvelle-Zélande. En 2023, elle a mis en place des expériences d'achat en ligne, notamment le *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* et le *Return-In-Store,* afin d'améliorer l'expérience d'achat des consommateurs possédant une prescription grâce au service après-vente et à l'assistance offerts par plus de 400 magasins OPSM.

Les plateformes de e-commerce Persol et Vogue-Eyewear ont été lancées par le Groupe en 2017 en Italie, au Royaume-Uni, en France, Allemagne et Espagne, suivis par les États-Unis et le Canada en 2018. **Persol.com** représente l'alchimie entre l'esthétique et la technologie, tandis que **Vogue-Eyewear.com** est la plateforme où vous trouverez les toutes dernières collections de cette marque de mode véritablement internationale et contemporaine. Offrant un contenu dédié et une expérience d'achat de qualité, **OliverPeoples.com** reflète la passion de la marque pour l'excellence artisanale. En 2023, elle a amélioré l'expérience d'achat en ligne en introduisant *Pick-Up-Drop-Off-In-Store* dans plus de 35 magasins Oliver Peoples, avec un service personnalisé d'ajustement, de réparation et d'assistance après-vente pour une expérience d'achat omnicanal supérieure. La plateforme d'e-commerce de **Costadelmar.com** propose des lunettes de soleil polarisantes de haute qualité adaptées aux activités aquatiques. Ses collections de lunettes sont adaptées à une variété de styles de vie, de la pêche et de la voile d'aventure aux modes de vie quotidiens en plein air, avec une option *responsible shipping* pour une expérience d'achat plus durable. **NativeEyewear.com** vend des lunettes de soleil élégantes de haute qualité pour la pratique du sport, des lunettes de soleil polarisantes et des lunettes haute performance ; **FosterGrant.com** propose une large gamme de lunettes de soleil, de sur-lunettes, de faces relevables, de lunettes de lecture et de lunettes de protection contre la lumière bleue, parfait mélange de fonctionnalité et d'élégance.

Brille24 (Allemagne, France, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni et Belqique), acheté en 2019, est spécialisé dans la vente de lunettes de prescription de qualité sur le marché allemand.

Charlie Temple (Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Autriche). Créée en 2016, Charlie Temple est une marque de lunettes mono-label en ligne, leader sur le marché hollandais, qui cible un public d'amateurs de la mode jeunes et jeunes dans leur tête.

Clearly (Australie, Nouvelle-Zélande et Canada) est le leader de la catégorie optique en ligne dans les pays dans lesquels il opère. Il utilise un modèle multi-catégories (lentilles de contact et lunettes, marques et labels privés) et omnicanal avec l'ouvrture de sept magasins au Canada.

Contactsdirect (Amérique du Nord) est le seul point de vente pour l'achat de lentilles de contact en ligne à fournir des services supérieurs à la fois pour les consommateurs achetant via les mutuelles et les clients cherchant à faire de bonnes affaires.

E-lens et **Eotica** (Brésil) sont les enseignes en ligne d'EssilorLuxottica au Brésil. Leaders sur le segment des lentilles de contact, elles œuvrent à l'installation de la catégorie sur le marché.

EyeBuyDirect (Amérique du Nord) propose une expérience optique exceptionnelle, avec un large éventail de lunettes de qualité à prix juste et de services personnalisés, qui permettent aux individus d'exprimer leur véritable personnalité. Les consommateurs ont tendance à revenir plus souvent et plus rapidement que la moyenne.

FramesDirect.com (Amérique du Nord), fondé en 1996 par deux professionnels de la vue, propose la plus grande sélection en ligne de montures de créateurs authentiques des fabricants les plus en vogue, y compris plus de 40 000 produits et 250 marques.

Glasses.com (Amérique du Nord) est l'un des premiers sites web à vendre des lunettes de prescription en ligne. Il a toujours mis l'accent sur l'innovation et la santé visuelle de qualité. Il vise à proposer une expérience personnelle et émotionnellement gratifiante et à définir les tendances du secteur des lunettes en ligne.

Glasses direct (Royaume-Uni) est le leader du e-commerce de lunettes au Royaume-Uni. Il propose une large gamme des produits ; des montures abordables de marques distributeur aux marques premium.

Lensbest (Allemagne) distribue des lentilles de contact en ligne en Allemagne. Ses produits propres et à marge élevée constituent une large proportion de ses ventes.

Lenstore (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, France et Espagne). Lenstore a accueilli son tout premier utilisateur en 2008 et est depuis devenu l'un des leaders de la vente de lentilles de contact en ligne en Europe. Son équipe d'opticiens a déjà servi plus d'un million de consommateurs en répondant à chaque demande.

Lensway (Suède, Norvège, Finlande et Danemark) est le leader scandinave de la vente de lentilles de contact en ligne.

Linsenmax (Suisse) propose aux clients suisses un large éventail de lentilles de contact.

Readers.com (Amérique du Nord). Lancé en 2012, Readers.com est le leader de la vente en ligne de lunettes prémontées (lunettes loupes). Il propose un large choix de modèles à des prix abordables.

VisionDirect (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Irlande, Belgique, Italie et France) est un grand distributeur de lentilles de contact en ligne. Son modèle est axé sur le service, la disponibilité et la fidélisation, ainsi que sur le développement de sa propre marque, Everclear.

Zonnebrillen.com (Pays-Bas, France et Allemagne). Fondé en 2011 à Leiden, aux Pays-Bas, le site Zonnenbrillen.com est devenu l'une des plus grandes enseignes européennes de vente en ligne de lunettes de soleil. En mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité, la marque a réussi à se constituer une communauté prospère d'amateurs passionnés.

1.5 Organigramme simplifié

Organigramme simplifié du Groupe EssilorLuxottica au 14 février 2024

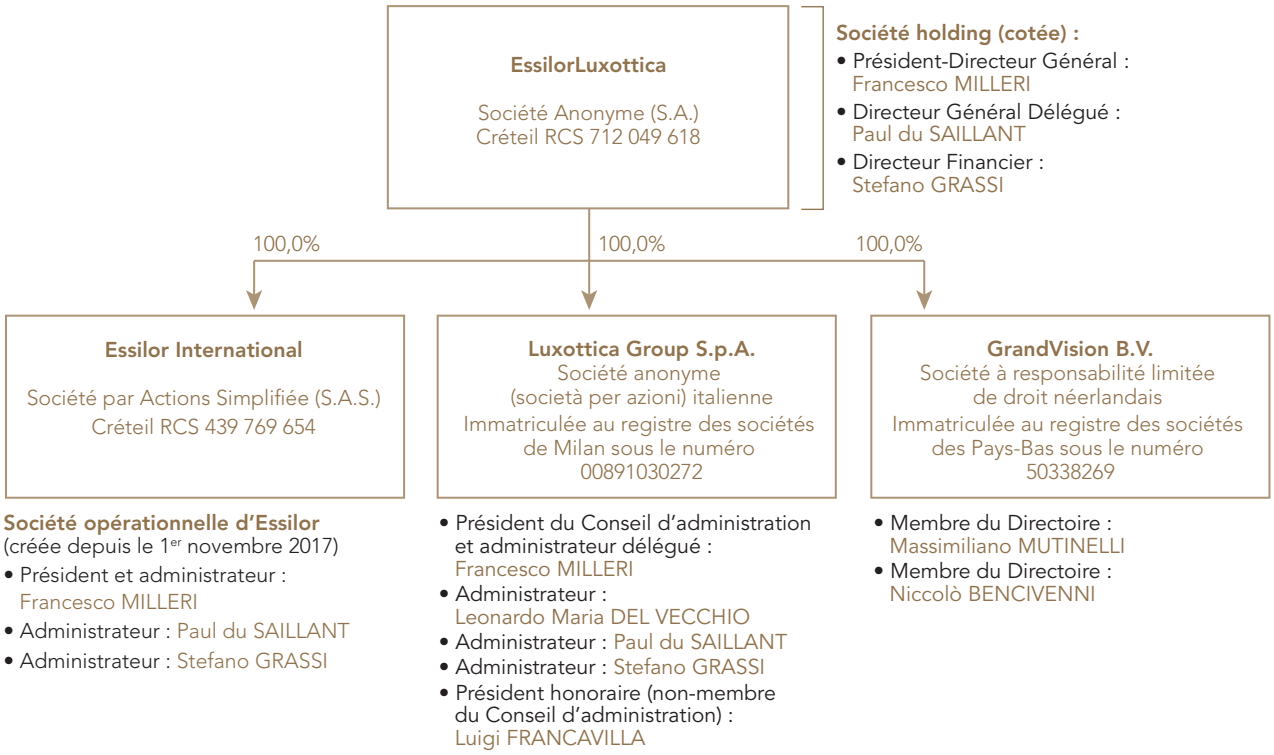

EssilorLuxottica S.A.

EssilorLuxottica S.A. exerce essentiellement une fonction de holding en détenant directement ou indirectement les sociétés composant le Groupe. EssilorLuxottica est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 147, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 712 049 618. La Société est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Pour plus d'information sur l'actionnariat d'EssilorLuxottica S.A., voir la section 6.4 de ce Document d'enregistrement universel.

Essilor International S.A.S.

Essilor International S.A.S. est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 147, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 439 769 654.

Luxottica Group S.p.A.

Luxottica Group S.p.A. est une société par actions (*società per azioni*), de droit italien, dont le siège social est situé 3, Piazzale Cadorna, 20123, Milan, Italie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 00891030272.

GrandVision B.V.

GrandVision B.V. est une société anonyme de droit néerlandais, dont le siège est situé à The Base, Evert van de Beekstraat 1-80, 1118 CL Schiphol, Pays-Bas, immatriculée au registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 50338269.

Filiales consolidées

La liste des principales sociétés du Groupe figure dans l'Annexe 2 des Notes aux états financiers consolidés, section 4.1.6 de ce Document d'enregistrement universel.

1.6 Facteurs de risques

1.6.1 Introduction

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les risques majeurs auxquels EssilorLuxottica est exposé sont ceux décrits ci-dessous. Cette section ne présente que les principaux risques susceptibles d'affecter EssilorLuxottica dans le cadre de ses activités et d'avoir un impact significatif sur le résultat financier ou le résultat d'exploitation, la réputation et/ou les perspectives du Groupe.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques utilisé est décrit en section 1.7.1. Processus de gestion des risques de la Société.

Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés par ordre décroissant de sévérité, déterminée comme une combinaison de l'impact et de la probabilité d'occurrence à la date du présent Document d'enregistrement universel, en tenant compte des mesures de réduction des risques (« impact net »).

Afin d'avoir une meilleure perception des risques présentés dans ce document, la vélocité (c'est-à-dire la vitesse à laquelle l'impact se fera sentir si le risque survient) de chacun des risques décrits a été précisée.

Les sujets qui ont été soulignés comme les plus importants du point de vue de la durabilité (risques ESG) sont plutôt présentés à la section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

1.6.2 Synthèse des facteurs de risques

	Catégorie de risques	Facteurs de risques	Sévérité	Impact	Probabilité	Vélocité
S1	**Risques stratégiques**	Environnement Politique et Social	▲▲▲	●●	■■■	➤➤
S2		Macro-économique	▲▲▲	●●	■■■	➤➤➤
S3		Transition Climatique	▲▲	●●	■■	➤➤
S4		Intégrité et perception de la marque	▲▲	●●	■■	➤
S5		Innovation produit et circularité	▲▲	●●	■■	➤➤
S6		Capital Humain	▲▲	●●	■■	➤➤
S7		Modèle économique	▲▲	●●	■■	➤➤
S8		Cadre organisationnel et de gouvernance	▲	●	■■	➤➤
S9		Partenaires commerciaux	▲	●	■	➤
F1	**Risques financiers**	Marchés Financiers - Risque de Change	▲▲	●●	■■	➤➤➤
F2		Risque de Crédit - Liquidité	▲	●●	■	➤➤
O1	**Risques opérationnels**	Cyber-sécurité	▲▲▲	●●●	■■■	➤➤➤
O2		Chaîne d'approvisionnement	▲▲	●●	■■	➤➤
O3		Interruption des Activitiés	▲▲	●●	■■	➤➤
C1	**Risques de conformité**	Pratiques Anticoncurrentielles	▲▲	●●	■■	➤➤
C2		Protection des Données	▲▲	●●	■■	➤➤➤
C3		Reporting et Communication	▲▲	●●	■■	➤➤
C4		Litiges significatifs, procédures et arbitrages	▲▲	●●	■■	➤➤

Légende :	Sévérité	Impact	Probabilité	Vélocité
	Élevée ▲▲▲	Élevé ●●●	Élevée ■■■	Élevée ➤➤➤
	Moyenne ▲▲	Moyen ●●	Moyenne ■■	Moyenne ➤➤
	Faible ▲	Faible ●	Faible ■	Faible ➤

La cartographie ci-dessous illustre l'exposition d'EssilorLuxottica aux risques listés précédemment, en tenant compte des mesures de réduction des risques implémentées pour diminuer leur probabilité et leur impact.

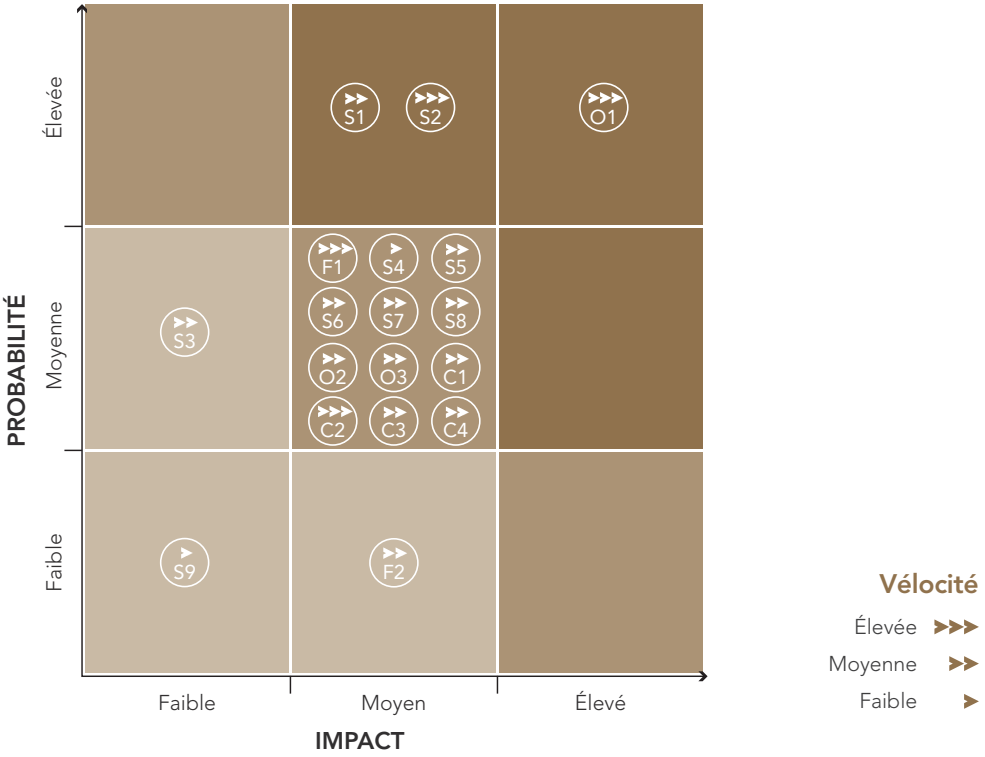

Risques Stratégiques

Environnement Politique et Social

Facteurs de Risques	Description des Risques	Mesures de Réduction des Risques
Environnement Politique et Social 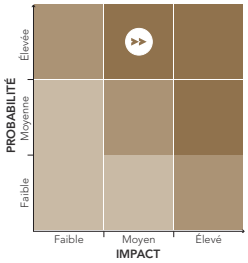 	EssilorLuxottica, renforçant continuellement son positionnement en tant que leader mondial du secteur, peut être exposé à la montée des tensions politiques et sociales, affectant ses activités et la demande des consommateurs, et pouvant entraîner un ralentissement de la rentabilité. Les principaux pays dans lesquels le Groupe opère sont les États-Unis pour l'Amérique du Nord (chiffre d'affaires de 10 930 millions d'euros en 2023) et la France, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Allemagne et l'Espagne pour la zone EMEA (chiffre d'affaires cumulé de 5 725 millions d'euros en 2023). Les conflits persistants entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et Gaza affectent les transactions commerciales et les relations mondiales. En Amérique latine, des troubles sociaux (par exemple dus aux prochaines élections au Mexique) peuvent créer des tensions augmentant la volatilité du marché et la capacité à opérer efficacement. Des scénarios politiques et commerciaux complexes dans la région Asie-Pacifique, en particulier en Chine continentale, où sont basées les principales usines et qui représente 12 % du chiffre d'affaires du Groupe (4 % pour Chine continentale), peuvent mettre en péril la chaîne d'approvisionnement et la continuité des activités. La mission philanthropique OneSight EssilorLuxottica Foundation déploie des membres de son équipe dans des pays où le risque de troubles politiques est élevé. La mission consiste également à établir des partenariats avec les gouvernements et les organisations caritatives, tout en veillant à ne pas s'affilier à des partis politiques. Toutefois, l'instabilité potentielle de ces entités à l'avenir pourrait entraver la capacité de la Fondation à atteindre ses objectifs.	La vaste empreinte géographique du Groupe représente un véritable bouclier contre les instabilités politiques et sociales locales. EssilorLuxottica met en œuvre des mesures de diversification de la production de montures et de verres avec l'ouverture de nouvelles usines en Thaïlande, au Laos et d'un second hub au Mexique, pour servir la région Amérique du Nord. Les tensions géopolitiques font l'objet d'un suivi constant, tant au niveau local que central, afin que des mesures immédiates soient prises en cas d'impact sur les employés et les activités. Face aux conflits Russie-Ukraine et Israël-Gaza, EssilorLuxottica a pris des mesures rapides pour protéger ses employés et leurs familles (Pour plus de détails, voir la section risque lié à la Gestion du personnel). En outre, des règles strictes sont suivies pour garantir que les exportations de dispositifs médicaux sont conformes aux pays faisant l'objet de sanctions. La nouvelle politique de sanctions économiques du groupe vise également à fournir des procédures conçues pour prévenir les risques associés aux exigences en matière de sanctions économiques. La Fondation OneSight EssilorLuxottica a établi des partenariats dans plusieurs pays afin d'implanter des prestataires de soins oculaires primaires dans des établissements de santé publics et privés. Les accords de chaque zone opérationnelle sont conclus directement entre le Groupe et le ministère de la Santé, en précisant les conditions associées à la réputation du Groupe et aux stratégies de désengagement. Par ailleurs, la fondation cherche activement à conclure des partenariats dans différents secteurs d'activité (par exemple, avec des associations d'optométristes), afin d'adopter une approche globale permettant de créer un impact social durable. *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir également le Section 5.2.3 du présent Document d'enregistrement universel.*

Macro-économique

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Macro-économique 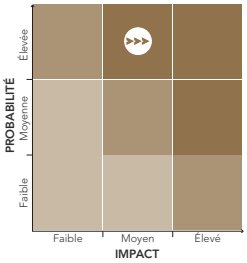 	Le contexte économique et mondial actuel est marqué par des conflits locaux, des taux d'intérêt élevés et une inflation persistante, auxquels s'ajoutent une incertitude généralisée qui amène les entreprises à surveiller étroitement les marchés. Les conséquences économiques de la pandémie et de la guerre en Ukraine ont entraîné une inflation galopante. Bien que le secteur s'est montré résistant, les préférences des consommateurs ont évolué. Les pressions économiques sont ressenties de manière plus aiguë par les États déjà fragiles et peuvent également éroder les revenus des consommateurs à revenu moyen. En conséquence, la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et les changements dans les décisions d'allocation des dépenses peuvent conduire à l'adoption de stratégies de prix spécifiques (par exemple, des remises et des promotions), ce qui pourrait diminuer la valeur de la marque EssilorLuxottica et miner la capacité du Groupe à compenser la hausse des coûts, entraînant une incidence négative sur le compte de résultat.	Les circonstances actuelles ne compromettent pas les objectifs financiers d'EssilorLuxottica, mais demandent toutefois de faire preuve d'adaptabilité en réponse aux divers défis. Pour garantir l'efficacité de ses opérations et de sa logistique, EssilorLuxottica réévalue régulièrement sa planification (en accordant une attention particulière aux pays avec des procédures douanières complexes). En outre, des études de sensibilité du contexte macroéconomique sont réalisées localement pour faciliter la prise de décision et préserver l'équilibre entre les marges et les volumes de ventes. D'autre part, en vue d'atténuer les impacts liés aux risques macroéconomiques, le Groupe a révisé sa chaîne d'approvisionnement en matériaux directs et ses clauses contractuelles afin de mieux contrôler les prix et de réduire l'incertitude qui y est associée.

Transition climatique

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Transition climatique 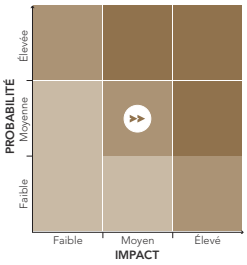 	La transition climatique décrit le risque associé à la volatilité du marché en raison du caractère imprévisible de l'approvisionnement et de la demande pour certains services et certaines ressources (par exemple, l'énergie et l'eau), ou à l'instauration de nouvelles réglementations plus strictes sur le climat (par exemple, la taxe sur le carbone), au développement de technologies compétitives à faible teneur en carbone (par exemple l'impression 3D), et aux attentes et préoccupations grandissantes des parties prenantes. L'incapacité à gérer ces risques pourrait perturber les activités du Groupe et entraîner une hausse des charges d'exploitation, ce qui mettrait en péril la capacité du Groupe à atteindre son objectif 2025 de neutralité carbone pour ses opérations directes (Scopes 1 et 2), à partir de 2023 en Europe, après les objectifs atteints en Italie et en France, ou à s'adapter à l'évolution des préférences du marché. La réalisation d'une transition vers une économie à faible émission de carbone peut être entravée par (i) l'incapacité à trier les déchets ; (ii) la forte dépendance à l'égard du producteur de monomères, qui peut aggraver le risque de continuité des activités ; (iii) le lien avec les entreprises chimiques peut entraîner un manque de contrôle de la chaîne et une limitation du développement d'activités innovantes et des matériaux utilisés.	Dans le cadre de son programme de développement durable « Eyes on the Planet », EssilorLuxottica continue à mettre en œuvre des processus efficaces afin d'être plus responsable vis-à-vis de l'environnement et communiquer sur l'attention qu'elle porte à la transition climatique et répondre aux attentes du marché et des consommateurs. Le Groupe s'est engagée sur la voie de la neutralité carbone et a élaboré une feuille de route dans le cadre de son pilier « Eyes on Carbon », qui s'inscrit dans son programme de développement durable visant à réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre (GES). *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir la Section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.* En outre, le Groupe s'est également engagé à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme conformément à l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Il s'agit là d'une nouvelle étape dans la réalisation de l'objectif à long terme du Groupe en matière de changement climatique, qui consiste à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. EssilorLuxottica, en collaboration avec ses partenaires logistiques, s'efforce de réduire les émissions de carbone provenant des options de livraison traditionnelles en introduisant le transport maritime responsable avec l'objectif ultime d'atteindre la « neutralité carbone ».

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
	Le droit européen contraint toutes les grandes entreprises et toutes les sociétés cotées (à l'exception des microentreprises cotées) à divulguer des informations sur les risques et les opportunités découlant des questions sociales et environnementales, ainsi que sur l'impact de leurs activités sur les personnes et l'environnement. Il est attendu que le climat et les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) soient au cœur des stratégies d'investissement traditionnelles. Enfin, des retards dans la mise en œuvre de la feuille de route climatique d'EssilorLuxottica pourraient être dus à un manque d'organisation, d'expertise et de ressources, ce qui nuirait à la réputation du Groupe.	Le Groupe investit dans des stratégies de sensibilisation, en promouvant les principes de durabilité et en diffusant la prise de conscience et le partage des pratiques en matière de changement climatique, également par le biais de cours de formation spécifiques dispensés sur la plateforme Leonardo. *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir la Section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.*

Intégrité et perception de la marque

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Intégrité et perception de la marque 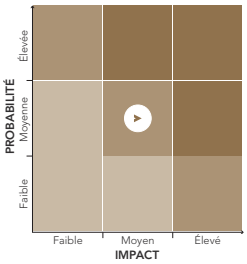 	Dans le paysage mondial actuel, l'influence grandissante des réseaux sociaux accentue les conséquences potentielles d'une couverture médiatique négative ou d'actions qui s'avèrent incompatibles avec les valeurs d'éthique et d'intégrité revendiquées par l'organisation. De tels incidents peuvent avoir de sérieuses répercussions sur la réputation et l'image de la Société, entraînant des conséquences négatives sur ses activités, y compris une perte de confiance de sa clientèle et d'éventuelles actions en justice. La valeur de marque du Groupe est un atout important qui exige de coordonner les activités marketing et les performances des produits. Malgré l'engagement déterminé du Groupe à fournir les meilleurs lunettes et produits de soins oculaires sur le marché, l'apparition de contentieux juridiques liés à l'écoblanchiment représente un réel risque (voir également la Section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel). L'élargissement de la clientèle et l'amélioration de la réputation de la marque par le biais d'initiatives et de projets novateurs, axés en particulier sur la dimension du développement durable, exigent une approche transparente et consciencieuse, car ils peuvent susciter des critiques susceptibles de nuire à la réputation de la marque.	Le risque lié à l'intégrité et à la perception de la marque est lié à la possibilité de ne pas se conformer à ce qui est déclaré publiquement, y compris en matière de développement durable, ce qui représente un risque de réputation. EssilorLuxottica s'appuie sur plusieurs sources afin d'appréhender la perception de sa marque sur le marché et de prendre les mesures d'atténuation nécessaires. On relève entre autres : • des outils de mesure de la notoriété et de la fidélité à la marque ; • des évaluations de la perception de l'image, de la réputation et des campagnes de marketing du Groupe ; • des analyses de l'écoute sociale pour apprécier les perceptions des clients sur les médias sociaux, en suivant le sentiment de la marque et son évolution au fil du temps dans le temps ; • des systèmes de Net Promoting Score pour vérifier la satisfaction des consommateurs concernant le processus d'achat, ainsi que la revue des avis sur les réseaux sociaux afin d'effectuer un suivi en cas de réclamation. *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir la Section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.*

Innovation produit et circularité

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Innovation produit et circularité 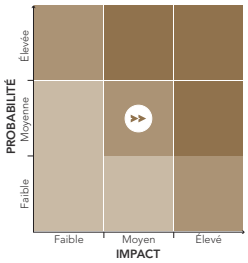 	EssilorLuxottica se caractérise par son dynamisme et accorde une attention particulière à l'innovation, à l'introduction de solutions durables et au développement de nouvelles thérapies de correction de la vue. **Innovation produit** La capacité d'EssilorLuxottica à rester à l'avant-garde de l'innovation est un facteur clé pour maintenir son avantage concurrentiel. Le Groupe a accéléré son innovation en lançant de nouveaux produits (par exemple Ray-Ban reverse et Ray-Ban | Meta). L'opportunité d'entrer dans de nouveau marché peut s'accompagner d'une variété de nouveaux risques, comme (i) les produits défectueux, l'obsolescence et la mise au rebut ; (ii) la dépendance au savoir-faire du partenaire et le risque de réputation découlant de ses actions ; (iii) et les litiges juridiques sur les violations de la confidentialité des données et la violation de la propriété intellectuelle. Par conséquent, le fait de ne pas investir dans la R&D peut entraîner un retard dans l'adoption de nouvelles technologies, ayant un impact négatif sur la rentabilité et nuire à la réputation de l'entreprise. **Circularité des produits** Les consommateurs, et en particulier les jeunes générations, sont de plus en plus sensibles à la durabilité et à la circularité, en particulier dans l'industrie du luxe et de la mode. Ne pas investir dans des ressources pour accélérer le développement de nouveaux modes de production durables et de produits impliquant la dimension de circularité, peut contribuer négativement à la disponibilité des matières premières mondiales/locales, et exposer le Groupe à un risque de réputation.	EssilorLuxottica place l'innovation au cœur de sa stratégie tout en maintenant des normes d'efficacité et de qualité. Cette approche prospective permet au Groupe de naviguer dans le paysage dynamique de l'industrie de la lunetterie et des soins de la vue et d'assurer un succès durable à la lumière de l'évolution des demandes du marché. L'engagement climatique d'EssilorLuxottica est profondément lié à ses objectifs de circularité tout au long de la chaîne de valeur, en s'appuyant sur son expertise en matière d'innovation durable pour ses matériaux, ses processus, ses produits et ses services. Comme expliqué dans la section 5.2.2 du présent Document d'enregistrement universel, les efforts de la société se concentrent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources, y compris le passage des matériaux d'origine fossile aux matériaux d'origine biologique et l'intégration de l'éco-conception dans tous ses développements de produits d'ici à 2025. Le Groupe investit d'importantes ressources dans la recherche et le développement et a noué des alliances profitables avec des universités, des centres de recherche, des fabricants d'équipements industriels et médicaux et des géants de la technologie afin d'anticiper les préférences et les tendances des consommateurs. En conséquence directe, EssiloLuxottica possède environ 13 000 brevets et produit plus de 3 500 nouveaux modèles de lunettes chaque année. Le Groupe s'est engagé dans des domaines d'activité non traditionnels, comme par exemple Ray-Ban | Meta, la toute première paire de lunettes équipée de l'intelligence artificielle intégrée Meta avec une fonction de streaming en direct et HELIX, une nouvelle division du Groupe destinée à aider les professionnels de la vue (ECP) à tirer parti des technologies de dernière génération pour gérer plus efficacement leur activité. Grâce à cette plateforme intelligente et interconnectée, tous les besoins numériques des professionnels de la vue seront adressés de manière intégrée, de la prise de rendez-vous aux commandes, en passant par les servies de télé-optométrie et d'assurance complémentaire santé. La première offre de HELIX, une plateforme nouvelle génération de gestion baptisée Vision (X), sera disponible en Amérique du Nord en 2024. Le Groupe, doté d'une équipe « Super Audio » spécialisée, de ressources internes en matière de recherche et de développement et renforcé par l'acquisition récente de la start-up israélienne Nuance Hearing, est prêt à introduire une technologie révolutionnaire sur le marché des solutions auditives. Les équipes R&D et de développement durable ont élaboré conjointement de nouvelles lignes directrices spécifiques pour soutenir la transition vers le développement durable, en réduisant ou en supprimant les plastiques à usage unique en passant des matériaux d'origine fossile aux matériaux d'origine biologique, qui produisent moins d'émissions, se biodégradent et sont plus faciles à recycler.

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
		Un exemple est le processus interne de recyclage du nylon, confirmé par le programme international ISCC Plus, mis en place d'abord dans l'usine d'Agordo en Italie et qui s'étend maintenant progressivement à d'autres régions. *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir la Section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.*

Capital humain

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Capital humain 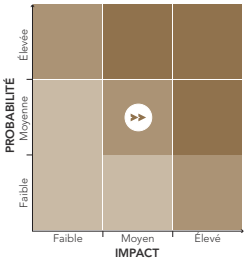 	Comme beaucoup d'autres grandes entreprises mondiales, EssilorLuxottica est également vulnérable aux risques que traversent les marchés du travail. Son succès repose sur sa capacité à recruter et à retenir les talents. **Fidélisation des talents** La fidélisation du personnel peut être un défi pour EssilorLuxottica car elle opère dans un domaine où l'expertise prend du temps à mûrir, et les entreprises ont besoin de collaborateurs experts dans leur domaine respectifs. Les défis liés à la rétention des talents, en particulier de la génération Z, comprennent la difficulté de prévoir et de gérer leur réponse aux initiatives de l'entreprise, qui comprennent aujourd'hui le développement durable, la diversité et l'inclusion, ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. **Attraction des talents** La capacité à attirer de nouveaux talents est appelée à prendre une importance grandissante dans un contexte où le marché du travail mondial devient plus compétitif. Le Groupe pourrait être exposé à ce risque, notamment dans certaines zones géographiques particulièrement exposées ou dans lesquelles son image de marque est moins visible, ou encore pour des profils particulièrement rares tels que les médecins et les optométristes pour soutenir son activité de vente au détail. En outre, EssilorLuxottica pourrait éprouver des difficultés à attirer des talents pour certains bureaux et sites de production situés dans des endroits moins attrayants.	Le Groupe s'engage à créer les conditions d'un environnement propice à l'épanouissement de tout un chacun et dans lequel l'on se sent valorisé et respecté tout en continuant d'apprendre et de progresser au fil du temps. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du déploiement d'une forte culture de développement durable et de responsabilité sociale par le biais du pilier Eyes on inclusion de son programme de développement durable (voir le chapitre 5). En ce qui concerne l'engagement d'EssilorLuxottica à favoriser une culture inclusive où tous les employés se sentent responsabilisés, de nombreuses initiatives sont promues dans les différentes régions, y compris (i) le lancement du projet « we are », impliquant tous les employés, visant à définir des valeurs communes claires et inspirantes, (ii) la promotion du développement de carrière des femmes pour améliorer l'égalité des genres à tous les niveaux (par exemple la communauté She Power Women en Chine), (iii) l'intégration des personnes personne en situation de handicap, (iv) l'enrichissement des programmes de formation des employés par le biais de la plateforme Leonardo, une série d'activités telles que les mentorats mondiaux et régionaux, le coaching par les pairs et la promotion de programmes de mobilité interne (internationale et régionale) (par exemple FinHance, un programme de rotation de trois ans offrant aux personnes les plus talentueuses de la communauté financière mondiale de l'entreprise la possibilité d'effectuer des rotations dans trois fonctions différentes). Enfin, l'une des priorités du Groupe est de garantir et de protéger la santé, la sécurité et le bien-être des employés. Comme expliqué au chapitre 5, EssilorLuxottica est très attaché à la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité solides qui se concentrent sur l'identification et la prévention des risques encourus par les employés sur leur lieu de travail. Pour ce faire, le Groupe a élaboré des politiques, des plans d'action, des procédures et des audits sur site visant à réduire la fréquence et la gravité des accidents. En outre, des cours de gestion du stress sont disponibles sur la plateforme Leonardo en collaboration avec Harvard. Pour s'adapter à l'évolution du marché du travail et aux besoins qui en découlent, le Groupe révise ses politiques de recrutement et d'attraction, en proposant, par exemple, (i) un programme d'études supérieures de deux ans (Operations Talent Program) conçu pour les talents des STEM et de l'économie, avec la possibilité de continuer à évoluer au sein d'EssilorLuxottica ; (ii) un nouveau contrat d'entreprise supplémentaire introduisant pour la première fois pour les cols bleus, la semaine courte de 4 jours pour

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
		plus de 6 000 employés dans les usines italiennes, grâce à une première phase pilote sur 5 sites ; (iii) plusieurs initiatives (par exemple des événements sur les carrières, des sessions d'information, le lancement d'études de cas réels) organisées sur les campus internationaux d'universités et d'écoles de gestion de premier plan (par exemple MIT, Harvard, Columbia University, HEC, ESADE, Bocconi University, etc.); (iv) des initiatives d'aides sociales telles que des bourses d'études, assurances médicales et assurances-vie. Enfin, en 2023, l'entreprise a continué à déployer ses programmes d'actionnariat salarié (Boost). Ainsi, aujourd'hui, près de 77 500 employés du Groupe dans 86 pays détiennent une participation financière dans l'entreprise. Les intérêts des salariés sont alignés sur ceux du Groupe et des autres actionnaires lorsqu'ils ont la possibilité d'investir de l'argent dans le capital de l'entreprise à des conditions avantageuses. Dans le contexte de la guerre Russie-Ukraine et de la guerre israélo-palestinienne, EssilorLuxottica continue de suivre la situation de très près et fournit la protection et le soutien nécessaires à ses employés concernés.

Modèle économique

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Modèle économique 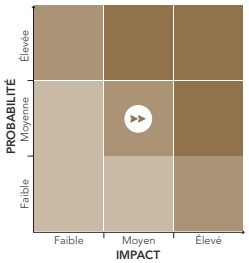 	EssilorLuxottica oriente stratégiquement son leadership mondial dans le domaine des produits ophtalmiques, en mettant l'accent sur l'innovation pour favoriser la croissance organique. L'augmentation constante des ventes en ligne, sous l'impulsion de géants de la technologie comme GAFA et BATX, joue un rôle fondamental dans l'évolution du paysage de l'entreprise et place EssilorLuxottica en position de développer des projets et initiatives locaux et mondiaux afin d'assurer un large accès aux produits et services de soins oculaires et de lunettes. L'incapacité à numériser le modèle d'entreprise ou à prévoir et évaluer correctement les risques associés à ces activités peut entraîner une perte d'avantages concurrentiels. Le processus d'intégration et l'expansion dans différents secteurs ou sur de nouveaux marchés, comme le marché des solutions auditives avec l'acquisition de Nuance Audio font partie de la stratégie d'EssilorLuxottica visant à élargir sa base de clientèle. Cependant, cela pourrait affecter la gestion des opérations entre les unités d'affaires.	Le modèle économique totalement intégré d'EssilorLuxottica (marques fortes, modèle de soin de la vision, présence en magasin, proximité des services) lui permet d'identifier les tendances du marché et les signaux faibles pour adapter son offre aux attentes des clients. 2023 a marqué une grande année pour la transformation numérique mondiale, avec l'introduction d'outils et d'applications innovants, plus des interactions optimisées hors ligne et en ligne pour améliorer l'expérience des consommateurs. Le Groupe a lancé des initiatives, tel que HELIX, une nouvelle division destinée à aider les professionnels de la vue avec une offre technologique plus moderne et holistique. HELIX s'appuiera sur des technologies de dernière génération, propriétés exclusives du Groupe pour aider les professionnels de la vue à mieux gérer leur activité, notamment les prises de rendez-vous, les commandes, les services de télé-optométrie et l'assurance complémentaire santé - à l'aide d'un large portefeuille de produits et de services réunis sous la même plateforme. L'acquisition de Nuance Audio et d'une équipe dédiée au « Super Audio » permettra au Groupe d'introduire une technologie intégrée à l'intersection de la vision et du son pour les 1,2 milliard de personnes souffrant d'une perte auditive légère à modérée. En ce qui concerne l'accès aux soins et aux lunettes, le Groupe a lancé différentes initiatives telles que la collaboration avec le ministère de l'éducation et de la santé en Chine pour sensibiliser le pays. En outre, EssilorLuxottica entretient un partenariat de longue date avec la Société mondiale d'ophtalmologie pédiatrique et de strabisme (World Society of Pediatric Ophthalmology and Strabismus - WSPOS).

Cadre organisationnel et de gouvernance

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Cadre organisationnel et de gouvernance 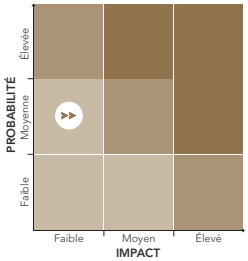 	EssilorLuxottica entame sa phase de transition finale suite à l'intégration de GrandVision ajoutant une certaine complexité à la sphère organisationnelle sur le plan opérationnel et culturel. Le lancement de la nouvelle division HELIX et de segments d'activité non traditionnels comme Nuance Audio renforce le défi dans le scénario complexe dans lequel le Groupe évolue. (Pour plus de détails, voir risque d'Innovation de produit et circularité). Le risque qui pourrait survenir est lié à la structure organisationnelle et à la gouvernance qui pourraient ne pas soutenir de manière adéquate la stratégie du Groupe et ses engagements envers les initiatives de création de valeur. Il peut en résulter une dispersion des ressources, un système informatique fragmenté, avec de nombreuses unités opérationnelles différentes, ce qui entraîne un risque pour la réputation et une augmentation des coûts opérationnels. Par conséquent, un cadre de gouvernance solide est essentiel pour une gouvernance moderne, car il oriente la manière dont les personnes interagissent avec l'organisation, les régulateurs et les parties prenantes, afin de guider et de contrôler étroitement les opérations. Enfin, l'absence de définition d'une structure de gouvernance révisée et de responsabilité peut empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs à court terme et ralentir sa marche vers l'harmonisation.	Dans le cadre de sa transformation, EssilorLuxottica a remodelé son cadre de gouvernance et d'organisation. Pour consolider la structure, le Groupe a entrepris une harmonisation et la mise à jour de ses politiques, processus et responsabilités, avec l'objectif, entre autres, de faciliter le processus décisionnel pour ses nouvelles exigences commerciales. En outre, la mise en œuvre en cours d'un système informatique commun a permis de renforcer l'efficacité des processus et d'améliorer la gouvernance globale. En conséquence, des Comités de Pilotage et des réunions sont organisés périodiquement pour aligner les secteurs d'activité sur les projets stratégiques et omnicanal. Enfin, pour favoriser sa compréhension, des sessions d'apprentissage dédiées sont diffusées par le biais de la plateforme Leonardo.

Partenaires commerciaux

Facteurs de risques	Description des risques	Mesures de réduction des risques
Partenaires commerciaux 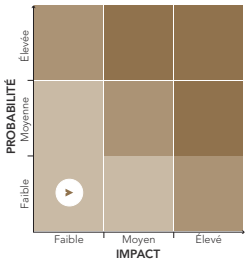 	La croissance et l'expansion du Groupe à l'échelle mondiale ainsi que les nouvelles solutions commerciales ont entraîné une augmentation du nombre de partenaires commerciaux tels que les fournisseurs, les entrepreneurs, les distributeurs ou les franchisés. Une déficience dans l'habilité à négocier et à maintenir des accords favorables avec des partenaires commerciaux peut avoir des impacts négatifs sur les perspectives de croissance et les résultats financiers (en raison de conséquences telles qu'une réduction des ventes ou une augmentation des coûts de publicité et des paiements de redevances aux concédants de licence). En outre, en tant que Groupe mondial et responsable, EssilorLuxottica attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent certaines normes en matière d'éthique et de développement durable. L'incapacité à s'assurer que les partenaires commerciaux prennent les mesures appropriées pourrait avoir différents impacts négatifs de type : • environnementaux : liés à des pratiques entraînant une augmentation de la production de déchets et de la pollution ; • socio-économiques : si les partenaires ne parviennent pas à garantir des pratiques de travail équitables, ce qui aurait un impact sur le bien-être et les conditions sociales des travailleurs ; • collectifs : comme l'utilisation des terres, l'épuisement des ressources ou le déplacement de populations vulnérables. Un manque de contrôle pourrait nuire à la réputation du Groupe.	EssilorLuxottica vise à établir une approche stratégique optimale des partenariats commerciaux pertinents pour l'expansion du Groupe et à créer des relations avec des partenaires de confiance. Compte tenu de son implantation mondiale, il est tout aussi fondamental de conclure des accords avec des partenaires locaux disposant de modèles d'entreprise solides, d'une gouvernance dédiée et d'un niveau d'engagement approprié. C'est pourquoi tous les partenaires commerciaux sont tenus de respecter le nouveau code de conduite des partenaires commerciaux, qui complète le code d'éthique du Groupe et remplace l'ancienne charte des fournisseurs et les principes d'approvisionnement responsable. Afin de respecter les normes d'EssilorLuxottica tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de répondre aux besoins des considérations de durabilité pour la sélection des fournisseurs, le Groupe a amélioré son processus de sélection des partenaires et de diligence raisonnable, qui comprend des indicateurs et des mesures de durabilité. Par conséquent, il est mis fin aux relations avec les partenaires non fiables ou non conformes. Enfin, en 2023, le Groupe a annoncé un accord de six ans avec Ferrari, un accord de 5+5 ans avec Jimmy Choo et un accord de 5+5 ans avec Moncler. *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir la Section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.*

Risques financiers

Marchés financiers - Risque de Change

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Marchés financiers - Risque de Change 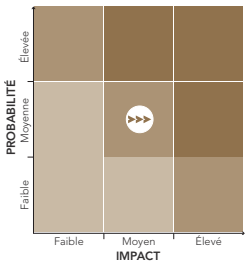 	**Marchés financiers** Les fluctuations des taux d'intérêt du marché, des taux d'inflation et des taux de croissance de l'économie mondiale à long terme dans les pays où le Groupe opère peuvent avoir un impact négatif sur les investissements et la valeur marchande d'EssilorLuxottica. Une prochaine mise en œuvre de stratégie de croissance externe par le biais d'opérations de fusions et d'acquisitions pourrait nécessiter des emprunts qui augmenteraient l'exposition d'EssilorLuxottica aux fluctuations des taux d'intérêt. *Pour plus d'informations, voir la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.* **Risque de Change** EssilorLuxottica étant présent dans le monde entier et exerçant ses activités dans plusieurs devises, les résultats du Groupe peuvent être affectés de manière significative par les fluctuations des taux de change. Le principal taux de change auquel le Groupe est exposé est la parité EUR/USD, étant donné qu'environ 40 % des ventes sont réalisées en USD et qu'environ 65 % du résultat opérationnel ajusté dépend de l'USD. • Environ 80 % des ventes d'EssilorLuxottica sont réalisées en devises étrangères (principalement USD, AUD, BRL, GBP, CNY, etc.), ce qui a un impact significatif sur la volatilité des ventes du Groupe. Tout comme 2022, 2023 a été caractérisée par une forte volatilité des devises sur les marchés où le Groupe opère, notamment l'Argentine, la Turquie, la Chine et le Brésil. Le Groupe a donc été exposé à des variations de ses bénéfices. *Voir également la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel, pour les informations relatives aux normes IFRS.*	**Marchés financiers** L'impact des fluctuations des taux d'intérêt est limité en raison du pourcentage élevé de l'endettement brut, à taux fixe (90 %). Pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur la dette brute ou optimiser son coût de financement, EssilorLuxottica peut avoir recours ponctuellement à des swaps de taux d'intérêt. Dans ce cas, les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus dans le résultat en contrepartie des charges et des produits générés par l'élément couvert. *Pour plus d'informations, voir la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.* **Risque de Change** EssilorLuxottica cherche à limiter l'exposition au risque de change par des couvertures naturelles et n'utilisera des produits financiers dérivés que pour compenser son exposition transactionnelle résiduelle. Ces instruments financiers dérivés sont uniquement destinés à couvrir les risques de change liés aux opérations commerciales et financières. Le service de trésorerie du Groupe est au premier plan de cette question, veillant à ce que l'organisation soit flexible en matière de coûts et gère adéquatement ce risque dans l'ensemble du Groupe. *Voir également la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel, pour les informations relatives aux normes IFRS.*

Risque de crédit - Liquidité

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Risque de crédit - Liquidité 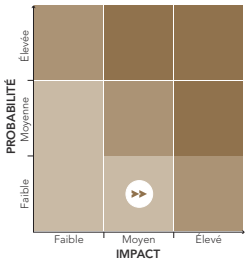 	**Risque de crédit** ***Contreparties financières*** Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière, c'est-à-dire le risque qu'une banque manque à ses obligations contractuelles (placement à court terme, couverture ou facilité de crédit), ce qui entraînerait une perte financière pour le Groupe. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une perte de valeur (dans le cas du défaut de paiement d'un actif financier) ou de liquidité (dans le cas de l'impossibilité de recourir à une ligne de crédit non utilisée).	**Risque de crédit** ***Contreparties financières*** Pour atténuer ce risque, EssilorLuxottica diversifie ses contreparties bancaires, afin de limiter l'exposition individuelle en fonction de la notation de la contrepartie. En outre, 90 % minimum de la trésorerie excédentaire doivent être investies dans des produits conformes à la définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie selon les normes IFRS. Le Groupe conclut des opérations sur produits dérivés dans le cadre de divers accords-cadres, qui contiennent des clauses prévoyant la compensation des montants à payer et à recevoir uniquement en cas de survenance d'événements futurs tels qu'un défaut de paiement ou un autre événement de crédit par l'une des parties contractantes.
	Contreparties commerciales Le Groupe est exposé aux retards de paiement, voire au défaut de paiement de certains clients de ses solutions professionnelles. L'exposition au risque de crédit est plus importante dans certaines régions où le Groupe opère, telles que l'Inde, le Moyen-Orient, la Turquie, l'Afrique et l'Amérique latine pour soutenir certains de ses clients, EssilorLuxottica a mis en place des solutions spécifiques pendant la pandémie. Certains délais de paiement ont ainsi été prolongés tandis que des prêts à court terme ont été accordés. Le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de crédit. Au 31 décembre 2023, les créances commerciales en souffrance non provisionnées s'élèvent à 300 millions. *Pour plus d'informations, voir la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.*	***Contreparties commerciales*** Le risque de crédit est géré localement et surveillé centralement par le Groupe. Des procédures appropriées ont été mises en place pour garantir que les ventes de produits et de services sont effectuées auprès de clients fiables, sur la base de leur situation financière et de leur expérience passée. Les limites de crédit sont définies en fonction de seuils qui tiennent compte des évaluations internes et externes de la fiabilité des clients. L'utilisation de ces limites de crédit fait régulièrement l'objet de contrôles automatiques. La mise en œuvre d'une feuille de route informatique s'inscrit dans la volonté de fiabiliser et de standardiser ces processus au sein du Groupe. L'exposition du Groupe aux créances commerciales non provisionnées est naturellement limitée par le nombre élevé de pays dans lesquels il opère (ce qui permet d'atténuer les conséquences de l'effondrement d'une économie nationale) et par le nombre de clients desservis (ce qui permet d'éviter une exposition importante à des clients spécifiques). Il n'y a pas de problèmes de remboursement à ce jour et les conséquences sont même positives, puisque des actions telles que l'extension des délais de paiement permettent au groupe de conserver autant que possible ses clients. En ce qui concerne les prêts alloués à la clientèle privée, ces opérations sont effectuées dans un cadre documenté. *Pour plus d'informations, voir la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.*

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
	Liquidité Le Groupe peut être exposé au risque que ses sources de liquidité soient insuffisantes pour couvrir ses besoins financiers afin de soutenir son objectif de croissance (par exemple, une croissance externe liée à une acquisition). Toutefois, le risque est limité étant donné le niveau élevé de génération de trésorerie et les solides notations de crédit du Groupe. *Pour plus informations, voir la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.*	**Liquidité** EssilorLuxottica s'efforce de disposer en permanence de liquidités pour assurer son indépendance et sa croissance. Sa politique de financement est basée sur la diversification des sources de financement, le recours à des financements à moyen et long terme, la ventilation des échéances de la dette dans le temps et la mise en place de facilités de crédit garanties. Afin d'assurer une gestion cohérente et de réussir à obtenir des conditions optimales sur le marché auprès des établissements financiers les plus solides, le financement de l'ensemble du Groupe est assuré par le département central de la trésorerie, qui assume ensuite la responsabilité du refinancement des différents établissements. Dans certaines situations, en raison de la réglementation locale, certaines entités peuvent être amenées à gérer elles-mêmes leur refinancement. En décembre 2023, le Groupe disposait de 2 249 millions d'euros de lignes de crédit confirmées auprès de banques de premier plan. *Pour plus d'informations, voir la Note 25 des états financiers consolidés, à la Section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.*

Risques opérationnels

Cybersécurité

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Cybersécurité 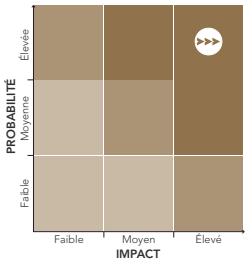 	La numérisation offre des gains d'efficacité et simplifie les opérations en réduisant les risques d'erreurs humaines, tandis que les systèmes informatiques deviennent indispensables au bon fonctionnement de l'activité du Groupe et à sa compétitivité. Le développement d'EssilorLuxottica dans des pays, tels que le Mexique et la Thaïlande, pourrait accroître les risques de cyberattaques. D'autre part, les systèmes informatiques du Groupe, hautement fragmentés à l'échelle mondiale, et son réseau numérique complexe et interconnecté, pourraient entraver sa capacité à se protéger contre les cyberattaques affectant la fiabilité des données. En outre, le recours aux nouvelles technologies pourrait compromettre la sécurité du Groupe en l'exposant à des potentielles cyber-attaques et à un nombre croissant de logiciels malveillants, d'attaques par ransomware et de tentatives d'hameçonnage.	Le Groupe répond de manière proactive aux cybermenaces en déployant des stratégies globales afin d'améliorer les mesures de protection et renforcer le système existant. En ce sens, le Groupe investit en permanence dans des programmes et mesures de cybersécurité, notamment à travers : • évaluations annuelles des risques dans les environnements IT et OT réalisées avec l'aide d'entreprises externes ; • des indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators – KPI), qui servent à évaluer et à contrôler périodiquement l'efficacité des principales mesures de sécurité de l'information ; • politiques et procédures étendues en matière de sécurité de l'information, ainsi que lignes directrices et instructions ;

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
	Par ailleurs, une infrastructure technologique complexe, des équipements et des logiciels nécessitent des compétences spécialisées et spécifiques pour fonctionner efficacement. L'incapacité à faire face à ces risques peut compromettre la continuité des opérations et entraîner une perte financière substantielle, et ce par divers moyens, tels que le vol de données financières et d'entreprise (par exemple, des données bancaires ou de cartes de paiement), le vol et les infractions au droit de la propriété intellectuelle (PI), ainsi que l'interruption des transactions de commerce électronique ou des processus de production. Un temps de résolution prolongé des cyber-attaques peut également entraver la capacité à traiter la communication financière en temps voulu, ce qui peut nuire à la réputation de l'entreprise. Par ailleurs, tout non-respect des lois et règlements applicables (par exemple RGPD, HITRUST, HIPPA, PCI) en matière de gestion des données à caractère personnel, des données médicales et des données sur les paiements peut s'accompagner de graves conséquences. La mise en œuvre croissante de l'intelligence artificielle peut entraîner un nouveau risque important en raison de l'incertitude liée à la divulgation d'informations. L'intensification du risque peut non seulement affecter l'image et la réputation du Groupe, mais aussi avoir des répercussions sur ses activités commerciales. Elle peut avoir un impact sur les relations avec les partenaires, les investisseurs et les clients, pouvant entraîner une perte de confiance dans la capacité de l'entreprise à protéger les informations sensibles, à maintenir la conformité avec les obligations réglementaires et contractuelles applicables, et à assurer le fonctionnement continu des systèmes informatiques et des systèmes OT.	• programmes de formation à la cybersécurité (partagés via la plateforme Leonardo) et initiatives pour tous les employés (par exemple, communication par courrier électronique, ateliers, campagnes d'hameçonnage, etc.) ; • protection du système comprenant un logiciel antivirus/antimalware, firewalls, une plateforme de détection et de réponse étendue (XDR), patch management et une plateforme de gestion des vulnérabilités ; • protéger toutes les ressources d'information physiques et électroniques (par exemple, PII, PHI, données PCI) au moyen de politiques et de mesures de sécurité spécifiques, telles que la protection contre la perte de données (DLP), les solutions de classification des données et les mécanismes de cryptage ; • un SOC (Security Operation Center) mondial pour superviser tous les événements 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et pour détecter les anomalies potentielles dans les systèmes, les appareils et les comportements des utilisateurs ; • déploiement progressif d'un ERP (Enterprise Resource Planning) unique et contrôle et mise à jour continue des plans de continuité des activités et des plans de reprise après sinistre dans tous les pays du Groupe ; • évaluation et calibrage du profil de risque cybernétique afin de réduire l'exposition et d'adopter une assurance adéquate. De plus, le Groupe a franchi une nouvelle étape importante dans la numérisation de l'industrie de l'optique avec le lancement de HELIX, une nouvelle division destinée à aider les opticiens indépendants à optimiser la gestion de leur activité grâce aux solutions technologiques les plus récentes. Elle leur fournira la plateforme de dernière génération (Vision (X)) pour la gestion intégrée de toutes les activités numériques dans le magasin.

Chaîne d'approvisionnement

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Chaîne d'approvisionnement 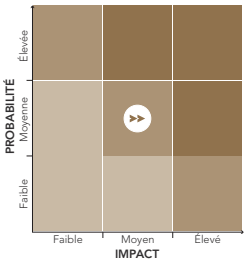 	La stabilité et la capacité d'adaptation de la chaîne d'approvisionnement d'EssilorLuxottica ont été mises à l'épreuve à l'échelle internationale avec des défis d'une ampleur inédite. Une gestion appropriée de la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour permettre au Groupe de faire face aux exigences environnementales plus strictes et de limiter son impact sur l'environnement. Le Groupe est confronté à différents problèmes touchant l'efficacité de sa chaîne d'approvisionnement : • des pénuries de matières premières, telles que l'énergie, et l'instabilité des prix du gaz, qui pourraient entraver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités conformément à son cycle de fabrication, ce qui saperait ses efforts en vue d'atteindre son objectif de neutralité carbone. L'augmentation du coût unitaire des semi-conducteurs et des puces électroniques, qui expose le Groupe a un risque accru. Les pénuries que connaissent les fournisseurs de technologies pourraient avoir des répercussions sur divers systèmes centralisés et, de manière plus générale, sur les affaires du Groupe ; • les dommages provoqués par les catastrophes naturelles et leur intensité pourraient altérer la capacité du Groupe à protéger sa chaîne d'approvisionnement et ses opérations ; • une forte dépendance à l'égard de fournisseurs exclusifs, pourrait accroître le risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement et limiter la capacité du Groupe à négocier les prix ; • les processus de production concentrés dans quelques usines, en raison de la limitation des transferts de technologie ou de produits (par exemple : les produits chimiques, les moules, etc.) d'un site à l'autre, peuvent entraîner la même dépendance et la même rigidité, affectant directement les délais et les coûts de production ; • difficultés croissantes dans la restructuration et l'ouverture de nouveaux magasins en raison d'une augmentation des retards dans les produits. Enfin, la pénurie de main-d'œuvre et l'escalade des coûts salariaux peuvent mettre en péril l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (voir également les facteurs de risque liés à l'environnement politique et social et à la gestion des ressources humaines).	Le modèle d'entreprise intégré solide et les réseaux diversifiés permettent au Groupe de gérer les adversités. Pour contrer le problème de la hausse des prix et éviter les perturbations de la production, EssilorLuxottica (i) avance l'acquisition de matières premières, (ii) développe une stratégie à long terme pour réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs individuels, (iii) augmente le stock d'équipements numériques (tels que les commutateurs, les routeurs, les câbles, les murs LED, les écrans) et les matériaux de construction et (iv) ajuste la production, en contenant les coûts de la main-d'œuvre. Le Groupe examine attentivement les procédures d'expédition. En effet, différentes solutions de transport (air/mer/rail/route) ont été mises en œuvre pour diversifier le portefeuille de services de transport international d'EssilorLuxottica. Cette stratégie permet de faire face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale (par exemple, le ralentissement du trafic sur le canal de Suez après les attentats) et de réagir rapidement en déplaçant la production dans les sites perturbés du Groupe afin de garantir la continuité de l'activité et de livrer les marchandises à environ 18 000 magasins. En outre, conformément aux objectifs de développement durable fixés par le programme Eyes on the Planet, le Groupe suit régulièrement les émissions de Scope 3 associées au transport et à la distribution des produits et assure la traçabilité de chaque composant des produits, en suivant l'origine des matières premières au sein de la chaîne d'approvisionnement conformément aux exigences réglementaires de l'UE et aux réglementations locales à venir. EssilorLuxottica propose des options de livraison standard et écologique, qui sont promues dans toutes les régions (par exemple, la livraison écologique apparaît généralement comme l'option par défaut sur les sites de commerce électronique du Groupe comme Costa Del Mar) et teste également l'introduction de véhicules électriques et de drones. Pour assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe a mis en place des plans de secours en expansion au Mexique, en Thaïlande et au Laos (voir aussi Environnement politique et social et Facteurs de risque d'interruption des activités). En outre, EssilorLuxottica met en œuvre et actualise en permanence son programme d'approvisionnement et de fabrication responsables afin de vérifier que les fournisseurs et leurs sites de production respectent les normes et les engagements de l'entreprise dans les domaines de l'éthique, du travail et des droits de l'homme, de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir la Section 5.2.5 du présent Document d'enregistrement universel.*

Interruption des activités

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Interruption des activités 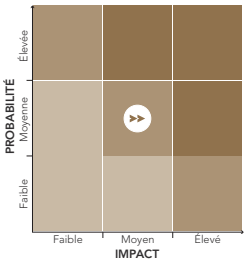 	EssilorLuxottica opère dans le monde entier avec des usines de production de masse (48), des fournisseurs, des laboratoires de prescription et centres de taillage-montage (583), des transporteurs, des centres de distribution (128) et des magasins (17 589) en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Europe, en Afrique et en Asie-Pacifique, ce qui accroît l'ampleur des possibles interruptions de l'activité. Parmi les causes internes et externes susceptibles d'entraîner des interruptions d'activité, le Groupe reconnaît les suivantes comme étant les principales : • situations géopolitiques instables dans les pays où il opère : les conflits politiques et les renversements de gouvernement peuvent accroître la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement, ce qui amplifierait le risque d'importation de marchandises de régions éloignées et le manque de différenciation des sources ; • changement climatique : des conditions météorologiques extrêmes ou des événements naturels peuvent entraîner des interruptions d'activité, des retards dans la chaîne d'approvisionnement et des coûts plus élevés en raison des dommages causés aux entrepôts et aux installations de production. Les sites basés aux États-Unis, au Japon, en Thaïlande et aux Philippines sont les plus exposés aux événements naturels défavorables tels que les inondations, les tremblements de terre, les vagues de chaleur et les ouragans ; • pénurie d'eau : difficultés d'approvisionnement en eau de bonne qualité et en quantité suffisante ; • incidents/accidents touchant des infrastructures : tel que des incendies et des explosions ; • approvisionnement auprès d'une source unique : risque de pénurie de matériaux essentiels (équipements, moules, inserts, etc.) en raison de conflits politiques ou de la détresse des fournisseurs. Les activités, les résultats, la situation financière, la réputation et l'image du Groupe pourraient également être affectés négativement.	Le caractère adaptable et diversifié de la chaîne d'approvisionnement d'EssilorLuxottica est essentiel pour réduire les risques d'interruption des activités. Par ailleurs, le Groupe a progressivement amélioré ses plans de continuité d'activité (PCA) afin de mieux répondre aux risques émergents et de garantir une interconnexion à travers des mesures ciblées, telles que : • la définition des itinéraires d'approvisionnement alternatifs, en tirant parti du réseau de sites de production grâce à leur décentralisation ; • opter pour la transition vers une chaîne d'approvisionnement plus courte, en mettant l'accent sur les pays géographiquement proches (nouveaux sites de production au Mexique et en Thaïlande pour desservir respectivement les États-Unis et la région Asie-Pacifique). Cette réorientation stratégique vise à réduire les risques et à contribuer aux efforts de développement durable du Groupe (voir également le chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel) ; • le déploiement de mesures de sécurité, de plans locaux de prévention des sinistres dans ses installations (y compris la vérification des systèmes d'incendie et des générateurs électriques de secours). Audits externes, réalisés par des compagnies d'assurance, afin de réduire les pertes matérielles et d'améliorer les mesures de santé et de sécurité ; • l'évaluation des risques et de la résilience à l'aide d'un outil spécifique permettant d'analyser des scénarios de catastrophes naturelles potentielles telles que des tremblements de terre et des événements liés au changement climatique (voir également le chapitre 5.2.1) susceptibles d'affecter les principaux sites de production ; • des simulations périodiques de défaillances des systèmes informatiques afin de tester l'efficacité du plan de reprise après sinistre, ainsi que l'élaboration de plans de sauvegarde pour les systèmes informatiques. Enfin, le Groupe s'efforce en permanence d'assurer un double approvisionnement en matériaux critiques (par exemple, systèmes/matériel) et de renforcer ses partenariats commerciaux. *Pour plus d'informations sur la dimension du développement durable, voir la Section 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.*

Risques de Conformité

Pratiques Anticoncurrentielles

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Pratiques Anticoncurrentielles 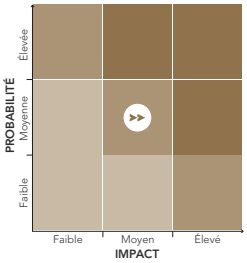 	La portée et la présence considérable du Groupe dans le secteur de la vente au détail, confortées par de récentes acquisitions (par exemple GrandVision), ont exposé la Société et ses filiales à des plaintes, des recours collectifs et, de manière générale, à une atteinte à sa réputation, mobilisant une plus grande attention de la part de ses concurrents et des autorités antitrust qui surveillent le positionnement d'EssilorLuxottica sur le marché et qui pourraient empêcher le Groupe de concrétiser d'autres initiatives stratégiques. Cela inclut le risque que le Groupe soit perçu comme bénéficiant d'un avantage injuste grâce à sa position actuelle sur le marché. Le Groupe est également impliqué dans des activités de fusions et d'acquisitions, afin d'étendre sa portée et son périmètre (par exemple en Chine et aux États-Unis), ce qui pourrait conduire à une surveillance antitrust accrue et à l'obligation éventuelle pour EssilorLuxottica de prendre certains engagements en vertu des réglementations locales ou à l'interdiction de certaines transactions. Pour plus d'informations sur les enquêtes et les litiges en matière d'ententes et d'abus de position dominante, voir la rubrique Arbitrage des litiges et des procédures Facteurs de risque. Toute sanction, amende ou restriction pour violation de la réglementation antitrust ou non-respect des mesures correctives applicables, qu'elle soit réelle ou présumée, peut avoir un effet négatif important sur les activités, la réputation, les résultats d'exploitation, les conditions financières et les flux de trésorerie d'EssilorLuxottica.	Conformément aux lois antitrust et au droit de la concurrence, EssilorLuxottica encourage l'intégrité et la concurrence loyale entre toutes les parties, y compris les concurrents. EssilorLuxottica a défini et mis en œuvre une politique antitrust mondiale précisant les principes de conduite des affaires dans le respect de la réglementation antitrust, tout en mettant en place des politiques antitrust à l'échelle locale. Pour aborder efficacement ce risque, les considérations antitrust sont activement intégrées aux décisions et processus commerciaux et des évaluations antitrust préventives sont menées dans le cadre des opérations de fusions et d'acquisitions. En outre, le Groupe a renforcé la sensibilisation interne en proposant aux employés une formation spécifique sur les questions antitrust et procède chaque année à un examen complet des pratiques de conformité avec les organismes antitrust.

Protection des Données

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Protection des Données 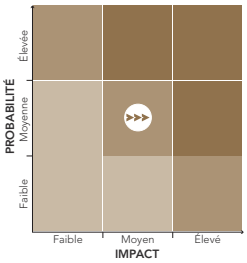 	La constante évolution des différentes réglementations en matière de protection des données, les cadres juridiques relatifs à la protection de la vie privée et leur interprétation par les autorités chargées de la protection des données peuvent représenter une menace pour le Groupe en raison de son exposition internationale. Par exemple, la nouvelle réglementation sur les cookies adoptée dans certains pays, ainsi que les nouvelles lois promulguées en Europe (DSA et DMA) auront un impact sur les activités numériques dès qu'elles deviendront obligatoires. Ces réglementations et les interprétations en cours réitéreront et confirmeront l'importance de la protection des données des tiers, ce qui représente un risque important, en particulier si l'on considère les nouvelles solutions numériques que le groupe lance sur le marché (secteur Ray-Ban Meta/Medtech). En outre, compte tenu de la présence du Groupe dans le monde entier, le transfert et la circulation des données au niveau international posent des risques potentiels en termes de sécurité des données. L'interconnectivité des systèmes et la vaste échelle des opérations soulèvent des préoccupations quant à la transmission sécurisée des informations à travers les frontières, réglementée par des politiques de contrôle de plus en plus strictes. En outre, l'intégration de GrandVision souligne l'importance de relever les défis potentiels liés aux systèmes informatiques et à la cybersécurité. En outre, le lancement de services innovants pour répondre aux besoins numériques des professionnels de la vue (ECP) dans un écosystème numérique intelligent, interconnecté et axé sur les données *(voir Cybersécurité et risque lié au modèle d'entreprise)* rend la protection des données des consommateurs ou des patients cruciale, car elle implique le traitement de données sensibles liées à la santé (par exemple, les troubles de la vision). Tout manquement à ces normes ou réglementations, conduisant à une gestion inadéquate des données de santé et des données personnelles, met non seulement en péril le statut de certification obligatoire, mais expose également EssilorLuxottica à des risques réputationnels, financiers et opérationnels. Les principales causes de violation de données à caractère personnel peuvent résulter : (i) de défaillances des systèmes informatiques; (ii) de perturbations des réseaux; (iii) de menaces de cybersécurité; (iv) d'une gestion inappropriée des données des nouveaux dispositifs technologiques; (v) d'une sécurité insuffisante des données de santé et des données à caractère personnel et (vi) de données à caractère personnel qui peuvent occasionnellement être échangées au niveau international. Enfin, des mesures inefficaces en matière de confidentialité des données peuvent conduire à des violations de données, exposant les informations sensibles des consommateurs et des parties prenantes à des acteurs extérieurs, ce qui expose le groupe à des risques financiers et de réputation.	EssilorLuxottica investit dans la protection de la confidentialité des données de ses parties prenantes, tout en assurant la conformité avec toutes les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée à travers le monde. Le Groupe conçoit et développe un programme de conformité en matière de protection des données, permettant l'intégration d'une approche de conformité par conception et la protection des données personnelles traitées par le Groupe ou ses fournisseurs, en vertu de toutes les réglementations applicables. Deux nouvelles politiques et procédures de protection des données et de lutte contre les violations de données ont été mises en place afin de garantir le stockage et la gestion appropriés des données personnelles et sensibles. En outre, le Groupe dispense des formations sur la plateforme Leonardo et des programmes de sensibilisation à ses employés, ainsi que des solutions techniques pour prévenir les violations. Le Groupe supervise et s'assure que ses partenaires adhèrent aux mêmes normes de sécurité rigoureuses dans le traitement des informations personnelles, notamment en ce qui concerne le lancement de nouveaux produits ou services, tels que la télé-optométrie, Ray-Ban | Meta et les applications connexes. D'autre part, le Groupe est tenu de procéder régulièrement à une évaluation de l'impact sur la protection des données afin de maintenir les certifications de protection des données, qui sont obligatoires pour vendre certains de ses produits sur les différents marchés qu'il dessert. En ce qui concerne sa structure organisationnelle, un bureau de protection des données a été mis en place au sein de son département de conformité, dont les tâches impliquent le suivi central des questions de protection des données, avec le soutien de correspondants locaux et d'un comité spécifique. Tout en utilisant l'intelligence artificielle pour offrir des solutions très innovantes (par exemple, le verre progressif Varilux®, qui est le premier verre ophtalmique qui respecte le comportement naturel de l'œil), le Groupe surveille les nouvelles réglementations et leur impact sur les législations actuelles en matière de protection des données afin de renforcer la confiance dans ses technologies et d'atténuer les risques potentiels en matière de protection de la vie privée. Enfin, EssilorLuxottica collabore, par le biais de conférences, avec plusieurs autorités chargées de la protection des données afin de sensibiliser à la question de la confidentialité des données et de mettre en œuvre des programmes d'information appropriés, tels que des campagnes de sensibilisation à la confidentialité des données.

Reporting & Communication

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Reporting & Communication 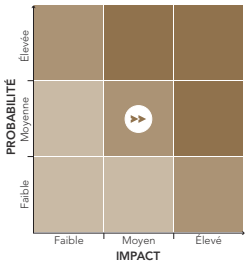 	La position et le leadership du Groupe dans le secteur de l'optique et lunetterie, ainsi que sa dimension internationale, lui imposent de se conformer à un ensemble de normes et réglementations nationales et internationales tout au long de sa chaîne de valeur, ainsi qu'avec ses partenaires commerciaux, fournisseurs et distributeurs. Ces réglementations peuvent contraindre EssilorLuxottica à faire davantage d'efforts en matière de transparence, de mesures cohérentes et d'intégrité des données afin d'améliorer ses rapports d'entreprise, en prévision des obligations à venir en matière de rapports sur le développement durable. La communication sur les sujets environnementaux, sociaux et sociétaux devient de plus en plus importante et exige une transparence accrue, concernant le Groupe, son propre personnel et sa chaîne d'approvisionnement. En outre, le fait de ne pas répondre aux demandes externes ou de ne pas se conformer aux réglementations locales ou internationales en matière de développement durable (par exemple, la directive sur les *Green Claims*) en raison d'informations insuffisantes ou trompeuses sur les caractéristiques durables d'un produit (par exemple, le type de matériau utilisé, s'il est recyclé, certifié, biosourcé ou autre) peut entraîner un risque de perte de crédibilité, d'incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes, de perte financière et d'impact négatif sur la réputation.	Afin d'atténuer ces risques et d'aligner les rapports & communication des informations financières et non financières avec les réglementations existantes et futures, le Groupe met en œuvre plusieurs actions, notamment : • des équipes engagées qui collaborent étroitement avec les équipes de l'audit interne, du service juridique et du contrôle interne pour rendre compte des mesures prises à la direction générale, au comité d'audit du Groupe et au conseil d'administration ; • une veille réglementaire au niveau central et local ; • des programmes de conformité efficaces et fondés sur les risques ; • la création d'un comité de pilotage spécialisé pour guider l'harmonisation et la mise à jour des politiques et des pratiques afin de refléter les exigences réglementaires et les développements du groupe pour une communication claire ; • renforcement des politiques de conformité du groupe et des formations dispensées sur la plateforme Leonardo (protection des données personnelles, lutte contre la corruption, prévention de la discrimination et du harcèlement, etc.) ; • lancement d'un nouveau code d'éthique pour faciliter la diffusion de la culture de conformité auprès des employés, et d'un code de conduite des partenaires commerciaux communiquant les attentes du Groupe ; • des procédures de réclamation efficaces aux niveaux mondial et local, y compris le lancement en 2023 d'un outil mondial de dénonciation SpeakUp intégrant les outils existants pour améliorer la visibilité sur les incidents et les rapports ; • des contrôles et audits réguliers effectués par les équipes d'audit et de contrôle internes ou par des auditeurs externes et suivis de la mise en œuvre de mesures correctives ; • avant de lancer de nouvelles campagnes, le Groupe s'assure de la conformité avec les réglementations locales (publicité, dispositifs médicaux, etc.). De plus, afin d'éviter toute communication trompeuse, le groupe révise ses stratégies et ses affirmations de manière centralisée, avec un processus de collaboration précoce entre tous les départements concernés. Enfin, EssilorLuxottica accorde une attention particulière à sa communication externe, en surveillant ses médias et les discussions sur les réseaux sociaux à propos du Groupe. En particulier, en 2023, la politique de communication sur le développement durable de l'entreprise a été publiée afin de garantir l'exactitude et la cohérence de la communication interne et externe de l'entreprise sur le développement durable dans les différentes régions. *Se référer au Chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel pour davantage d'informations.*

Litiges et procédures d'arbitrage

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
Litiges et procédures d'arbitrage 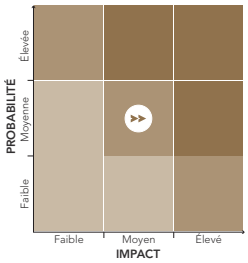 	Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions en justice, des réclamations, des procès, des arbitrages, des enquêtes, des procédures gouvernementales et administratives, et des litiges, dont certaines sont ou peuvent être sérieuses. Compte tenu de la complexité croissante et de l'empreinte internationale d'EssilorLuxottica, tout litige important en cours ou à venir pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur la situation financière et la réputation du Groupe. **Fraude** Des actions civiles et pénales sont en cours dans différentes juridictions suite à une fraude qui a eu lieu en 2019 en Thaïlande. Aucun recouvrement significatif n'a eu lieu en 2023. **Pratiques anticoncurrentielles présumées** Au terme d'une longue procédure à l'encontre de Luxottica, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence française à payer une amende de 125 millions d'euros le 22 juillet 2021 pour des pratiques collusoires. Le Groupe a fait appel de cette décision le 10 septembre 2021 et reste confiant qu'il réussira à démontrer de l'absence de fondement de cette décision tant du point de vue factuel que juridique. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard. Au terme d'une longue procédure contre Essilor, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence à payer une amende de 81 millions d'euros le 6 octobre 2022 pour discrimination envers les acteurs en ligne et protection des commerces de détail dans le cadre de la distribution de certains verres correcteurs. Le Groupe a fait appel de cette décision le 23 novembre 2022 et reste confiant qu'il réussira à démontrer l'absence de fondement de cette décision. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard. Suite à une enquête initiée en 2021, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence turque à une amende de TRY 492 millions le 18 août 2023 pour violation d'un engagement d'exclusivité et vente groupée abusive. EssilorLuxottica est en désaccord total avec l'Autorité de la concurrence turque et fera appel de sa décision, confiant qu'il réussira à démontrer que cette décision n'est pas fondée. **Autres enquêtes antitrust** Le Groupe fait toujours l'objet d'une enquête ouverte en 2022 par l'autorité grecque de la concurrence et collabore avec l'autorité dans le cadre de cette enquête en cours.	EssilorLuxottica propose des sessions de formation dédiées à ses employés afin de répondre à ses obligations statutaires et réglementaires et d'améliorer les connaissances professionnelles internes. En outre, EssilorLuxottica fait appel à des ressources spécialisées (internes et externes) pour traiter les réclamations, les arbitrages et les litiges, et évalue les risques qui y sont liés conformément aux normes comptables en vigueur. Ces provisions pour EssilorLuxottica s'élèvent à 194 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 208 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Facteurs de risques	Descriptions des risques	Mesures de réduction des risques
	Recours collectifs Certaines filiales américaines et canadiennes d'EssilorLuxottica sont défendues dans le cadre d'actions collectives et de recours collectifs allégués devant des tribunaux fédéraux, étatiques et provinciaux pour suppression de la concurrence, la fixation des prix, publicité fausse et mensongère, déclarations fallacieuses, réclamations de garantie, contrôle illégal des optométristes et violations de la sécurité des données. Cela inclut, entre autres, plusieurs actions collectives putatives déposées au second semestre 2023 devant les tribunaux fédéraux américains pour des allégations de fixation des prix et de monopolisation. Les filiales concernées contestent le bien-fondé de toutes ces actions. **Autres procédures en cours** Shamir Optical, une filiale américaine, est impliquée dans une procédure judiciaire, qui implique également le ministère américain de la justice, concernant certaines activités promotionnelles. Plusieurs litiges ont été engagés aux États-Unis, devant un tribunal fédéral et la Commission du commerce international, contre Luxottica Group S.p.A. et diverses filiales pour violation présumée de brevets en rapport avec des lunettes intelligentes. Le Groupe conteste vigoureusement le bien-fondé de toutes ces actions. En outre, EssilorLuxottica et ses filiales sont défendues dans d'autres procédures judiciaires survenant dans le cours normal des affaires. EssilorLuxottica conteste le bien-fondé de toutes ces actions en cours, qu'elle poursuivra vigoureusement.	

1.7 Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières

EssilorLuxottica s'appuie sur un système de contrôle interne conforme aux bonnes pratiques internationales telles que le référentiel « COSO *(Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) Internal Control – Integrated Framework* » et aux exigences imposées aux sociétés cotées à la bourse française et plus spécifiquement avec le modèle de référence du management du risque et des systèmes de contrôle interne publié par l'AMF en 2010.

1.7.1 Processus de gestion des risques de la Société

EssilorLuxottica a élaboré et adopté un dispositif de gestion des risques (ERM) qui repose sur :

- un Modèle des risques Groupe, qui réunit les risques en quatre catégories (stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité) ;
- une méthode d'évaluation en fonction de l'impact, de la probabilité d'occurrence et de la vélocité de chaque risque ;
- une méthode d'évaluation des risques liés à la performance en matière de développement durable (appelés « risques ESG ») évoquée au chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel.

En 2023, EssilorLuxottica a réalisé une évaluation des risques sur la base de ce Modèle :

- identification et analyse des risques au moyen d'entretiens et de questionnaires ;
- évaluation de l'impact, de la probabilité d'occurrence et de la vélocité, sur une base résiduelle, en tenant compte de toutes les mesures d'atténuation adoptées par EssilorLuxottica ;
- priorisation visant à identifier les risques et à mettre en œuvre les plans d'action associés pour les minimiser.

Ce processus d'évaluation des risques a été appliqué dans le monde entier, couvrant toutes les zones géographiques, entités juridiques et activités du Groupe. En 2023, les résultats de cette gestion des risques ont été intégrés dans les facteurs de risque identifiés pour le groupe ainsi que dans les types de plan d'actions.

EssilorLuxottica a identifié 18 facteurs de risques pertinents auxquels la Société pourrait être exposée. Pour chaque facteur de risque, la sévérité globale a été calculée en prenant en considération la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel (opérationnel, financier et de réputation) ainsi que la vélocité de réalisation. Les risques présentés sont regroupés en fonction des catégories de risque.

1.7.2 Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

Le dispositif de gestion des risques d'EssilorLuxottica ainsi que les dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe sont conçus pour :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités par les organes sociaux concernés. Cela inclut le respect des lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;
- vérifier la qualité et l'exactitude des informations comptables, financières, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux concernés, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- couvrir l'ensemble des politiques et procédures respectives mises en œuvre par le Groupe et destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace des activités ;
- limiter les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peut être exposé le Groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement évités, éliminés.

1.7.3 Organisation du contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe reposent sur :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures et modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- des systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables et s'assurer de la mise en œuvre de procédures de gestion de ces risques ;
- des procédures de contrôle proportionnées aux risques propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et, dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de leurs objectifs respectifs ;
- une surveillance portant sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de leur fonctionnement.

1.7.3.1 Principales activités de contrôle liées à la finance et principaux acteurs

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures financières définies au niveau du Groupe puissent être en adéquation avec les orientations de la Direction Générale.

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle mis en place chez EssilorLuxottica est basé sur les piliers suivants :

- Première ligne de défense : le personnel opérationnel responsable des opérations au niveau de l'entité ;
- Deuxième ligne de défense : les services fonctionnels responsables de domaines d'activité spécifiques (tels que le Contrôle Interne, la Trésorerie, la Consolidation, le Contrôle de gestion, la Fiscalité...) avec une ligne manageriale directe rapportant ces fonctions supports regionales aux directeurs corporates ; et
- Troisième ligne de défense : le service d'Audit Interne, qui vérifie de manière indépendante l'efficacité des contrôles et communique les résultats aux fonctions et organes concernés.

Les services suivants sont sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe d'EssilorLuxottica :

Contrôle Interne Groupe

Le service du Contrôle Interne Groupe se concentre principalement sur les contrôles liés au scope « Internal Control Over Financial Reporting » (ICoFR). Plusieurs initiatives ont été menées en 2023, telles que :

- la diffusion des nouveaux Minimum Control Standards ;
- poursuivre l'harmonisation des politiques et procédures du Groupe ;
- les contrôles sur le processus de clôture des états financiers ainsi que sur la mise en place des Minimum Control Standards ;
- le deploiement du suivi des contrôles clés lliés aux processus de paiement et de gestion de trésorerie via un outil de « Data Analytics » ;
- l'amélioration de l'environnement du contrôle interne en centralisant les activités clés du processus « Procure to Pay » ;
- le suivi des plans d'actions suite aux déficiences remontées par l'audit interne.

Et d'autres projets menés avec le département informatique afin de renfocer certains processus digitaux.

Les résultats de ces différentes activités sont regulièrement présentés au Directeur Financier Groupe d'EssilorLuxottica et partagés avec les autres directeurs Financiers.

Toutes ces activités ont pour but de renfocer les contrôles en proposant des actions de prévention et de detection de potentielles fraudes tout en contribuant à l'amélioration continue de la qualité des états financiers.

Comptabilité et consolidation Groupe

L'équipe consolidation d'EssilorLuxottica (« l' équipe consolidation Groupe ») est responsable de l'établissement des états financiers consolidés d'EssilorLuxottica. L'équipe consolidation Groupe diffuse les instructions et calendrier afin d'assurer un processus de consolidation cohérent et fiable. Une voie de communication est également ouverte avec les Directions Financières locales, ce qui facilite la compréhension et l'analyse des données financières et assure la cohérence des méthodes comptables appliquées aux opérations complexes et/ou la mise en œuvre de nouvelles normes comptables.

Les filiales adoptent les principes comptables et politiques de gestion communiqués par l'équipe de consolidation Groupe et soumettent leurs informations financières au moyen d'un logiciel de consolidation qui, à son tour, facilite le processus de consolidation au niveau du Groupe.

Les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, sur la base des comptes remontés par chaque filiale du Groupe. Les comptes statutaires d'EssilorLuxottica sont préparés par une équipe spécifique sur la base des normes comptables françaises.

Les états financiers statutaires et consolidés annuels sont certifiés par les Commissaires aux comptes qui appliquent les normes de la profession.

Trésorerie Groupe

La Trésorerie Groupe assure, au niveau de la société mère, la gestion stratégique du financement et de la liquidité, y compris la gestion des excédents de trésorerie. Le financement à court, moyen et long terme est assuré par des émissions obligataires, des placements privés, des lignes de crédit à moyen terme et des programmes de papier commercial. Les excédents de trésorerie sont investis en instruments à court terme (tels que les dépôts bancaires et les fonds communs de placement), principalement concentrés chez EssilorLuxottica.

La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée et vise à équilibrer coût de financement et protection du Groupe contre les variations défavorables des taux d'intérêt.

Les Directions de Trésorerie Groupe et Région d'EssilorLuxottica supervisent le financement, la couverture des risques et la gestion locale des excédents de trésorerie des filiales, et fournissent également des conseils généraux et des services d'assistance aux filiales du Groupe dans ces domaines et en matière de gestion opérationnelle des flux. Dans la mesure du possible, les besoins financiers des filiales sont satisfaits par des financements intragroupe. Les expositions au risque de change sont couvertes par les départements Trésorerie au moyen d'instruments de marché usuels. La facturation en devises locales des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités.

Contrôle de gestion Groupe

La fonction de Contrôle de gestion Groupe (i) définit et assure le suivi des indicateurs permettant de vérifier que le Groupe atteint ses objectifs, (ii) mesure la contribution des différentes directions opérationnelles du Groupe, (iii) procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières applicables qu'il produit en lien avec les structures de contrôle de chaque direction opérationnelle. Cette fonction identifie les écarts par rapport aux objectifs fixés, ainsi que les risques et opportunités, assure un rôle d'aide à la décision et anime les phases prévisionnelles (prévisions et budget).

Fiscalité Groupe

La Direction Fiscale du groupe EssilorLuxottica est en charge du suivi et du respect des lois et réglementations fiscales applicables, en cohérence avec les valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique d'EssilorLuxottica. Elle engage les filiales locales à adopter une politique transparente, précise et proactive d'interaction directe et constante avec les autorités fiscales des pays dans lesquels elles opèrent. Elle guide également les filiales sur les questions fiscales, donne des orientations sur la méthode de prix de transfert, définit les politiques fiscales du Groupe et suggère des solutions fiscales adaptées aux exigences opérationnelles du Groupe.

Elle a également mis en place un « Tax Control Framework » (« TCF »), c'est-à-dire un ensemble de règles et de lignes directrices garantissant une cohérence globale au sein du Groupe sur les activités fiscales pertinentes et la gouvernance fiscale. Le TCF EssilorLuxottica comprend également la stratégie fiscale d'EssilorLuxottica [cf section 5.2.5].

1.7.3.2 Procédures de contrôle interne traitant des informations comptables et financières

La production des informations comptables et financières est assurée au niveau du groupe EssilorLuxottica par les processus suivants :

(i) les procédures d'arrêté des comptes trimestriel, exécutées au niveau du Groupe, à partir des procédures d'arrêté mises en place conformément aux instructions et aux calendriers communiqués par l'équipe consolidation Groupe ;

(ii) la mise en œuvre de procédures générales Groupe afin de garantir la conformité aux règles applicables (par exemple IFRS et recommandations de l'AMF) ;

(iii) l'existence d'instructions et de procédures spécifiques suivies au niveau du Groupe ;

(iv) la présentation des informations financières, à chaque clôture semestrielle et annuelle précédant la publication, au Comité d'audit et des risques.

Les données relatives au compte de résultat, au bilan et au tableau des flux de trésorerie sont établies trimestriellement. L'équipe consolidation Groupe contrôle chaque trimestre les données remontées à des fins de consolidation et s'assure de leur conformité aux normes applicables.

Sans qu'ils fassent partie intégrante des procédures de contrôle interne, les Commissaires aux comptes prennent en compte les systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions et concevoir leurs approches d'audit.

1.7.4 Direction de l'Audit Interne

Le rôle de la Direction de l'Audit Interne d'EssilorLuxottica consiste à fournir des services d'assurance et de conseil indépendants, fondés sur les risques, conçus pour apporter une valeur ajoutée aux activités du Groupe et améliorer l'efficacité de ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Cette Direction est adaptée en termes de localisation et de capacité à l'implantation du Groupe.

Le Directeur de l'Audit Interne d'EssilorLuxottica rend compte régulièrement au Comité d'audit et des risques de l'état d'avancement des audits, des problématiques majeures ainsi que de la mise en œuvre des plans d'action associés. Par ailleurs, le Comité d'audit et des risques a revu le plan d'audit interne 2024 pour EssilorLuxottica qui a ensuite été validé par le Conseil d'administration.

La Direction de l'Audit Interne n'a la responsabilité d'aucun domaine opérationnel et dispose d'un accès complet, libre et sans aucune restriction à toutes les fonctions, tous les dossiers, biens et personnel utiles à l'exécution de ses missions. Si le Directeur de l'Audit Interne estime que l'indépendance ou l'objectivité de la Direction a pu être compromise, les détails de cette atteinte seront communiqués aux parties concernées.

La Direction de l'Audit Interne dispose d'un budget spécifique, alloué en fonction des activités qu'elle doit mener afin d'atteindre les objectifs définis dans le plan d'audit approuvé.

Les activités d'audit interne sont menées conformément au plan d'audit approuvé et en appliquant des méthodologies communes à toutes les zones géographiques. Pour chaque audit, un rapport est préparé et distribué aux différentes parties concernées.

L'analyse en continue de l'environnement des risques a donné lieu à une mise à jour du plan d'audit tenant compte des priorités de la Direction Générale mais aussi des ressources disponibles afin de garantir une couverture pertinente et équilibrée. Le nouveau plan d'audit a été examiné par le Comité d'Audit et des Risques puis approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2023. La Direction d'Audit Interne a mené à bien le plan d'audit approuvé pour 2023.

Les résultats des activités de l'Audit Interne sont communiqués périodiquement au Comité d'Audit et des Risques d'EssilorLuxottica ainsi qu'à la Direction Générale, ce qui permet au Groupe d'identifier les domaines d'amélioration du dispositif de contrôle interne, pour lesquels des plans d'action spécifiques sont convenus afin de renforcer davantage les bases de ce dispositif. La mise en œuvre des recommandations formulées par les activités de l'Audit Interne relève de la responsabilité de l'entité auditée et fait l'objet d'un suivi périodique afin de garantir que les plans d'action convenus sont exécutés dans les délais prévus.

2

Chapitre 2

EssilorLuxottica en 2023

2.1 Faits marquants de l'année 83

2.2 Chiffre d'affaires consolidé 86

2.3 Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance 90

2.4 Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP » 93

2.5 Acquisitions et partenariats 95

2.6 Investissements réalisés en 2023 et prévus pour 2024 96

2.7 Événements postérieurs à la clôture 96

2.8 Évolutions récentes et perspectives 98

BLOC-NOTES

1. **Chiffres à taux de change constants** : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.
2. **Mesures ou indicateurs ajustés** : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe. Une description des autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales est incluse dans les informations à fournir au semestre et à la fin de l'exercice (voir le paragraphe dédié *Indicateurs ajustés*).
3. **Ventes à magasins comparables** : reflètent, à fins de comparaison, l'évolution des ventes des seuls magasins de la période récente qui étaient également ouverts sur la période comparable de l'année précédente. Pour chaque zone géographique, le calcul applique à l'ensemble des périodes le taux de change moyen de l'année.
4. **(Chiffre d'affaires) Comparable ou *pro forma* :** le chiffre d'affaires comparable inclut, la contribution de GrandVision comme si le regroupement entre EssilorLuxottica et GrandVision (« Acquisition GV »), ainsi que les cessions d'actifs requises par les autorités de la concurrence dans le contexte de l'Acquisition GV, avaient eu lieu au début de l'exercice (*i.e.* 1er janvier). Le chiffre d'affaires comparable a été préparé à titre illustratif dans le seul but de fournir des informations comparables.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

2.1 Faits marquants de l'année

Administrateur référent

Le 22 février 2023, le Conseil d'administration a décidé de désigner Jean-Luc Biamonti en tant qu'administrateur référent suite à l'annonce faite le 28 juin 2022 d'évaluer la pertinence d'une telle désignation parmi ses membres indépendants.

Point sur les marques sous licence

Le 22 février 2023, EssilorLuxottica a annoncé avoir renouvelé son accord de licence avec **Target** Corporation (Target), un détaillant basé à Minneapolis qui opère 2 000 magasins aux États-Unis ainsi que Target.com, pour l'exploitation et la gestion de Target Optical, au sein des magasins Target. Cet accord pluriannuel a pris effet le 12 février 2023.

Le 27 avril 2023, EssilorLuxottica et **Roger Federer** ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif entre les marques Roger Federer (« RF ») et Oliver Peoples portant sur la conception, la fabrication et la distribution mondiale de lunettes. La toute première collection sera lancée au printemps 2024. Les modèles auront comme source d'inspiration une volonté commune d'exceller dans leurs domaines respectifs et un goût partagé pour le luxe discret.

Le 29 juin 2023, EssilorLuxottica et **Jimmy Choo** ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif pour la conception, la fabrication et la distribution mondiale de lunettes Jimmy Choo. L'accord a pris effet le 1er janvier 2024 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2028, avec une option de renouvellement automatique pour cinq années supplémentaires. La première collection issue de cet accord sera lancée au premier trimestre 2024.

Le 27 juillet 2023, EssilorLuxottica et Eastman Kodak Company ont annoncé la signature d'un accord mondial de licence perpétuelle, octroyant à EssilorLuxottica les droits d'utilisation exclusifs des marques déposées de **Kodak** pour les produits et services liés aux activités d'EssilorLuxottica. Selon les termes de cet accord, en vigueur depuis le 1er janvier 2024, EssilorLuxottica continuera de développer, de produire et de distribuer des produits et des services d'optique sous la marque Kodak et ce, pour une durée illimitée.

Le 22 novembre 2023, EssilorLuxottica et **Moncler** ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif pour la conception, la fabrication et la distribution mondiale de lunettes Moncler. L'accord a pris effet le 1er janvier 2024 et se poursuivra jusqu'en décembre 2028, avec une option de renouvellement automatique pour cinq années supplémentaires. La première collection Moncler Lunettes développée avec EssilorLuxottica sera celle d'Automne-Hiver 2024, disponible à compter de septembre 2024.

EssilorLuxottica et ERG signent en Italie un contrat d'achat à long terme pour la fourniture d'électricité provenant de sources renouvelables

Le 9 mars 2023, EssilorLuxottica et ERG ont annoncé la signature d'un contrat d'achat d'électricité sur douze ans portant sur la fourniture d'environ 900 GWh d'électricité verte entre 2023 et 2034. Le contrat se base sur la vente par ERG d'environ 75 % de l'électricité produite par son parc éolien de Partinico-Monreale, près de Palerme (Italie), son premier parc à avoir été modernisé. Pour EssilorLuxottica, ce contrat marque une avancée importante vers son objectif d'atteindre la neutralité carbone dans ses activités directes (émissions de scope 1 et 2) d'ici 2025, à commencer par l'Europe en 2023, comme indiqué dans son programme de Développement Durable « Eyes on the Planet ».

Résultats à quatre ans de l'essai clinique sur les verres Essilor Stellest

Le 26 avril 2023, à l'occasion du congrès annuel 2023 de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) qui s'est tenu à la Nouvelle-Orléans aux États-Unis, EssilorLuxottica a présenté pour la première fois les résultats à quatre ans de l'essai clinique portant sur les verres de freination de la myopie Essilor Stellest. Les résultats montrent que les verres Essilor Stellest continuent de présenter une efficacité élevée pour ralentir la progression de la myopie et l'élongation axiale de l'œil chez les enfants au cours de la quatrième année de l'essai clinique.

L'essai clinique, qui a démarré en 2018, a été mené à l'Hôpital ophtalmologique de la Faculté de médecine de Wenzhou, en Chine. L'étude a évalué, sur une durée de quatre ans, la progression de la myopie ainsi que de l'élongation axiale de l'œil des enfants qui ont été équipés de verres à microlentilles fortement asphériques (« highly aspherical lenslets » ou « HAL »). Les verres Essilor Stellest sont basés sur la géométrie des verres HAL. Les résultats clés de l'étude, présentés par Dr Björn Drobe, de l'équipe R&D d'EssilorLuxottica, sont entre autres :

- Les verres à microlentilles fortement asphériques (HAL) ont ralenti la progression de la myopie de 1,25 dioptries en moyenne sur quatre ans, prouvant de manière concluante qu'ils demeurent efficaces pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants pendant la quatrième année.
- La progression de la myopie et de l'élongation axiale de l'œil chez les enfants portant les verres HAL a été plus lente comparé au groupe de contrôle équipé de verres unifocaux, prouvant de nouveau une efficacité durable de ces verres de contrôle de la myopie pendant la quatrième année.
- Les verres HAL ralentissent également de manière efficace la progression de la myopie et l'élongation axiale de l'œil chez les enfants plus âgés (de 11 à 16 ans) lors de la quatrième année.

Dr Yee Ling Wong, de l'équipe R&D, a présenté les résultats d'une étude qui évaluait la croissance oculaire d'enfants équipés de verres à microlentilles fortement asphériques et d'enfants portant des verres unifocaux, en comparaison aux modèles de croissance oculaire d'enfants non myopes à Wenzhou, en Chine. Ces résultats concluent que les modèles de croissance oculaire chez 9 enfants sur 10 équipés des verres HAL, les portant à temps plein (au moins 12 heures par jour, tous les jours), était similaire ou même inférieure à ceux des enfants non myopes, après deux ans.

La communication des données de l'essai clinique sur quatre ans fait suite à la publication récente des résultats de l'essai clinique sur trois ans dans la revue médicale *American Journal of Ophthalmology*. Cette étude met en évidence le ralentissement significatif de la progression de la myopie et de l'élongation axiale de l'œil pour les enfants ayant porté les verres à microlentilles fortement asphériques au cours de la troisième année. Après deux ans de port de verres unifocaux, lorsque les enfants sont passés aux verres HAL lors de la troisième année, la progression de la myopie et de l'élongation axiale ont été ralenties de manière significative, comparé aux enfants ayant continué à porter des verres unifocaux.

EssilorLuxottica et le Groupe Chalhoub signent un accord de joint-venture pour développer les points de vente de lunettes dans la région CCG

Le 10 mai 2023, EssilorLuxottica et le Groupe Chalhoub ont signé un accord de joint-venture visant à développer la vente de lunettes dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). L'accord permettra d'associer l'expertise, les technologies et les marques de lunettes d'EssilorLuxottica avec la parfaite connaissance des consommateurs de la région du Groupe Chalhoub et la capacité de ce dernier à leur offrir des expériences inoubliables, pour développer la catégorie et offrir un service client de niveau supérieur. Une série de magasins mono et multimarques seront ouverts dans la région CCG autour des marques de lunettes emblématiques de renommée mondiale d'EssilorLuxottica, telles que Ray-Ban, Persol et Oliver Peoples, pour permettre à la société de développer sa présence dans la région. Unique en son genre, l'enseigne multimarques de luxe David Clulow - née au Royaume-Uni et bien connue chez les consommateurs moyen-orientaux de Londres - sera également introduite dans de nouveaux magasins avec l'objectif d'améliorer l'expérience client grâce à un service inégalé associé aux meilleures technologies de lunettes.

Distribution du dividende

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires d'EssilorLuxottica qui s'est tenue le 17 mai 2023 a approuvé la distribution d'un dividende de 3,23 euros par action ordinaire au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir ce dividende final en actions nouvellement émises au prix de 160,91 euros par action. Ce prix est égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action EssilorLuxottica sur le marché réglementé d'Euronext Paris, lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le tout arrondi au centime d'euro supérieur.

La période d'option pour le paiement du dividende en actions nouvellement émises a été ouverte du 24 mai au 7 juin 2023 inclus. A l'issue de cette période, 294 375 414 options ont été exercées en faveur du paiement du dividende en actions. Ainsi, le 13 juin 2023, 5 909 082 nouvelles actions ont été émises, livrées et admises sur le marché Euronext Paris. Ces nouvelles actions confèrent les mêmes droits que les actions existantes et portent droit à dividendes conférant ainsi le droit à toute distribution, mise en paiement à compter de la date d'émission.

Le montant total du dividende distribué en numéraire aux actionnaires qui n'ont pas exercé l'option s'élève à 487 millions d'euros et a également été versé le 13 juin 2023.

EssilorLuxottica entre sur le marché des solutions auditives avec une nouvelle catégorie consommateurs disruptive, à la croisée de la vue et de l'audition

Le 25 juillet 2023, EssilorLuxottica a annoncé son entrée dans le marché des solutions auditives. Avec une équipe « Super Audio » dédiée, son expertise R&D interne et grâce à l'acquisition récente de la start-up israélienne Nuance, le Groupe va lancer une nouvelle technologie auditive révolutionnaire à destination des 1,25 milliard de consommateurs souffrant d'une perte auditive légère à modérée [(1)].

À l'instar du secteur de l'optique, le marché des solutions auditives demeure aujourd'hui sous-adressé pour un certain nombre de raisons, allant de la visibilité des aides auditives traditionnelles à l'inconfort en passant par le prix. Selon des études [(2)], 83 % des besoins du marché ne seraient pas satisfaits. L'équipe « Super Audio » du Groupe travaille sur le tout premier produit intégré visant à renverser cette situation, par la parfaite intégration d'une technologie auditive de haute qualité dans des lunettes à la mode. Les fonctionnalités audio seront complètement invisibles, éliminant ainsi la barrière psychologique qui a jusqu'ici freiné l'adoption par les consommateurs des aides auditives traditionnelles. Un prototype du produit a été présenté au Consumer Electronics Show (CES), à Las Vegas du 9 au 12 janvier 2024.

(1) Organisation mondiale de la Santé – Rapport mondial sur l'audition, 2021, page 40.
(2) Organisation mondiale de la Santé – Rapport mondial sur l'audition, 2021, page 178 fig. 3.9a.

Dans le cadre de son modèle ouvert, EssilorLuxottica s'appuiera sur les canaux traditionnels de distribution des aides auditives ainsi que sur certains grossistes en optique pour rendre cette technologie accessible aux consommateurs dans 150 pays. Le Groupe bénéficiera également de son réseau de détaillants pour soutenir cette nouvelle catégorie et accélérer son expansion à travers le monde. Le lancement de Nuance Audio est prévu pour le second semestre 2024, en commençant par les États-Unis.

Programme de rachat d'actions

Le 27 juillet 2023, EssilorLuxottica a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions, qui traduit la confiance du Groupe dans son potentiel de création de valeur et dans ses perspectives à long terme. Afin de mettre en œuvre ce programme, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 3 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période ayant débuté le 27 juillet 2023 et pouvant s'étendre jusqu'au 31 mars 2024. Au 31 décembre 2023, 1 681 923 actions EssilorLuxottica ont été acquises à un prix moyen de 173,42 euros par action. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés affiliées, principalement dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, des attributions d'actions de performance, d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions et de la participation aux plans d'actionnariat des salariés. EssilorLuxottica a lancé ce programme de rachat d'actions conformément à la treizième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

EssilorLuxottica lance sa plateforme digitale innovante pour faciliter la gestion des points de vente d'optique

Le 25 septembre 2023, EssilorLuxottica a annoncé avoir franchi une nouvelle étape majeure dans la digitalisation de l'industrie optique avec le lancement de HELIX, une nouvelle division du Groupe destinée à aider les professionnels de la vue à tirer parti des technologies de dernière génération pour gérer plus efficacement leur activité. Grâce à cette plateforme intelligente et interconnectée, tous les besoins numériques des professionnels de la vue seront adressés de manière intégrée, de la prise de rendez-vous aux commandes, en passant par les services de télé-optométrie et d'assurance complémentaire santé : HELIX permettra ainsi de rationaliser les nombreuses technologies existantes et de réduire le poids de la charge administrative pesant aujourd'hui sur les professionnels. La première offre de HELIX, une plateforme nouvelle génération baptisée Vision (X), sera mise à disposition des professionnels de la vue aux États-Unis à partir du deuxième trimestre 2024.

Ray-Ban et Meta lancent la nouvelle génération de lunettes connectées

Le 27 septembre 2023, Meta Platforms, Inc. et EssilorLuxottica ont présenté leur nouvelle génération de lunettes connectées, la collection Ray-Ban Meta, à l'occasion de l'événement annuel Meta Connect. La nouvelle collection propose les toutes premières lunettes connectées équipées d'une intelligence artificielle capables de retransmettre en direct sur Instagram ou Facebook. Elles disposent aussi d'une caméra de meilleure qualité, de systèmes audio et microphone plus développés, le tout associé à une application repensée et plus intuitive, ainsi qu'un étui de chargement élégant.

2.2 Chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires EssilorLuxottica

En millions d'euros	2023	2022	Variation à taux de change constants[1]	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	11 637	11 492	4,2 %	1,3 %
dont Professional Solutions	*5 337*	*5 243*	*4,8 %*	*1,8 %*
dont Direct to Consumer	*6 300*	*6 249*	*3,8 %*	*0,8 %*
EMEA	9 184	8 749	8,2 %	5,0 %
dont Professional Solutions	*3 949*	*3 802*	*6,9 %*	*3,9 %*
dont Direct to Consumer	*5 235*	*4 947*	*9,2 %*	*5,8 %*
Asie-Pacifique	3 036	2 842	14,3 %	6,8 %
dont Professional Solutions	*2 088*	*1 943*	*15,0 %*	*7,5 %*
dont Direct to Consumer	*948*	*899*	*12,7 %*	*5,4 %*
Amérique latine	1 537	1 410	9,9 %	9,0 %
dont Professional Solutions	*825*	*781*	*8,8 %*	*5,5 %*
dont Direct to Consumer	*712*	*629*	*11,3 %*	*13,2 %*
CHIFFRE D'AFFAIRES	**25 395**	**24 494**	**7,1 %**	**3,7 %**

Chiffre d'affaires par segment d'activité

EssilorLuxottica est un acteur verticalement intégré dont la stratégie de *go to market* est basée sur deux canaux de distribution.

Les segments d'activité du Groupe sont :

- le segment des solutions professionnelles ou **Professional Solutions (PS)**, qui regroupe l'activité de gros du Groupe, c'est-à-dire les produits et les services que le Groupe fournit à tous les professionnels de la santé visuelle (distributeurs, chaines d'optique, opticiens indépendants, plateformes tierces d'e-commerce, etc.) ; et
- le segment de la vente directe aux consommateurs ou **Direct to Consumer (DTC)**, qui regroupe les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins traditionnels ou de ses canaux de distribution en ligne (e-commerce).

En millions d'euros	2023	2022	Variation à taux de change constants[1]	Variation à taux de change courants
Professional Solutions	12 199	11 770	7,4 %	3,6 %
Direct to Consumer	13 195	12 724	6,9 %	3,7 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	**25 395**	**24 494**	**7,1 %**	**3,7 %**

En millions d'euros	T4 2023	T4 2022	Variation à taux de change constants[1]	Variation à taux de change courants
Professional Solutions	2 986	2 905	8,1 %	2,8 %
Direct to Consumer	3 264	3 201	6,1 %	1,9 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	**6 250**	**6 106**	**7,1 %**	**2,4 %**

Chiffre d'affaires du quatrième trimestre par segment d'activité

Professional Solutions

Le segment Professional Solutions a enregistré un chiffre d'affaires de 2 986 millions d'euros, en hausse de 8,1 % à taux de change constants[1] par rapport au quatrième trimestre 2022 (+ 2,8 % à taux de change courants).

L'Amérique du Nord est montée en puissance avec une progression d'environ 5 % après deux trimestres de hausse dans le bas de la fourchette à un chiffre, avec une contribution de toutes les principales catégories de produits. La région EMEA a connu une croissance similaire à celle du trimestre précédent, de l'ordre de 5 %, avec une hausse dans tous les principaux pays. Ces deux régions ont bénéficié du lancement de Varilux XR Series. L'Asie-Pacifique a poursuivi sa croissance à deux chiffres avec la Chine continentale en tête, grâce aux excellentes performances des verres Stellest et des montures Bolon. L'Amérique latine a connu une croissance autour de 15 %, avec un rebond à deux chiffres pour le Brésil. La performance globale du segment a été soutenue par l'ensemble des catégories de produits et des marques, tant pour les verres que pour les montures.

Direct to Consumer

Le segment Direct to Consumer a enregistré un chiffre d'affaires de 3 264 millions d'euros, en hausse de 6,1 % à taux de change constants[1] par rapport au quatrième trimestre 2022 (+1,9 % à taux de change courants). Les ventes à magasins physiques comparables[3] ont augmenté d'un peu plus de 5 % au cours du trimestre, tandis que l'e-commerce a clôturé le trimestre sur une note légèrement positive.

En termes de régions, les ventes à magasins comparables[3] ont renoué avec la croissance en Amérique du Nord, grâce à la progression des enseignes du segment optique et à la catégorie du solaire moins négative. La catégorie optique de la région EMEA a maintenu le rythme des 9 % de croissance des trimestres précédents, aidée par les synergies de chiffre d'affaires des anciennes enseignes GrandVision, et une croissance presque à deux chiffres des enseignes du solaire, en progression par rapport au trimestre précédent. Les ventes à magasins comparables[3] en Asie-Pacifique ont ralenti pour atteindre une croissance de l'ordre de 5 %, principalement en raison du ralentissement de la catégorie du solaire en Australie. L'Amérique latine a confirmé sa progression dans le haut de la fourchette à un chiffre, maintenant le rythme du trimestre précédent dans les catégories de l'optique et du solaire.

Chiffre d'affaires de l'année par activité

Professional Solutions

Le segment Professional Solutions a enregistré un chiffre d'affaires de 12 199 millions d'euros, en hausse de 7,4 % à taux de change constants[1] par rapport à 2022 (+3,6 % à taux de change courants), dépassant une nouvelle fois le taux de croissance de l'année précédente. Le segment a représenté 48 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2023.

Au cours de l'année, toutes les régions ont continué à croître à un rythme soutenu. La performance a été portée par la croissance à deux chiffres de la région Asie-Pacifique, toutes catégories confondues, qui a renoué avec la croissance depuis février grâce à la réouverture de la Chine, où Stellest a plus que doublé son chiffre d'affaires pour la deuxième année consécutive. L'autre région avec une croissance rapide, l'Amérique latine, a connu une hausse dans le haut de la fourchette à un chiffre. L'excellente performance repose également sur la croissance solide des marchés matures de la région EMEA et de l'Amérique du Nord, qui ont connu respectivement une hausse dans le haut de la fourchette à un chiffre et de l'ordre de 5 %. La région EMEA a enregistré des performances positives sur l'ensemble des canaux et a été portée par les verres de marque et les lunettes de soleil de luxe. Les performances de l'Amérique du Nord ont été soutenues par des grands comptes solides et des professionnels de la vue indépendants, grâce au succès des alliances et des programmes partenaires, ainsi qu'au lancement récent de Varilux XR series. Toutes les catégories ont contribué positivement à la croissance, à l'exception des lunettes de soleil en Amérique du Nord, toutefois plus que compensées par la bonne performance des lunettes de soleil dans les autres régions.

Direct to Consumer

Le segment Direct to Consumer a enregistré un chiffre d'affaires de 13 195 millions d'euros, en hausse de 6,9 % à taux de change constants[1] par rapport à 2022 (+3,7 % à taux de change courants), porté par la solide croissance de la catégorie de l'optique. Le segment a représenté 52 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2023.

Sur l'ensemble de l'année, les ventes à magasins physiques comparables[3] ont connu une croissance de l'ordre de 5 %. Après un bon départ au premier trimestre, les ventes à magasins comparables[3] ont ralenti, avec un réseau du solaire devenant négatif, en particulier au cours de la haute saison couvrant les deuxième et troisième trimestres. Les bannières du solaire ont globalement stagné sur l'ensemble de l'année, avec une compensation des performances négatives en Amérique du Nord par les bonnes performances d'autres régions, en particulier EMEA. Les bannières de l'optique ont enregistré des performances régulières tout au long de l'année. Dans l'ensemble, la région EMEA, l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique ont enregistré une forte croissance, avec une hausse des ventes à magasins comparables[3] de près de 10 % chacune, tandis que l'Amérique du Nord a connu une évolution légèrement à la baisse, pénalisée par les performances en demi-teinte de Sunglass Hut. L'activité e-commerce est restée stable, représentant 7 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Les zones géographiques comportent l'**Amérique du Nord**, **EMEA** (c'est à dire l'Europe, dont la Turquie et la Russie, ainsi que le Moyen-Orient et l'Afrique), l'**Asie-Pacifique**, et l'**Amérique latine**.

En millions d'euros	2023	2022	Variation à taux de change constants[1]	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	11 637	11 492	4,2 %	1,3 %
EMEA	9 184	8 749	8,2 %	5,0 %
Asie-Pacifique	3 036	2 842	14,3 %	6,8 %
Amérique latine	1 537	1 410	9,9 %	9,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	**25 395**	**24 494**	**7,1 %**	**3,7 %**

En millions d'euros	T4 2023	T4 2022	Variation à taux de change constants[1]	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	2 910	2 892	5,9 %	0,6 %
EMEA	2 150	2 086	6,4 %	3,1 %
Asie-Pacifique	757	731	10,3 %	3,6 %
Amérique latine	433	398	12,7 %	8,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	**6 250**	**6 106**	**7,1 %**	**2,4 %**

Chiffre d'affaires du quatrième trimestre par zone géographique

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord a enregistré un chiffre d'affaires de 2 910 millions d'euros, en hausse de 5,9 % à taux de change constants[1] par rapport au quatrième trimestre 2022 (+0,6 % à taux de change courants), grâce à une progression des deux divisions par rapport au trimestre précédent.

La division Professional Solutions a enregistré une croissance de l'ordre de 5 %. Les verres de marque ont enregistré de solides résultats dans tous les domaines, avec, en tête, Varilux, la plus performante. La forte accélération de la distribution de la nouvelle génération « XR series » a eu un effet positif sur la croissance de l'ensemble du portefeuille de Varilux. Du côté des montures, les performances du portefeuille de produits de luxe sont restées solides, tandis que celles de Ray-Ban se sont accélérées suite au lancement réussi des lunettes connectées Ray-Ban Meta et à des augmentations de prix sélectives mises en œuvre à mi-année. Les lentilles de contact ont maintenu leur dynamique positive. La croissance globale a été bien équilibrée entre le canal des indépendants et celui des grands comptes.

L'activité de vente au détail a connu une croissance de l'ordre de 5 %. Cette solide performance a été portée par l'excellente préparation de la catégorie optique pour assurer un fonctionnement efficace pendant le pic d'activité de fin d'année. Le client assuré et l'effet prix / mix favorable ont soutenu la performance de LensCrafters, Target et Pearle, en progression par rapport au trimestre précédent. EyeMed a soutenu les résultats en confirmant sa dynamique de ventes à deux chiffres. Dans l'ensemble, la résilience de l'activité optique a une fois de plus réussi à contrebalancer les performances négatives de Sunglass Hut, qui a continué à souffrir malgré des signes encourageants par rapport au trimestre précédent. L'atonie de la demande pour les lunettes de soleil non essentielles a également eu un impact sur le canal du e-commerce qui a enregistré une baisse dans le bas de la fourchette à un chiffre.

EMEA

La région EMEA a enregistré un chiffre d'affaires de 2 150 millions d'euros, en hausse de 6,4 % à taux de change constants[1] par rapport au quatrième trimestre 2022 (+3,1 % à taux de change courants), conformément au trimestre précédent et avec une contribution équivalente des deux divisions.

La division Professional Solutions a enregistré une croissance de l'ordre de 5 %. Le segment a continué, avec succès, à tirer parti de sa présence géographique bien diversifiée. Les marchés matures ont continué à progresser à un rythme soutenu, sous l'impulsion de la France, de l'Italie et de l'Espagne, tandis que les marchés en développement ont continué à croître à un rythme plus rapide. L'activité des verres est toujours dynamique grâce à son offre de produits de marque. Varilux a été soutenu par le déploiement étendu de la nouvelle génération « XR series », qui a bénéficié d'un effet prix / mix favorable. Le secteur des montures est resté un moteur de croissance important, soutenu par de nouveaux produits, tels que Ray-Ban Meta et la nouvelle collection Swarovski.

La division Direct to Consumer a connu une croissance de l'ordre de 5 %. Les ventes à magasins comparables[3] ont augmenté de 9 % sur le secteur de l'optique, confirmant la forte dynamique des trimestres précédents. Les excellents résultats ont été soutenus par l'intégration progressive des anciennes enseignes GrandVision avec de nouveaux assortiments pour les verres et les montures, conduisant à une offre de produits de meilleure qualité et la poursuite d'initiatives réussies telles que le modèle d'abonnement pour l'optique, maintenant déployé dans neuf pays à fin 2023. Dans l'ensemble, Vision Express (Royaume-Uni), Générale d'Optique (France), Salmoiraghi & Viganò (Italie) et Synoptik (Scandinavie) ont été les enseignes les plus performantes. L'activité solaire a fortement rebondi par rapport au trimestre précédent, grâce au lancement réussi de Ray-Ban Meta et à des conditions météorologiques plus favorables.

Asie-Pacifique

L'Asie-Pacifique a enregistré un chiffre d'affaires de 757 millions d'euros, en hausse de 10,3 % à taux de change constants[1] par rapport au quatrième trimestre 2022 (+3,6 % à taux de change courants), réalisant ainsi le quatrième trimestre consécutif de croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires sur l'année.

La division Professional Solutions a enregistré une croissance à deux chiffres. Outre la base de comparaison favorable, la Chine a connu une forte croissance de ses activités principales. La catégorie des verres a obtenu d'excellents résultats, avec Stellest en tête, qui a plus que doublé son chiffre d'affaires. Le secteur des montures a connu une forte croissance grâce à l'essor de la marque Bolon. L'Inde, le Japon et la Corée du Sud ont réalisé de bonnes performances.

Les ventes de la division Direct to Consumer ont connu une hausse dans le haut de la fourchette à un chiffre. Les ventes à magasins comparables[3] dans le secteur de l'optique ont progressé conformément au trimestre précédent, confirmant les dynamiques positives d'OPSM et la croissance à deux chiffres de l'activité chinoise. Sunglass Hut est devenu négatif en Australie mais a maintenu un rythme à deux chiffres dans le reste de la région.

Amérique latine

L'Amérique latine a enregistré un chiffre d'affaires de 433 millions d'euros, en hausse de 12,7 % à taux de change constants[1] par rapport au quatrième trimestre 2022 (+8,8 % à taux de change courants), avec un fort rebond après la performance modeste de l'année dernière.

La division Professional Solutions a connu une croissance à autour de 15 %. Cette performance a été stimulée par le dynamisme du Brésil, grâce à la reprise du secteur des verres, et à la solidité du Mexique. Dans l'ensemble de la région, Varilux et Kodak ont grandement contribué à la croissance de la catégorie des verres, tandis que Ray-Ban a continué à prospérer sur le secteur des montures.

Les ventes de la division Direct to Consumer ont connu une hausse dans le haut de la fourchette à un chiffre. Les enseignes de l'optique ont connu une croissance à deux chiffres des ventes à magasins comparables[3], stimulée par la poursuite de l'intégration des anciennes enseignes GrandVision au Mexique, tandis que GMO a maintenu une croissance positive. Les ventes à magasins comparables[3] de Sunglass Hut ont progressé au même rythme qu'au trimestre précédent, de l'ordre de 5 %.

Chiffre d'affaires de l'année par zone géographique

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord a enregistré un chiffre d'affaires de 11 637 millions d'euros, en hausse de 4,2 % à taux de change constants[1] par rapport à 2022 (+1,3 % à taux de change courants), à l'identique que la croissance de l'année précédente.

La division Professional Solutions a connu une croissance de l'ordre de 5 %. La croissance a été soutenue par Varilux et Shamir qui ont été les plus performants sur la catégorie des verres, tandis que Ray-Ban et les marques sous licence ont porté les résultats des montures. Les professionnels de la vue indépendants, en particulier ceux soutenus par le programme partenaires EssilorLuxottica 360, ont porté la croissance avec les grands comptes.

La division Direct to Consumer a connu une croissance de l'ordre de 5 %. Au cours de l'année 2023, les enseignes de l'optique ont connu une dynamique positive et ont soutenu la croissance au même titre que les fortes performances de la division des mutuelles d'optique. Sunglass Hut a constaté une faible demande tout au long de l'année, avec cependant une tendance légèrement moins négative au quatrième trimestre.

EMEA

La région EMEA a enregistré un chiffre d'affaires de 9 184 millions d'euros, en hausse de 8,2 % à taux de change constants[1] par rapport à 2022 (+5,0 % à taux de change courants), en plus d'une croissance à deux chiffres l'année dernière, devenant ainsi le plus grand contributeur à la croissance globale du Groupe en 2023.

La division Professional Solutions a enregistré une hausse dans le haut de la fourchette à un chiffre. Grâce à un effet mix prix favorable, toutes les catégories ont enregistré une croissance au cours de l'année. La catégorie des lunettes de soleil a continué à tirer la croissance, en particulier les marques de luxe sous licence, Prada en tête. Varilux XR series, nouvellement lancé, a été très bien accueilli par le marché, comme Stellest lors de ses premiers pas dans la région. Du point de vue des canaux de distribution, ce sont les professionnels de la vue indépendants et les grands comptes qui ont stimulé la croissance.

La division Direct to Consumer a connu une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre, soutenue par l'intégration progressive de GrandVision. La catégorie du solaire a connu une forte croissance en terminant l'année avec une croissance à deux chiffres. Dans le secteur de l'optique, Vision Express (Royaume-Uni) et Salmoiraghi & Viganò (Italie) ont été les enseignes aux croissances les plus fortes.

Asie-Pacifique

L'Asie-Pacifique a enregistré un chiffre d'affaires de 3 036 millions d'euros, en hausse de 14,3 % à taux de change constants[1] par rapport à 2022 (+6,8 % à taux de change courants), grâce à la Grande Chine, qui est située sur une trajectoire de croissance rapide depuis février, portée par les réouvertures.

La division Professional Solutions a enregistré une croissance à deux chiffres. Le rebond de la Grande Chine provient d'une forte croissance de tous les canaux et produits et a été marqué par le doublement du chiffre d'affaires de Stellest pour la deuxième année consécutive. Du côté des montures, les licences de luxe, Ray-Ban, Oakley et la marque locale Bolon ont été les plus performantes. L'Inde, le Japon et la Corée du Sud ont également affiché une croissance solide.

La division Direct to Consumer a connu une croissance à deux chiffres, soutenue par une performance positive de OPSM et par la vigueur de la Grande Chine, dont les ventes à magasins comparables[3] ont connu une croissance à deux chiffres. Sunglass Hut a connu une croissance solide dans la région, grâce aux fortes performances de l'Asie du Sud-Est et de la Grande Chine.

Amérique latine

L'Amérique latine a enregistré un chiffre d'affaires de 1 537 millions d'euros, en hausse de 9,9 % à taux de change constants[1] par rapport à 2022 (+9,0 % à taux de change courants), alors même que la base de comparaison de l'année dernière était élevée.

La division Professional Solutions a enregistré une hausse dans le haut de la fourchette à un chiffre, en plus de celle à deux chiffres de l'année dernière, portée par le Brésil et le Mexique. Les catégories des verres et des montures ont toutes deux soutenu la croissance, grâce aux fortes performances de Varilux et de Ray-Ban.

La division Direct to Consumer a enregistré une croissance à deux chiffres pour la deuxième année consécutive, sous l'impulsion des enseignes de l'optique qui ont enregistré une hausse à deux chiffres de leurs ventes à magasins comparables[3]. Les enseignes mexicaines de l'optique ont tiré la croissance grâce aux efforts d'intégration, tandis que GMO a affiché une dynamique positive. La catégorie du solaire a enregistré une croissance des ventes à magasins comparables[3] de l'ordre de 5 % sur l'ensemble de la région.

2.3 Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance

Compte de résultat consolidé d'EssilorLuxottica

En millions d'euros	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	25 395	24 494	3,7 %
Coût des ventes	(9 347)	(8 910)	4,9 %
Marge brute	**16 048**	**15 583**	**3,0 %**
En % du chiffre d'affaires	*63,2 %*	*63,6 %*	
Charges opérationnelles	**(12 871)**	**(12 427)**	**3,6 %**
Résultat opérationnel	**3 176**	**3 157**	**0,6 %**
En % du chiffre d'affaires	*12,5 %*	*12,9 %*	
Résultat avant impôt	**3 035**	**3 032**	**0,1 %**
En % du chiffre d'affaires	*12,0 %*	*12,4 %*	
Impôts sur le résultat	(609)	(751)	- 18,9 %
Taux effectif d'impôt	*20,1 %*	*24,8 %*	
RÉSULTAT NET	**2 426**	**2 281**	**6,4 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 289**	**2 152**	**6,3 %**

Le tableau ci-dessus présente les performances des activités d'EssilorLuxottica en 2023 et 2022. La comparabilité de l'information financière présentée n'est plus affectée par la comptabilisation du regroupement entre EssilorLuxottica et GrandVision (effectif au 1er juillet 2021).

- Le *Chiffre d'affaires* a augmenté de 3,7 % par rapport à 2022, à taux de change courants ; la performance du *Chiffre d'affaires* du Groupe est commentée, par activité ainsi que par zone géographique, dans le paragraphe précédent *Chiffre d'affaires consolidé*.
- Le *Coût des ventes* affiche une hausse de 4,9 %, à taux de change courants, par rapport à 2022, entraînant une baisse du taux de *Marge brute* (63,2 % contre 63,6 % en 2022). Le prix-mix positif et l'efficacité industrielle ont globalement été absorbés par l'inflation sur les charges de personnel et l'énergie, couplée à un impact négatif des taux de change. De plus, la *Marge brute* a été impactée par une radiation de stocks suite à la décision stratégique de changer l'assortiment des produits du réseau de magasins GrandVision.
- Les *Charges opérationnelles* sont toujours significativement impactées par les amortissements résultant de la comptabilisation des actifs incorporels suite à l'allocation du prix d'acquisition liée aux acquisitions stratégiques et significatives réalisées par le Groupe (telles que le rapprochement entre Essilor et Luxottica et l'acquisition de GrandVision, pour un effet global proche de 1 milliard d'euros aussi bien en 2023 qu'en 2022. La performance 2023 (une hausse de 3,6 % des charges opérationnelles à taux de change courants) a été impactée par les tendances inflationnistes, en particulier sur les charges de personnel, ainsi que par les décisions stratégiques prises quant au périmètre GrandVision afin de favoriser son intégration (voir paragraphe *Indicateurs ajustés* pour plus de détails). Le *Résultat opérationnel* représente 12,5 % du chiffre d'affaires, en retrait par rapport à 2022, en raison des impacts mentionnés ci-dessus et des incidences défavorables sur les taux de change.
- Le *Résultat net* a significativement augmenté pour atteindre 2 426 millions d'euros à comparer au résultat net de 2 281 millions d'euros en 2022, en raison de l'effet d'une hausse des charges financières plus que compensée par un produit d'impôt significatif relatif à la réévaluation d'une *position fiscale incertaine* (voir paragraphe *Indicateurs ajustés*).

Les Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) d'EssilorLuxottica

Indicateurs ajustés

Dans ce document, la Direction présente certains indicateurs de performance qui ne sont pas prévus par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB, Bureau international des normes comptables) et approuvées par l'Union européenne. Ces agrégats ne sont pas destinés à être utilisés isolément ou à remplacer les agrégats figurant dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica établis conformément aux normes IFRS. En effet, ces agrégats doivent être utilisés et analysés conjointement aux états financiers consolidés d'EssilorLuxottica pour une meilleure compréhension des performances opérationnelles du Groupe. Ces agrégats ne sont pas définis par les normes IFRS et les investisseurs sont invités à examiner avec attention leurs définitions.

Le rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), les autres acquisitions stratégiques et significatives ainsi que les événements inhabituels, occasionnels ou sans rapport avec les activités normales ont un impact significatif sur les résultats consolidés. Par conséquent, certains agrégats ont été ajustés (« indicateurs ajustés »), dans le but de fournir des informations supplémentaires en base comparable par rapport aux exercices précédents, de refléter les performances économiques réelles d'EssilorLuxottica et de permettre leur suivi et leur comparabilité avec ceux de ses concurrents. En particulier, la Direction a ajusté les indicateurs suivants : le *Coût des ventes*, la *Marge brute*, les *Charges opérationnelles*, le *Résultat opérationnel*, le *Résultat avant impôt* et le *Résultat net*. Ces mesures ajustées sont rapprochées de leurs mesures les plus comparables présentées dans les états financiers consolidés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2023.

En continuité avec les exercices précédents, en 2023 les indicateurs ajustés ne tiennent pas compte : (i) des impacts supplémentaires liés à l'allocation du prix d'acquisition relatif aux acquisitions stratégiques et significatives réalisées par le Groupe (*Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition*) ; et (ii) des autres ajustements relatifs aux transactions inhabituelles, occasionnelles, ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension de la performance du Groupe (*Autres ajustements « non-GAAP »*).

En millions d'euros	2023	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Autres ajustements « non-GAAP »	2023 Ajusté[2]
Chiffre d'affaires	25 395			25 395
Coût des ventes	(9 347)	10	32	(9 305)
Marge brute	**16 048**	**10**	**32**	**16 090**
En % du chiffre d'affaires	*63,2 %*			*63,4 %*
Charges opérationnelles	**(12 871)**	**879**	**80**	**(11 912)**
Résultat opérationnel	**3 176**	**889**	**112**	**4 178**
En % du chiffre d'affaires	*12,5 %*			*16,5 %*
Coût de l'endettement financier net et autres*	(141)	(3)	—	(144)
Résultat avant impôt	**3 035**	**886**	**112**	**4 033**
En % du chiffre d'affaires	*12,0 %*			*15,9 %*
Impôts sur le résultat	(609)	(181)	(147)	(938)
RÉSULTAT NET	**2 426**	**704**	**(35)**	**3 095**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 289**	**691**	**(34)**	**2 946**

* Incluant les Autres produits / (charges) financiers et la Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Les Autres ajustements « non-GAAP » les plus significatifs en 2023 sont relatifs à :

- l'intégration de GrandVision (pour près de 72 millions d'euros), qui comprend la fermeture du siège social de Schiphol et des projets de restructuration dans quelques autres pays ainsi que le réassortiment stratégique des produits dans le réseau des magasins GrandVision. Les impacts ont été comptabilisés en *Frais généraux et administratifs* (environ 40 millions d'euros), *Frais commerciaux*, *Frais de publicité* et *marketing* (10 millions d'euros) et *Coût des ventes* (22 millions d'euros) ;
- le règlement d'une importante action de groupe (*class action*) aux États-Unis (19 millions d'euros) dont l'impact a été comptabilisé en *Frais généraux et administratifs* ;
- plusieurs projets de restructurations, principalement dans l'activité des verres, afin de rationaliser les implantations industrielles, logistiques et des laboratoires (pour près de 34 millions d'euros), coûts qui ont été reconnus en *Coût des ventes* (pour 10 millions d'euros), en *Frais généraux et administratifs* (pour 12 millions d'euros) et en autres charges opérationnelles (pour 12 millions d'euro) ;
- les effets positifs résultant des activités de croissance externe du Groupe pour environ 24 millions d'euros, comptabilisés en *Autres produits* / (charges) ; et
- la clarification de certains traitements fiscaux conduisant à un effet positif comptabilisé dans la ligne *Impôts sur le résultat* à la suite des discussions menés avec les autorités fiscales compétentes (115 millions d'euros).

Compte de résultat consolidé ajusté[2]

En millions d'euros	2023 Ajusté[2]	2022 Ajusté[2]	Variation à taux de change constants[1]	Variation à taux de change courants
Chiffre d'affaires	25 395	24 494	7,1 %	3,7 %
Coût des ventes	(9 305)	(8 888)	7,9 %	4,7 %
Marge brute	**16 090**	**15 606**	**6,7 %**	**3,1 %**
En % du chiffre d'affaires	*63,4 %*	*63,7 %*		
Frais de recherche et développement	(333)	(343)	- 1,3 %	- 2,9 %
Frais de commercialisation	(7 502)	(7 190)	7,2 %	4,3 %
Redevances	(246)	(219)	16,2 %	12,7 %
Frais de publicité et de marketing	(1 700)	(1 692)	3,0 %	0,5 %
Frais généraux et administratifs	(2 126)	(2 045)	6,3 %	4,0 %
Autres produits / (charges) opérationnels	(4)	(3)	- 12,0 %	57,5 %
Total des charges opérationnelles	**(11 912)**	**(11 491)**	**6,4 %**	**3,7 %**
Résultat opérationnel	**4 178**	**4 115**	**7,7 %**	**1,5 %**
En % du chiffre d'affaires	*16,5 %*	*16,8 %*		
Coût de l'endettement financier net et autres*	(144)	(129)	14,4 %	11,9 %
Résultat avant impôt	**4 033**	**3 986**	**7,5 %**	**1,2 %**
En % du chiffre d'affaires	*15,9 %*	*16,3 %*		
Impôts sur le résultat	(938)	(978)		
Taux effectif d'impôt	*23,25 %*	*24,5 %*		
RÉSULTAT NET	**3 095**	**3 007**	**9,4 %**	**2,9 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 946**	**2 860**	**9,4 %**	**3,0 %**

* Incluant les Autres produits / (charges) financiers et la Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le ***Chiffre d'affaires*** de l'année s'est élevé à 25 395 millions d'euros, en augmentation de 7,1 % à taux de change constants[1] (+ 3,7 % à taux de change courants).

***Marge brute* ajustée[2] : + 6,7 % à taux de change constants[1] (3,1 % à taux de change courants)**

La *Marge brute* ajustée[2] s'est élevée à 16 090 millions d'euros en 2023, représentant 63,4 % du chiffre d'affaires (contre 63,7 % du chiffre d'affaires en 2022). Les principaux facteurs de dilution du taux de *Marge brute* sont l'inflation, notamment sur les charges de personnel, la hausse des remboursements par les mutuelles du Groupe aux assurés en Amérique du Nord, ainsi que les effets de certains investissements stratégiques dans les Opérations, partiellement compensés par un effet prix-mix positif.

***Charges opérationnelles* ajustées[2] : + 6,4 % à taux de change constants[1] (3,7 % à taux de change courants)**

Les *Charges opérationnelles* ajustées[2] se sont élevées à 11 912 millions d'euros en 2023, représentant 46,9 % du chiffre d'affaires (46,9 % en 2022).

Les principales variations relatives aux *Charges opérationnelles* portent sur :

- des *Frais de commercialisation* de 7 502 millions d'euros, en augmentation de 7,2 % à taux de change constants[1] par rapport à 2022, hausse principalement liée aux tendances inflationnistes actuelles, en particulier sur les charges de personnel ;
- des *Frais de publicité et de marketing* de 1 700 millions d'euros, en hausse de 3,0 % à taux de change constants, principalement en raison du soutien au lancement des nouveaux produits tels que RayBan META et Varilux XR et au lancement des collections Swarovski, Brunello Cucinelli, Ferrari, Jimmy Choo et Roger Federer. Les dépenses de marketing ont également été stimulées par la performance des marques de luxe ;
- des *Frais généraux et administratifs* de 2 126 millions d'euros, en hausse de 6,3 % à taux de change constants, par rapport à 2022, en raison d'une pression inflationniste croissante et des investissements dans les infrastructures informatiques du Groupe, compensant les synergies issues de l'intégration de GrandVision.

***Résultat opérationnel* ajusté[2] : + 7,7 % à taux de change constants[1] (+ 1,5 % à taux de change courants)**

Le Groupe a présenté un *Résultat opérationnel* ajusté[2] de 4 178 millions d'euros, représentant 16,5 % du chiffre d'affaires comparé à 16,8 % en 2022 (16,9 % à taux de change constants, soit une amélioration d'environ 10 points de base comparé à 2022).

Coût de l'endettement financier net ajusté[2] et autres

Le *Coût de l'endettement financier net* ajusté[2] *et autres* a augmenté par rapport à 2022, principalement en raison d'une hausse des charges d'intérêts sur les dettes de location (comptabilisées selon la norme IFRS 16 - *Contrats de location*) alors que le coût de la dette nette hors contrats de location a connu une baisse significative de 70 % à taux de change constant[1] par rapport à 2022.

Impôts sur le résultat ajusté[2]

EssilorLuxottica a affiché un taux d'impôt ajusté[2] de 23,25 % pour l'année 2023, il était de 24,5 % en 2022.

***Résultat net part du Groupe* ajusté[2] : en augmentation significative de + 9,4 % à taux de change constants[1] (+ 3 % à taux de change courants)**

2.4 Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP »

État de la situation financière consolidée d'EssilorLuxottica reclassé

L'état reclassé de la situation financière consolidée d'EssilorLuxottica agrège les montants des actifs et des passifs de l'état de la situation financière consolidée conformément aux critères fonctionnels qui considèrent le Groupe classiquement divisé en trois domaines fondamentaux axés sur les investissements, l'exploitation et le financement.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Goodwill	30 265	30 734
Immobilisations incorporelles	11 014	12 122
Immobilisations corporelles	5 182	4 747
Droits d'utilisation	3 069	3 010
Titres mis en équivalence	81	83
Autres actifs non courants	803	817
Actifs immobilisés	**50 415**	**51 512**
Besoin en fonds de roulement commercial	**3 306**	**3 189**
Avantages au personnel et provisions	**(1 010)**	**(1 016)**
Créances d'impôts / (dettes)	(290)	(451)
Impôts différés actifs / (passifs)	(1 758)	(1 970)
Impôts actifs / (passifs)	**(2 048)**	**(2 421)**
Autres actifs opérationnels courants / (passifs)	**(2 673)**	**(2 871)**
Actifs / (passifs) destinés à la vente	**—**	**—**
CAPITAL NET INVESTI	**47 990**	**48 392**
CAPITAUX PROPRES	**38 891**	**38 147**
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**9 098**	**10 246**

Les *Actifs immobilisés*, d'une valeur de 50 415 millions d'euros ont diminué de 1 097 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Les principales catégories d'actifs contribuant à cette diminution sont indiquées ci-dessous :

(i) *Goodwill* : le *goodwill* a diminué de 469 millions d'euros, dont 566 millions d'euros dus aux effets des variations des taux de change, compensés en partie par une augmentation de 97 millions d'euros résultant de regroupements d'entreprises intervenus sur l'exercice, en particulier celui de Nuance Hearing.

(ii) *Les immobilisations incorporelles* : la diminution de 1 107 millions d'euros est principalement liée aux charges d'amortissement de la période pour 1 304 millions d'euros (significativement impactées par les charges d'amortissement résultant de la reconnaissance d'actifs incorporels suite à l'allocation du prix d'acquisition relatif au Rapprochement EL et à l'Acquisition GV), compensées partiellement par les nouvelles acquisitions de l'année pour 315 millions d'euros principalement en licences, logiciels et projets de R&D.

(iii) Les *Immobilisations corporelles* et le *Droit d'utilisation* : l'augmentation d'ensemble sur la période est de 495 millions d'euros. Les nouvelles immobilisations de la période (dépenses en investissements pour près de 1 245 millions d'euros, ainsi que la reconnaissance de nouveaux droits d'utilisation dans le cadre des contrats de location conclus en 2023 pour 1 052 millions d'euros) ont été compensées par les charges d'amortissement et de dépréciation de la période pour un montant de 1 662 millions d'euros. Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles de l'année ont été relatives à l'élargissement de l'empreinte industrielle avec l'implantation de nouvelles usines et laboratoires en Thaïlande, au Mexique et en France ainsi qu'à l'amélioration et la rénovation du réseau de magasins.

Le *Besoin en fonds de roulement commercial* (soit la somme des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs) a augmenté de 117 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 en raison d'une part, de la croissance de la division Professional Solutions et, d'autre part, des effets des variations des taux de change.

Les *Capitaux propres* ont augmenté du résultat net part du Groupe de la période (2 289 millions d'euros) et le solde des capitaux propres a également été impacté par les distributions de dividendes de la période générant une baisse de 598 millions d'euros dont 487 millions d'euros versés aux actionnaires d'EssilorLuxottica n'ayant pas opté pour le dividende en actions (voir paragraphe *Faits marquants*) et 110 millions d'euros distribués aux actionnaires minoritaires des filiales du Groupe. Les charges de rémunération en action ont également impacté les capitaux propres (hausse de 195 millions d'euros) ainsi que le solde net des opérations sur actions propres (diminution de 274 millions d'euros).

L'Endettement financier net a diminué de 1 147 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, comme présenté dans le paragraphe dédié.

Autres mesures « non-GAAP »

D'autres mesures « non-GAAP » telles que l'Endettement financier net, le Cash-flow libre, l'EBITDA et le ratio d'Endettement financier net sur EBITDA sont également incluses dans ce document en vue de :

- renforcer la transparence pour les investisseurs ;
- aider les investisseurs à évaluer la performance opérationnelle du Groupe et de sa capacité à refinancer sa dette à mesure qu'elle arrive à échéance et à contracter des dettes supplémentaires pour investir dans de nouvelles opportunités opérationnelles ;
- aider les investisseurs à évaluer le coût de la dette du Groupe ;
- veiller à ce que ces mesures soient pleinement comprises à la lumière de la manière dont le Groupe évalue ses résultats opérationnels et son effet de levier ;
- définir correctement les paramètres utilisés et confirmer leur calcul ; et
- partager simultanément ces mesures avec tous les investisseurs.

Ces autres mesures « non-GAAP » ne sont pas destinées à être utilisées isolément ou à remplacer les agrégats figurant dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica établis conformément aux normes IFRS, mais doivent plutôt être utilisées en complément des résultats IFRS afin d'aider le lecteur à mieux comprendre la performance opérationnelle du Groupe. En outre, les investisseurs doivent être conscients que la méthode de calcul de ces mesures « non-GAAP » peut différer de celle employée par d'autres sociétés.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre ces mesures « non-GAAP » et les mesures financières IFRS les plus directement comparables.

En millions d'euros	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles [(a)]	4 861	4 783
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles [(a)]	(1 531)	(1 572)
Remboursements du principal des dettes de loyers [(a)]	(936)	(955)
***Cash-flow* libre**	**2 394**	**2 256**
Résultat opérationnel [(b)]	3 176	3 157
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur [(a)]	2 972	2 970
EBITDA	**6 148**	**6 127**
ENDETTEMENT FINANCIER NET [(c)]	**9 098**	**10 246**
ENDETTEMENT FINANCIER NET / EBITDA LTM [(d)]	**1,5**	**1,7**

(a) Tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
(b) Tel que présenté dans le compte de résultat consolidé.
(c) L'Endettement financier net est présenté dans la note 19 – Dettes financières des Notes aux états financiers consolidés. Ses composantes sont aussi présentées dans le paragraphe *Endettement financier net* ci-dessous.
(d) EBITDA LTM = 12 mois glissants.

Endettement financier net

L'*Endettement financier net hors dettes de loyer* du Groupe a atteint 5 859 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une baisse de plus de 1,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, le solde des dettes de loyer est proche de celui à fin 2022.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes financières non courantes	6 559	7 858
Dettes financières courantes	1 858	1 164
Total passifs	**8 417**	**9 022**
Investissements court terme	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 558)	(1 960)
Total actifs	**(2 558)**	**(1 960)**
Instruments dérivés sur les dettes financières (couverture de juste valeur)	(0)	1
Endettement financier net hors dettes de loyer	**5 859**	**7 063**
Dettes de loyer (courantes et non courantes)	3 239	3 182
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**9 098**	**10 246**

Les dettes financières non courantes ont diminué par rapport au 31 décembre 2022, essentiellement du fait du reclassement en dettes financières courantes de 1,3 milliard d'Eurobonds qui arrivent à échéance entre janvier et avril 2024. Les dettes financières courantes ont été impactées par le remboursement d'un Eurobond de 1 milliard d'euros arrivé à échéance en mai 2023, et contrebalancé par le reclassement indiqué ci-dessus ainsi que par l'émission de divers *Commercial Paper* principalement dans le cadre du programme USCP.

Tableau des flux de trésorerie consolidés reclassé

Le tableau des flux de trésorerie consolidés reclassé réconcilie l'EBITDA avec le flux net de trésorerie généré par le Groupe en mettant en évidence le flux de trésorerie provenant de l'exploitation (*Cash-flow* libre).

En millions d'euros	2023	2022
EBITDA	**6 148**	**6 127**
Variation du besoin en fonds de roulement commercial [(a)]	(300)	(251)
Dépenses d'investissements	(1 531)	(1 572)
Paiement des loyers (hors intérêts) [(b)]	(936)	(955)
Autres flux de trésorerie d'exploitation	(987)	(1 093)
***Cash-flow* libre**	**2 394**	**2 256**
Dividendes versés	(598)	(595)
Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise	(114)	(965)
Autres variations des capitaux propres	(301)	(1 068)
Autres variations d'actifs financiers et non financiers	(78)	(83)
Variation des dettes financières (hors écarts de change)	(590)	(962)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**712**	**(1 417)**

(a) Besoin en fonds de roulement commercial : stocks, créances clients et dettes fournisseurs.
(b) Remboursements du principal des dettes de loyers tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les *Dépenses d'investissements* décaissées s'élèvent à 1 531 millions d'euros, sensiblement en ligne avec la période comparative de l'année précédente et représentent environ 6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La ligne *Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise*, représente les sorties nettes de trésorerie relatives aux regroupements d'entreprises finalisés sur l'exercice, et dans un effet moindre, les compléments de prix et/ou paiements différés portant sur des acquisitions finalisées les années passées. Le montant des sorties de trésorerie en 2023 est nettement moins élevé que l'année précédente au cours de laquelle des acquisitions majeures avaient été réalisées, à savoir celles de Walman, SightGlass Vision et Fedon.

La ligne *Autres variations des capitaux propres* intègre entre autres, les effets des opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle (qui ont été significatives pour le Groupe en 2022 en raison de l'acquisition de la pleine propriété du groupe Shamir) ainsi que les sorties de trésorerie relatives aux programmes de rachat d'actions compensés par les encaissements liés aux augmentations de capital en numéraire et de l'exercice d'options de souscription d'actions (271 millions d'euros en 2023, 431 millions d'euros en 2022).

Les flux reportés dans la ligne *Autres variations d'actifs financiers et non financiers* en 2023 comprennent les décaissements issus des prises de participation financières dans des sociétés non consolidées.

Enfin, la ligne *Variation des dettes financières (hors écarts de change)* a été principalement impactée par les mouvements décrits dans le paragraphe *Endettement financier net*.

2.5 Acquisitions et partenariats

Au cours de l'année 2023, EssilorLuxottica a poursuivi sa stratégie de fusions et acquisitions dans certaines activités et zones géographiques.

En février 2023, EssilorLuxottica a finalisé l'acquisition de Nuance Hearing, une start-up développant des solutions auditives utilisant une technologie de formation directionnelle de l'onde sonore (« beamforming »).

Les autres acquisitions réalisées sur la période portent sur des rachats de participations minoritaires et des prises de participations minoritaires ou majoritaires dans des sociétés opérant dans l'industrie de l'optique ophtalmique et la lunetterie.

2.6 Investissements réalisés en 2023 et prévus pour 2024

En millions d'euros	2023	2022	2021
Immobilisations corporelles et incorporelles (brute des cessions)	1 531	1 572	1 030
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur	2 972	2 970	2 480
Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise	114	965	7 078
Acquisition / (Cession) d'actions propres	271	431	317

Dépenses d'investissements

En 2023, les dépenses d'investissements décaissées d'EssilorLuxottica se sont élevées à 1 531 millions d'euros (soit 6 % du chiffre d'affaires du Groupe, 6,4 % en 2022), montant globalement en ligne par rapport à 2022 et principalement relatif aux investissements dans les Opérations (en lien avec les nouveaux sites de production et de distribution en France, au Mexique et en Thaïlande), dans le réseau des magasins ainsi que dans les infrastructures IT.

Investissements financiers

Les acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise, s'élèvent à 114 millions d'euros en 2023 (965 millions d'euros en 2022 et 7 078 millions d'euros en 2021). Ces montants représentent les sorties de trésorerie nette relatives aux regroupements d'entreprises réalisés sur l'année, ainsi que, dans une moindre mesure, les compléments de prix ou paiements différés relatifs à des acquisitions réalisées les années précédentes. En 2023, ce montant était principalement lié aux opérations décrites dans le paragraphe *Acquisitions et partenariats*, dont l'acquisition de la start-up israélienne Nuance Hearing ; en 2022, cela correspondait aux acquisitions, entre autres, de Walman, SightGlass Vision et Fedon ; tandis qu'en 2021, le montant était presque entièrement relatif à l'acquisition de GrandVision achevée le 1er juillet 2021.

Par ailleurs, en 2023, le Groupe a acquis près de 1,8 million d'actions EssilorLuxottica dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions, dont près de 1,7 million d'actions dans le cadre du programme annoncé fin juillet 2023 (voir le paragraphe *Faits marquants de l'année*), pour une sortie de trésorerie de 312 millions d'euros (incluant les frais bancaires et autres frais). Des programmes similaires avaient été initiés en 2022 et 2021, lorsque le Groupe avait acquis pour respectivement près de 3 millions d'actions (à un prix moyen de 156,74 euros et une sortie de trésorerie de 470 millions d'euros – frais bancaires et autres frais inclus) et de 2 millions d'actions (pour un prix moyen par action de 166,72 euros) et une sortie de trésorerie totale de 335 millions d'euros (frais bancaires et autres frais inclus). Les actions acquises sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, de l'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance ou d'options d'achat d'actions, et de la participation à tout plan d'actionnariat salariés.

Principaux investissements futurs

En 2024, le Groupe continuera à investir fortement dans le renouvellement de son réseau de magasins, ses capacités de productions (achèvement des nouveaux sites) et dans ses infrastructures informatiques et technologiques pour mener à bien l'intégration.

2.7 Événements postérieurs à la clôture

EssilorLuxottica présente ses dernières innovations en matière de smart glasses et de lunettes avec aide auditive intégrée au CES 2024 à Las Vegas

Participant pour la toute première fois au Consumer Electronics Show (CES), à Las Vegas du 9 au 12 janvier 2024, EssilorLuxottica y a présenté ses initiatives audacieuses en termes de technologies grand public.

Dans le cadre du CES, le Groupe a présenté un prototype de Nuance Audio, une paire de lunettes au style contemporain qui intègre parfaitement des technologies auditives sophistiquées. Conçu pour les consommateurs souffrant d'une perte auditive légère à modérée, Nuance Audio peut lever la barrière psychologique qui a jusqu'ici freiné l'adoption d'aides auditives traditionnelles, grâce à une technologie auditive propriétaire intégrée, à « oreilles libres » (*open-ear*) des plus avancées. Le lancement de Nuance Audio est prévu pour le second semestre 2024, en commençant par les États-Unis.

EssilorLuxottica a permis également de découvrir les Ray-Ban Meta, ses lunettes Ray-Ban emblématiques dotées de caméras, de sonorisation en « oreilles libres », de fonctionnalités opérées par Intelligence Artificielle et qui offrent des possibilités de diffusion en direct et de commandes mains libres. Le Groupe a présenté aussi sa nouvelle division HELIX et Vision (X), une plateforme intelligente et interconnectée conçue pour contribuer à moderniser les activités des professionnels de la vue américains en leur donnant accès à toute une gamme de solutions numériques innovantes, notamment en télé-optométrie et des services utilisant la big data appliquée au monde de l'optique.

Nuance Audio, Ray-Ban Meta et HELIX témoignent de l'engagement d'EssilorLuxottica à faire progresser l'industrie optique vers une ère où les appareils et solutions seront de plus en plus interconnectés et s'appuieront sur l'IA.

Candidats pour le nouveau Conseil

Le 14 février 2024, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a décidé de proposer la candidature de tous les administrateurs actuels lors de la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 30 avril 2024.

Pour assurer la continuité des activités du Conseil d'administration, il est proposé d'échelonner la durée des mandats des administrateurs et de nommer :

Pour un mandat de trois ans :

- Francesco Milleri ;
- Paul du Saillant ;
- Jean-Luc Biamonti ;
- Marie-Christine Coisne-Roquette.

Pour un mandat de deux ans :

- Romolo Bardin ;
- José Gonzalo ;
- Virginie Mercier-Pitre ;
- Mario Notari ;
- Swati Piramal ;
- Cristina Scocchia ;
- Nathalie von Siemens ;
- Andrea Zappia.

Grâce à cette approche échelonnée, à compter de 2026, le Conseil d'administration sera partiellement renouvelé chaque année et entièrement renouvelé au terme d'une période de trois ans. Margot Bard et Sébastien Brown, administrateurs représentant les salariés, resteront en fonction jusqu'à la fin de leur mandat, le 21 septembre 2024, date à laquelle le Comité de Groupe nommera deux administrateurs représentant les salariés pour un mandat de trois ans.

Le statut de « Breakthrough Device » pour SightGlass Vision marque une étape majeure dans la gestion de la myopie

EssilorLuxottica a annoncé le 15 février 2024 que la Food and Drug Administration (FDA) américaine accorde à SightGlass Vision le statut de « Breakthrough Device » pour ses verres Diffusion Optics Technology (DOT), conçus pour ralentir la progression de la myopie chez l'enfant.

Le statut de « Breakthrough Device » (Dispositif Innovant) accordé à SightGlass Vision, la coentreprise créée en 2021 par EssilorLuxottica et CooperCompanies, marque une étape majeure pour le Groupe et, plus globalement, dans la lutte contre l'épidémie de myopie infantile. Ce statut n'est en effet accordé qu'à un petit nombre de dispositifs hautement innovants qui traitent des maladies invalidantes irréversibles. En fait, seuls 18 autres dispositifs ophtalmiques ont reçu ce statut depuis sa création en 2015. Ce statut permettra à SightGlass Vision de bénéficier de plus nombreuses opportunités de feedback de la FDA pendant la phase de pré-commercialisation des verres DOT, ainsi que d'un processus prioritaire d'examen des informations soumises. EssilorLuxottica et SightGlass Vision continueront de collaborer étroitement avec la FDA, avec pour objectif d'améliorer l'accès à la santé visuelle et d'étendre la catégorie des produits de contrôle de la myopie infantile. La technologie DOT de SightGlass Vision est la première à utiliser le mécanisme d'action de gestion du contraste en intégrant des milliers d'éléments qui diffusent en douceur la lumière sur la rétine. Des évaluations cliniques rigoureuses ont prouvé l'efficacité et la sûreté de cette technologie brevetée qui contribue à renforcer son leadership dans le domaine du contrôle de la myopie. Des résultats sur quatre ans de l'étude CYPRESS, publiés en septembre 2023, ont montré un ralentissement statistiquement significatif de la progression de la longueur axiale de l'œil et de l'équivalent sphérique de la réfraction cycloplégique. Les verres dotés de la technologie DOT sont déjà disponibles dans plusieurs pays, dont la Chine, les Pays-Bas et Israël, ainsi que dans d'autres pays dans le cadre d'essais de pilotes pré-lancements.

Accord de licence étendu avec Michael Kors

Le 21 février 2024, EssilorLuxottica et Michael Kors ont annoncé le renouvellement de leur accord de licence pour la conception, la production et la distribution mondiale de montures de prescription et de lunettes de soleil pour la marque Michael Kors.

Ce renouvellement prendra effet le 1er janvier 2025 et couvrira une période de cinq ans, avec une option d'extension pour cinq années supplémentaires. Le renouvellement anticipé, qui intervient près d'un an avant la fin de l'accord en vigueur, est un témoignage de la confiance et de la collaboration solides entre les deux sociétés depuis 2015.

2.8 Évolutions récentes et perspectives

Évolutions récentes

Au cours de la période post-Covid-19 de 2023, la consommation mondiale a connu une lente reprise puis une normalisation aussi bien en termes de volume que de modèle, mais sans atteindre les niveaux pré-pandémie, en particulier dans les pays en développement. Globalement, le Groupe a enregistré de bons résultats sur l'ensemble des régions, canaux de distribution et catégories de produits grâce à une présence diversifiée et équilibrée qui s'étendra au fur et à mesure de l'évolution de l'activité, et jouera progressivement un rôle moteur avec une consommation qui, en 2024, continuera à se reprendre et à se développer.

Les conflits en cours en Europe et au Moyen-Orient ainsi que l'intensification de la fragmentation géoéconomique et l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes ont continué à peser sur la chaîne d'approvisionnement. En réponse, EssilorLuxottica fragmente sa chaîne d'approvisionnement mondiale pour la rendre plus flexible et plus réactive aux chocs macroéconomiques.

Bien que l'inflation se soit progressivement atténuée, ce lent ralentissement a contraint les banques centrales à juste graduellement assouplir leurs politiques monétaires. Même si les incidences défavorables liée à l'inflation et aux devises sera annualisée sur l'année à venir, elles continueront d'affecter l'économie mondiale ainsi que sur les performances du Groupe en 2024.

Perspectives

Le Groupe confirme son objectif de croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'ordre de 5 % entre 2022 et 2026 à taux de change constants[1] (sur la base du chiffre d'affaires 2021 *pro forma*[4]) et anticipe l'atteinte d'un résultat opérationnel ajusté[2] de l'ordre de 19 à 20 % du chiffre d'affaires à l'issue de cette période.

3

Chapitre 3

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3.1 Informations sur le gouvernement d'entreprise 103

3.1.1 Composition du Conseil d'administration 103

3.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration 113

3.1.3 Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Président-Directeur Général 123

3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires 123

3.2.1 Assemblées Générales Ordinaires (article 24) 123

3.2.2 Assemblées Générales Extraordinaires (article 25) 123

3.2.3 Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration 124

3.2.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 125

3.3 Rémunération des mandataires sociaux 127

3.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux 127

3.3.2 Rémunérations 2023 des mandataires sociaux 143

3.3.3 Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages 153

3.3.4 Éléments de rémunération versés au cours de 2023 ou attribués à raison du mandat au titre de 2023 aux mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-post ») 161

3.3.5 Politique de rémunération des mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-ante ») 167

3.3.6 État récapitulatif des opérations réalisées en 2023 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (ou des personnes qui leur sont étroitement liées) 169

3.4 Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF 171

3.5 Annexe : Liste des mandats et fonctions 173

3.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 187

BLOC-NOTES

Composition du Conseil d'administration

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Francesco MILLERI, Président-Directeur Général, administrateur non indépendant,
Paul du SAILLANT, Directeur Général Délégué, administrateur non indépendant,
Margot BARD, administratrice représentant les salariés,
Romolo BARDIN, administrateur non indépendant,
Jean-Luc BIAMONTI [(a)]**,** administrateur indépendant,
Sébastien BROWN, administrateur représentant les salariés,
Marie-Christine COISNE-ROQUETTE,** administratrice indépendante,
José GONZALO,** administrateur indépendant,
Virginie MERCIER-PITRE, administratrice représentante de Valoptec*, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, administratrice non indépendante,
Mario NOTARI, administrateur non indépendant,
Swati A. PIRAMAL,** administratrice indépendante,
Cristina SCOCCHIA,** administratrice indépendante,
Nathalie VON SIEMENS,** administratrice indépendante,
Andrea ZAPPIA,** administrateur indépendant.

(a) Jean-Luc Biamonti est administrateur référent depuis le 22 février 2023.
* Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.
** Pour un tableau de synthèse détaillant pour chaque administrateur d'EssilorLuxottica les critères d'indépendance au regard du Code AFEP-MEDEF pour l'exercice 2023 voir section 3.1.1.3.

Le 1er octobre 2018, les statuts d'EssilorLuxottica approuvés par l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 sont entrés en vigueur ainsi que le nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'administration, puis leurs modifications successives. Ils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la Société dans la section « Gouvernance ».

Comités spécialisés

Comité d'audit et des risques	Président : Jean-Luc Biamonti Membres : Romolo Bardin, Cristina Scocchia
Comité des nominations et des rémunérations	Président : Andrea Zappia Membres : Romolo Bardin, José Gonzalo
Comité responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	Présidente : Swati Piramal Membres : Virginie Mercier Pitre, Nathalie von Siemens

Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise détaillé dans les sections suivantes a été revu par le Conseil d'administration le 14 février 2024.

3.1 Informations sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 et L. 22-10-11 du Code de commerce, ce rapport intègre notamment les informations sur :

- la composition du Conseil d'administration et la description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ;
- les conventions conclues entre un administrateur ou un actionnaire significatif et une filiale ;
- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- les recommandations du Code AFEP-MEDEF [1] auquel la Société se réfère [2] dont l'application a été écartée (section 3.4) ;
- les limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur Général (section 3.1.3) ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (section 3.2) ;
- le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (section 3.2.3) ;
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (section 3.2.4) ;
- la rémunération des mandataires sociaux et notamment la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué et les résolutions correspondantes soumises à l'Assemblée Générale de 2024 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (voir section 3.3).

Ce rapport a été présenté au Comité des nominations et des rémunérations au cours de ses séances du 8 et du 13 février 2024 avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 14 février 2024.

3.1.1 Composition du Conseil d'administration

Principes relatifs à la composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est composé comme suit :

(i) les statuts d'EssilorLuxottica prévoient en leur article 11 que :

« la Société est administrée par un Conseil d'administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont définis par les dispositions légales en vigueur, à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus », étant précisé que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs prévus au paragraphe 1 du présent article ;

(ii) le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est composé de quatorze membres.

La composition du Conseil d'administration et des Comités d'EssilorLuxottica se conforme aux lois et règlements en vigueur et au Code AFEP-MEDEF (sous réserve de certaines exceptions limitées). À la date du présent Document d'enregistrement universel, les déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF sont décrites à la section 3.4.

Cumul des fonctions de Président et Directeur Général :

Suite au décès de M. Leonardo Del Vecchio, le Conseil d'administration a décidé, le 28 juin 2022, de réunifier les fonctions de Président et Directeur Général et de confier à M. Milleri, en sa qualité de Directeur Général, le rôle de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé qu'au vu des défis à relever dans la phase d'intégration d'Essilor, Luxottica et GrandVision, ce modèle de gouvernance était le plus efficace et le plus approprié pour le fonctionnement de la Société. Il permet une certaine continuité, compte tenu de l'étroite relation professionnelle qui existait entre M. Milleri et feu M. Leonardo Del Vecchio.

De plus l'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la Société est assuré par la composition du Conseil d'administration et de ses comités qui comprennent une forte proportion d'administrateurs indépendants et des membres avec une large diversité de profils et d'expertises, qui sont totalement impliqués dans les travaux du Conseil d'administration.

Le 22 février 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent (ci-après « l'Administrateur Référent ») pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément à l'article 3.2 du Code AFEP-MEDEF qui prévoit que le Conseil d'administration peut nommer un administrateur référent parmi ses membres indépendants.

L'administrateur référent devra maintenir un dialogue régulier avec les administrateurs ainsi qu'une coordination entre eux et s'assurer de la qualité des informations fournies aux administrateurs et du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société.

3.1.1.1 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica était composé de 14 membres, dont une administratrice représentant Valoptec [3] et deux administrateurs représentant les salariés.

La liste complète des fonctions des administrateurs en exercice figure, conformément à la loi, à la section 3.5.

Les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sont nommés pour trois ans. Tout nouveau membre du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est proposé à l'élection lors de l'Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ou par tout actionnaire d'EssilorLuxottica, conformément à la législation en vigueur.

(1) Ce code est consultable sur internet à l'adresse suivante : http://www.medef.com.
(2) La Société se réfère depuis 2009 au Code AFEP-MEDEF dans ses versions modifiées successivement, la dernière à laquelle elle se réfère dans ce DEU étant celle de décembre 2022.
(3) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023

14	7	2	1	6	5
Administrateurs	Administrateurs indépendants ●	Administrateurs représentant les salariés □	Administratrice représentant l'Association Valoptec [a] ■	Administratrices	Nationalités

Francesco Milleri

Administrateur non indépendant

Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica (renouvelé dans ses fonctions le 21/05/2021)

Paul du Saillant

Administrateur non indépendant

Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica (renouvelé dans ses fonctions le 21/05/2021)

Margot Bard

□

Administratrice représentant les salariés

Romolo Bardin

Administrateur non indépendant

Jean-Luc Biamonti

●

Administrateur indépendant

Administrateur Référent

Sébastien Brown

□

Administrateur représentant les salariés

Marie-Christine Coisne-Roquette

●

Administratrice indépendante

José Gonzalo

●

Administrateur indépendant

Virginie Mercier-Pitre

■

Administratrice représentante de Valoptec [1], l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés

Mario Notari

Administrateur non indépendant

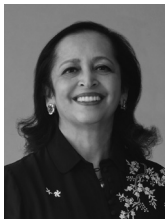

Swati A. Piramal

●

Administratrice indépendante

Cristina Scocchia

●

Administratrice indépendante [b]

Nathalie von Siemens

●

Administratrice indépendante

Andrea Zappia

●

Administrateur indépendant [2]

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.
(b) Qualifié d'administrateur indépendant par dérogation aux critères définis par le Code AFEP-MEDEF, voir section 3.4.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023

Administrateur/Administratrice	Sexe	Âge	Nationalité	Fonctions principales	Mandat social	
					Date de début	Date de fin [b]
Francesco Milleri, Administrateur non indépendant, Président-Directeur Général	H	64	Italienne	Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica	01/10/2018	2024
Paul du Saillant, Administrateur non indépendant, Directeur Général Délégué	H	64	Française	Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica	30/03/2020	2024
Margot Bard, Administratrice non indépendante, Représentante des salariés	F	58	Française	Directrice *Supply Chain* (SC) au sein de la Direction SC Monde d'Essilor	22/09/2021	2024
Romolo Bardin, Administrateur non indépendant	H	45	Italienne	Directeur Général de Delfin S.à r.l. (Luxembourg)	01/10/2018	2024
Jean-Luc Biamonti, Administrateur indépendant, Administrateur Référent	H	70	Monégasque	Président du Comité Stratégique de Calcium Capital	21/05/2021	2024
Sébastien Brown, Administrateur non indépendant, représentant les salariés	H	29	Française	*Ideal State Survey Manager*	22/09/2021	2024
Marie-Christine Coisne-Roquette, Administratrice indépendante	F	67	Française	Présidente de Sonepar Group	21/05/2021	2024
José Gonzalo, Administrateur indépendant	H	58	Française	Directeur Exécutif des activités d'investissement direct chez Bpifrance	21/05/2021	2024
Virginie Mercier Pitre, Administratrice non indépendante, représentante de Valoptec [a], association d'actionnaires salariés et anciens salariés	F	57	Française	VP Grands Comptes chez EssilorLuxottica Représentante de Valoptec Association	20/01/2022	2024
Mario Notari, Administrateur non indépendant	H	59	Italienne	Professeur de droit des affaires à l'université Bocconi de Milan Notaire chez ZNR notai (Italie)	28/06/2022	2024
Swati A. Piramal, Administratrice indépendante	F	67	Indienne	Vice-Présidente de Piramal Enterprises Limited (Inde)	21/05/2021	2024
Cristina Scocchia, Administratrice indépendante	F	50	Italienne	*CEO* de illycaffè (Italie)	01/10/2018	2024
Nathalie von Siemens, Administratrice indépendante	F	52	Allemande	Différentes positions dans des Conseils de surveillance (Allemagne)	21/05/2021	2024
Andrea Zappia, Administrateur indépendant	H	60	Italienne	*Executive Vice President* et *Chief Executive Officer New Markets & Business* du Groupe Sky	21/05/2021	2024

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.
(b) Date de l'Assemblée Générale annuelle pour les administrateurs ne représentant pas les salariés ou Valoptec.

Durée des fonctions des administrateurs

Conformément à l'article 11 des statuts, « La durée des mandats des administrateurs est de trois ans. La fonction d'administrateur représentant les salariés cesse automatiquement à la date anniversaire de la désignation, sans qu'il soit nécessaire de transmettre une information particulière. La Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle désignation au plus tard un (1) mois avant l'expiration du mandat. »

En conséquence, les mandats des administrateurs en exercice nommés lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 mai 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 se termineront lors de l'Assemblée convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par dérogation à la recommandation 15.2 du Code AFEP-MEDEF, il est précisé que pendant la Période Initiale [(1)], les mandats des administrateurs d'EssilorLuxottica n'ont pas été échelonnés afin d'assurer une transition et une intégration harmonieuses des groupes Essilor et Luxottica dans le cadre du rapprochement des deux groupes. L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a modifié l'article 13 des statuts afin que l'échelonnement des mandats des administrateurs ne commence à s'appliquer qu'en 2024. Cela permet aux administrateurs renouvelés et nouvellement nommés en 2021 de disposer de trois années complètes de stabilité pour travailler plus efficacement (voir section 3.4 paragraphe « Synthèse des déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF »).

Tous les mandats des administrateurs arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée annuelle de 2024.

Il est proposé à l'Assemblée des actionnaires de nommer à nouveau les mêmes administrateurs pour des durées différentes, pour permettre un échelonnement dans le temps du terme de leurs mandats.

Conformément à l'article 15.2 du Code AFEP-MEDEF, « L'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs. »

Conformément à l'article 13 des statuts, à partir de 2024, un échelonnement des durées des mandats doit être mis en place, tel que le renouvellement du Conseil d'administration soit complet à l'issue de chaque période triennale.

En vue de mettre en oeuvre l'échelonnement des mandats des administrateurs, il est proposé à l'Assemblée du 30 avril 2024 :

- de **nommer pour 3 années**, en qualité d'administrateur (trice):
  - Francesco Milleri,
  - Paul du Saillant,
  - Jean-Luc Biamonti,
  - Marie-Christine Coisne-Roquette ;
- de **nommer pour 2 années**, en qualité d'administrateur (trice):
  - Romolo Bardin,
  - José Gonzalo,
  - Virginie Mercier-Pitre,
  - Mario Notari,
  - Swati Piramal,
  - Cristina Scocchia,
  - Nathalie von Siemens,
  - Andrea Zappia.

Grâce à cette approche échelonnée, à compter de 2026, le Conseil d'administration sera partiellement renouvelé chaque année et entièrement renouvelé au terme d'une période de trois ans. Margot Bard et Sébastien Brown, administrateurs représentant les salariés, resteront en fonction jusqu'à la fin de leur mandat, le 21 septembre 2024, date à laquelle le Comité de Groupe nommera deux administrateurs représentant les salariés pour un mandat de trois ans.

(1) Les principes de gouvernance définis par les Accords de Rapprochement entre Delfin et Essilor étaient applicables pendant une période initiale qui a expiré lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 (la « Période Initiale »).

3.1.1.2 Expertise et compétence des administrateurs

Administrateur/Administratrice (au 31 décembre 2023)	Contribution aux travaux du Conseil d'administration
Francesco Milleri, Président-Directeur Général, Administrateur non indépendant	Vaste expertise en tant que stratège pour des entreprises mondiales et capacité avérée à développer les affaires grâce à la technologie et à l'infrastructure numériques.
Paul du Saillant, Directeur Général Délégué, Administrateur non indépendant	Une expérience internationale de 39 ans dans des Groupes mondiaux avec une stratégie long terme réussie, des valeurs et une présence mondiale/locale. Il apporte une connaissance approfondie de l'industrie de l'optique, des marchés et de la technologie, ainsi que des aspects humains et de durabilité.
Margot Bard, Administratrice non indépendante, représentante des salariés	Une connaissance de l'industrie de l'optique et de la « supply chain ».
Romolo Bardin, Administrateur non indépendant	Une expertise de haut niveau en termes de stratégie, de gestion et de finance.
Jean-Luc Biamonti, Administrateur indépendant, Administrateur Référent	Une expertise internationale dans le retail et le luxe.
Sébastien Brown, Administrateur non indépendant, représentant les salariés	Une connaissance de l'industrie de l'optique et des systèmes IT.
Marie-Christine Coisne-Roquette, Administratrice indépendante	Une vaste expertise internationale en matière de stratégie et de capacité de gestion.
José Gonzalo, Administrateur indépendant	Une vaste expertise et pratique en matière de stratégie, de fusions et acquisitions et de gestion.
Virginie Mercier-Pitre, Administratrice non indépendante représentante de Valoptec [(a)], l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés	Une grande connaissance d'EssilorLuxottica, au travers de ses filières industrielle et commerciale. Sa candidature a été proposée par Valoptec Association. Sa présence au Conseil d'administration est un signe fort de l'importance qu'EssilorLuxottica accorde à l'actionnariat salarié.
Mario Notari, Administrateur non indépendant	Une expertise approfondie en droit des sociétés, droit financier et droit de la concurrence et une pratique de la gouvernance des sociétés et des fusions-acquisitions développée pendant des années.
Swati A. Piramal, Administratrice indépendante	Une expérience dans les domaines de la santé, des services financiers, de la production et du management général avec des perspectives à long terme, ainsi qu'une connaissance du marché indien.
Cristina Scocchia, Administratrice indépendante	Une vaste expertise en matière de stratégie et de gestion.
Nathalie von Siemens, Administratrice indépendante	Une expérience au sein d'instances dirigeantes d'entreprises mondiales de premier plan, actives dans divers secteurs, ainsi que son expertise dans le domaine de la philanthropie.
Andrea Zappia, Administrateur indépendant	Une vaste expertise en matière de stratégie et de management dans des secteurs industriels clés.

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Détention obligatoire d'actions par les administrateurs désignés par l'Assemblée Générale

Selon l'article 12 des statuts en vigueur, chaque administrateur nommé par l'Assemblée Générale doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions de la Société. Par dérogation, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de détenir des actions en application de l'article L. 225-25 du Code de commerce.

Les fiches relatives à chaque administrateur (voir section 3.5) mentionnent le nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

Indépendance des membres du Conseil d'administration

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, adopté par le Conseil d'administration le 1er octobre 2018 et dont la dernière modification date du 2 octobre 2023, les critères suivants, conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, ont été retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant :

Est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Pour être qualifié d'indépendant, l'administrateur doit satisfaire les critères suivants :

1. ne pas être et ne pas avoir été au cours des cinq dernières années :
   - un salarié ou un dirigeant exécutif [1] de la Société,
   - un salarié, un dirigeant exécutif ou un administrateur d'une société appartenant au Groupe (autre qu'un administrateur de la Société, d'Essilor International (SAS) ou de Luxottica Group S.p.A.) [2] ;
2. ne pas être dirigeant exécutif d'une société dans laquelle la Société exerce directement ou indirectement une fonction d'administrateur ou dans laquelle un employé ou un dirigeant exécutif de la Société (actuellement en fonction ou ayant exercé ces fonctions au cours des cinq dernières années) est un administrateur ;
3. ne pas être un client, fournisseur, banquier de financement ou d'investissement (ou être lié directement ou- indirectement à ces personnes) :
   - important de la Société ou du Groupe, ou
   - pour lequel la Société ou le Groupe représente une part importante de l'activité ;
4. ne pas être lié par des liens familiaux étroits avec un mandataire social de la Société ;
5. ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
6. ne pas avoir été administrateur de la Société pendant plus de 12 ans. La perte du statut d'administrateur indépendant intervient à la date à laquelle cette période de 12 ans est atteinte.

Compte tenu de la structure du groupe EssilorLuxottica, le fait qu'un administrateur de la Société siège au sein du Conseil d'administration de l'une de ses deux filiales opérationnelles, Essilor International (SAS) ou Luxottica Group S.p.A., n'affecte pas son indépendance.

Sont qualifiés d'indépendants les administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Toutefois, si l'administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des nominations et des rémunérations. Cet avis tient compte notamment de :

- la composition du capital de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Chaque année, le Conseil d'administration examine la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance établis dans le Code AFEP-MEDEF en vigueur.

Au 14 février 2024, sept administrateurs pouvaient être considérés, au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF ci-dessus, comme indépendants, à savoir Jean-Luc Biamonti, Marie-Christine Coisne-Roquette, José Gonzalo, Swati A. Piramal, Cristina Scocchia, Nathalie von Siemens, Andrea Zappia.

À cette date, le taux d'indépendance du Conseil d'administration atteint 58,33 % en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (c'est-à-dire en ne prenant pas en compte les deux administrateurs représentant les salariés).

Le Conseil d'administration a considéré qu'aucun des administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretenait de relations d'affaires significatives avec la Société et son Groupe.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 14 février 2024 a considéré que les relations d'affaires entretenues indirectement entre un/une administrateur/trice et le groupe EssilorLuxottica ne revêtaient pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son indépendance ou à susciter un conflit d'intérêts, dans la mesure où elles intervenaient dans le cours normal des affaires, à des conditions de marché, dans un contexte concurrentiel classique et où il n'existe pas de lien de dépendance économique ou d'exclusivité dans le secteur concerné ;

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 14 février 2024 a considéré que les relations d'affaires entretenues indirectement entre Mme Marie-Christine Coisnes-Roquette et le groupe EssilorLuxottica, via le groupe Sonepar remplissaient ces critères et a par ailleurs pris acte du fait que les achats effectués par le groupe EssilorLuxottica auprès du groupe Sonepar représentaient moins de 0,5 % de ses achats globaux.

(1) Dans ledit Règlement Intérieur, « dirigeant exécutif » désigne le Directeur Général et tout Directeur Général Délégué de la Société lorsque ce terme est appliqué à Société, ou à toute fonction similaire exercée dans des sociétés ayant une forme sociale différente ; « dirigeant non exécutif » désigne tout Président non-exécutif du Conseil ; « mandataires sociaux » désigne à la fois les dirigeants exécutifs, les dirigeants non-exécutifs et les autres membres du Conseil d'administration.

(2) La quasi-totalité des administrateurs indépendants en place chez EssilorLuxottica avant la modification du Conseil d'administration intervenue en mai 2021 était des administrateurs siégeant également comme indépendants, soit au sein du Conseil d'administration de Luxottica, soit au sein du Conseil d'administration d'Essilor International préalablement au rapprochement des deux groupes. Cette situation résulte de ce que le rapprochement entre les deux groupes n'est pas intervenu par le biais d'une fusion classique mais par la mise en place d'une structure ad hoc dans laquelle Luxottica et Essilor International sont devenues deux sociétés sœurs, filiales d'une même société holding dénommée EssilorLuxottica, dont la gestion a été opérée de façon très largement autonome. Il s'agit donc d'une situation différente de celle envisagée par l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF qui vise à éviter les situations dans lesquelles un administrateur est appelé à contrôler, superviser ou remettre en cause des décisions auxquelles il a lui-même participé en qualité de mandataire social au sein d'une filiale contrôlée. C'est pour tenir compte de la spécificité de l'opération (il n'y aurait pas eu de sujet si les deux entités avaient été directement fusionnées dans EssilorLuxottica) que, dès l'origine, le Règlement Intérieur d'EssilorLuxottica a prévu, s'agissant de la qualification de l'indépendance, et par dérogation avec le principe posé à l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF, que le fait d'être ou d'avoir été administrateur d'Essilor International ou de Luxottica Group au cours des cinq années précédentes n'était pas de nature à affecter la qualification d'indépendant. Les règles du Conseil d'administration relatives aux conflits d'intérêts s'appliquent à tous les administrateurs et ces dispositions devraient également s'appliquer en cas de conflits d'intérêts entre EssilorLuxottica et ses filiales, y compris Essilor International et Groupe Luxottica. En conséquence, Mme Scocchia et M. Zappia seraient empêchés de délibérer et de voter sur toute décision concernant une question relative à Luxottica Group qui découle d'une décision soumise au Conseil d'administration de cette entité à l'époque où ils étaient membres de ce conseil.

Ne sont pas considérés comme indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF :

- Francesco Milleri (Président-Directeur Général) ;
- Paul du Saillant (Directeur Général Délégué) ;
- Romolo Bardin (Directeur Général de Delfin) ;
- Margot Bard et Sébastien Brown (les deux administrateurs représentant les salariés désignés à compter du 22 septembre 2021 par le Comité de Groupe d'Essilor par délibération en date du 9 juillet 2021 pour une durée de trois ans conformément aux statuts) ;
- Virginie Mercier Pitre (administratrice représentante de Valoptec [1], l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés) ;
- Mario Notari (administrateur de Delfin).

3.1.1.3 Tableau de synthèse précisant la conformité ou non de chaque administrateur en exercice au 31 décembre 2023 au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF

Dans ce tableau, √ représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait.

	Critères d'indépendance AFEP-MEDEF							
	Salarié ou dirigeant exécutif au cours des cinq années précédentes	Salarié, dirigeant exécutif ou administrateur au cours des cinq années précédentes						
Administrateur/ Administratrice	de la Société	de la Société ou d'une société du Groupe	Mandats croisés	Client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement (relations d'affaires significatives)	Lien familial proche avec un mandataire social	Commissaire aux comptes au cours des cinq années précédentes	Administrateur depuis plus de 12 ans	Représente un actionnaire important
Francesco MILLERI	x	x	√	√	√	√	√	x
Paul du SAILLANT	x	x	√	√	√	√	√	√
Margot BARD	√	x	√	√	√	√	√	√
Romolo BARDIN	√	√	x	√	√	√	√	x
Jean-Luc BIAMONTI*	√	√	√	√	√	√	√	√
Sébastien BROWN	√	x	√	√	√	√	√	√
Marie-Christine COISNE-ROQUETTE*	√	√	√	√	√	√	√	√
José GONZALO*	√	√	√	√	√	√	√	√
Virginie MERCIER-PITRE	√	x	√	√	√	√	√	√
Mario NOTARI	√	√	√	√	√	√	√	x
Swati A. PIRAMAL*	√	√	√	√	√	√	√	√
Cristina SCOCCHIA*	√	√	√	√	√	√	√	√
Nathalie von SIEMENS*	√	√	√	√	√	√	√	√
Andrea ZAPPIA*	√	√	√	√	√	√	√	√

* Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF (compte tenu de la structure du groupe EssilorLuxottica, le fait qu'un administrateur de la Société siège ou ait siégé au sein du Conseil d'administration de l'une de ses deux filiales opérationnelles, Essilor International ou Luxottica Group, n'affecte pas son indépendance). Voir section 3.4.

(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

3.1.1.4 Évolution de la composition du Conseil d'administration de la Société depuis le 1er janvier 2023

La composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a été la suivante pendant l'année 2023 et au 31 décembre 2023 :

1. Francesco Milleri, qualifié d'administrateur non indépendant, Président-Directeur Général ;
2. Paul du Saillant, qualifié d'administrateur non indépendant, Directeur Général Délégué ;
3. Margot Bard, représentante des salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
4. Romolo Bardin, qualifié d'administrateur non indépendant ;
5. Jean-Luc Biamonti qualifié d'administrateur indépendant ;
6. Sébastien Brown, représentant des salariés, qualifié d'administrateur non indépendant ;
7. Marie-Christine Coisne-Roquette, qualifiée d'administratrice indépendante ;
8. José Gonzalo, qualifié d'administrateur indépendant ;
9. Virginie Mercier Pitre, représentante de Valoptec [(1)], l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
10. Mario Notari, qualifié d'administrateur non indépendant ;
11. Swati A. Piramal, qualifiée d'administratrice indépendante ;
12. Cristina Scocchia, qualifiée d'administratrice indépendante ;
13. Nathalie von Siemens, qualifiée d'administratrice indépendante ;
14. Andrea Zappia, qualifié d'administrateur indépendant.

La composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica comprend sept administrateurs qualifiés d'indépendants (soit 58,33 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica [(2)]) et six femmes (cinq femmes si on ne tient pas compte des administrateurs représentant les salariés, soit plus de 40 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica), conformément aux lois et règlements en vigueur et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Comme détaillé en section 3.1.1.1, en vue de mettre en oeuvre l'échelonnement des mandats des administrateurs, il est proposé à l'Assemblée du 30 avril 2024 :

- de **nommer pour 3 années**, en qualité d'administrateur (trice):
  - Francesco Milleri,
  - Paul du Saillant,
  - Jean-Luc Biamonti,
  - Marie-Christine Coisne-Roquette ;
- de **nommer pour 2 années**, en qualité d'administrateur (trice):
  - Romolo Bardin,
  - José Gonzalo,
  - Virginie Mercier-Pitre,
  - Mario Notari,
  - Swati Piramal,
  - Cristina Scocchia,
  - Nathalie von Siemens,
  - Andrea Zappia.

3.1.1.5 Politique de diversité

a) Appliquée aux membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration est composé de :

- sept administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF ;
- cinq femmes, soit plus de 40 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica tel que requis par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce (l'administratrice représentant les salariés n'est pas prise en compte pour le calcul du seuil de 40 % précité) ;
- cinq nationalités (allemande, française, indienne, italienne et monégasque).

Conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, les deux tableaux de synthèse en sections 3.1.1.1 et 3.1.1.2 décrivant les principaux critères (tels que le sexe, l'âge, la nationalité, les qualifications et l'expérience professionnelle) illustrent les efforts de la Société pour promouvoir la diversité.

Équilibre hommes – femmes

EssilorLuxottica veille à respecter le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration compte six femmes sur 14 membres, (cinq sur 12 membres hors administrateurs représentant les salariés), de sorte que plus de 40 % de ses membres sont des femmes.

Moyenne d'âge des administrateurs

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration comptait 14 administrateurs dont la moyenne d'âge s'élevait à 57,1 ans.

b) Appliquée aux membres de tout Comité mis en place, le cas échéant, par la Direction Générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la Société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant

EssilorLuxottica s'efforce de créer une communauté qui valorise tous les milieux, toutes les identités et toutes les cultures. La Société s'engage fermement à établir une culture de travail inclusive, qui favorise la diversité pour permettre aux perspectives uniques et aux ide es novatrices de se développer.

La création, en octobre 2022, de la fonction DE&I (Diversity, equity and Inclusion) a marqué une étape importante dans la volonté d'EssilorLuxottica d'approfondir et d'accélérer ses actions en faveur de la diversité, de la parité et de l'inclusion.

(1) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salarié au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.
(2) Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce pourcentage, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Pour atteindre ces objectifs, cette nouvelle division a défini les piliers de la stratégie mondiale 2023 en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), qui sont les suivants : susciter une prise de conscience interne et externe en encourageant une culture de l'inclusion et de l'appartenance, élaborer et faire évoluer des processus et politiques plus inclusifs et garantir la pluralité des opinions par le biais d'ambassadeurs et de re seaux régionaux.

Au 31 décembre 2023, les femmes représentent 39 % des membres des Instances dirigeantes et 33 % des cadres dirigeants.

EssilorLuxottica n'a pas mis en place à la date du présent Document d'enregistrement universel de Comité de Direction ou d'organe collégial ayant pour mission d'assister Francesco Milleri et Paul du Saillant, au sens de la réglementation.

L'organisation d'EssilorLuxottica est la suivante :

- Dirigeants mandataires sociaux (exécutifs) :

  Président-Directeur Général : Francesco Milleri ;

  Directeur Général Délégué : Paul du Saillant.

c) Appliquée aux membres du Conseil d'administration des sociétés opérationnelles, Essilor International (SAS), Luxottica Group S.p.A. et GrandVision B.V.

Composition au 31 décembre 2023 des Conseils d'administration d'Essilor International (SAS) et de Luxottica Group S.p.A et du Directoire de GrandVision B.V.

Essilor International (SAS) (société opérationnelle non cotée)	Luxottica Group S.p.A.	GrandVision B.V.
Francesco MILLERI, Président et administrateur	Francesco MILLERI, Président du Conseil d'administration et administrateur délégué	Massimiliano MUTINELLI, Membre du Directoire
Paul du SAILLANT, Administrateur	Leonardo Maria DEL VECCHIO, Administrateur	Niccolò BENCIVENNI, Membre du Directoire
Stefano GRASSI, Administrateur	Paul du SAILLANT, Administrateur	
	Stefano GRASSI, Administrateur	
	M. Luigi FRANCAVILLA, Président d'Honneur (non-administrateur)	

3.1.1.6 Des administrateurs sensibilisés à la déontologie et à la gestion des conflits d'intérêts

Absence de conflit d'intérêts potentiel

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et à la Charte de l'administrateur, les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en application des règles définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit dans l'encadré ci-dessous et en application des règles du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère (dans ses versions successives et à compter de ce Document d'enregistrement universel, dans sa version de décembre 2022).

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur informe, dans le cadre d'une déclaration annuelle, le Conseil d'administration des mandats et fonctions qu'il exerce dans d'autres sociétés et doit solliciter l'avis du Comité des nominations et des rémunérations avant d'accepter tout nouveau mandat.

L'administrateur doit, plus spécifiquement, déclarer chaque année les conflits d'intérêts même potentiels qu'il a détectés. Sur la base de ces déclarations, le Conseil d'administration n'a identifié aucun conflit d'intérêts.

Sur la base des éléments qui précèdent, à la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, sauf comme indiqué ci-dessous (voir section 3.6 sur les conventions règlementées). À cet effet, la Charte de l'administrateur prévoit que les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur Général mandataire social n'est lié par un contrat de service avec EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages à son terme ;
- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux mandataires sociaux ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DONT LA DERNIÈRE MODIFICATION DATE DU 2 OCTOBRE 2023) RELATIF À LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

« 1.3 Conflits d'intérêts

Tout administrateur (personne physique ou représentant permanent d'une personne morale exerçant la fonction d'administrateur) de la Société doit considérer comme obligatoires les dispositions de l'article 21 du Code AFEP-MEDEF, la Charte de l'administrateur incluse en Annexe 1 du présent Règlement Intérieur ainsi que les règles énoncées dans les paragraphes suivants.

1.3.1 Situations de conflit d'intérêts

Tout administrateur directement ou indirectement exposé à un conflit d'intérêts réel ou potentiel entre ses intérêts (ou ceux de l'entité juridique exerçant la fonction d'administrateur dont il/elle est le représentant) et ceux de la Société (ou de toute société du Groupe) du fait des fonctions qu'il/elle occupe, et/ou de tout autre intérêt qu'il/elle a par ailleurs (un « Conflit d'Intérêts »), doit en informer le Président du Conseil avec copie au secrétariat du Conseil et le Président des Comités concernés le cas échéant. Lorsqu'un administrateur entre en fonction et avant le 31 janvier de chaque année, il/elle prépare (et met à jour au besoin) et soumet au Président du Conseil et au Comité des nominations et des rémunérations une déclaration indiquant tout Conflit d'Intérêts réel ou potentiel qu'il/elle pourrait avoir avec les sociétés du Groupe.

Un administrateur peut être sollicité par le Président du Conseil, à tout moment, pour confirmer par écrit qu'il ou elle n'est pas en situation de Conflit d'Intérêts. Conformément à la section 3.5 du Règlement Intérieur, les administrateurs et toute autre personne présente aux réunions du Conseil seront tenus de traiter toutes les informations fournies au cours de ces réunions comme strictement confidentielles.

1.3.2 Ligne de conduite en cas de situation de Conflit d'Intérêts

En cas de Conflit d'Intérêts, l'administrateur concerné (i) doit avant la réunion concernée, en informer en temps utile le Président du Conseil, avec copie au secrétariat du Conseil, et (ii) ne doit pas assister à la réunion du Conseil (ou du Comité) pendant les discussions et les débats sur les points de l'ordre du jour concernés ni voter sur les délibérations concernées.

Il est précisé que si l'administrateur concerné est le Président d'un Comité et que la réunion concernée est celle de ce Comité, alors cet administrateur doit notifier sa situation de Conflit d'Intérêts aux membres du Comité et ne pas participer à la réunion pendant les discussions et débats sur les points de l'ordre du jour concernés et ne pas voter sur les délibérations concernées.

Toute question relative à la mise en œuvre de la présente section « Conflits d'Intérêts » doit être soumise au Président du Conseil avec copie au secrétariat du Conseil et, s'agissant de la réunion d'un Comité, au Président du Comité concerné. Si une question relative à un administrateur concerné ne peut être résolue à la suite de leurs discussions, alors le Conseil (ou le Comité) doit prendre une décision.

1.3.3 Informations sensibles du point de vue du droit de la concurrence

En cas de Conflit d'Intérêts relatif à une fonction ou des intérêts détenus au sein d'une entité dont les intérêts sont en concurrence avec ceux du Groupe, aucune information sensible, telle que définie par le droit de la concurrence, ne peut être divulguée ou discutée en présence de l'administrateur concerné.

La définition d'une information sensible en droit de la concurrence couvre toutes les informations non publiques qui pourraient permettre à l'administrateur concerné de comprendre ou d'influencer les stratégies notamment commerciales de la Société sur les marchés desservis par l'entité dont les intérêts sont en concurrence avec ceux de la Société et avec laquelle l'administrateur concerné a des liens, comprenant, sans que cela ne soit limitatif, les stratégies de tarification et de prix (comprenant les rabais et les remises) récentes, actuelles ou futures, les informations détaillées concernant les projets technologiques et de R&D, les marges bénéficiaires récentes, actuelles ou futures ou les objectifs de rentabilité de produits ou services spécifiques, et les plans stratégiques actuels ou futurs, les projets de développement commercial, en particulier des fusions et acquisitions potentielles planifiées, les parts de marché, les analyses de marché, couvrant entre autres les changements prévus de l'offre et/ou la demande et les prix.

Le risque d'échange d'informations sensibles tel que défini par le droit de la concurrence équivaut à tous égards à un conflit d'intérêts au sens de la présente section « Conflits d'Intérêts ». »

Conventions entre l'un des dirigeants mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % avec une filiale du groupe EssilorLuxottica (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Un accord de non-concurrence a été conclu le 21 mai 2021 entre EssilorLuxottica et M. Francesco Milleri. Cet accord a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 mai 2021.

Conventions conclues entre une filiale du groupe EssilorLuxottica et une société dans laquelle un dirigeant mandataire social a un intérêt direct ou indirect (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Jean-Luc Biamonti et Romolo Bardin sont administrateurs d'EssilorLuxottica ; ils ne sont pas dirigeants mandataires sociaux (ce terme désigne le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué). Néanmoins, la convention suivante est rappelée, en tant que de besoin: EssilorLuxottica a conclu un contrat de service avec la société française Covivio S.A., entre autres, en tant que conseiller immobilier, concernant l'accompagnement dans la gestion du parc immobilier d'EssilorLuxottica (le « Contrat de Service »). Jean-Luc Biamonti et Romolo Bardin étant respectivement Président du Conseil d'administration et Administrateur de Covivio S.A., ce contrat est une convention réglementée et a été préalablement autorisé par le Conseil d'administration le 15 mai 2023 (voir section 3.6 sur les conventions règlementées).

Procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions

Conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, la charte interne d'EssilorLuxottica sur les conventions réglementées contient une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à l' évaluation.

Déontologie boursière

Le Conseil d'administration a approuvé le 1er octobre 2018 la Charte de l'administrateur d'EssilorLuxottica, mise à jour le 21 mai 2021, qui rappelle notamment l'obligation pour tout détenteur d'une information privilégiée de s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques (articles 8, 10 et 14 du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché « Règlement MAR »). La Charte indique que, outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les administrateurs sont aussi tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les périodes d'abstention fixées conformément à l'article 19.11 du Règlement MAR et du Guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée publié par l'AMF.

Enfin, les administrateurs communiquent chaque année à l'AMF les transactions réalisées par eux ou par les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres d'EssilorLuxottica. Ces obligations déclaratives individuelles des opérations sur titres sont rappelées dans la Charte de l'administrateur qui est disponible en version intégrale sur le site internet de la Société.

La synthèse des opérations sur les titres d'EssilorLuxottica réalisées en 2023 par les mandataires sociaux figure à la section 3.3.6.

Le 28 juillet 2022, le Conseil d'administration a mis à jour sa « Procédure de gestion et de divulgation publique des Informations sur l'entreprise » et ses annexes, la procédure sur la liste d'initiés et la « Internal Dealing procedure », afin de prendre en compte les changements dans la gouvernance de la Société.

3.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est régi, d'une part, par un Règlement Intérieur qui a été adopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 1er octobre 2018, dont la dernière modification date du 2 octobre 2023, et, d'autre part, par une Charte de l'administrateur. Ces documents sont revus périodiquement par le Conseil d'administration. Ces documents reflètent les principes fondamentaux relatifs au processus de prise de décision dans le groupe EssilorLuxottica. Les principaux éléments de ces deux documents sont reproduits ou résumés ci-dessous. Ils sont par ailleurs disponibles dans leur version intégrale, à l'instar des statuts, sur le site internet de la Société.

3.1.2.1 Règlement Intérieur du Conseil d'administration et Charte de l'administrateur

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et la Charte de l'administrateur adoptés par le Conseil d'administration, dont la dernière modification date du 2 octobre 2023, reflètent les principes fondamentaux relatifs au processus de prise de décision dans le groupe EssilorLuxottica, lesquels sont rappelés ci-dessous.

Pouvoirs du Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica et du Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica

Le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica est investi des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom d'EssilorLuxottica. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées des actionnaires d'EssilorLuxottica et au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica ainsi que des limitations prévues par les statuts d'EssilorLuxottica et par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Le Directeur Général Délégué est chargé de l'administration et des finances. À ce titre, il est responsable de la gestion et de la supervision de toutes les activités de la société holding EssilorLuxottica.

Pouvoirs du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica dirige l'activité d'EssilorLuxottica et supervise sa mise en œuvre conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Sous réserve des pouvoirs expressément conférés à l'Assemblée des actionnaires, des limitations stipulées dans les statuts d'EssilorLuxottica et des limites imposées par l'objet social, il traite de tous les sujets relatifs au bon fonctionnement d'EssilorLuxottica et du groupe EssilorLuxottica, conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Sur proposition de la direction générale, le Conseil d'administration détermine des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale. Le Conseil d'administration examine annuellement les résultats obtenus et l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'action ou de modifier les objectifs.

Un ensemble de décisions significatives relatives à EssilorLuxottica et/ou au groupe EssilorLuxottica sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica (voir section 3.1.2.2).

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administrateur est complété par une Charte de l'administrateur qui prévoit un certain nombre de droits et d'obligations, et notamment l'engagement d'assister régulièrement aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées Générales, d'informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, et de s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes, y compris dans les travaux des Comités spécialisés. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce.

3.1.2.2 Compétence du Conseil d'administration

Dans le cadre des règles de gouvernance interne du groupe EssilorLuxottica, le Conseil d'administration doit donner son accord préalable, dans les conditions de quorum et de majorité prévues à la section 3.6.2 du Règlement Intérieur, pour toute question, événement, acte ou décision concernant la Société et toute entité du Groupe, en rapport avec :

a) l'examen et l'approbation des états financiers annuels et des états financiers consolidés de la Société ;

b) l'approbation et la modification du budget annuel du Groupe (y compris le budget annuel d'investissement) sur présentation par le Directeur Financier des besoins prévisionnels de financement du Groupe pour l'année ;

c) l'approbation ou la modification du plan stratégique triennal du Groupe ;

d) toute transaction hors du champ de la stratégie établie du Groupe ou supérieure unitairement à 150 millions d'euros, sauf lorsque cette transaction concerne des achats, ventes ou locations courants, dans le cours normal des affaires ;

e) la distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes, primes, réserves et/ou toute autre distribution réalisée par la Société ;

f) toute modification, ou toute décision entraînant une telle modification, des statuts de la Société ;

g) toute décision relative à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de valeurs mobilières d'une société du Groupe ;

h) tout changement dans les méthodes ou principes comptables, ou dans les pratiques fiscales en vigueur au sein du Groupe (à l'exception de changements obligatoires résultant de changements de réglementation) ;

i) la nomination et le renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société, sur recommandation du Comité d'audit et des risques ;

j) les décisions liées aux dépenses en capital, aux acquisitions ou aux cessions d'une valeur supérieure à 150 millions d'euros ;

k) toute transaction ayant pour conséquence l'implantation du Groupe dans un nouveau pays où il n'effectue aucune opération, y compris par le biais d'un réseau de distribution de gros ou de détail, directement ou indirectement (par le biais de toute acquisition, location, relation commerciale ou tout accord de quelque nature que ce soit), lorsque la valeur de cette transaction est supérieure à 30 millions d'euros, ou si cette implantation est de nature à présenter un risque significatif de conformité à la réglementation applicable (par exemple, les règlementations liées aux sanctions, aux fraudes, à la corruption ou au blanchiment d'argent) ou lié à la sécurité ;

l) sauf en cas de décision contraire du Conseil d'administration, (x) toute décision (et délégation de pouvoirs ou de compétence consécutive) relative à la souscription d'un prêt ou d'un instrument de crédit pour une valeur nominale ou un montant notionnel supérieur à 1 milliard d'euros, (y) toute autre décision (et délégation de pouvoirs ou de compétence consécutive) relative au financement de la Société (incluant, par exemple, l'émission d'obligations, billets, titres de créance et/ou instruments de couverture) pour une valeur nominale ou un montant notionnel supérieur à 300 millions d'euros unitairement ou à 1 milliard d'euros au total sur une année calendaire dans le cadre de l'autorisation annuelle pour tout financement bancaire et (z) toute décision (et délégation de pouvoirs ou de compétence consécutive) pour toute transaction sur les marchés de capitaux (en dette ou en capital) quel qu'en soit le montant ;

m) toute liquidation, fusion, scission, apport ou toute autre restructuration sociétaire (excepté pour les opérations intra-Groupe qui n'entraînent aucune modification de la participation directe ou indirecte de la Société au capital, ou des biens ou responsabilités de la ou des société(s) concernée(s)) impliquant une société du Groupe ;

n) l'autorisation, la détermination des modalités et la modification de tout plan de participation volontaire ou obligatoire, plan d'attribution d'options d'actions, plan d'attribution gratuite d'actions ou de toute autre mesure similaire d'intéressement collectif, en faveur des dirigeants et/ou des salariés du Groupe (sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations lorsque les dirigeants exécutifs sont concernés) ;

o) excepté pour les transactions intra-groupe, l'acquisition, le transfert ou la cession de marques ou de brevets et/ou l'acquisition ou l'octroi de toute licence portant sur des marques ou des brevets ainsi que toute transaction entraînant, directement, indirectement ou à titre accessoire (incluant, par exemple, l'acquisition d'une activité), l'acquisition, le transfert, la cession ou l'octroi de telles marques, brevets ou licences, pour une valeur supérieure à 10 millions d'euros et, dans le cadre de franchises, tout contrat de franchise dont les redevances excèdent 20 millions d'euros.

En outre, le Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- définir la notion d'« administrateur Indépendant » et délibérer chaque année sur ce sujet ;
- identifier les administrateurs Indépendants, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunérations ;
- évaluer sa propre performance (collective et individuelle) et la performance de la Direction Générale ;
- débattre et le cas échéant, approuver les rémunérations des dirigeants exécutifs sur recommandation du Comité des nominations et de rémunérations ;
- nommer le Directeur Général et le Directeur Général Délégué (le cas échéant) (sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations) ;
- débattre et, le cas échéant, approuver la nomination des membres des Comités spécialisés (sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations) ;
- approuver et mettre en œuvre les plans de succession pour le remplacement des dirigeants exécutifs sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ;

- examiner les procédures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des engagements et de la gestion des risques du Groupe, en coordination avec les travaux du Comité d'audit et des risques et du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise ;
- définir la politique de communication financière vis-à-vis du marché et des analystes, applicable à l'ensemble du Groupe, afin de permettre aux actionnaires et aux investisseurs d'accéder à la même information en même temps, et de s'assurer qu'ils reçoivent une information pertinente, équilibrée et significative sur la stratégie à long terme de la Société à travers les états financiers, au cours des opérations et développements majeurs, et les perspectives dans le cadre de la communication financière du Groupe.

3.1.2.3 Auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Entre juin et juillet 2022, les administrateurs indépendants du Comité des nominations et des rémunérations, Andrea Zappia et Jose Gonzalo ont procédé à une auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

L'auto-évaluation a été mise en œuvre sur la base de questionnaires couvrant les sujets suivants : 1) la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, 2) les procédures du Conseil d'administration, 3) l'information et la responsabilité du Conseil d'administration, 4) le Conseil d'administration et la stratégie, 5) la communication avec les actionnaires et les marchés, 6) les normes de conduite et 7) l'évaluation et les commentaires sur les comités du Conseil. Elle incluait l'évaluation de la contribution individuelle effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration.

Les résultats des questionnaires ont été analysés en août et septembre et présentés au Conseil d'administration le 6 octobre 2022. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le résumé de l'auto-évaluation. Les résultats globaux de l'auto-évaluation sont très satisfaisants.

Il a été unanimement considéré que les sujets suivants étaient traités de manière « régulièrement bonne » ou « excellente » : taille du Conseil d'administration ; politique de diversité ; exercice par les dirigeants mandataires sociaux de leur rôle d'administrateur ; qualité de l'information financière ; participation active et contribution des administrateurs ; qualité du Document d'enregistrement universel et de l'assemblée des actionnaires ; portail digital du Conseil d'administration.

Une analyse plus approfondie a été effectuée concernant les sujets ayant recueilli au moins 2 votes « Nécessite une amélioration » ou « Nécessite une amélioration significative ». Il en est résulté les suggestions suivantes: allouer plus de temps lors de chaque réunion du Conseil d'administration aux sujets relatifs au Business et à la stratégie ; tenir plus de réunions du Conseil d'administration « en personne » et de réunions hors site.

Le 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a discuté du fonctionnement du Conseil d'administration et a constaté que les axes d'amélioration résultant de l'auto-évaluation de 2022 avaient été mis en œuvre. Le temps consacré au Business et à la stratégie a augmenté et une réunion du Conseil d'administration a eu lieu « en personne » à Milan, suivie d'une visite de site pour les administrateurs, avec des explications supplémentaires sur les produits et le Business.

3.1.2.4 Information et formation du Conseil d'administration

Information

Toute documentation nécessaire pour s'assurer que les administrateurs sont informés de l'ordre du jour et des points à discuter par le Conseil d'administration est soit jointe à l'avis de convocation, soit envoyée ou remise au plus tard cinq jours avant la réunion.

Ces documents doivent être rédigés en anglais et une traduction de courtoisie en français et en italien peut également être fournie à la demande de tout administrateur. En cas de divergence entre la version anglaise et l'une de ses traductions, la version anglaise prévaudra, à l'exception des documents dont la langue officielle est le français, conformément à la loi applicable.

Afin de se préparer aux décisions à prendre, les administrateurs doivent vérifier que l'information qu'ils jugent nécessaire au bon déroulement des travaux du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés a été mise à leur disposition. Si une information n'a pas été mise à disposition ou n'a pas été correctement mise à disposition de l'avis d'un administrateur, celui-ci doit en faire la demande. Ces demandes doivent être adressées au Président du Conseil d'administration avec copie au Secrétaire du Conseil, qui doivent s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions.

Par ailleurs, les administrateurs recevront entre les réunions toute information utile ou essentielle sur les événements ou opérations significatives concernant la Société ou le Groupe, notamment les communiqués de presse ou les rapports financiers de la Société.

Formation

Tout administrateur peut demander à bénéficier d'une formation complémentaire concernant les problématiques spécifiques de la Société, de son industrie ou de son secteur d'activité, ainsi que sur les enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, en particulier sur les sujets climatiques, s'il le juge nécessaire. Dès leur nomination, les membres du Comité d'audit et des risques reçoivent des informations sur les affaires comptables, financières et opérationnelles de la Société.

Les administrateurs représentant les salariés ou les administrateurs représentant les actionnaires salariés doivent recevoir une formation adéquate leur permettant d'exercer leurs fonctions, conformément à la réglementation. En 2022, les deux administrateurs représentant les salariés ont suivi des formations dans les domaines juridique et financier. La formation juridique était notamment centrée sur la gouvernance d'entreprise et le rôle de l'administrateur. Les séances financières ont porté sur les états financiers, la fiscalité, la trésorerie et les services partagés au niveau Groupe. Ils ont également suivi plusieurs cours sur la communication. En 2023, ils ont suivi un cours de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et de la FNSP (Fondation Nationale des Sciences Politiques) intitulé « Exercer un mandat d'administrateur de sociétés ».

3.1.2.5 Réunions du Conseil d'administration en 2023

Le Conseil est convoqué par le Président du Conseil. Le Conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire dans l'intérêt de la Société, et au minimum cinq fois par an.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil ou, en l'absence du Président, par le Vice-Président (le cas échéant), ou en l'absence du Vice-Président, par la personne désignée par le Conseil en qualité de président de séance.

Les administrateurs peuvent choisir d'être représentés par un autre administrateur aux réunions du Conseil d'administration.

Chaque administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur à une réunion du Conseil d'administration.

Le quorum pour toute décision prise par le Conseil d'administration est d'au moins la moitié des administrateurs présents (en personne ou selon le cas par des moyens de visioconférence ou télécommunication).

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En 2023, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica s'est réuni sept fois.

Assiduité des membres du Conseil d'administration

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration autorisent les administrateurs, dans des cas exceptionnels, à participer à des réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des cas expressément stipulés tels que l'arrêté des comptes ou encore l'établissement du Rapport de gestion. Pour le calcul du quorum et de la majorité, le Règlement Intérieur prévoit que sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités durant l'exercice 2023, et la participation individuelle des administrateurs aux différentes réunions. L'assiduité moyenne des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités a été de 92,97 % sur la totalité des réunions en 2023.

Participation au 31 décembre 2023

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE
NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2023	**7**	**5**	**6**	**3**
PARTICIPATION *(EN %)*				
Francesco Milleri	100 %			
Paul du Saillant	100 %			
Margot Bard	100 %			
Romolo Bardin	100 %	80 %	100 %	
Jean-Luc Biamonti	100 %	100 %		
Sébastien Brown	100 %			
Marie-Christine Coisne-Roquette	100 %			
José Gonzalo	100 %		100 %	
Virginie Mercier-Pitre	100 %			100 %
Mario Notari	85,71 %			
Swati Piramal	100 %			100 %
Cristina Scocchia	100 %	80 %		
Nathalie von Siemens	85,71 %			33,33 %
Andrea Zappia	100 %		100 %	

Principaux travaux du Conseil d'administration en 2023

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois avec un taux de participation de 97,96 %.

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- **Gouvernance d'entreprise :**
  - sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent (ci-après « l'Administrateur Référent »), conformément à l'article 3.2 du Code AFEP-MEDEF, pour la durée de son mandat d'administrateur,
  - le Règlement Intérieur du Conseil d'administration a été modifié pour tenir compte de la nomination d'un administrateur référent. Le Conseil d'administration a également approuvé des modifications supplémentaires du Règlement Intérieur pour (i) tenir compte des dernières modifications du Code AFEP-MEDEF (en date de décembre 2022) relatives au rôle du Conseil dans la détermination des lignes directrices en matière de responsabilité sociale et environnementale, et (ii) simplifier les « matières réservées »[1] afin d'éviter l'approbation par le Conseil d'administration des contrats et décisions concernant le cours normal des affaires,
  - examen de l'indépendance des administrateurs,
  - auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- **Mixité dans les organes de direction :** le Conseil d'administration a examiné et approuvé le plan présenté par la Direction pour accroître la mixité dans les positions de direction ;
- **Budget 2023 :** le budget 2023 a été examiné lors d'une réunion du Conseil en début d'exercice ;
- **Comptes :** examen et/ou arrêté par le Conseil des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022, des comptes semestriels et des comptes prévisionnels, après avoir entendu les rapports et comptes rendus des travaux du Comité d'audit et des risques ainsi que des Commissaires aux comptes. La situation financière et la situation de trésorerie de la Société ont également été revues par le Conseil d'administration ;
- **Dividende :** le Conseil d'administration a approuvé l'option pour un paiement du dividende en actions et a et a donné pouvoir au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué de prendre acte de l'augmentation de capital qui en résulte ;
- **Conventions réglementées :** le Conseil d'administration a approuvé un accord entre EssilorLuxottica et Covivio SA. ;
- **Assemblée Générale du 17 mai 2023 :** le Conseil d'administration a convoqué l'Assemblée Générale et approuvé le projet des résolutions soumises à cette Assemblée Générale ;
- **Autorisations d'augmentation du capital social :** le Conseil d'administration, sur proposition du Comité d'audit et des risques, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale des résolutions renouvelant les délégations de pouvoir accordées au Conseil d'administration (i) d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres droits, (ii) d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Il a également décidé de soumettre à l'Assemblée Générale une résolution autorisant le Conseil d'administration à émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, par offre au publique visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription (voir détails à la section 3.2.2) ;
- **Marche des affaires :** lors de chaque réunion prévue au titre du calendrier annuel, les dirigeants mandataires sociaux ont présenté la situation générale de la Société lors de la période qui a précédé, l'évolution des principaux indicateurs-clés financiers, les faits marquants dans les domaines commerciaux et techniques, l'état de la concurrence, etc. ;
- **Principaux accords commerciaux :** renouvellement et/ou signature de contrats de licence ;
- **Acquisitions :** approbation de l'acquisition d'une participation additionnelle de 6 % dans une société non cotée basée en Asie opérant dans le secteur de l'optique (la Société en avait déjà acheté 10 %) ;
- **De nouvelles opportunités « business »** ont été discutées, notamment la combinaison d'appareils de vision et d'audition ;
- **Projet Weare :** identification et consolidation de la culture et des valeurs « One Company » ;
- **Conformité :** des points régulièrs ont été effectués sur divers sujets relatifs à la Conformité ;
- **Autorisations financières :**

  Le Conseil d'administration a décidé :
  - de renouveler pour une durée d'un an (du 22 février 2023 au 21 février 2024 inclus) l'autorisation d'émettre des obligations, dans le cadre du programme EMTN ou en dehors de ce programme à hauteur d'un montant nominal égal à cinq (5) milliards d'euros ou son équivalent dans toute autre devise pour le financement des besoins courants de la Société ; de renouveler pour la même période l'autorisation de renouveler et mettre à jour le programme EMTN, le cas échéant ; de déléguer tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à M. Francesco Milleri, en sa qualité de Président-Directeur Général, pour la même période, à l'effet de renouveler, mettre à jour et mettre en œuvre le programme EMTN et faire tout ce qui sera nécessaire et/ou utile pour les besoins des émissions,
  - de déléguer au Président-Directeur Général les pouvoirs de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions,
  - de renouveler pour une période courant jusqu'au 24 juillet 2024 inclus, son autorisation d'une enveloppe et d'un plafond des cautions, avals, garanties et/ou lettres d'intentions suceptibles d'être consentis par la Société, d'un montant d'un (1) milliard d'euros ; et déléguer tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à M. Francesco Milleri, en sa qualité de Président-Directeur Général, à l'effet de consentir ces cautions, avals, garanties et/ou lettres d'intentions ;
- **Actionnariat salarié :** cautions, avals, garanties et/ou lettres d'intentions :
  - constatation de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de nouvelles actions suite à l'exercice d'options de souscription d'actions (i) du 16 mai au 31 décembre 2022 et (ii) du 1er janvier au 30 juin 2023,
  - attribution d'actions de performance aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux ;

(1) Matières qui requièrent une décision du Conseil d'administration.

- **Rémunération des mandataires sociaux :**
  - le Conseil d'administration a examiné les performances des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 et a fixé la quote-part variable de la rémunération due à ces derniers au titre de l'exercice 2023, dont le paiement a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023,
  - attribution par le Conseil d'administration au Président-Directeur Général de 70 000 actions de performance et au Directeur Général Délégué de 35 000 actions de performance, sous réserve du respect des plafonds définis dans la politique de rémunération. Ces actions de performance seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition débutant le 2 octobre 2023 et se terminant au bout de trois ans ;
- **Rapports des Comités :** dans le cadre de la préparation de ses délibérations, le Conseil d'administration a entendu les rapports du Comité d'audit et des risques, du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise, respectivement, dans les domaines qui les concernent ;
- **Audit interne :** le Conseil d'administration a approuvé le plan d'audit pour 2023 et la performance du responsable de l'audit interne en 2022 et ses nouveaux objectifs pour 2023.

3.1.2.6 Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, créer des Comités spécialisés dont il fixe les attributions et la composition. La Société a trois Comités permanents d'administrateurs :

- le Comité d'audit et des risques ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ; et
- le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil d'administration et soumettent au Conseil d'administration leurs avis et propositions. Les Comités n'agissent pas à la place du Conseil d'administration, mais en tant qu'extension du Conseil d'administration en facilitant son travail.

Les membres d'un Comité peuvent choisir d'être représentés par un autre membre aux réunions dudit Comité. Un membre ne peut représenter plus d'un autre membre à une même réunion d'un Comité. Les délibérations des Comités ne sont valides que si au moins la moitié de leurs membres y assistent en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents. En cas de ballottage, le Président de la réunion ne dispose d'aucun vote prépondérant.

Le Comité d'audit et des risques

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit et des risques est composé de trois membres, nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs. Au moins deux tiers de ses membres doivent être des administrateurs indépendants.

Le Comité ne comprend aucun administrateur exerçant des fonctions exécutives.

Les membres du Comité d'audit et des risques doivent présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de gestion des risques.

La Présidence du Comité d'audit et des risques sera assurée par un administrateur indépendant.

Le Comité d'audit et des risques est présidé par Jean-Luc Biamonti. Il est également constitué de Romolo Bardin et de Cristina Scocchia.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration en vigueur et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques, agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et à l'audit des comptes et des informations financières.

Pour toute question liée à la conformité et à l'efficacité des systèmes d'audit interne et de gestion des risques significatifs, le Comité d'audit et des risques doit travailler en étroite collaboration avec le Comité RSE afin d'envisager tous les aspects financiers comme extra-financiers.

Sans préjudice des prérogatives du Conseil d'administration, ce Comité est en charge des procédures spécifiques pour assurer :

- l'intégrité des états financiers, en particulier les comptes sociaux et consolidés, le périmètre de la consolidation et les engagements hors bilan ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, en particulier pour traiter les opérations significatives ;
- une attention particulière, lors de l'examen des comptes, portée aux opérations significatives ayant pu engendrer des conflits d'intérêts ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'audition des responsables des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, dans le cadre du suivi de l'efficacité de ces mécanismes et, le cas échéant, dans le cadre de l'audit interne des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et la prise de connaissance par ledit Comité des rapports d'audit interne, ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- la conformité aux obligations légales et réglementaires ;
- l'examen des risques et des engagements hors bilan significatifs, en évaluant l'importance des dysfonctionnements ou des faiblesses dont il a connaissance et en en informant, le cas échéant, le Conseil d'administration ;
- la performance, la qualification, l'indépendance et le contrôle des incompatibilités des Commissaires aux comptes ;
- la bonne exécution de l'audit interne.

Il émet une recommandation au Conseil d'administration sur les Commissaires aux comptes dont la nomination a été proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les responsabilités incombant au Comité d'audit et des risques sont visées à l'article 4.1.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société.

Le Président du Comité d'audit et des risques organise chaque année les travaux du Comité, en fonction de son appréciation de l'importance de certains types de risques, en accord avec la Direction, le Conseil d'administration, ainsi que le Président du Comité RSE.

Le Président du Comité d'audit et des risques doit régulièrement coordonner ses actions avec celles des Présidents des autres Comités, en particulier avec le Président du Comité RSE, qui est en charge de l'identification et du suivi des risques non financiers.

Le Président du Comité d'audit et des risques ou le Conseil d'administration peuvent fixer une réunion à tout moment, lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

Le Président, et le Vice-Président du Conseil d'administration le cas échéant, peuvent conjointement demander au Président du Comité d'audit et des risques d'organiser une réunion, lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité d'audit et des risques, ou en accord avec le Conseil d'administration, le Président, ou le Vice-Président du Conseil d'administration le cas échéant, si la réunion a été organisée à leur initiative. L'ordre du jour est envoyé aux membres du Comité d'audit et des risques avant la réunion, accompagné de toutes les informations utiles pour les délibérations.

Un délai suffisant doit être prévu pour la présentation et l'examen des Comptes. Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques doit disposer d'un délai minimum de cinq jours pour prendre connaissance en avance des documents servant de support aux discussions et, en particulier, pour examiner les comptes avant leur publication.

Durant les réunions, le Comité d'audit et des risques entend les Commissaires aux comptes et peut bénéficier de présentations des dirigeants de la Société et des Dirigeants Clés d'EssilorLuxottica (et de toute autre personne jugée utile), responsables de l'établissement des comptes, du système de gestion des risques (en ce compris la conformité) et de l'audit interne. La Direction (accompagnée de la personne de son choix) fait une présentation au Comité sur l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe.

Le Comité peut également s'informer directement auprès de personnes susceptibles de l'assister dans l'accomplissement de ses fonctions, notamment auprès de certains responsables commerciaux et financiers et de ceux chargés du traitement des données, en informant la Direction. De surcroît, le Comité peut consulter des experts externes, s'il l'estime nécessaire, aux frais de la Société, dans les limites du budget approuvé par le Conseil d'administration pour le Comité d'audit et des risques.

Principaux travaux du Comité d'audit en 2023

Les missions de ce Comité sont effectuées en s'appuyant sur les recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF du 22 juillet 2010 sur les Comités d'audit.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 86,67 %. Il a notamment entendu le Directeur Financier du Groupe, le *Chief Compliance Officer*, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.

Pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, le Comité d'audit et des risques a examiné les sujets suivants :

- **États financiers :** examen des états financiers consolidés et statutaires 2022 ; examen de la partie du rapport de gestion concernant principalement les facteurs de risque et les procédures de contrôle interne ; examen des états financiers consolidés et statutaires du premier semestre 2023 ; examen des documents de gestion prévisionnelle et des projections pour 2023 ;
- **Budget :** examen du budget 2023 ;
- **Finances :** renouvellement du programme EMTN ;
- **Commissaires aux comptes :** présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 ; examen des résultats du plan d'audit externe 2022 des Commissaires aux comptes et des points clés décrits dans le rapport des Commissaires aux comptes ; examen du projet de rapport des Commissaires aux comptes sur le premier semestre 2023 ; examen des qualifications, de la performance, des honoraires et de l'indépendance des Commissaires aux comptes (en particulier, au vu de la déclaration annuelle d'indépendance) ;
- **Assemblée Générale du 17 mai 2023 :** dividende en actions ; projet des résolutions à caractère financier, notamment sur le programme de rachat d'actions, le renouvellement des délégations relatives au capital social et la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration lui permettant, le cas échéant, d'émettre des obligations convertibles ;
- **Déclaration de performance extra-financière :** présentation du *reporting* extra-financier ; préparation de la déclaration de performance extra-financière 2023 (chapitre 5 du Document d'enregistrement universel) ;
- **Audit interne :** présentation de la mise en œuvre du plan d'audit 2022 et présentation du plan d'audit 2023 ; présentation des audits effectués au cours de l'année 2022 ; rapport de gestion 2022 comprenant notamment les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne, examen annuel du plan d'audit ; examen des résultats de la revue par un cabinet externe (« External Quality Assessment Review ») visant à évaluer la conformité de l'activité de Audit Interne avec les standards et le Code d'éthique de l'IIA ; revue des performances du Responsable de l'audit interne en 2022 et de ses nouveaux objectifs pour 2023 ;
- **Conformité :** rapports réguliers sur la conformité y compris la présentation récapitulative de la cartographie des risques Sapin 2, des points sur les politiques du groupe et sur le Code d'éthique et la mise en œuvre du nouveau système d'alerte ;
- **Gestion des risques :** point sur les facteurs de risque ; rapport de gestion 2022, comprenant notamment les principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ;
- **Événement spécial :** le CAR a examiné régulièrement la situation à la suite d'un incident lié aux données personnelles.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière modification date du 2 octobre 2023, prévoit que le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres, dont la majorité est nommée parmi les administrateurs indépendants (au sens du Code AFEP-MEDEF).

La présidence du Comité des nominations et des rémunérations est assurée par un administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF).

Le Comité des nominations et des rémunérations est présidé par Andrea Zappia, les autres membres du Comité sont Romolo Bardin et José Gonzalo.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les principales fonctions du Comité des nominations et des rémunérations dans le cadre des travaux du Conseil d'administration sont les suivantes :

Les nominations :

- il examine et recommande au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs, en prenant notamment en compte l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil et de ses Comités au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, les compétences et expertises requises pour assurer les missions du Conseil, ainsi que de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ; il peut notamment organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs Administrateurs Indépendants et réaliser des études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- il prépare un plan de succession pour les dirigeants exécutifs la Société.

L'évaluation :

- il assiste le Conseil dans les évaluations périodiques de ses membres, de son organisation et fonctionnement ainsi que de ses Comités ;
- il peut émettre des propositions pour améliorer le fonctionnement du Conseil ;
- il émet des propositions pour la création de Comités et leurs fonctions respectives ;
- il surveille les évolutions de l'actionnariat de la Société et la prise en compte par la Société de ces évolutions en vue de suivre la représentation des actionnaires (y compris les actionnaires salariés) dans la gouvernance ;
- il évalue annuellement, de manière individuelle, pour chaque administrateur, s'il répond à la qualification d'Administrateur Indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration et il formule des recommandations à cet égard au Conseil ;
- il reçoit les déclarations de Conflit d'Intérêts (et, le cas échéant, toute mise à jour de ces déclarations) préparées et soumises par chaque administrateur lors de son entrée en fonction et avant le 31 janvier de chaque année ;
- il est tenu informé avant que tout mandataire social ou administrateur n'accepte un nouveau mandat d'administrateur ou un poste de direction dans une société extérieure au Groupe ; étant précisé qu'un administrateur ne peut accepter une quelconque fonction dans des sociétés ou entreprises en concurrence directe avec la Société et ses filiales sans en informer préalablement le Président du Conseil d'administration, dont l'accord écrit préalable doit être obtenu ainsi que celui du Président du Comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération :

- il émet des recommandations et propositions sur la politique de rémunération et la rémunération des dirigeants exécutifs de la Société ;
- il examine la conformité de la politique de rémunération, de sa structure et de ses éléments avec les obligations légales et le Code AFEP-MEDEF ;
- il examine les conditions contractuelles et financières liées aux cessations des fonctions des dirigeants exécutifs ;
- il émet des propositions au Conseil sur la politique générale et les modalités et conditions d'attribution de stock-options [(1)] et/ou d'actions de performance gratuites, l'attribution gratuite d'actions et la mise en place de plans d'actionnariat salarié, de mesures de participation et de tout autre plan collectif d'incitation pour les salariés ;
- il émet des propositions sur les attributions de stock-options [(1)] et/ou d'actions de performance gratuites aux dirigeants exécutifs de la Société ainsi que sur le nombre d'actions résultant de l'exercice de stock-options ou d'actions de performance gratuites qu'ils seront tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- il émet des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs et notamment le montant et la répartition de la rémunération des administrateurs, en tenant compte de leur assiduité ;
- il examine préalablement les modalités et conditions de tout contrat de prestation de services que souhaiterait conclure un administrateur ou un dirigeant exécutif d'EssilorLuxottica ;
- il prête son concours à l'élaboration des parties du rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux et émet un avis sur les projets de résolutions s'y rapportant sur lesquelles l'Assemblée Générale des actionnaires est appelée à se prononcer conformément à la loi française.

La gouvernance :

- il évalue si les pratiques de gouvernance au sein du Groupe sont conformes au Code AFEP-MEDEF et aux recommandations de l'AMF et des agences de conseil en vote, et surveille leur conformité subséquente ;
- le cas échéant, il souligne les déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et prépare les explications y afférentes.

Le Comité des nominations et des rémunérations est associé à la préparation de tout rapport (en ce compris le Document d'enregistrement universel) pour les sections relevant de son expertise et de ses attributions.

Il peut au besoin consulter des conseils, consultants, conseillers ou experts externes aux frais de la Société pour assumer ses fonctions (en ce compris identifier les candidats aux postes de direction ou évaluer les membres et le fonctionnement du Conseil d'administration), dans les limites du budget alloué par le Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

(1) Depuis 2022, conformément à la politique de rémunération, il n'y a plus d'attribution de stock-options.

Principaux travaux du Comité des nominations et des rémunérations en 2023

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, le Comité s'est réuni six fois avec un taux de participation sur l'année de 100 %.

Il a notamment examiné les sujets suivants :

- **Évaluation du Conseil d'administration :**
  - suivi de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités,
  - examen de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF,
  - présentation des évolutions du Code AFEP-MEDEF ;
- **Nomination :**
  - nomination d'un administrateur référent,
  - examen des plans de succession des dirigeants clés du Groupe,
  - analyse des entretiens menés avec les actionnaires, les investisseurs et les agences en conseil de vote concernant les questions de gouvernance,
  - détermination des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes en concertation avec la direction générale et présentation des modalités de réalisation de ces objectifs ;
- **Rémunérations :**
  - détermination de la rémunération de l'administrateur référent,
  - détermination du taux de réalisation des critères de responsabilité sociale et environnementale 2022 et définition des critères de responsabilité sociale et environnementale 2023 de la rémunération variable annuelle en lien avec le programme de développement durable « *Eyes on the Planet* »,
  - détermination du taux de réalisation de la rémunération variable de Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant pour l'exercice 2022,
  - comparaison de la rémunération globale du Directeur Général avec la rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux d'autres sociétés comparables,
  - pour chaque dirigeant mandataire social : détermination de leur rémunération fixe respective, de la structure et des objectifs de leur rémunération variable cible et leur attribution d'actions de performance pour l'exercice 2023,
  - proposition de politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2023,
  - examen des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 et du taux d'approbation de ces résolutions après l'Assemblée Générale,
  - analyse des entretiens menés avec les actionnaires, les investisseurs et les agences en conseil de vote concernant les questions de rémunération.
  - réflexion sur les évolutions à apporter aux critères de performance des plans d'actions de performance dans le but de maximiser l'engagement sur le long terme des collaborateurs, en tenant compte des attentes exprimées par les investisseurs et les agences de conseil en vote et des meilleures pratiques du marché ;
- **Actionnariat salarié :** le Comité a approuvé les principales mesures suivantes à soumettre au Conseil d'administration : renouvellement du plan d'épargne d'entreprise de la Société et des filiales françaises d'EssilorLuxottica ; extension du Plan international d'actionnariat des salariés (Boost) à presque tous les pays du Groupe ; attribution d'actions de performance pour les salariés du Groupe après revue des propositions du management d'EssilorLuxottica ;
- **Autres sujets :** le Comité a examiné le projet « Weare » conçu de manière participative et inclusive pour instaurer une culture d'entreprise unique, renforcer l'engagement et valoriser la Mission et la stratégie du Groupe. Le Comité s'est vu présentée la nouvelle politique « Diversité, Equité et Inclusion » s'articulant autour de 3 piliers détaillés dans le Chapitre 5 du présent Document ;
- **Organisation du Comité :** revue des priorités du Comité tout au long de l'année et établissement du calendrier des réunions du Comité pour 2024.

Le Comité responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité RSE est composé de trois membres, dont deux sont des administrateurs indépendants.

La présidence du Comité RSE est assurée par un administrateur indépendant.

Swati Piramal (administratrice indépendante) préside le Comité RSE. Les autres membres du Comité sont Virginie Mercier Pitre et Nathalie von Siemens.

Missions

Le Comité RSE a pour mission principale, dans le cadre des attributions du Conseil d'administration, de faire en sorte que le Groupe poursuive de manière effective sa mission « d'aider chacun à mieux voir et mieux être », laquelle est pleinement intégrée à la stratégie de la Société visant à améliorer la vue dans le monde en fabriquant les meilleurs verres possibles, qui protègent et corrigent la vue de chaque individu tout en répondant à leurs goûts personnels et à leurs aspirations avec l'objectif de répondre aux besoins visuels croissants des populations, tout en s'adaptant à l'évolution des modes de vie. Pour cela, la Société inventera de nouvelles solutions pour les 2,7 milliards de personnes souffrant d'une mauvaise vision non corrigée et les 6,2 milliards de personnes qui ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs.

Les fonctions du Comité RSE dépassent la philanthropie, et incluent le business et la compliance, et concernent la manière dont la Société gère ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que ses relations avec l'ensemble des parties prenantes (en ce compris, notamment, les clients, actionnaires, fournisseurs, salariés, associations, autorités publiques et institutions, agences multilatérales, analystes financiers et agences de notation, consommateurs et médias). Cette politique est ancrée dans les principes et valeurs communs du Groupe qui sont à la base de la culture de l'entreprise et sont partagés à travers l'ensemble du Groupe. Par exemple, ils sont reflétés dans le fonctionnement du Groupe comme une communauté d'entrepreneurs, dans l'importance donnée par le Groupe à l'actionnariat salarié ainsi que dans l'importance accordée aux aspects médicaux et sociaux de la correction et de la protection visuelles, qui permettent à chacun d'étudier et de travailler au mieux de ses capacités, et d'interagir pleinement avec son environnement.

Le Comité RSE est notamment responsable, sous l'autorité du Conseil, des problématiques liées aux domaines suivants :

- **Développement durable :**

  Le Comité RSE supervise également le déploiement du programme de développement durable du Groupe (« Eyes on the Planet »).

  Le Comité revoit et évalue la stratégie, les politiques et les procédures de la Société liées à la responsabilité sociale de l'entreprise et au développement durable telles que décrites ci-après, et éclaire le Conseil sur le développement à long-terme du Groupe, en ce compris son développement économique, à travers ses initiatives RSE en faveur de la vue et de son amélioration. Pour ce faire, le Comité est en charge de :

  – revoir les politiques et les systèmes de gestion environnementaux du Groupe,
  – revoir les politiques relatives aux relations avec les différentes parties prenantes,
  – revoir la mise en place du business inclusif,
  – revoir les politiques caritatives du Groupe ainsi que les initiatives philanthropiques assurées directement ou par l'intermédiaire d'entités dédiées ou de partenariats avec des organisations à but non lucratif,
  – revoir les politiques de ressources humaines et la gestion des risques dans les domaines suivants : santé, sécurité, diversité, égalité face à l'emploi, relations avec les salariés et autres sujets liés,
  – revoir les impacts sociaux des principaux projets de restructuration et/ou de réorganisation,
  – revoir la politique des droits de l'Homme du Groupe,
  – recevoir, chaque année, la présentation de la cartographie des risques du Groupe concernant la responsabilité sociale et le développement durable ; il revoit les risques et opportunités ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférents,
  – revoir et évaluer les procédures de *reporting* et de contrôle des indicateurs non-financiers (environnement, santé et sécurité, indicateurs et *reporting* sociaux),
  – revoir les classements et évaluations réalisés au niveau du Groupe par les agences de notation et les agences non financières,
  – revoir les systèmes de *reporting*, d'évaluation et de contrôle afin de permettre à la Société de fournir une information non financière fiable et notamment émettre un avis sur la déclaration de performance extra-financière qui doit être publiée en application des obligations légales (articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce) ;

- **Éthique et conformité :**

  Le Comité RSE revoit et contrôle les politiques de la Société sur la conformité et l'éthique ainsi que les procédures et systèmes développés pour mettre en œuvre ces politiques, afin d'éclairer le Conseil sur ces sujets. Pour ce faire, le Comité RSE est en charge de :

  – revoir la définition des valeurs fondamentales du Groupe, ainsi que ses politiques sur la conformité et l'éthique,
  – revoir et émettre des propositions afin de promouvoir la culture d'entreprise et l'actionnariat salarié,
  – promouvoir l'éthique, assurer l'harmonisation des règles éthiques au sein des entités du Groupe et en surveiller l'application ; il revoit l'organisation des services chargés de la conformité et formule le cas échéant des recommandations,
  – revoir le Code d'éthique, les règles et les procédures du Groupe,
  – recevoir, chaque année, la présentation de la cartographie des risques du Groupe concernant l'éthique et la conformité ; il étudie les risques ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférents.

Le Comité RSE coordonne ses travaux avec le Comité d'audit et des risques pour toutes les questions qui concernent les domaines d'intervention du Comité RSE, notamment le contrôle interne, la conformité, la gestion et l'analyse des risques et de l'information non financière et les principaux litiges. Le Comité RSE peut également être consulté, conjointement avec le Comité d'audit et des risques, sur les procédures de gestion en cas de risques inhabituels, lorsque le Conseil ou la direction l'estime utile.

Le Comité RSE est associé à la préparation de tout rapport (en ce compris le rapport annuel) pour les sections relevant de son expertise et de ses attributions.

Il peut au besoin consulter des conseils, consultants, conseillers ou experts externes aux frais de la Société pour l'exercice de ses fonctions, dans les limites du budget alloué par le Conseil d'administration au Comité RSE.

Principaux travaux du Comité RSE en 2023

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, le Comité s'est réuni trois fois avec un taux de participation sur l'année de 77,78 % et a examiné les sujets suivants :

- **mission d'EssilorLuxottica :** examen des différentes actions en cours et des plans d'action tels que les actions de plaidoyer en faveur d'un envoyé spécial des Nations unies pour les soins de la vue, le partenariat avec les gouvernements pour les aider à agir sur la résolution de l'ONU ; l'examen des principaux modèles d'accès durable qui améliorent l'accès local aux soins de la vue, la combinaison de programmes directs et indirects pour une philanthropie rentable ; l'examen des faits saillants de la mission ;
- **bilan extra-financier 2022**, correspondant au Chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2022, avec une mise à jour sur les principaux changements et améliorations dans le *reporting* des indicateurs environnementaux, sociaux et du travail du Groupe, et rapport de vérification de PwC ;
- **une nouvelle approche réglementaire** de l'information extra-financière à compter de l'exercice 2024, conformément à la directive sur l'information sur le développement durable des entreprises (CSRD) ;
- **l'exécution et le progrès du programme de développement durable du Groupe « Eyes on The Planet »** ainsi que ses cinq piliers stratégiques *(Eyes on Carbon, Eyes on Circularity, Eyes on Inclusion, Eyes on Ethics et Eyes on World Sight)* avec des exemples de principaux projets opérationnels, tels qu'une mise à jour sur les efforts de circularité de l'entreprise dans ses propres magasins pour prolonger la durée de vie des produits (par exemple, la station de renouvellement Ray-Ban, le service de collecte et de réutilisation à Salmoiraghi et Viganò) ; et une présentation du laboratoire *Smart Eyewear*, un projet développé avec Polimi (Politecnico di Milano), à Agordo et Milan ;
- **un aperçu et une mise à jour sur le projet « Weare »,** dont l'objectif est de définir et de consolider la culture de l'entreprise afin de favoriser un sentiment d'appartenance et d'élever la Mission et la stratégie d'affaires de l'entreprise.

3.1.3 Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Président-Directeur Général

Suite au décès de M. Leonardo Del Vecchio, lors de la réunion du 28 juin 2022 le Conseil d'administration a décidé :

- la nomination de Francesco Milleri à la fonction de Président du Conseil d'administration pour la durée restante du mandat de feu Monsieur Leonardo Del Vecchio, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- que Francesco Milleri continuera d'exercer simultanément les fonctions de Directeur Général de la Société conformément à l'article 15 des Statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- de confirmer que Paul du Saillant reste Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera convoquée en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom d'EssilorLuxottica. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées des actionnaires et au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica par la loi ainsi que des limitations prévues par les statuts d'EssilorLuxottica et par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Un certain nombre de décisions importantes requièrent en application de l'article 3.4 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration une approbation préalable de celui-ci, et ce, après examen, le cas échéant, par le Comité compétent.

3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires, quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée Générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'EssilorLuxottica (Titre V – Assemblées Générales) prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi.

En exemption des dispositions du dernier paragraphe de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, aucun droit de vote double n'est conféré aux actions de la Société.

3.2.1 Assemblées Générales Ordinaires (article 24)

L'Assemblée Générale Ordinaire a les pouvoirs définis par la loi et les statuts de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Il est rappelé que les droits de vote font l'objet d'un plafonnement à 31 % applicable à tout actionnaire conformément à une formule prévue à l'article 23 des statuts de la Société.

3.2.2 Assemblées Générales Extraordinaires (article 25)

L'Assemblée Générale Extraordinaire a les pouvoirs définis par la loi et les statuts de la Société. Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits sous réserve de l'obligation faite aux actionnaires d'acheter ou vendre des rompus, de regroupements d'actions, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de scission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Par dérogation à ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires. Il est rappelé que les droits de vote font l'objet d'un plafonnement à 31 % applicable à tout actionnaire conformément à une formule prévue à l'article 23 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également, s'il y a lieu, modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée spéciale est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées Générales Extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à cette Assemblée spéciale, cette Assemblée spéciale élit elle-même son Président.

3.2.3 Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration

Capital émis et capital autorisé non émis [1] : le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par les Assemblées Générales des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations. (Pour un résumé des délégations qui seront soumises à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024, voir Section 6.2.2.)

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des actionnaires (n° de résolution)	Durée (Date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de la délégation
AUGMENTATIONS DU CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES SALARIÉS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX				
Augmentation du capital social réservée aux salariés (adhérents du PEE) [a]	17 mai 2023 (18e)	26 mois (16 juillet 2025)	0,5 % du capital social (à la date d'émission)	0,05%
AUTORISATIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ POUR PROCÉDER À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS EXISTANTES (ACQUISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS – ABSENCE D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL)				
Attribution gratuite d'actions (actions de performance) au profit des salariés et dirigeants mandataires sociaux	21 mai 2021 (15e)	38 mois (20 juillet 2024) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2024.	2,5 % du capital social (à la date d'attribution)	1,64%
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL				
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres droits	17 mai 2023 (15e)	26 mois (16 juillet 2025)	500 millions d'euros	Non utilisée
Délégation de compétence en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	17 mai 2023 (16e)	26 mois (16 juillet 2025)	4 millions d'euros (environ 5 % du capital social de la Société au 31 décembre 2022) Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de cette délégation est plafonné à 1,5 milliard d'euros	Non utilisée
Délégation de compétence en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription	17 mai 2023 (17e)	26 mois (16 juillet 2025)	4 millions d'euros (environ 5 % du capital social de la Société au 31 décembre 2022) Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de cette délégation est plafonné à 1 milliard d'euros	Non utilisée
RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS				
Achat par la Société de ses propres actions	17 mai 2023 (13e)	18 mois (16 novembre 2024) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2024.	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Voir section 6.3.1
RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS				
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	17 mai 2023 (14e)	26 mois (16 juillet 2025) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée Générale 2024.	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois	Non utilisée

(a) À noter que dans le cadre de la politique d'actionnariat salarié, une offre internationale « Boost » est également proposée aux salariés à l'étranger ; cette opération annuelle lancée en 2018 n'a pas donné lieu à une augmentation de capital social, les actions existantes auto-détenues ayant été utilisées afin de livrer les actions aux salariés.

(1) Articles L. 225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce.

3.2.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

3.2.4.1 Structure du capital social de la Société

La structure du capital social de la Société est détaillée en section 6.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

En application des stipulations de l'Accord de Rapprochement, Delfin a accepté de ne pas déposer d'offre publique visant les actions EssilorLuxottica durant une période de dix (10) ans à compter de la date de signature de l'Accord de Rapprochement, à condition qu'aucun tiers (agissant seul ou de concert) ne vienne à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt pour cent (20 %) du capital social ou des droits de vote d'EssilorLuxottica, ou n'annonce son intention de déposer une offre publique visant les actions EssilorLuxottica (l'« **Engagement de Standstill** »).

3.2.4.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

- **Obligation de déclaration des franchissements de seuil**

  Les statuts de la Société prévoient une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, une fraction égale à 1 % des droits de vote. Chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires doit être déclaré à la Société aux mêmes conditions. Cette information doit également être communiquée à la Société aux mêmes conditions si le pourcentage de droits de vote détenus tombe en dessous des seuils mentionnés.

  En cas de non-respect de cette obligation d'information et, à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Ce mécanisme est décrit en section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

- **L'article 23 des statuts de la Société instaure un plafonnement des droits de vote à 31 % applicable à tout actionnaire suivant une formule décrite dans l'article.**

  En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement ou indirectement, plus de 31 % du nombre total des droits de vote de la Société, calculé comme indiqué ci-dessous.

  Compte tenu de la structure du capital social au 31 décembre 2023, ce plafonnement est applicable à Delfin (voir section 6.2.1 du présent Document d'enregistrement universel).

RAPPEL DE LA FORMULE DE CALCUL STATUTAIRE (ARTICLE 23 DES STATUTS)

« Pour autant qu'au plus une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détienne directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exerce plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire, le nombre de droits de vote que peut exprimer tout actionnaire, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions ou aux démembrements d'actions (pour les droits qu'il est autorisé à exercer selon le cas) qu'il détient, directement et indirectement, seul ou de concert, ne peut excéder le nombre résultant de la formule ci-dessous :

$$31^* (N-P-D)/100$$

où

- (N) le nombre total de droits de vote de la Société existants à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée et portés à la connaissance des actionnaires à la date de l'Assemblée Générale ;
- (P) le nombre total de droits de vote attachés aux actions auto-détenues par la Société dans la limite d'un montant maximum d'actions auto-détenues correspondant à 1 % du capital de la Société ;
- (D) le nombre total de droits de vote de l'actionnaire concerné neutralisés par la présente clause de limitation statutaire pour la fraction des droits de vote attachés aux actions qu'il détient excédant 34 % du capital de la Société.

Dès lors qu'au moins deux personnes physiques ou morales, agissant chacune seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détiennent chacune plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exercent chacune plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée, la limitation des droits de vote ci-dessus sera applicable à l'exception des éléments (P) et (D) dont il ne sera pas fait déduction. »

À la date du présent Document d'enregistrement universel, la Société n'a connaissance d'aucune clause de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition portant sur au moins 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

3.2.4.3 Participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société dont elle a connaissance

L'actionnariat de la Société est détaillé en section 6.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Franchissements des seuils légaux et statutaires en 2023

La section 6.4 du présent Document d'enregistrement universel liste les notifications de franchissements de seuils légaux et statutaires intervenus au cours de l'exercice 2023.

3.2.4.4 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Les principes suivants s'appliquent à la nomination des administrateurs :

- les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sont nommés pour trois ans ; et
  - à compter de l'expiration du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 2020, le Conseil d'administration est renouvelé chaque année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos, pour le nombre de membres nécessaire au renouvellement intégral du Conseil d'administration à la fin de chaque période triennale,
  - par la suite, afin de donner la possibilité de mettre en place et de maintenir un système de mandats échelonnés pour les administrateurs et d'assurer la meilleure sélection possible des candidats et une transition la plus harmonieuse entre les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un ou plusieurs administrateurs pour un mandat de deux (2) ans. Les administrateurs peuvent toujours être réélus. (Article 13 des statuts) ;
- tout nouveau membre du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est proposé à l'élection lors de l'Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

3.2.4.5 Pouvoirs du Conseil d'administration

L'autorisation de rachat de ses propres actions dont bénéficie actuellement la Société exclut tout rachat en période d'offre publique sur les actions de la Société. Par ailleurs, les délégations visées ci-dessus à la section 3.2.3 consenties au Conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société, prévoient qu'elles ne pourront pas être utilisées en période d'offre publique.

3.2.4.6 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

L'actionnariat interne et les partenaires détiennent 4,30 % du capital et 4,40 % des droits de vote au 31 décembre 2023. Ils peuvent exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants de Actionnariat EssilorLuxottica FCPE et EssilorLuxottica FCPE.

Ils peuvent également donner délégation au Président de Valoptec Association, qui émettra un vote dans le sens du vote de l'Assemblée Générale de Valoptec Association réunie préalablement à l'Assemblée Générale de la Société.

3.2.4.7 Accords significatifs susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

- Le contrat de coentreprise avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon Corporation, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % de la Société dans la coentreprise Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la coentreprise en cas de changement de contrôle de la Société.
- Certains accords de licence pour la production et la distribution de lunettes autorisent le concédant de la licence, sous certaines conditions, à mettre fin à l'accord en cas de changement de contrôle direct ou indirect de Luxottica.
- Les accords de financement conclus par la Société (ou certaines de ses filiales) comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord significatif conclu par la société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

3.3 Rémunération des mandataires sociaux

3.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux d'EssilorLuxottica est décrite dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2024, dans le cadre des résolutions n° 8 (politique de rémunération des membres du Conseil d'administration), 9 et 10 (politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux).

Rappel sur la gouvernance

Suite à l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 établissant la mise en place de la gouvernance unifiée du groupe EssilorLuxottica, le Conseil d'administration a nommé :

- Leonardo Del Vecchio à la fonction de Président du Conseil d'administration ;
- Francesco Milleri à la fonction de Directeur Général ;
- Paul du Saillant à la fonction de Directeur Général Délégué.

À la suite du décès de M. Del Vecchio, M. Milleri a été désigné, le 28 juin 2022, Président en plus de sa fonction de Directeur Général, et M. du Saillant a été confirmé dans son rôle de Directeur Général Délégué.

En février 2023, afin de garantir un bon équilibre des pouvoirs au sein de la gouvernance, le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.

Le renouvellement des mandats de M. Milleri et M. du Saillant en tant qu'administrateurs sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale. Sous réserve de ces renouvellements par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration a décidé que M. Milleri et M. du Saillant seront renouvelés dans leurs fonctions de Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Discussion avec les parties prenantes

Afin de comprendre leurs attentes, le Groupe entretient un dialogue régulier avec les agences de conseil en vote et les principaux investisseurs institutionnels. Les points de vue des différentes parties prenantes ont été recueillis en amont et en aval de l'Assemblée Générale, en ligne avec les meilleures pratiques consistant à maintenir un dialogue ouvert et à prendre en considération leurs demandes d'engagement. Au cours de l'année 2023, plus de 700 sociétés d'investissement ont été rencontrées. Par ailleurs, le Président du Comité des nominations et des rémunérations a échangé avec les principaux investisseurs et agences de conseil en vote.

Politique de rémunération

Pour préparer la nouvelle politique de rémunération et dans le cadre du renouvellement des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, le Comité des nominations et des rémunérations a réexaminé la politique de rémunération en vigueur depuis l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, et, tenant compte du taux d'approbation de la politique de rémunération 2023 des dirigeants mandataires sociaux et des préoccupations exprimées par les principaux actionnaires et parties prenantes, a souhaité proposé certains ajustements qui sont présentés à la section 3.3.1.2.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Au regard des discussions avec les différentes parties prenantes, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'amender la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux comme suit :

Élément de la rémunération concerné	Nature des changements apportés	Observations/Justifications
Intéressement à long terme	• Introduction d'une condition de performance financière (Bénéfice net par action) et d'une condition de performance liée à la responsabilité sociale d'entreprise ; • Introduction d'une clause de « *clawback* » ; • Introduction d'un principe de proratisation en cas de départ.	• Volonté d'assurer un meilleur équilibre dans la mesure de la rémunération de la performance ; • Mise en conformité avec les attentes des investisseurs et des agences de conseil en vote, en ligne avec les meilleures pratiques.
Engagements liés à la cessation des fonctions	• Introduction de la faculté, pour le Conseil d'administration, de renoncer à l'application de la clause de non-concurrence ; • Extension de la période d'application de la clause de non-concurrence au-delà de l'âge de 65 ans ; • Durcissement de la mesure de la performance de l'indemnité de départ en introduisant un seuil minimum pour chaque année.	• Mise en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF ; • Volonté de préserver les intérêts stratégiques du groupe en cas de départ indépendamment de l'âge ; • Mise en conformité avec les attentes des investisseurs, des agences de conseil en vote en ligne avec les pratiques de marché.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a défini les rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour l'intégralité du mandat[1] comme suit:

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement Long Terme
Francesco Milleri Président-Directeur Général	**2 100 000 €**	Cible : **150 % du fixe** Maximum : **300 % du fixe**	Maximum **100 000** actions de performance
Paul du Saillant Directeur Général Délégué	**1 350 000 €**	Cible : **125 % du fixe** Maximum : **250 % du fixe**	Maximum **45 000** actions de performance

Les explications relatives aux changements seront détaillées ci-après.

(1) Sauf événements majeurs ou circonstances exceptionnelles, justifiant une modification de la politique de rémunération qui serait alors naturellement soumise au vote des actionnaires.

3.3.1.1 Principes généraux

3.3.1.1.1 Principaux objectifs poursuivis

EssilorLuxottica, acteur intégré de l'industrie optique, est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun « à mieux voir et mieux être » en répondant aux besoins visuels et aux attentes individuelles en matière de style, tout en créant de la valeur pour ses collaborateurs, ses clients, ses consommateurs et les communautés au sein desquelles le groupe opère. 2023 a été pour EssilorLuxottica une année faste en termes de transformation digitale, avec le lancement d'applications et d'outils innovants et interactifs pour améliorer l'expérience des consommateurs. Le Groupe a continué de mettre à profit son expertise en matière de lunettes connectées avec la sortie de la nouvelle collection Ray-Ban | Meta. Pour finir, le Groupe a annoncé son entrée dans le marché des solutions auditives dans le but de répondre aux besoins des personnes souffrant de pertes auditives légères à modérées tout en éliminant la stigmatisation associée aux appareils auditifs traditionnels.

Inventer et développer des solutions qui corrigent, protègent et subliment les yeux de chaque consommateur requiert une excellence opérationnelle et un engagement sans faille de la part des 190 000 collaborateurs du Groupe.

La politique de rémunération est un des leviers d'engagement des collaborateurs. La rémunération doit être basée sur des performances liées notamment à la stratégie commerciale de la Société, en ligne avec l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, en cohérence avec les objectifs du Groupe pour favoriser un développement pérenne en :

- favorisant le recrutement, le développement et l'engagement sur le long terme des talents dont le Groupe a besoin pour sa croissance ;
- encourageant et rétribuant la création d'une valeur durable pour toutes les parties prenantes ;
- développant une culture de la performance durable, de l'excellence et de l'innovation par la fixation d'objectifs ambitieux, inscrits sur le long terme et corrélés à la stratégie commerciale et de durabilité d'EssilorLuxottica ;
- partageant, avec le plus grand nombre de salariés, les fruits de la valeur actionnariale grâce à une politique volontariste d'association au capital ;
- soutenant le bien-être des salariés à travers une politique pionnière en matière de bien-être social.

a) S'agissant des membres du Conseil d'administration

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration vise à arrêter une rémunération compétitive sur le plan international afin de favoriser la diversité de la composition du Conseil d'administration et la présence de membres ayant des compétences variées et complémentaires. Une rémunération distinctive est prévue pour la fonction d'administrateur référent afin de tenir compte des missions spécifiques induites par cette fonction. Il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs exerçant des fonctions au sein du Groupe perçoivent une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ou membre de Comité.

b) S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est guidée par les principaux objectifs suivants :

- la rémunération doit être régie par des règles simples, lisibles et transparentes ;
- la rémunération doit être appréhendée dans sa globalité : l'ensemble des composantes de la rémunération (rémunération monétaire, rémunération à long terme, avantages sociaux et, le cas échéant, retraite supplémentaire) et l'équilibre entre ces composantes doivent être pris en compte ;
- les piliers et principes de la politique de rémunération reposent sur :

Rémunération de la performance globale	Alignement avec les intérêts des actionnaires	Cohérence avec les autres salariés du Groupe	Compétitivité
• Prépondérance de la part variable : ~ 80 % (à la cible) ; • Évaluation des performances basée uniquement sur des critères quantitatifs ; • Objectifs financiers et de responsabilité sociale équilibrés entre variable annuel et intéressement à long terme.	• Part significative de la rémunération globale sous forme d'actions ; • Conditions de performance alignées avec les priorités stratégiques du Groupe et les attentes des actionnaires ; • Critères de création de valeur pour les actionnaires intégrés dans le variable annuel et l'intéressement à long terme.	• Critères financiers et RSE repris dans la rémunération variable annuelle ou long terme des collaborateurs ; • Critères identiques pour tous les bénéficiaires de l'intéressement à long terme ; • Prise en compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés dans la politique de rémunération des mandataires sociaux.	• Prise en compte des pratiques de sociétés européennes et internationales comparables ; • Politique de rémunération conçue pour soutenir les ambitions stratégiques du groupe afin d'attirer, développer et fidéliser des leaders d'exception.

3.3.1.1.2 Processus suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

a) S'agissant des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale détermine, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, la somme globale annuelle allouée aux membres du Conseil d'administration en rémunération de leurs fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'administration a arrêté le 29 novembre 2018 les règles de répartition de cette somme annuelle globale entre les administrateurs, en application des principes susvisés. Une rémunération spécifique pour la fonction d'administrateur référent a été arrêtée par le Conseil d'administration du 22 février 2023. Ces règles s'appliquent jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration sur le sujet.

b) S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

Rôle du Comité des nominations et des rémunérations

Lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants, le Comité des nominations et des rémunérations s'interroge sur les adaptations à apporter à la politique dans un esprit de progrès continu.

Afin de préparer la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Comité des nominations et des rémunérations :

- s'appuie sur le Code AFEP-MEDEF, le rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, le rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées ;
- procède à une analyse des règles de gouvernance applicables et à une revue des évolutions survenues ou envisagées ;
- prend connaissance des attentes exprimées par l'ensemble des acteurs concernés (investisseurs et agences de conseil en vote notamment par le biais des comptes rendus des *roadshows* menés en matière de gouvernance) ;
- analyse les taux d'approbation des résolutions sur les rémunérations des dirigeants de la Société ;
- considère avec attention les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe, afin de s'assurer de la cohérence de la politique du Groupe.

Cycle annuel des travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Janvier-Fevrier	Recommandations concernant la rémunération de l'exercice précédent : • Évaluation de la rémunération variable annuelle après examen des résultats financiers et extra-financiers • Projets de résolutions pour l'Assemblée Générale sur les éléments de rémunération versés ou attribués Recommandations concernant la rémunération de l'exercice en cours : • Niveau de rémunération fixe • Niveau et critères de performance de la rémunération variable annuelle • Niveau et critères de performance de la rémunération variable long terme • Avec l'appui, le cas échéant, d'une analyse de compétitivité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux réalisés par un cabinet externe indépendant • Projet de résolution pour l'Assemblée Générale sur la politique de rémunération
Avril - Mai	Préparation de l'Assemblée Générale : • Présentation des projets de résolutions sur la rémunération • Le cas échéant, prise en compte des premiers retours des agences de conseil en vote et des investisseurs sur les résolutions liées à la rémunération
Septembre-Decembre	Recommandation sur les plans d'Actionnariat Salarié : • Attribution d'actions de performance/dispositif d'intéressement à long terme • Information sur le déploiement des autres dispositifs d'actionnariat salarié (Boost, Plan Épargne Entreprise…) • Information sur la livraison des plans d'actions de performance des exercices précédents Préparation de la politique de rémunération de l'exercice suivant : • Compte rendu des résultats de l'Assemblée Générale, des remarques des agences de conseil en vote et des investisseurs • Présentation des tendances de rémunération sur le marché et des pratiques des sociétés de taille et de secteurs d'activité comparables par un cabinet externe indépendant • Discussion sur les priorités en termes de rémunération pour l'exercice suivant et les possibles évolutions de la politique de rémunération (*benchmark*…)

Le Comité des nominations et des rémunérations détermine les différentes composantes de la politique de rémunération au regard des principes suivants :

RÉMUNÉRATION FIXE
• La rémunération fixe doit permettre d'attirer aux plus hautes fonctions de direction des leaders d'exception issus des rangs d'EssilorLuxottica ou, le cas échéant, recrutés à l'extérieur du Groupe et d'assurer la présence sur le long-terme de dirigeants disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capables non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché sur lequel celui-ci évolue. Tout changement de la rémunération fixe doit être motivé, au regard notamment de l'évolution des responsabilités, de l'alignement stratégique par rapport au marché et de la nécessité de fidéliser des leaders d'exception.
RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE
• La rémunération variable annuelle doit être liée à l'accomplissement d'objectifs stratégiques (financiers et extra-financiers) fixés pour l'année à venir. La structure de la part variable et la nature des objectifs sont préétablies au début de chaque exercice. • Les objectifs fixés doivent être exigeants mais demeurer atteignables. Ils sont sélectionnés parmi ceux qui permettent la meilleure exécution possible de la stratégie d'EssilorLuxottica. • Les indicateurs quantifiables (financiers ou extra-financiers) doivent représenter une part prépondérante dans la structure de la rémunération variable annuelle. La pondération des indicateurs est revue chaque année en fonction des priorités de l'exercice. • Le Comité des nominations et rémunérations évalue l'atteinte desdits objectifs au début de l'exercice suivant (février). L'évaluation des objectifs financiers est réalisée sur la base des informations transmises par le Comité d'audit et des risques. • La part variable due au titre de l'exercice N est versée, le cas échéant, au cours de l'exercice N+1 après l'Assemblée Générale des actionnaires, sous réserve d'un vote favorable des actionnaires.
INTÉRESSEMENT LONG TERME
• La rémunération de long terme vise à encourager une création de valeur durable pour l'actionnaire et à aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux des actionnaires. • La rémunération de long terme prend la forme d'attribution d'actions de performance dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et des autorisations votées par l'Assemblée Générale. • Le Comité des nominations et des rémunérations propose, sur la base d'objectifs ambitieux, les critères de performance qui seront attachés à la totalité des actions de performance attribuées au sein du Groupe. • Le développement durable étant placé au cœur des activités d'EssilorLuxottica, la part variable long terme doit comporter un objectif en la matière. Le développement durable inclut des pratiques environnementales et sociales responsables, les initiatives philanthropiques et l'actionnariat des salariés. • Le Comité des nominations et des rémunérations propose le nombre d'actions de performance à allouer aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Les attributions ont lieu aux mêmes périodes calendaires (quatrième trimestre). En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourrait, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, modifier le calendrier d'attribution. Dans ce cas, ces modifications seraient rendues publiques après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtées et feraient l'objet d'une mention dans le tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF (voir section 3.4).

Rôle du Conseil d'administration

Sur la base des travaux et des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration :

- définit la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice en cours ;
- arrête la rémunération variable annuelle au titre de l'année précédente des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, après avoir évalué leur performance ;
- définit la politique d'actionnariat salarié de l'exercice en cours ;
- arrête les termes des plans d'intéressement long terme, prend acte des niveaux de performance atteints au titre des plans arrivés à échéance et procède à l'attribution des actions de performance au titre de l'exercice en cours.

Toute décision du Conseil d'administration sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fait l'objet d'une information publiée sur le site internet de la Société.

Le processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération est également applicable en cas de révision de cette politique.

3.3.1.1.3 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les dirigeants mandataires sociaux n'assistent pas aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations relatives à leur cas personnel et ne prennent pas part aux délibérations et au vote du Conseil d'administration sur les éléments de rémunération et avantages les concernant.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et à la Charte de l'administrateur (voir section 3.1.2.1), les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, en application des règles définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit en section 3.1.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.

3.3.1.2 Critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux

Par application des principes susvisés, les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux d'EssilorLuxottica sont décrits ci-après.

3.3.1.2.1 Membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration s'inscrit dans la continuité de la politique approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

La somme fixe annuelle maximale de 2 000 000 euros votée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2018 sera allouée et répartie par le Conseil d'administration entre ses différents membres, en privilégiant la partie variable conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, sur la base de critères tenant compte de la nature du mandat exercé au sein du Conseil ou de ses Comités et de la présence effective aux séances de ces instances, selon les règles résumées ci-dessous :

Rémunération	Partie fixe (base annuelle)	Partie variable (base annuelle) fonction de la présence
Membres du Conseil d'administration	40 000 €	60 000 €
Président du Comité d'audit et des risques	20 000 €	15 000 €
Membre du Comité d'audit et des risques	10 000 €	15 000 €
Président du Comité des nominations et des rémunérations	15 000 €	15 000 €
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	5 000 €	15 000 €
Président du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise	15 000 €	10 000 €
Membre du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise	5 000 €	10 000 €
Administrateur Référent	40 000 €	-

Une rémunération complémentaire (composée uniquement d'une partie fixe) au titre de la fonction d'administrateur référent a été mise en place afin de refléter l'importance donnée par le Groupe aux missions de gouvernance spécifiques attribuées à l'administrateur référent telles que détaillées dans la partie 3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Les montants présentés ci-dessus sont des montants annuels.

Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent se faire rembourser les frais raisonnables et nécessaires à l'exercice de leur mandat social sur présentation d'un justificatif et dans les conditions de déplacement habituelles du Groupe définies dans la politique de remboursement des frais applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des modes de travail, les administrateurs sont rémunérés quel que soit leur mode de participation aux réunions du Conseil (notamment visioconférence). Le Conseil privilégie une participation présentielle aux réunions chaque fois qu'elle est possible, mais tient compte de l'évolution des modes de communication qui permet aux membres du Conseil d'administration se connectant par visioconférence de participer aux réunions et de prendre part aux débats dans des conditions qualitatives équivalentes à celles des réunions physiques.

3.3.1.2.2 Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Présentation synthétique

La conception de la nouvelle politique de rémunération découle des échanges avec les investisseurs et les agences de conseil en vote, tout en intégrant les perspectives futures envisagées pour le Groupe. Dans l'élaboration de cette politique, le Conseil d'administration a également pris en considération les résultats du vote sur la rémunération des mandataires sociaux lors de l'Assemblée Générale de 2023, conformément à l'article R. 22-10-14, I, 6° du Code de commerce. Le Comité des nominations et des rémunérations a notamment reconnu que les politiques de rémunération applicables au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, respectivement approuvées à 69,59 % et 88,11 % lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, ont fait l'objet de commentaires de la part des investisseurs ainsi que des agences de conseil en vote. Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice aux Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué ont respectivement été approuvés à 90,29 % et 89,95 % lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

Ainsi, afin de répondre aux attentes des investisseurs, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a estimé qu'il était approprié :

- de diversifier les conditions de performance du plan d'intéressement long terme ;
- d'introduire une clause de *clawback* dans le plan d'intéressement à long terme des dirigeants mandataires sociaux ;
- d'introduire un principe de proratisation du plan d'intéressement à long terme en cas de départ contraint et de départ en retraite pour les dirigeants mandataires sociaux ;
- d'introduire, au profit du Conseil d'administration, la faculté de renoncer à l'application de la clause de non-concurrence ; et
- de durcir la mesure de la performance de l'indemnité de départ en introduisant un seuil minimum pour chaque année.

	Politique de rémunération en vigueur	Nouvelle politique de rémunération
Rémunération fixe	Président-Directeur Général : **1 800 000 euros** Directeur Général Délégué : **1 250 000 euros**	Président-Directeur Général : **2 100 000 euros** Directeur Général Délégué : **1 350 000 euros**
Rémunération variable annuelle	Président-Directeur Général : Cible : **125 % du fixe** Maximum : **250 % du fixe** Directeur Général Délégué : Cible : **100 % du fixe** Maximum : **200 % du fixe**	Président-Directeur Général : Cible : **150 % du fixe** Maximum :**300 % du fixe** Directeur Général Délégué : Cible : **125 % du fixe** Maximum : **250 % du fixe**
	Conditions de performance : • 40 % Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté • 20 % Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) • 20 % Résultat opérationnel ajusté • 20 % Responsabilité sociale et environnementale : réduction des émissions de gaz à effet de serre	Conditions de performance : • 40 % Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté • 30 % Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) • 30 % Résultat opérationnel ajusté en pourcentage du chiffre d'affaires (à taux de change constants)
Intéressement à long terme	Président-Directeur Général : maximum **70 000 actions** de performance Directeur Général Délégué : maximum **35 000 actions** de performance	Président-Directeur Général : maximum **100 000 actions** de performance Directeur Général Délégué : maximum **45 000 actions** de performance
	Conditions de performance : • Croissance annualisée du cours de l'action • Pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Conditions de performance : • 40 % Croissance annualisée du cours de l'action et penalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 • 40 % Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté • 20 % Responsabilité sociale et environnementale
Politique de détention obligatoire d'actions	Au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica dans les cinq années suivant leur nomination. De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises jusqu'à ce qu'ils atteignent ladite exigence.	Inchangée

Environ 80 % de la rémunération annuelle totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumis à des conditions de performance, dont près de la moitié dépend de la performance long terme.

Structure cible

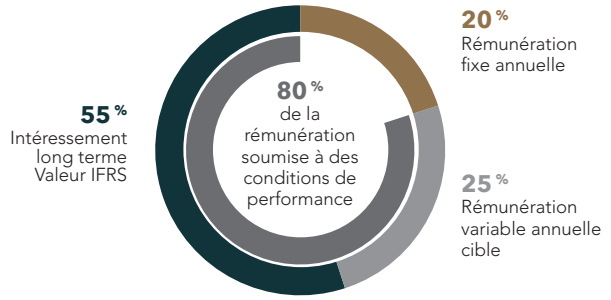

Structure maximum

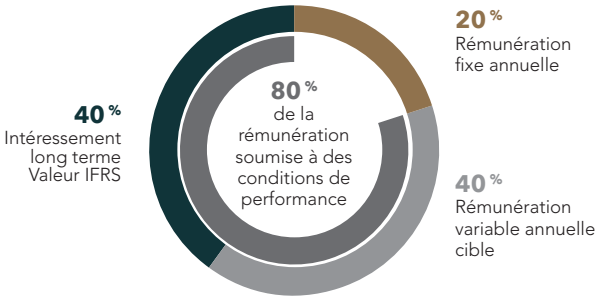

Benchmark

Le Comité des nominations et des rémunérations recourt à des cabinets indépendants pour mesurer la compétitivité des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Ces études apportent au Comité des nominations et des rémunérations un éclairage externe sur le positionnement des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les tendances de marché. Elles constituent un élément de réflexion parmi d'autres pour déterminer leur rémunération.

Le Comité des nominations et des rémunérations a mandaté le cabinet Willis Towers Watson pour mettre à jour l'analyse de la compétitivité du Président-Directeur Général. La composition et les caractéristiques du panel sont restées inchangées. À titre de rappel, la rémunération totale 2023 du Président-Directeur Général se situait entre la médiane et le 3e quartile du panel de comparaison dans la dernière analyse de compétitivité des rémunérations (analyse présentée en section 3.3.1.2.2 du Document d'enregistrement universel 2022).

Les niveaux de rémunération pour la fonction de Président-Directeur Général sont présentés ci-dessous:

	1er quartile	Médiane	3e quartile
Rémunération fixe	1 380 000 €	1 775 000 €	2 030 000 €
Rémunération monétaire (fixe + bonus cible)	3 375 000 €	4 035 000 €	5 100 000 €
Rémunération totale (fixe + bonus cible + intéressement à long terme valorisé en IFRS)	6 845 000 €	7 940 000 €	10 700 000 €

Sous réserve d'approbation du renouvellement de leurs mandats d'administrateurs par l'Assemblée Générale, M. Milleri et M. du Saillant ont vocation à être maintenus dans leurs fonctions respectives de Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a déterminé le nouveau package de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'ensemble de leur nouveau mandat (2024 – 2027), sauf événements majeurs ou circonstances exceptionnelles, justifiant une modification de la politique de rémunération qui serait alors naturellement soumise au vote des actionnaires.

Cette proposition repose sur une réflexion approfondie résumée ci-après.

Cette équipe franco-italienne a orchestré la fusion de deux champions européens pour en faire le leader mondial dans son secteur et le positionner sur une trajectoire stratégique très innovante.

Dans un contexte économique et géopolitique empreint d'incertitudes et malgré la disparition en 2022 de Léonardo Del Vecchio, le Groupe a, sous l'impulsion de cette équipe de direction, maintenu et accentué sa trajectoire de succès avec des résultats solides, une croissance de chiffre d'affaires supérieure aux objectifs et une rentabilité accrue.

Cette performance est le résultat d'une transformation notable caractérisée par l'expansion du périmètre d'activités (avec notamment l'intégration de GrandVision), la diversification, l'accélération de l'innovation (solutions novatrices telles que les dispositifs de contrôle de la myopie) et l'intégration de technologies avancées et d'innovations digitales dans les produits et services (lunettes connectées Ray-Ban Meta et nouvelle division HELIX).

L'équipe de direction a su également unifier l'organisation, développer une génération de dirigeants talentueux et prometteurs, mobiliser les salariés autour de valeurs partagées, développer l'actionnariat salarié (77 500 salariés actionnaires internes), soutenir la mission via OneSight EssilorLuxottica Foundation qui a permis de corriger et de protéger la vision de 72 millions de personnes dans le monde, ainsi que développer un programme ambitieux de Responsabilité Sociale d'Entreprise « *Eyes on the Planet* », qui a permis d'atteindre dès 2023 la neutralité carbone en Europe.

Ces réalisations exceptionnelles mettent en lumière les rôles stratégiques et opérationnels cruciaux de M. Milleri et M. du Saillant.

Aujourd'hui, le Groupe est ainsi engagé à poursuivre sa transformation en intégrant de nouvelles technologies dans le secteur de la santé visuelle, tout en affirmant son rôle de moteur et de fer de lance de l'industrie de l'optique et de la lunetterie.

Par ailleurs, inspiré par la vision de transformer les lunettes en une plateforme digitale multifonction innovante, le Groupe a lancé, grâce à l'acquisition de Nuance Hearing, le développement de lunettes intégrant une aide auditive pour répondre aux besoins des personnes avec des pertes auditives légères à modérées, ouvrant de nouvelles perspectives stratégiques sur un marché jusqu'alors sous-exploité. D'autres initiatives, destinées à propulser le Groupe au-delà des frontières actuelles et à façonner l'avenir du secteur avec audace, sont en cours d'élaboration.

Le Conseil d'administration a donc considéré essentiel de tenir compte de la qualité de l'équipe de direction et de la fidéliser dans l'optique de poursuivre avec succès les transformations en cours, relever les défis futurs et concrétiser les ambitions à venir. Il a ainsi décidé de proposer un nouveau package de rémunération reflétant les ambitions du Groupe et destiné à garantir l'engagement des dirigeants sur le long-terme.

La rémunération envisagée pour ces dirigeants reflète ainsi leur rôle crucial dans la performance et la transformation du Groupe. Plus de 80% de cette rémunération est conditionnée par les performances de la Société, assurant l'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux du Groupe et de ses actionnaires.

Cette proposition vise à garantir la pérennité de la dynamique de croissance établie, la continuité et la stabilité stratégique du Groupe, tout en reconnaissant et valorisant la qualité des dirigeants et leur contribution exceptionnelle au succès collectif.

Chiffres clés

	2019 [(a)]	2023	Observations
Chiffre d'affaires	17,39 Mds €	25,39 Mds €	+ 8 Mds € (+ 46 %)
Résultat Net Ajusté du Groupe	1,94 Mds €	2,95 Mds €	~+ 1 Mds € (+ 52 %)
Bénéfice net par action ajusté	4,46 €	6,58 €	(+ 48 %)
Cash-flow libre	1,82 Mds €	2,39 Mds €	(+ 31 %)
Capitalisation boursière *(au 31 décembre)*	59,4 Mds €	82,4 Mds €	+ 23 Mds € de valeur créée pour les actionnaires
Nombre de Salariés actionnaires actifs	56 000	77 500	+21 500 nouveaux salariés actionnaires

(a) La performance 2020 a été affectée par la pandémie de Covid-19. En conséquence, l'année de référence prise en compte pour la comparaison est 2019.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe reflète le niveau de responsabilité du titulaire dans la fonction, sa performance et son développement dans la fonction occupée. Elle doit être cohérente avec les pratiques de marché.

Les rémunérations annuelles fixes brutes proposées

s'établissent à :

- 2 100 000 euros pour Francesco Milleri, Président-Directeur Général ;
- 1 350 000 euros pour Paul du Saillant, Directeur Général Délégué.

Rémunération variable annuelle

Le versement de la rémunération variable annuelle est soumis à des objectifs précis, en lien avec la stratégie du Groupe.

Pour le Président-Directeur Général :

Cible : la rémunération variable annuelle versée en cas d'atteinte des objectifs à la cible est de 150 % de la rémunération fixe.

Plafond : la rémunération variable annuelle versée ne peut dépasser 300 % de la rémunération fixe.

Pour le Directeur Général Délégué :

Cible : la rémunération variable annuelle versée en cas d'atteinte des objectifs à la cible est de 125 % de la rémunération fixe.

Plafond : la rémunération variable annuelle versée ne peut dépasser 250 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2024 sera versée en 2025, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'administration a arrêté une part variable basée exclusivement sur des objectifs financiers quantifiables.

Pour la nouvelle politique de rémunération, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de reconduire 3 des 4 critères utilisés pour l'exercice 2023, en ajustant leur pondération comme suit :

Objectifs	Rationnel/Lien avec la stratégie	Poids	Nature de l'objectif
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté[(a)] (à taux de change constants[(b)])	Cet indicateur reflète la performance globale de l'entreprise et la valeur créée pour les actionnaires.	40 %	Quantifiable financier
Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants[(b)], hors acquisition stratégique)	EssilorLuxottica a une stratégie de développement pour répondre à la demande des milliards de consommateurs qui souhaitent à la fois disposer d'une meilleure vision et exprimer leur style. Cette stratégie vise à contribuer à la transformation et à l'accélération de l'industrie de l'optique.	30 %	Quantifiable financier
Résultat opérationnel ajusté[(a)] en pourcentage du chiffre d'affaires (à taux de change constants[(b)])	Cet indicateur reflète la performance de l'activité de l'entreprise et la rentabilité du modèle économique.	30 %	Quantifiable financier

(a) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica («Rapprochement EL»), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.
(b) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants sont calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a privilégié l'ajout d'un critère de Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans l'intéressement à long terme, les objectifs correspondants s'inscrivant naturellement dans une perspective durable.

Pour chaque objectif, une échelle de performance a été fixée comme suit (à titre d'illustration, courbe non nécessairement linéaire) :

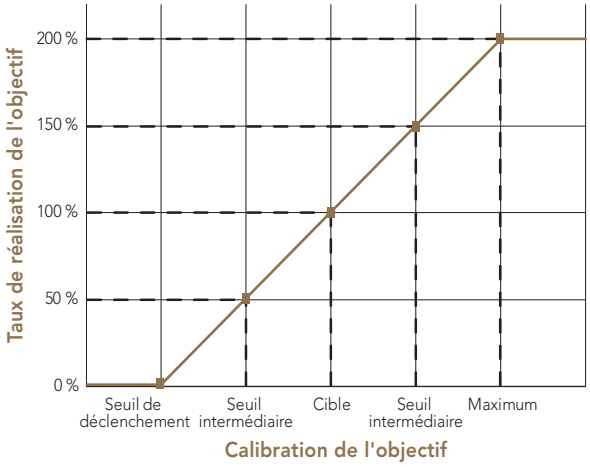

Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces quatre objectifs a été établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité. Concernant les objectifs financiers, la cible correspond au budget validé en début d'année par le Conseil d'administration.

Les modalités de calcul et la définition des échelles de performance sont revues par le Conseil d'administration en début d'exercice. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre afin de tenir compte des priorités et spécificités de l'exercice à venir.

Pour évaluer la réalisation des objectifs quantifiables, les indicateurs sont calculés en neutralisant les facteurs exogènes à l'action du dirigeant (tels que les fluctuations des taux de change). Chaque critère est évalué de manière indépendante.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra user d'une marge de flexibilité pour adapter et/ou modifier la grille de calcul, à la hausse comme à la baisse, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles. Le Conseil d'administration pourra user de cette marge de flexibilité conformément à la présente politique de rémunération, étant précisé que s'agissant d'une simple marge d'appréciation, celle-ci ne requiert pas que soient constatées les conditions prévues pour l'application de la dérogation légale visée à l'article L. 22-10-8, III alinéa 2 du Code de commerce. Il est précisé que constitue une circonstance exceptionnelle toute modification sensible du périmètre du Groupe ou du périmètre de responsabilité du dirigeant mandataire social concerné, un changement de méthode comptable ou tout événement majeur extérieur affectant l'activité du Groupe et insusceptible d'être anticipé à la date à laquelle les objectifs ont été fixés. Le Conseil veillera à ce que les adaptations ou modifications qui pourraient le cas échéant être apportées demeurent en ligne avec les principes généraux rappelés à la section 3.3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une modification du poids de chaque objectif ni à une augmentation du plafond que représente la rémunération variable annuelle par rapport à la rémunération fixe. En cas de mise en œuvre de son pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'administration rendra publiques les adaptations ou modifications apportées après la réunion les ayant arrêtées et en fournira une explication circonstanciée.

Clause de clawback

Le Conseil d'administration a la possibilité de demander la restitution de tout ou partie de la rémunération variable annuelle versée à des dirigeants mandataires sociaux exécutifs dans des circonstances exceptionnelles et graves. Ainsi, si dans les cinq années suivant le versement d'une part variable annuelle, il est avéré que :

- les données financières, comptables ou quantitatives ayant servi à mesurer la performance ont été manifestement et intentionnellement faussées ; ou
- le dirigeant a commis une faute grave et délibérée ;

Le Conseil d'administration pourra demander au dirigeant concerné de rembourser tout ou partie des parts variables versées.

Intéressement long terme

Les actions de performance conditionnent la majeure partie de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à l'atteinte d'objectifs de performance à long terme du Groupe.

Pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le Conseil d'administration a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, une attribution au cours du quatrième trimestre 2024, d'un maximum de :

- 100 000 actions de performance pour le Président-Directeur Général ;
- 45 000 actions de performance pour le Directeur Général Délégué.

Condition de performance

Suite aux recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a révisé les critères de performance du plan d'intéressement à long terme. Outre l'évolution du cours de l'action, il intègre désormais un objectif financier et un engagement envers la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Cette innovation, fruit d'échanges constructifs avec les investisseurs du Groupe, vise une appréciation plus complète et équilibrée de la performance, renforçant ainsi l'implication à long terme de nos collaborateurs.

L'acquisition des actions de performance sera intégralement soumise à l'atteinte de trois conditions de performance mesurées sur une période de trois ans :

Objectifs	Rationnel	Poids
Croissance annualisée du cours de l'action	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica doit, à moyen-long terme, se traduire par une création de valeur pour les actionnaires. L'acquisition des actions doit donc être directement proportionnelle à la croissance du cours de l'action, donc au gain de l'actionnaire. Si l'action EssilorLuxottica croît mais sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, une pénalité est appliquée sur le nombre d'actions réellement acquises.	40 %
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté [(a)] (à taux de change constants [(b)])	L'ajout du critère de bénéfice net par action (BNPA) dans l'intéressement à long terme, parallèlement au bonus annuel, vise une croissance rentable et durable, alignant les intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires sur le long terme. Cette stratégie équilibrée encourage non seulement l'atteinte de résultats immédiats mais aussi les décisions qui garantissent la réussite future.	40 %
Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica inclut un volet de responsabilité sociale de l'entreprise avec le programme de durabilité « *Eyes on the Planet* ». L'introduction d'un critère RSE vise à renforcer l'engagement envers la durabilité sur le long terme.	20 %

(a) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica («Rapprochement EL»), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pourrait altérer la compréhension des performances du Groupe.
(b) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants seront calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

Croissance annualisée du cours de l'action (40 %)

L'échelle de performance de cet objectif est la suivante :

- Pour toute croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica inférieure à 2 % par an soit 6,1 % sur 3 ans, aucune action de performance ne pourra être acquise.
- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi et si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance se fera de la manière suivante :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises *(en % de l'attribution initiale)*
• de 2 % à 3 % par an (soit entre 6,1 % et 9,3 % sur trois ans**)	50 %
• de 3 % à 4 % par an (soit entre 9,3 % et 12,5 % sur trois ans)	60 %
• de 4 % à 5 % par an (soit entre 12,5 % et 15,8 % sur trois ans)	70 %
• de 5 % à 6 % par an (soit entre 15,8 % et 19,1 % sur trois ans)	80 %
• de 6 % à 7 % par an (soit entre 19,1 % et 22,5 % sur trois ans)	90 %
• ≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration.
** Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.

- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi mais si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance sera plafonnée à 50 %.

Pour résumer, les conditions de performance liés à la croissance annualisée du cours de l'action fonctionnent comme suit:

	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)	
Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50
• < 2 % par an (soit 6,1 % sur trois ans**)	0 %	0 %
• de 2 % à 3 % par an (soit entre 6,1 % et 9,3 % sur trois ans)	50 %	50 %
• de 3 % à 4 % par an (soit entre 9,3 % et 12,5 % sur trois ans)	60 %	
• de 4 % à 5 % par an (soit entre 12,5 % et 15,8 % sur trois ans)	70 %	
• de 5 % à 6 % par an (soit entre 15,8 % et 19,1 % sur trois ans)	80 %	
• de 6 % à 7 % par an (soit entre 19,1 % et 22,5 % sur trois ans)	90 %	
• ≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %	

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration.
** Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.

Bénéfice net par action ajusté (40 %)

L'atteinte de l'objectif sera mesurée au regard du BNPA du groupe sur la période de 3 ans (2024 - 2026).

Le niveau de réalisation requis pour l'objectif de BNPA est défini par le Conseil d'administration au début de la période de 3 ans.

Il est établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité.

En cas de performance inférieure à une limite basse qui sera fixée pour l'objectif, aucune action ne sera acquise au titre de ce critère. En cas de performance supérieure à l'objectif qui sera fixé par le Conseil d'administration, la totalité des actions au titre de ce critère seront acquises. Entre ces deux limites, l'acquisition sera progressive (entre 0 % et 100 %).

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) (20 %)

Les conditions de performance de l'intéressement à long terme seront complétées par un indicateur spécifique reflétant l'engagement à long terme du Groupe en matière de lutte contre le changement climatique dans le cadre du programme de développement durable « *Eyes on the Planet* ».

L'échelle de performance pour ce critère sera méticuleusement établie par le Conseil d'administration en s'appuyant sur la feuille de route pour la réduction des émissions de carbone, élaborée en conformité avec l'initiative Science Based Targets. Les détails de cette échelle seront communiqués lors de l'annonce du plan d'actions de performance pour l'année 2024.

En cas de performance inférieure à une limite basse qui sera fixée pour l'objectif, aucune action ne sera acquise au titre de ce critère. En cas de performance supérieure à l'objectif qui sera fixé par le Conseil d'administration, la totalité des actions au titre de ce critère seront acquises. Entre ces deux limites, l'acquisition sera progressive (entre 0 % et 100 %).

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra user d'une marge de flexibilité pour adapter et/ou modifier les échelles de performance des critères de BNPA ajusté et de RSE, à la hausse comme à la baisse, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles. Le Conseil d'administration pourra user de cette marge de flexibilité conformément à la présente politique de rémunération, étant précisé que s'agissant d'une simple marge d'appréciation, celle-ci ne requiert pas que soient constatées les conditions prévues pour l'application de la dérogation légale visée à l'article L. 22-10-8, III alinéa 2 du Code de commerce. Il est précisé que constitue une circonstance exceptionnelle toute modification sensible du périmètre du Groupe ou du périmètre de responsabilité du dirigeant mandataire social concerné, un changement de méthode comptable ou tout événement majeur extérieur affectant l'activité du Groupe et insusceptible d'être anticipé à la date à laquelle les objectifs ont été fixés. Le Conseil veillera à ce que les adaptations ou modifications qui pourraient le cas échéant être apportées demeurent en ligne avec les principes généraux rappelés à la section 3.3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une modification du poids de chaque objectif ni à une augmentation du nombre maximum d'actions attribuées. En cas de mise en œuvre de son pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'administration rendra publiques les adaptations ou modifications apportées après la réunion les ayant arrêtées et en fournira une explication circonstanciée.

La rémunération variable annuelle et l'intéressement long terme reposent sur des critères de performance complémentaires, ce qui permet d'évaluer la performance du Groupe sous différents angles.

En cas de décès ou d'invalidité, en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires, les conditions de performance sont réputées réalisées.

Condition de présence

L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de trois ans à compter de la date d'attribution.

En cas de démission volontaire ou de révocation pour faute grave ou lourde au cours de la période d'acquisition des actions, les actions attribuées initialement par le Conseil d'administration seront perdues.

En cas de départ contraint, de non-renouvellement du mandat non motivé par une faute grave ou de départ en retraite, le taux d'allocation des actions de performance sera déterminé au prorata de la durée de présence du dirigeant mandataire social au cours de la période d'appréciation des critères de performance des plans concernés et sous réserve de la réalisation des conditions de performance.

En cas d'invalidité, de décès ou de circonstances exceptionnelles liées à un changement de contrôle pendant la période d'acquisition des actions, la condition de présence sera réputée réalisée, en vertu du règlement du plan, et ceux pour tous les bénéficiaires.

Limites d'attribution

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, les limites d'attribution suivantes s'appliquent :

- un nombre maximal de 100 000 actions ;
- une attribution d'actions de performance, valorisée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés, ne peut représenter plus de 70 % de la rémunération totale maximale (correspondant à la somme de la rémunération fixe, de la part variable annuelle maximale et de l'intéressement long terme valorisé aux normes IFRS) ;
- l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux ne peuvent pas recevoir une attribution totale supérieure à 10% du total des attributions effectuées chaque année.

Politique de détention obligatoire d'actions et règles applicables aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent détenir au nominatif, directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsables légaux, au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica. Ils disposent d'un délai de cinq années à compter de leur nomination pour acquérir ces actions.

De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises. Cette obligation de conservation n'est plus applicable dès lors qu'ils détiennent au nominatif directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsables légaux, un nombre d'actions EssilorLuxottica représentant un montant équivalent à 400 % de leur rémunération fixe. La rémunération fixe retenue est celle de l'année durant laquelle le dirigeant mandataire social entend céder des actions de performance.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les dirigeants mandataires sociaux se sont formellement engagés, jusqu'à l'expiration de leur mandat, à ne recourir à aucun mécanisme de couverture du risque des actions attribuées dans le cadre des plans d'intéressement à long terme.

En vertu de la Charte des administrateurs, les dirigeants mandataires sociaux sont notamment astreints à s'abstenir d'effectuer toute opération sur les instruments financiers d'EssilorLuxottica pendant :

- la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance ;
- les 30 jours calendaires précédant la publication des comptes consolidés annuels, comptes consolidés semestriels, et le cas échéant, comptes consolidés trimestriels, et pendant les 15 jours calendaires précédant la publication de l'information financière trimestrielle. Les dirigeants mandataires sociaux ne sont autorisés à intervenir sur les titres d'EssilorLuxottica que le lendemain de la publication des informations concernées, sous réserve qu'ils n'utilisent aucune information privilégiée. Le calendrier des périodes d'abstention est remis aux dirigeants mandataires sociaux chaque début d'année.

Clause de clawback

Conformément aux meilleures pratiques du marché, le Conseil d'administration propose d'introduire, à compter de 2024, la possibilité de réduire ou d'annuler les actions de performance non acquises ou de demander la restitution de tout ou partie des actions de performance acquises dans des circonstances exceptionnelles et graves. Ainsi, si dans les cinq années suivant l'attribution ou l'acquisition d'actions de performance, il est avéré que :

- les données financières, comptables ou quantitatives ayant servi à mesurer la performance ont été manifestement et intentionnellement faussées ; ou
- le dirigeant a commis une faute grave et délibérée.

Le Conseil d'administration pourra exiger du dirigeant concerné de rembourser tout ou partie des actions acquises ou bien réduire ou annuler tout ou partie des actions de performance non acquises.

Retraite supplémentaire à prestations définies

Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel de ce régime.

Paul du Saillant est un bénéficiaire potentiel de ce régime, dans des conditions identiques à celles qui prévalent pour les bénéficiaires non dirigeants mandataires sociaux. En application de la loi PACTE et de l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé et le montant de la rente sera calculé en considérant l'ancienneté au 31 décembre 2019 (soit 11 années et deux mois pour Paul du Saillant). Paul du Saillant n'acquiert plus aucun droit supplémentaire depuis cette date.

Le plan de retraite supplémentaire à prestations définies visait à récompenser la fidélité des dirigeants ayant accompli une partie significative de leur carrière au sein du groupe EssilorLuxottica en leur permettant de bénéficier d'une rente de retraite en ligne avec les pratiques de marché.

À titre de rappel, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies était construit autour des principes suivants :

- une condition d'ancienneté minimale de 10 années au sein du groupe EssilorLuxottica est nécessaire pour bénéficier du dispositif ;
- une condition d'achèvement de la carrière dans l'entreprise ;
- la rente de retraite est proportionnelle à l'ancienneté au sein du groupe EssilorLuxottica ;
- la rémunération de référence, rémunération sur laquelle est basé le calcul de la rente finale, est calculée sur les trois dernières années de la rémunération brute (fixe + part variable annuelle effectivement perçue) ;
- les droits potentiels annuels sont inférieurs au maximum de 3 % prévus par la loi et soumis à la réalisation de conditions de performance ;
- la rente de retraite finale est plafonnée.

Contrat de travail et indemnité de départ

Contrat de travail et Mandat Social

Depuis l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, tout salarié promu aux fonctions de Directeur Général ou de Président-Directeur Général doit démissionner de son contrat de travail. Le Directeur Général Délégué conserve, quant à lui, le cas échéant, la faculté de maintenir son contrat de travail, conformément à ce que prévoit le Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général par le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.

Paul du Saillant était employé au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein d'Essilor International SAS depuis le 1er novembre 2008. Suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS le 30 mars 2020, son contrat de travail a été suspendu. Il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social

La politique d'EssilorLuxottica consiste à appliquer strictement la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, dans le cas d'un dirigeant mandataire social éligible à une indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social :

- cette indemnité est plafonnée à deux années de rémunération monétaire (calculée par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable court terme due ou perçue) :
  - constitue un cas de départ contraint ouvrant droit au versement de l'indemnité de départ tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement…). Aucune indemnité de départ ne sera versée en cas de faute grave ou de faute lourde, de démission ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément au Code AFEP-MEDEF ;
- cette indemnité ne peut être versée qu'en cas de départ contraint et est intégralement assujettie à la réalisation d'une condition de performance, comme décrit ci-dessous :
  - Le droit de percevoir l'indemnité de départ est soumis à la réalisation d'une condition de performance dûment constatée par le Conseil d'administration au moment ou après la cessation des fonctions. La condition de performance est mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur les trois années précédant leur départ. Les objectifs annuels sont ceux fixés par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et servant au calcul de leur rémunération variable annuelle,
  - Conformément aux attentes des investisseurs et des agences de conseil en vote, les critères de performance ont été renforcés. Un taux minimum de performance de 50 % devra être atteint au titre de chacune des trois années pour déclencher le versement de cette indemnité. En cas d'événements exceptionnels indépendants de la performance des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourra décider de déroger à ce seuil pour l'une des trois années concernées,
  - Au delà, l'indemnité est calculée de manière strictement proportionnelle dans la limite de 100 % (exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant),
  - Cette condition est directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable court terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et s'inscrit par conséquent dans les principes fondamentaux de la politique de rémunération qui leur est applicable, en tenant compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Cas d'un dirigeant mandataire social n'ayant pas de contrat de travail – Application à la situation du Président-Directeur Général (Francesco Milleri)

Les principes de versement de l'indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social mentionnés ci-dessus s'appliquent au Président-Directeur Général ou à tout dirigeant mandataire social exécutif n'ayant pas de contrat de travail.

Cas d'un dirigeant mandataire social ayant un contrat de travail suspendu – Application à la situation du Directeur Général Délégué (Paul du Saillant)

Dans le cas particulier d'un dirigeant mandataire social dont le contrat de travail suspendu comprend une indemnité de départ, celle-ci se décompose entre :

- une indemnité légale ou indemnité liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ;
- une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à condition de performance, dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour le Président-Directeur Général.

En tout état de cause, le cumul des deux indemnités ne peut excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable court terme due ou perçue).

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 6,75 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement).

Le préavis à respecter par chacune des Parties en cas de rupture du contrat de travail est fixé conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Indemnité de non-concurrence

Le Président-Directeur Général bénéficie d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu). Conformément au Code AFEP-MEDEF,

- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

La politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général pour l'année 2023 prévoyait la non-attribution de l'indemnité de non-concurrence au-delà de l'âge de 65 ans. Il est cependant apparu au Conseil que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du groupe sont essentielles et demeurent nécessaire en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire.

Sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la section 3.4 de l'Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF.

L'engagement de non-concurrence conclu avec Francesco Milleri ne prévoyait pas la faculté pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment de son départ, considérant l'importance de maintenir la stabilité dans un environnement concurrentiel. Bien que crucial pendant cette période de transition et d'instauration d'une nouvelle gouvernance, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, de revenir sur son application automatique et de se réserver le droit de libérer le Président-Directeur Général de cet engagement, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Directeur Général Délégué bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que :

- le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ;
- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

La politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué pour l'année 2023 prévoyait la non-attribution de l'indemnité de non-concurrence au-delà de l'âge de 65 ans. Il est cependant apparu au Conseil que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du groupe sont essentielles et demeurent nécessaire en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Directeur Général Délégué ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire.

Sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la section 3.4 de l'Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF.

Avantages accessoires à la rémunération

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient, des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de leur rémunération.

La retraite à cotisations définies est basée sur un taux unique de cotisations employeur, actuellement fixé à 1 % de la rémunération brute perçue au cours de l'année.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction avec chauffeur et ont droit au remboursement, sur présentation de justificatifs des frais d'hébergement, déplacement et de mission engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra, en considération de la situation particulière des dirigeants mandataires sociaux, décider de mettre à disposition un appartement de fonction ou octroyer une indemnité de logement sous la forme d'une allocation forfaitaire.

Par conséquent, en cas de recours à cet avantage au cours de l'année après validation, les détails de ces avantages seront rapportés dans le rapport de rémunération.

Politique de rémunération en cas de nomination d'un dirigeant mandataire social

L'élaboration d'une stratégie performante sur le long terme nécessite à la fois une connaissance approfondie du marché, des clients, des concurrents et des technologies mais aussi de la culture d'EssilorLuxottica. C'est pourquoi EssilorLuxottica privilégie, autant que faire se peut, la promotion de talents internes. Pour autant, la capacité à attirer des talents du monde entier constitue également un élément clé pour assurer les succès futurs d'EssilorLuxottica.

Les principes et critères de la politique de rémunération s'appliqueront, le cas échéant, à tout successeur au poste de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué, désigné postérieurement à l'Assemblée Général 30 avril 2024. De même, ces principes et critères s'appliqueront, le cas échéant, à tout dirigeant mandataire social supplémentaire désigné postérieurement à cette date.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, adapterait ces principes et critères de la politique de rémunération à la situation spécifique du dirigeant mandataire social nommé (rémunération fixe, montant et objectifs de la rémunération variable…).

Dans chacune de ces situations, la rémunération totale qui serait proposée pour recruter un dirigeant mandataire social venant d'une société extérieure au Groupe devrait correspondre au « juste prix » du marché au regard de la fonction considérée et du profil du candidat. Cette rémunération serait conforme aux principes généraux détaillés ci-dessus (section 3.3.1.1) et serait déterminée en tenant compte le cas échéant de toute différence de niveau de responsabilité et en cohérence avec les pratiques antérieures au sein de la Société, étant toutefois précisé que l'équilibre entre la partie fixe, variable court terme et variable long terme serait conservé et que tout nouveau Directeur Général ou nouveau Directeur Général Délégué ne pourrait, respectivement, se voir attribuer une rémunération supérieure à celle prévue dans la politique de rémunération pour l'actuel Président-Directeur Général et pour l'actuel Directeur Général Délégué, respectivement.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, se réserve la possibilité, afin d'assurer le recrutement du dirigeant mandataire social, de compenser la perte de rémunération ou d'avantages dont bénéficiait le candidat dans son précédent poste. À cet égard, le Conseil pourrait recourir à deux instruments : une prime de bienvenue et/ou une attribution exceptionnelle d'actions de performance.

En tout état de cause,

- le versement effectif d'une éventuelle prime de bienvenue ne pourrait intervenir qu'après approbation de l'Assemblée Générale ;
- les montants cumulés de la prime de bienvenue et, le cas échéant, de l'attribution exceptionnelle d'actions de performance auraient une valeur au maximum équivalente à celles des rémunérations perdues par le candidat, et seraient dûment communiqués par la Société avec l'explication de leur valorisation.

En cas de nomination en cours d'année d'un dirigeant mandataire social, les objectifs de la part variable annuelle pourront être de manière exceptionnelle fixés en cours d'exercice. La part variable sera dans ce cas proratisée.

En cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

La rémunération du Président du Conseil d'administration nommé devrait se composer uniquement d'une rémunération fixe, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Président du Conseil d'administration ne pourrait disposer d'aucune rémunération variable (annuelle ou intéressement à long terme), ni d'indemnité post-mandat (indemnité de départ, de non-concurrence).

Conformément à la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration déterminera, au moment de la nomination, la rémunération annuelle fixe du Président, selon les principes généraux mentionnés en section 3.3.1.1.1 et en tenant compte :

- des responsabilités et missions confiées au Président, comme indiqué dans les statuts et le Règlement du Conseil ;
- des compétences, de l'expérience, de la connaissance du Groupe du Président ;
- des niveaux de rémunération observés pour cette fonction dans des sociétés comparables à EssilorLuxottica.

Le Président du Conseil d'administration pourrait être éligible à la rémunération à raison de son mandat d'administrateur, tel que présentée en section 3.3.1.2.1.

3.3.2 Rémunérations 2023 des mandataires sociaux

Évolution de la gouvernance

À l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, le Conseil d'administration a décidé de maintenir Messieurs Leonardo Del Vecchio, Francesco Milleri et Paul du Saillant dans leurs fonctions respectives de Président du Conseil d'administration (non exécutif), Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le 28 juin 2022, suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Francesco Milleri en tant que Président du Conseil d'administration jusqu'à la fin de son mandat actuel, en complément de sa fonction de Directeur Général d'EssilorLuxottica. En outre, le Conseil d'administration a confirmé Monsieur Paul du Saillant dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.

Suite à la réunification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, le Conseil d'administration du 22 février 2023, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Monsieur Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.

3.3.2.1 Rémunération 2023 des membres du Conseil d'administration

Les éléments de la rémunération des membres du Conseil d'administration présentés ci-après ont été déterminés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément aux règles d'attribution de la rémunération des membres du Conseil d'administration telles que rappelées à la section 3.3.1.2.1, le montant total de la rémunération annuelle due aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2023 à raison de leur mandat s'élève à 1 491 667 euros, inférieur au maximum de 2 000 000 d'euros, autorisé par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018.

La rémunération des membres du Conseil d'administration, au titre de leur mandat d'administrateur, s'établit comme présentée dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les administrateurs non dirigeants n'ont perçu aucune autre rémunération que les rémunérations détaillées ci-dessous. Le détail des rémunérations qui ont été versées au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux figure à la section 3.3.2.2.

	Montants bruts attribués au titre 2022	Montants bruts attribués au titre de 2023
F. Milleri	100 000 €	100 000 €
P. du Saillant	100 000 €	100 000 €
R. Bardin	145 000 €	141 250 €
M. Bard	100 000 €	100 000 €
S. Brown	100 000 €	100 000 €
J-L. Biamonti [(a)]	135 000 €	169 167 €
M-C. Coisne	100 000 €	100 000 €
J. Gonzalo	*José Gonzalo a décidé de renoncer à toutes rémunérations auxquelles il pourrait prétendre du fait de l'exercice de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica*	
V. Mercier Pitre [(b)]	112 702 €	115 000 €
M. Notari [(c)]	50 333 €	90 000 €
S. Piramal	125 000 €	125 000 €
C. Scocchia	125 000 €	121 250 €
N. Von Siemens	115 000 €	100 000 €
A. Zappia	130 000 €	130 000 €
L. Del Vecchio [(c)]	44 667 €	N/A
J. Favre [(b)]	2 298 €	N/A
TOTAL	**1 485 000 €**	**1 491 667 €**

(a) Suite à la réunification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, le Conseil d'administration du 22 février 2023, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Monsieur Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.
(b) Virginie Mercier Pitre a été cooptée au Conseil d'administration le 20 janvier 2022, suite à sa nomination comme nouvelle Présidente de Valoptec Association en remplacement de Juliette Favre.
(c) Mario Notari a été coopté comme nouvel administrateur du Conseil d'administration le 28 juin 2022, suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio le 27 juin 2022.

3.3.2.2 Rémunération 2023 des dirigeants mandataires sociaux (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

3.3.2.2.1 Structure de rémunération 2023 des dirigeants mandataires sociaux

Pour mémoire, la structure de la rémunération pour l'exercice 2023 de Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leurs fonctions respectives de Président- Directeur Général et Directeur Général Délégué s'établit comme suit :

	Francesco Milleri Président-Directeur Général	Paul du Saillant Directeur Général Délégué
Rémunération fixe annuelle	**1 800 000 €**	**1 250 000 €**
Rémunération variable annuelle	Cible : **125 % du fixe** Maximum : **250 % du fixe** Soit un montant cible de : **2 250 000** euros	Cible : **100 % du fixe** Maximum : **200 % du fixe** Soit un montant cible de : **1 250 000** euros
Intéressement long terme	**70 000** actions de performance	**35 000** actions de performance

Les règles de détermination de la rémunération fixe, de la rémunération variable annuelle et de l'intéressement à long terme du Président-Directeur Général sont rappelées à la section 3.3.1.2.2 du Document d'enregistrement Universel 2022.

Structure de rémunération 2023 de Francesco Milleri, Président-Directeur Général, et Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Rémunération cible de Francesco Milleri

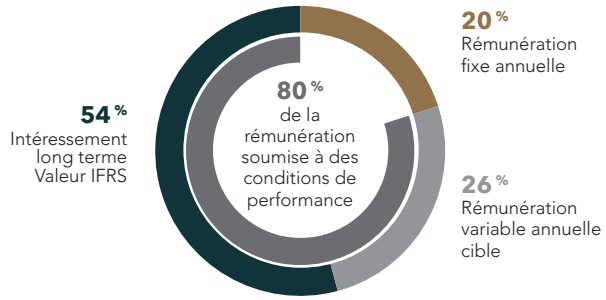

Rémunération cible de Paul du Saillant

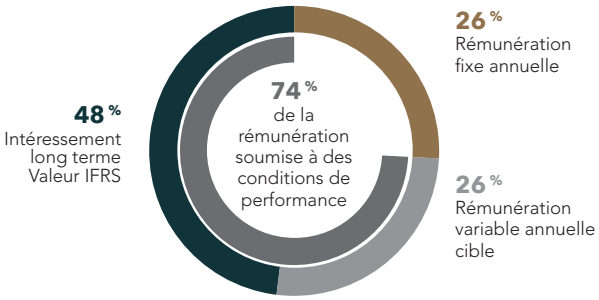

Rémunération maximale de Francesco Milleri

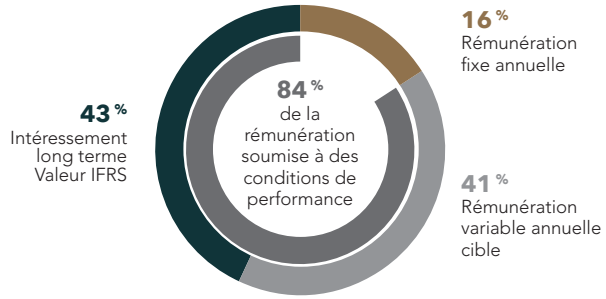

Rémunération maximale de Paul du Saillant

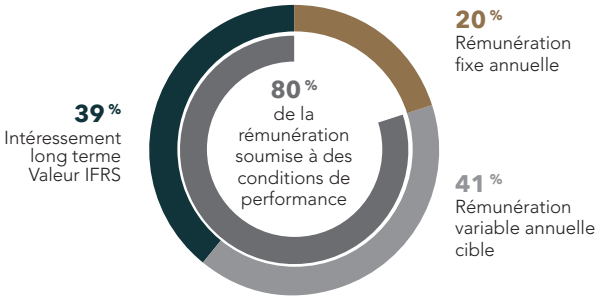

Il est à noter qu'environ trois quarts de la rémunération annuelle cible totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à des conditions de performance (80 % pour le Président-Directeur Général) dont près de la moitié dépend de la performance long terme.

La rémunération présentée ci-dessus pour Francesco Milleri et Paul du Saillant constitue l'intégralité de la rémunération qui leur est versée par EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales (hors rémunération au titre des mandats d'administrateurs au sein d'EssilorLuxottica).

3.3.2.2.2 Synthèse des rémunérations 2023 des dirigeants mandataires sociaux

	Francesco Milleri Président-Directeur Général			Paul du Saillant Directeur Général Délégué		
	2022	2023	Évol. 2023/2022	2022	2023	Évol. 2023/2022
RÉMUNÉRATION ANNUELLE MONÉTAIRE						
Fixe	1 500 000 €	1 800 000 €	+ 20 %	1 250 000 €	1 250 000 €	=
Part variable cible	1 500 000 €	2 250 000 €		1 250 000 €	1 250 000 €	
Rémunération monétaire cible	**3 000 000 €**	**4 050 000 €**	**+ 35 %**	**2 500 000 €**	**2 500 000 €**	**=**
Part variable due	2 437 500 €	3 152 250 €		2 031 250 €	1 751 250 €	
% de réalisation des objectifs par rapport à la cible	162,5 %	140,1 % [a]		162,5 % [a]	140,1 % [a]	
% maximum (pour référence)	200 %	250 %		200 %	200 %	
Rémunération monétaire due	**3 937 500 €**	**4 952 250 €**	**+ 26%**	**3 281 250 €**	**3 001 250 €**	**- 9%**
PLAN D'INTÉRESSEMENT LONG TERME						
Attribution d'actions de performance	**50 000**	**70 000**		**35 000**	**35 000**	
En % du nombre total d'actions attribuées	2,3 %	3,1 %		1,6 %	1,5 %	
En % du capital social au 31 décembre de l'exercice	0,011 %	0,015 %		0,008 %	0,008 %	
Valorisation IFRS des actions de performance [b]	3 430 000 € [b]	4 733 400 € [c]		2 401 000 € [b]	2 366 700 € [c]	
AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION						
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 €	100 000 €		100 000 €	100 000 €	
AVANTAGES SOCIAUX						
Avantages en nature	0 €	0 €		0 €	0 €	
Type						
Cotisations employeur aux régimes collectifs (santé, prévoyance et retraite à cotisations définies)	28 574 €	32 304 €		44 816 €	41 160 €	
ENGAGEMENTS DIFFÉRÉS						
Retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »	Non	Non		Oui, sans acquisition de nouveaux droits	Oui, sans acquisition de nouveaux droits	
Indemnité de non-concurrence	Oui	Oui		Oui	Oui	
Indemnité de départ	Au titre du mandat social	Au titre du mandat social		Au titre de son contrat de travail suspendu	Au titre de son contrat de travail suspendu	

(a) Le détail du taux de réalisation des critères est présentée à l'Annexe 1 ci-après.
(b) Soit, sur la base de la valorisation IFRS, un prix par action de 68,60 euros.
(c) Soit, sur la base de la valorisation IFRS, un prix par action de 67,62 euros.

3.3.2.2.3 Annexes rémunérations 2023

En complément du tableau de synthèse des rémunérations 2023, six annexes explicatives sont proposées. Elles concernent :

1. la part variable 2023 ;
2. le plan d'actions de performance attribuées en 2023 ;
3. le régime de retraite supplémentaire à prestations définies ;
4. l'indemnité de départ au titre du mandat social/contrat de travail suspendu ;
5. l'indemnité de non-concurrence ;
6. les régimes collectifs et les avantages en nature.

Annexe 1 : Part variable 2023

La rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2023 a été déterminée conformément aux principes figurant dans la politique de rémunération 2023 décrite à la section 3.3.1. du Document d'enregistrement universel 2022 et approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 (respectivement au titre de la résolution n° 11 pour la fonction de Président-Directeur Général et de la résolution n° 12 pour la fonction de Directeur Général Délégué).

Le versement de cette rémunération variable est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024.

Le bonus cible de Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leur mandat respectif de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué sur l'exercice 2023 était respectivement de 125 % et de 100 % de la rémunération fixe, soit respectivement 2 250 000 euros et 1 250 000 euros.

Performance de l'entreprise pour l'exercice 2023

Les résultats de critères de performance pour l'exercice 2023 sont les suivants :

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200 % de la cible	% réalisation pondéré
P		R	P x R
40 %	Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté [(a)] (à taux de change constants [(b)])	123,9 %	49,6 %
20 %	Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants [(b)], hors acquisition stratégique)	150,0 %	30,0 %
20 %	Résultat opérationnel ajusté [(a)] (à taux de change constants [(b)])	102,5 %	20,5 %
20 %	Responsabilité sociale et environnementale	200,0 %	40,0 %
100 %			**140,1 %**

(a) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica («Rapprochement EL»), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.
(b) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

Réalisation en montant

	Rémunération Fixe au titre de l'exercice 2023 (RF)	Rémunération variable Cible (% RF)	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
Président-Directeur Général	1 800 000 €	125 %	140,1 %	3 152 250 €
Directeur Général Délégué	1 250 000 €	100 %	140,1 %	1 751 250 €

Analyse de la performance pour l'exercice 2023

Performance financière

Sur l'année le chiffre d'affaires s'établit à 25 395 millions d'euros, en hausse de 7,1 % à taux de change constants[1]. Les quatre régions et les deux segments ont contribué à cette performance, reflétant le modèle équilibré et diversifié des ventes du Groupe. EssilorLuxottica a ainsi réalisé pour la troisième année consécutive une croissance de son chiffre d'affaires à taux de change constants[1] supérieure à 7 %, qui était en augmentation de + 7,5 % en 2022 par rapport à 2021[2] et de + 7,4 % en 2021[2] par rapport à 2019[2].

Cette année a été une année d'investissements majeurs : le Groupe a continué de développer de nouvelles catégories de produits, avec notamment Stellest sur la myopie et Ray-Ban Meta sur les lunettes connectées, ajouté des marques renommées telles que Moncler et Jimmy Choo au portefeuille, tiré parti de l'intelligence artificielle et de l'analyse des données, élargi son empreinte industrielle et renforcé son réseau de distribution dans le monde.

En termes de rentabilité, la performance du Groupe a connu une pression conjoncturelle plus forte en 2023, en raison de la poussée inflationniste de l'économie mondiale, d'incidences défavorables liés aux taux de change des principales devises ainsi que de nouveaux coûts destinés à soutenir les nouvelles initiatives mentionnées précédemment. La marge brute ajustée[3] s'est élevée à 16 090 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, atteignant 63,4 % du chiffre d'affaires, 30 points de base plus bas qu'en 2022 (ou -20 points de base à taux de change constants[1]).

Le résultat opérationnel ajusté[3] a atteint 4 178 millions d'euros sur l'année, soit 16,5 % du chiffre d'affaires, contre 16,8 % en 2022, soit une dilution de la marge de 30 points de base, tandis qu'à taux de change constants[1], la marge a augmenté de 10 points de base pour atteindre 16,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net ajusté[3] du Groupe a atteint 2 946 millions d'euros sur l'année, soit 11,6 % du chiffre d'affaires, contre 11,7 % en 2022, soit une dilution de la marge de 10 points de base, tandis qu'à taux de change constants[1], la marge a augmenté de 20 points de base pour atteindre 11,9 % du chiffre d'affaires.

Il est à noter que le résultat opérationnel ajusté[3] et le résultat net ajusté[3] du Groupe ont augmenté respectivement de 7,7 % et 9,4 % à taux de change constants[1] au cours d'une année où la pression inflationniste a impacté différents postes de coûts, en particulier le coût de la main d'œuvre.

Responsabilité sociale et environnementale

En 2023, dans le sillage du lancement du programme de développement durable du Groupe, « *Eyes on the Planet* », et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a confirmé l'inclusion d'un critère de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dans la rémunération annuelle variable des dirigeants exécutifs et de 15 000 collaborateurs éligibles. Ce critère RSE reflétait la volonté d'EssilorLuxottica de lutter contre le changement climatique en cohérence avec son engagement public de neutralité carbone pris dans le cadre du programme de développement durable « *Eyes on the Planet* » (voir le chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel). Plus spécifiquement, le critère était mesuré en termes d'efforts de réduction de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) réalisés d'une année sur l'autre et poursuivis par le Groupe à travers l'énergie autoproduite à partir de sources renouvelables, l'achat d'énergies vertes et/ou les investissements dans des contrats d'achat direct d'électricité. En outre, une condition préalable a été définie pour évaluer la réalisation du critère RSE, à savoir l'atteinte de la neutralité carbone des scopes 1 et 2 en Europe à la fin de l'exercice 2023. C'est la première étape dans la transition du Groupe vers la neutralité carbone de ses activités à horizon 2025.

Grâce aux efforts réalisés par EssilorLuxottica, et expliqués dans la section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement universel, non seulement la neutralité carbone des scopes 1 et 2 a été atteinte en Europe, mais les initiatives et les investissements dans le secteur des énergies renouvelables ont conduit à un effort supplémentaire de réduction des émissions de carbone, estimé à plus de 80ktCO_2eq en 2023. Conformément aux échelles de performance quantitatives préalablement définies, le critère RSE a été atteint à 200 %.

Pour rappel, le taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur les quatre dernières années était :

2019 [a] [b]	2020 [a]	2021	2022
0 %	22,9 %	197,8 %	162,5 %

(a) Les mandataires sociaux exécutifs étaient Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières.
(b) Suite à la fraude survenue dans une usine Essilor en Thaïlande.

(1) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.
(2) (Chiffre d'affaires) Comparable ou pro forma: le chiffre d'affaires comparable inclut la contribution de GrandVision comme si le regroupement entre EssilorLuxottica et GrandVision (« Acquisition GV »), ainsi que les cessions d'actifs requises par les autorités de la concurrence dans le contexte de l'Acquisition GV, avaient eu lieu au début de l'exercice (*i.e.* 1er janvier). Le chiffre d'affaires comparable a été préparé à titre illustratif dans le seul but de fournir des informations comparables.
(3) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica («Rapprochement EL»), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

Annexe 2 : Plan d'actions de performance 2023

L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a autorisé le Conseil d'administration, dans sa résolution n° 15, à attribuer des actions de performance au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, donnant ainsi au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica la possibilité de déployer la culture de l'actionnariat salarié dans l'ensemble du groupe EssilorLuxottica. Les attributions d'actions de performance sont un élément fondamental de la culture du Groupe, et permettent aux salariés d'être pleinement associés à la création de valeur et au succès du Groupe. La participation importante des salariés dans le capital social contribue à la compétitivité du Groupe et constitue par ailleurs une source de fierté commune à tous les salariés d'EssilorLuxottica.

En 2023, les attributions d'actions de performance ont bénéficié à environ 15 000 collaborateurs du groupe EssilorLuxottica.

Au-delà des actions de performance, le Groupe a une politique volontariste d'actionnariat salarié pour permettre au plus grand nombre de ses collaborateurs d'en devenir actionnaires, notamment via le plan international « Boost ». En 2023, près de 64 000 salariés EssilorLuxottica ont participé dans 80 pays, soit 67 % des collaborateurs éligibles (taux de participation supérieure à 2022).

Condition de performance - Croissance annualisée du cours de l'action

La condition de performance applicable à tous les bénéficiaires est basée sur la croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica, calculée comme suit :

- le 2 octobre 2023, jour de l'attribution par le Conseil d'administration, a été déterminé le Cours Initial de Référence (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action EssilorLuxottica précédant la date d'attribution) soit 171,16 euros ;
- le 2 octobre 2026, soit trois ans après la date d'attribution, sera calculé le Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture entre le 2 juillet et le 2 octobre 2026.

Le nombre d'actions acquises est déterminé comme suit :

Cours Moyen trois ans après l'attribution	Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises *(en % de l'attribution initiale)*
Strictement inférieur à 181,6 €	Strictement inférieur à 2 %	0 %
Entre 181,6 € et 187,0 €	de 2 % à 3 %	50 %
Entre 187,0 € et 192,5 €	de 3 % à 4 %	60 %
Entre 192,5 € et 198,1 €	de 4 % à 5 %	70 %
Entre 198,1 € et 203,9 €	de 5 % à 6 %	80 %
Entre 203,9 € et 209,7 €	de 6 % à 7 %	90 %
Supérieur ou égal à 209,7 €	Supérieur ou égal à 7 %	100 %

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 171,16 euros.

Condition de performance – comparaison à l'EuroStoxx 50

La condition de performance, basée sur la comparaison entre la performance de l'action EssilorLuxottica et celle de l'indice EuroStoxx 50, est calculée comme suit :

- Pour toute croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica inférieure à 2 % par an soit 6,1 % sur 3 ans, aucune action de performance ne pourrait être acquise.
- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi et si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance se fait dans la même condition que celle mentionnée ci-dessus.
- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi mais si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance est plafonnée à 50 %.

Pour résumer :

Cours Moyen trois ans après l'attribution	Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)	
		Si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50
Strictement inférieur à 181,6 €	< 2 %	0 %	0 %
Entre 181,6 € et 187,0 €	de 2 % à 3 %	50 %	50 %
Entre 187,0 € et 192,5 €	de 3 % à 4 %	60 %	
Entre 192,5 € et 198,1 €	de 4 % à 5 %	70 %	
Entre 198,1 € et 203,9 €	de 5 % à 6 %	80 %	
Entre 203,9 € et 209,7 €	de 6 % à 7 %	90 %	
Supérieur ou égal à 209,7 €	Supérieur ou égal à 7 %	100 %	

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 171,16 euros.

La pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 sanctionne, le cas échéant, une rémunération insuffisante de l'actionnaire/investisseur qui a fait le choix d'investir en actions EssilorLuxottica au début de la période de mesure de la performance au regard de celle qu'il aurait obtenue en investissant dans un panier d'actions de l'EuroStoxx 50.

En cas de décès ou d'invalidité, en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires, les conditions de performance sont réputées réalisées.

Condition de présence

L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de trois ans à compter de la date d'attribution.

En cas de départ en retraite, d'invalidité ou de décès pendant la période d'acquisition des actions, la condition de présence sera réputée réalisée en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires.

En cas de non-renouvellement du mandat non motivé par une faute pendant la période d'acquisition des actions, le Conseil d'administration pourra décider de lever la condition de présence, en motivant sa décision. La décision du Conseil d'administration sera communiquée au moment du départ.

Annexe 3 : Retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »

Conformément à la loi PACTE et l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé à cette date.

Ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) était ouvert aux cadres dirigeants du Groupe de catégorie IIIC et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie.

Une ancienneté d'au moins 10 ans (contre deux ans recommandés par le Code AFEP-MEDEF) au sein du groupe EssilorLuxottica est requise pour bénéficier de la retraite supplémentaire à prestations définies. Il convient par ailleurs d'être présent aux effectifs d'EssilorLuxottica (ou d'une société adhérente) au moment de la cessation de l'activité professionnelle pour bénéficier de la rente supplémentaire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans sans reprise d'activité professionnelle.

La rente supplémentaire est fonction de l'ancienneté dans le Groupe et de la moyenne de la rémunération brute (fixe et variable annuelle) effectivement perçue au cours des trois années précédant le dernier jour travaillé (la rémunération de référence).

Plus précisément, lorsque les conditions d'éligibilité sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée de la manière suivante :

- 10 % de la rémunération de référence ;
- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :
  - 1 % de la rémunération de référence,
  - 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la « tranche C » de la Sécurité Sociale dans la limite de 5 % de la rémunération de référence.

Le régime collectif de retraite supplémentaire est ainsi susceptible d'assurer aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC ayant au moins 20 ans d'ancienneté dans le Groupe une rente de retraite supplémentaire maximum de 25 % de leur rémunération de référence (contre un maximum de 45 % prévu par le Code AFEP-MEDEF). L'augmentation des droits potentiels est donc au maximum de 1,25 % par année (contre un maximum de 3 % prévu par la loi).

Note : Une provision est inscrite au bilan en phase de constitution (tant que les dirigeants mandataires sociaux sont actifs) ; dès lors que les bénéficiaires liquident leur retraite, le capital constitutif est transféré à un assureur et donc totalement externalisé.

Francesco Milleri, Directeur Général

Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel du régime de retraite à prestations définies.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Paul du Saillant a atteint 11 ans et deux mois d'ancienneté au 31 décembre 2019. Depuis cette date, il n'acquiert plus aucun droit supplémentaire.

Dans le cadre de ce régime, et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe à la fermeture du régime, le calcul théorique de la rente annuelle dont bénéficierait Paul du Saillant au 31 décembre 2023 serait de 12,8 % de la moyenne de la rémunération effectivement perçue au cours des exercices 2021, 2022 et 2023 (soit environ 388 509 euros).

Annexe 4 : Indemnité de rupture du mandat social/ contrat de travail

Francesco Milleri, Directeur Général

Aucune indemnité de départ n'a été attribuée à Francesco Milleri, au titre de l'exercice 2023.

Pour rappel, les termes de l'engagement applicable depuis la désignation de Francesco Milleri sont les suivants :

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, depuis l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, tout salarié promu à la fonction de Directeur Général est tenu de démissionner de son contrat de travail. Ainsi, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général le 21 mai 2021.

L'indemnité de départ est intégralement soumise à une condition de performance comme décrit ci-après.

Condition d'attribution de l'indemnité

Tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement…) ouvrerait droit au versement d'une indemnité de départ soumis à une condition de performance.

Aucun versement n'aurait lieu en cas de faute grave ou de faute lourde, de démission ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Condition de performance

Le versement éventuel de l'indemnité serait subordonné à la condition de performance suivante.

La performance serait mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle de Francesco Milleri sur les trois années précédant son départ. Les objectifs annuels seraient ceux fixés par le Conseil d'administration à Francesco Milleri au titre de sa qualité de dirigeant mandataire social, et servant au calcul de la part variable annuelle de sa rémunération.

- Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne serait versée.
- Pour un taux moyen de performance supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité serait calculée strictement proportionnellement à ce taux dans la limite de 100 % (par exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité serait payée à hauteur de 90 % de son montant).

Cette condition de performance serait directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle de Francesco Milleri, conformément à la politique de rémunération qui lui est applicable, votée lors des Assemblées Générales laquelle tient compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Dans l'hypothèse où la durée du mandat social serait inférieure à la période de référence triennale, la performance réalisée au titre des objectifs annuels fixés dans le cadre des fonctions exercées précédemment au sein de Luxottica Group S.p.A. pour le calcul de la part variable annuelle pourrait être prise en compte.

Montant de l'indemnité de départ

Cette indemnité serait fixée à un maximum de deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue).

Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définis conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Aucune indemnité de départ n'a été attribuée à Paul du Saillant, au titre de l'exercice 2023.

Pour rappel, les termes de l'engagement applicable depuis la désignation de Paul du Saillant sont les suivants :

Le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Dans le cas particulier de Paul du Saillant dont le contrat de travail suspendu comprend une indemnité de départ, celle-ci se décomposerait entre :

- une indemnité légale ou indemnité conventionnelle liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ;
- une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à l'atteinte de la condition de performance suivante.

Condition d'attribution de l'indemnité

Tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement…) ouvrerait droit au versement d'une indemnité supra-légale soumis à une condition de performance.

Aucune indemnité supra-légale ne serait due en cas de faute grave ou de faute lourde, suivie d'un licenciement au titre du contrat de travail dans un délai d'un an suivant le terme du mandat social ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Condition de performance de l'indemnité supra-légale

L'indemnité supra-légale serait soumise à l'atteinte d'une condition de performance mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle sur les trois années précédant le départ.

Les objectifs annuels seraient ceux fixés par le Conseil d'administration à Paul du Saillant au titre de sa qualité de dirigeant mandataire social, et servant au calcul de la part variable annuelle de sa rémunération.

- Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne serait versée.
- Pour un taux moyen de performance supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité serait calculée strictement proportionnellement à ce taux dans la limite de 100 % (par exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité serait payée à hauteur de 90 % de son montant).

Cette condition de performance serait directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle de Paul du Saillant conformément à la politique de rémunération qui lui est applicable, votée lors des Assemblées Générales laquelle tient compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Dans l'hypothèse où la durée du mandat social serait inférieure à la période de référence triennale, la performance réalisée au titre des objectifs annuels fixés dans le cadre des fonctions exercées précédemment au sein d'Essilor International SAS pour le calcul de la part variable annuelle pourrait être prise en compte.

Montant des indemnités de départ

En tout état de cause, le cumul des deux indemnités (légale et supra-légale) ne pourrait excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue).

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 6,75 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement).

Le préavis à respecter par chacune des Parties en cas de rupture du contrat de travail est fixé conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définis conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Annexe 5 : Indemnité de non-concurrence

Francesco Milleri, Directeur Général

Aucune indemnité de non-concurrence n'a été attribuée à Francesco Milleri, au titre de l'exercice 2023.

Pour rappel, les termes de l'engagement applicable depuis la désignation de Francesco Milleri sont les suivants :

Il bénéficie au titre de son mandat social de Directeur Général d'EssilorLuxottica d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat.

Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu).

Conformément au Code AFEP-MEDEF,

- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Il est à noter que l'engagement de non-concurrence conclu avec Francesco Milleri ne prévoit pas la faculté pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment de son départ. Le Conseil d'administration a en effet considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel dans lequel intervient la Société, il était essentiel de ne pas faire peser d'incertitude sur l'application de cette clause de non-concurrence. À cet égard, le Conseil d'administration a jugé primordial, en cette période de transition, que la Société ait à sa tête un dirigeant disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capable non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché sur lequel celui-ci évolue. Il est apparu clé au Conseil d'administration d'assurer la protection des informations stratégiques et des intérêts du Groupe pendant la période agréée. C'est pourquoi il a été jugé opportun de maintenir le même mécanisme que celui dont Francesco Milleri bénéficiait au titre de son contrat de travail concernant une éventuelle levée de la clause de non-concurrence. En effet, le maintien de ce dispositif permet au dirigeant mandataire social de s'engager sur des règles préétablies et claires, contribuant ainsi à créer une dynamique et une confiance dans la relation avec le dirigeant, dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Aucune indemnité de non-concurrence n'a été attribuée à Paul du Saillant, au titre de l'exercice 2023,.

Pour rappel, les termes de l'engagement applicable depuis la désignation de Paul du Saillant sont les suivants :

Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Paul du Saillant bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que :

- le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ;
- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Annexe 6 : Régimes collectifs et avantages en nature

Francesco Milleri et Paul du Saillant ont bénéficié au titre de l'exercice 2023 des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de leur rémunération.

La retraite à cotisations définies est basée sur un taux unique de cotisations employeur, actuellement fixé à 1 % de la rémunération brute de l'année.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction et ont droit au remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement et de mission engagés dans l'exercice de leurs fonctions, dans le respect des règles internes à EssilorLuxottica.

Aucun avantage en nature n'a été attribué à Francesco Milleri et Paul du Saillant sur l'exercice 2023.

3.3.2.2.4 Échéance du plan d'attribution d'actions de performance du 1er octobre 2020

Le 1er octobre 2020, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer un plan d'actions de performance, dont 35 000 actions de performance à Francesco Milleri et 35 045 actions à Paul du Saillant.

L'acquisition de ces actions était liée, d'une part, à une condition de présence et, d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance applicable à l'ensemble des bénéficiaires et une condition de performance spécifique applicable uniquement aux mandataires sociaux.

La condition de performance applicable à l'ensemble des bénéficiaires portait sur la progression annualisée du cours de l'action, laquelle progression devait être supérieure ou égale à 7 % pour obtenir la totalité des droits initialement attribués.

Pour rappel, l'échelle de performance était la suivante :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Cours Moyen trois ans après l'attribution	Nombre d'actions acquises *(en % de l'attribution initiale)*
< 2 %	Strictement inférieur à 117,6 €	0 %
de 2 % à 3 %	Entre 117,6 € et 121,1 €	50 %
de 3 % à 4 %	Entre 121,1 € et 124,6 €	60 %
de 4 % à 5 %	Entre 124,6 € et 128,3 €	70 %
de 5 % à 6 %	Entre 128,3 € et 132,0 €	80 %
de 6 % à 7 %	Entre 132,0 € et 135,7 €	90 %
>= 7 %	Supérieur ou égal à 135,7 €	100 %

* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 110,79 euros.

La condition de performance, mesurée le 30 septembre 2023 , a été réalisée à 100 % (cf. tableau ci-dessous).

Cours initial de référence	Moyenne des 20 cours d'ouverture précédant le 1er octobre 2020	110,79 €
Cours Moyen	Moyenne des cours d'ouverture du 1er juillet au 30 septembre 2023 (inclus)	173,83 €
Progression annualisée du cours de l'action		+16 %
Atteinte de la condition de performance		100 %

Ainsi, le 1er octobre 2023, un total de 1 734 884 actions a été livré aux bénéficiaires ; dont 35 000 pour Francesco Milleri et 35 045 pour Paul du Saillant. Au moment de l'attribution, Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant n'avaient pas le statut de dirigeant mandataire social de la Société et n'étaient donc pas soumis à la deuxième condition de performance spécifique applicable uniquement aux dirigeants mandataires sociaux.

Obligation de conservation supplémentaire pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent détenir au nominatif, directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsables légaux, au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica. Ils disposent d'un délai de cinq années à compter de leur nomination pour acquérir ces actions.

De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises. Cette obligation de conservation n'est plus applicable dès lors qu'ils détiennent au nominatif directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsable légaux, un nombre d'actions EssilorLuxottica représentant un montant équivalent à 400 % de leur rémunération fixe. La rémunération fixe retenue est celle de l'année durant laquelle le dirigeant mandataire social entend céder des actions de performance.

Au 31 décembre 2023, Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant détiennent respectivement 451 522[1] actions et 368 311 actions et respectent donc leur obligation de détention d'actions.

(1) En outre, M. Milleri détient 57 343 actions d'EssilorLuxottica via Milleri S.r.l., une société dont il est entièrement propriétaire.

3.3.3 Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages

Tableau 1 – Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros (montants bruts)	2023	2022
Leonardo Del Vecchio		**Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022**
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) [a]		290 500 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice [b]		
Francesco Milleri	**Président-Directeur Général**	**Directeur Général, puis Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022**
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) [a]	5 052 250 €	4 037 500 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice [b]	4 733 400 €	3 430 000 €
Paul du Saillant	**Directeur Général Délégué**	**Directeur Général Délégué**
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) [a]	3 101 250 €	3 381 250 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice [b]	2 366 700 €	2 401 000 €

(a) Montant des rémunérations dues au titre de l'exercice 2023 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.
(b) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci sont acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Tableaux 2 et 3 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social exécutif et non-exécutif

	2023	2022	
Leonardo Del Vecchio		**Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022**	
En euros (montants bruts)		**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe [(a)]		245 833 €	245 833 €
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Rémunération à raison du mandat d'administrateur [(b)]		44 667 €	44 667 €
Avantages en nature :			
• voiture			
• assurance chômage			
• autres			
TOTAL		**290 500 €**	**290 500 €**

(a) La rémunération fixe de Leonardo Del Vecchio était de 500 000 d'euros (base annuelle).
(b) Le paiement effectif de la rémunération due à raison du mandat d'administrateur au titre du second semestre peut intervenir en janvier de l'année N+1.

	2023		2022	
Francesco Milleri	**Président - Directeur Général**		**Directeur Général, puis Président - Directeur Général à compter du 28 juin 2022**	
En euros (montants bruts)	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe	1 800 000 €	1 800 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Rémunération variable [(a) (b) (c)]	3 152 250 €	2 437 500 €	2 437 500 €	2 773 639 €
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération à raison du mandat d'administrateur [(d)]	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Avantages en nature :				
• voiture				
• assurance chômage				
• autres				
TOTAL	**5 052 250 €**	**4 337 500 €**	**4 037 500 €**	**4 373 639 €**

(a) Part variable de Francesco Milleri au titre de l'exercice 2023 : 140,1 % de réalisation des objectifs. Part variable due sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.
(b) Part variable de Francesco Milleri au titre de l'exercice 2022 : 162,5 % de réalisation des objectifs approuvée lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.
(c) Part variable de Francesco Milleri au titre de l'exercice 2021 : 197,8 % de réalisation des objectifs approuvée lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.
(d) Le paiement effectif de la rémunération due à raison du mandat d'administrateur au titre du second semestre peut intervenir en janvier de l'année N+1.

	2023		2022	
Paul du Saillant	**Directeur Général Délégué**		**Directeur Général Délégué**	
En euros (montants bruts)	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
Rémunération variable [(a) (b) (c)]	1 751 250 €	2 031 250 €	2 031 250 €	2 472 500 €
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération à raison du mandat d'administrateur [(d)]	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Avantages en nature :				
• voiture				
• assurance chômage				
• autres				
TOTAL	**3 101 250 €**	**3 381 250**	**3 381 250 €**	**3 822 500**

(a) Part variable de Paul du Saillant au titre de l'exercice 2023 : 140,1 % de réalisation des objectifs. Part variable due sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.
(b) Part variable de Paul du Saillant au titre de l'exercice 2022 : 162,5 % de réalisation des objectifs, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.
(c) Part variable de Paul du Saillant au titre de l'exercice 2021 : 197,8 % de réalisation des objectifs, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.
(d) Le paiement effectif de la rémunération due à raison du mandat d'administrateur au titre du second semestre peut intervenir en janvier de l'année N+1.

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a eu lieu durant l'exercice 2023.

Tableau 5 – Options de souscription d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Francesco Milleri, Président-Directeur Général

Francesco Milleri ne dispose pas d'options de souscription à exercer. Par conséquent, aucune option n'a été levée sur l'exercice 2023.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Paul du Saillant ne dispose pas d'options de souscription à exercer. Par conséquent, aucune option n'a été levée sur l'exercice 2023.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Droits à actions de performance attribués	Nombre total	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés *(en euros)*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Plan	Conditions de performance
Francesco Milleri	70 000	67,62	02/10/2026	02/10/2026	02/10/2023	Cours de l'action + Performance relative spéciale dirigeant mandataire social [(a)]
Paul du Saillant	35 000	67,62	02/10/2026	02/10/2026	02/10/2023	Cours de l'action + Performance relative spéciale dirigeant mandataire social [(a)]

(a) Outre la condition de présence, l'acquisition définitive des actions et leur nombre sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de bourse de l'action EssilorLuxottica. Une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre d'actions définitivement acquises est diminué en cas de sous performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 pendant la période de mesure de la performance.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles	Nombre total	Plan	Conditions de performance
Francesco Milleri	35 000 [(a)]	01/10/2020	Cours de l'action [(c)]
Paul du Saillant	35 045 [(b)]	01/10/2020	Cours de l'action [(c)]

(a) 35 000 actions de performance sur les 35 000 acquises au titre du plan du 1er octobre 2020 sont devenues disponibles le 1er octobre 2023.
(b) 35 045 actions de performance sur les 35 045 acquises au titre du plan du 1er octobre 2020 sont devenues disponibles le 1er octobre 2023.
(c) Au moment de l'attribution, Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant n'avaient pas le statut de dirigeant mandataire social de la Société et n'étaient donc pas soumis à la deuxième condition de performance spécifique applicable uniquement aux dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription de performance capées (jusqu'en 2017 inclus) et d'options d'achat d'actions de performance capées (à compter de 2018)

Plan	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Date d'Assemblée Générale	05/05/2015	05/05/2015	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018	21/05/2021
Date du Conseil d'administration	22/09/2016	03/10/2017	29/11/2018	03/10/2019	01/10/2020	28/10/2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées	119 392	132 016	133 203	127 117	113 536	121 868
Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées par les mandataires sociaux						
Point de départ d'exercice des options	22/09/2019	03/10/2020	29/11/2021	03/10/2022	01/10/2023	28/10/2024
Date d'expiration	22/09/2023	03/10/2024	29/11/2025	03/10/2026	01/10/2027	28/10/2028
Prix de souscription/d'achat (moyenne des 20 cours d'ouverture avant le Conseil d'administration)	114,88 €	105,80 €	116,74 €	131,52 €	110,79 €	165,80 €
Modalités d'exercice [(a)]	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans
Nombre d'actions souscrites/achetées au 31/12/2023	60 077	58 470	63 198	38 643	18 754	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	59 315	44 482	20 685	15 363	13 343	8 859
Options restantes au 31/12/2023	-	29 064	49 320	73 111	81 439	113 009

(a) L'acquisition définitive des options de souscription est soumise à une condition de présence, et une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica. Dans le cadre du projet de rapprochement entre Essilor et Luxottica, le Conseil d'administration réuni le 15 janvier 2017 a décidé de lever par anticipation, pour les salariés bénéficiaires, les conditions de performance des plans 2015 et 2016.

Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance (hors attributions collectives)

Plan	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Date d'Assemblée Générale	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018	21/05/2021	21/05/2021	21/05/2021
Date du Conseil d'administration	29/11/2018	03/10/2019	01/10/2020	28/10/2021	06/10/2022	02/10/2023
Nombre total d'actions attribuées	1 565 862	2 228 446 [b]	2 138 851	2 817 295 [c]	2 092 725	2 187 234
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux :						
• Leonardo Del Vecchio	50 000	40 000	20 000			
• Francesco Milleri		35 000	35 000	50 000	50 000	70 000
• Paul du Saillant	30 005	30 005	35 045	35 000	35 000	35 000
Date d'acquisition des actions	29/11/2021	03/10/2022	01/10/2023	Non encore acquises	Non encore acquises	Non encore acquises
Date de fin de période de conservation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre d'actions acquises [a] au 31/12/2023	1 346 976	1 461 666	1 764 627	2 987	1 844	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	218 886	766 780	374 224	403 624	142 606	33 031
Actions restantes au 31/12/2023	-	-	-	2 410 684	1 948 275	2 154 213

(a) Outre la condition de présence, l'acquisition définitive des actions et leur nombre sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica. À compter de l'attribution intervenue en 2010 et jusqu'au plan 2019 inclus, une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre d'actions définitivement acquises est diminué en cas de taux moyen de réalisation des objectifs de la rémunération variable inférieur à 100 %. À compter de l'attribution intervenue en 2020, le nombre d'actions définitivement acquises est diminué en cas de sous performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 pendant la période de mesure de la performance.
(b) Ce total n'inclut pas les 801 400 actions gratuites attribuées le 7 mars 2019 à 122 bénéficiaires au titre de la conversion du plan de rétention monétaire de Luxottica.
(c) Dont 1 849 295 actions de performance dans le cadre du plan annuel d'intéressement à long terme et 968 000 actions dans le cadre d'un plan exceptionnel de rétention. Les actions attribuées dans le cadre du plan exceptionnel de rétention sont soumises aux mêmes conditions de présence et de performance que celles du plan annuel régulier.

Tableau 10 – Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque Dirigeant mandataire social exécutif

Aucune attribution de rémunérations variables pluriannuelles n'a eu lieu durant l'exercice 2023.

Tableau 11 – Dirigeants mandataires sociaux – Tableau détaillé

Francesco Milleri

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Date début mandat	2021
Date fin mandat	2024
Contrat de travail	Non [(a)]
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Oui [(b)]
Régime de retraite supplémentaire	Non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui [(c)]

(a) Conformément au Code AFEP-MEDEF, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général par le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.
(b) L'indemnité de non-concurrence prévue au titre du mandat social est détaillée en annexe 5 de la section 3.3.2.2.3.
(c) L'indemnité de départ prévue au titre du mandat social est détaillée en annexe 4 de la section 3.3.2.2.3.

Paul du Saillant

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ	
Date début mandat	2021
Date fin mandat	2024
Contrat de travail	Oui – suspendu à compter du 30 mars 2020 [(a)]
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Oui [(b)]
Régime de retraite supplémentaire	Oui [(c)]
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui [(d)]

(a) Le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF.
(b) L'indemnité de non-concurrence est détaillée en annexe 5 de la section 3.3.2.2.3.
(c) Le régime de retraite à prestations définies applicable à Paul du Saillant est détaillé en annexe 3 de la section 3.3.2.2.3.
(d) Les indemnités de départ prévue au titre du mandat social et du contrat de travail suspendu sont détaillées en annexe 4 de la section 3.3.2.2.3.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Cette présentation a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite « loi PACTE » et à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, dans une optique de transparence en matière de rémunération des dirigeants. Sont présentés ci-dessous les ratios entre le niveau de la rémunération de chacun des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société.

Méthodologie

- EssilorLuxottica se réfère aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF (actualisées en février 2021) s'agissant de la méthodologie de comparaison de la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux avec celle des salariés du Groupe.
- La holding EssilorLuxottica SA, société cotée, comprend un très faible nombre de salariés par rapport au nombre total de salariés du Groupe en France. Afin de couvrir au moins 80 % de la masse salariale en France tout en tenant compte des évolutions du Groupe, les périmètres retenus sont :
  - jusqu'en 2018 : Essilor International SAS, EssilorLuxottica SA et BBGR ;
  - 2019 à 2021 : Intégration de Luxottica France ;
  - à partir de 2022 : Intégration de GrandVision France.
- Afin de garder un historique comparable et pour des raisons de lisibilité, un seul ratio est présenté pour 2022 et 2023 couvrant 80% de la masse salariale des salariés du Groupe en France. Par ailleurs, l'effectif retenu pour le calcul des rémunérations moyenne et médiane correspond à un effectif en équivalent temps présent de manière continue sur les deux derniers exercices.
- Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul des ratios sont :
  - pour les dirigeants mandataires sociaux : le salaire de base, la rémunération variable annuelle versée en année N au titre de l'année N-1, l'intéressement long terme attribué en année N et valorisé en normes comptables IFRS, conformément à la méthodologie préconisée par l'AFEP-MEDEF, les avantages en nature, la rémunération à raison du mandat d'administrateur due au titre de l'année N ;
  - pour les salariés (équivalent temps plein) : la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée en année N au titre de N-1, l'intéressement, le supplément d'intéressement et la participation versés en année N, l'intéressement long terme attribué en année N et valorisé en normes comptables IFRS, conformément à la méthodologie préconisée par l'AFEP-MEDEF, les primes individuelles versées en année N.

Les rémunérations prises en compte pour les dirigeants mandataires sociaux et les salariés sont des rémunérations brutes qui n'incluent pas les charges et cotisations patronales assises sur ces rémunérations.

À titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente l'évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance du Groupe.

	2019	2020	2021	2022	2023
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Cours final de l'action sur l'année N	135,80 €	127,55 €	187,24 €	169,20 €	181,60 €
Évolution du cours final de l'action par rapport à l'année N-1	+ 23,0 %	- 6,1 %	+ 46,8 %	- 9,6 %	+ 7,3 %
Résultat net part du Groupe pour l'année N	1 938 M€ [(a)]	788 M€ [(a)(c)]	2 060 M€ [(a)]	2 860 M€ [(a)]	2 946 M€
Évolution du résultat net part du Groupe par rapport à l'année N-1	+ 9 %	- 59 % [(c)]	+ 161 % [(d)]	+ 39 % [(e)]	+ 3 %
RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS					
Rémunération moyenne des salariés en année N	74 564 €	74 919 €	76 596 €	76 439 €	78 798 €
Évolution de la rémunération moyenne par rapport à l'année N-1	+ 1 %	+ 0 %	+ 2 %	=	+ 3 %
Rémunération médiane des salariés en année N	57 800 €	57 625 €	56 645 €	55 601 €	58 188 €
Évolution de la rémunération médiane par rapport à l'année N-1	+ 1 %	- 0 %	- 2 %	- 2 %	+ 5 %

(a) Résultat net part du Groupe ajusté pour 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.
(b) Impact du rapprochement avec Luxottica.
(c) Impact de la pandémie Covid-19.
(d) Rebond de l'activité en 2021 suite à la pandémie Covid-19, hors GrandVision (une croissance significative de 16,1 % à taux de change constants comparé à 2019).
(e) Impact de l'intégration de GrandVision

Rémunération des mandataires sociaux

	2019	2020	2021	2022	2023
LEONARDO DEL VECCHIO POUR LA FONCTION DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 17 DÉCEMBRE 2020)					
Leonardo Del Vecchio	**3 320 325 €**	**1 815 565 €**			
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1	- [(a)]	- 45 %			
Ratio sur rémunération moyenne	**45**	**24**			
Ratio sur rémunération médiane	**57**	**32**			
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 27 JUIN 2022					
Leonardo Del Vecchio			**820 382 €**	**290 500 €**	
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1				- 65 %	
Ratio sur rémunération moyenne			**11**	**4**	
Ratio sur rémunération médiane			**14**	**5**	
DIRECTEUR GÉNÉRAL, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 28 JUIN 2022					
Francesco Milleri			**6 168 857 €**	**7 803 639 €**	**9 070 900 €**
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1				+ 27 %	+ 16 %
Ratio sur rémunération moyenne			**81**	**102**	**115**
Ratio sur rémunération médiane			**109**	**140**	**156**
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ					
Paul du Saillant			**4 753 740 €**	**6 223 500 €**	**5 747 950 €**
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1				+ 31 %	- 8 %
Ratio sur rémunération moyenne			**62**	**81**	**73**
Ratio sur rémunération médiane			**84**	**112**	**99**

(a) La rémunération 2019 pour la fonction de Président-Directeur Général est en baisse de 25 % par rapport à la rémunération 2018.

3.3.4 Éléments de rémunération versés au cours de 2023 ou attribués à raison du mandat au titre de 2023 aux mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-post »)

Les résolutions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2024.

La résolution n° 5 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires, conformément à l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, le rapport présentant les informations sur la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice aux mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Ces informations incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, y compris les mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2023, ainsi que les éléments permettant de faire le lien entre la rémunération des mandataires sociaux et la performance, y compris RSE, de la Société.

La résolution n° 6 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires, conformément à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, en qualité de Président-Directeur Général.

La résolution n° 7 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires, conformément à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, en qualité de Directeur Général Délégué.

Ces votes sont requis en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce tel qu'amendé, notamment, par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin II »), par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (dite « loi PACTE ») et l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019.

Ces éléments sont présentés sous forme d'un tableau établi selon les préconisations du Guide d'Application du Code AFEP-MEDEF émis par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise.

Cinquième résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise auquel il est fait référence à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le présent Document d'enregistrement universel, section 3.3, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Sixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général, tels qu'ils figurent dans le présent Document d'enregistrement universel, section 3.3, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre dudit exercice sont synthétisés ci-dessous.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	1 800 000 euros	Rémunération fixe brute annuelle de 1 800 000 euros arrêtée par le Conseil d'administration du 22 février 2023 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations au titre des fonctions de Président-Directeur Général.
Rémunération variable	3 152 250 euros	**Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2023** Au cours de sa réunion du 14 février 2024, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et après validation des éléments financiers par le Comité d'audit et des risques, a évalué le montant de la rémunération variable de Francesco Milleri au titre de l'exercice 2023. Compte tenu des objectifs financiers et spécifiques arrêtés par le Conseil du 22 février 2023 et des réalisations constatées au 31 décembre 2023, le montant de la part variable a été évalué ainsi : • Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté, objectif réalisé à 123,9 % ; • Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique), objectif réalisé à 150,0 % ; • Résultat opérationnel ajusté, objectif réalisé à 102,5 % ; • Responsabilité sociale et environnementale, objectif réalisé à 200,0 %. Le montant de la rémunération variable au titre de 2023 de Francesco Milleri a, en conséquence, été arrêté à 3 152 250 euros, soit 140,1 % de son bonus cible 2023. Le détail de ces critères, leur pondération et leurs échelles d'évaluation respectives figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ». **Rappel : Rémunération variable annuelle versée en 2023 (au titre de 2022)** Monsieur Francesco Milleri a bénéficié d'une rémunération variable annuelle d'un montant de 2 437 500 euros, soit 162,5 % de réalisation des objectifs, versée en 2023.
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 euros	Monsieur Francesco Milleri a perçu 100 000 euros au titre de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie pas d'attribution de stock-options.
Attribution d'actions de performance	Nombre : 70 000 et valorisation comptable : 4 733 400 euros	Au cours de sa réunion du 2 octobre 2023, le Conseil d'administration, en application de l'autorisation donnée par la résolution n° 15 de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a attribué à Monsieur Francesco Milleri 70 000 actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés à 4 733 400 euros, soit 3,1 % du nombre total d'actions de performance attribuées et 0,015 % du capital social au 31 décembre 2023. Les règles d'encadrement des attributions aux dirigeants mandataires sociaux et les conditions d'acquisition des actions figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ».
Indemnité de prise de fonction	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Indemnité de cessation de fonction	Aucun versement	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de cessation de fonction au titre de l'exercice 2023. À titre d'information, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, Monsieur Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général le 21 mai 2021. **Rappel :** Conformément à la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour 2023 telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, Monsieur Francesco Milleri bénéficie de la possibilité de percevoir une indemnité de départ, en cas de départ contraint, d'un montant de deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue). L'indemnité de départ est intégralement soumise à des conditions de performance. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ».
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence au titre de l'exercice 2023. Pour rappel, depuis sa désignation, Monsieur Francesco Milleri bénéficie au titre de son mandat social de Directeur Général d'EssilorLuxottica d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable du ou perçu), étant précisé que : • l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ; • le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire. Il est à noter que l'engagement de non-concurrence conclu avec Francesco Milleri ne prévoit pas la faculté pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment de son départ. Le Conseil d'administration a en effet considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel dans lequel intervient la Société, il était essentiel de ne pas faire peser d'incertitude sur l'application de cette clause de non-concurrence. À cet égard, le Conseil d'administration a jugé primordial, en cette période de transition, que la Société ait à sa tête un dirigeant disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capable non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché sur lequel celui-ci évolue. Il est apparu clé au Conseil d'administration d'assurer la protection des informations stratégiques et des intérêts du Groupe pendant la période agréée. C'est pourquoi il a été jugé opportun de maintenir le même mécanisme que celui dont Francesco Milleri bénéficiait au titre de son contrat de travail concernant une éventuelle levée de la clause de non-concurrence. En effet, le maintien de ce dispositif permet au dirigeant mandataire social de s'engager sur des règles préétablies et claires, contribuant ainsi à créer une dynamique et une confiance dans la relation avec le dirigeant, dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ».
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel du régime de retraite à prestations définies.
Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies		Monsieur Francesco Milleri a bénéficié des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.
Avantages de toute nature	Aucun versement	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucun avantage en nature en 2023.

Septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué, tels qu'ils figurent dans le présent Document d'enregistrement universel, section 3.3, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre dudit exercice sont synthétisés ci-dessous.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	1 250 000 euros	Rémunération fixe brute annuelle de 1 250 000 euros, arrêtée par le Conseil d'administration du 22 février 2023 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	1 751 250 euros	**Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2023** Au cours de sa réunion du 14 février 2024, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et après validation des éléments financiers par le Comité d'audit et des risques, a évalué le montant de la rémunération variable de Paul du Saillant au titre de l'exercice 2023. Compte tenu des objectifs financiers et spécifiques arrêtés par le Conseil du 22 février 2023 et des réalisations constatées au 31 décembre 2023, le montant de la part variable a été évalué ainsi : • croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté, objectif réalisé à 123,9 % ; • croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique), objectif réalisé à 150,0 % ; • résultat opérationnel ajusté, objectif réalisé à 102,5 % ; • responsabilité sociale et environnementale, objectif réalisé à 200,0 %. Le montant de la rémunération variable au titre de 2023 de Paul du Saillant a, en conséquence, été arrêté à 1 751 250 euros, soit 140,1 % de son bonus cible 2023. Le détail de ces critères, leur pondération et leurs échelles d'évaluation respectives figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ». **Rappel : Rémunération variable annuelle versée en 2023 (au titre de 2022)** Monsieur Paul du Saillant a bénéficié d'une rémunération variable annuelle d'un montant de 2 031 250 euros, soit 162,5 % de réalisation des objectifs, versée en 2023.
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 euros	Monsieur Paul du Saillant a perçu 100 000 euros au titre de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie pas d'attribution de stock-options.
Attribution d'actions de performance	Nombre : 35 000 et valorisation comptable : 2 366 700 euros	Au cours de sa réunion du 2 octobre 2023, le Conseil d'administration, en application de l'autorisation donnée par la résolution n°15 de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a attribué à Monsieur Paul du Saillant 35 000 actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés à 2 366 700 euros, soit 1,5 % du nombre total d'actions de performance attribuées et 0,008 % du capital social au 31 décembre 2023. Les règles d'encadrement des attributions aux dirigeants mandataires sociaux et les conditions d'acquisition des actions figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ».
Indemnité de prise de fonction	N/A	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Indemnité de cessation de fonction	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de cessation de fonction au titre de l'exercice 2023. À titre d'information, le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF. **Rappel :** Conformément à la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2023, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, Paul du Saillant bénéficierait d'une indemnité de départ, qui se décomposerait entre : • une indemnité légale ou indemnité conventionnelle liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ; • une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à l'atteinte de la condition de performance suivante. Le cumul des deux indemnités (légale et supra-légale) ne pourrait excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue). Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 6,75 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement). Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définis conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ».

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence au titre de l'exercice 2023. Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Pour rappel, depuis sa désignation, Paul du Saillant bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que : • le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ; • l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions ; • le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ».
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. Conformément à la loi PACTE et l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé à cette date. Paul du Saillant a atteint 11 ans et deux mois d'ancienneté au 31 décembre 2019. Depuis cette date, il n'acquiert plus aucun droit supplémentaire. Dans le cadre de ce régime, et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe à la fermeture du régime, le calcul théorique de la rente annuelle dont bénéficierait Paul du Saillant au 31 décembre 2023 serait de 12,8 % de la moyenne de la rémunération effectivement perçue au cours des exercices 2021, 2022 et 2023 (soit environ 388 509 euros). Le détail des conditions d'attribution de régime de retraite supplémentaire figure dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3.2, paragraphe « Rémunération 2023 des mandataires sociaux ».
Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies		Monsieur Paul du Saillant a bénéficié des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.
Avantages de toute nature	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucun avantage en nature en 2023.

3.3.5 Politique de rémunération des mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-ante »)

Les résolutions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2024.

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité et figurant dans le présent Document d'enregistrement universel en section 3.3. À cet égard, il est précisé que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, qui doit faire l'objet d'un vote annuel, est fixée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, sur la base des principes clés suivants :

- la rémunération doit être étroitement liée aux performances (y compris RSE) d'EssilorLuxottica, en lien avec la stratégie commerciale de la Société ;
- la rémunération doit être appréhendée dans sa globalité : l'ensemble des composantes de la rémunération (rémunération monétaire, rémunération à long terme, avantages sociaux et retraite supplémentaire) et l'équilibre entre ces composantes doivent être pris en compte ;
- la rémunération doit être compétitive au regard des pratiques de sociétés européennes et internationales comparables ;
- la rémunération doit tenir compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe : elle doit être cohérente avec celle des autres dirigeants et salariés d'EssilorLuxottica tant dans sa structure que dans son évolution ;
- la rémunération doit être régie par des règles simples, lisibles et transparentes.

1. Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose uniquement d'une rémunération monétaire, dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

La rémunération des administrateurs comporte une part fixe et une part variable prépondérante, lesquelles tiennent compte (i) de la nature des mandats occupés au sein du Conseil d'administration et de ses Comités et (ii) de la présence effective des membres aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

Une rémunération distinctive est prévue pour la fonction d'administrateur référent afin de tenir compte des missions spécifiques induites par cette fonction.

La somme fixe annuelle maximale de 2 000 000 euros votée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2018 sera allouée et répartie par le Conseil d'administration entre ses différents membres.

Conformément à l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, **la résolution n° 8** a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration. Pour plus de détail sur la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, il convient de se reporter en section 3.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

2. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte trois éléments principaux :

- une composante fixe, devant permettre d'attirer et retenir les meilleurs talents ;
- une composante variable court terme, liée à l'accomplissement d'objectifs stratégiques (financiers) fixés pour l'année au début de chaque exercice ;
- une composante intéressement long terme, qui vise à encourager une création de valeur durable pour l'actionnaire et à aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux des actionnaires.

Rémunération fixe	Rémunération variable court terme *(Pouvant représenter, respectivement pour le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué, 150 % et 125 % de la rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs à la cible sans pouvoir dépasser 300 % et 250 %)*	Rémunération variable long terme *(conditions de performance appréciées sur trois ans)*
	100 % de critères financiers : • bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ; • croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) ; • résultat opérationnel ajusté.	80 % de critères financiers : • croissance annualisée du cours de l'action; • bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté. 20 % de critères extra-financiers liés à un objectif RSE.

La résolution n° 9 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Président-Directeur Général, applicable à Monsieur Francesco Milleri.

La résolution n° 10 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Directeur Général Délégué applicable à Monsieur Paul du Saillant.

Le détail de l'ensemble des politiques de rémunération et des modifications envisagées se trouve dans le « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » en section 3.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Huitième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicables aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, les éléments de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, tels que présentés dans le présent Document d'enregistrement universel, section 3.3.1, paragraphe « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

Neuvième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10, 8 II. du Code de commerce, les éléments de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général, tels que présentés dans le présent Document d'enregistrement universel, section 3.3.1, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

Dixième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II. du Code de commerce, les éléments de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le présent Document d'enregistrement universel, section 3.3.1, paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux ».

3.3.6 État récapitulatif des opérations réalisées en 2023 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (ou des personnes qui leur sont étroitement liées)

(Article 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Prénom	Nom	Qualité	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Montant de l'opération	Nombre d'actions
Francesco	Milleri	Président-Directeur Général	Actions	Transfert [a]	21/04/2023	-	398 752
				Paiement des dividendes en actions	13/06/2023	1 429 685,35 €	8 885
				Paiement des dividendes en actions au titre de Milleri Srl	13/06/2023	70 639,49 €	439
				Nantissement [b]	14/06/2023		442 637
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020	02/10/2023	-	35 000
				Transfert [c]	02/10/2023	-	35 000
Paul	du Saillant	Directeur Général Délégué	Actions	Donation partage	04/01/2023		20 000
				Paiement des dividendes en actions [d]	13/06/2023	19 190,45 €	119,262
				Paiement des dividendes en actions	13/06/2023	1 077 453,36 €	6 696
				Cession de titres issus du dividende en actions	21/08/2023	2 534 525,00 €	14 483
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020	02/10/2023	-	35 045
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020 - Plan collectif	27/11/2023	-	20
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	20/12/2023	195 047,16 €	1 414
Margot	Bard	Administratrice représentant les salariés	Actions	Paiement des dividendes en actions [d]	13/06/2023	10 719,99 €	66,621
				Paiement des dividendes en actions	13/06/2023	9 171,87 €	57
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020	02/10/2023	-	515
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2029 - Plan collectif	27/11/2023	-	20
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	20/12/2023	14 621,64 €	106

Prénom	Nom	Qualité	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Montant de l'opération	Nombre d'actions
Romolo	Bardin	Administrateur représentant Delfin	Actions	Transfert [a]	21/04/2023	-	4 125
				Cession	09/06/2023	168 020,00 €	1 000
				Paiement des dividendes en actions	13/06/2023	46 502,99 €	289
				Cession	14/06/2023	167 330,20 €	1 000
				Achat	27/10/2023	504 038,40 €	3 000
Sébastien	Brown	Administrateur représentant les salariés	Actions	Paiement des dividendes en actions [d]	13/06/2023	836,09 €	5,196
				Paiement des dividendes en actions	13/06/2023	160,91 €	1
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020	02/10/2023	-	4
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020 - Plan collectif	27/11/2023	-	20
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	20/12/2023	19 173,66 €	139
Virginie	Mercier Pitre	Administratrice représentant Valoptec Association [e]	Actions	Paiement des dividendes en actions [d]	13/06/2023	4 634,37 €	28,801
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020	02/10/2023	-	1 505
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2020 - Plan Collectif	27/11/2023	-	20
				Achat parts Valoptec International	09/12/2023	196,87 €	1,0372
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	20/12/2023	15 035,46 €	109
Andrea	Zappia	Administrateur Indépendant	Actions	Acquisitions	26/09/2023	162 852,20 €	1 000
Jean-Luc	Biamonti	Administrateur Indépendant	Actions	Acquisitions	27/07/2023	124 032,02 €	700
Swati	Piramal	Administratrice Indépendante	Actions	Paiement des dividendes en actions	13/06/2023	2 413,65 €	15

(a) Transfert de propriété dans le cadre d'un legs reçu de Monsieur Leonardo Del Vecchio suite au décès (27 juin 2022).
(b) Nantissement portant sur 442 637 actions EssilorLuxottica pour le compte de M. Milleri en garantie d'un financement bancaire.
(c) Transfert d'actions EssilorLuxottica effectué par M. Francesco Milleri à Milleri Srl, société détenue et gérée par M. Francesco Milleri lui-même.
(d) Parts du FCPE acquises par versement du dividende en actions EssilorLuxottica au PEE.
(e) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

3.4 Annexe : Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF

Rappel du Code de gouvernance de référence

Le Conseil d'administration de la Société a déclaré qu'à compter du 4 mars 2009, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF, est celui auquel se réfère EssilorLuxottica, notamment pour l'élaboration du rapport prévu aux articles L. 225-37 et L. 22-10-11 du Code de commerce.

Dans ce Document d'enregistrement universel, la Société se réfère au Code AFEP-MEDEF modifié le 20 décembre 2022 (le « Code AFEP-MEDEF »).

La composition du Conseil d'administration et des Comités d'EssilorLuxottica est conforme aux lois et règlements en vigueur et au Code AFEP-MEDEF, sous réserve de certaines exceptions limitées détaillées ci-dessous.

Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou Expliquer »

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 et L. 22-10-11 du Code de commerce et visée à l'article 28.1 du Code AFEP-MEDEF, la Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

Référence Code AFEP-MEDEF	Recommandations	Déviations indicatives dans la gouvernance d'EssilorLuxottica
10.5.1	**Critères d'indépendance** *« Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :* • *salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;* • *salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;* • *salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère. »*	La quasi-totalité des administrateurs indépendants en place chez EssilorLuxottica avant la modification du Conseil d'administration intervenue en mai 2021 était des administrateurs siégeant également comme indépendants, soit au sein du Conseil d'administration de Luxottica, soit au sein du Conseil d'administration d'Essilor International préalablement au rapprochement des deux groupes. Cette situation résulte de ce que le rapprochement entre les deux groupes n'est pas intervenu par le biais d'une fusion classique mais par la mise en place d'une structure ad hoc dans laquelle Luxottica et Essilor International sont devenues deux sociétés sœurs, filiales d'une même société holding dénommée EssilorLuxottica, dont la gestion a été opérée de façon très largement autonome. Il s'agit donc d'une situation différente de celle envisagée par l'article 10.5.1 du Code AFEP-MEDEF qui vise à éviter les situations dans lesquelles un administrateur est appelé à contrôler, superviser ou remettre en cause des décisions auxquelles il a lui-même participé en qualité de mandataire social au sein d'une filiale contrôlée. C'est pour tenir compte de la spécificité de l'opération que, dès l'origine, le Règlement Intérieur du Conseil d'EssilorLuxottica a prévu, s'agissant de la qualification de l'indépendance, et par dérogation avec le principe posé à l'article 10.5.1 du Code AFEP-MEDEF, que le fait d'être ou d'avoir été administrateur d'Essilor International ou de Luxottica au cours des cinq années précédentes n'était pas de nature à affecter la qualification d'indépendant. Ainsi, dès sa nomination en 2017, Madame Scocchia a été considérée par le Conseil d'administration comme indépendante en dépit des fonctions occupées au sein de Luxottica. Cette qualification a été renouvelée à l'unanimité par le Conseil d'administration chaque année depuis lors pour chacun des membres concernés par cette situation. Ainsi, Madame Scocchia est demeurée en fonction au Conseil d'administration de Luxottica jusqu'au 30 avril 2019 et Monsieur Zappia est demeuré en fonction au Conseil d'administration de Luxottica jusqu'au 27 avril 2020. Pour ces différentes raisons, conformément à son Règlement Intérieur et dans la continuité de l'appréciation faite auparavant, le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 février 2021 a considéré que Madame Scocchia et Monsieur Zappia, qui étaient alors pressentis pour être désignés ou renouvelés comme administrateurs pouvaient être considérés comme indépendants. Le 14 février 2024, le Conseil d'administration a renouvelé cette évaluation. Les dispositions du Règlement intérieur du Conseil concernant les conflits d'intérêts s'appliquent à tous les administrateurs et s'appliqueraient également en cas de conflit d'intérêt entre EssilorLuxottica et ses filiales, y compris Essilor International et Luxottica Group. Par conséquent, Madame Scocchia et Monsieur Zappia seraient tenus de s'abstenir de participer aux délibérations et au vote de toute décision concernant Luxottica Group qui résulterait d'une décision soumise au Conseil d'administration de cette entité lorsqu'ils étaient membre de son Conseil d'administration.

Référence Code AFEP-MEDEF	Recommandations	Déviations indicatives dans la gouvernance d'EssilorLuxottica
15.2	**Durée des mandats des administrateurs** *« L'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs. »*	Pendant la Période Initiale, les mandats des administrateurs d'EssilorLuxottica n'ont pas été échelonnés afin d'assurer une transition et une intégration harmonieuses des deux sociétés dans le cadre du Rapprochement. L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a modifié l'article 13 des statuts afin que l'échelonnement des mandats des administrateurs ne commence à s'appliquer qu'en 2024. Cela permet aux administrateurs renouvelés et nouvellement nommés en 2021 de disposer de trois années complètes de stabilité pour travailler plus efficacement. Il est proposé à l'Assemblée Générale de 2024 de nommer les Administrateurs pour des durées permettant des mandats échelonnés dans le temps.
19.1	**Composition du Comité des nominations et des rémunérations** *« Il est recommandé que le Président du Comité des nominations et des rémunérations soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre. »*	Le président du Comité des nominations et des rémunérations est indépendant. Par contre un administrateur salarié n'est pas membre de ce comité. Il est précisé en tant que de besoin qu'EssilorLuxottica, dans la continuité de la politique d'Essilor, offre une large place aux administrateurs salariés (administrateurs représentant les salariés et administrateurs représentant les actionnaires salariés), notamment dans le cadre des décisions prises par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, lequel comprend parmi ses membres deux administrateurs représentant les salariés et une administratrice représentant Valoptec [(a)], l'association regroupant des actionnaires salariés. Un plan d'actions de performance pour les salariés du groupe EssilorLuxottica d'une durée de trois ans a été soumis à la première Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica qui s'est déroulée le 29 novembre 2018. Ce principe a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 et son renouvelement sera proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024. La présence d'un fort actionnariat interne, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française à but non lucratif, Valoptec Association, constitue un levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence du Groupe. Dans le cadre de cette Association, qui fédère une partie importante des actionnaires salariés, ces derniers s'expriment et votent une fois par an sur la stratégie Ressources Humaines, sur la rémunération ainsi que sur des décisions telles que la nomination ou le renouvellement des dirigeants mandataires sociaux. La particularité d'EssilorLuxottica liée au rôle de Valoptec Association qui réunit un nombre important d'employés actionnaires, permet une implication collective réelle des salariés dans la vie de la Société, y compris sur le sujet des rémunérations et en cela remplit les objectifs définis par le Code AFEP-MEDEF dans le contexte de la recommandation 19.1. En outre, les trois administrateurs représentant les salariés et les actionnaires salariés, tout comme les autres administrateurs, entendent les rapports du Comité des nominations et des rémunérations et ont accès aux documents présentés par ce Comité. Pendant les séances du Conseil d'administration, ils peuvent poser des questions et commenter tous les sujets traités par le Comité des nominations et des rémunérations.
25.3 et 26.5.1	**Clause de non-concurrence** *« Le conseil prévoit également que le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans.»*	La politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général pour l'année 2023 prévoyait le versement d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. La politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué pour l'année 2023 prévoyait le versement d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail. Ces politiques de rémunération prévoyaient également qu'aucune indemnité de non-concurrence ne pouvait être versée au-delà de l'âge de 65 ans. Il est cependant apparu au Conseil que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du groupe sont essentielles et demeurent nécessaire en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. C'est la raison pour laquelle, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier, pour le Président-Directeur Général ainsi que le Directeur Général Délégué, les politiques relatives à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général ou bien le Directeur Général Délégué feraient valoir leurs droits à la retraite.

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

3.5 Annexe : Liste des mandats et fonctions

FRANCESCO MILLERI

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – ADMINISTRATEUR NON INDÉPENDANT

64 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
451 522 [(b)]

Fonction principale exercée :
Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica

Adresse professionnelle :
EssilorLuxottica
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 1er octobre 2018 [(a)]
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Francesco Milleri est Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica.

Il a obtenu un diplôme de droit avec honneurs, délivré par l'Université de Florence, où il a travaillé comme professeur adjoint en économie politique de 1984 à 1986. En 1987, il a ensuite obtenu un MBA avec mérite en gestion d'entreprises (*Business Administration*), à l'Université Bocconi de Milan, suivi de deux années de spécialisation en finance d'entreprise à la Stern School of Business de l'Université de New York comme bénéficiaire de la bourse d'études « Donato Menichella » de la Banca d'Italia.

Francesco Milleri a commencé sa carrière en 1988 en tant que consultant en affaires pour des groupes italiens et des multinationales. Il a acquis une expérience internationale en travaillant dans divers secteurs, de la mécanique aux biens de consommation, en passant par les institutions financières et l'industrie pharmaceutique.

Parallèlement aux activités de conseil en affaires, il a fondé en 1996 et développé pendant environ 20 ans un groupe de sociétés axé sur la technologie et les plates-formes d'automatisation numérique.

Il est également administrateur de la Fondation Leonardo Del Vecchio et de l'Institut Européen d'Oncologie (IEO).

Tout en conservant ses responsabilités au sein de Luxottica, Francesco Milleri participe au rapprochement d'Essilor avec Luxottica depuis janvier 2017. En étroite collaboration avec Paul du Saillant et ses équipes, il œuvre activement au chantier d'intégration et de synergie des deux groupes. Il est nommé Directeur Général d'EssilorLuxottica en décembre 2020.

Francesco Milleri apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sa solide expérience en tant que conseil en stratégie pour des entreprises mondiales et sa capacité établie à prospérer grâce aux technologies et infrastructures numériques.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica*

Groupe EssilorLuxottica

Président du Conseil d'administration et administrateur délégué

- Luxottica Group S.p.A.

Président et administrateur

- Essilor International

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président

- Delfin S.à.r.l. (Luxembourg)

Administrateur

- IEO – Istituto Europeo di Oncologia srl (Italie)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)

Administrateur unique

- Milleri S.r.l. (Italie)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Groupe EssilorLuxottica

Néant

(a) Nomination effective à compter du 1er octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.
(b) En outre, M. Milleri détient 57 343 actions d'EssilorLuxottica via Milleri S.r.l., une société dont il détient la totalité.
* Société cotée.

PAUL DU SAILLANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ – ADMINISTRATEUR NON INDÉPENDANT

64 ans (nationalité française)
Nombre d'actions détenues :
368 311
Fonction principale :
Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica
Adresse professionnelle :
EssilorLuxottica
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 30 mars 2020
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Paul du Saillant est Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica.

Il rejoint Essilor en 2008, après 20 ans passés chez Air Liquide, où il a occupé des postes de direction opérationnelle et stratégique, en charge de différentes géographies et activités, ainsi que de domaines variés allant de la R&D à l'ingénierie ou l'informatique.

De 2002 à 2007, il est Directeur Général des Opérations du groupe belge Lhoist. Pendant plus de 13 ans, Paul du Saillant a eu comme responsabilité la gestion des principales fonctions et géographies du Groupe Essilor.

En juillet 2010, il est nommé Directeur Général Adjoint et supervise alors de grandes zones géographiques (Europe, Asie et Amérique latine) mais également d'importantes fonctions transversales dans le monde (Ressources humaines, R&D, activités industrielles, programme de transformation, informatique, etc.), puis l'activité « verre » depuis 2017.

En mars 2020, il devient Directeur Général d'Essilor.

Tout en conservant ses responsabilités au sein d'Essilor, Paul du Saillant participe au rapprochement d'Essilor avec Luxottica depuis janvier 2017. En étroite collaboration avec Francesco Milleri et leurs équipes, il œuvre à l'intégration et aux plans de synergie des trois entreprises. Il définit la stragégie du Groupe avec Francesco Milleri et s'assure de son exécution et de la performance.

Il est nommé Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica en décembre 2020.

Paul du Saillant apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica 39 années d'expérience internationale dans des Groupes de renommée mondiale avec une solide stratégie long terme, des valeurs et une présence à la fois mondiale et locale. Il apporte une connaissance approfondie de l'industrie de l'optique, des marchés et de la technologie ainsi que des dimensions humaines et liées au développement durable.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale
Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica*
Groupe EssilorLuxottica
Administrateur
- EssilorLuxottica*
- Essilor International
- Luxottica Group S.p.A.

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Groupe EssilorLuxottica
- Essilor International

Président-Directeur Général
Directeur Général Délégué
Directeur Général Adjoint des Opérations
Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)
Administrateur
- Sibelco (Belgique)

* Société cotée.

MARGOT BARD

ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

58 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
8 434

Fonction principale :
Directrice *Supply Chain* à la Direction SC Monde d'Essilor

Adresse professionnelle :
81, boulevard Jean-Baptiste-Oudry
94000 Créteil
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 22 septembre 2021
Date d'échéance du mandat : 21 septembre 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Margot Bard est Directrice *Supply Chain* (SC) au sein de la Direction SC Monde d'Essilor.

Elle a rejoint Essilor en 2005 avec comme responsabilité le développement et l'implémentation des solutions logistiques pour les grands comptes.

Depuis deux ans, en tant que Directrice de projet Ray-Ban RX elle participe au déploiement de la première offre commerciale conjointe d'Essilor et Luxottica.

Avant de rejoindre Essilor, Margot Bard a travaillé au sein du cabinet McKinsey où elle s'est investie dans la mise en place des programmes d'amélioration type *lean manufacturing* pour les comptes des clients du cabinet.

Margot Bard est titulaire d'un diplôme en commerce international obtenu en 1989 à l'École de commerce de Cracovie. Elle est également diplômée du CNAM à Paris.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Directrice *Supply Chain* à la Direction SC Monde d'Essilor

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice représentant les salariés

EssilorLuxottica*

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

* Société cotée.

ROMOLO BARDIN

ADMINISTRATEUR NON INDÉPENDANT

45 ans (nationalité italienne)
Nombre d'actions détenues : 15 715
Fonction principale :
Directeur Général de Delfin S.à.r.l.
(Luxembourg)
Adresse professionnelle :
7, rue de la Chapelle
1325 Luxembourg
Luxembourg

Première nomination en tant qu'administrateur : 1er octobre 2018 [(a)]
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Romolo Bardin est administrateur et Directeur Général de Delfin. Il a commencé sa carrière au sein de Luxottica en 2002.

Romolo Bardin exerce également des fonctions au sein des entités suivantes :

- Covivio S.A. : administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité de stratégie et d'investissement ;
- Membre des Conseils d'administration de : Aterno S.à r.l., DFR Investment S.à r.l., Fondation Leonardo Del Vecchio, Vast Gain Limited Ltd S.à r.l., Immochapelle S.A., Luxair S.A. et Blue Sky S.à r.l..

Il a été administrateur indépendant ainsi que membre du Comité d'investissement, du Comité stratégique, du Comité de nomination et membre du Comité des transactions entre parties liées d'Assicurazioni Generali S.p.A jusqu'au 17 janvier 2022.

Romolo Bardin est membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et des rémunérations d'EssilorLuxottica.

Romolo Bardin apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expertise de haut niveau en matière de stratégie, de management et de finance, acquise au cours de ces années d'expérience.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Directeur Général de Delfin S.à.r.l. (Luxembourg)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Covivio S.A. (France)*
- Delfin S.à r.l. (Luxembourg)
- Luxair S.A. (Luxembourg)

Sociétés extérieures (Groupe Delfin S.à.r.l.)

Administrateur

- Aterno S.à r.l. (Luxembourg)
- DFR Investment S.à r.l. (Luxembourg)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)
- Vast Gain Limited Ltd S.à r.l. (Luxembourg)
- Immochapelle S.A. (Luxembourg)
- Blue Sky S.à r.l. (Luxembourg)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (Groupe Covivio S.A.)

Administrateur

- Assicurazioni Generali S.p.A. (Italie)*
- Batisica S.A. (Luxembourg)
- Immeo Berlin I (Luxembourg)
- Immeo Berlin V (Luxembourg)
- Immeo Lux S.à r.l. (Luxembourg)
- Immeo Berlin Prime S.à.r.l. (Luxembourg)
- Berlin Prime Commercial S.à r.l (Luxembourg)
- Immeo Valore 4 S.à r.l. (Luxembourg)
- Immeo Valore 6 S.à r.l (Luxembourg)
- Delfin Finance S.A. (Luxembourg)

(a) Nomination effective à compter du 1er octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.
* Société cotée.

JEAN-LUC BIAMONTI

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

70 ans (nationalité monégasque)

Nombre d'actions détenues :
1 700

Fonction principale :
Président du Comité stratégique de Calcium Capital (France)

Adresse professionnelle :
18, avenue de Grande-Bretagne
98000 Monaco
Principauté de Monaco

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Jean-Luc Biamonti est Président du Comité stratégique de Calcium Capital.

Il a été Président Délégué de Monte-Carlo Société des Bains de Mer où il a siégé en tant qu'administrateur à partir de 1985 et en tant que Président du Conseil d'administration de 1995 à 2023. Il est également Président du Conseil d'administration de Covivio depuis juillet 2022.

Diplômé de l'Essec Business School (Paris) et de l'université de Columbia (New York), Jean-Luc Biamonti a démarré sa carrière professionnelle chez Nestlé en 1979. Il s'est ensuite orienté dans le secteur de la banque d'investissements en rejoignant successivement The First Boston Corporation, Wasserstein Perella et Crédit Lyonnais Security.

En 1993, Jean-Luc Biamonti est entré chez Goldman Sachs où il a pris en charge les activités de banque d'investissements en France et en Belgique, puis le secteur de la distribution et des biens de consommation en Europe. Il y a exercé en tant qu'associé.

En 2012, Jean-Luc Biamonti a fondé Calcium Capital, une société de capital-investissement.

Il est Président du Comité d'audit et des risques d'EssilorLuxottica et, depuis le 22 février 2023, Administrateur Référent.

Jean-Luc Biamonti apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expertise internationale dans le *retail* et le luxe.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Président du Comité stratégique de Calcium Capital (France)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur Référent

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président du Conseil d'administration

- Covivio S.A.* (Paris, France)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président Délégué

- Monte-Carlo Société des Bains de Mer* (Principauté de Monaco) – jusqu'à janvier 2023

Administrateur, Président du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations et des nominations

- Covivio S.A.* (Paris, France)

Président du Comité d'administration

- Betclic Everest Group (filiale à 50 % de Monte-Carlo Société des Bains de Mer)

* Société cotée.

SÉBASTIEN BROWN

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

29 ans (nationalité française)
Nombre d'actions détenues :
488
Fonction principale :
Ideal State Survey Manager chez Essilor
(France)
Adresse professionnelle :
81, boulevard Jean-Baptiste-Oudry
94000 Créteil
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 22 septembre 2021
Date d'échéance du mandat : 21 septembre 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Sébastien Brown est *Ideal State Survey Manager* pour les usines de production de masse dans le monde entier, chez Essilor à Créteil (France). Ingénieur en génie industriel de formation, il a obtenu son diplôme au sein des Arts & Métiers ParisTech.

De 2015 à 2018, il évolue en tant qu'apprenti ingénieur amélioration continue, avant de rejoindre les équipes Excellence Opérationnelle & Innovation avec comme principale mission la gestion de projets axés autour de l'automatisation.

En 2020, Sébastien Brown prend la responsabilité du service Excellence Opérationnelle du site de Dijon puis étend son périmètre en 2021 à la gestion des systèmes d'informations et du portefeuille projets.

En 2023, il prend ses fonctions actuelles au sein du siège opérationnel, chargé de l'identification des nouveaux projets d'automatisation.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale
***Ideal State Survey Manager* chez Essilor**
Groupe EssilorLuxottica
Administrateur représentant les salariés

- EssilorLuxottica*

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

* Société cotée.

MARIE-CHRISTINE COISNE-ROQUETTE

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

67 ans (nationalité française)
Nombre d'actions détenues :
1 000
Fonction principale :
Présidente de Sonepar SAS (Paris, France)
Adresse professionnelle :
25, rue d'Astorg
75008 Paris
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Marie-Christine Coisne-Roquette est présidente de Sonepar Group.

Sonepar est le leader mondial de la distribution de matériels électriques.

Marie-Christine Coisne-Roquette siège au Conseil d'administration de Total Energies depuis 2011 où elle siège dans le Comité d'audit et dans le Comité de l'éthique et de la gouvernance.

Marie-Christine Coisne-Roquette a débuté sa carrière en 1981 comme avocate aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle est entrée au Conseil d'administration de la holding familiale Colam Entreprendre et est ensuite devenue présidente du Comité exécutif de Colam Entreprendre et du Conseil de surveillance de Sonepar.

Présidente-Directrice Générale de Sonepar à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette a été également nommée Présidente du Conseil d'administration de Sonepar SAS en mai 2016. De 2000 à 2013, elle a siégé au Conseil exécutif du MEDEF dont elle a présidé la Commission fiscalité de 2005 à 2013. En outre, elle a été membre du Conseil économique, social et environnemental de 2013 à 2015.

Marie-Christine Coisne-Roquette apporte au Conseil d'administration sa vaste expertise internationale en matière de stratégie et de capacité de gestion acquise tout au long de sa carrière.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Présidente de Sonepar SAS (Paris, France)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Présidente de l'éthique et de la gouvernance

Administratrice

- Total Energies* (France)

Administratrice

- Fondation Recherche Alzheimer
- AFEP (Paris, France)

Administratrice et Vice-Présidente

- ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions – Paris, France)

Membre du Bureau et administratrice

- MEDEF International (Paris, France)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président-Directeur Général

- Sonepack S.A.S. (France)

Présidente

- Colam Entreprendre
- CMI (France)

Membre du Conseil de surveillance

- Akuo Energy S.A.S. (France)

Représentante légale de Sonepar S.A.S., Co-gérant de

- Sonedis (société civile) (France)

Administratrice

- FONDACT (France)

* Société cotée.

JOSÉ GONZALO

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

58 ans (nationalité française)
Nombre d'actions détenues : 1 000
Fonction principale :
Directeur Exécutif des activités d'investissement direct chez Bpifrance, (Paris, France)
Adresse professionnelle :
6/8, boulevard Haussmann
75009 Paris
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

José Gonzalo est Directeur Exécutif des activités d'investissement direct dans les PME, ETI et Grandes Entreprises de Bpifrance, représentant un portefeuille de 30 milliards d'euros d'actifs gérés. Il est également membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit de CMA-CGM et Alstom, membre du Conseil d'administration de Paprec et Galiléo Global Education (France).

Diplômé de Sciences-Po Paris et de l'université Paris Dauphine, il possède une expérience de vingt-huit années dans le domaine des fusions-acquisitions. Après un début de carrière au sein du service fusions-acquisitions de la Compagnie financière Rothschild, il a rejoint le groupe Orange où il a occupé successivement plusieurs postes de direction.

De 2009 à 2014, José Gonzalo a pris la direction des fusions-acquisitions de Capgemini.

Il est membre du Comité des Nominations et des Rémunérations d'EssilorLuxottica.

José Gonzalo apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sa vaste expertise et pratique en matière de stratégie, de fusions et acquisitions et de gestion acquise pendant de nombreuses années.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Directeur exécutif des activités d'investissement direct dans les PME, ETI et Grandes Entreprises de Bpifrance (France)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit

- CMA-CGM (France)
- Alstom (France)

Membre du Conseil d'administration

- Paprec (France)
- Galileo Global Education (France)

Membre du Conseil, des Comités des rémunérations et des fusions-acquisitions

- Diot-Siaci (France)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Avril (France)
- Limagrain (France)
- Total Eren (France)

* Société cotée.

VIRGINIE MERCIER PITRE

ADMINISTRATRICE NON INDÉPENDANTE

57 ans (nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
10 820

Fonction principale :
VP Key Account EssilorLuxottica EMEA Wholesale

Adresse professionnelle :
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 20 janvier 2022
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Virginie Mercier Pitre est *VP Key Account* EssilorLuxottica EMEA Wholesale. Elle est également Présidente de Valoptec Association [(1)].

Elle a débuté sa carrière chez Essilor International en 1989 où elle a occupé différentes fonctions en marketing dont celle de chef de produit sur différentes marques d'Essilor (Varilux, Crizal, etc.). En 2000, elle a pris en charge la Direction Marketing de Novisia en gérant la marque Nikon dans la région EMEA. En 2006, elle s'est dirigée vers une carrière commerciale chez BBGR, une filiale du Groupe, puis elle a pris la direction des Grands Comptes d'Essilor en Europe en 2012, ainsi que la coordination des Comptes Globaux en 2016. À partir de 2018, Virginie Mercier Pitre a contribué à de nombreux projets de synergies commerciales pour l'intégration d'EssilorLuxottica. En 2020, elle a été nommée Directrice Commerciale Europe d'Essilor, ce qui l'a amenée à mettre en place des projets d'Excellence Commerciale (satisfaction client, tarification et développement des ventes). En 2022 elle a été nommée *VP Key Account* EssilorLuxottica EMEA Wholesale.

De par ses fonctions, elle a une bonne compréhension de la chaîne de valeur, des enjeux et des opportunités du marché et une grande connaissance des principaux clients du Groupe.

Virginie Mercier Pitre est membre du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Virginie Mercier Pitre apporte au Conseil d'administration le bénéfice de sa connaissance approfondie du Groupe. Sa présence au Conseil d'administration est un signal fort de l'importance qu'EssilorLuxottica attache à l'actionnariat salarié.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Directrice Commerciale *VP Key Account* EssilorLuxottica EMEA

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Présidente du Conseil d'administration

- Valoptec Association [(a)]

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Groupe EssilorLuxottica

Directrice Grands Comptes

Directrice Commerciale

- Essilor Europe

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L. 225-23 du Code de commerce.
* Société cotée.

MARIO NOTARI

ADMINISTRATEUR NON INDEPENDENT

59 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
2 050

Fonction principale :
Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan et notaire auprès de ZNR notai (Italie).

Adresse professionnelle :
Via Metastasio, 5
20123 Milan
Italie

Première nomination en tant qu'administrateur : 28 juin 2022
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Mario Notari est diplômé en droit de l'Université de Milan (1988), notaire à Milan depuis 1994, professeur associé depuis 1998 et professeur titulaire depuis 2001.

Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan, il a été Directeur du Doctorat en droit des affaires à l'Université de Brescia, puis Directeur du Doctorat en études juridiques à l'Université Bocconi de Milan.

Auteur et rédacteur de nombreux livres, articles, manuels et commentaires dans les domaines du droit des sociétés et des marchés financiers, ainsi que membre de la direction et du comité de rédaction de plusieurs revues scientifiques nationales. Membre, président ou coordinateur de divers conseils institutionnels et académiques.

Mario Notari est conseiller juridique auprès de groupes industriels et financiers, ainsi qu'arbitre national et international dans les domaines du droit des sociétés, des contrats et des marchés financiers.

Il a été administrateur et membre des conseils de surveillance de sociétés cotées et non cotées, notamment : Camfin S.p.A., Kairos Partners SGR S.p.A., Assicurazioni Generali S.p.A., RCS Media Group S.p.A., Luxottica Group S.p.A. et ENI S.p.A.

Il est actuellement administrateur de Delfin S.à r.l. et Banca Mediolanum S.p.A., ainsi que président du Conseil d'administration de Beyond Investment S.p.A.

Mario Notari apporte au Conseil une expertise approfondie en droit des sociétés, droit financier et droit de la concurrence et une pratique de la gouvernance des sociétés et des fusions-acquisitions développées pendant des années.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan et notaire auprès de ZNR notai (Italie)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Delfin S.à r.l. (Luxembourg)
- Banca Mediolanum S.p.A.* (Italie)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)

Président du Conseil d'administration

- Beyond Investment S.p.A * (Italie)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- Luxottica Group S.p.A.* (2015-2018)

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Sindaco Effettivo

- ENI S.p.A.* (2020)

Administrateur

- Sanità Isola Tiberina Società a responsabilità limitata Impresa Sociale « SIT S.r.l. I.S. » (2021-2022)

* Société cotée.

SWATI A. PIRAMAL

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

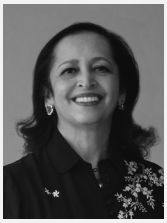

67 ans (nationalité indienne)

Nombre d'actions détenues :
1 028

Fonction principale :
Vice-Présidente de Piramal Enterprises Limited (India)

Adresse professionnelle :
Piramal Tower, A wing
Ganpatrao Kadam Marg,
Lower Parel,
Mumbai 400 13
Inde

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Swati Piramal est Vice-Présidente de Piramal Enterprises, multinationale indienne spécialisée en santé, services financiers et gestion de l'information.

Médecin diplômée de l'Université de Mumbai et de la Harvard Business School, Swati Piramal a mis à profit son expérience dans les domaines de la santé publique et des affaires pour faire évoluer la santé, l'éducation et les politiques publiques en Inde. Scientifique et femme d'affaires indienne de premier plan, elle s'investit dans la santé publique et l'innovation.

Directrice de la Fondation Piramal, Swati Piramal œuvre à la promotion de la santé dans l'Inde rurale, à l'émancipation des femmes et à l'éducation à l'échelle des communautés.

Première femme en 90 ans à avoir présidé la Chambre de Commerce indienne Apex, elle y a défendu une approche d'influence de la gouvernance et des politiques publiques majeures. Elle a par ailleurs exercé comme conseillère du Premier ministre indien sur les questions d'ordre scientifique, technologique et de politique économique.

Swati Piramal siège actuellement aux Conseils d'administration d'Allergan India Pvt. Ltd. (depuis 2001) et de Nestlé India Limited (depuis 2020). Depuis 2019, elle est également membre du Conseil des gouverneurs de Sidra.

Swati Piramal est Présidente du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Swati Piramal apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expérience dans les domaines de la santé, des services financiers, de la production et du management académique avec des perspectives à long terme, ainsi qu'une connaissance du marché indien.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Main position

Vice-Présidente

- Piramal Enterprises Limited (Inde)*

Sociétés du groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administratrice

- Nestle India Limited* (Inde)
- Allergan India Pvt. Ltd. (Inde)
- SIDRA (Qatar)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

* Société cotée.

CRISTINA SCOCCHIA

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

50 ans (nationalité italienne)
Nombre d'actions détenues : 1 000
Fonction principale : CEO de illycaffè (Italie)
Adresse professionnelle :
Via Flavia 110
Trieste 34147
Italie

Première nomination en tant qu'administratrice : 1er octobre 2018 [(a)]
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Cristina Scocchia est CEO et membre du Conseil d'administration d'illycaffè. Elle est également administratrice indépendante de Fincantieri, où elle est membre du Comité d'audit et des risques et présidente du Comité des nominations.

Après un diplôme de gestion d'entreprises internationales à l'Université Bocconi de Milan obtenu avec mention, elle a effectué un doctorat en gestion d'entreprises à l'Université de Turin.

Cristina Scocchia a débuté sa carrière chez Procter & Gamble où, depuis 1997, elle a occupé des postes à responsabilité croissante sur les marchés matures et émergents, jusqu'à ce qu'elle soit nommée chef de la division Opérations Cosmétiques Internationales en septembre 2012, chargée de superviser les marques de son portefeuille dans plus de 70 pays à travers le monde.

De 2014 à 2017, Cristina Scocchia a occupé la fonction de Directrice Générale de L'Oréal Italia, années marquées par un retour à la croissance dans un environnement économique difficile. De 2016 à 2017, elle a également exercé en tant que Présidente de la même société. De juillet 2017 à décembre 2021, elle exerce les fonctions de CEO de Kiko, une entreprise de produits cosmétiques présente sur 45 marchés, qu'elle a menée à un redressement réussi grâce à un plan d'action basé sur l'innovation produit, la transformation numérique et l'expansion géographique en Asie et au Moyen-Orient.

En juin 2019, elle s'est vue décerner la Légion d'honneur.

Cristina Scocchia est membre du Comité d'audit et des risques d'EssilorLuxottica.

Cristina Scocchia apporte au Conseil d'administration sa vaste expertise en matière de stratégie et de management acquise au cours de ces années d'expérience.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale CEO de illy caffè (Italie)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administratrice

- Fincantieri S.p.A. (Italie)*

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

CEO

- Kiko S.p.A. (Italie)*

Présidente-Directrice Générale

- L'Oréal Italia S.p.A (Italie)*

Administratrice

- Luxottica Group S.p.A. (Italie)
- Pirelli S.p.A. (Italie)*
- illycaffè S.p.A. (Italie)

(a) Nomination effective à compter du 1er octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.
* Société cotée.

NATHALIE VON SIEMENS

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

52 ans (nationalité allemande)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :
Membre des Conseils de surveillance de Siemens AG, Siemens Healthineers AG, Siemens Healthcare GmbH, Messer SE & Co. KGaA et TÜV Süd AG (Allemagne).
Présidente du Conseil d'administration de Siemens Stiftung (Allemagne)

Adresse professionnelle :
Straße der Einheit 86
D-14548 Schwielowsee
Allemagne

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021
Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Nathalie von Siemens siège aux Conseils de surveillance de Siemens AG, Siemens Healthineers AG, Siemens Healthcare GmbH, Messer SE & Co. KGaA et TÜV Süd AG.

Elle est également membre de conseils de fiduciaires et de Conseils d'administration d'associations caritatives, d'organisations à but non lucratif et d'établissements publics.

Nathalie von Siemens est présidente du Conseil d'administration de Siemens Stiftung.

De 2013 à mars 2020, elle a été Directrice Générale et porte-parole du Conseil d'administration de Siemens Stiftung, société spécialisée dans la coopération pour le développement, l'éducation et la culture.

Avant cela, elle a travaillé au sein de Siemens AG dans les domaines du développement du leadership, de la stratégie d'entreprise, des relations investisseurs et de la communication institutionnelle.

Nathalie von Siemens est titulaire d'un doctorat en philosophie et a travaillé auparavant dans le secteur universitaire.

Nathalie von Siemens est membre du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Nathalie von Siemens apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expérience au sein d'instances dirigeantes d'entreprises mondiales de premier plan, actives dans divers secteurs, ainsi que son expertise dans le domaine de la philanthropie.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

Membre des Conseils de surveillance de Siemens AG*, Siemens Healthineers AG*, Siemens Healthcare GmbH, Messer SE & Co. KGaA, TÜV Süd AG.

Présidente du Conseil d'administration de Siemens Stiftung (Allemagne)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Présidente du Conseil d'administration

- Siemens Stiftung (Allemagne)

Directeur Général

- Von Siemens Vermögensverwaltung GmbH (Allemagne)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

* Société cotée.

ANDREA ZAPPIA

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

60 ans (nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues : 2 000

Fonction principale : *Executive Vice Presaident* et *Chief Executive Officer New Markets & Businesses* du Groupe Sky

Adresse professionnelle : Grant Way, Isleworth, Middlesex TW7 5QD Royaume-Uni

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale de 2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Andrea Zappia est *Executive Vice President* et *Chief Executive Officer New Markets & Businesses* du Groupe Sky. Son périmètre de responsabilité englobe par ailleurs SkyStudios et SkyNews et il est Président du Conseil d'administration de SkyShowtime. Depuis mai 2021, il est également Président du Conseil d'administration de MCHGroup et, depuis septembre 2023, administrateur chez MultiChoice Group.

Diplômé en sciences économiques, Andrea Zappia a fait ses armes chez Procter & Gamble en tant que *European Group Marketing Manager*. De 1996 à 2001, il a occupé le poste de *Global Sales & Marketing Director* chez Ferrari et Maserati. Puis, de 2001 à 2003, il a été *Vice President Marketing & Product Development Worldwide* au sein de Fila.

Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de direction, à savoir *Vice President*, Marketing, Promotion & Business Development de Sky Italia (de 2003 à 2007), *Vice President* Sport Channels de la télévision italienne payante (de 2007 à 2010), *Managing Director Customer Group* de BskyB (de 2010 à 2011).

D'août 2011 à novembre 2018, Andrea Zappia a été *Chief Executive Officer* de Sky Italia. Il a par ailleurs été membre du Conseil d'administration de Luxottica d'avril 2015 à avril 2020.

M. Zappia est président du Comité de nomination et de rémunération.

Andrea Zappia apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sa vaste expertise en matière de stratégie et de management acquise au cours de ces années dans des secteurs industriels clés.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fonction principale

***Executive Vice President* et *Chief Executive Officer New Markets & Businesses* du Groupe Sky**

Sociétés du groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Président du Conseil d'administration

- MCH Group (Suisse)
- SkyShowtime

Administrateur

- MultiChoice Group (Afrique du Sud/Afrique subsaharienne)

FONCTIONS ET MANDATS ÉCHUS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés du groupe EssilorLuxottica

CEO

- Sky Italia

Sociétés extérieures (hors groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Groupe Luxottica (Italie)

* Société cotée.

3.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société EssilorLuxottica,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Contrat de service conclu avec la société Covivio S.A. concernant l'accompagnement dans la gestion du parc immobilier d'EssilorLuxottica.

Personnes concernées :

- M. Jean-Luc Biamonti, Président du Conseil d'administration de Covivio S.A. et administrateur référent d'EssilorLuxottica
- M. Romolo Bardin, administrateur de Covivio S.A. et d'EssilorLuxottica.

Nature, objet, modalités et motifs justifiant l'intérêt de la convention :

Un contrat de service tripartite incluant EssilorLuxottica et Covivio S.A a été conclu. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration le 15 mai 2023. Il a pour objet l'accompagnement par Covivio S.A., en tant que conseiller immobilier, de la gestion du parc immobilier d'EssilorLuxottica.

La rémunération de Covivio S.A. prévue par le contrat comprend un montant initial de 115 000 euros et une prime de résultat équivalente, selon le cas à 50 % de :

- 10 % du loyer annuel HT dans un scénario de location ; ou
- 0,8 % du prix de vente hors droits dans un scénario d'acquisition.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord de non-concurrence conclu entre votre société et Monsieur Francesco Milleri, Président et Directeur général.

Personne concernée :

M. Francesco Milleri, Président et Directeur général

Nature, objet et modalités :

Un accord de non-concurrence a été conclu le 21 mai 2021 entre EssilorLuxottica et M. Francesco Milleri. Cet accord a été approuvé par votre Conseil d'administration du 21 mai 2021.

M. Francesco Milleri bénéficie d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu).

Conformément au code AFEP-MEDEF :

- L'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ou aurait plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions.
- Le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Cet accord n'a eu aucun impact financier pour EssilorLuxottica sur l'exercice écoulé.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2024

Les Commissaires aux comptes

Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit	
Jean-Luc Barlet	Guillaume Devaux	Stéphane Basset	Pierre-Olivier Etienne

4

Chapitre 4

États financiers

4.1 États financiers consolidés 193

4.1.1 Compte de résultat consolidé 193

4.1.2 État du résultat global consolidé 194

4.1.3 État de la situation financière consolidée 195

4.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 196

4.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés 198

4.1.6 Notes aux états financiers consolidés 199

Annexe 1 256

Annexe 2 257

4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 262

4.3 Comptes annuels de la société EssilorLuxottica 267

4.3.1 Principales données 267

4.3.2 Compte de résultat 268

4.3.3 Bilan 269

4.3.4 Tableau des flux de trésorerie 270

4.3.5 Notes aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica 271

4.4 Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica 288

4.4.1 Dépenses somptuaires 288

4.4.2 Délais de paiement des fournisseurs 288

4.4.3 Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices 289

4.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 290

BLOC-NOTES

Documents inclus par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice, figurant respectivement aux pages 193 à 264 et 265 à 268 du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2021, déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022 sous le n° D.22-0157.
- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice, figurant respectivement aux pages 191 à 263 et 264 à 268 du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2022, déposé auprès de l'AMF le 10 mars 2023 sous le n° D.23-0083.

Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2023 et 2022 (périodes du 1er janvier au 31 décembre).

Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

Le Groupe a choisi de ne pas reprendre dans ce Document d'enregistrement universel les informations financières relatives aux périodes intermédiaires.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

4.1 États financiers consolidés

4.1.1 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	5	25 395	24 494
Coût des ventes		(9 347)	(8 910)
Marge brute		**16 048**	**15 583**
Frais de recherche et développement		(593)	(600)
Frais de commercialisation		(8 041)	(7 741)
Redevances		(246)	(219)
Frais de publicité et de marketing		(1 799)	(1 811)
Frais généraux et administratifs		(2 211)	(2 116)
Autres produits / (charges) opérationnels	6	19	61
Total des charges opérationnelles		**(12 871)**	**(12 427)**
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**3 176**	**3 157**
Coût de l'endettement financier net	7	(116)	(131)
Autres produits / (charges) financiers	7	(24)	(0)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	13	(1)	6
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**3 035**	**3 032**
Impôts sur le résultat	8	(609)	(751)
RÉSULTAT NET		**2 426**	**2 281**
dont :			
• part du Groupe		2 289	2 152
• part des participations ne donnant pas le contrôle		137	128
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	9		
• de base		448 066 944	442 049 822
• dilué		450 765 862	445 659 252
Résultat net, part du Groupe par action (en euros) :	9		
• de base		5,11	4,87
• dilué		5,08	4,83

4.1.2 État du résultat global consolidé

En millions d'euros	Notes	2023	2022
Résultat net		**2 426**	**2 281**
Éléments recyclables en résultat			
Couvertures de flux de trésorerie		3	(13)
Couvertures d'investissement net		—	—
Écarts de conversion		(1 045)	1 030
Hyperinflation (IAS 29) [(a)]		—	70
Impôts sur les éléments recyclables	8	(1)	4
Total éléments recyclables en résultat		**(1 043)**	**1 091**
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	20	2	82
Participations à la JV par OCI – variation nette à la juste valeur		(24)	(43)
Impôts sur les éléments non recyclables	8	5	(14)
Total éléments non recyclables en résultat		**(17)**	**26**
Total des autres éléments du résultat global net d'impôts		**(1 060)**	**1 116**
RÉSULTAT GLOBAL		**1 366**	**3 397**
dont :			
• part du Groupe		1 257	3 260
• part des participations ne donnant pas le contrôle		109	137

(a) Le montant présenté pour l'exercice 2022 représente le retraitement cumulé des actifs et passifs non monétaires au 1er janvier 2022 suite à l'application d'IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes aux activités turques du Groupe (principalement les actifs incorporels turcs comptabilisés dans le cadre de l'acquisition de GrandVision et le *goodwill* afférent alloué aux activités turques).

4.1.3 État de la situation financière consolidée

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Goodwill	10	30 265	30 734
Immobilisations incorporelles	10	11 014	12 122
Immobilisations corporelles	11	5 182	4 747
Droits d'utilisation	12	3 069	3 010
Titres mis en équivalence	13	81	83
Autres actifs non courants	14	803	817
Impôts différés actifs	8	387	408
Total actifs non courants		**50 802**	**51 920**
Stocks et en cours	15	2 750	2 789
Créances clients	16	2 936	2 697
Créances d'impôt	8	271	259
Autres actifs courants	14	1 206	936
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 558	1 960
Total actifs courants		**9 721**	**8 641**
TOTAL DE L'ACTIF		**60 523**	**60 561**

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital	18	82	81
Primes d'émission	18	22 882	23 066
Actions propres	18	(312)	(360)
Autres réserves	18	13 298	12 516
Résultat net part du Groupe		2 289	2 152
Capitaux propres part du Groupe		**38 239**	**37 455**
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	18	653	692
Total des capitaux propres		**38 891**	**38 147**
Dettes financières non courantes	19	6 559	7 858
Dettes de loyers non courantes	19	2 399	2 336
Avantages au personnel	20	431	431
Provisions non courantes	22	234	302
Autres passifs non courants	23	123	221
Impôts différés passifs	8	2 145	2 377
Total passifs non courants		**11 890**	**13 525**
Dettes financières courantes	19	1 858	1 164
Dettes de loyers courantes	19	841	846
Dettes fournisseurs	24	2 381	2 297
Dettes d'impôts	8	561	711
Provisions courantes	22	345	283
Autres passifs courants	23	3 756	3 587
Total passifs courants		**9 741**	**8 888**
TOTAL DU PASSIF		**60 523**	**60 561**

4.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2022 [a]	**80**	**22 381**	**(231)**	**139**	**11 248**	**1 448**	**35 064**	**811**	**35 875**
Résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**—**	**1 091**	**17**	**2 152**	**3 260**	**137**	**3 397**
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(378)	—	(378)	(116)	(494)
Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	*(0)*	—	*(0)*	*16*	*16*
Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle	—	—	—	—	*(378)*	—	*(378)*	*(94)*	*(472)*
Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	*0*	—	*0*	*(38)*	*(37)*
Actions émises / livrées aux salariés et exercice d'options de souscription	0	37	310	—	(303)	—	45	—	45
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	—	189	—	189	—	189
Cession nette / (acquisition nette) d'actions propres	—	—	(439)	—	—	—	(439)	—	(439)
Affectation du résultat net	—	—	—	—	1 448	(1 448)	—	—	—
Dividendes distribués	1	648	—	—	(1 104)	—	(454)	(140)	(595)
Hyperinflation (IAS 29)	—	—	—	—	169	—	169	—	169
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	**81**	**23 066**	**(360)**	**1 230**	**11 286**	**2 152**	**37 455**	**692**	**38 147**

(a) La valeur au 1er janvier 2022 reflète la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision, présentée dans la note 3 – Regroupements d'entreprises des états financiers consolidés d'EssilorLuxottica au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2023	**81**	**23 066**	**(360)**	**1 230**	**11 286**	**2 152**	**37 455**	**692**	**38 147**
Résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**—**	**(1 018)**	**(14)**	**2 289**	**1 257**	**109**	**1 366**
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(124)	—	(124)	(37)	(161)
Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle	—	—	—	—	*(22)*	—	*(22)*	*(1)*	*(23)*
Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	*(101)*	—	*(101)*	*(36)*	*(138)*
Actions émises / livrées aux salariés et exercice d'options de souscription	0	33	321	—	(307)	—	47	—	47
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	—	195	—	195	—	195
Cession nette / (acquisition nette) d'actions propres	—	—	(274)	—	—	—	(274)	—	(274)
Affectation du résultat net	—	—	—	—	2 152	(2 152)	—	—	—
Dividendes distribués [(a)]	1	(218)	—	—	(271)	—	(487)	(110)	(598)
Hyperinflation (IAS 29)	—	—	—	—	169	—	169	—	169
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**82**	**22 882**	**(312)**	**212**	**13 087**	**2 289**	**38 239**	**653**	**38 891**

(a) Les effets liés à la distribution de dividendes sont décrits en note 18 – Capitaux propres.

4.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Notes	2023	2022
Résultat net		**2 426**	**2 281**
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur	6	2 972	2 970
Résultat des cessions d'actifs		4	2
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions		195	191
Impôts sur le résultat	8	609	751
Résultat financier, net	7	140	131
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(5)	(72)
Dotation (reprise) nette aux provisions		32	(51)
Variation du besoin en fonds de roulement commercial		(300)	(251)
Variation des autres créances et dettes opérationnelles		(159)	(105)
Impôts payés, net		(916)	(940)
Frais financiers payés, net		(136)	(125)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**4 861**	**4 783**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 531)	(1 572)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		11	17
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise	3	(114)	(965)
Variation des autres actifs non financiers		5	83
Variation des autres actifs financiers		(94)	(184)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**(1 724)**	**(2 619)**
Augmentation de capital	18	34	37
Cession nette / (acquisition nette) d'actions propres	18	(271)	(431)
Dividendes versés :			
• aux actionnaires du Groupe	18	(487)	(454)
• aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18	(111)	(140)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	18.6	(64)	(674)
Remboursements du principal des dettes de loyers	19	(936)	(955)
Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme	19	—	—
Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme	19	(1 028)	(455)
Variations des autres dettes financières (à court et long terme)	19	438	(507)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**(2 425)**	**(3 580)**
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**712**	**(1 417)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	17	1 960	3 293
Incidence des variations des taux de change		(114)	83
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**17**	**2 558**	**1 960**

4.1.6 Notes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes comptables	202
Note 2	Nouvelles normes comptables	203
Note 3	Regroupements d'entreprises	204
Note 4	Information par secteur opérationnel	206
Note 5	Chiffre d'affaires	208
Note 6	Produits et charges opérationnels	210
Note 7	Produits et charges financiers	211
Note 8	Impôt sur le résultat	212
Note 9	Résultat par action	215
Note 10	*Goodwill* et autres immobilisations incorporelles	216
Note 11	Immobilisations corporelles	220
Note 12	Contrats de location	221
Note 13	Participations dans les sociétés mises en équivalence	224
Note 14	Autres actifs (courants et non courants)	224
Note 15	Stocks	226
Note 16	Créances clients	227
Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	228
Note 18	Capitaux propres	228
Note 19	Dettes financières, incluant les dettes de loyer	231
Note 20	Avantages au personnel	234
Note 21	Paiements fondés sur des actions	239
Note 22	Provisions (courantes et non courantes)	241
Note 23	Autres passifs (courants et non courants)	243
Note 24	Dettes fournisseurs	244
Note 25	Instruments financiers et gestion des risques	244
Note 26	Engagements et passifs éventuels	252
Note 27	Transactions avec des parties liées	254
Note 28	Gestion du capital	255
Note 29	Honoraires des Commissaires aux comptes	255
Note 30	Événements postérieurs à la clôture	256

Informations générales

EssilorLuxottica SA (ci-après la « Société », « EssilorLuxottica » ou, avec ses filiales le « Groupe ») est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français. La Direction Générale de la Société est située à Paris 8e, 1-5 rue Paul Cézanne, et son siège social est situé à Charenton-le-Pont, 147 rue de Paris (France). EssilorLuxottica est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 712 049 618, et est cotée à la bourse d'Euronext Paris.

La maison-mère d'EssilorLuxottica est Delfin S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

En tant qu'entreprise de réseau ouverte, le Groupe offre, aux acteurs du secteur de plus de 150 pays, l'accès à une plateforme mondiale de produits d'optique de haute qualité, de marques emblématiques ainsi que de solutions et de services digitaux.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice 2023 le 14 février 2024 et a autorisé leur publication.

Base de préparation des états financiers

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été préparés dans le respect des normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Les principes et normes comptables retenus pour établir les présents états financiers consolidés ont été appliqués pour toutes les périodes présentées, sauf en ce qui concerne l'application des nouvelles normes et interprétations en vigueur pour les exercices comptables ouverts à partir du 1er janvier 2023, (décrits dans la note 2 – Nouvelles normes comptables).

Les présents états financiers consolidés se composent d'un compte de résultat consolidé, d'un état du résultat global consolidé, d'un état de la situation financière consolidée, d'un tableau de variation des capitaux propres consolidés, d'un tableau des flux de trésorerie consolidés et des notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le Groupe présente son compte de résultat consolidé par fonction. Le Groupe présente ses actifs et passifs courants et non courants séparément dans l'état de sa situation financière consolidée. Cette présentation du compte de résultat consolidé et de l'état de la situation financière consolidée permet de présenter les informations financières du Groupe de la manière la plus pertinente. Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé selon la méthode indirecte au regard de la présentation des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro. Les montants indiqués sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Certains chiffres figurant dans le présent document, y compris des informations financières et certaines données opérationnelles, ont été arrondis.

Ces états financiers consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Recours à des estimations

Afin d'établir les états financiers, la Direction doit formuler des estimations et des hypothèses susceptibles d'influer sur le montant des actifs, passifs, produits et charges qui seront présentés, ainsi que sur les informations contenues dans les notes relatives aux actifs et passifs éventuels à la clôture.

Ces estimations s'appuient sur les faits passés et sur divers facteurs. Les estimations comptables qui en résultent peuvent différer des résultats effectivement obtenus. Les estimations sont révisées périodiquement et les impacts de ces révisions sont reflétés dans le compte de résultat consolidé ou dans l'état du résultat global de l'exercice concerné.

Les principales estimations et hypothèses concernent, en particulier :

- la valeur recouvrable du *goodwill* et des immobilisations incorporelles ;
- la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie ;
- les justes valeurs des actifs et passifs acquis ainsi que, le cas échéant, leur durée d'utilité, lors de regroupements d'entreprises ;
- les options relatives aux participations ne donnant pas le contrôle ;
- la détermination des provisions et autres passifs éventuels liés aux litiges et autres procédures en cours ;
- les engagements de retraites et autres avantages au personnel ;
- les différentes hypothèses relatives à l'application d'IFRS 16 – Contrats de location chez le preneur d'un contrat de location telles que l'analyse de la durée des contrats incluant des options de renouvellement ou la détermination des taux d'actualisation ;
- la détermination des impôts concernant des transactions dont les conséquences fiscales ne sont pas encore certaines à la date de clôture.

Risques climatiques et environnementaux

Du fait de la nature de ses activités, l'exposition du Groupe aux conséquences du changement climatique est considérée comme limitée. Néanmoins, EssilorLuxottica porte une grande vigilance aux évènements climatiques et prépare un ensemble complet de mesures d'adaptation afin de garantir la continuité des activités. En 2023, le Groupe a continué de progresser dans son approche de développement durable « Eyes on the Planet », construite, entre autres, autour des piliers suivants :

- *Eyes on Carbon* : EssilorLuxottica est en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone (scopes d'émissions 1 et 2). En effet, en 2023, EssilorLuxottica a atteint la neutralité carbone sur ces scopes en Europe, après avoir été atteinte en France et en Italie depuis 2021. En 2023, le Groupe a également fait part de son engagement à définir des objectifs à court terme de réduction de ses émissions de gaz à effets de serre, selon les critères de la SBTi, ainsi que de son nouveau contrat d'achat d'énergie, conclu pour une durée de 12 ans, avec ERG (effectif depuis fin 2022), pour la fourniture d'électricité produite par un parc éolien rénové, en Sicile, qui couvrira la moitié des besoins du Groupe en Italie ; et
- *Eyes on Circularity* : EssilorLuxottica réévalue l'ensemble de son cycle de production, entre autres en délaissant les matériaux d'origine fossile au profit de matériaux renouvelables, en favorisant en interne ou grâce à des collaborations des initiatives sur le recyclage et en travaillant sur la recyclabilité des composants de ses packaging. De plus, les magasins de la Société deviennent essentiels pour encourager les consommateurs à prolonger la durée de vie des produits via la mise à disposition d'un service de réparation en magasin et en leur permettant de rapporter leurs anciennes lunettes afin de leur offrir une seconde vie.

Le déploiement des initiatives listées ci-dessus se traduit dans les comptes du Groupe au travers de charges et d'investissements opérationnels effectués au cours de l'année ainsi que dans les engagements présentés par le Groupe. Par ailleurs, il a été pris en compte, le cas échéant, dans les estimations comptables formulées par la Direction dans la préparation de ces états financiers, notamment dans l'estimation budgétaire 2024 et les prévisions à moyen terme qui ont été utilisées par le Groupe afin d'élaborer les plans d'affaires retenus dans le cadre des tests de dépréciation annuels en 2023 (voir note 10.1 – Tests de dépréciation).

Aucun autre impact significatif relatif au climat n'est reflété dans les états financiers 2023.

Hyperinflation en Turquie

La Turquie est considérée comme une économie en hyperinflation depuis le 1er avril 2022. Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 sont devenues applicables à compter du 1er janvier 2022, comme si la Turquie avait toujours été en hyperinflation.

Les impacts comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, principalement liés aux immobilisations incorporelles reconnues en Turquie dans le cadre de l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV ») et du *Goodwill* associé et affecté aux activités turques, se sont traduits par une augmentation de 169 millions d'euros des capitaux propres consolidés du Groupe et un impact non significatif sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces impacts ont été calculés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (« Consumer Price Index ») tel que publié par l'Institut turc de la statistique (« Turkish Statistical Institute »).

Événements significatifs de l'exercice

Certains événements significatifs de l'année pris en compte dans la préparation des présents états financiers consolidés résultent de l'évolution des situations existantes et/ou annoncées en 2022 :

- en septembre 2022, EssilorLuxottica et le Groupe Armani ont annoncé le renouvellement de leur accord de licence portant sur le développement, la production et la distribution mondiale de lunettes sous les marques Giorgio Armani, Giorgio Armani Privé, Emporio Armani, EA7 Emporio Armani et A|X Armani Exchange. Le nouvel accord, d'une durée de 15 ans, est devenu effectif au 1er janvier 2023. Les versements effectués en exécution du contrat ont été réalisés en février 2023 et les actifs correspondants ont été reconnus dans l'état de la situation financière consolidée (voir note 10 – *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles et note 14 – Autres actifs (courants et non-courants)). Les sorties de trésorerie relatives à cette transaction sont présentées dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés sur les lignes « Variation des autres créances et dettes opérationnelles » et « Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles » ;
- en novembre 2022, EssilorLuxottica a pris acte de la décision publiée par l'Autorité française de la concurrence relative à une enquête ouverte en 2014 et de la sanction de 81 millions d'euros infligée à Essilor International pour discrimination envers les *pure-players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques. Le 15 février 2023, le Groupe a versé une avance de 81 millions d'euros aux Autorités françaises dans l'attente de la décision en appel de la sanction prononcée à l'encontre d'Essilor International (voir note 14 – Autres actifs (courants et non-courants) et note 26 – Engagements et passifs éventuels). La sortie de trésorerie relative à cette transaction est présentée dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés sur la ligne « Variation des autres créances et dettes opérationnelles » ; et
- en 2023, le Groupe a travaillé, en collaboration avec les autorités fiscales compétentes, sur la clarification de certains traitements fiscaux pour lesquels une *position fiscale incertaine* était reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à fin 2022. À la lumière de discussion avec les autorités fiscales, la *position fiscale incertaine* a été réévaluée entraînant la comptabilisation d'un produit d'impôt significatif dans le compte de résultat 2023 (voir note 8 – Impôt sur le résultat).

Environnement macroéconomique et incertitudes géopolitiques

Au cours de l'année 2023, l'environnement macroéconomique est globalement resté marqué par l'inflation, les hausses des taux directeurs de la FED (*Federal Reserve* aux États-Unis) et de la BCE (Banque Centrale Européenne), un resserrement des conditions financières et des tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie.

Dans cet environnement contraint, le Groupe a été en mesure de croître grâce à son positionnement au croisement de multiples catégories – de la lunetterie, du luxe et du digital à la MedTech. De plus, les politiques du Groupe en termes de couverture de ses principaux risques (taux d'intérêt, prix d'achat des matières premières et de l'énergie, parmi d'autres) ont participé à atténuer la volatilité générale observée sur les marchés.

Les principaux effets liés à ce contexte sont ainsi présentés dans les notes aux états financiers consolidés :

- note 25 – Instruments financiers et gestion des risques : à propos de l'exposition aux risques des taux et à la volatilité accrue des prix des matières premières et de l'énergie ;
- note 10 – *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles, note 11 – Immobilisations corporelles et note 12 – Contrats de location : les évolutions de l'environnement macroéconomique évoquées précédemment ont eu un impact direct sur les paramètres clés retenus par le Groupe pour réaliser ses tests de dépréciation. De plus, le Groupe a pris en compte cet environnement macroéconomique dans la préparation de ses prévisions budgétaires.

Les incertitudes géopolitiques, telles que celles causées par le conflit entre la Russie et l'Ukraine depuis 2022, sont toujours présentes. Néanmoins le Groupe a continué à opérer en Ukraine à travers ses chaînes de magasins, tandis qu'en Russie, l'offre de produits et de services distribués dans ses activités de vente au détail et de vente en gros est restée restreinte, comme annoncé par le Groupe en mars 2022. Les positions de trésorerie disponibles en Russie ne sont pas significatives et servent à la poursuite de l'activité opérationnelle résiduelle.

Note 1 Principes comptables

Les principes comptables significatifs appliqués par le Groupe sont repris dans les notes individuelles afférentes aux états financiers consolidés, ainsi que dans les estimations comptables significatives et les jugements effectués, le cas échéant, comme décrit dans le paragraphe *Base de préparation des états financiers – Recours à des estimations*.

1.1. Principes de consolidation

1.1.1. Filiales

Les filiales désignent toutes les entités contrôlées par le Groupe. Le Groupe est réputé contrôler une entité s'il est exposé ou à des droits à des rendements variables découlant de sa participation dans cette entité et si le pouvoir qu'il exerce sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. On présume généralement que le Groupe exerce un pouvoir sur l'entité s'il détient au moins la moitié de ses droits de vote. L'existence de droits de vote potentiels susceptibles d'être exercés ou convertis sans délai est prise en considération pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées à 100 % à compter de la date de transfert du contrôle au Groupe et sont déconsolidées à compter de la date où ce contrôle cesse. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, les actifs et passifs de la filiale sont décomptabilisés, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle et les autres composants des capitaux propres associés. Le gain ou la perte qui en résulte est comptabilisé au compte de résultat. Tout intérêt résiduel maintenu dans une ancienne participation est comptabilisé à la juste valeur au moment de la perte de contrôle, et la variation ultérieure de sa valeur comptable est portée au compte de résultat consolidé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les filiales sont conformes aux normes IFRS, ainsi qu'à ceux adoptés par le Groupe.

Les opérations, soldes bilanciels et résultats au titre d'opérations intragroupes sont éliminés. Les moins-values latentes sont éliminées dans la mesure où elles ne correspondent pas à une perte de valeur.

1.1.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises associées désignent toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, généralement en détenant 20 % à 50 % des droits de vote. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Leur première comptabilisation se fait au coût historique. Les *goodwill* issus de l'acquisition d'entreprises associées sont comptabilisés dans leur valeur comptable de mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées réalisés après leur acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et le cas échéant dans les autres éléments du résultat global.

Les plus-values latentes sur des opérations réalisées entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe au capital de ces dernières. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si elles correspondent à une perte de valeur.

Les mouvements cumulés postérieurs à l'acquisition sont comptabilisés dans la valeur comptable de mise en équivalence. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée devient supérieure à sa participation au capital, le Groupe ne comptabilise pas ces pertes excédentaires, sauf s'il a l'obligation expresse de combler sa quote-part de pertes.

1.1.3. Participations dans d'autres sociétés

Les participations au capital d'entités dont le Groupe n'a ni le contrôle, ni n'exerce une influence notable, généralement détenues à moins de 20 %, sont comptabilisées initialement à la juste valeur. Les frais d'acquisition engagés lors de la première comptabilisation sont immédiatement comptabilisés en résultat consolidé. Ultérieurement, ces participations sont évaluées à la juste valeur. Les plus et moins-values liées aux variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel elles sont constatées. Cette composante des autres éléments du résultat global n'est pas recyclée ultérieurement dans le compte de résultat.

1.1.4. Opérations avec les détenteurs de participations au capital

Les opérations telles que les apports des détenteurs de participation au capital sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les opérations avec des participations ne donnant pas le contrôle dans des entités contrôlées par le Groupe sont considérées comme des opérations réalisées avec des détenteurs de participations au capital du Groupe. Concernant les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle, l'écart éventuel entre le montant payé et la participation effectivement acquise est comptabilisé dans les capitaux propres. Les plus ou moins-values réalisées sur des cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

1.1.5. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est définie comme celle du principal environnement économique dans lequel la filiale exerce son activité.

Les résultats et la situation financière de toutes les filiales du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation des comptes (à savoir l'euro) sont convertis selon les principes suivants :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change en vigueur à la date des opérations, auquel cas les produits et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de chaque opération) ;
- ces écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, au poste *Écarts de conversion de monnaies étrangères* ; et
- les écarts de conversion cumulés sont recyclés en résultat en cas de cession ou de liquidation de la participation à laquelle ils se rapportent.

Les *goodwill* et réévaluations à la juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette dernière et convertis aux taux de change en vigueur à la clôture.

Depuis 2022, la Turquie est considérée comme étant en hyperinflation. Les dispositions d'IAS 29 ont été appliqués en conséquence (voir paragraphe *Base de préparation des états financiers*).

Les principaux taux de change retenus pour convertir les résultats et la situation financière des entités étrangères figurent à l'Annexe 1.

1.2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés a été préparé selon la méthode indirecte, qui consiste à ajuster le résultat net en fonction de l'effet des opérations sans influence sur la trésorerie, des reports ou régularisations éventuels d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments du compte de résultat associés à des opérations d'investissement ou de financement. Les éléments relatifs aux opérations d'investissement et de financement ont été comptabilisés dans leurs catégories respectives.

Le *besoin en fonds de roulement commercial* comprend les stocks, les créances clients et les dettes fournisseurs. Les variations du besoin en fonds de roulement commercial sont établies hors incidence des évolutions du périmètre de consolidation.

Les flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice, sauf pour les transactions significatives.

L'effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie nets correspond à l'effet (i) de la fluctuation des taux de change entre l'ouverture et la clôture sur le montant de la trésorerie à l'ouverture et (ii) de l'écart entre le taux de change à la clôture et le taux moyen appliqué aux mouvements de trésorerie au cours de l'exercice.

Les intérêts versés, incluant les intérêts sur dettes de location sous IFRS 16, et reçus sont présentés dans les *Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles*.

Les montants comptabilisés dans les *Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise* correspondent au montant de la contrepartie transférée retraité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nets de la société rachetée à la date d'acquisition.

1.3. Opérations en devises

Lors de la première comptabilisation d'une opération libellée en monnaie étrangère, les actifs et passifs concernés sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires, principalement constitués de créances et de dettes, sont reconvertis au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de changes sont comptabilisés dans les *Autres produits / (charges) financiers*.

Note 2 Nouvelles normes comptables

2.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 ou adoptés par le Groupe de manière anticipée

Le Groupe a adopté la nouvelle norme ainsi que les amendements suivants, adoptés par l'Union européenne et applicables aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2023 :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance (publiée le 18 mai 2017), y compris les amendements à IFRS 17 (publiés le 25 juin 2020), tous les deux adoptés le 19 novembre 2021 ainsi que les amendements à IFRS 17 (publiés le 9 décembre 2021) adoptés le 8 septembre 2022, tous étant applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 17 et de ses amendements est sans impact matériel sur la performance du Groupe ni sur ses actifs et passifs, à l'exception du classement de certains actifs et passifs relatifs à des contrats d'assurances (maintenant présentés en valeur nette par rapport à la présentation en valeur brute précédemment adoptée dans l'état de la situation financière consolidée).
- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers, *IFRS Practice Statement 2* (informations à fournir sur les principes comptables) et amendements à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (définition des estimations comptables), publiés le 12 février 2021, adoptés le 2 mars 2022 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'application de ces amendements est sans impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe.
- Amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat :
  - Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique : publiés le 7 mai 2021, adoptés le 11 août 2022 et d'application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'application de ces amendements est sans impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe.
  - Réforme fiscale internationale – Règles Pilier Deux : publiés le 23 mai 2023, adoptés le 8 novembre 2023 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation des actifs et passifs d'impôts différés rattachés aux impôts sur le résultat relatifs aux règles du Pilier Deux et à la communication d'informations à leur sujet (voir la note 8 – Impôts sur le résultat) et des obligations d'information ciblées pour les entités impactées.

2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023 et non encore adoptés par le Groupe

Les amendements suivants, applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023, ont été déjà adoptés par l'Union européenne.

- Amendements à IFRS 16 – Contrats de location : Dette de loyer dans une opération de cession-bail, publiés le 22 septembre 2022, adoptés le 20 novembre 2023 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.
- Amendements à IAS 1 – Présentation des États Financiers : classification des dettes en courant ou non courant, publié le 23 janvier 2020 ; classification des dettes en courant ou non courant, report de la date d'application (publiée le 15 juillet 2020) ; et passifs non courants assortis de covenants, publiés le 31 octobre 2022, tous adoptés le 19 décembre 2023 et effectifs à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

Leurs impacts potentiels sur les états financiers consolidés du Groupe sont en cours d'analyse.

Note 3 Regroupements d'entreprises

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels repris de l'entité acquise qui remplissent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants destinés à être cédés qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de cession.

Le *goodwill* représente la différence positive entre (i) la contrepartie transférée et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, d'une part, et (ii) la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, d'autre part. Le *goodwill* est rattaché à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT en fonction des axes d'analyses et de retour sur investissement suivis par la Direction du Groupe.

Si la première comptabilisation d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement à la clôture de l'exercice, il est possible que le Groupe ne soit pas en mesure de finaliser l'affectation du *goodwill* avant la fin de l'exercice au cours duquel l'acquisition est intervenue. Dans ce cas, le Groupe publie le montant du *goodwill* non affecté, ainsi que les raisons pour lesquelles l'affectation est provisoire.

Le Groupe pourra éventuellement modifier ces justes valeurs une fois l'acquisition finalisée, étant précisé que la période d'évaluation ne pourra pas excéder 12 mois à compter de la date d'acquisition. Toute différence constatée par rapport aux montants provisoires sera comptabilisée en tant qu'ajustement rétrospectif du *goodwill,* dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, et sur la base des seuls faits et circonstances existant à cette date.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est évaluée à la juste valeur des actifs transférés et passifs encourus ou des instruments de capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'une contrepartie éventuelle.

Lorsque les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation, et si cette option prévoit un règlement en numéraire, alors le Groupe comptabilise un passif à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. Ce passif est comptabilisé dans les *Autres passifs non courants* ou dans les *Autres passifs courants* de l'état de la situation financière consolidée, en fonction de son échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe. Si les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente leur donnant un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le résultat ou la variation des autres éléments du résultat global continuent d'être alloués aux participations ne donnant pas le contrôle. Toutefois, les participations ne donnant pas le contrôle sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidée, comme si elles étaient acquises à la date de clôture. Lorsque l'option de vente ne donne pas aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le Groupe décomptabilise ces intérêts ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

Le Groupe peut évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise (méthode du *goodwill* partiel). Le Groupe a le choix de l'une ou de l'autre méthode pour chaque acquisition.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou les cessions sans perte de contrôle sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, sans impact sur le *goodwill.*

Lors d'une acquisition au cours de laquelle le Groupe obtient progressivement le contrôle de la société acquise (acquisition par étapes), la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et l'écart de valeur éventuel est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Le tableau ci-dessous présente le total des impacts des regroupements d'entreprises comptabilisés au cours de l'exercice sur l'état de la situation financière consolidée ainsi que sur le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés :

En millions d'euros	Total
Immobilisations incorporelles	25
Immobilisations corporelles	3
Droits d'utilisation	5
Autres actifs non courants	0
Actifs courants	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2
Total actif acquis évalué à la juste valeur (A)	**40**
Dettes financières non courantes	—
Autres passifs non courants	4
Dettes de loyers courantes et non courantes	2
Dettes financières courantes	—
Autres passifs courants	4
Total passif repris évalué à la juste valeur (B)	**11**
ACTIF NET ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR (C = A – B)	**29**
Contrepartie des acquisitions (D)	126
Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle (E)	—
Juste valeur des actifs nets acquis (C)	29
***GOODWILL* CONSTATÉ (F = D + E – C)**	**97**
Contrepartie de l'acquisition (D)	(126)
Paiements différés et réévaluation à la juste valeur (G)	44
Trésorerie acquise (H)	2
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACQUISITIONS, NET DE TRÉSORERIE ACQUISE (I = D + G + H)	**(81)**

En millions d'euros	Total
CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2023	**12**
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET 2023	**(9)**

La juste valeur retenue pour les actifs acquis et les passifs repris des sociétés acquises pendant la période est déterminée de manière provisoire pour certaines acquisitions conclues sur l'exercice et pourra être revue ultérieurement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute différence matérielle résultant de cette évaluation finale sera comptabilisée comme un ajustement rétrospectif du *goodwill* si elle est constatée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et relative à des événements existants à la date d'acquisition. Aucune différence matérielle résultant des regroupements d'entreprises ayant eu lieu en 2022 n'a été constatée.

Le montant comptabilisé en *goodwill* n'est pas déductible fiscalement (sauf en de rares circonstances) et correspond principalement aux synergies attendues et aux perspectives de croissance des sociétés acquises au sein du Groupe.

Lorsque les accords de rapprochement prévoient une obligation de rachat ou une option de vente sur toute participation ne donnant pas le contrôle dans les sociétés acquises, le Groupe comptabilise un passif correspondant dans les *Autres passifs courants* ou dans les *Autres passifs non courants*, en fonction de la date d'exigibilité.

Le montant présenté ci-dessus sur la ligne *Flux de trésorerie lié aux acquisitions, net de trésorerie acquise* n'inclut pas les flux de trésorerie liés aux compléments de prix sur les regroupements d'entreprises intervenus au cours des périodes précédentes ni les flux de trésorerie liés à l'exercice des options de vente sur les intérêts minoritaires.

Sur une base *pro forma* non auditée, si ces regroupements d'entreprises étaient intervenus en début d'exercice, leurs contributions au chiffre d'affaires et au résultat net consolidés n'auraient pas été significatives.

Les principales acquisitions réalisées sur la période ont porté sur des entités opérant sur le marché des Instruments d'optique ainsi que, sur une start-up en Israël, Nuance Hearing, travaillant sur le développement d'une nouvelle technologie auditive révolutionnaire afin d'entrer dans le marché des solutions auditives (comme annoncé par le Groupe en juillet 2023).

La contrepartie transférée identifiée par le Groupe dans le cadre de cette dernière acquisition (finalisée en février 2023) est évaluée à 50 millions d'euros, clauses de complément de prix incluses. Le *goodwill* provisoire reconnu dans le cadre de cette acquisition s'élève à près de 39 millions d'euros et le principal actif reconnu dans le cadre de la valorisation de cette société est une technologie en cours de développement. Compte tenu de la nature de cette activité, le *goodwill* provisoire a été affecté au groupe d'UGT Professional Solutions. Cette valorisation a été réalisée avec l'assistance d'évaluateurs indépendants.

Note 4 Information par secteur opérationnel

4.1. Information par secteur opérationnel

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément aux dispositions d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations par secteur opérationnel sont présentées d'une manière cohérente avec les informations communiquées en interne au Directeur Général qui est considéré comme le Principal Décideur Opérationnel (PDO) du Groupe aux fins de pilotage des opérations, de prise de décision et d'analyse de la performance opérationnelle.

Ces informations sont préparées conformément aux normes IFRS appliquées par le Groupe dans ses états financiers consolidés. Les actifs et passifs par secteur opérationnel ne sont pas inclus dans les données revues par le PDO et cette information n'est donc pas présentée.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux acquisitions, telles que présentées dans les tableaux de la note 10 – *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles et note 11 – Immobilisations corporelles.

En ce qui concerne l'information présentée par zone géographique, le chiffre d'affaires est affecté aux zones géographiques en fonction du pays de résidence des clients, alors que la répartition géographique des actifs non courants est fonction du pays des entités juridiques.

Le Groupe opère sur les deux segments suivants :

- le segment des solutions pour les professionnels ou **Professional Solutions (PS)** : représentant l'activité de gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de la santé visuelle et de la lunetterie ; et
- le segment de la vente directe aux consommateurs ou **Direct to Consumer (DTC)** : représentant les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins traditionnels ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

Les informations relatives aux autres activités du Groupe qui ne peuvent être présentées dans l'un ou l'autre de ces segments ont été présentées dans la catégorie « Coûts centraux et autres ». Il s'agit principalement des frais de siège ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises car l'impact de ces coûts n'est pas pris en compte dans les indicateurs de rentabilité utilisés par le Directeur Général, dans son rôle de PDO, pour prendre des décisions sur l'allocation des ressources aux secteurs opérationnels et pour évaluer la performance de ces derniers.

Les informations par secteur opérationnel pour l'année 2023 et 2022 sont présentées comme suit.

Pour l'année 2023

En millions d'euros	Professional Solutions	Direct to Consumer	Coûts centraux et autres	2023
Chiffre d'affaires	**12 199**	**13 195**	**—**	**25 395**
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises [(a)]	2 366	2 212	(353)	4 226
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises				(1 049)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				**3 176**
Coût de l'endettement financier net				(116)
Autres produits / (charges) financiers				24
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence				(1)
Impôts sur le résultat				(609)
RÉSULTAT NET				**2 426**
Acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles	985	560	15	1 560
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du droit d'utilisation	(585)	(1 301)	(1 087)	(2 972)

(a) Le résultat du secteur opérationnel Professional Solutions provient du chiffre d'affaires réalisé avec des clients tiers uniquement, c'est-à-dire hors « marge de fabrication » dégagée sur le chiffre d'affaires intragroupe avec le secteur opérationnel Direct to Consumer. Le résultat du secteur opérationnel Direct to Consumer provient du produit des ventes, compte tenu du coût des biens achetés au secteur opérationnel Professional Solutions évalué au coût de fabrication, qui englobe la « marge de fabrication » correspondante à ces produits.

Pour l'année 2022

En millions d'euros	Professional Solutions	Direct to Consumer	Coûts centraux et autres	2022
Chiffre d'affaires	**11 770**	**12 724**	**—**	**24 494**
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises [(a)]	2 337	2 209	(330)	4 216
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises				(1 059)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				**3 157**
Coût de l'endettement financier net				(131)
Autres produits / (charges) financiers				(0)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence				6
Impôts sur le résultat				(751)
RÉSULTAT NET				**2 281**
Acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles	804	584	17	1 404
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du droit d'utilisation	(564)	(1 283)	(1 122)	(2 970)

(a) Le résultat du secteur opérationnel Professional Solutions provient du chiffre d'affaires réalisé avec des clients tiers uniquement, c'est-à-dire hors « marge de fabrication » dégagée sur le chiffre d'affaires intragroupe avec le secteur opérationnel Direct to Consumer. Le résultat du secteur opérationnel Direct to Consumer provient du produit des ventes, compte tenu du coût des biens achetés au secteur opérationnel Professional Solutions évalué au coût de fabrication, qui englobe la « marge de fabrication » correspondante à ces produits.

4.2. Informations par zone géographique

Les zones géographiques comportent l'**Amérique du Nord**, **EMEA** (c'est-à-dire l'Europe, dont la Turquie et la Russie, le Moyen-Orient et l'Afrique), l'**Asie-Pacifique**, et l'**Amérique latine**.

Les informations par zone géographique se décomposent comme suit :

	Chiffre d'affaires		Actifs non courants [(a)]	
En millions d'euros	2023	2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Amérique du Nord	11 637	11 492	5 830	6 243
EMEA	9 184	8 749	11 615	12 002
Asie-Pacifique	3 036	2 842	2 158	2 154
Amérique latine	1 537	1 410	934	787
TOTAL	**25 395**	**24 494**	**20 537**	**21 186**

(a) Actifs non courants hors *goodwill*.

Les principaux pays dans lesquels le Groupe opère sont :

- les États-Unis pour l'Amérique du Nord (chiffre d'affaires de 10 930 millions d'euros pour 2023, 10 738 millions d'euros en 2022 et 3 979 millions d'euros d'actifs non courants pour 2023, 4 091 millions d'euros en 2022) ; et
- la France, le Royaume-Uni et l'Irlande, l'Allemagne et l'Italie pour la zone EMEA (chiffre d'affaires cumulé de 5 239 millions d'euros en 2023 (5 031 millions d'euros en 2022), et 7 887 millions d'euros d'actifs non courants cumulés pour 2023, 8 044 millions d'euros en 2022).

L'implantation géographique des réseaux de distribution d'EssilorLuxottica s'étend dans plus de 150 pays. De plus, la division Professional Solutions opère sur un marché de l'optique et de la lunetterie très fragmenté. Dans ce contexte, le risque potentiel de dépendance vis-à-vis d'un client est faible et le Groupe ne dispose d'aucun client dont le chiffre d'affaires dépasse 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Note 5 Chiffre d'affaires

PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux revenus provenant de :

- la vente de biens aux clients ;
- la vente de prestation de services ;
- la vente de biens aux franchisés, ainsi que les autres revenus perçus des franchisés, tels que les redevances calculées sur les ventes et les droits d'entrée des franchisés ; et
- la sous-location (conformément à la norme IFRS 16).

Le Groupe ne comptabilise un chiffre d'affaires que si les conditions ci-après sont remplies (conditions d'identification du « contrat » avec le client) :

- les parties ont approuvé le contrat et s'engagent à respecter leurs obligations respectives ;
- le Groupe peut identifier les droits de chaque partie concernant les biens ou services à transférer ;
- le Groupe peut identifier les modalités de paiement des biens ou services à transférer ;
- le contrat a une substance commerciale ; et
- il est probable que le Groupe perçoive le montant auquel il peut prétendre en échange des biens ou des services transférés au client.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, alors le chiffre d'affaires est comptabilisé une fois que le Groupe a déjà livré les biens et/ou rendu les services au client et qu'il a reçu l'intégralité (ou la quasi-intégralité) de la contrepartie non remboursable promise par le client, ou bien lorsque le contrat est résilié et que la contrepartie reçue de la part du client n'est pas remboursable.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, alors les principales règles comptables applicables en fonction de la nature du chiffre d'affaires sont les suivantes.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires issu de la vente de biens est comptabilisé lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur, c'est-à-dire au moment de la livraison du bien au client conformément aux dispositions contractuelles et que le client est en mesure de décider de l'utilisation de cet actif et de bénéficier de la quasi-totalité de ses avantages.

Il comprend principalement la vente de verres ophtalmiques, de montures, de lunettes de soleil, d'instruments et d'équipements.

Si le contrat de vente prévoit des remises sur les volumes avec effet rétroactif, le Groupe en estime l'impact potentiel et considère cet élément comme une rémunération variable. En outre, le Groupe procède à une estimation des retours potentiels des clients en s'appuyant sur ses conditions et pratiques en matière de retours, ainsi que sur son expérience dans ce domaine. Il n'existe aucune obligation postérieure à la livraison autre que les garanties sur les produits (cf. note 22 – Provisions (courantes et non courantes)).

Prestation de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le service est rendu au client.

Le chiffre d'affaires du segment *Direct to Consumer* comprend les sommes payées au titre des services de santé visuelle (tels que l'examen des yeux, les frais d'adaptation des lentilles de contact etc.) comptabilisées au moment de la prestation du service aux clients.

Le Groupe passe par un intermédiaire pour les contrats d'assurance à prime fixe destinés aux clients. L'intermédiaire contracte avec le client final (dénommé souscripteur), tandis que le Groupe contracte avec l'intermédiaire en tant que principal de la transaction. Le Groupe perçoit un montant prédéterminé de revenus, appelé prime (généralement égal à une redevance fixe par participant / souscripteur par mois) et supporte le risque relatif au paiement des sinistres. Le chiffre d'affaires de ces primes est comptabilisé comme perçu au cours de l'exercice de couverture des prestations. Toute prime versée non acquise est comptabilisée comme un produit différé dans l'état de la situation financière consolidée.

Concernant les contrats à prime variable en fonction du service, (ce que l'on appelle les accords de rémunération à l'acte), le client final (ou souscripteur) paie au Groupe des frais relatifs au traitement des sinistres ainsi qu'aux prestations de services administratifs. Pour ces plans, le client final est responsable du coût associé aux sinistres. Le Groupe considère le client final comme la principale entité responsable de la gestion du plan et agit en tant qu'agent dans la transaction.

Le Groupe comptabilise des provisions au titre des créances clients relatives à ces contrats, conformément à la norme IFRS 9 (voir note 16 – Créances clients).

Coûts des contrats, actifs et passifs de contrats

Dans le cadre de la prestation de services administratifs liés à l'activité de santé visuelle, le Groupe supporte les coûts d'acquisition et d'exécution des contrats à long terme, généralement conclus pour une durée de quatre ans. Ces charges, que l'on peut attribuer spécifiquement à des nouveaux contrats identifiables individuellement génèrent des ressources employées pour respecter les dispositions contractuelles et seront recouvrées par le chiffre d'affaires généré par ces contrats. En conséquence, ces charges sont comptabilisées comme des actifs contractuels et amorties sur la durée des contrats concernés, sur une base systématique cohérente avec le transfert des services auxquels l'actif se rapporte.

Les passifs de contrats se rapportent à l'obligation du Groupe de fournir des biens et services futurs dans le cadre de contrats conclus avec ses clients et comprennent principalement les paiements anticipés effectués par les clients, les bons de réduction sur les achats futurs accordés dans le cadre d'une transaction de vente initiale et les garanties prolongées non exécutées.

Contrats de franchises et de licences

Le chiffre d'affaires issu des contrats de franchise est comptabilisé sur la base des ventes réalisées par les franchisés non consolidés.

Les droits d'entrée du contrat de franchise correspondent : (i) aux droits payés pour le contrat de franchise et/ou l'amélioration du point de vente, comptabilisés en même temps que les redevances périodiques pendant toute la durée du contrat de franchise et (ii) aux droits perçus sur la vente d'actifs corporels nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle (tels que du mobilier), comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur.

Le contrat de franchise peut également comprendre : (i) des redevances associées à une prestation de services continue au franchisé pendant toute la durée du contrat, comptabilisées au moment où la prestation de service est rendue et (ii) des redevances associées à l'organisation d'opérations publicitaires et promotionnelles, comptabilisées au moment de la réalisation de l'obligation de performance distincte correspondante.

Le Groupe accorde des droits de licence à des tiers sur certains droits de propriété intellectuelle, dont il comptabilise les redevances en fonction des caractéristiques des contrats conclus avec les clients.

Composantes de financement

Les délais de paiement accordés aux clients du Groupe ne dépassent généralement pas 12 mois. En cas de délai de paiement supérieur à 12 mois, le Groupe applique la mesure de simplification permise par IFRS 15 permettant de ne pas ajuster le prix de transaction du contrat des effets relatifs à la composante de financement.

Sous-location (conformément à la norme IFRS 16)

Certaines filiales du segment Direct to Consumer, en particulier en Amérique du Nord et en Australie, sous-louent des espaces au sein de leurs magasins d'optique à des médecins tiers réalisant des examens de la vue, en conservant leur droit d'utilisation découlant du contrat de location initial (contrat de location principal). Ces filiales comptabilisent donc le contrat de location principal ainsi que le produit de location de l'actif sous-jacent (bailleur intermédiaire).

Ces filiales classent ces sous-locations comme des contrats de location simple (c'est-à-dire qu'elles maintiennent la comptabilisation d'une dette de loyer ainsi que d'un droit d'utilisation découlant du contrat de location principal, comme tout contrat de location), et reconnaissent des produits relatifs aux contrats de sous-location vis-à-vis des médecins sur une base linéaire en chiffre d'affaires dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Ce classement est opéré en référence au droit d'utilisation découlant du contrat principal.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En millions d'euros	2023	2022
Produits vendus	23 377	22 692
Soins de la vue *(vision care)*	1 538	1 358
Examens de la vue et honoraires afférents	301	261
Produits de redevances	149	151
Sous-location	29	32
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**25 395**	**24 494**

La ventilation du chiffre d'affaires 2023 par catégorie et selon les deux secteurs opérationnels du Groupe se décompose comme suit :

En millions d'euros	Professional Solutions	Direct to Consumer	2023
Produits vendus	12 199	11 178	23 377
Soins de la vue *(vision care)*	—	1 538	1 538
Examens de la vue et honoraires afférents	—	301	301
Produits de redevances	—	149	149
Sous-location	—	29	29
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**12 199**	**13 195**	**25 395**

La ventilation du chiffre d'affaires 2022 par catégories et selon les deux secteurs opérationnels du Groupe se décompose comme suit :

En millions d'euros	Professional Solutions	Direct to Consumer	2022
Produits vendus	11 770	10 922	22 692
Soins de la vue *(vision care)*	—	1 358	1 358
Examens de la vue et honoraires afférents	—	261	261
Produits de redevances	—	151	151
Sous-location	—	32	32
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**11 770**	**12 724**	**24 494**

Concernant les actifs et passifs de contrat, voir les notes 14 – Autres actifs (courants et non courants) et 23 – Autres passifs (courants et non courants).

Note 6 Produits et charges opérationnels

PRINCIPES COMPTABLES

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais de recherche et développement comptabilisés dans les charges d'exploitation englobent les charges d'exploitation des centres de recherche du Groupe ainsi que les coûts de conception liés au développement de nouveaux processus de production.

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif incorporel lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel, de manière à le rendre utilisable ou disponible à la vente ;
- l'intention du Groupe d'achever l'actif incorporel puis de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité du Groupe à utiliser ou à vendre l'actif incorporel ;
- la manière dont l'actif incorporel dégagera des avantages économiques probables à l'avenir ;
- l'existence des moyens techniques, financiers ou autres nécessaires à l'achèvement de l'actif incorporel ;
- une évaluation fiable des dépenses de développement.

Concernant les projets de développement de verres ophtalmiques, les risques et incertitudes liés à l'évolution du marché et au grand nombre de projets entrepris font que les critères ci-dessus ne sont pas considérés comme satisfaits. Il en résulte que les frais de développement associés sont comptabilisés en charges.

Autres produits / (charges)

Les produits et charges ne pouvant, par nature, être affectés à aucun des postes détaillés des charges d'exploitation sont comptabilisés dans les *Autres produits / (charges)*. Il peut s'agir, entre autres, de la variation des compléments de prix sur des acquisitions (par exemple en cas de clause d'indexation sur les bénéfices futurs), du produit net de la cession d'une activité, du résultat réalisé dans le cadre d'une prise de contrôle par étapes, des pertes de valeur sur les *goodwill* et les participations et des résultats de cessions d'immobilisations corporelles.

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires, les cotisations sociales, les dépenses liées aux paiements fondés sur des actions et les avantages au personnel (voir note 20 – Avantages au personnel).

6.1. Amortissements et pertes de valeur

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, les amortissements et pertes de valeur comptabilisés pour les *immobilisations incorporelles, corporelles* et pour les *droits d'utilisation* s'élèvent à 2 972 millions d'euros (2 970 millions d'euros en 2022).

6.2. Frais de recherche et développement

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, les frais de recherche et développement s'élèvent à 593 millions d'euros (600 millions d'euros en 2022).

6.3. Charges de personnel et paiements fondés sur des actions

Les coûts de personnel s'élèvent à 8 251 millions d'euros (contre 7 869 millions d'euros en 2022) dont 220 millions d'euros de charges de paiement fondé sur des actions (contre 206 millions d'euros en 2022) comme détaillé en note 21 – Paiements fondés sur des actions et 70 millions d'euros d'avantages au personnel (contre 76 millions d'euros en 2022).

L'effectif se décompose comme suit à la fin de l'exercice :

Effectif à la clôture	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Amérique du Nord	44 051	43 741
EMEA	70 615	72 273
Asie-Pacifique	52 366	49 790
Amérique latine	24 674	23 984
TOTAL EFFECTIF	**191 706**	**189 788**

6.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2023	2022
Plus et moins-values sur cessions d'activités ou d'actifs	(2)	1
Autres	21	60
AUTRES PRODUITS / (CHARGES) OPÉRATIONNELS	**19**	**61**

La ligne *Autres* du tableau ci-dessus inclut principalement un produit résultant des activités de croissance externe du Groupe (notamment liés la révision des compléments de prix) pour environ 14 millions d'euros, un produit de 12 millions d'euros résultant de la cession d'une entité non consolidée ainsi que des coûts encourus dans le cadre de projets de réorganisation et d'autres coûts de restructuration et de provisions pour (4) millions d'euros.

En 2022, la ligne *Autres* incluait principalement un produit d'environ 41 millions d'euros résultant de la réévaluation de la quote-part de participation antérieurement détenue dans une société américaine dont le Groupe a pris le contrôle, un produit résultant des activités de croissance externe du Groupe pour 8 millions d'euros et un produit d'environ 8 millions d'euros résultant de la cession d'activités européennes suite aux engagements pris auprès de la Commission européenne le 23 mars 2021 dans le cadre de l'Acquisition GV.

Note 7 Produits et charges financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Résultat financier

Le *Coût de l'endettement financier net* se compose des intérêts de la dette, des emprunts et des contrats de location, nets des produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le *Coût de l'endettement financier net* comprend également les intérêts sur les dérivés relatifs aux opérations de financement. Les produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie comprennent les intérêts perçus et courus sur les placements effectués par des sociétés du Groupe et les résultats sur les valeurs mobilières de placement.

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsque le Groupe a le droit de percevoir le versement.

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2023	2022
Intérêts sur dettes financières et dérivés associés	(108)	(87)
Intérêts sur dettes de loyer	(90)	(69)
Produits d'intérêts	82	25
Coût de l'endettement financier net	**(116)**	**(131)**
Produits des dividendes	2	4
Gains et pertes de change	(7)	12
Produits d'intérêt sur les créances de location	3	1
Autres	(21)	(18)
Autres produits / (charges) financiers	**(24)**	**(0)**
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	**(140)**	**(131)**

Note 8 Impôt sur le résultat

PRINCIPES COMPTABLES

Les *Impôts sur le résultat* de l'exercice comprennent les impôts courants et les impôts différés. Ces éléments sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou bien des éléments directement constatés dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Conformément à IAS 12 et IFRIC 23, les passifs résultant d'une incertitude relative à un traitement fiscal sont comptabilisés dans les *dettes fiscales.*

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables respectives dans les états financiers consolidés, en appliquant les taux d'imposition (et les lois fiscales) adoptés (ou quasiment adoptés) à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment de la réalisation de l'actif d'impôt différé ou du règlement du passif d'impôt différé.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles relatives aux participations dans les filiales et entreprises associées, sauf si le renversement de la différence temporaire est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que celui-ci n'ait pas lieu dans un avenir proche. Aucune provision n'est comptabilisée pour les impôts différés relatifs aux réserves en suspens d'imposition susceptibles d'être taxées dans le cas où elles seraient distribuées lorsqu'une telle distribution ou utilisation n'est pas envisagée.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si la réglementation fiscale en vigueur l'autorise et que ces impôts différés actifs et passifs portent sur un impôt sur le résultat exigible par une même administration fiscale, soit auprès d'une même entité fiscale, soit auprès d'entités fiscales distinctes s'il existe une intention de régler le solde net.

8.1. Produit (Charge) d'impôt

L'impôt constaté dans le compte de résultat se décompose comme suit :

En millions d'euros	2023	2022
Impôt courant	(811)	(898)
Impôt différé	202	147
TOTAL IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	**(609)**	**(751)**

Comme indiqué dans le paragraphe « Événements significatifs de l'exercice », le Groupe a travaillé avec des autorités fiscales compétentes sur la clarification de certains traitements fiscaux pour lesquels une position fiscale incertaine était reconnue dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022 (en *Dettes d'impôts*). À la lumière des discussions ayant eu lieu avec des autorités fiscales, la position fiscale incertaine a été réévaluée entraînant la comptabilisation d'un produit d'impôt de près de 115 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé 2023.

Règles Pilier Deux

En décembre 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a publié des règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (règles GloBE) dans le cadre du Pilier Deux. Ces règles font partie d'une solution reposant sur deux piliers visant à résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie et ont été adoptées par plus de 135 pays et juridictions. L'application de ces règles Pilier Deux vise à assurer que les entreprises multinationales paient un montant minimum d'impôt sur le résultat provenant de chaque juridiction dans lesquelles elles opèrent grâce à la mise en place d'un système d'impôts complémentaires garantissant un taux effectif d'impôt minimum de 15 %.

Les règles Pilier Deux ont été adoptées par la France à la fin de l'année 2023 pour une date d'entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2024. Selon ces règles, EssilorLuxottica est considéré comme un groupe d'entreprises multinational pour lequel le modèle du Pilier Deux doit s'appliquer.

Les impacts potentiels résultant de l'application de ces règles sont en cours d'analyse, néanmoins, le Groupe opère principalement dans des juridictions fiscales où les taux d'impôt statutaire sont supérieurs à 15 %. L'évaluation réalisée jusqu'à présent indique que seules quelques juridictions peuvent présenter un taux effectif d'impôt inférieur à 15 % mais sans qu'il en résulte d'impôts complémentaires significatifs.

Comme les règles du Pilier Deux n'étaient pas encore applicables à la date de clôture de cet exercice, aucun effet n'a été reconnu dans la charge d'impôt courant pour l'année 2023.

L'impôt constaté dans les autres éléments du résultat global se décompose comme suit :

	2023			2022		
En millions d'euros	Avant impôt	Charge (produit) impôt	Après impôt	Avant impôt	Charge (produit) impôt	Après impôt
Éléments recyclables en résultat						
Couvertures des flux de trésorerie	3	(1)	2	(13)	4	(10)
Écarts de conversion [(a)]	(1 045)	—	(1 045)	1 100	—	1 100
Total (A)	**(1 042)**	**(1)**	**(1 043)**	**1 087**	**4**	**1 091**
Éléments non recyclables en résultat						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	2	(3)	(1)	82	(18)	64
Participations à la JV par OCI – variation nette à la juste valeur	(24)	8	(16)	(43)	4	(39)
Total (B)	**(22)**	**5**	**(17)**	**39**	**(14)**	**26**
TOTAL (A + B)	(1 064)	4	(1 060)	1 126	(10)	1 116

(a) Pour l'exercice 2022 uniquement, la ligne Écarts de conversion inclut l'impact comptable résultant du classement de la Turquie en pays en hyperinflation au 1er janvier 2022.

La réconciliation entre le taux d'impôt légal et le taux d'impôt effectif se décompose comme suit :

En % du résultat avant impôt	2023	2022
Taux d'impôt applicable	25,83 %	25,83 %
Produits non imposables et régimes à taux réduits	- 2,47 %	- 2,31 %
Retenues à la source	1,20 %	1,10 %
Changements de taux d'impôt	0,01 %	0,03 %
Impact net des pertes fiscales non reconnues	0,58 %	0,30 %
Ajustements liés aux exercices précédents	- 0,35 %	- 0,44 %
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	- 0,91 %	0,45 %
Autres (net) [(a)]	- 3,81 %	- 0,19 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	**20,07 %**	**24,77 %**

(a) Pour l'année 2023, la ligne Autres (net) inclus l'effet de la réévaluation significative de la position fiscale incertaine tel que décrit au paragraphe 8.1 Produit (Charge) d'impôt.

8.2. Créances et dettes d'impôts exigibles

Les créances et dettes d'impôts exigibles se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances d'impôts	271	259
Dettes d'impôts	561	711

Les *Dettes d'impôts* incluent les passifs relatifs à des positions fiscales incertaines dans différents pays dans lesquels le Groupe évolue à hauteur de 316 millions d'euros au 31 décembre 2023 (482 millions d'euros au 31 décembre 2022). La principale diminution provient de la réévaluation d'une position fiscale incertaine décrite au paragraphe 8.1 *Produit (Charge) d'impôt.*

8.3. Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actifs	387	408
Impôts différés passifs	2 145	2 377
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / PASSIFS (NET)	**(1 758)**	**(1 970)**

La variation des impôts différés se décompose comme suit :

En millions d'euros	2023	2022
Situation au 1er janvier	**(1 970)**	**(2 049)**
Charge / crédit d'impôt constaté en résultat	202	147
Charge / crédit d'impôt constaté en autres éléments du résultat global	4	(10)
Charge / crédit d'impôt constaté en capitaux propres	—	(1)
Regroupements d'entreprises	(3)	(12)
Écarts de conversion et autres mouvements [(a)]	10	(45)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**(1 758)**	**(1 970)**

(a) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

Les impôts différés par nature se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Élimination des profits internes	289	269
Différences de durée d'amortissement (immobilisations corporelles)	(339)	(390)
Provisions temporairement non déductibles	186	244
Provisions relatives aux avantages au personnel	99	87
Autres actifs incorporels	(2 180)	(2 409)
Actifs reconnus sur déficits reportables	80	116
Contrats de location [(a)]	48	58
Autres	58	55
TOTAL	**(1 758)**	**(1 970)**

(a) Dont 791 millions d'euros correspondant aux impôts différés actifs sur dettes de loyer et 743 millions d'euros correspondant aux impôts différés passifs sur les droits d'utilisation au 31 décembre 2023.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables et d'autres différences temporelles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs permettent de les utiliser.

En particulier, pour chaque juridiction fiscale, un impôt différé actif est comptabilisé au titre des pertes fiscales reportables lorsque la Société estime probable que le niveau des bénéfices taxables futurs pourra compenser ces pertes dans un délai défini ne dépassant généralement pas cinq ans. Cette évaluation repose sur une analyse au cas par cas basée sur des prévisions de bénéfice imposable établies au niveau de l'entité juridique ou de l'unité fiscale. Ces prévisions sont établies sur la base d'estimations budgétaires et de projections réalisées au niveau de l'entité à partir du modèle d'affaires du Groupe. Les limitations d'utilisation de pertes fiscales sont prises en compte le cas échéant. Au 31 décembre 2023, environ 80 millions d'euros ont été comptabilisés en tant qu'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportables, principalement au Canada, en France, au Royaume-Uni et en Italie, les pertes fiscales devant être entièrement utilisées dans un horizon de deux à cinq ans.

De plus, au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs pour 201 millions d'euros (254 millions d'euros au 31 décembre 2022) au titre des pertes et d'autres différences temporelles. Les pertes fiscales qui n'ont pas été comptabilisées au titre des impôts différés actifs (180 millions d'euros) sont principalement situées en Amérique du Nord et du Sud. Ces pertes fiscales n'ont en majorité pas de date limite d'utilisation, mais sont assorties de certaines limites de compensation par rapport au bénéfice imposable futur.

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé passif sur les résultats non distribués de ses filiales destinés à être réinvestis de manière permanente.

Note 9 Résultat par action

PRINCIPES COMPTABLES

Résultat de base par action

Les attributions d'actions de performance sont comprises dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performance sont remplies à la clôture.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, à savoir :

- les options de souscription d'actions : la dilution relative aux options de souscription d'actions est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu émettre ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse et non au prix d'exercice retraité. Le prix d'exercice des options de souscription est ajusté de la charge future relative aux options non encore exercées à la date de clôture ;
- les attributions d'actions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui auraient été attribuées si la condition de performance avait été remplie à la clôture.

Le résultat net servant de base au calcul du résultat par action s'élève à 2 289 millions d'euros (bénéfice net de 2 152 millions d'euros en 2022). Au 31 décembre 2023, le nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action s'élève à 448 066 944 (442 049 822 en 2022).

En millions d'euros / nombre d'actions / euros	2023	2022
Bénéfice net (perte nette) utilisé pour le calcul	2 289	2 152
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	448 066 944	442 049 822
RÉSULTAT NET PAR ACTION DE BASE *(en euros)*	**5,11**	**4,87**

Le nombre moyen d'actions servant au calcul du résultat dilué par action se décompose comme suit :

Nombre d'actions / euros	2023	2022
Nombre moyen pondéré d'actions	448 066 944	442 049 822
Effet dilutif des options de souscription	78 476	90 059
Effet dilutif des attributions d'actions de performance	2 620 442	3 519 371
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	450 765 862	445 659 252
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ *(en euros)*	**5,08**	**4,83**

Au 31 décembre 2023 :

- 3 041 379 actions de performance sont exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires car la condition de performance n'est pas remplie à cette date (2 837 886 au 31 décembre 2022) ;
- 267 467 options de souscription sont exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires car leur valeur moyenne dépasse le cours moyen de l'action au cours de l'exercice, effet anti-dilutif (118 970 au 31 décembre 2022).

Note 10 *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Goodwill

Voir note 3 – Regroupements d'entreprises.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les marques, appellations commerciales, licences, relations clients contractuelles, technologies et autres actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directement imputables à la production d'actifs incorporels identifiables et séparables sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si ces actifs sont contrôlés par le Groupe et qu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs supérieurs à leur coût au cours d'une période supérieure à un an. Les dépenses engagées ultérieurement ne sont portées au bilan que si elles ont pour effet d'accroître les avantages économiques futurs inhérents à l'actif. Elles figurent dans les comptes au poste *Autres immobilisations incorporelles*.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité définie et font l'objet d'amortissements linéaires selon cette durée :

Catégories	Durées d'utilité
Marques et appellations commerciales	de 14 à 25 ans
Technologies	de 6 à 10 ans
Réseau de distribution, relations clients contractuelles et contrats de franchise	de 3 à 25 ans
Brevets	durée de protection légale
Autres immobilisations incorporelles	de 1 à 7 ans

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées*, l'amortissement prend fin lorsque les immobilisations incorporelles sont classées comme détenues en vue de la vente.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque clôture. Le cas échéant, les changements apportés à la durée d'utilité ou à la valeur résiduelle sont comptabilisés de manière prospective en tant que changement d'estimations comptables.

La variation du *goodwill* et des *immobilisations incorporelles* pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022 est présentée dans les tableaux suivants.

En millions d'euros	*Goodwill*	Marques	Technologies	Relations clients	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2023						
Coût d'acquisition	30 734	6 617	2 874	6 815	2 849	49 888
Amortissements et pertes de valeur	—	(2 146)	(1 146)	(1 962)	(1 779)	(7 033)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	**30 734**	**4 471**	**1 728**	**4 853**	**1 069**	**42 855**
Acquisitions	—	—	0	—	314	315
Regroupements d'entreprises	97	6	14	—	5	122
Amortissements	—	(247)	(273)	(495)	(289)	(1 304)
Pertes de valeur	—	—	—	0	(6)	(6)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	0	—	—	—	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres [(a)]	(566)	(64)	7	(81)	1	(703)
Total des variations	**(469)**	**(305)**	**(252)**	**(576)**	**25**	**(1 577)**
Solde au 31 décembre 2023						
Coût d'acquisition	30 265	6 471	2 891	6 673	3 102	49 401
Amortissements et pertes de valeur	—	(2 305)	(1 414)	(2 395)	(2 007)	(8 122)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**30 265**	**4 166**	**1 476**	**4 277**	**1 095**	**41 279**

(a) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

En millions d'euros	*Goodwill*	Marques	Technologies	Relations clients	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2022						
Coût d'acquisition	29 104	6 402	2 858	6 413	2 660	47 437
Amortissements et pertes de valeur	—	(1 821)	(871)	(1 402)	(1 639)	(5 734)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022 [a]	**29 104**	**4 581**	**1 987**	**5 010**	**1 020**	**41 703**
Acquisitions	—	—	—	—	289	289
Regroupements d'entreprises	697	81	9	188	26	1 001
Amortissements	—	(251)	(271)	(503)	(278)	(1 302)
Pertes de valeur	—	(22)	—	1	(5)	(26)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	0	—	—	—	(3)	(3)
Écarts de conversion et autres [b]	932	82	4	157	19	1 194
Total des variations	**1 629**	**(110)**	**(259)**	**(157)**	**49**	**1 152**
Solde au 31 décembre 2022						
Coût d'acquisition	30 734	6 617	2 874	6 815	2 849	49 888
Amortissements et pertes de valeur	—	(2 146)	(1 146)	(1 962)	(1 779)	(7 033)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**30 734**	**4 471**	**1 728**	**4 853**	**1 069**	**42 855**

(a) La valeur nette comptable au 1er janvier 2022 reflète la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision.
(b) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

Les *Immobilisations incorporelles* les plus significatives du Groupe sont :

(i) des marques du Groupe, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2023 est de 4 166 millions d'euros (contre 4 471 millions d'euros au 31 décembre 2022) dont celles reconnues dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica au 1er octobre 2018, désigné ci-après comme le « Rapprochement EL », pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2023 de 2 275 millions d'euros (contre 2 449 millions d'euros au 31 décembre 2022) et celles reconnues en complément dans le cadre de l'Acquisition GV pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2023 de 1 389 millions d'euros (1 444 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;

(ii) des technologies reconnues en 2018 dans le cadre du Rapprochement EL, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2023 s'élève à 1 437 millions d'euros (contre 1 705 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;

(iii) des relations clients reconnues en 2018 dans le cadre du Rapprochement EL, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2023 s'élève à 3 326 millions d'euros (contre 3 750 millions d'euros au 31 décembre 2022) ainsi que celles reconnues en 2021 en complément dans le cadre de l'Acquisition GV pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2023 de 702 millions d'euros (816 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;

(iv) les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement, outre la valeur nette comptable du réseau de franchisés reconnu dans le cadre de la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix de l'Acquisition GV (233 millions d'euros au 31 décembre 2023), les paiements aux concédants de licence pour l'utilisation des marques dans le cadre d'accords de licence, les investissements informatiques capitalisés ainsi que d'autres logiciels et développements capitalisés sur les sites de e-commerce détenus en propre.

En 2023, le *goodwill* a diminué de 469 millions d'euros, dont :

- (724) millions d'euros résultant des effets de variation des taux de change sur le *goodwill* (dont (495) millions d'euros relatif au Rapprochement EL et (89) millions d'euros relatif à l'Acquisition GV), compensés par l'impact comptable positif résultant de l'application de l'hyperinflation sur le *goodwill* alloué aux activités en Turquie dans le contexte de l'acquisition GV (158 millions d'euros) ;
- 97 millions d'euros provenant de la comptabilisation sur une base provisoire des regroupements d'entreprises réalisés sur la période (voir note 3 – Regroupements d'entreprise).

Hors effets de variation des taux de change et de l'hyperinflation, les principales augmentations des *Immobilisations incorporelles* sur l'exercice 2023 proviennent essentiellement des regroupements d'entreprises de l'exercice, des investissements dans les plateformes informatiques du Groupe ainsi que du paiement lié au renouvellement de la licence Armani mentionné dans le paragraphe *Événements significatifs de l'exercice*.

10.1. Tests de dépréciation

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les entreprises sont tenues de réaliser des tests de dépréciation annuels sur le *goodwill* et certains actifs incorporels, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que ces actifs incorporels ayant une durée d'utilité définie peuvent être dépréciés.

Goodwill

Le *goodwill* n'est pas amorti, en revanche, il est soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable y compris le *goodwill*. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre à la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des frais de cession correspond au prix qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de cession. Cette valeur est déterminée à partir d'éléments de marché (cours de Bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires, comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou, à défaut, à partir des flux de trésorerie actualisés tels que déterminés par un intervenant du marché.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés nets d'impôt, calculés à partir d'un plan d'affaires préparé sur la base des flux de trésorerie de l'année en cours, des prévisions budgétaires annuelles de l'année suivante telles que présentées au Conseil d'administration et des projections à moyen/long terme cohérentes avec les perspectives communiquées aux parties prenantes et l'expérience passée. Ils sont ensuite extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme.

De plus, les flux de trésorerie actualisés :

- prennent en compte les décaissements nécessaires au remplacement des actifs de location, à la fin de la durée du bail de location, qui sont essentiels à la poursuite des activités du Groupe ; et
- excluent les paiements du principal de loyer et des intérêts associés, mais incluent les décaissements relatifs aux loyers variables, aux contrats de courte durée ainsi qu'aux actifs de faible valeur.

Le taux d'actualisation du Groupe (coût moyen pondéré du capital, CMPC) est déterminé sur la base des informations de marché relatives au risque propre au secteur d'activité du Groupe et au coût du capital après application d'IFRS 16 (c'est-à-dire en considérant les dettes de loyer dans la structure du capital propre du secteur d'activité du Groupe).

Par ailleurs, la valeur nette comptable comparée à la valeur recouvrable des groupes d'UGT intègre les *droits d'utilisation* et n'est pas minorée par des *dettes de loyer*.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Une fois comptabilisée, une dépréciation du *goodwill* ne peut être reprise ultérieurement.

Autres immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité définie font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur recouvrable pourrait devenir inférieure à leur valeur comptable.

10.1.1. Allocation du *goodwill* aux groupes d'UGT

Le niveau le plus fin auquel le *goodwill* est suivi à des fins de gestion interne est :

- le secteur opérationnel lui-même pour l'activité Professional Solutions (PS) ;
- les activités Retail Sun et Retail Optical au sein du secteur opérationnel Direct to Consumer (DTC).

Le montant du *goodwill* alloué à chaque groupe d'UGT est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	1er janvier 2023	Variations	31 décembre 2023
Professional Solutions	21 778	(543)	21 235
Direct to Consumer – Optical	7 555	130	7 685
Direct to Consumer – Sun	1 401	(56)	1 345
TOTAL	**30 734**	**(469)**	**30 265**

Les variations de l'année 2023 sont essentiellement relatives aux fluctuations des devises étrangères ((551) millions d'euros), et aux acquisitions de l'exercice (augmentation de 97 millions) principalement sur le groupe d'UGT Professional Solutions.

10.1.2. Test de dépréciation du *goodwill*

Le test annuel de dépréciation du *goodwill* est réalisé à une date intermédiaire au cours de l'exercice. De plus, conformément à IAS 36, le Groupe a évalué s'il existait un indicateur de perte de valeur au 31 décembre 2023. Suite à cette dernière évaluation, la Direction n'a pas identifié d'indicateurs de perte de valeur, et en conséquence, n'a pas réalisé de nouveau test de dépréciation du *goodwill* au 31 décembre 2023.

Pour le test annuel de dépréciation, la valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT a été déterminée en se basant sur des flux de trésorerie actualisés. Ces flux de trésorerie sont issus des estimations budgétaires annuelles préparées pour l'année 2024 et des projections à moyen/long terme qui sont ensuite extrapolées en appliquant un taux de croissance à long terme.

Les principales hypothèses opérationnelles liées à l'activité et reflétées dans les flux de trésorerie prévisionnels sont globalement en ligne avec les perspectives à cinq ans (2022-2026) communiquées au marché : objectif de croissance annuelle d'environ 5 % du chiffre d'affaires de 2022 à 2026 (à taux de change constants sur la base du chiffre d'affaires *pro forma* de 2021) couplé à un résultat opérationnel *ajusté* attendu en pourcentage du chiffre d'affaires de l'ordre de 19 à 20 % d'ici la fin de cette période.

Les principaux moteurs opérationnels de cette croissance sont liés aux nouvelles licences pour les montures et à l'innovation-produits pour les verres ainsi qu'au taux accru de pénétration des marchés à croissance rapide au focus sur les programmes de partenariat. Toutes ces initiatives reposent sur une implantation industrielle élargie et plus efficace, notamment en France, Thaïlande et au Mexique, un renforcement du marketing en faveur des marques et une rénovation du réseau de magasins.

Les différents Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) appliqués à chaque groupe d'UGT sont présentés ci-après. Les taux de croissance utilisés pour déterminer la valeur terminale se situent autour de 3 % (en ligne avec le taux de croissance utilisé dans le test de dépréciation réalisé pour l'exercice clos au 31 décembre 2022).

En %	CMPC
Professional Solutions	9,9 %
Direct to Consumer – Optical	9,7 %
Direct to Consumer – Sun	9,3 %

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023 comme en 2022.

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque groupe d'UGT, le pourcentage d'excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur nette comptable (colonne *Excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable*). Il indique également le taux d'actualisation approximatif permettant de ramener la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable (colonne *Point d'équilibre CMPC*).

En % / Bps	Excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur nette comptable	Point d'équilibre CMPC
Professional Solutions	25 %	~ 11,6 %
Direct to Consumer – Optical	75 %	~ 14,7 %
Direct to Consumer – Sun	> 100 %	~ 18,4 %

En outre, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de 100 points de base du taux de croissance à long terme ne générerait pas de dépréciation sur le *Goodwill* à chacun des groupes de UGT à la date du test de dépréciation.

Enfin, la Direction estime qu'il n'existe pas de changement raisonnable d'une hypothèses opérationnelle qui pourrait entraîner, *ceteris paribus*, une dépréciation.

10.1.3. Test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Concernant les autres immobilisations incorporelles, des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés au 31 décembre 2023, dès lors que le Groupe identifiait des indicateurs de perte de valeur.

Les tests réalisés n'ont pas conduit à identifier d'impact significatif. Le montant total des pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles s'élève à 6 millions d'euros en 2023 (26 millions d'euros en 2022).

Note 11 Immobilisations corporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière consolidée à leur prix d'acquisition, net des amortissements et pertes de valeur cumulés.

Les coûts directement attribuables à la production d'actifs corporels identifiables et séparables sont comptabilisés en immobilisations corporelles si ces actifs sont contrôlés par le Groupe et qu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs supérieurs à leur coût sur une période supérieure à un an.

Les dépenses engagées ultérieurement ne sont immobilisées que s'il est probable que le Groupe bénéficie des avantages économiques futurs associés.

La base amortissable des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur résiduelle, est répartie linéairement sur la durée d'utilité des actifs concernés, à savoir :

Catégories	Durées d'utilité
Bâtiments	de 3 à 40 ans
Matériel et outillage	de 3 à 20 ans
Autres équipements	de 2 à 20 ans
Aménagements des biens en location	selon la durée de vie économique de l'aménagement du bien de location, sauf si le Groupe ne s'attend pas à utiliser l'aménagement de ce bien au-delà de la période de location relative à l'actif loué (dans ce cas-là, la durée d'utilité est la même que celle du contrat de location)

Les terrains ne sont pas amortis.

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées*, l'amortissement prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont classées comme détenues en vue de la vente.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture. Le cas échéant, les changements apportés à la durée d'utilité ou à la valeur résiduelle sont comptabilisés prospectivement en tant que changement d'estimations comptables.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants présentant des durées d'utilité différentes, ceux-ci sont comptabilisés séparément comme des immobilisations distinctes et amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

En présence d'un indicateur interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Une revue de ces indicateurs est effectuée à chaque clôture.

Lors de la cession d'un actif ou lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation d'une immobilisation corporelle, sa valeur comptable est décomptabilisée et la perte ou le profit correspondant est comptabilisé dans le compte de résultat.

La variation des *Immobilisations corporelles* au titre de l'exercice 2023 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Terrains, constructions et aménagements	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2023				
Coût d'acquisition	3 641	4 168	2 346	10 155
Amortissements et pertes de valeur	(1 652)	(2 576)	(1 181)	(5 408)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	**1 989**	**1 592**	**1 165**	**4 747**
Acquisitions	175	303	766	1 245
Regroupements d'entreprises	2	0	0	3
Amortissements	(216)	(331)	(167)	(714)
Pertes de valeur	(4)	(6)	(7)	(17)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	(5)	(9)	(2)	(16)
Écarts de conversion et autres [(a)]	141	155	(362)	(66)
Total des variations	**92**	**113**	**230**	**435**
Solde au 31 décembre 2023				
Coût d'acquisition	3 847	4 408	2 587	10 842
Amortissements et pertes de valeur	(1 765)	(2 703)	(1 192)	(5 660)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**2 082**	**1 705**	**1 395**	**5 182**

(a) Inclut les transferts d'immobilisations corporelles en cours vers les autres immobilisations corporelles.

La variation des *Immobilisations corporelles* au titre de l'exercice 2022 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Terrains, constructions et aménagements	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2022				
Coût d'acquisition	3 188	3 761	2 148	9 098
Amortissements et pertes de valeur	(1 459)	(2 285)	(1 142)	(4 887)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	**1 729**	**1 476**	**1 006**	**4 211**
Acquisitions	229	256	631	1 116
Regroupements d'entreprises	29	32	11	71
Amortissements	(203)	(320)	(172)	(695)
Pertes de valeur	(4)	(8)	(9)	(21)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	(5)	(10)	(7)	(23)
Écarts de conversion et autres [(a)]	214	168	(295)	87
Total des variations	**261**	**116**	**159**	**536**
Solde au 31 décembre 2022				
Coût d'acquisition	3 641	4 168	2 346	10 155
Amortissements et pertes de valeur	(1 652)	(2 576)	(1 181)	(5 408)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**1 989**	**1 592**	**1 165**	**4 747**

(a) Inclut les transferts d'immobilisations corporelles en cours vers les autres immobilisations corporelles.

Les principales Immobilisations corporelles du Groupe sont :

- des bâtiments, essentiellement des usines, laboratoires de prescription et bureaux, dont les implantations reflètent la présence internationale du Groupe ;
- des unités de production et équipements tels que des machines et équipements de production de verres finis et semi-finis, ainsi que des montures.

Les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, au traitement et au taillage-montage des verres.

Les autres actifs corporels comprennent les immobilisations en cours pour une valeur nette de 750 millions d'euros et qui sont principalement relatives aux magasins et sites de distribution et de production. Ces autres actifs corporels comprennent également le mobilier des magasins et des immeubles de bureaux.

Des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés au 31 décembre 2023 dès lors que le Groupe identifiait des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 17 millions d'euros (21 millions d'euros en 2022).

Note 12 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats de location comprennent principalement les baux des magasins exploités par le Groupe ainsi que des baux de magasins sous-loués aux franchisés du Groupe. Les contrats de location comprennent également la location de bureaux, d'entrepôts, de véhicules et de matériels.

La comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir relative au droit d'utilisation des actifs et aux dettes de loyers sont régis par IFRS 16 – *Contrats de location*.

À la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit au client de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée, en échange d'une contrepartie.

Comptabilisation chez le preneur

En tant que preneur, le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette de loyer à la date de prise d'effet de la location.

Droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations, et ajusté à chaque réévaluation de la dette de loyer.

À part si le Groupe est raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à la fin de la période de location, le droit d'utilisation comptabilisé est amorti de manière linéaire à compter de la date de prise d'effet sur la durée la plus courte entre sa durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les droits d'utilisation sont soumis à des tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Dettes de loyer

Les dettes de loyer sont comptabilisées pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers payés sur la durée du contrat.

Les loyers variables qui ne portent pas sur un index ou un taux sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle les conditions déclenchant le paiement sont constatées.

Après le début du contrat, le montant de la dette de loyer est augmenté pour refléter la capitalisation des intérêts et est diminué lors des paiements de loyer. Par ailleurs, la valeur nette comptable de la dette de loyer est re-estimée dans le cas d'un changement dans la durée ou dans le montant des loyers fixés, d'un changement dans l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ou d'une modification du contrat qui ne constitue pas un bail séparé.

Taux d'intérêt

En calculant la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal (le taux d'intérêt qu'un preneur aurait à payer pour emprunter sur une durée et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif d'une valeur équivalente à celui du droit d'utilisation de l'actif) à la date de commencement du contrat si le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement déterminable. Le Groupe définit le taux d'emprunt marginal en tenant compte, entre autres, de la durée du contrat (notamment la durée du bail), de l'environnement économique dans lequel le bail est conclu ainsi que de la devise et de la date à laquelle le bail est conclu. Le Groupe a décidé de ne pas refléter dans la détermination du taux d'emprunt marginal le profil de paiement des loyers.

Durée du contrat

Le Groupe détermine la durée du contrat comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, ainsi que les éventuelles options de renouvellement du contrat dont l'exercice est raisonnablement certain, et les options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. Les options de résiliation détenues uniquement par le bailleur ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la durée du bail.

Le Groupe a l'option, pour certains de ses contrats de location (en particulier pour les magasins), de louer l'actif pour une durée supplémentaire sans possibilité d'opposition pour le bailleur. Après la date de début du contrat, le Groupe peut réviser la durée du contrat en cas d'événement ou de changement de circonstance significatif qui est sous son contrôle et qui affecte sa capacité à exercer (ou ne pas exercer) une option de renouvellement.

Exemptions

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation pour tous ses contrats de courte durée. Il applique aussi l'exemption de comptabilisation relative aux contrats de location d'actifs de faible valeur sur tous ses contrats dont les actifs loués sont considérés comme étant de faible valeur. Les loyers relatifs aux contrats de location de courte durée et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation chez le bailleur

Le Groupe sous-loue certains de ses droits d'utilisation à des franchisés ou à d'autres tiers. Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés au preneur, la sous-location est classée en location-financement. Dans le cas contraire, la sous-location est classée en location simple (voir note 5 – Chiffre d'affaires, paragraphe *Sous-location (conformément à la norme IFRS 16)*).

Lorsque la sous-location est classée en location-financement, le droit d'utilisation du contrat de location principale n'est plus reconnu, et en lieu et place, une créance de location est comptabilisée. La créance de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des recettes de location futures. Toute différence lors de la comptabilisation initiale de la sous-location-financement est enregistrée dans le compte de résultat consolidé. Par la suite, les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs sont comptabilisés respectivement sur la créance et la dette de loyers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

12.1. Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous détaille les impacts comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe suite à l'application d'IFRS 16. En particulier, le tableau montre la valeur nette comptable du *droit d'utilisation* du Groupe ainsi que les mouvements constatés sur les exercices 2023 et 2022.

En millions d'euros	Magasins et autres constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	**2 972**	**15**	**23**	**3 010**
Acquisitions	1 018	9	25	1 052
Regroupements d'entreprises	5	—	0	5
Amortissements	(907)	(5)	(18)	(929)
Pertes de valeur	(2)	—	—	(2)
Cessions et actifs destinés à être vendus	(1)	—	0	(1)
Écarts de conversion et autres	(64)	(2)	1	(66)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**3 021**	**18**	**30**	**3 069**

En millions d'euros	Magasins et autres constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	**2 904**	**7**	**20**	**2 930**
Acquisitions	927	15	19	961
Regroupements d'entreprises	42	3	0	45
Amortissements	(900)	(7)	(16)	(924)
Pertes de valeur	(2)	—	—	(2)
Cessions et actifs destinés à être vendus	(1)	—	(0)	(1)
Écarts de conversion et autres	3	(2)	(1)	1
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**2 972**	**15**	**23**	**3 010**

Des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés dès lors que le Groupe identifiait des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 2 millions d'euros (2 millions d'euros en 2022).

12.2. Créances et dettes sur contrats de location

Les créances et dettes sur contrats de location se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2023	2022
Créances sur contrats de location courantes	17	17
Créances sur contrats de location non courantes	75	71
Total créances sur contrats de location	**92**	**88**
Dettes de loyer courantes	(841)	(846)
Dettes de loyer non-courantes	(2 399)	(2 336)
Total dettes de loyers	**(3 239)**	**(3 182)**
CRÉANCES (DETTES) NETTES SUR CONTRATS DE LOCATION	**(3 148)**	**(3 094)**

La maturité des dettes de loyer du Groupe au 31 décembre 2023 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	2024 (1 an)	2025 (2 ans)	2026 (3 ans)	2027 (4 ans)	2028 (5 ans)	> 2028 (> 5 ans)	Total
DETTES DE LOYER	**(841)**	**(651)**	**(484)**	**(350)**	**(285)**	**(629)**	**(3 239)**

12.3. Impact des contrats de location sur le compte de résultat

En millions d'euros	2023	2022
Amortissement des droits d'utilisation	(929)	(924)
Pertes de valeur sur les droits d'utilisation	(2)	(2)
Charges de location – contrats de courte durée	(20)	(12)
Charges de location – actifs de faible valeur	(23)	(17)
Charges de location – loyers variables [(a)]	(558)	(558)
Charge totale comptabilisée au niveau du résultat opérationnel	**(1 532)**	**(1 513)**
Intérêts sur dettes de loyer	(90)	(69)
Charge totale comptabilisée au niveau du résultat financier	**(90)**	**(69)**
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	**(1 622)**	**(1 582)**

(a) Pour l'exercice 2022 uniquement, la ligne inclut l'impact des loyers variables négatifs obtenus en lien avec la pandémie de Covid-19.

12.4. Impact des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

Les sorties de trésorerie liées à la comptabilisation chez le preneur sont reflétées dans le tableau des flux de trésorerie, lignes *Intérêts sur dettes de loyers* et *Remboursements du principal des dettes de loyers*.

En millions d'euros	2023	2022
Intérêts sur dettes de loyer	(90)	(69)
Impact sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**(90)**	**(69)**
Remboursements du principal des dettes de loyers	(936)	(955)
Impact sur les flux de trésorerie provenant des activités de financement	**(936)**	**(955)**
IMPACT TOTAL DES CONTRATS DE LOCATION SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	**(1 024)**	**(1 023)**

Note 13 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 81 millions d'euros au 31 décembre 2023 (83 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le principal investissement dans les entreprises associées concerne la participation minoritaire dans Mazzucchelli 1849 SpA.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à (1) million d'euros (contre 6 millions d'euros en 2022).

Note 14 Autres actifs (courants et non courants)

PRINCIPES COMPTABLES

Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées au coût amorti et évaluées sur la base du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – Instruments financiers (voir paragraphe *Actifs financiers* ci-dessous concernant l'évaluation de ces éléments à leur première comptabilisation).

Les autres créances, pour lesquelles le Groupe estime un risque de crédit limité, sont évaluées au moyen de l'approche générale qui requiert d'apprécier, à chaque date de clôture, l'évolution du risque de crédit par rapport à ce qu'il était initialement et d'ajuster les provisions en conséquence.

Actifs de contrats

Les actifs de contrats sont décrits à la note 5 – Chiffre d'affaires.

Actifs financiers

Les actifs financiers du Groupe sont comptabilisés en fonction de leur modèle économique de gestion et des caractéristiques des flux financiers contractuels qui leur sont rattachés. Le Groupe a ainsi identifié les catégories suivantes :

Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie englobe les actifs financiers qui remplissent les critères suivants : (i) être détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à encaisser des flux financiers contractuels ; et (ii) leurs conditions contractuelles prévoient des flux financiers qui correspondent uniquement au paiement du principal et des intérêts relatifs au montant investi. Il s'agit principalement de créances clients, de dépôts en espèces d'une échéance inférieure à 12 mois (c'est-à-dire des *Investissements court-terme* classés dans les *Autres actifs courants*), de prêts et d'autres créances (telles que décrites à la note 16 – Créances clients et autres créances).

Les prêts et créances sont inclus dans les actifs courants sauf s'ils sont à échéance à plus de 12 mois à compter de la date d'arrêté des comptes, auquel cas ils sont rattachés aux actifs non courants. À l'exception des créances clients sans composante de financement significative, les autres prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des frais de transaction directement liés. Les créances clients sans composante de financement significative sont comptabilisées au prix de la transaction (tel que déterminé conformément à la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*). Par la suite, ces actifs sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les impacts de cette évaluation sont comptabilisés en résultat financier. Ces actifs sont soumis au modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

Investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de leur première comptabilisation

Les investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de leur première comptabilisation sont principalement des participations au capital de sociétés non consolidées, sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable. Ces actifs sont comptabilisés dans les *Autres actifs non courants*. Le Groupe a irrévocablement choisi de présenter les variations de juste valeur de ces actifs par les autres éléments du résultat global. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne seront donc pas recyclés ultérieurement au compte de résultat. En outre, les actifs de cette catégorie ne sont pas soumis au modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat consolidé

Cette catégorie englobe les actifs financiers qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes (ils représentent la catégorie résiduelle), à savoir, essentiellement, des instruments dérivés et les valeurs mobilières de placement. Les actifs de cette catégorie sont répartis entre les actifs courants et non courants en fonction de leur échéance et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Tout coût d'acquisition correspondant est immédiatement comptabilisé en résultat. Ultérieurement, ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les pertes et les profits résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans le résultat financier de la période au cours de laquelle ils sont constatés.

Dispositions applicables à tous les actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont annulés à l'expiration des droits d'encaissement des flux financiers qu'ils génèrent et lorsque le Groupe a transféré en substance la quasi-totalité des risques et avantages attachés à leur possession.

La juste valeur des instruments financiers cotés est calculée sur la base du dernier cours acheteur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (ou s'il s'agit d'un titre non coté), alors le Groupe détermine sa juste valeur à l'aide de méthodes telles que, la référence aux éventuelles opérations récemment réalisées dans les conditions normales de marché entre des parties averties et consentantes, la référence à la juste valeur d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation fondés sur des données observables de marché.

14.1. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Autres actifs non financiers	365	438
Créances sur contrats de location	75	71
Autres actifs financiers	364	308
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	**803**	**817**

Au cours de l'année, l'avance de 125 millions d'euros qui avait été versée à l'Autorité de la concurrence en France dans le cadre de la procédure contre Luxottica, sa filiale Alain Mikli et d'autres concurrents a été reclassée de *Autres actifs non-financiers non-courants* vers *Autres actifs non financiers courants*, l'arrêt de la cour d'appel étant maintenant attendu dans les 12 mois suivant la date de clôture (voir note 26 – Engagements et passifs éventuels, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels)*.

En outre, les *autres actifs non financiers* comprennent des dépôts de garantie pour 70 millions d'euros (111 millions d'euros au 31 décembre 2022), des avances de paiement de royalties non courantes, incluant le renouvellement de la licence Armani (commentée dans le paragraphe *Événements significatifs de l'exercice*) pour 24 millions d'euros (18 millions d'euros au 31 décembre 2022) et des créances clients non courantes pour 97 millions d'euros (57 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les actifs de contrat non courants, inclus dans les autres actifs non financiers représentent 17 millions d'euros (19 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les créances sur contrat de location proviennent des contrats de location des magasins de GrandVision qui font l'objet d'une sous-location à des franchisés du Groupe.

Les autres actifs financiers correspondent principalement à la valeur comptable des sociétés non consolidées. L'augmentation de l'exercice est principalement liée à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans plusieurs sociétés opérant dans le commerce de détail en optique ainsi qu'aux ajustements comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des participations dans des entités non consolidées.

14.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances sociales et fiscales	307	297
Avances versées sur commandes	116	121
Charges constatées d'avance	228	213
Autres	525	258
Total des autres actifs non financiers courants	**1 176**	**890**
Instruments dérivés	12	29
Investissements court terme	—	—
Créances sur contrats de location	17	17
Autres	1	0
Total des autres actifs financiers courants	**30**	**46**
AUTRES ACTIFS COURANTS	**1 206**	**936**

L'augmentation de la ligne *Autres* des Autres actifs non financiers courants comprend principalement :

- le reclassement des actifs non financiers de non-courants à courants de l'avance de 125 millions d'euros qui avait été versée à l'Autorité de la concurrence en France, fin 2021, dans le cadre de la procédure contre Luxottica, sa filiale Alain Mikli et d'autres concurrents, l'arrêt de la cour d'appel étant maintenant attendu dans les 12 mois suivant la date de clôture (voir note 26 – Engagements et passifs éventuels, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels) ;*
- les 81 millions d'euros versés en février 2023 aux Autorités françaises dans le cadre de la procédure engagée par l'Autorité de la concurrence contre Essilor International. Comme indiqué dans le paragraphe *Événements significatifs de l'année*, le 6 octobre 2022, une sanction de 81 millions d'euros a été infligée à Essilor International (dont 15 millions d'euros solidairement avec EssilorLuxottica) pour discrimination envers les *pure-players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques. EssilorLuxottica a fait appel de cette décision le 23 novembre 2022. Le 15 février 2023, dans l'attente de la décision en appel, les fonds ont été versés aux Autorités françaises ; cette sortie de trésorerie a été assimilée à un dépôt versé à une autorité publique dans le cadre de la procédure dans son ensemble et comptabilisée en conséquence (voir note 26 – Engagements et passifs éventuels, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels*) ;
- 12 millions d'euros (14 millions de dollars) présentés dans les *Autres actifs non financiers courants* pour refléter l'accord conclu avec une compagnie d'assurance dans le contexte du règlement d'une action de groupe aux États-Unis (voir note 22 – Provisions (courantes et non courantes) et note 26 – Engagements et passifs éventuels, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels*).

Au 31 décembre 2023, les actifs de contrat inclus dans les autres actifs courants s'élèvent à 16 millions d'euros (contre 18 millions d'euros en 2022).

Note 15 Stocks

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre leur coût moyen pondéré et leur valeur nette de réalisation. Dans le cas des stocks de produits manufacturés, le coût inclut une quote-part des frais généraux déterminée sur la base des capacités normales de production.

Les pertes de valeur des matières premières, des travaux en cours et des produits finis jugés obsolètes ou difficiles à écouler sont calculées sur la base de l'utilisation future et de la valeur nette de réalisation attendues de ces actifs. Le Groupe prend en compte également d'autres motifs de perte de valeur des stocks, tels que les dommages, l'obsolescence ou la diminution du prix de vente. Le coût des stocks pourra se révéler irrécouvrable si le coût estimé d'achèvement ou les frais de commercialisation se révèlent supérieurs.

Les stocks se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Matières premières, autres approvisionnements	780	790
Produits en cours	114	110
Produits finis	2 344	2 365
Valeur brute	**3 237**	**3 266**
Provision pour dépréciation	(487)	(477)
VALEUR NETTE	**2 750**	**2 789**

L'obsolescence concerne les produits pour lesquels la probabilité de vente future est faible en raison d'un certain nombre de facteurs incluant, entre autres, le fait que leurs ventes ont été interrompues, que les standards de qualité ont évolué, que les technologies associées ont été dépassées et/ou qu'ils ont été retirés du catalogue.

Cette évaluation repose entre autres facteurs sur les prévisions de vente.

En 2023, une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour un montant de 136 millions d'euros (103 millions d'euros en 2022).

Note 16 Créances clients

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti et évaluées sur la base du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (voir note 14 – Autres actifs (courants et non courants), paragraphe *Actifs financiers* concernant l'évaluation de ces éléments à leur première comptabilisation).

Concernant les créances clients, le Groupe a adopté l'approche simplifiée qui ne requiert pas d'apprécier régulièrement l'évolution du risque de crédit et permet de comptabiliser à la place une perte de crédit attendue calculée pour l'intégralité de la durée de vie des créances. Plus précisément, les créances clients sont analysées en fonction du nombre de jours de retard de paiement et de la solvabilité de la contrepartie. Le Groupe applique différents pourcentages de dépréciation en fonction des perspectives de recouvrement des sommes dues. Les créances clients ne présentant plus aucune perspective raisonnable de recouvrement sont totalement dépréciées.

Le montant des créances net des provisions pour créances douteuses est présenté dans l'état de la situation financière consolidée. Les pertes de valeur constatées conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (y compris les reprises de pertes de valeur ou les gains de valeur) sont comptabilisées en résultat, principalement dans les *Frais de commercialisation*.

Les créances clients se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients (valeur brute)	3 102	2 877
Provision pour créances douteuses	(166)	(180)
VALEUR NETTE	**2 936**	**2 697**

Note 17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

PRINCIPES COMPTABLES

Les disponibilités et dépôts à terme comprennent les fonds en caisse et en banque, comptabilisés à leur valeur nominale, laquelle correspond à leur juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme extrêmement liquides, convertibles sans délai dans des montants connus en numéraire et dont le risque de variation de valeur est non significatif. Les dépôts à terme ne sont considérés comme des équivalents de trésorerie que s'ils présentent une échéance de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition, ou lorsque le Groupe a le droit de sortir de l'investissement sans perte en capital à tout moment, sous réserve d'un préavis n'excédant pas trois mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Disponibilités et dépôts bancaires	1 663	1 756
Dépôts à terme	872	204
Placements en fonds monétaires	23	—
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**2 558**	**1 960**

Le Groupe est présent dans certains pays où les liquidités sont soumises à des restrictions légales. Il doit obligatoirement respecter les formalités en vigueur dans ces pays avant de procéder à des transferts de fonds, avec éventuellement un certain décalage et sous réserve du paiement de certaines taxes.

Il arrive également que de la trésorerie et les équivalents de trésorerie soient détenus par des filiales pour lesquelles le rapatriement de la trésorerie nécessite l'accord préalable des partenaires locaux.

Note 18 Capitaux propres

PRINCIPES COMPTABLES

Primes d'émission

Les primes d'émission correspondent à l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital par rapport à la valeur nominale des actions émises.

Actions propres

Les actions propres, augmentées des frais directs d'acquisition qui s'y rapportent, sont déduites des capitaux propres à leur coût d'acquisition. Le résultat de cession des actions propres, net d'impôt, est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la conversion en euros des états financiers des entités consolidées libellés dans une devise autre que l'euro.

Report à nouveau et autres réserves

Cette catégorie englobe les bénéfices non distribués du Groupe, le montant cumulé des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global (tels que les écarts actuariels, réserves de couverture des flux de trésorerie, etc.), les rémunérations en actions réglées en titres de capitaux propres et les autres réserves.

Dividendes

Les dividendes sont portés en diminution des capitaux propres lorsqu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat net et de l'actif net d'une société non allouée, directement ou indirectement, au Groupe.

Lorsque les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation, et si cette option prévoit un règlement en numéraire, alors le Groupe comptabilise un passif à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. Ce passif est comptabilisé dans les *Autres passifs non courants* ou *dans les Autres passifs courants* de l'état de la situation financière consolidée, en fonction de son échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe. Si les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente leur donnant un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le résultat ou la variation des autres éléments du résultat global continuent d'être alloués aux participations ne donnant pas le contrôle. Toutefois, les participations ne donnant pas le contrôle sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidée, comme si elles étaient acquises à la date de clôture. Lorsque l'option de vente ne donne pas aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le Groupe décomptabilise ces intérêts ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

Capitaux propres négatifs

Lorsqu'une société consolidée présente des capitaux propres négatifs, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans ces capitaux propres est assumée par les actionnaires détenteurs de telles participations, sauf s'ils n'ont pas l'obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et n'ont pas la capacité financière de le faire.

18.1. Nombre d'actions

La variation du nombre d'actions aux 31 décembre 2023 et 2022 se décompose comme suit :

En nombre d'actions	2023	2022
Nombre d'actions au 1er janvier	**447 688 233**	**442 442 920**
Dividendes en actions	5 909 082	4 789 194
Attribution d'actions de performance [(a)]	—	167 947
Émission en numéraire réservée aux salariés	221 455	232 868
Exercice d'options de souscription [(a)]	28 445	55 304
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE	**453 847 215**	**447 688 233**

(a) Incluant 13 295 actions livrées mais non encore constatées au 31 décembre 2023 (40 903 au 31 décembre 2022),

18.2. Capital social et primes d'émission

Le capital social de la Société s'élève à 82 millions d'euros au 31 décembre 2023, composé de 453 847 215 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,18 euro.

Les variations du capital social et des primes d'émission (émission d'actions ordinaires) sont présentées ci-dessous.

En nombre d'actions / millions d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
Situation au 1er janvier	**447 688 233**	**81**	**23 066**
Dividendes en actions [(a)]	5 909 082	1	(218)
Émission d'actions réservées aux salariés [(b)]	221 455	0	31
Exercice d'options de souscription [(b)]	28 455	0	3
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**453 847 215**	**82**	**22 882**

(a) Le paiement du dividende au titre de l'exercice 2022 a été prélevé sur la prime d'émission à hauteur de (1 167) millions d'euros, tandis que l'augmentation de capital pour le paiement du dividende en actions affecte les capitaux propres pour un montant de 950 millions d'euros.
(b) Correspond à des augmentations de capital en numéraire pour un montant total de 34 millions d'euros.

18.3. Actions propres

La réserve pour les actions propres de l'entreprise correspond au coût des actions de l'entreprise détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait 1 803 854 actions propres, d'une valeur de 312 millions d'euros.

Les variations 2023 sont présentées ci-dessous :

En nombre d'actions / en millions d'euros	Nombre d'actions	Réserve pour Actions propres	Impact sur la trésorerie en 2023
Situation au 1er janvier	**2 360 650**	**360**	**N/A**
Rachat (cession) d'actions	1 801 923	312	(312)
Acquisitions d'actions de performance	(1 822 042)	(283)	—
Acquisitions dans le cadre d'options d'achat d'actions	(69 767)	(11)	8
Plan Boost (cession d'actions aux salariés) [(a)]	(466 910)	(65)	32
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**1 803 854**	**312**	**271**

(a) La variation de la réserve pour Actions propres correspond à la valeur comptable des actions propres cédées aux salariés en 2023 dans le cadre du plan Boost alors que l'impact sur la trésorerie correspond aux encaissements des produits de cession des actions propres et sont relatifs au plan Boost 2022 pour 24 millions d'euros et au plan Boost 2023 pour 7 millions d'euros, le prix payé par les salariés étant généralement déduits de leurs salaires sur une période de 12 mois suivant l'acquisition des actions.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, le poste *Actions propres* a augmenté de 312 millions d'euros en raison de la mise en œuvre des deux programmes de rachat d'actions ci-dessous initiés par la Société :

- achat de 120 000 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 160,30 euros par action entre le 10 et le 14 mars 2023 pour un montant total de 19 millions d'euros (frais de transaction inclus). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 23 septembre 2022 a été lancé conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée générale du 25 mai 2022 ;
- achat de 1 681 923 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 173,42 euros par action entre le 7 août et le 25 septembre 2023 pour un montant total de 293 millions d'euros (frais de transaction inclus). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 27 juillet 2023 a été lancé conformément à la treizième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

Les actions rachetées sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés affiliées, principalement dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, des attributions d'actions de performance, d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions et de la participation aux plans d'actionnariat des salariés.

18.4. Report à nouveau et autres réserves

Le montant du *Report à nouveau et des autres réserves* s'élève à 13 087 millions d'euros au 31 décembre 2023 (11 286 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les principaux impacts comptabilisés sur la période sont relatifs à l'affectation du bénéfice net part du Groupe de l'exercice 2022 (augmentation de 2 152 millions d'euros) partiellement compensée par la distribution du dividende au titre de 2022 telle que décrite dans le paragraphe ci-après (diminution de 271 millions d'euros), aux charges sur paiement en actions comptabilisées sur la période (augmentation de 195 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022), aux livraisons d'actions propres dans le cadre des plans de rémunération en actions (diminution de 283 millions d'euros), aux transactions sur les participations ne donnant pas le contrôle (diminution de 124 millions d'euros) ainsi qu'aux traitements comptables liés à la situation d'hyperinflation en Turquie (augmentation de 169 millions d'euros).

18.5. Dividendes

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'EssilorLuxottica du 17 mai 2023 a approuvé la distribution d'un dividende de 3,23 euros par action ordinaire au titre de l'année 2022. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions nouvellement émises au prix de 160,91 euros par action (dit dividende en actions). Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture cotés sur Euronext Paris sur les vingt jours de bourse précédant la date de l'Assemblée Générale diminuée du montant du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ce total étant arrondi au centime d'euro supérieur.

À l'issue de la période d'option le 7 juin 2023, 294 375 414 droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement du dividende 2022 en actions. En conséquence, une distribution totale de dividende a été comptabilisée sur l'exercice pour 1 438 millions d'euros (dont 271 millions d'euros distribués à partir des *Autres réserves* et 1 167 millions d'euros à partir des *Primes d'émission*) :

- 5 909 082 actions nouvelles EssilorLuxottica ont été émises et livrées, représentant une distribution de dividende de 951 millions d'euros ; et
- 487 millions d'euros versés en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le dividende en actions.

Le dividende en actions ainsi que celui en numéraire ont été payés le 13 juin 2023. Ce même jour, les actions nouvelles EssilorLuxottica ont été admises aux négociations sur Euronext Paris. Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende confèrent les mêmes droits que les actions anciennes et portent jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donnent droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

Au cours du premier semestre 2022, un dividende de 2,51 euros par action avait été versé aux actionnaires pour un montant total de 1 104 millions d'euros, dont 454 millions d'euros en numéraire et 649 millions d'euros en actions (dividende en actions).

Le dividende total distribué aux actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle en 2023 s'élève à 110 millions d'euros (140 millions d'euros en 2022).

18.6. Participations ne donnant pas le contrôle

Les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 653 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 692 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-dessous présente les variations des participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice. En 2022, la variation la plus significative résultait de l'acquisition des participations restantes ne donnant pas le contrôle dans Shamir, qui avait conduit au reclassement des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle vers les capitaux propres part du Groupe pour un montant d'environ 79 millions d'euros.

En millions d'euros	2023	2022
Situation au 1er janvier	**692**	**811**
Résultat global total de l'exercice	109	137
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	(37)	(116)
Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle	—	*16*
Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle	*(1)*	*(94)*
Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	*(36)*	*(38)*
Dividendes distribués	(110)	(140)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**653**	**692**

Le montant total des flux de trésorerie nets liés aux transactions avec participations ne donnant pas le contrôle s'élève à (64) millions d'euros en 2023. En 2022, ces flux de trésorerie s'élevaient à -(674) millions d'euros, la transaction la plus significative concernait l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans Shamir pour un montant d'environ 451 millions d'euros.

Note 19 Dettes financières, incluant les dettes de loyer

Les dettes financières s'élèvent à 11 656 millions d'euros au 31 décembre 2023 (12 204 millions d'euros au 31 décembre 2022).

La variation des dettes financières sur les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Solde au 1er janvier 2023	Variation des flux de financement [(a)]	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements [(b)]	Solde au 31 décembre 2023
Dettes financières non-courantes	7 858	7	—	(3)	(1 302)	6 559
Dettes de loyer non-courantes	2 336	—	1	(46)	107	2 399
Total dettes financières à long terme	**10 194**	**7**	**1**	**(49)**	**(1 195)**	**8 958**
Dettes financières courantes	1 164	(597)	—	(7)	1 297	1 858
Dettes de loyer courantes	846	(936)	1	(7)	937	841
Total dettes financières à court terme	**2 010**	**(1 533)**	**1**	**(14)**	**2 235**	**2 698**
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**12 204**	**(1 526)**	**2**	**(63)**	**1 039**	**11 656**

(a) Le montant total des variations de flux de financement correspond aux montants identifiés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés aux postes *Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Variations des autres dettes financières (à court et long terme)* et *Remboursements du principal des dettes de loyers.*

(b) La colonne « Autres mouvements » inclut notamment les intérêts payés comptabilisés dans les *Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles* du tableau des flux de trésorerie consolidés. Elle comprend également les reclassements entre non courant et courant.

En millions d'euros	Solde au 1er janvier 2022	Variation des flux de financement [(a)]	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements [(b)]	Solde au 31 décembre 2022
Dettes financières non-courantes	8 913	(43)	27	10	(1 050)	7 858
Dettes de loyer non-courantes	2 230	(1)	37	37	32	2 336
Total dettes financières à long terme	**11 144**	**(43)**	**64**	**47**	**(1 018)**	**10 194**
Dettes financières courantes	1 036	(920)	11	16	1 021	1 164
Dettes de loyer courantes	837	(954)	8	13	942	846
Total dettes financières à court terme	**1 874**	**(1 874)**	**19**	**29**	**1 963**	**2 010**
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**13 017**	**(1 917)**	**83**	**76**	**945**	**12 204**

(a) Le montant total des variations de flux de financement correspond aux montants identifiés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés aux postes *Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Variations des autres dettes financières (à court et long terme)* et *Remboursements du principal des dettes de loyers.*

(b) La colonne « Autres mouvements » inclut notamment les intérêts payés comptabilisés dans les Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie consolidés, ainsi que la diminution des dettes de location résultant des concessions de loyers obtenues suite à la pandémie de Covid-19 comptabilisées en paiements variables négatifs dans le compte de résultat consolidé (voir note 6 – Produits et charges opérationnels).

Le Groupe contracte des dettes financières à long terme pour financer ses activités à moyen/long terme, ainsi que ses acquisitions. La diminution globale de la dette financière de 548 millions d'euros est principalement liée au remboursement d'un Eurobond de 1 000 millions d'euros (valeur nominale) arrivé à échéance le 27 mai 2023, partiellement compensé par l'augmentation du programme de Commercial Paper pour un montant total de 500 millions de dollars (valeur nominale).

19.1. Dettes financières non courantes

PRINCIPES COMPTABLES

Les emprunts sont initialement constatés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui leur sont directement rattachés, puis évalués ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de changement des flux de trésorerie attendus, la valeur comptable du passif est recalculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés à partir du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants, à moins que le Groupe ne détienne le droit inconditionnel de différer leur remboursement à plus de 12 mois après la date de clôture.

Les emprunts sont supprimés de l'état de la situation financière consolidée à l'extinction de la dette, c'est-à-dire lorsque l'obligation mentionnée dans le contrat est acquittée, annulée ou arrivée à expiration.

Les dettes financières non courantes du Groupe au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Valeur nominale	Devise	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission *(jj/mm/aaaa)*	Échéance *(jj/mm/aaaa)*
Eurobond [a]	989	987	1 000	EUR	0,75 %	27/11/2019	27/11/2031
Eurobond [b]	1 245	1 243	1 250	EUR	0,50 %	05/06/2020	05/06/2028
Eurobond [a]	1 491	1 489	1 500	EUR	0,38 %	27/11/2019	27/11/2027
Placement privé américain	88	90	100	USD	2,65 %	05/01/2017	05/01/2027
Eurobond [b]	1 247	1 246	1 250	EUR	0,38 %	05/06/2020	05/01/2026
Eurobond [a]	1 496	1 494	1 500	EUR	0,13 %	27/11/2019	27/05/2025
Eurobond [c]	—	299	300	EUR	2,38 %	09/04/2014	09/04/2024
Eurobond [c]	—	499	500	EUR	2,63 %	10/02/2014	10/02/2024
Eurobond [b] [c]	—	500	500	EUR	0,25 %	05/06/2020	05/01/2024
Autre	3	11					
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	**6 559**	**7 858**					

(a) Ces lignes se rapportent à l'Émission Obligataire de 5 milliards d'euros effective au 27 novembre 2019.
(b) Ces lignes se rapportent à l'Émission Obligataire de 3 milliards d'euros effective au 5 juin 2020.
(c) Reclassé en Dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2023, les dettes financières non courantes ont diminué de 1 299 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, essentiellement du fait du reclassement de dettes financières non courantes à dettes financières courantes de trois Eurobonds pour un montant total de 1 300 millions d'euros (valeur nominale) et arrivant maintenant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les accords de crédit de la Société comportent certains covenants bancaires (pour plus de détails, voir la note 25 – Instruments financiers et gestion des risques), que la Société respectait intégralement au 31 décembre 2023.

19.2. Dettes financières courantes

Au 31 décembre 2023, les dettes financières courantes du Groupe se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Valeur nominale	Devise	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission *(jj/mm/aaaa)*	Échéance *(jj/mm/aaaa)*
Eurobond [a]	299	—	300	EUR	2,38 %	09/04/2014	09/04/2024
Eurobond [a]	501	—	500	EUR	2,63 %	10/02/2014	10/02/2024
Eurobond [a] [b]	500	—	500	EUR	0,25 %	05/06/2020	05/01/2024
Placement privé américain	—	28	30	USD	3,40 %	05/11/2013	04/11/2023
Eurobond [c] [d]	—	1 000	1 000	EUR	0,00 %	27/11/2019	27/05/2023
Commercial paper	452	—	500	USD	5,42 %	T4 2023	T1 2024
Autre [d]	106	136					
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES COURANTES	**1 858**	**1 164**					

(a) Reclassé en Dettes financières non courantes.
(b) Cette ligne se rapporte à l'Émission Obligataire de 3 milliards d'euros effective au 5 juin 2020.
(c) Cette ligne se rapporte à l'Émission Obligataire de 5 milliards d'euros effective au 27 novembre 2019.
(d) Les variations par rapport aux positions au 31 décembre 2022 sont présentées sur la ligne Variation des autres dettes financières (à court et long terme) du tableau de flux de trésorerie consolidés de la période clôturée au 31 décembre 2023.

Les autres dettes financières courantes correspondent à des concours bancaires courants, découverts et intérêts courus, et s'élèvent à 106 millions d'euros au 31 décembre 2023 (136 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les dettes financières courantes du Groupe ont augmenté de 695 millions d'euros. Les principales variations sont principalement liées aux reclassements de dettes financières non courantes à courantes de trois Eurobond pour un montant total de 1 300 millions d'euros (valeur nominale) arrivant maintenant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture, au remboursement d'un Eurobond de 1 000 millions d'euros (valeur nominale) arrivé à échéance le 27 mai 2023 et d'un Placement privé américain de 30 millions de dollars arrivé à échéance le 5 novembre 2023, ainsi qu'à l'émission de *Commercial Paper* principalement dans le cadre du programme USCP pour un montant total de 500 millions de dollars (valeur nominale).

19.3. Endettement financier net

L'Endettement financier net du Groupe aux 31 décembre 2023 et 2022 se décompose comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes financières non courantes	6 559	7 858
Dettes financières courantes	1 858	1 164
Total passifs	**8 417**	**9 022**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 558)	(1 960)
Total actifs	**(2 558)**	**(1 960)**
Instruments dérivés sur les dettes financières *(couverture de juste valeur)*	(0)	1
Endettement financier net hors dettes de loyer	**5 859**	**7 063**
Dettes loyer courantes et non courantes	3 239	3 182
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**9 098**	**10 246**

Note 20 Avantages au personnel

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés en résultat lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est constaté à hauteur du montant attendu à payer si le Groupe est actuellement tenu, légalement ou implicitement, de s'en acquitter au titre des services rendus passés du salarié et si cette obligation peut être évaluée de manière fiable.

Au sein du Groupe coexistent des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Lorsque les obligations de prestation sont rattachées à un régime à cotisations définies, le Groupe n'a plus aucune obligation de paiement une fois qu'il s'est acquitté de ses cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charge, à leur date d'exigibilité.

Un régime à prestations définies correspond à un régime de retraite ou d'avantages qui n'est pas à cotisations définies. En général, un régime à prestations définies prévoit le montant de la pension de retraite qu'un salarié recevra à son départ à la retraite, généralement calculé en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Le Groupe a accordé des régimes d'avantages à long terme à ses salariés, intégrés à la catégorie des autres avantages à long terme en fonction de leurs caractéristiques.

L'obligation de prestations définies est calculée chaque année sur la base d'évaluations actuarielles réalisées par des actuaires indépendants, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer selon le pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et la société concernée (taux de rotation du personnel, pourcentage des hausses de salaires futures).

Les écarts actuariels dus à des changements d'hypothèses actuarielles ou à une modification des conditions du régime sont comptabilisés au moment où ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global.

Si le Groupe met en place un régime à prestations définies ou s'il modifie la formule de calcul des prestations d'un régime à prestations définies existant, alors la variation correspondante de l'obligation du Groupe (coût des services passés) est immédiatement comptabilisée en résultat.

La valeur actualisée des autres avantages à long terme est déterminée au moyen d'une actualisation. Les réévaluations sont comptabilisées en résultat au cours de l'exercice où elles surviennent.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la date la plus proche entre le moment où le Groupe ne peut plus se soustraire au versement de ces indemnités et celui auquel il comptabilise des charges de restructuration.

Au 31 décembre 2023, les avantages nets au personnel comptabilisés s'élèvent à 431 millions d'euros (431 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Conformément aux lois et réglementations de chacun des pays dans lequel le Groupe opère, celui-ci a une obligation légale vis-à-vis de ses salariés en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

20.1. Description des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe

France

- **Article 39 :** depuis sa création en 1997, le groupe Essilor propose à leurs cadres dirigeants (catégories IIIC et HC au sens de la convention collective française de la métallurgie) un dispositif qui récompense la fidélité des dirigeants ayant accompli une grande partie de leur carrière au sein de la Société, sous la forme d'un régime de retraite complémentaire qui vient s'ajouter aux dispositions générales (article 39 du Code général des impôts français) applicables à tous les autres salariés.

  Les salariés éligibles devaient faire valoir au moins 10 ans d'ancienneté dans le Groupe pour bénéficier du dispositif. De plus, ils devaient être salariés du Groupe au moment de leur départ à la retraite. La retraite complémentaire était calculée en fonction du nombre d'années de service au sein du Groupe et d'une moyenne du salaire annuel brut (part fixe et part variable) calculée sur les trois plus fortes rémunérations annuelles perçues au sein du Groupe.

  Depuis le 4 juillet 2019, la Loi Pacte a modifié le traitement de l'Article 39 et ces plans ne sont désormais plus autorisés. Ce plan est fermé aux nouveaux arrivants et les droits en sont actuellement gelés. 14 cadres dirigeants étaient concernés par ce plan au 31 décembre 2023.
- **Primes au titre de la médaille du travail et indemnités de fin de carrière** : les médailles du travail et indemnités de fin de carrière sont régies par des dispositifs légaux obligatoires applicables à toutes les entreprises immatriculées en France.

  À son départ à la retraite, chaque salarié peut prétendre à une indemnité forfaitaire dont le montant dépend de son ancienneté dans le Groupe. Ses droits sont acquis selon les dispositions légales (droit du travail français), la convention collective et les accords propres à l'entreprise en vigueur à la date d'entrée du salarié dans le Groupe.

  Une provision est comptabilisée dans les états financiers consolidés pour cette obligation au titre des prestations définies. Le régime le plus significatif est administré par Essilor International (SAS). Pour cette entité, les droits sont calculés en fonction des modalités fixées par la convention collective de la métallurgie (dans les compléments de salaires). Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies qui concernent les 2 767 salariés français travaillant en contrat à durée indéterminée pour Essilor International au 31 décembre 2023.

Régimes de retraite aux États-Unis

Il existe plusieurs types de régimes à prestations définies aux États-Unis, dont les plus significatifs sont les suivants :

- **Un régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants** : Essilor USA récompense la fidélité des cadres dirigeants qui effectuent une partie significative de leur carrière au sein du Groupe, au moyen d'un régime de retraite supplémentaire. Au 31 décembre 2023, ce régime à prestations définies comptait 2 membres actifs et 11 membres non actifs.

  Les cadres dirigeants éligibles doivent être âgés d'au moins 62 ans, occuper un poste de direction depuis au moins cinq ans et compter au moins 10 ans d'ancienneté dans le Groupe. En outre, ils doivent être salariés du Groupe au moment de leur départ à la retraite. La retraite complémentaire représente 40 % du salaire de base perçu au cours des trois dernières années précédant le départ à la retraite.

  De plus, d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont accordés en cas de retraite anticipée, de décès ou de fin du contrat de travail se traduisant par des conditions d'accès moins exigeantes et des prestations moins favorables.

  Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies.
- **Lux Pension Plan** — Oakley, Inc, finance un régime de retraite (ci-après le « Lux Pension Plan »). Ce régime non obligatoire à prestations définies prévoit le versement de prestations aux salariés éligibles présents ou passés de EssilorLuxottica USA Inc. et ses filiales (ci-après « US Holdings ») à compter de leur départ à la retraite. Les engagements de retraite sont provisionnés progressivement en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle des salariés à l'exclusion des éléments non monétaires. Les participants au régime deviennent éligibles au Lux Pension Plan au bout de trois ans d'ancienneté qualifiante telle que définie dans le Lux Pension Plan. En 2013, ce dernier a été modifié de manière à ne plus accueillir dans le régime les salariés recrutés à partir du 1er janvier 2014. Il y a des actifs de couverture associés à cette obligation.
- **Lux SERP** — US Holdings propose également un régime de retraite complémentaire non éligible, non abondé et destiné aux cadres supérieurs de la société (ci-après le « Lux SERP ») qui permet aux participants des régimes de retraite éligibles de bénéficier des prestations supplémentaires, en sus du montant définis par la législation fiscale américaine en vigueur. Le passif de ce régime utilise les mêmes méthodes et hypothèses actuarielles que celles du Lux Pension Plan. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation.

  Les deux derniers plans ci-dessus fonctionnent selon le cadre réglementaire américain. Ils sont régis par la loi américaine sur l'épargne-retraite et les fonds de pension de 1974, telle qu'amendée (ci-après « la loi ERISA »). Le comité de placement et de conformité des régimes ERISA du Groupe Luxottica contrôle et gère le fonctionnement et la gestion des régimes. Ces régimes exposent le Groupe à des risques actuariels tels que les risques de longévité, de change et de taux d'intérêt.

Italie TFR (avantages postérieurs à l'emploi des salariés des sociétés italiennes)

Les indemnités de fin de contrat (TFR prévues à l'article 2120 du Code civil italien) représentent le passif estimé, déterminé au moyen de méthodes actuarielles, correspondant au montant dû aux salariés au terme de leur contrat de travail. Cette prestation est principalement composée de la somme des droits calculés sur la base des éléments de rémunération payés aux salariés pendant leur période d'activité et réévalués jusqu'à la fin du contrat de travail. Suite à la réforme législative du 1er janvier 2007 s'appliquant aux sociétés de plus de 50 salariés, une large part des indemnités à payer est comptabilisée en tant que régime à cotisations définies, puisque l'unique obligation de l'employeur consiste à s'acquitter des cotisations aux fonds de pension ou à l'Institut national de la protection sociale (INPS). Le passif correspondant aux indemnités de fin de contrat antérieur au 1er janvier 2007 reste comptabilisé en tant que régime à prestations définies et doit être évalué au moyen de méthodes actuarielles. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation.

Allemagne

Il existe plusieurs types de régimes à prestations définies en Allemagne, dont le plus important est administré par Essilor GmbH. Au 31 décembre 2023, ce plan comptait 181 membres actifs et 742 membres non actifs (dont 352 retraités). Ce plan est fermé aux nouveaux arrivants et les droits en sont actuellement gelés. Avant ce changement de statut, les conditions d'affiliation des salariés à ce régime étaient les suivantes : être titulaire d'un contrat à durée indéterminée, avoir moins de 55 ans et compter un certain nombre d'années d'ancienneté. Les droits offerts par ce plan sont fonction du salaire final : les sommes versées s'appuient sur un pourcentage de 0,4 % du salaire de base pour chaque année de service prise en compte, plus 12 % supplémentaires. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies.

De plus, suite à l'Acquisition GV, les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi du Groupe comportent un nouveau régime de retraite complémentaire au régime de retraite administré par l'État (45 millions d'euros). Ce régime complémentaire est à destination des salariés qui étaient déjà salariés d'Appollo Optik avant 1994. Dans le cadre de ce plan, chaque année de service rendue par les bénéficiaires de ce plan augmente de 1 % le montant des salaires ouvrant droit à pension dans le plan. Cela se produit pendant un maximum de 25 ans et est maximisé en termes de paiement. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre de prestations définies.

Suisse

Suite à l'Acquisition GV, des régimes suisses de retraite ont été ajoutés à la provision pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant net de 32 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces régimes de retraite (prévoyance professionnelle) sont des régimes par capitalisation offrant des prestations en cas de retraite, de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Ces dispositions constituent la base du deuxième pilier du système suisse de sécurité sociale. L'employeur et les employés paient des cotisations au régime de retraite.

Autres

En Australie et à Hong Kong, le Groupe s'acquitte de cotisations obligatoires à des fonds de pension qui accordent des prestations aux salariés, sur la base d'un système à cotisations définies, en cas de retraite, de démission, de blessure ou de décès. Les cotisations à ces fonds de pension à cotisations définies sont comptabilisées en charges au moment où elles sont payées ou exigibles au profit du fonds. Les cotisations sont revalorisées sur la base des taux légaux en vigueur et de la rémunération annuelle.

20.2. Variations de l'exercice

En millions d'euros	2023 Obligations au titre des prestations définies	2023 Juste valeur des actifs du régime	2023 Excédent des obligations (actifs)	2022 Obligations au titre des prestations définies	2022 Juste valeur des actifs du régime	2022 Excédent des obligations (actifs)
VALEUR AU 1ER JANVIER	**1 276**	**845**	**431**	**1 506**	**1 020**	**485**
Comptabilisé en résultat						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	22	(3)	25	50	(2)	52
Coût des services passés	(4)	—	(4)	—	—	—
Effet de l'actualisation	52	36	16	26	21	6
Charge nette comptabilisée	**70**	**33**	**36**	**76**	**18**	**58**
Compris dans les autres éléments du résultat global						
Écarts actuariels liés à :						
des hypothèses démographiques	*(16)*	—	*(16)*	*(4)*	—	*(4)*
des hypothèses financières	*48*	*(0)*	*48*	*(313)*	—	*(313)*
des ajustements liés à l'expérience	*4*	—	*4*	*30*	—	*30*
Rendement des actifs du régime hors produits d'intérêt	—	36	(36)	—	(202)	202
Écarts de conversion et autres mouvements	(35)	(26)	(8)	50	48	2
Total mouvements comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**2**	**9**	**(7)**	**(237)**	**(154)**	**(83)**
Autres						
Cotisations aux actifs du régime	4	12	(8)	4	14	(11)
Prestations versées par le régime	(71)	(49)	(23)	(73)	(54)	(20)
Regroupements d'entreprises	—	—	—	0	—	0
Total autres mouvements	**(67)**	**(36)**	**(31)**	**(69)**	**(40)**	**(30)**
VALEUR AU TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	**1 281**	**851**	**430**	**1 276**	**845**	**431**
Actif net au titre des prestations définies reclassé en *Autres actifs non-courants*			1			—
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE			**431**			**431**

20.3. Hypothèses actuarielles

Le taux d'actualisation constitue une hypothèse majeure de l'évaluation des obligations au titre des retraites et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages au personnel,* des taux différents ont été déterminés en fonction de la devise de l'engagement, sur la base du rendement des obligations privées les mieux notées dont la maturité est identique à celle des régimes, ou du rendement des emprunts d'État lorsque le marché privé est insuffisamment liquide.

Le rendement des actifs du régime est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation utilisés.

Les principaux taux utilisés par le Groupe se décomposent comme suit :

	2023				2022			
En %	Zone euro	États-Unis	Suisse	Royaume-Uni	Zone euro	États-Unis	Suisse	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,1 % - 3,5 %	4,7 % - 5,0 %	1,4 %	4,5 %	3,3 % - 3,8 %	5,0 % - 5,2 %	2,2 %	4,8 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,5 %	1,3 %	3,1 %	2,0 % - 5,9 %	2,5 %	1,3 %	3,2 %
Taux moyen pondéré des augmentations de salaire	2,3 % - 3,0 %	0,0 % - 8,2 %	1,5 %	0,0 %	2,4 % - 2,6 %	1,9 % - 8,2 %	4,0 %	0,0 %

20.4. Allocation de la juste valeur des actifs de régime par nature

En %	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actions et fonds d'investissement	13 %	12 %
Obligations et autres fonds de titres à revenus fixes	66 %	67 %
Fonds généraux d'assurances	14 %	14 %
Immobilier	2 %	2 %
Autres	5 %	5 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

L'objectif à long terme du régime consiste à dégager des rendements suffisants pour assurer les obligations de prestation, et pour maintenir un niveau de liquidités suffisant pour payer les prestations et les dépenses administratives.

Les actifs du régime sont investis dans des fonds de pension ou dans des compagnies d'assurance, et gérés directement par les gérants de ces fonds et compagnies, lesquels décident des stratégies de placement et des allocations d'actifs appropriées.

Les actifs du régime sont également investis dans des portefeuilles diversifiés sur différentes catégories d'actifs en fonction des objectifs de l'allocation d'actifs. Ils sont gérés selon un ensemble de stratégies de gestion diversifiées appliquées par différents consultants nommés à cet effet. La gestion du risque est assurée au moyen de la diversification des placements selon les différents types d'actifs, de gérants, de stratégies, de capitalisations boursières (pour les actions) et de valeurs mobilières. Certaines opérations ou valeurs mobilières ne sont pas autorisées dans les fonds de pension, telles que l'achat ou la vente de contrats sur des matières premières et les placements immobiliers (sauf dans des fonds fiduciaires), ainsi que les certificats américains d'actions étrangères (ADR) ou les actions propres de la Société. Le risque est également géré à la fois au niveau des catégories d'actifs et au niveau des gérants, au moyen de valeurs de référence et d'objectifs de performance. Les gérants sont contrôlés en permanence et leur performance est comparée à leurs objectifs de performance et aux valeurs de référence.

Les placements sont conformes à la réglementation en vigueur dans les pays concernés.

20.5. Sensibilités

Toutes les autres hypothèses restant inchangées, des variations raisonnablement probables, à la date de clôture, d'une des principales hypothèses actuarielles se seraient traduites comme suit sur le montant total de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	Taux d'actualisation		Taux d'augmentation des salaires	
En millions d'euros	- 50 bps	+ 50 bps	- 100 bps	+ 100 bps
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	1 354	1 214	1 260	1 304

Note 21 Paiements fondés sur des actions

PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés comme réglés en instruments de capitaux propres ou en numéraire en fonction des dispositions des plans concernés. De cette classification dépend le mode de comptabilisation de ces plans.

Options de souscription d'actions et attribution d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions et des attributions d'actions, qui est comptabilisée en tant que paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, est déterminée sur la base des méthodes adaptées à leurs caractéristiques. Aussi bien les options de souscription d'actions liées à la performance que les actions de performance, qui sont soumises à des conditions d'acquisition fondées sur la variation du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont valorisées à l'aide d'un modèle de Monte Carlo. En revanche, les actions attribuées sans conditions de performance sont valorisées sur la base de la valeur nominale des actions attribuées à la date d'attribution, actualisée en fonction de la valeur estimée des dividendes à payer au cours de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des options de souscription d'actions à la date d'attribution est comptabilisée en charge pendant la période d'acquisition des droits, en tenant compte de la probabilité que ces options soient exercées plus tôt, avec une augmentation correspondante des capitaux propres consolidés.

Concernant l'attribution d'actions de performance, la période d'acquisition des droits est considérée comme étant la période la plus probable pour la satisfaction des conditions de performance, déterminée sur la base du modèle de Monte Carlo.

Les paramètres du modèle sont fixés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée en référence à l'historique de volatilité ;
- le taux d'intérêt sans risque correspond au taux de rémunération des obligations du Trésor ;
- l'impact des dividendes est pris en compte dans le modèle en appliquant une hypothèse de rendement, déterminée en fonction des dividendes payés l'année précédente ; et
- la durée de vie attendue des options est évaluée sur la base des périodes d'acquisition et d'exercice.

Le Groupe évalue au terme de chaque période comptable la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions de performance. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté dans le compte de résultat et entraîne une variation correspondante des capitaux propres consolidés.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Concernant les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le cours de souscription des actions est comptabilisée en charge au moment de l'émission des actions concernées.

Paiements fondés sur des actions réglées en numéraire

La juste valeur du montant dû aux salariés dans le cadre de paiements fondés sur des actions réglés en numéraire est comptabilisée en charge, avec une augmentation correspondante des engagements au poste Avantages au personnel, durant la période au cours de laquelle le salarié acquiert un droit inconditionnel au règlement. L'engagement est réévalué à chaque date d'arrêté des comptes et à la date de règlement, sur la base de la juste valeur des actions attribuées. Toute variation de l'engagement comptabilisé est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions sont évaluées comme suit :

En millions d'euros	2023	2022
Actions de performance	(141)	(133)
Options de souscription d'actions	(1)	(2)
Augmentation de capital réservée aux salariés	(77)	(71)
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	**(220)**	**(206)**

21.1. Actions de performance

Le Groupe procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance). Ces plans permettent aux bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'actions de performance en fonction de l'évolution annualisée du cours de l'action de la Société sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de performance en 2023 et 2022 :

En nombre d'actions	2023	2022
Actions de performance au 1er janvier	**6 785 566**	**7 256 975**
Attributions définitives d'actions de performance	(1 816 607)	(1 713 094)
Actions de performance renoncées ou annulées	(497 401)	(932 328)
Attributions de l'exercice	2 269 800	2 174 013
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE	**6 741 358**	**6 785 566**
Moyenne pondérée de la période d'acquisition résiduelle des actions de performance en circulation à la fin de l'année	*1,75*	*1,82*

Le tableau ci-dessous présente l'évolution depuis la date d'attribution, en nombre d'actions, du plan d'actions de performance ayant un impact sur le compte de résultat 2023.

Date d'attribution	Durée *(en années)*	Nombre d'actions de performance attribuées	Nombre d'actions de performance renoncées / annulées	Nombre d'actions de performance acquises	Nombre d'actions de performance en circulation au 31 décembre 2023	Note
3 octobre 2019	3	2 228 446	766 780	1 462 251	—	(a)
28 novembre 2019	3	94 520	32 950	61 570	—	(a)
1er octobre 2020	3	2 138 851	374 224	1 764 627	—	(b)
26 novembre 2020	3	92 800	14 300	78 500	—	(b)
28 octobre 2021	3	2 900 311	414 028	3 761	2 482 522	
6 octobre 2022	3	2 174 013	148 780	2 474	2 022 759	
2 octobre 2023	3	2 269 800	33 723	—	2 236 077	

(a) Seules 76 % des actions de performance en circulation à la date d'acquisition ont été acquises car la condition de performance était partiellement atteinte.
(b) 100 % des actions de performance en circulation à la date d'acquisition ont été acquises.

Pour chaque plan, à la date d'attribution, la Société a déterminé la juste valeur des actions de performance sur la base des hypothèses suivantes :

En % / euros	Octobre 2023	Octobre 2022	Octobre et novembre 2021	Octobre et novembre 2020	Octobre et novembre 2019
Volatilité de l'action	23,52 %	25,67 %	22,53 %	21,2 % – 21,6 %	16,2 % – 16,6 %
Taux d'intérêt sans risque	3,18 %	1,87 %	- 0,58 %	- 0,70 %	- 0,6 % – - 0,7 %
Rendement	2,18 %	2,34 %	1,65 %	1,40 %	1,60 %
JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE	**78,58 €**	**76,06 €**	**69,76 €**	**49,39 €**	**49,13 €**

21.2. Options de souscription d'actions

Une synthèse des variations des options de souscription d'actions en 2023 et 2022 est présentée ci-dessous :

	2023		2022	
	Prix d'exercice moyen *(en euros)*	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen *(en euros)*	Nombre d'options
Au 1er janvier	130,09	464 073	128,25	570 018
Attribuées au cours de l'année	—	—	—	—
Exercées au cours de l'année	117,93	(98 212)	119,78	(99 616)
Renoncées / Annulées au cours de l'année	129,65	(19 918)	126,41	(6 329)
AU 31 DÉCEMBRE	**133,57**	**345 943**	**130,09**	**464 073**
dont acquises et pouvant être exercées au 31 décembre	*117,93*	*232 934*	*120,74*	*242 610*

Concernant les options exercées au cours de l'exercice 2023, le cours moyen pondéré de l'action EssilorLuxottica s'est élevé à 172,76 euros (159,37 euros en 2022). La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice s'élève à 1 million d'euros (2 millions d'euros en 2022).

21.3. Émission d'actions réservée aux salariés

En 2023, la charge totale constatée au titre de l'émission d'actions réservées aux salariés s'élève à 77 millions d'euros, dont 44 millions dans le cadre du plan Boost (une offre de souscription d'actions EssilorLuxottica existantes réservée aux salariés des filiales étrangères du Groupe). En 2022, la charge totale constatée au titre de l'émission d'actions réservées aux salariés s'élevait à 71 millions d'euros, dont 40 millions dans le cadre du plan Boost.

Au cours de l'exercice, le Groupe a émis 221 455 actions réservées à ses salariés (232 868 en 2022). Le prix de souscription a été fixé à 137,94 euros (131,79 euros en 2022), soit la moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours de bourse précédant le 20 novembre 2023, auxquels une décote de 20 % a été appliquée.

De plus, le Groupe a attribué 466 926 actions propres à ses salariés dans le cadre du plan Boost (419 821 en 2022).

Note 22 Provisions (courantes et non courantes)

PRINCIPES COMPTABLES

Le montant des provisions est déterminé par le Groupe sur la base des faits et des circonstances, de l'historique des risques et des informations disponibles à la clôture, conformément à IAS 37.

Les provisions sont évaluées à la valeur des dépenses qui devraient se révéler nécessaires au règlement de l'obligation, cette valeur étant actualisée à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle de la valeur temps de l'argent par le marché ainsi que les risques propres à cette obligation. L'augmentation de la provision due à la valeur temps de l'argent est comptabilisée en charge financière.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée – en dehors des cas de regroupements d'entreprises – mais ils sont mentionnés dans les notes aux états financiers, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques est très faible.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé de restructuration et qu'il a fait connaître aux personnes concernées les principales dispositions de cette restructuration.

Une provision pour garantie est constituée au moment de la vente des produits couverts par une garantie (garantie « standard » indissociable de la vente des produits). La charge correspondante est comptabilisée en *Coût des ventes*.

Les provisions aux 31 décembre 2023 et 2022 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Provisions pour garanties et retours	135	136
Provisions pour litiges	194	208
Provisions auto-assurance	28	28
Provisions pour restructurations et autres risques	221	213
TOTAL PROVISIONS	**578**	**585**
dont provisions courantes	*345*	*283*
dont provisions non courantes	*234*	*302*

La variation des provisions aux 31 décembre 2023 et 2022 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Garanties et retours	Litiges	Auto-assurance	Restructurations et autres	Total
Solde au 1er janvier 2023	**136**	**208**	**28**	**213**	**585**
Dotations de l'exercice	78	39	4	143	264
Utilisation de l'exercice et reprises	(67)	(36)	(7)	(158)	(268)
Écarts de conversion	(4)	(3)	(1)	(2)	(10)
Regroupements d'entreprises	—	1	—	—	1
Autres mouvements	(9)	(15)	5	26	7
TOTAL DES VARIATIONS	**(2)**	**(13)**	**(0)**	**9**	**(6)**
Solde au 31 décembre 2023	**135**	**194**	**28**	**221**	**578**
dont provisions courantes	*109*	*97*	*13*	*126*	*345*
dont provisions non courantes	*26*	*98*	*15*	*95*	*234*

En millions d'euros	Garanties et retours	Litiges	Auto-assurance	Restructurations et autres	Total
Solde au 1er janvier 2022 (a)	**134**	**248**	**27**	**206**	**616**
Dotations de l'exercice	38	8	—	120	166
Utilisation de l'exercice et reprises	(37)	(54)	(1)	(122)	(214)
Écarts de conversion	3	8	2	1	13
Regroupements d'entreprises	1	—	—	0	2
Autres mouvements	(4)	(2)	0	8	2
TOTAL DES VARIATIONS	**2**	**(40)**	**1**	**7**	**(31)**
Solde au 31 décembre 2022 (a)	**136**	**208**	**28**	**213**	**585**
dont provisions courantes	*111*	*31*	*7*	*133*	*283*
dont provisions non courantes	*25*	*176*	*21*	*80*	*302*

(a) Le solde au 1er janvier 2022 reflète la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition de GrandVision.

Les provisions (courantes et non courantes) ont diminué de 6 millions d'euros. La dotation de la période, de 264 millions d'euros, est contrebalancée par les utilisations et reprises pour environ 268 millions d'euros et les autres mouvements pour environ (6) millions d'euros (y compris les effets des fluctuations des devises étrangères).

La ligne *Dotations de l'exercice* comprend principalement les *Litiges*, lesquels sont principalement affectés par les conséquences de la réévaluation d'un risque relatif à une action de groupe (*class action*) dans laquelle une filiale américaine d'EssilorLuxottica est la défenderesse suite à la conclusion d'un accord en 2023 (pour près de 36 millions d'euros, 39 millions de dollars) dont 4 millions d'euros déjà réglés, accord qui doit encore être validé par un Tribunal (voir note 26 – Engagements et passifs éventuels, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels*) ; l'exposition nette du Groupe s'élève à 20 millions de dollars, après prise en compte d'une indemnité de 19 millions de dollars telle que convenue avec une compagnie d'assurance dont 5 millions de dollars déjà réglés (voir note 14 – Autres actifs (courants et non courants)).

Les provisions pour litiges correspondent à différentes procédures judiciaires survenues dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les provisions auto-assurance correspondent aux provisions constituées depuis que le Groupe s'assure lui-même contre certains risques. Le Groupe est auto-assuré contre certaines pertes liées à la rémunération des salariés, à la responsabilité civile, au risque propre ainsi qu'à l'assurance médicale des salariés au titre des sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision est estimée sur la base de son historique de sinistres et sur les moyennes du secteur.

Note 23 Autres passifs (courants et non courants)

PRINCIPES COMPTABLES

Parmi les autres passifs courants et non courants figurent, entre autres, les engagements relatifs aux options de vente accordées à des actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et d'autres engagements liés à des investissements financiers (tels que les compléments de prix).

Concernant la comptabilisation des options de vente accordées aux actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, voir note 3 – Regroupements d'entreprises et note 18 – Capitaux propres, paragraphe 18.6 *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les compléments de prix sont comptabilisés au passif du bilan à leur juste valeur, à compter de la date d'acquisition. Les changements de valeur ultérieurs des compléments de prix sont comptabilisés en *Autres produits / (charges)*.

Passifs de contrats

Les passifs de contrats sont décrits à la note 5 – Chiffre d'affaires.

23.1. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants aux 31 décembre 2023 et 2022 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sur options de rachat de minoritaires long terme	70	152
Dettes fournisseurs et autres dettes liées aux immobilisations financières	15	26
Instruments dérivés	1	1
Autres	36	42
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	**123**	**221**

La diminution significative des dettes sur options de rachat de minoritaires long terme est due à l'effet combiné des nouveaux accords signés au cours de l'année et du reclassement, de *Autres passifs non courants* à *Autres passifs courants*, des options de rachat qui peuvent être maintenant exercés dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les *autres passifs non courants* incluent également des passifs de contrat, d'un montant de 15 millions d'euros (contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2022).

23.2. Autres passifs courants

Les soldes des autres passifs courants aux 31 décembre 2023 et 2022 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sur options de rachat de minoritaires court terme	306	158
Dettes liées aux investissements financiers à court terme	32	69
Charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres dettes d'impôt	1 390	1 401
Primes et escomptes	555	476
Dettes avec prolongation des délais de paiement	490	515
Instruments financiers dérivés	27	36
Autres passifs courants	955	932
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	**3 756**	**3 587**

L'augmentation significative des dettes sur options de rachat de minoritaires court terme est du à l'effet combiné des réévaluations de l'année et du reclassement, de autres passifs non courants à passifs courants, des options de rachat qui peuvent être maintenant exercées dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Dans le tableau ci-dessus, la ligne *Dettes avec prolongation des délais de paiement* fait référence au solde dû aux fournisseurs ayant choisi, sur une base volontaire, d'adhérer à des contrats d'agents payeurs avec des institutions financières mis en place par le Groupe. Ces contrats permettent aux fournisseurs du Groupe, à leur seule discrétion, de vendre leurs créances dues par le Groupe, sans possibilité de recours, à un taux d'intérêt reflétant la notation de crédit du Groupe.

Dans le cadre de ces programmes, aucune garantie n'est fournie par le Groupe ou une de ses filiales et le Groupe n'a aucun intérêt économique dans la décision d'un fournisseur de participer à ces programmes, ni de relation financière directe avec les établissements financiers. Les fournisseurs ayant choisi d'intégrer ce programme de financement ont permis au Groupe de bénéficier d'une prolongation des délais de paiement de leurs dettes vis-à-vis de ces fournisseurs sans aucune contrepartie. Comparé aux délais de paiement habituels qui s'appliquent au Groupe dans les différentes régions dans lesquelles il opère, ces délais peuvent être étendues sur des durées allant de 60 à 120 jours.

La Direction n'a pas identifié de risques de liquidité supplémentaires venant de ce programme.

Au 31 décembre 2023, les montants dus aux fournisseurs participant à des programmes de financement inclus dans les *Autres passifs courants* (ligne *Dettes avec prolongation des délais de paiement*) s'élèvent à hauteur de 490 millions d'euros (515 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces dettes sont similaires à des dettes fournisseurs en terme de nature et de fonction, sachant qu'elles sont relatives au cycle de fonctionnement normal du Groupe. Au 31 décembre 2023, pour l'ensemble du Groupe, près de 70 % de l'encours a été encaissé par les fournisseurs dans le cadre de ces contrats d'agents payeurs.

Les flux de trésorerie liés à ces dettes sont classés comme résultant des activités opérationnelles (ligne *Variations des autres créances et dettes opérationnelles* du tableau des flux de trésorerie).

Les lignes *Autres* des postes *Autres passifs non courants* et *Autres passifs courants* incluent les dettes contractuelles pour un montant total de, respectivement, 15 millions d'euros et 209 millions d'euros (27 millions d'euros et 222 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 24 Dettes fournisseurs

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes fournisseurs correspondent à des obligations de paiement en échange de biens et de services acquis à des fournisseurs dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Les dettes fournisseurs sont comptabilisées dans les passifs courants si leur règlement est exigible à un an maximum à compter de la date de clôture. Sinon, elles sont comptabilisées dans les passifs non courants.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis, évaluées ultérieurement au coût amorti.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 381 millions d'euros (2 297 millions d'euros au 31 décembre 2022).

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**2 381**	**2 297**

La valeur comptable des dettes fournisseurs est proche de leur juste valeur.

Note 25 Instruments financiers et gestion des risques

25.1. Instruments financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée

PRINCIPES COMPTABLES

Juste valeur

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans les états financiers du Groupe est déterminée à l'aide de différentes méthodes d'évaluation. Le Groupe recourt autant que possible à des données de marché observables.

En millions d'euros	Notes	Total 31 décembre 2023	Actifs financiers / (passifs) – évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Participations – juste valeur par le biais des éléments du résultat global	Actifs financiers / (passifs) au coût amorti	Autres passifs financiers	Instruments dérivés qualifiés comme instruments de couverture
Autres actifs financiers non courants *(hors instruments dérivés)*	14	364	2	61	301	—	—
Créances sur contrats de location	14	92	—	—	92	—	—
Créances clients	25.2.2	3 033	—	—	3 033	—	—
Autres actifs financiers courants *(hors instruments dérivés)*	14	1	0	—	1	—	—
Instruments financiers dérivés	14	12	10	—	—	—	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 558	23	—	2 534	—	—
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS		**6 059**	**36**	**61**	**5 961**	**—**	**2**
Dettes financières non-courantes	19	6 559	—	—	6 559	—	—
Autres passifs financiers non courants *(hors instruments dérivés)* [(a)]	23	106	9	—	27	70	—
Dettes financières courantes	19	1 858	—	—	1 858	—	—
Dettes fournisseurs	24	2 381	—	—	2 381	—	—
Autres passifs financiers courants *(hors instruments dérivés)* [(b)]	23	338	32	—	—	306	—
Instruments financiers dérivés	23	28	16	—	—	—	12
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS		**11 270**	**57**	**—**	**10 824**	**376**	**12**

(a) Hors passifs de contrat IFRS 15.
(b) Hors charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres impôts indirects à payer, primes et décotes, passifs courants et passifs de contrat au sens d'IFRS 15.

En millions d'euros	Notes	Total 31 décembre 2022	Actifs financiers / (passifs) – évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Participations – juste valeur par le biais des éléments du résultat global	Actifs financiers / (passifs) au coût amorti	Autres passifs financiers	Instruments dérivés qualifiés comme instruments de couverture
Autres actifs financiers non courants *(hors instruments dérivés)*	14	308	2	44	263	—	—
Créances sur contrats de location	14	88	—	—	88	—	—
Créances clients	25.2.2	2 754	—	—	2 754	—	—
Autres actifs financiers courants *(hors instruments dérivés)*	14	0	—	—	0	—	—
Instruments financiers dérivés	14	29	23	—	—	—	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	1 960	—	—	1 960	—	—
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS		**5 139**	**25**	**44**	**5 065**	**—**	**6**
Dettes financières non-courantes	19	7 858	—	—	7 858	—	—
Autres passifs financiers non courants *(hors instruments dérivés)* [(a)]	23	193	7	—	33	152	—
Dettes financières courantes	19	1 164	—	—	1 164	—	—
Dettes fournisseurs	24	2 297	—	—	2 297	—	—
Autres passifs financiers courants *(hors instruments dérivés)* [(b)]	23	227	69	—	—	158	—
Instruments financiers dérivés	23	37	19	—	—	—	18
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS		**11 776**	**95**	**—**	**11 352**	**310**	**18**

(a) Hors passifs de contrat IFRS 15.
(b) Hors charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres impôts indirects à payer, primes et décotes, passifs courants et passifs de contrat au sens d'IFRS 15.

La valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti est proche de leur juste valeur à l'exception des dettes financières non courantes pour lesquelles la juste valeur est égale à 6 559 millions d'euros (7 858 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers se décomposent comme suit :

- dettes financières : la juste valeur des instruments de dette cotés est égale à leur valeur de marché. La hiérarchie retenue pour déterminer leur juste valeur est celle de Niveau 1. La juste valeur des instruments de dette non cotés est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, sur la base du taux du marché actuellement disponible pour des créances similaires et après ajustement compte tenu de la note de crédit actuelle de la Société. La hiérarchie retenue pour déterminer leur juste valeur est celle de Niveau 2 ;
- trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements court-terme : le niveau de hiérarchie retenu pour déterminer la juste valeur des fonds communs de placement est le Niveau 1 ; le niveau de hiérarchie retenu pour déterminer la juste valeur des dépôts à terme est le Niveau 2 ;
- instruments financiers dérivés : la juste valeur des instruments financiers dérivés correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs calculés en utilisant les données de marché disponibles. Le niveau de hiérarchie retenu pour déterminer cette juste valeur est le Niveau 2 ;
- investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : le niveau de hiérarchie retenu pour déterminer cette juste valeur est de Niveau 3, à l'exception des participations dans les sociétés cotées dont la juste valeur correspond au prix coté sur les marchés actifs, c'est-à-dire à un Niveau 1.

Les Autres passifs financiers intègrent les dettes sur options de rachat de minoritaires ainsi que les dettes liées aux investissements financiers. La variation de la juste valeur des engagements au titre des options de vente est comptabilisée dans les capitaux propres du Groupe.

25.2. Risques de contrepartie

25.2.1. Risques de crédit lié à la gestion des ressources financières

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre de la gestion de ses ressources financières, c'est-à-dire au risque qu'une banque manque à ses obligations contractuelles (placements à court terme, instruments de couverture ou lignes de crédit), ce qui induirait une perte financière pour le Groupe.

La défaillance d'une contrepartie peut se traduire par une perte de valeur (cas du non-remboursement d'un actif) ou par une perte de liquidité (impossibilité de tirer sur une ligne de crédit non utilisée). Pour limiter ce risque, le Groupe traite en priorité avec des établissements bancaires de premier plan tout en diversifiant ses contreparties bancaires, afin de limiter son exposition individuelle, en fonction de la notation de la contrepartie. Par ailleurs, la trésorerie disponible est principalement investie de manière à répondre aux critères de classification *Trésorerie et équivalents de trésorerie* conformément à la stratégie du Groupe (c'est-à-dire qu'au moins 90 % de la trésorerie excédentaire doit être investie dans des produits correspondant à la catégorie *Trésorerie et équivalents de trésorerie* telle que définie par les normes IFRS).

Le Groupe souscrit à des contrats dérivés dans le cadre de divers contrats-cadres qui contiennent des clauses permettant de compenser les montants à recevoir et à payer uniquement en cas de survenance d'événements futurs tels que le défaut ou tout autre risque de crédit de l'une des parties contractantes.

Dans la mesure où le Groupe ne dispose d'aucun droit légal contractuel à compenser les montants reconnus, les accords mentionnés ne remplissent pas les critères de compensation dans les états financiers.

À la connaissance du Groupe, aucune perte potentielle induite par l'incapacité des contreparties susmentionnées à s'acquitter de leurs obligations contractuelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

25.2.2. Risques de crédit liés aux contreparties commerciales

Le Groupe assure la gestion localement et le suivi du risque de crédit de manière centralisée. Une partie de son chiffre d'affaires est toutefois réalisée directement auprès des consommateurs, ce qui n'expose le Groupe à aucun risque de crédit.

Le risque de crédit du Groupe n'est pas fortement concentré et, dans tous les cas, le Groupe dispose de procédures adéquates pour s'assurer que ses ventes de produits et de services sont effectuées à des clients qu'il estime fiables au vu de leur situation financière et de son expérience passée. Des limites de crédit sont fixées en tenant compte de l'évaluation, interne et externe, de la solvabilité des clients. L'utilisation des limites de crédit est régulièrement contrôlée au moyen de procédures automatiques.

Au 31 décembre 2023, les créances clients échues non dépréciées s'élevaient à 300 millions d'euros (332 millions d'euros fin 2022).

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients à moins d'un an [(a)]	2 936	2 697
Créances clients à plus d'un an [(b)]	97	57
dont :		
créances clients non échues	*2 734*	*2 422*
créances clients échues	*300*	*332*

(a) Au poste « *Créances clients* » de l'état de la situation financière consolidée.
(b) Au poste « *Autres* actifs *non courants* » de l'état de la situation financière consolidée.

La répartition des créances clients par ancienneté au 31 décembre 2023 est la suivante :

En millions d'euros	Total	Non échues	Échues	< 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 12 mois
Créances clients à moins d'un an (valeur brute)	3 102	2 658	445	310	65	70
Provision pour créances douteuses	(166)	(20)	(145)	(37)	(46)	(62)
Créances clients à moins d'un an (valeur nette)	**2 936**	**2 637**	**299**	**272**	**19**	**8**
Créances clients à plus d'un an (valeur brute)	99	99	—	—	—	—
Provision pour créances douteuses	(2)	(2)	—	—	—	—
Créances clients à plus d'un an (valeur nette)	**97**	**97**	**—**	**—**	**—**	**—**
TOTAL CRÉANCES CLIENTS (COURANTES ET NON COURANTES)	**3 033**	**2 734**	**300**	**272**	**19**	**8**

25.3. Risques de liquidité

Les activités du Groupe l'exposent au risque que ses sources de liquidité se révèlent insuffisantes pour couvrir ses besoins de financement. Le Groupe vise à disposer d'un approvisionnement permanent en liquidité pour assurer son indépendance et sa croissance. Sa politique de financement repose sur la diversification des sources de financement, sur le recours à des financements à moyen et long terme, sur un étalement de l'échéance de ses dettes dans le temps et sur la mise en place de lignes de crédit bancaire confirmées.

Au 31 décembre 2023, l'essentiel des financements à long terme et des lignes de crédit du Groupe était concentré sur EssilorLuxottica, qui assure ensuite le refinancement des filiales. Certaines sociétés peuvent toutefois avoir à apprécier l'opportunité de se financer localement, lorsque les financements intragroupes ne sont pas envisageables au regard de la réglementation locale.

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait de 2 249 millions d'euros de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le tirage sur ces lignes ne fait l'objet d'aucun covenant. Au 31 décembre 2023, aucune de ces lignes n'avait été utilisée.

EssilorLuxottica a reçu les notations de crédit suivantes :

	Long terme	Court terme	Perspectives	Date d'effet
Moody's	A2	P-1	Stable	27 septembre 2023
Standard & Poor's	A	A-1	Stable	13 avril 2023

La répartition de l'Endettement financier net (hors dettes de loyer) et des lignes de crédit disponibles du Groupe par échéance contractuelle à fin 2023 se décompose comme suit :

En millions d'euros	2024 (1 an)	2025 (2 ans)	2026 (3 ans)	2027 (4 ans)	2028 (5 ans)	> 2028 (> 5 ans)	Total
Obligations	1 299	1 496	1 247	1 491	1 245	989	7 767
Billets de trésorerie	452	—	—	—	—	—	452
Prêts bancaires	5	0	—	—	—	—	5
Placement privé	—	—	—	88	—	—	88
Comptes créditeurs de banques	32	—	—	—	—	—	32
Autres dettes	69	3	0	0	—	—	72
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	**1 858**	**1 500**	**1 247**	**1 579**	**1 245**	**989**	**8 417**
Investissements court terme	—	—	—	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 558)	—	—	—	—	—	(2 558)
Instruments dérivés sur les dettes *financières (couverture de juste valeur)*							(0)
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	**(700)**	**1 500**	**1 247**	**1 579**	**1 245**	**989**	**5 859**
Crédits syndiqués disponibles	—	—	—	—	1 750	—	1 750
Crédits bancaires bilatéraux disponibles	100	150	—	—	249	—	499
Financement relais disponible	—	—	—	—	—	—	—

La ventilation de la dette financière brute en valeur nominale (valeur faciale) par date d'échéance contractuelle à fin 2023 est la suivante (montants non actualisés, intérêts inclus) :

En millions d'euros	2024 (1 an)	2025 (2 ans)	2026 (3 ans)	2027 (4 ans)	2028 (5 ans)	> 2028 (> 5 ans)	Total
Obligations	1 319	1 526	1 274	1 519	1 264	1 023	7 924
Billets de trésorerie	452	—	—	—	—	—	452
Prêts bancaires	5	0	—	—	—	—	5
Placements privés	1	2	2	93	—	—	98
Comptes créditeurs de banques	32	—	—	—	—	—	32
Autres dettes	73	3	0	0	—	—	77
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	**1 883**	**1 532**	**1 276**	**1 612**	**1 264**	**1 023**	**8 589**

Également mentionné en note 19 – Dettes financières, incluant les dettes de loyer.

Clauses de sûreté négative et covenants bancaires

Certains des accords de financement du Groupe (voir note 19 – Dettes financières, incluant les dettes de loyer) comportent des clauses de sûreté négative et covenants bancaires, comme stipulé dans les accords concernés.

Les covenants bancaires exigent du Groupe de respecter certains ratios financiers. Les plus importantes de ces clauses ont fixé un plafond pour les ratios excédent brut d'exploitation/charges financières et dette prioritaire/total actifs consolidés.

Si le Groupe ne respectait pas les ratios susmentionnés, il pourrait se trouver contraint de rembourser la totalité de la dette restant à payer s'il ne corrigeait pas la situation dans les délais stipulés par l'accord applicable.

Le Groupe vérifie le respect de ces covenants à la fin de chaque semestre. Au 31 décembre 2023, il en respectait l'intégralité.

25.4. Risques de change

En raison de sa présence internationale, le Groupe est naturellement exposé à la variation du cours des devises. Ce facteur influe sur ses opérations commerciales, sur ses financements et sur la conversion en euros des comptes de ses filiales étrangères libellés dans d'autres monnaies.

En particulier, le Groupe exerce ses activités et réalise son chiffre d'affaires dans de nombreux pays différents et dans des monnaies multiples. Il s'ensuit que ses résultats peuvent se trouver sensiblement affectés par les fluctuations des taux de change.

Le taux de change auquel le Groupe est le plus exposé est l'EUR/USD.

Au 31 décembre 2023, l'essentiel de la couverture de change était géré par EssilorLuxottica et ses sous-holdings (Essilor, Luxottica et GrandVision). Le Groupe cherche à limiter l'impact du risque de change d'abord en privilégiant les couvertures naturelles, puis en couvrant les expositions transactionnelles résiduelles au moyen d'achats et de ventes de devises à terme ou d'options de change. Les opérations de change ont pour seule vocation de couvrir le risque de change associé à une activité économique et financière et le Groupe n'effectue pas de telles opérations sans flux physique sous-jacent. Le risque de conversion des comptes des filiales tenus en devises étrangères ne fait pas l'objet de couvertures.

25.5. Risques de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion du risque de taux consiste à minimiser le coût du financement tout en limitant la volatilité des charges financières induite par les variations de taux d'intérêt. Une part majoritaire des financements du Groupe est ainsi maintenue à taux fixe, lors de leur émission ou par le recours à une couverture.

La quasi-totalité des financements du Groupe est concentrée sur EssilorLuxottica, qui centralise donc la gestion du risque de taux.

La position de taux d'intérêt avant et après couverture se décompose comme suit :

	Endettement financier net		Instruments dérivés		Position nette – taux d'intérêt	
En millions d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Endettement financier brut	7 882	535	(300)	300	7 582	835
Investissements court terme	—	—	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(2 558)	—	—	—	(2 558)
Instruments dérivés sur les dettes financières *(couverture de juste valeur)*	—	—	—	—	—	—
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	**7 882**	**(2 023)**	**(300)**	**300**	**7 582**	**(1 723)**

La position de taux d'intérêt par devise, avant et après couverture se décompose comme suit :

	Endettement financier net		Instruments dérivés		Position nette – taux d'intérêt	
En millions d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
EUR	7 794	(990)	(300)	300	7 494	(690)
USD	84	(191)	—	—	84	(191)
Autres	3	(842)	—	—	3	(842)
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	**7 882**	**(2 023)**	**(300)**	**300**	**7 582**	**(1 723)**

25.6. Risques sur les matières premières

Les activités du Groupe l'exposent à la volatilité des prix de l'énergie, du gaz et des matières premières. Au cours de l'année, le Groupe a conclu des accords et mis en place des instruments financiers de couverture afin de diminuer la volatilité de ses coûts d'approvisionnement en énergie et en matières premières.

25.7. Instruments financiers dérivés

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*. À la conclusion du contrat, les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat lorsque celle-ci est positive, ou en tant que dettes financières à la juste valeur par le compte de résultat si elle est négative.

Le Groupe qualifie certains instruments dérivés d'instruments en couverture des flux de trésorerie ou en couverture de juste valeur (comptabilité de couverture sur des risques liés aux taux d'intérêt, au prix de l'énergie et aux changes). Pour chaque instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion du risque, sa stratégie de couverture et la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'efficacité de la couverture de ces instruments est évaluée à la date de sa mise en place, puis de manière régulière.

La juste valeur totale d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois. Il est classé en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous :

Couverture des flux de trésorerie

Quand un instrument financier dérivé est qualifié comme couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs ou à des transactions prévues hautement probables, la part efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, tandis que le gain ou la perte relatif à la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisé en résultat. Le montant cumulé dans la réserve de couverture des flux de trésorerie est recyclé en résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue se réalise. Lorsque l'on ne s'attend plus à la réalisation d'une transaction prévue, le produit ou la perte cumulé qui avait été constaté dans les autres éléments du résultat global est immédiatement recyclé en résultat.

Couverture de l'investissement net dans une activité à l'étranger

Le Groupe peut couvrir le montant de ses investissements nets dans une activité à l'étranger. Dans ce cas, la part efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global en Écarts de conversion. Le montant comptabilisé en Écarts de conversion est recyclé en résultat lors de la vente de la participation dans cette activité à l'étranger, ou de la liquidation de l'entité. La partie inefficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat.

Couverture de juste valeur

Quand un instrument financier dérivé est désigné comme couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ainsi que celles de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat.

Instruments financiers non qualifiés en instruments de couverture

Certains instruments financiers dérivés qui en substance sont utilisés à des fins de couverture ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 – *Instruments financiers*. Les gains et pertes issus de la variation de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisés directement en résultat.

25.7.1. Valeur de marché par nature

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
En millions d'euros	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Opérations de change à terme	(7)	4 857	6	3 951
Options de change	—	—	—	—
Swaps croisés sur devises et taux	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	300	(2)	300
Options de taux d'intérêt (caps)	—	—	—	—
Matières premières [(a)]	(10)	32	(11)	58
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**(16)**	**5 189**	**(8)**	**4 309**

(a) Principalement liée à l'approvisionnement en énergie et en gaz.

25.7.2. Valeur de marché par stratégie de couverture

En millions d'euros	31 décembre 2023 Actifs	31 décembre 2023 Passifs	31 décembre 2022 Actifs	31 décembre 2022 Passifs
Couverture des flux de trésorerie				
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	—
Opérations de change à terme	1	(2)	3	(3)
Matières premières [(a)]	—	(9)	2	(13)
Couverture de juste valeur				
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	(2)
Non affectés à une relation de couverture				
Change à terme	11	(17)	23	(17)
Matières premières [(b)]	—	(1)	1	(1)
VALEUR DE MARCHÉ TOTALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	**12**	**(29)**	**29**	**(37)**
dont instruments financiers dérivés courants	*12*	*(27)*	*29*	*(36)*
dont instruments financiers dérivés non-courants	—	*(1)*	—	*(1)*

(a) Principalement liée à l'approvisionnement en énergie et en gaz.
(b) Principalement liée aux métaux.

25.7.3. Détail des transactions en devises au 31 décembre 2023 (valeur nominale)

	Devise achetée												
En millions d'euros	EUR	USD	CNY	HKD	GBP	AUD	JPY	THB	CAD	CHF	SEK	Autres	Total
Devise vendue													
EUR	—	1 813	422	104	105	197	31	80	74	25	31	258	3 141
USD	337	—	35	10	0	0	16	21	1	—	—	95	525
GBP	155	3	—	—	—	—	—	—	—	—	20	3	180
HKD	150	31	32	—	—	—	4	—	—	—	—	—	217
CAD	4	30	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	36
AUD	6	1	—	37	—	—	—	—	—	—	—	—	44
MXN	99	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	135
JPY	72	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	80
SEK	40	1	—	—	5	—	—	—	—	—	—	3	48
INR	14	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
THB	18	14	—	5	—	—	2	—	—	—	—	—	39
NOK	26	0	—	—	2	—	—	—	—	—	—	1	29
CNY	39	8	—	4	—	—	4	—	—	—	—	—	54
BRL	28	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50
SGD	3	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	9
ZAR	9	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Autres	178	32	—	3	5	5	—	—	—	—	18	2	243
TOTAL	**1 177**	**1 996**	**489**	**176**	**126**	**203**	**57**	**101**	**76**	**25**	**69**	**363**	**4 857**

Note 26 Engagements et passifs éventuels

26.1. Engagements

Au 31 décembre 2023, les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Garanties et cautions	628	271
Licences	870	1 029
Autres	68	91
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**1 567**	**1 391**

Dans le cadre de son impact social au service de la Mission de l'entreprise, Essilor International a signé en mars 2021 un partenariat avec Vision Catalyst Fund (« VCF »), un fonds de 1 milliard de dollars créé en 2018 pour donner accès à la santé visuelle à l'ensemble des populations du Commonwealth. Avec cet accord, la Société vise à soutenir VCF par le biais d'un don d'un maximum de 200 millions de paires de verres correcteurs gratuits sur une période s'achevant en 2030.

En 2022, le Groupe a signé un contrat d'achat d'électricité avec un fournisseur d'énergie italien pour acheter l'électricité produite par une centrale éolienne afin de couvrir environ la moitié des besoins en électricité de ses activités italiennes. Cet accord, devenu effectif depuis le 1er janvier 2023 pour une durée de 12 ans, porte sur un engagement d'achat par le Groupe d'un volume d'énergie de 70 GWh par an. Ce contrat a été conclu pour les besoins propres de l'activité normale du Groupe (il sera comptabilisé comme un achat pour usage propre à compter du deuxième trimestre 2024).

En ce qui concerne les engagements de loyers futurs liés aux contrats de location, les sorties de trésorerie les plus significatives non déjà reflétées dans l'évaluation des dettes de loyer sont les parts de loyers variables des charges de location. Leurs montants pour l'exercice courant sont indiqués au paragraphe 12.3 *Impact des contrats de location sur le compte de résultat ;* cette information peut être utilisée pour évaluer l'exposition potentielle aux sorties de trésorerie futures générées par les contrats de location.

26.1.1. Garanties et cautions

Les garanties et cautions sont principalement composées de garanties accordées par la société mère aux filiales du Groupe.

26.1.2. Licences

Le Groupe a conclu des contrats de licence avec certains stylistes pour la production, la conception et la distribution de montures solaires et ophtalmiques. En vertu de ces contrats de licence, dont la durée oscille généralement entre 5 et 15 ans (et peuvent contenir des options de renouvellement), le Groupe est également tenu de verser une redevance comprise entre 6 % et 13 % du chiffre d'affaires net réalisé sur la collection concernée. Certains contrats prévoient également le paiement de minimums annuels garantis et d'une participation obligatoire aux dépenses de marketing (cette dernière étant comprise entre 5 % et 12 % du chiffre d'affaires net de la collection concernée). Ces contrats sont généralement résiliables par anticipation par l'une ou l'autre des parties pour diverses raisons telles que, entre autres, le non-paiement des redevances, des ventes inférieures au chiffre d'affaires convenu ou une modification non autorisée des produits concernés.

Les montants minimums à payer dans le cadre de ces contrats se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
À moins d'un an	234	213
À plus d'un an et moins de 5 ans	366	484
À plus de 5 ans	270	332
TOTAL	**870**	**1 029**

L'exposition à moins d'un an présentée dans le tableau ci-dessus inclus le montant à verser qui résulte d'un accord entre EssilorLuxottica et Eastman Kodak Company dans le cadre de l'accord mondial de licence perpétuelle signé le 27 juillet 2023. Cet accord, effectif à compter du 1er janvier 2024, octroie à EssilorLuxottica les droits d'utilisation exclusifs des marques déposées de Kodak pour les produits et services liés aux activités d'EssilorLuxottica et ce, pour une durée illimitée.

26.2. Litiges et passifs éventuels

26.2.1. Pratiques anticoncurrentielles présumées

Enquêtes de l'Autorité de la concurrence française

Essilor

En juillet 2014, le service d'investigation de l'Autorité de la concurrence en France a effectué des visites inopinées auprès des entités Essilor en France et d'autres acteurs de l'industrie des verres ophtalmiques impliqués dans la vente en ligne de verres ophtalmiques. Dans le cadre de cette enquête, une sanction de 81 millions d'euros a été prononcée le 6 octobre 2022 à l'encontre d'Essilor International (dont 15 millions d'euros solidairement avec EssilorLuxottica) pour discrimination envers les *pure-players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques.

EssilorLuxottica conteste fermement la décision de l'Autorité de la concurrence et a fait appel de cette décision le 23 novembre 2022, toujours confiant dans sa capacité à prouver que la décision de l'Autorité est infondée. En conséquence, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes), considère le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 15 février 2023, 81 millions d'euros ont été versés à l'administration en France dans l'attente de la décision en appel. Ce décaissement est considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure (voir note 14 – Autres actifs (courants et non courants)).

Luxottica

Suite à de longues procédures contre Luxottica, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence en France à une amende de 125 millions d'euros le 22 juillet 2021 pour pratiques anticoncurrentielles. Le Groupe a fait appel de cette décision le 10 septembre 2021 et reste confiant d'être en mesure de prouver que la décision n'est fondée ni en droit ni en fait. Ainsi, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes) continue à considérer le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 14 décembre 2021, 125 millions d'euros avaient été transférés à l'administration en France. Ce décaissement a été considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure en cours et a été comptabilisé comme tel. La décision de la cour d'appel relative à cette affaire étant maintenant attendue dans les 12 mois suivant la date de clôture, cette avance a été reclassée en *Actifs non-financiers courants* (voir note 14 – Autres actifs (courants et non courants)).

Autorité de la concurrence en Turquie

À la suite d'une enquête ouverte en 2021, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence turque à une amende de 492 millions de livres turque le 18 août 2023 pour violation de son contrat d'exclusivité et regroupement abusif. EssilorLuxottica est en désaccord avec l'Autorité de la concurrence turque et fera appel de sa décision, confiant d'être en mesure de démontrer que cette décision n'est pas fondée.

Autres enquêtes

Le Groupe fait également l'objet d'une enquête initiée en 2022 par les autorités en charge de la concurrence en Grèce sur des pratiques commerciales locales. Le Groupe collabore avec les autorités sur cette enquête en cours.

26.2.2. Actions de Groupe

En 2023, un accord a été conclu afin de régler une action de groupe dans laquelle une filiale américaine de la Société est la défenderesse. Ce règlement reste en attente d'une validation finale par le Tribunal. En conséquence, le Groupe a réévalué sa provision (voir note 22 – Provisions (courantes et non courantes)). Le montant de cette transaction est en partie pris en charge par une compagnie d'assurance (voir note 14 – Autres actifs (courants et non courants)).

Par ailleurs, certaines entités du Groupe EssilorLuxottica, principalement aux États-Unis et au Canada, font l'objet d'actions de groupe *(class actions)* ou d'actions de groupe putatif *(putative class actions)* devant les tribunaux fédéraux et de certains États sur la base d'allégations d'élimination de la concurrence, de fixation des prix, de publicité mensongère et trompeuse, de fausses déclarations, de réclamations au titre de la garantie, de contrôle illicite des optométristes et de violation de la sécurité des données. Il s'agit, entre autres, d'actions de groupe putatif déposées au deuxième semestre 2023 devant les tribunaux fédéraux américains pour des allégations de fixation des prix et de monopole. Les entités concernées contestent le bien-fondé de ces actions.

26.2.3. Litiges fiscaux

EssilorLuxottica est impliqué dans plusieurs litiges fiscaux, au titre desquels le Groupe a d'ores et déjà comptabilisé des provisions.

26.2.4. Autres procédures en cours

Shamir Optical, une filiale américaine de la Société, fait l'objet d'une enquête de la part des autorités fédérales américaines *(Department of Justice)* à propos de certaines activités promotionnelles.

De plus, EssilorLuxottica et ses filiales font l'objet d'actions en justice dans diverses autres procédures juridiques survenues dans le cours ordinaire de leurs activités. EssilorLuxottica conteste le bien-fondé de ces procédures, dans lesquelles elle a fermement l'intention de faire valoir ses droits.

À la date de l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, ces autres procédures en cours et connues du Groupe ne devraient pas impacter significativement sa situation financière ni son résultat.

Note 27 Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées sont :

- les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica et leur entourage proche ;
- les sociétés sur lesquelles les principaux membres du Conseil d'administration, les principaux dirigeants ou leur entourage exercent le contrôle ou une influence notable ;
- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence significative ; et
- les personnes et les sociétés qui exercent un contrôle sur le Groupe.

De plus, comme Delfin S.à r.l. est la maison-mère d'EssilorLuxottica, les parties liées de la Société comprennent également les parties liées de la société Delfin.

27.1. Rémunérations des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants

En millions d'euros	2023	2022
Montant des rémunérations et avantages comptabilisés	41	39
Rémunération de l'activité des administrateurs (ex-jetons de présence)	1	1
TOTAL	**42**	**40**

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022.

Le total des rémunérations et avantages indiqué ci-dessus comprend les salaires, traitements et cotisations de sécurité sociale, la participation aux résultats de l'entreprise, les primes, les avantages en nature et les paiements fondés sur des actions.

Aucune transaction en dehors de l'activité normale du Groupe n'a été conclue durant l'exercice avec des membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants.

27.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions intervenues avec les parties liées au titre des exercices 2023 et 2022 se décomposent comme suit :

	Compte de résultat consolidé 2023		Bilan au 31 décembre 2023	
En millions d'euros	Produits	Charges	Actif	Passif
Mazzucchelli 1849 S.p.A. [(a)]	1	(30)	1	11
Triapex s.r.o. [(a)]	—	(4)	—	2
Reliance Vision Express Private [(a)]	1	—	0	—
Autres	—	(0)	—	—
TOTAL	**2**	**(34)**	**1**	**13**

(a) Entreprises associées.

	Compte de résultat consolidé 2022		Bilan au 31 décembre 2022	
En millions d'euros	Produits	Charges	Actif	Passif
Mazzucchelli 1849 S.p.A. [(a)]	—	(24)	—	8
Triapex s.r.o. [(a)]	—	(4)	—	3
Visionweb [(a) (b)]	—	(1)	—	—
Gateway Professional Network [(a) (c)]	0	(2)	—	—
Autres	1	—	0	—
TOTAL	**1**	**(30)**	**0**	**11**

(a) Entreprises associées.
(b) Consolidée intégralement à partir de la fin du mois de janvier 2022.
(c) Consolidée intégralement au 1er juillet 2022.

Les relations entre le Groupe et ses parties liées sont de nature commerciale. En 2023, le Groupe a acheté/vendu des produits et services de/vers ces entités. Ces transactions ont été conclues dans des conditions de marché dans le cadre des activités commerciales courantes normales.

Note 28 Gestion du capital

Les objectifs de la gestion du capital du Groupe consistent à permettre à ce dernier de dégager durablement des rendements pour ses actionnaires et des bénéfices pour d'autres parties prenantes, en équilibrant sa structure de capital et en abaissant le coût du capital, afin de s'assurer une situation financière solide.

Pour surveiller l'évolution du capital, la Direction suit notamment le rapport entre son *Endettement financier net* et le *Total des capitaux propres.*

L'Endettement financier net est calculé comme la dette totale retraitée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (voir note 19 – Dettes financières, incluant les dettes de loyer), tandis que le total des capitaux propres comprend tous les types de capitaux propres (voir note 18 – Capitaux propres).

Les ratios *Endettement financier net / Total des capitaux propres* aux 31 décembre 2023 et 2022 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Endettement financier net (A)	19	9 098	10 246
Total des capitaux propres (B)		38 891	38 147
RATIO ENDETTEMENT FINANCIER NET / CAPITAUX PROPRES (A) / (B)		**23,4 %**	**26,9 %**

Note 29 Honoraires des Commissaires aux comptes

EssilorLuxottica Honoraires 2023	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Pricewaterhouse-Coopers Audit		Réseau		Mazars France		Réseau	
En millions d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Société mère	1,1	38 %	0,0	0 %	0,8	57 %	0,0	0 %
Filiales intégrées globalement	1,6	55 %	11,4	98 %	0,6	41 %	6,0	98 %
Sous-total	**2,7**	**93 %**	**11,4**	**98 %**	**1,4**	**98 %**	**6,0**	**98 %**
Services autres que la certification des comptes [(a)]								
Société mère	0,2	7 %	0,0	0 %	0,0	1 %	0,0	0 %
Filiales intégrées globalement	0,0	0 %	1,0	2 %	0,0	1 %	0,1	2 %
Sous-total	**0,2**	**7 %**	**0,4**	**2 %**	**0,0**	**2 %**	**0,1**	**2 %**
TOTAL	**2,9**	**100 %**	**12,4**	**100 %**	**1,4**	**100 %**	**6,1**	**100 %**

(a) Au cours de l'année 2023, PricewaterhouseCoopers a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :
- prestations fiscales ;
- émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion ;
- procédures convenues et consultations techniques.

Au cours de l'année 2023, Mazars a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :
- consultations techniques ;
- services requis par la loi ;
- prestations fiscales.

EssilorLuxottica Honoraires 2022 *En millions d'euros*	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Pricewaterhouse-Coopers Audit		Réseau		Mazars France		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Société mère	1,3	50 %	0,0	0 %	0,7	42 %	0,0	0 %
Filiales intégrées globalement	1,1	43 %	12,3	97 %	0,7	44 %	5,8	98 %
Sous-total	**2,4**	**93 %**	**12,3**	**97 %**	**1,4**	**86 %**	**5,8**	**98 %**
Services autres que la certification des comptes [(a)]								
Société mère	0,2	7 %	0,0	0 %	0,2	14 %	0,0	0 %
Filiales intégrées globalement	0,0	0 %	0,4	3 %	0,0	0 %	0,1	2 %
Sous-total	**0,2**	**7 %**	**0,4**	**3 %**	**0,2**	**14 %**	**0,1**	**2 %**
TOTAL	**2,6**	**100 %**	**12,7**	**100 %**	**1,6**	**100 %**	**5,9**	**100 %**

(a) Au cours de l'année 2022, PricewaterhouseCoopers a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :
- prestations fiscales ;
- émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion ;
- procédures convenues et consultations techniques.

Au cours de l'année 2022, Mazars a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :
- consultations techniques ;
- services requis par la loi ;
- prestations fiscales.

Note 30 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1er janvier 2024 et le 14 février 2024, date d'arrêté des états financiers consolidés par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Annexe 1

Taux de change

Contre-valeur pour 1 euro		Taux de clôture		Taux moyen	
		31 décembre 2023	31 décembre 2022	2023	2022
AUD	Dollar australien	1,6263	1,5693	1,6288	1,5167
BRL	Real brésilien	5,3618	5,6386	5,4010	5,4399
CAD	Dollar canadien	1,4642	1,4440	1,4595	1,3695
CNY	Yuan chinois	7,8509	7,3582	7,6600	7,0788
GBP	Livre sterling	0,8691	0,8869	0,8698	0,8528
HKD	Dollar de Hong Kong	8,6314	8,3163	8,4650	8,2451
JPY	Yen japonais	156,3300	140,6600	151,9903	138,0274
INR	Roupie indienne	91,9045	88,1710	89,3001	82,6864
MXN	Peso mexicain	18,7231	20,8560	19,1830	21,1869
USD	Dollar américain	1,1050	1,0666	1,0813	1,0530

Annexe 2

Participations dans les sociétés du Groupe

Les principales sociétés du Groupe figurent dans le tableau ci-dessous, ainsi que pour chacune d'entre elles le pourcentage d'intérêt détenu par Groupe et la méthode de consolidation. Ces informations permettent de déterminer si une entité est contrôlée par le Groupe (d'un point de vue comptable) ou non, tandis que le pourcentage d'intérêt permet de comprendre quelle part du résultat net et des capitaux propres nets est allouée aux participations ne donnant pas le contrôle.

La liste complète des sociétés consolidées du Groupe est disponible sur demande au siège de la Société.

		2023		2022
Société	Pays	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
ESSILORLUXOTTICA SA	France	Société mère [a]		
LUXOTTICA GROUP SPA	Italie	Société consolidante [a]		
LUXOTTICA SOUTHERN AFRICA (PTY) LTD	Afrique du Sud	Intégration globale	100 %	100 %
APOLLO OPTIK HOLDING GMBH & CO KG [b]	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION TECHCENTRE DEUTSCHLAND GMBH [b]	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA GERMANY GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
ROBIN LOOK GMBH [b]	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
RUPP + HUBRACH OPTIK GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
LA OPTICA S.A.	Argentine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RETAIL AUSTRALIA PTY LTD	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SOUTH PACIFIC HOLDINGS PTY LIMITED	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
OPTIMED AUSTRALIA PTY LTD	Australie	Intégration globale	75 %	75 %
PEARLE ÖSTERREICH GMBH	Autriche	Intégration globale	100 %	100 %
GRAND OPTICIENS BELGIUM N.V.	Belgique	Intégration globale	100 %	100 %
BRASILOR COMÉRCIO DE PRODUTOS ÓPTICOS E PARTICIPACOES LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR DA AMAZONIA E COMERCIO LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA BRASIL PRODUTOS OTICOS E ESPORTIVOS LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
MULTI-OPTICA DISTRIBUIDORA LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
OTICAS CAROL LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
SGH BRASIL COMERCIO DE OCULOS LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
VE BULGARIA EOOD	Bulgarie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA CANADA INC	Canada	Intégration globale	100 %	100 %
NIKON OPTICAL CANADA INC	Canada	Intégration globale	50 %	50 %
LUXOTTICA OF CHILE SA	Chili	Intégration globale	100 %	100 %
CHEMILENS (JIAXING) CO. LTD	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
ESSILOR (CHINA) HOLDING CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
JIANGSU WANXIN OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	80 %	80 %
LUXOTTICA (CHINA) INVESTMENT CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA (SHANGHAI) TRADING CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA COMMERCIAL SERVICE (DONGGUAN) CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA TRISTAR (DONGGUAN) OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
SHANGHAI ESSILOR OPTICAL COMPANY LIMITED	Chine	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	2023 Méthode de consolidation	2023 % d'intérêt	2022 % d'intérêt
XIAMEN ARTGRI OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
XIN TIANHONG OPTICAL COMPANY LIMITED	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
GRANDVISION CYPRUS LTD.	Chypre	Intégration globale	100 %	100 %
LAFAM S.A.S.	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OF COLOMBIA SAS	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
SERVIOPTICA S.A.S.	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
CHEMIGLAS CORP.	Corée du Sud	Intégration globale	50 %	50 %
LUXOTTICA KOREA LTD	Corée du Sud	Intégration globale	100 %	100 %
SMEY DANMARK A/S	Danemark	Intégration globale	63 %	63 %
SYNOPTIK A/S	Danemark	Intégration globale	63 %	63 %
LUXOTTICA MIDDLE EAST FZE	Émirats arabes unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR ESPANA	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR OPTICA INTERNATIONAL HOLDING SL	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SPAIN GRUPO OPTICO S.A.U.	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SPAIN SLU	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
INSTRUMENTARIUM OPTIKA OÚ	Estonie	Intégration globale	100 %	100 %
CLASSIC OPTICAL LABORATORIES, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
COSTA DEL MAR, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
DAC VISION INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EOA HOLDING CO., INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABORATORIES OF AMERICA HOLDING CO INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABORATORIES OF AMERICA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABS COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LATIN AMERICA & CARIBBEAN, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR OF AMERICA, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA USA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEBUY DIRECT, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEMED INSURANCE COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEMED VISION CARE LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FGX INTERNATIONAL INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FOR EYES OPTICAL CO. OF CALIFORNIA, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FOR EYES OPTICAL CO. OF COCONUT GROVE, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FOR EYES OPTICAL CO., INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FRAMES FOR AMERICA, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
I-COAT COMPANY, LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
INSIGHT OPTICAL MANUFACTURING CO. OF FLORIDA, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
K.B. CO. LLC, THE POLARIZED LENS COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OF AMERICA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
MOC ACQUISITION CORPORATION	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
OAKLEY INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
PREMIER OPHTHALMIC SERVICES LLC	États-Unis	Intégration globale	80 %	80 %
SATISLOH NORTH AMERICA	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	2023 Méthode de consolidation	2023 % d'intérêt	2022 % d'intérêt
SHAMIR INSIGHT INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
SIGHTGLASS VISION INC	États-Unis	Intégration globale	50 %	50 %
TRANSITIONS OPTICAL INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
TRI-SUPREME OPTICAL, LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
VISION SOURCE	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
WALMAN OPTICAL COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
INSTRU OPTIIKKA OY	Finlande	Intégration globale	100 %	100 %
BBGR	France	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR INTERNATIONAL SAS	France	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA AMERICA SAS	France	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION FRANCE S.A.S.	France	Intégration globale	100 %	100 %
INVOPTIC	France	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA FRANCE SASU	France	Intégration globale	100 %	100 %
MEGA OPTIC DESIGN	France	Intégration globale	75 %	75 %
NOVACEL OPHTALMIQUE	France	Intégration globale	75 %	75 %
SUNGLASS HUT FRANCE SASU	France	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION HELLAS S.A.	Grèce	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA HELLAS AE	Grèce	Intégration globale	70 %	70 %
LGL LTD	Guernesey	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA HONG KONG SERVICES LIMITED	Hong Kong	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION HUNGARY KFT.	Hongrie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR INDIA PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	100 %	100 %
GKB RX LENS PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	76 %	76 %
LUXOTTICA INDIA EYEWEAR PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	100 %	100 %
SUNGLASS HUT IRELAND LIMITED	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
TRANSITIONS OPTICAL LIMITED	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS IRELAND LTD.	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR ISRAELI HOLDINGS LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OPTICS LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
SHAMIR OPTICA HOLDING LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
SHAMIR OPTICAL INDUSTRY LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
NUANCE HEARING LTD	Israël	Intégration globale	100 %	
BARBERINI SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA WHOLESALE ITALIA SPA [c]	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
L.T.L. SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA ITALIA SRL	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SRL	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA ITALIA S.P.A. [d]	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
FUKUI MEGANE INDUSTRY CO LTD	Japon	Intégration globale	100 %	67 %
LUXOTTICA JAPAN CO LTD	Japon	Intégration globale	100 %	100 %
NIKON ESSILOR CO LIMITED	Japon	Intégration globale	50 %	50 %
ESSILORLUXOTTICA RE SA	Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION LUXEMBOURG S.A.R.L.	Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	2023 Méthode de consolidation	2023 % d'intérêt	2022 % d'intérêt
LUXOTTICA WHOLESALE MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR MEXICO S.A. DE C.V.	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
GVMV, S.A. DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
LUXOTTICA MEXICO SA DE CV	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICA LUX, S.A. DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
PRECISION OPTICA, S.A.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
SUNGLASS HUT DE MEXICO SAPI DE CV	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
TIDE TI, S.A. DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
GRANDOPTICAL MONACO S.A.R.L.	Monaco	Intégration globale	100 %	100 %
SOLARIS MONACO S.A.R.L.	Monaco	Intégration globale	100 %	100 %
BRILLELAND AS	Norvège	Intégration globale	63 %	63 %
INTEROPTIK AS	Norvège	Intégration globale	63 %	63 %
LUXOTTICA HOLLAND BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA THE NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
CHARLIE TEMPLE EUROPE B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	67 %
ESSILOR NEDERLAND BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR NEDERLAND HOLDING BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION FINANCE B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION RETAIL HOLDING B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SUPPLY CHAIN B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
VISION VENTURES B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICAS GMO PERU SAC	Pérou	Intégration globale	100 %	100 %
TOPSA PERU SAC	Pérou	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA POLAND SP ZOO	Pologne	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS SP SP.Z.O.O.	Pologne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR PORTUGAL – SOCIEDADE INDUSTRIAL DE ÓPTICA, LDA	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDOPTICAL PORTUGAL S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION PORTUGAL, UNIPESSOAL LDA.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SUPPLY CHAIN (PORTUGAL) S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA PORTUGAL SA	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
SOLARIS PORTUGAL S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GV CZ S.R.O.	République tchèque	Intégration globale	100 %	100 %
BBGR LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION TECH CENTRE UK LTD.	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LENSTEC	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA NORTH EUROPE LTD	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RETAIL UK LTD	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
TRIFLE HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
VISION DIRECT LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS (UK) LTD.	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	2023 Méthode de consolidation	2023 % d'intérêt	2022 % d'intérêt
COMPANY GRANDVISION LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
LENSMASTER OOO	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RUS LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
OPTIC CLUB LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA ASIA PACIFIC PTE LTD (EX. ESSILOR AMERA PTE LTD)	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
OSA INVESTMENTS HOLDINGS PTE LTD	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
TRANSITIONS OPTICAL (S) PTE. LTD.	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDOPTICAL SLOVAKIA S.R.O.	Slovaquie	Intégration globale	100 %	100 %
FUTURE EYEWEAR SWEDEN GROUP AB	Suède	Intégration globale	100 %	100 %
SMART EYES HOLDING AB	Suède	Intégration globale	63 %	63 %
SYNOPTIK SWEDEN AB	Suède	Intégration globale	63 %	63 %
ESSILOR SUISSE SA	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
KOCHOPTIK GMBH	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
MC OPTIK (SCHWEIZ) AG	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
SATISLOH AG	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH HOLDING AG	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
VISILAB MAGASINS S.A.	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
VISILABGROUP S.A.	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %
ESSILOR MANUFACTURING (THAILAND) CO LTD	Thaïlande	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA WHOLESALE (THAILAND) LTD. [e]	Thaïlande	Intégration globale	100 %	100 %
ATASUN OPTIK PERAKENDE TICARET ANONIM ŞIRKETI	Turquie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA GOZLUK ENDUSTRI VE TICARET ANONIM SIRKETI	Turquie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOPTICA	Ukraine	Intégration globale	51 %	51 %
TYLOR S.A.	Uruguay	Intégration globale	100 %	100 %

(a) EssilorLuxottica est la société mère du Groupe sur le plan juridique. Toutefois, à des fins comptables, le Rapprochement EL a été considéré comme une acquisition inversée, ce qui signifie que les états financiers consolidés du Groupe ont été établis dans la continuité de ceux de l'acquéreur comptable, à savoir Luxottica Group S.p.A.
(b) Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG (Schwabach), GrandVision TechCentre Deutschland GmbH (Schwabach) et Robin Look GmbH (Berlin) sont incluses dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica SA et bénéficient des dispositions d'exemption de la section 264 b HGB (Code de commerce Allemand) et de la section 264 Abs. 3 Nr. 5 HGB (Code de commerce allemand) pour l'exercice 2023. L'obligation légale d'établir des états financiers consolidés et un rapport de gestion pour un groupe ne s'applique pas au sous-groupe d'Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG conformément à la section 291 HGB, conjointement avec la section 1 et suivantes KonBefrV car Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG et ses filiales (GrandVision TechCentre Deutschland GmbH et Robin Look GmbH) sont incluses dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica SA.
(c) Précédemment Essilor Italia.
(d) Précédemment Salmoiraghi & Vigano' S.p.A.
(e) Précédemment Luxottica Wholesale (Thailand) Ltd.

4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EssilorLuxottica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les *goodwill* et les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette comptable de respectivement 30,3 milliards d'euros et 11,0 milliards d'euros.

Le Groupe réalise au moins une fois par an un test de dépréciation des *goodwill*. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable y compris le *goodwill*. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable est donc déterminée par référence à des éléments de marché ou des valeurs d'utilité basées sur une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés (comme décrit dans la note 10.1 «Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés). La détermination de la valeur recouvrable du fait de sa sensibilité aux principales données et hypothèses requiert des jugements et estimations importants de la Direction. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur recouvrable pourrait devenir inférieure à leur valeur nette comptable (comme décrit dans la note 10.1 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés). La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (déterminée selon des modalités similaires à celles appliquées pour les *goodwill)* et la juste valeur nette des frais de cession.

Compte tenu de la valeur significative des *goodwill* et des immobilisations incorporelles figurant au bilan, de la sensibilité des tests de dépréciation à certaines données et hypothèses majeures, des jugements de la Direction dans un contexte macroéconomique complexe et évolutif, et des enjeux liés aux risques climatiques et environnementaux, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des immobilisations incorporelles comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance (i) du processus mis en place par la Direction pour réaliser le test de dépréciation des *goodwill* et immobilisations incorporelles, (ii) des méthodes de suivi et de détermination des principales hypothèses ;
- examiner les groupes d'unités génératrices de trésorerie au niveau desquels les *goodwill* sont suivis par la Direction et apprécier leur cohérence avec l'organisation interne du Groupe, le niveau auquel les investissements sont suivis et le reporting interne ;
- corroborer l'analyse de la Direction conduisant à identifier l'existence ou l'absence de perte de valeur au 31 décembre 2023 ;
- apprécier la fiabilité du processus de préparation des projections de flux de trésorerie mis en œuvre par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité et, avec le support de nos experts en évaluation, examiner les modèles mathématiques correspondants. Nous avons également vérifié le correct calcul de ces modèles et leur cohérence avec les principales données source ;
- vérifier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les plans d'affaires de la Direction. Nous avons également réalisé, le cas échéant, une comparaison des prévisions de la Direction avec les performances passées, les perspectives de marché, ainsi que des analyses de sensibilité sur les tests de dépréciation ;
- vérifier que la note 10 « *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Évaluation des provisions pour litiges et des passifs liés aux positions fiscales incertaines et passifs éventuels

Risque identifié

EssilorLuxottica opère dans de nombreux pays à travers le monde et le Groupe est, par conséquent, exposé à différents risques liés à la marche des affaires, notamment des risques de nature fiscale et juridique.

Comme mentionné à la note 22 « Provisions (courantes et non courantes) » de l'annexe aux comptes consolidés, le montant des provisions est déterminé par le Groupe sur la base des faits et des circonstances, de l'historique des risques et des informations disponibles à la clôture conformément à IAS 37. Les provisions sont évaluées à la valeur des dépenses qui devraient se révéler nécessaires au règlement de l'obligation.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée – en dehors des cas de regroupements d'entreprises – mais ils sont mentionnés dans les notes aux états financiers, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques est très faible.

Les provisions pour litiges sont évaluées à 194 millions d'euros au 31 décembre 2023 (note 22 « Provisions (courantes et non courantes) » de l'annexe aux comptes consolidés) et les passifs relatifs à des positions fiscales incertaines représentent 316 millions d'euros au 31 décembre 2023 (note 8.2 « Créances et dettes d'impôts exigibles » de l'annexe aux comptes consolidés).

La note 26.2 « Litiges et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés expose les litiges et passifs éventuels significatifs et notamment la situation de contentieux du Groupe avec les autorités de la concurrence en France pour lesquels les réclamations des autorités s'élèvent à 81 millions d'euros vis-à-vis d'Essilor et 125 millions d'euros vis-à-vis de Luxottica au 31 décembre 2023.

L'estimation (i) des incidences des risques juridiques et fiscaux et (ii) des provisions et passifs afférents, constitués le cas échéant, fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue des contentieux en cours ou encore la probabilité de survenance des risques identifiés. Nous avons, pour cette raison, considéré ces éléments comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Afin d'identifier et d'obtenir une compréhension de l'ensemble des litiges et des postions fiscales incertaines existants ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant, nous nous sommes entretenus, en France et à l'étranger, avec les directions juridique et fiscale. Nous avons corroboré la liste des litiges identifiés avec les présentations réalisées par les directions juridique et fiscale au Comité d'audit et des risques et les informations fournies par les principaux cabinets d'avocats et experts utilisés par le Groupe.

Concernant les principaux litiges et positions fiscales incertaines pour lesquels une provision est constituée ou un passif éventuel mentionné dans les états financiers, nous avons évalué la qualité des estimations de la Direction en considérant les données, les hypothèses et les calculs utilisés selon les cas.

Nous avons, le cas échéant, avec l'aide de nos propres experts réalisé les procédures suivantes :

- examiner les éléments de procédure, les notes techniques de la Direction et, le cas échéant, les avis juridiques rendus par des cabinets d'avocats ou des experts externes afin d'apprécier le bienfondé d'une provision, d'un passif ou d'un passif éventuel ;
- effectuer, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, une revue critique des fourchettes d'estimation de risques et nous avons vérifié que les évaluations retenues par la Direction se situent dans ces fourchettes ;
- vérifier la permanence des méthodes utilisées pour ces évaluations lorsque cela était pertinent ;
- vérifier que les informations données dans les notes annexes aux comptes consolidés sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) devenue EssilorLuxottica par l'Assemblée générale du 14 juin 1983 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quarante-et-unième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 février 2024

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars	
Stéphane Basset	Pierre-Olivier Etienne	Jean-Luc Barlet	Guillaume Devaux

4.3 Comptes annuels de la société EssilorLuxottica

Les comptes annuels 2023 de la société EssilorLuxottica comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentés ci-après. Ils ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2023 le 14 février 2024 et a autorisé leur publication.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2023 se trouve en section 4.5.

4.3.1 Principales données

En millions d'euros, sauf donnée par action, en euros	2023	2022
Compte de résultat		
Résultat d'exploitation	(55)	(42)
Résultat courant	3 267	(58)
Résultat net	3 253	(101)
Bilan		
Capital social	82	81
Capitaux propres	26 397	23 571
Endettement net	7 434	8 704
Actif immobilisé	35 620	35 629
TOTAL DU BILAN	**37 524**	**36 994**
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	3,95 [(a)]	3,23

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024.

En 2023, EssilorLuxottica a enregistré une perte d'exploitation de 55 millions d'euros contre une perte de 42 millions d'euros en 2022. Cette variation provient principalement du poste *Autres achats et charges externes* en augmentation de 15 millions d'euros par rapport à 2022 en raison du développement des activités de la holding.

Le résultat courant de 3 267 millions d'euros inclus le résultat financier qui est en 2023 un gain de 3 322 millions d'euros contre une perte financière de 16 millions d'euros en 2022. Ce résultat financier provient essentiellement d'une distribution exceptionnelle de primes et de réserves de sa filiale Essilor International pour 3 500 millions d'euros, d'autres dividendes perçus pour 17 millions d'euros, partiellement compensés par une charge nette d'intérêts sur emprunts de 184 millions d'euros ainsi que d'un ajustement de la valeur d'utilité des titres immobilisés pour 12 millions d'euros.

Le résultat net comprend une perte nette exceptionnelle de 53 millions d'euros (contre 70 millions d'euros en 2022) essentiellement constituée par des coûts nets de refacturation des programmes d'actionnariat salarié livrés par actions propres pour 28 millions d'euros (41 millions d'euros en 2022) dont 17 millions au titre des actions de performance et 11 millions d'euros au titre du programme Boost. Les autres charges exceptionnelles sont relatives aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisitions des titres de participation pour 25 millions d'euros.

4.3.2 Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	2023	2022
Reprises sur amortissements et provisions		—	—
Autres produits		17	10
Total produits d'exploitation		**17**	**10**
Autres achats et charges externes		36	21
Charges de personnel		32	28
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
Autres charges		3	3
Total charges d'exploitation	**2**	**72**	**52**
Résultat d'exploitation		**(55)**	**(42)**
Résultat financier	3	3 322	(16)
Résultat courant		**3 267**	**(58)**
Résultat exceptionnel	4	(53)	(70)
Impôt sur les bénéfices (produit) / charge	5	(38)	(27)
RÉSULTAT NET		**3 253**	**(101)**

4.3.3 Bilan

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023 Montant brut	Amortissements, provisions	Montant net	31 décembre 2022 Montant net
Immobilisations corporelles		4	2	2	2
Immobilisations financières	6	35 642	24	35 618	35 627
Actif immobilisé		**35 646**	**27**	**35 620**	**35 629**
Clients et comptes rattachés	7	14	—	14	9
Autres créances	7	722	—	722	866
Valeurs mobilières de placement	8	312	—	312	360
Disponibilités et dépôts à terme		816	—	816	85
Actif circulant		**1 865**	**—**	**1 865**	**1 320**
Prime d'émissions d'emprunts obligataires		29	—	29	31
Charges constatées d'avance	9	11	—	11	15
TOTAL GÉNÉRAL		**37 551**	**27**	**37 524**	**36 994**

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	10.1	82	81
Primes d'émission, de fusion, d'apport		22 931	23 112
Réserve légale		8	8
Autres réserves		8	380
Report à nouveau		—	—
Résultat de l'exercice		3 253	(101)
Provisions réglementées		116	92
Capitaux propres	**10**	**26 397**	**23 571**
Provisions pour risques et charges	**11**	**495**	**540**
Emprunts obligataires	12.1	7 920	8 952
Autres dettes financières (dont emprunts auprès des filiales)	12.1	642	197
Dettes financières		**8 563**	**9 149**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.2	12	10
Dettes fiscales et sociales	12.2	14	9
Autres dettes	12.2	2 034	3 704
Dettes d'exploitation et diverses		**2 059**	**3 723**
Écart de conversion passif	13	9	12
TOTAL GÉNÉRAL		**37 524**	**36 994**

4.3.4 Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	2023	2022
Résultat net de l'exercice	3 253	(101)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	337	18
Capacité d'autofinancement	**3 589**	**(83)**
Variation du besoin en fonds de roulement [(a)]	(1 523)	2 193
Flux nets provenant des opérations	**2 067**	**2 110**
Investissements en immobilisations corporelles	—	—
Acquisition des titres de participations, autres titres immobilisés	(0)	(82)
Augmentation et diminution des prêts alloués aux filiales	(3)	127
Flux nets affectés aux investissements	**(3)**	**46**
Augmentation des capitaux propres	37	38
Transactions sur actions propres	(304)	(417)
Dividende	(487)	(454)
Augmentation et diminution des emprunts	(580)	(440)
Augmentation et diminution des prêts par les filiales	2	(2 343)
Flux nets provenant des opérations de financement	**(1 332)**	**(3 617)**
Variation de trésorerie	731	(1 461)
Trésorerie à l'ouverture	85	1 546
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE [(b)]	**816**	**85**

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement présenté dans le tableau ci-après.
(b) La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme dont le risque de variation de valeur est non significatif. Au 31 décembre 2023, les liquidités disponibles s'élevaient à 135 millions d'euros et les dépôts à terme à 681 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, la trésorerie ne comportait que des liquidités disponibles.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation
Créances d'exploitation	(14)	(9)	(5)
Créances diverses	(733)	(881)	148
Dettes d'exploitation	26	19	7
Dettes diverses	2 043	3 716	(1 673)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	**1 322**	**2 844**	**(1 523)**

4.3.5 Notes aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica

Note 1	Règles et méthodes comptables	272
Note 2	Charges d'exploitation	275
Note 3	Résultat financier	275
Note 4	Résultat exceptionnel	275
Note 5	Impôts sur les bénéfices	275
Note 6	Immobilisations financières	277
Note 7	Actif circulant	279
Note 8	Valeurs mobilières de placement	279
Note 9	Charges constatées d'avance	280
Note 10	Capitaux propres	280
Note 11	État des provisions	283
Note 12	Dettes	283
Note 13	Écarts de conversion	284
Note 14	Engagements hors bilan	285
Note 15	Informations sur le personnel	286
Note 16	Transactions entre parties liées	287
Note 17	Événements postérieurs à la clôture	287

La présente annexe comporte le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 37 524 millions d'euros, et le compte de résultat qui présente un bénéfice net de 3 253 millions d'euros.

EssilorLuxottica, société anonyme de droit français, a son siège au 147 rue de Paris à Charenton-le-Pont et est cotée sur Euronext. EssilorLuxottica et ses filiales constituent le groupe EssilorLuxottica ; l'actionnaire principal est la société Delfin S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les chiffres sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

Faits caractéristiques de l'exercice

Environnement macroéconomique et incertitudes géopolitiques

Au cours de l'année 2023, l'environnement macroéconomique est globalement resté marqué par l'inflation, les hausses des taux directeurs de la FED (*Federal Reserve* aux États-Unis) et de la BCE (Banque Centrale Européenne), un resserrement des conditions financières et des tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie.

Dans cet environnement contraint, le Groupe a été en mesure de croître grâce à son positionnement au croisement de multiples catégories – de la lunetterie, le luxe et le digital à la MedTech. De plus, les politiques du Groupe en termes de couverture de ses principaux risques (taux d'intérêt, prix d'achat des matières premières et de l'énergie, parmi d'autres) ont participé à atténuer la volatilité générale observée sur les marchés.

Ces constatations ont été prises en compte dans l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation détenus par la filiale. Cette valeur d'utilité restant supérieure à la valeur comptable des titres détenus, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Les incertitudes géopolitiques, telles que celles causées par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, sont toujours présentes. Néanmoins le Groupe a continué à opérer en Ukraine à travers ses chaînes de magasins, tandis qu'en Russie, l'offre de produits et de services distribués dans ses activités de vente au détail et de vente en gros est resté restreinte, comme annoncé par le Groupe en mars 2022.

Distribution exceptionnelle de réserves par Essilor International

La Société a reconnu sur l'exercice un produit financier de 3 500 millions d'euros provenant d'une distribution exceptionnelle de réserves et de primes d'émission effectuée par sa filiale Essilor International.

Enquête de l'Autorité française de la concurrence

Le 15 février 2023, Essilor Internationale, filiale de la société EssilorLuxottica a transféré 81 millions à l'administration en France suite à une sanction de 81 millions d'euros, prononcée par l'Autorité de la concurrence en France le 6 octobre 2022 à l'encontre d'Essilor International (dont 15 millions d'euros solidairement avec EssilorLuxottica) pour discrimination envers les *pure-players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques.

EssilorLuxottica et sa filiale Essilor International contestent fermement la décision de l'Autorité de la concurrence et ont fait appel de cette décision le 23 novembre 2022, toujours confiant dans leurs capacités à prouver que la décision de l'Autorité est infondée. En conséquence, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes), considère le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée et ce décaissement est considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure et a été comptabilisé comme tel dans les comptes de la filiale.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis. Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 modifié (règlement ANC n° 2018-01) relatif au Plan Comptable Général.

1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles comprennent principalement des agencements et d'autres immobilisations corporelles amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'évènements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

1.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. La Société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres de participation.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent ou sur des projections de flux de trésorerie futurs.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille étant des titres cotés sur des marchés réglementés, leurs valeurs d'utilité correspondent à la moyenne des cours de bourse sur le dernier mois de l'année.

Pour chacune de ces deux catégories de titres, si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est reconnue en résultat financier.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non-recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions auto détenues et figurent dans les autres titres immobilisés si celles-ci ne sont pas spécifiquement destinées à être attribuées aux salariés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet d'une dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées et de celles faisant l'objet d'une provision pour risque car destinées à couvrir des plans d'actions de performance, d'actions sous conditions de présence et de stock-options.

Les coûts externes des conseils engagés dans le cadre d'opérations de rapprochement qualifiés de frais d'acquisition de titres sont comptabilisés en Immobilisations financières en cours. Ils sont ensuite réaffectés en titres de participation lors de la finalisation du rapprochement.

1.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non-recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Ces valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Les actions propres qui sont acquises dans le but explicite d'être attribuées ultérieurement aux salariés sont comptabilisées en *Valeurs mobilières de placement*.

1.5. Instruments financiers et opérations en devises

EssilorLuxottica applique les dispositions du Règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

1.5.1. Instruments dérivés de change

La Société a recours à des instruments dérivés pour couvrir le risque de change. Les instruments dérivés sont traités à l'intérieur des limites de gestion dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

EssilorLuxottica gère une position de change qui inclut l'ensemble des actifs et passifs monétaires en devises. Les gains et les pertes sur les dérivés de change permettent de compenser la revalorisation aux taux de clôture des positions bilancielles en devises. Le report/déport lié aux dérivés est étalé en résultat financier sur la durée de la couverture.

EssilorLuxottica utilise également des achats et ventes à terme pour couvrir des transactions futures en devises. Les pertes et gains de change liés à ces dérivés sont comptabilisés en résultat de façon symétrique aux éléments couverts.

Par principe, les dérivés mis en place par EssilorLuxottica sont souscrits uniquement à des fins de couverture. Dans certains cas exceptionnels où les dérivés ne satisfont pas les critères pour être qualifiés de couverture, ces derniers suivent alors le mode de comptabilisation suivant :

- la variation de valeur des dérivés est inscrite au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation ;
- les moins-values latentes sont provisionnées (les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat) ;
- les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

1.5.2. Instruments dérivés de taux

En matière de risque de taux d'intérêt, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux. Pour couvrir les risques de taux, EssilorLuxottica utilise des swaps de taux.

Les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

1.6. Engagements de retraite, médailles du travail et assimilés

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, les engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés font l'objet de provisions.

Par application de la modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, la société a choisi de répartir des droits à indemnités de fin de carrière sur la période pendant laquelle les services rendus génèrent des droits additionnels à prestation et non plus sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charge de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;
- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer tout ou partie de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;
- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.7. Impôt sur les bénéfices (régime de l'intégration fiscale)

EssilorLuxottica est la société tête de groupe de l'intégration fiscale en France, seule redevable de l'impôt. Chaque société du groupe fiscal calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. Le résultat de l'intégration fiscale est compris dans les comptes d'EssilorLuxottica.

1.8. Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions

1.8.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources estimée avec une fiabilité suffisante au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Provision pour attribution d'actions de performance ou d'actions sous conditions de présence

Lorsqu'un plan d'actions de performance ou d'actions sous condition de présence est décidé par attribution d'actions existantes, une provision est constatée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions définitivement attribuées à terme tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs, et pour les plans d'actions de performance, d'une hypothèse de croissance du cours de bourse. Cette provision est valorisée au prix moyen pondéré des actions propres à la fin de l'exercice pour la partie couverte par des actions propres. La provision est valorisée au cours de bourse pour les engagements non couverts par des actions propres.

Depuis le Règlement ANC n° 2014-03, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés de la Société, dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

L'attribution d'actions de performance ou d'actions sous conditions de présence constituant un élément de rémunération, cette provision est comptabilisée en charges de personnel pour les bénéficiaires de la Société. L'engagement relatif aux autres bénéficiaires du Groupe est provisionné en totalité dès l'attribution des actions, et fait l'objet d'une refacturation aux filiales concernées. Ces éléments constituent des éléments du résultat exceptionnel.

Provisions pour risques sur filiales et participations

Pour les participations dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Le cas échéant, la provision s'impute dans l'ordre suivant : titres, créances à long terme, compte courant et provision pour risque à concurrence du complément. Cette provision pour risque n'est cependant comptabilisée qu'aux conditions suivantes :

- la forme juridique implique qu'EssilorLuxottica est indéfiniment et solidairement responsable du passif ; ou
- à hauteur des engagements pris par EssilorLuxottica pour les autres formes juridiques.

1.8.2. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont essentiellement composées d'amortissements dérogatoires.

1.9. Primes d'émission des emprunts obligataires

Les primes d'émission des emprunts obligataires versées par EssilorLuxottica sont comptabilisées au bilan en Prime d'émissions d'emprunts obligataires et celles reçues sont comptabilisées dans les autres dettes financières. Ces primes sont ensuite amorties en résultat financier sur la durée des emprunts obligataires.

1.10. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émissions d'emprunts peuvent être :

- soit maintenus en charge pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés ;
- soit répartis sur la durée de l'emprunt.

Le choix entre ces deux méthodes est effectué lors de l'émission de l'emprunt et ne peut être modifié par la suite pour l'emprunt concerné.

1.11. Risques climatiques et environnementaux

Du fait de la nature de ses activités, avec ses filiales, l'exposition de la Société aux conséquences du changement climatique est considérée comme limitée. Néanmoins, EssilorLuxottica porte une grande vigilance aux événements climatiques et prépare un ensemble complet de mesures d'adaptation afin de garantir la continuité des activités. En 2023, le Groupe a continué de progresser dans son approche de développement durable « *Eyes on the Planet* », construite, entre autres, autour des piliers suivants :

- *Eyes on Carbon* : EssilorLuxottica est en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone (scopes d'émissions 1 et 2). En effet, en 2023, EssilorLuxottica a atteint la neutralité carbone sur ces scopes en Europe, en France et en Italie la neutralité carbone est atteinte depuis 2021. En 2023, le Groupe a également fait part de son engagement à définir des objectifs à court-terme de réduction de ses émissions de gaz à effets de serre, selon les critères de la SBTi, ainsi que de son nouveau contrat d'achat d'énergie, conclu pour une durée de 12 ans, avec ERG (effectif depuis fin 2022), pour la fourniture d'électricité produite par un parc éolien rénové, en Sicile, qui couvrira la moitié des besoins du Groupe en Italie ; et
- *Eyes on Circularity* : EssilorLuxottica réévalue l'ensemble de son cycle de production, entre autres en délaissant les matériaux d'origine fossile au profit de matériaux renouvelables, en favorisant en interne ou grâce à des collaborations des initiatives sur le recyclage et en travaillant sur la recyclabilité des composants de ses packagings. De plus, les magasins de la Société deviennent essentiels pour encourager les consommateurs à prolonger la durée de vie des produits via la mise à disposition d'un service de réparation en magasin et en leur permettant de rapporter leurs anciennes lunettes afin de leur offrir une seconde vie.

Le déploiement de ces initiatives a été reflété dans l'estimé budgétaire 2024 ainsi que dans les projections à moyen terme qui sont utilisées pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation.

Note 2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent un montant total de 72 millions d'euros et comprennent essentiellement les autres achats et charges externes (36 millions d'euros), les charges de personnel (32 millions d'euros), ainsi que les autres charges de gestion (3 millions d'euros). Les charges d'exploitation sont en augmentation de 20 millions d'euros par rapport à 2022.

Cette augmentation provient notamment des *Autres achats et charges externes* qui progressent de 15 millions d'euros par rapport à 2022 en raison d'un rôle plus étendu de la société-mère. Ce poste comprend principalement des honoraires, coûts de consultants et d'assurances ainsi que des charges de loyer.

Les *Charges de personnel*, quant à elles, progressent de l'ordre de 4 millions d'euros, en raison principalement de la hausse des effectifs et des augmentations salariales.

Note 3 Résultat financier

En millions d'euros	2023	2022
Intérêts sur emprunts [(a)]	(184)	(42)
Dividende [(b)]	3 517	17
Dotations, reprises de dépréciations [(c)]	(12)	(13)
Change [(d)]	2	23
TOTAL	**3 322**	**(16)**

(a) L'augmentation de la charge d'intérêts sur emprunts sur la période est principalement due à l'augmentation en 2023 de la charge d'intérêt sur le compte courant de cash pooling pour 125 millions d'euros.
(b) Le poste Dividendes est constitué d'une distribution exceptionnelle de primes d'émission et de réserves de la part de la flliale Essilor International SAS pour un montant de 3 500 millions d'euros, d'un dividende versé par Essilor Korea Co. Ltd pour 15 millions d'euros et d'un dividende versé par Synsam Group pour 1 million d'euros. En 2022, ce poste comprenait un dividende versé par Essilor Korea Co. Ltd pour un montant de 15 millions d'euros et d'un dividende versé par Synsam Group pour 1 million d'euros.
(c) Ce poste comprend essentiellement les ajustements à la valeur d'utilité des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.
(d) Le poste Change comprend principalement en 2023 la reprise d'une quote-part de l'écart de conversion passif consécutif à l'apport partiel d'actif de la quasi-totalité des activités d'Essilor International réalisé en 2017 dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica pour 3 millions d'euros (24 millions d'euros en 2022).

Note 4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 53 millions d'euros en 2023 contre une perte de 70 millions d'euros en 2022. Cette perte correspond essentiellement :

- aux coûts des programmes d'actionnariat salarié livrés par actions propres EssilorLuxottica à hauteur de 28 millions d'euros (41 millions en 2022) et qui se composent principalement du nouveau plan d'actions de performance attribué en 2023 (16 millions d'euros), d'une charge nette de 2 millions d'euros liée à la revalorisation des plans d'actions de performance provisionnés au 31 décembre 2023 (produit de revalorisation de 5 millions d'euros en 2022) et de la cession d'actions propres aux salariés du Groupe dans le cadre du plan Boost (11 millions d'euros). Ces coûts sont présentés nets des refacturations aux filiales ;
- aux amortissements dérogatoires reconnus sur la période et portant sur l'amortissement des frais d'acquisitions des titres de participation pour 25 millions d'euros (28 millions d'euros en 2022).

Note 5 Impôts sur les bénéfices

5.1. Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire

En millions d'euros	2023	2022
Résultat de l'exercice	3 253	(101)
Impôt sur les bénéfices (produit) / charge	(38)	(27)
Résultat avant impôt	3 214	(128)
Variation des provisions réglementées	25	29
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	3 239	(99)

5.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

2023 *En millions d'euros*	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	3 267	—	3 267
Résultat exceptionnel	(53)	—	(53)
Résultat de l'intégration fiscale	—	38	38
RÉSULTAT NET			**3 253**

2022 *En millions d'euros*	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	(58)	—	(58)
Résultat exceptionnel	(70)	—	(70)
Résultat de l'intégration fiscale	—	27	27
RÉSULTAT NET			**(101)**

5.3. Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

5.3.1. Actif

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Provision pour indemnités de fin de carrière	1	0
TOTAL	**1**	**0**
Déficits reportables fiscalement [(a)]	**147**	**49**
Taux d'impôt futur	25,83 %	25,83 %
Soit un impôt correspondant de :	38	13

(a) Ce déficit reportable cumulé correspond à celui du groupe d'intégration fiscale. EssilorLuxottica estime pouvoir utiliser ses déficits reportables.

5.3.2. Passif

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Amortissements dérogatoires	116	92
TOTAL	**116**	**92**
Taux d'impôt futur	25,83 %	25,83 %
Dette fiscale future	30	24

Note 6 Immobilisations financières

6.1. Tableau de synthèse

2023 *En millions d'euros*	Valeur au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2023
Participations	35 043	—	—	—	—	—	35 043
Créances rattachées à des participations [a]	498	3	—	—	—	—	501
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) [b]	99	—	—	—	—	—	99
Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—	—	—
Valeur brute	**35 639**	**3**	**—**	**—**			**35 642**
Dépréciations [b]	(13)	—	—	—	(13)	1	(24)
VALEUR NETTE	**35 627**	**3**	**—**	**—**	**(13)**	**1**	**35 618**

(a) Au 31 décembre 2023, ce poste correspond aux prêts octroyés à Luxottica France pour 125 millions d'euros à échéance avril 2024, aux prêts octroyés à GrandVision Finance BV pour un montant de 370 millions d'euros à échéance avril 2024 ainsi qu'aux intérêts courus relatifs à ces prêts.

(b) Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent à une participation à long terme de 2,5 % dans une société cotée aux États-Unis opérant dans le secteur de la vente au détail de produits optiques (valeur brute des titres est de 49 millions d'euros pour une valeur d'utilité de 36 millions d'euros) ainsi qu'à une participation à long terme de 6,6 % dans Synsam Group, société suédoise de commerce de détail dans le secteur de l'optique (valeur brute de 50 millions d'euros pour une valeur d'utilité de 38 millions d'euros). Des dépréciations ont été reconnues afin d'ajuster la valeur des titres à leur valeur d'utilité.

2022 *En millions d'euros*	Valeur au 1er janvier 2022	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2022
Participations [a]	35 017	27	—	—	—	—	35 043
Créances rattachées à des participations [b]	625	373	(500)	—	—	—	498
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) [c]	50	49	—	—	—	—	99
Autres immobilisations financières	0	0	0	—	—	—	0
Valeur brute	**35 692**	**449**	**(500)**	**—**	**—**	**—**	**35 639**
Dépréciations	—	—	—	—	(13)	—	(13)
VALEUR NETTE	**35 692**	**449**	**(500)**	**—**	**(13)**	**—**	**35 627**

(a) Augmentation des participations liée principalement au solde de l'acquisition de GrandVision suite à la réalisation de la procédure de retrait obligatoire pour 11 millions d'euros (frais d'acquisition inclus) et à la création de la filiale détenue à 100 % EssilorLuxottica Ré pour un montant de 16 millions d'euros.

(b) Au 31 décembre 2022, ce poste correspond au prêt octroyé à Luxottica France pour 125 millions d'euros à échéance avril 2024, aux prêts octroyés à GrandVision pour un montant de 370 millions d'euros à échéance avril 2024 et aux intérêts courus. Le prêt existant au 31 décembre 2021 et octroyé à Luxottica Group pour 500 millions d'euros a été remboursé sur l'exercice.

(c) Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent à des participations minoritaires de long-terme dans des sociétés cotées dont la valeur d'utilité de chacune des participations correspond à la moyenne des cours de bourse sur le dernier mois de l'année. En 2022, la Société a pris une participation à long terme de 2,5 % dans une société cotée aux États-Unis opérant dans le secteur de la vente au détail de produits optiques. La valeur brute de cette participation est de 49 millions d'euros et sa valeur d'utilité au 31 décembre 2022 de 73 millions d'euros. La seconde ligne correspond à une participation long terme de 6,6 % dans Synsam Group, société suédoise de commerce de détail dans le secteur de l'optique. La valeur brute de cette participation est de 50 millions d'euros. Sa valeur d'utilité étant de 37 millions d'euros, une dépréciation a été comptabilisée en conséquence pour 13 millions d'euros.

6.2. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2023, les filiales et participations d'EssilorLuxottica sont toutes détenues à au moins 50 % :

En millions d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu *(%)*	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Luxottica Group S.p.A.	29	5 109	100 %	22 125	22 125			4 155	545	—
Essilor International (SAS)	278	3 238	100 %	5 487	5 487			1 505	590	3 500
GrandVision B.V.	5	1 867	100 %	7 264	7 264			—	324	—
Essilor Manufacturing India Pvt Ltd	27	19	100 %	28	28			49	4	—
Essilor India Pvt Ltd	114	(39)	100 %	115	115			62	25	—
EssilorLuxottica Ré	16	—	100 %	16	16			—	—	—
Essilor Korea Co Ltd	1	(6)	50 %	3	3			28	37	15
ONBITT Co Ltd	0	7	51 %	5	5			6	1	—

Luxottica Group S.p.A. est une société italienne. Avec ses filiales, la société conçoit, fabrique et distribue ses marques de lunettes. Ses marques les plus connues sont Ray-Ban, Persol et Oakley.
Essilor International (SAS) est une société basée en France. Avec ses filiales, la société élabore, de leur conception à leur fabrication, de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue et développe et commercialise également des équipements pour les laboratoires de prescription, ainsi que des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.
GrandVision B.V. est une société basée aux Pays-Bas. Avec ses filiales, la société est leader mondial dans la vente au détail d'optique à travers un réseau de plus de 7 000 magasins répartis dans plus de quarante pays. Ses enseignes les plus connues sont Apollo-Optik, Générale d'Optique, GrandOptical, Pearle, MasVision in et Vision Express.

Tests de dépréciation des titres de participation

Les titres de participation détenus par la société ont fait l'objet d'un test de dépréciation en comparant la valeur d'utilité à la valeur nette comptable des titres détenus.

En particulier, concernant les titres Luxottica Group S.p.A., Essilor International SAS et GrandVision B.V., filiales détenues à 100 %, la valeur d'utilité est déterminée sur la base de projections de flux futurs de trésorerie générées par ses activités. Ces flux futurs de trésorerie ont été établis sur la base de l'estimation budgétaire pour l'année 2024 et sur un plan d'affaires à 2 ans jusqu'en 2026. Le coût moyen pondéré du capital s'élève à 9,7 % (9,5 % en 2022). Au 31 décembre 2023, leurs valeurs d'utilités sont supérieures à la valeur comptable.

Note 7 Actif circulant

7.1. Échéances des créances de l'actif circulant

En millions d'euros	31 décembre 2023
Plus d'un an	—
Moins d'un an	**283**
Clients et comptes rattachés	—
Autres créances [(a)]	283
TOTAL	**283**

(a) Le poste Autres créances est principalement composé de la facturation des programmes d'actionnariat salariés (plans d'actions de performance définitivement acquis en 2023 et plan Boost) pour 218 millions d'euros, du solde du compte courant de cash-pooling débiteur pour un montant de 17 millions d'euros, du solde des comptes courants d'intégration fiscale débiteurs à hauteur de 11 millions d'euros et de créances fiscales pour un montant de 37 millions d'euros.

7.2. Produits à recevoir

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances :		
• Clients factures à établir	14	7
• Autres créances [(a)]	435	461
TOTAL	**449**	**468**

(a) Le poste Autres créances est principalement composé du produit de refacturation attendu des coûts des plans d'actions de performance attribués depuis octobre 2021 pour un solde de 434 millions d'euros au 31 décembre 2023 (461 millions d'euros en 2022).

7.3. Instruments financiers

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Instruments de couverture [(a)]	4	4
TOTAL	**4**	**4**

(a) Ce poste correspond à la revalorisation des instruments de couverture mis en place pour couvrir le risque de change associé à la dette libellée en dollar américain de la Société.

Note 8 Valeurs mobilières de placement

	31 décembre 2023		31 décembre 2022
En millions d'euros	Brut	Net	Net
Actions propres [(a)]	312	312	360
TOTAL	**312**	**312**	**360**

(a) Les actions propres présentées en Valeurs mobilières de placement sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés liées. Les transactions sur actions propres intervenues en 2023 sont présentées dans le tableau ci-après.

8.1. Mouvements sur actions propres

En millions d'euros	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Situation au 1er janvier 2023	**2 360 650**	**360**
Rachat d'actions	1 801 923	312
Acquisitions définitives d'actions de performance	(1 822 042)	(283)
Plan Boost (cession d'actions aux salariés)	(466 910)	(65)
Acquisitions dans le cadre d'options d'achats d'actions	(69 767)	(11)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	**1 803 854**	**312**

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, le poste Actions propres est en diminution nette de 47 millions d'euros en raison de la livraison d'actions propres dans le cadre des programmes d'actionnariat salariés ainsi que de la mise en œuvre des deux programmes de rachat d'actions ci-dessous initiés par la Société :

- Achat de 120 000 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 160,30 euros par action entre le 10 et le 14 mars 2023 pour un montant total de 19 millions d'euros (frais de transaction inclus). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 23 septembre 2022 a été lancé conformément à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.
- Achat de 1 681 923 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 173,42 euros par action entre le 7 août et le 25 septembre 2023 pour un montant total de 293 millions d'euros (frais de transaction inclus). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 27 juillet 2023 a été lancé conformément à la treizième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023. À la date de clôture de cet exercice, ce programme est toujours en cours avec un mandat donné de racheter jusqu'à 3 500 000 actions EssilorLuxottica d'ici le 31 mars 2024 en fonction des conditions de marché.

Note 9 Charges constatées d'avance

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charges constatées d'avance de nature :		
• Exploitation	1	1
• Financière [(a)]	9	13
TOTAL	**11**	**15**

(a) Correspond aux frais d'émission des emprunts.

Note 10 Capitaux propres

10.1. Mouvements sur le capital social

	Nombre de titres					
	Au 1er janvier 2023	Créées	Annulées	Échangées	Au 31 décembre 2023	Valeur nominale *(en euros)*
Actions ordinaires	447 647 330	6 186 590	—	—	453 833 920	0,18
TOTAL	**447 647 330**	**6 186 590**	**—**	**—**	**453 833 920**	**0,18**

10.2. Tableau de variation des capitaux propres

En millions d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Capitaux propres Au 1er janvier 2023	**81**	**23 112**	**388**	**(101)**	**92**	**23 571**
Augmentations de capital :						
• Options de souscription d'actions	0	7	0	—	—	7
• Fonds commun de placement	—	31	—	—	—	31
Autres mouvements de l'exercice	0	(0)	—	—	25	24
Affectation du résultat	—	(1 159)	1 058	101	—	—
Résultat de la période	—	—	—	3 253	—	3 253
Dividende	1	942	(1 430)	—	—	(487)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**82**	**22 931**	**16**	**3 253**	**116**	**26 397**

Le capital a été porté à 81 690 105,60 euros correspondant à une augmentation de 6 186 590 actions ordinaires suite aux :

- paiement du dividende en actions (5 909 082 actions) ;
- augmentation de capital réservée aux salariés du groupe EssilorLuxottica (221 455 actions) ;
- levées d'options de souscription d'actions (56 053 actions).

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'EssilorLuxottica du 17 mai 2023 a approuvé la distribution d'un dividende de 3,23 euros par action ordinaire au titre de l'année 2022, soit un dividende total de 1 438 millions d'euros. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions nouvellement émises au prix de 160,91 euros par action (dit dividende en actions). À l'issue de la période d'option le 7 juin 2023, 294 375 414 droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement du dividende 2022 en actions, en conséquence :

- 5 909 082 actions nouvelles EssilorLuxottica ont été émises et livrées, représentant une distribution de dividende de 951 millions d'euros ; et
- 487 millions d'euros versés en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le dividende en actions.

Le dividende en actions ainsi que celui en numéraire ont été payés le 13 juin 2023. Ce même jour, les actions nouvelles EssilorLuxottica ont été admises aux négociations sur Euronext Paris. Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende confèrent les mêmes droits que les actions anciennes et portent jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donnent droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

10.3. Options de souscription et d'achat d'actions, actions de performance et augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe

10.3.1. Options de souscription et d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution. La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les trois mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2018, les plans d'options d'achat d'actions autorisés depuis cette date portent sur des achats d'actions propres et non plus sur des émissions d'actions nouvelles. Le dernier plan autorisé est celui d'octobre 2021.

Les options de souscription et d'achat d'actions sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de deux à six ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 14 millions d'euros avant refacturation, voir note 11 – État des provisions.

L'évolution du nombre d'options de souscription existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'options de souscription au 1er janvier 2023	Attributions de l'exercice	Options annulées ou échues	Levées d'options	Nombre d'options de souscription au 31 décembre 2023
Options de souscription d'actions	69 166	—	(11 657)	(28 445)	29 064
Options d'achat d'actions	394 907	—	(8 261)	(69 767)	316 879
TOTAL	**464 073**	**—**	**(19 918)**	**(98 212)**	**345 943**

10.3.2. Actions gratuites soumises à des conditions de performance

La Société procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action. Le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de l'évolution du cours de l'action EssilorLuxottica sur la durée du plan par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le nombre maximum d'actions de performance qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- attributions 2023 : 2 269 800 actions de performance ;
- attributions 2022 : 2 159 629 actions de performance ;
- attributions 2021 : 2 684 813 actions de performance.

Modes de livraison des plans d'actions de performance

Les plans d'actions de performance émis depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2018 portent sur des attributions d'actions existantes conformément à la décision de cette assemblée. Les coûts liés à ces plans font l'objet de provisions dans les comptes de la Société en application de la note 1.8 – Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions. Le montant de ces provisions s'élève à 480 millions d'euros avant refacturation au 31 décembre 2023.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'actions de performance au 1er janvier 2023	Attributions de l'exercice	Actions de performances annulées	Attributions définitives d'actions de performance	Nombre d'actions de performance au 31 décembre 2023
Actions de performance	6 785 566	2 269 800	(497 401)	(1 816 607)	6 741 358
TOTAL	**6 785 566**	**2 269 800**	**(497 401)**	**(1 816 607)**	**6 741 358**

10.3.3. Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principales caractéristiques des souscriptions du fonds commun de placement EssilorLuxottica sont :

En euros	2023	2022
Prix de souscription	137,94 €	131,79 €
Montant de la décote totale	34,49 €	32,95 €
Nombre d'actions souscrites	221 455	232 868

Note 11 État des provisions

2023 *En millions d'euros*	Valeur au 1er janvier 2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur au 31 décembre 2023
Provision pour risques sur attribution d'actions et d'options [a]	539	209	(254)	—	494
Provisions pour retraites et autres	1	1	(0)	—	1
TOTAL	**540**	**210**	**(254)**	**—**	**495**

(a) La dotation aux provisions pour risques sur attributions d'actions gratuites existantes et d'options d'achat d'actions correspond à la charge relative aux plans attribués sur l'exercice (135 millions d'euros) ainsi qu'à la mise à jour des coûts des plans attribués entre octobre 2021 et décembre 2022 (dotation de 74 millions d'euros) sur la base des hypothèses actuarielles observées à la clôture de l'exercice. Les reprises de provisions sont relatives aux provisions existantes au 31 décembre 2022 et portant sur les plans définitivement acquis en 2023.

2022 *En millions d'euros*	Valeur au 1er janvier 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur au 31 décembre 2022
Provision pour risques sur attribution d'actions et d'options [a]	844	33	(338)	—	539
Provisions pour retraites et autres	1	—	—	—	1
TOTAL	**845**	**33**	**(338)**	**—**	**540**

(a) La dotation aux provisions pour risques sur attributions d'actions gratuites existantes et d'options d'achat d'actions correspond à la charge relative aux plans attribués sur l'exercice (146 millions d'euros) net de la mise à jour des coûts des plans attribués entre octobre 2020 et décembre 2021 (diminution de 113 millions d'euros) sur la base des hypothèses actuarielles observées à la clôture de l'exercice. Les reprises de provisions sont relatives aux provisions existantes au 31 décembre 2021 et portant sur les plans définitivement acquis en 2022.

Note 12 Dettes

12.1. Échéances des dettes financières

12.1.1. Répartition de la dette totale par échéance et par type

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
À moins d'un an	**1 973**	**1 255**
Placements privés américains [a]	—	29
Emprunts obligataires [a]	1 300	1 000
Intérêts sur emprunts obligataires et placements privés américains (a)	30	30
Programmes de papier commercial	452	—
Emprunts filiales [b]	184	181
Autres dettes financières	6	15
À plus d'un an et moins de 5 ans	**5 590**	**5 644**
Placements privés américains [a]	90	94
Emprunts obligataires [a]	5 500	5 550
Autres dettes financières	—	—
À plus de 5 ans	**1 000**	**2 250**
Placements privés américains [a]	—	—
Emprunts obligataires [a]	1 000	2 250
TOTAL	**8 563**	**9 149**

(a) Composent le poste du bilan Emprunts obligataires pour un total de 7 920 millions d'euros.
(b) Les emprunts auprès de filiales sont composés d'emprunts avec Luxottica Retail Australia Pty. Ltd pour 185 millions de dollars australiens (114 millions d'euros), avec Luxottica South Pacific Holdings Pty. Ltd pour 71 millions de dollars australiens (44 millions d'euros), avec Luxottica Retail New Zealand Ltd pour 24 millions de dollars néo-zélandais (13 millions d'euros), avec EssilorLuxottica Ré SA pour 12 millions d'euros et des intérêts courus non échus relatifs à ces emprunts.

12.1.2. Répartition des dettes financières par devise

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EUR	7 849	8 845
USD	543	123
AUD	158	168
NZD	13	13
TOTAL	**8 563**	**9 149**

12.1.3. *Covenants* et clauses de nantissements

Les financements de la Société ne font pas l'objet de *covenants* financiers particuliers. Seuls les placements privés américains sont soumis à un ratio financier spécifique.

Les emprunts obligataires émis en novembre 2019 et juin 2020 comportent une clause de nantissement interdisant sous condition à la Société et aux autres sociétés du Groupe d'apporter des garanties ou des sûretés au profit de tierces parties sans le consentement des prêteurs au-delà de certaines limites. Le non-respect de cette clause déclencherait une demande de remboursement de la dette restant à payer.

Les *covenants* et clauses de nantissement sont respectés au 31 décembre 2023.

12.2. Échéances des autres dettes

Répartition de la dette d'exploitation et dettes diverses par échéances et par type

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
À moins d'un an	**2 043**	**3 706**
Dettes d'exploitation	9	4
Dettes diverses [(a)]	2 034	3 702
À plus d'un an et moins de 5 ans	—	—
À plus de 5 ans	—	—
TOTAL	**2 043**	**3 706**

(a) Le poste Dettes diverses est principalement composé du solde du compte courant créditeur entre EssilorLuxottica et Essilor International (SAS) à hauteur de 1 989 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, le solde de ce compte était de 3 682 millions d'euros. Cette baisse significative provient du paiement du dividende versé par Essilor International et imputé en réduction de ce compte courant.

12.3. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les dettes financières et dans les dettes d'exploitation et diverses sont les suivantes :

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts courus sur emprunts	30	30
Dettes fiscales et sociales	9	10
Autres dettes d'exploitation	8	8
TOTAL	**48**	**48**

Note 13 Écarts de conversion

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Écart de conversion passif [(a)]	9	12
TOTAL	**9**	**12**

(a) L'apport partiel d'actif de la quasi-totalité des activités d'Essilor International réalisé en 2017 dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica avait généré un écart de conversion passif de 80 millions d'euros, qui a été partiellement repris depuis.

Note 14 Engagements hors bilan

14.1. Engagements financiers

Le montant des lignes de crédit confirmées non tirées au 31 décembre 2023 s'élève à 2 249 millions d'euros.

14.1.1. Instruments de change

Au 31 décembre 2023, les opérations de change à terme sont les suivantes :

En millions d'euros	Montants contractuels (cours initial)	Valeur de marché au 31 décembre 2023
CCS acheteurs d'USD : vendeurs d'EUR	—	—
Swap acheteur à terme de devises	616	(3)
TOTAL	**616**	**(3)**

14.1.2. Instruments de taux

En millions d'euros	Notionnel USD	Notionnel EUR	Valeur de marché au 31 décembre 2023 (EUR)
Swaps de taux d'intérêt payeur taux variable		300	(0)
TOTAL		**300**	**(0)**

Ces instruments viennent couvrir les financements à taux fixe portés par EssilorLuxottica.

14.2. Engagement en matière de crédit-bail

Absence d'engagement de crédit-bail.

14.3. Engagement de paiements futurs

Obligations contractuelles 2023

	Paiements dus par période			
En millions d'euros	À 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Contrat de location simple	1	4	—	6
TOTAL	**1**	**4**	**—**	**6**

14.4. Garanties et cautions

Les garanties et cautions sont principalement composées de garanties accordées par la société mère aux filiales du Groupe et représentent un montant total de 486 millions d'euros.

Note 15 Informations sur le personnel

15.1. Engagements de retraite, médailles du travail et assimilés

15.1.1. Complément de retraite

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2023 sont les taux d'inflation (2,00 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (4,20 %), taux d'actualisation (3,20 %) et taux de rendement des actifs (2,40 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élevait à 7 millions d'euros.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur actuelle des engagements	7	8
Valeur de marché des actifs des fonds	(6)	(6)
Éléments différés [(a)]	—	(2)
PROVISION (ACTIF) CONSTATÉ DANS LES COMPTES	**1**	**(0)**

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels. L'actif est présenté en charges constatées d'avance au bilan.

15.1.2. Indemnités de fin de carrière

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur actuelle des engagements	0	0
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	**0**	**0**

15.1.3. Impact sur le résultat de l'exercice

En millions d'euros	2023	2022
Coût des services rendus sur la période	1	1
Charge d'intérêt sur l'actualisation	0	0
Cotisations versées	—	—
Réduction de régime	—	—
Indemnités versées	—	—
Pertes (gains actuariels)	0	0
CHARGE (PRODUIT) DE L'EXERCICE	**1**	**1**

15.2. Effectif moyen

Ventilation de l'effectif moyen	2023	2022
Cadres	53	29
Agents de maîtrise et employés	1	1
TOTAL	**54**	**30**

15.3. Rémunération des dirigeants

En millions d'euros	2023	2022
Organes de direction [(a)]		
Rémunérations perçues [(b)]	8	8
Engagements d'indemnités de départ à la retraite (valeur actuarielle)	0	0
Engagements de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	7	8
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice [(c)]	7	6
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	1	1

(a) Montants 2023 incluant les rémunérations perçues et engagements qui concernent Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leurs mandats sociaux respectifs de Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué en 2023. Montants 2022 incluant les rémunérations perçues et engagements qui concernent Leonardo Del Vecchio, Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022 (date de son décès), Francesco Milleri au titre de son mandat social de Directeur Général puis Président Directeur Général à compter du 28 juin 2022 et Paul du Saillant au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué en 2022.
(b) Rémunération versée par EssilorLuxottica ou toute autre filiale consolidée par le Groupe.
(c) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions de performance conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Note 16 Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1er janvier et le 14 février 2024, date d'arrêté de ces comptes annuels par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

4.4 Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica

4.4.1 Dépenses somptuaires

Absence de dépenses somptuaires.

4.4.2 Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-6 du Code de commerce, le tableau ci-après présente les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
En millions d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	71	21	5	3	29	58
Montant total des factures concernées – TTC	2,0	0,3	0,2	0,1	0,9	1,4
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice – TTC	4,1 %	0,6 %	0,3 %	0,1 %	1,9 %	2,9 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues	2					
Montant total des factures exclues	0,5					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUELS OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-10 OU ARTICLE L. 441-11 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels et délais légaux					

4.4.3 Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice *En millions d'euros*	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital social	82	81	80	79	79
Nombre d'actions ordinaires existantes	453 833 920	447 647 330	441 925 033	439 000 648	437 533 516
dont actions propres	*1 803 854*	*2 360 650*	*1 382 761*	*1 986 459*	*787 310*

Opérations et résultats de l'exercice *En millions d'euros*	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires hors taxes	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	3 200	(398)	314	671	(60)
Impôt sur les bénéfices (produit)	(38)	(27)	(22)	(39)	(6)
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	3 253	(101)	(153)	613	(58)
Résultat distribué	1 793 [(a)]	1 446 [(b)]	1 111 [(c)]	977 [(d)]	— [(e)]

Résultats par action *En euros*	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	7,16	(0,83)	0,76	1,62	(0,12)
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	7,19	(0,23)	(0,35)	1,40	(0,13)
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	3,95 [(a)]	3,23 [(b)]	2,51 [(c)]	2,23 [(d)]	— [(e)]

Personnel *En millions d'euros, sauf effectif moyen*	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	54	30	18	17	12
Montant masse salariale de l'exercice	16	12	9	5	5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	5	5	11	3	7

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024, le dividende sera prélevé sur le résultat distribuable de l'année 2023.
(b) Dividende prélevé sur les Autres réserves pour 279 millions d'euros et sur les primes sur capital pour 1 167 millions d'euros.
(c) Dividende prélevé sur les Autres réserves.
(d) Ce montant global comprend le résultat net distribuable de l'année 2020 à hauteur de 555 millions d'euros ainsi que le prélèvement sur les autres réserves distribuables d'un montant de 422 millions d'euros. Ce dividende inclut l'acompte sur dividende versé le 28 décembre 2020, au titre de l'année 2020, pour un montant global de 503 millions d'euros.
(e) Le 18 avril 2020, au vu de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration a décidé de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 la distribution d'un dividende pour l'exercice 2019.

4.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EssilorLuxottica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 35 milliards d'euros et représentent 93,4 % du total du bilan de la société. À leur date d'entrée au bilan, les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les participations détenues dans les sociétés Luxottica Group S.p.A, Essilor International (SAS) et GrandVision B.V. représentent 99,5 % des titres de participation au 31 décembre 2023. A la clôture de chaque exercice, les titres de participations font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur valeur d'utilité, déterminée sur la base d'une analyse multicritères tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale ou de projections de flux de trésorerie futurs, à leur valeur nette comptable. Si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Compte tenu de la valeur significative des titres de participation au bilan de la société et des jugements exercés par la Direction, dans un contexte macroéconomique complexe et évolutif, tant au niveau du choix de la méthode d'évaluation retenue dans le cadre des tests de dépréciation que des principales hypothèses retenues, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont essentiellement consisté à :

- apprécier les méthodes de valorisation retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des titres de participation au 31 décembre 2023 ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés et des estimations retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité, en particulier les flux de trésorerie actualisés retenus pour les titres Luxottica Group S.p.A, Essilor International (SAS) et GrandVision B.V.;
- vérifier que la note 1.2 « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » et la note 6 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) devenue EssilorLuxottica par l'Assemblées Générale du 14 juin 1983 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers et du 11 mai 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quarante-et-unième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 février 2024

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars	
Stéphane Basset	Pierre-Olivier Etienne	Jean-Luc Barlet	Guillaume Devaux

5

Chapitre 5

Informations sociales, environnementales et sociétales

(Déclaration de performance extra-financière 2023 d'EssilorLuxottica)

5.1 L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable 296

5.1.1 Modèle économique, enjeux environnementaux et sociaux 296

5.1.2 Engagement des parties prenantes 298

5.1.3 Gouvernance du Développement Durable 299

5.1.4 Gestion des risques ESG 300

5.1.5 Protocole et organisation du reporting extra-financier 311

5.2 Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica 312

5.2.1 Eyes on Carbon 312

5.2.2 Eyes on Circularity 321

5.2.3 Eyes on World Sight 330

5.2.4 Eyes on Inclusion 334

5.2.5 Eyes on Ethics 346

5.3 Taxonomie européenne 353

5.4 Prochaines étapes du programme de développement durable d'EssilorLuxottica 358

5.5 Note méthodologique et tables de correspondance 359

5.6 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière 367

5.1 L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable

Introduction

Aider chacun, partout dans le monde, à « mieux voir et mieux être », la Mission d'EssilorLuxottica est à la base de sa stratégie et de ses activités. Elle est au cœur des valeurs et principes du Groupe, et explique son approche intégrée du développement durable.

Agir pour le bien de ses collaborateurs, de clients, des consommateurs et des communautés, mais aussi pour le bien de la planète constitue l'essence du programme de développement durable du Groupe appelé « Eyes on the Planet » lancé en juillet 2021. Les engagements d'EssilorLuxottica envers la neutralité carbone, l'économie circulaire, la vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique réaffirment que la Mission, le développement durable et la stratégie commerciale sont étroitement liés chez EssilorLuxottica. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique, de gérer et de réduire la consommation d'eau sur les sites de production, d'améliorer la santé et la sécurité au travail, d'assurer l'égalité des chances ou d'engager les communautés locales dans des initiatives de sensibilisation, le programme «Eyes on the Planet» soutient au quotidien la Mission du Groupe (voir section 5.2.3).

Grâce à sa stratégie de développement durable et aux initiatives philanthropiques menées par le fonds OneSight EssilorLuxottica, le Groupe respecte 13 [1] des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies fixés par l'Agenda 2030. Par ailleurs, la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies [2] sur la vision soutient l'ambition d'EssilorLuxottica d'éliminer la mauvaise vision en une génération.

Ce chapitre constitue la déclaration de performance non financière du Groupe, conformément à l'article L. 225-102-1 II du Code de commerce. En outre, la performance non financière de 2023 est décrite selon les cinq piliers du programme de développement durable « Eyes on the Planet » du Groupe et en conformité avec d'autres réglementations majeures en matière de développement durable, telles que le Devoir de vigilance (voir la section 5.2.5) et la Taxonomie européenne pour les activités durables (voir la Section 5.3). Une note méthodologique comprenant des tableaux de correspondance avec les normes GRI, les directives de la TCFD et la Taxonomie européenne est disponible à la fin du présent chapitre (voir section 5.5).

5.1.1 Modèle économique, enjeux environnementaux et sociaux

La section 1.4 du présent document d'enregistrement universel fournit des informations détaillées sur la stratégie, le modèle d'entreprise, les chiffres clés et la présence géographique du Groupe, tandis que cette section donne un aperçu de l'engagement d'EssilorLuxottica dans le développement durable, qui s'étend à chaque aspect de son modèle commercial et est étroitement lié à sa Mission d'aider chacun à mieux voir et mieux être.

Le modèle d'entreprise verticalement intégré du Groupe couvre chaque étape du processus de création de valeur et s'appuie sur l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, l'un dans les technologies avancées de verres et l'autre dans le savoir-faire unique de la lunetterie emblématique, afin de redéfinir les standards de l'industrie de la santé visuelle ainsi que l'expérience consommateur associée. L'acquisition de GrandVision a également représenté une étape clé dans la stratégie du Groupe et son positionnement dans le secteur mondial de la santé visuelle et des lunettes. L'empreinte commerciale du Groupe s'est accrue de plus de 7 200 magasins à travers le monde, pour un total d'environ 18 000 magasins, et a renforcé sa présence sur le marché européen.

Ce modèle économique verticalement intégré permet à EssilorLuxottica de superviser l'ensemble de la chaîne de valeur en mettant l'accent sur l'excellence de la production, le service et une présence géographique diversifiée. Ce contrôle de toutes les phases, depuis le développement de produits jusqu'à la distribution, lui permet également de maîtriser et surveiller de près les problèmes environnementaux, la santé et la sécurité, et les droits humains tout au long de la chaîne de valeur et, au final, d'adopter des pratiques socialement responsables. Ainsi, en 2023, le Groupe s'est engagé à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme conformément à l'Initiative *Science-Based Targets* (SBTi), ce qui constitue une autre étape de son objectif à long terme de lutter contre le changement climatique en réduisant son empreinte carbone dans ses opérations et sa chaîne de valeur (voir la section 5.2.1).

(1) ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Éducation de qualité », ODD 5 « Égalité entre les sexes », ODD 6 « Eau propre et assainissement », ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 11 « Villes et communautés durables », ODD 12 « Consommation et production durables », ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique », ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

(2) Vision pour tous : accélérer l'action pour atteindre les Objectifs de Développement Durable disponible sur un.org.

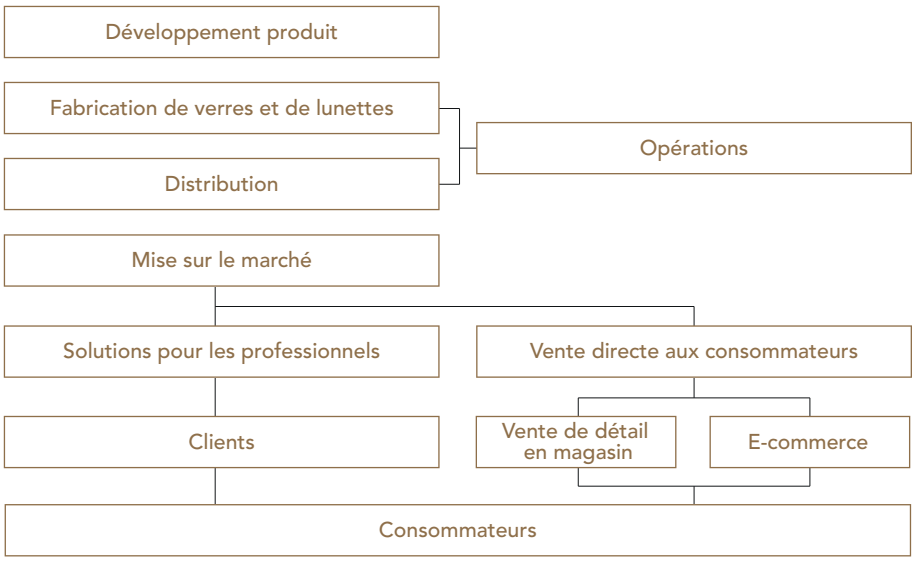

- *Développement de produits* : L'innovation et le développement technologique représentent les principales priorités d'EssilorLuxottica, car le Groupe souhaite se positionner en première ligne pour offrir aux consommateurs des solutions optiques adaptées à leurs besoins. Le réseau mondial de R&D du Groupe est soutenu par des communautés scientifiques, industrielles et universitaires de premier ordre, et est articulé autour de quatre domaines : porter la vision vers de nouveaux sommets, impulser le style, faire des lunettes une porte d'entrée vers de nouveaux mondes et digitaliser l'industrie de fond en comble. Le développement durable et l'innovation vont de pair, le produit étant naturellement au centre de l'approche d'économie circulaire d'EssilorLuxottica afin de minimiser l'impact sur l'environnement, comprenant la consommation de matières premières, d'énergie et d'eau, tout en améliorant l'excellence et la qualité des produits (section 5.2.2). Dans ce contexte, le Groupe met l'accent sur la gestion des talents, étant donné le rôle crucial joué par les équipes concernées et leurs compétences dans les différents projets R&D, et sur les relations avec les partenaires commerciaux, afin non seulement de les inciter à respecter les normes éthiques, humaines, sociales et environnementales, mais aussi de s'associer à eux pour réduire l'empreinte environnementale du Groupe (par exemple, en achetant des matières premières ayant des répercussions environnementales moindres). Son approche de l'innovation est soutenue et renforcée par une gestion proactive de la propriété intellectuelle. Fin 2023, le Groupe possédait environ 13 000 brevets et avait créé plus de 3 500 nouveaux modèles de lunettes. Voir la section 1.4.2 du présent document d'enregistrement universel.
- *Fabrication des verres et des lunettes* : Les capacités de production du Groupe, incluant 35 usines de production de série de verres plans et correcteurs, 13 usines de production de série de lunettes et 583 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage, contribuent à l'essentiel des impacts environnementaux directs. Ceci est dû aux produits et matières premières utilisés, de la consommation d'eau et d'énergie, de la production de déchets et des émissions de gaz à effet de serre induites. Étant donné la forte concentration des impacts environnementaux, EssilorLuxottica met l'accent sur les mesures relatives à l'eau, à l'énergie, aux déchets et à la santé et sécurité au travail. Les actions visant à réduire l'impact environnemental incluent une diversification continue du portefeuille de matériaux, passant du métal traditionnel, des injections de plastique et des blocs d'acétate à des matériaux biosourcés et recyclés, dont l'impact environnemental plus réduit est évalué à l'aide d'analyses du cycle de vie (ACV) spécifiques. Voir la section 1.4.3 du présent document d'enregistrement universel.
- *Distribution* : EssilorLuxottica dispose d'un réseau mondial de 128 centres de distribution pour les verres, les montures, les lentilles de contact, les instruments, les équipements, les vêtements, chaussures et accessoires (*AFA – Apparel, Footwear and Accessories*), le matériel marketing, la publicité ainsi que le mobilier spécifique aux magasins. Situés à proximité des sites de production, ils coordonnent les flux logistiques entre les fournisseurs, les usines de production, les laboratoires de prescription, les grossistes, les magasins de détail et les clients du commerce en ligne. L'essentiel des impacts environnementaux de ces centres provient des émissions de gaz à effet de serre dues au transport (fret aérien et routier, etc.). Étant donné le grand nombre de collaborateurs travaillant dans les centres de distribution du Groupe et la nature des activités, la santé-sécurité au travail est un domaine prioritaire. Cela est également conforme à l'engagement du Groupe en faveur de l'absence totale d'accidents du travail, poursuivi par la mise en œuvre de politiques et programmes dédiés. Grâce à l'efficacité de son réseau de distribution, EssilorLuxottica peut entretenir des relations étroites avec les clients et les consommateurs, et répondre à leurs besoins tout en optimisant la visibilité du portefeuille de la marque.

- *Professional Solutions (Solutions pour les professionnels) :* Le Groupe sert des professionnels de la santé visuelle allant des opticiens indépendants aux chaînes de magasins d'optique, passant par les détaillants spécialisés dans les produits solaires, les magasins d'articles de sport proposant des lunettes, des vêtements, des chaussures et des accessoires des marques Oakley et Costa, et des grands magasins et boutiques de «duty-free». EssilorLuxottica compte parmi ses partenaires des plateformes d'e-commerce ainsi que des distributeurs indépendants qui proposent des soins de santé visuelle au sein de communautés isolées et rurales dans les zones mal desservies. À cet égard, le modèle économique inclusif du Groupe propose des soins visuels à des populations jusqu'ici peu desservies ne disposant pas d'un accès aux réseaux de distribution traditionnels (voir section 5.2.3). Les services prévente et après-vente, la plateforme de formation (Leonardo), la sécurité informatique et la protection des données, les outils digitaux qui relient les activités du Groupe à ses clients et consommateurs, et le support digital pour les professionnels de la santé visuelle sont essentiels à l'instauration de relations durables basées sur la confiance. Ainsi, en 2023, le Groupe a lancé une nouvelle division pour aider les opticiens à tirer parti des technologies modernes en vue d'améliorer l'expérience des patients en matière de soins et aider les médecins à gérer leur cabinet de manière plus efficace.
- *Direct to Consumer (Vente direct au consommateur) :* L'expertise du Groupe dans le commerce de détail lui a conféré une compréhension unique des besoins et des tendances des consommateurs dans les pays clés. Avec environ 18 000 magasins dans le monde et ses propres plateformes d'e-commerce, EssilorLuxottica propose une large gamme de lunettes de vue aux consommateurs finaux, ainsi que des lunettes de soleil, de choix de verres et de services optiques. Des sites internet attrayants et des solutions omnicanales, ainsi que la formation continue des collaborateurs en magasin, permettent de sensibiliser des consommateurs à l'importance de la santé visuelle, ainsi que d'améliorer l'expérience digitale et le service client. L'attention portée à l'efficacité énergétique, au principe de construire moins et mieux, à la circularité de l'utilisation des matériaux et à la gestion des déchets concerne également les magasins du Groupe. EssilorLuxottica s'efforce d'obtenir a certification internationale WELL pour une consommation d'énergie innovante et l'utilisation de matériaux recyclés ou régénérés, et teste également les possibilités de créer de nouveaux matériaux à partir des déchets de la production de lunettes qui pourraient servir aux magasins, aux bureaux et aux showrooms.

Les efforts d'EssilorLuxottica en matière de développement durable s'étendent à ses filiales tant en matière de réduction de l'empreinte environnementale (par exemple, efficacité énergétique) que d'impact social envers les collaborateurs locaux (par exemple, opportunités de développement et de mobilité) et les communautés (par exemple, accès à des soins visuels de qualité). En outre, les collaborateurs sont encouragés à se former sur les sujets liés au développement durable grâce à un parcours de formation complet en ligne développé et proposé sur la plateforme Leonardo.

Comme expliqué en détail dans la section 5.1.4, le Groupe s'engage à traiter les risques ESG critiques de sa chaîne de valeur, tels que le changement climatique, la gestion des talents et l'offre durable. Parallèlement, elle répond au besoin mondial croissant en matière d'optique avec un large portefeuille de lunettes et d'article de lunetterie innovants accessibles à toute personne et en tout lieu afin de mener à bien sa Mission (voir section 5.2.3).

5.1.2 Engagement des parties prenantes

L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable s'appuie sur la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de ses activités vis-à-vis des différentes parties prenantes de la chaîne de valeur.

Parce que l'importance et le traitement des enjeux sociaux et environnementaux diffèrent d'un pays à l'autre, les relations avec les parties prenantes sont de façon générale assurées localement sous la responsabilité de la Direction de chaque entité légale. Toutefois, étant donné la croissance des activités d'EssilorLuxottica, il est devenu de plus en plus important de veiller à ce que la présence du Groupe soit unifiée dans l'ensemble des marchés. Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica énonce les principes qui s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs, sous-traitants, vendeurs et fournisseurs d'EssilorLuxottica, partout et en toutes circonstances. En outre, la Politique de communication du Groupe sur le développement durable fournit les principes directeurs pour la gouvernance et la coordination des flux de communication internes et externes de l'entreprise en matière de développement durable.

Le Groupe vise à maintenir un dialogue régulier et proactif avec toutes ses parties prenantes afin de pouvoir répondre en permanence à leurs besoins et à leurs attentes.

Selon les cas, les interactions entre les parties prenantes et EssilorLuxottica ont des finalités variées :

- soutenir le développement des personnes par le biais de la formation entre les managers et les employés grâce à des processus continus d'évaluation et de retour sur les performances ; En outre, les employés peuvent également exprimer leurs préoccupations par le biais du système de signalement interne, EssilorLuxottica SpeakUp.
- proposer un processus de concertation afin d'anticiper les évolutions des activités, du marché, de la réglementation, mais aussi de gérer les risques et d'identifier les opportunités ;
- impliquer les parties prenantes dans les décisions stratégiques via des enquêtes de satisfaction client, l'organisation de forums, de formations, etc. ;
- informer les parties prenantes en fournissant des données fiables et factuelles via les différents outils de communication (brochures, site internet, bilans annuels et réponses à des questionnaires) ;
- contribuer au développement en menant des projets en partenariat, notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement, par exemple en soutenant des associations de patients, des programmes d'aide humanitaire, des partenariats avec les universités.

Les relations et une communication transparente avec les parties prenantes sont essentielles, car les besoins et les points de vue de ces dernières orientent la stratégie et les activités du Groupe. En outre, EssilorLuxottica répertorie et répond aux principales préoccupations de ses parties prenantes et communique régulièrement tout au long de l'année sur ses initiatives et actualités en matière de développement durable sur ses canaux internes, y compris le site internet du Groupe, les réseaux sociaux et la plateforme de formation Leonardo.

Le tableau ci-dessous présente les principaux thèmes d'engagement des parties prenantes :

Principales parties prenantes	Principaux thèmes
Collaborateurs et organisations représentatives (par exemple : syndicats)	Qualité des conditions de travail Équilibre travail-vie privée Recrutement, attraction et rétention des talents Développement et formation Égalité des chances, diversité et inclusion
Partenaires d'affaires, y compris concédants de licences, et fournisseurs	Audit de l'approvisionnement durable et de la RSE des fournisseurs/approvisionnement responsable Collaboration pour l'innovation et le développement Intégrité et le respect des règlements et des lois, y compris les Droits humains
Clients (par exemple: opticiens) et Consommateurs	Produits innovants et de qualité supérieure Service client de qualité supérieure et formation Marketing responsable Intégrité dans les relations commerciales Offre durable Répondre aux besoins de santé liés aux tendances sociétales (par exemple, la numérisation, le vieillissement de la population) Protection des données
Actionnaires, investisseurs, agences de notation	Gestion du développement durable et des risques ESG Transparence et évaluation de la divulgation d'information sur le développement durable Progrès dans la stratégie de durabilité et le programme Eyes on the Planet, y compris les indicateurs clés de performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), les engagements et les mises à jour
Autorités publiques et gouvernements, ONG et associations de consommateurs	Impact économique et social Transparence (sur les initiatives sociales, l'empreinte environnementale, la performance des produits, etc.) Mécénats et philanthropie Contribution à la santé visuelle et à l'économie inclusive Pratiques commerciales équitables et marketing responsable Dialogue, partenariat et éducation
Établissements d'enseignement	Coopération pour la R&D et l'innovation (par exemple, bourses) Attraction des talents, recrutement et développement
Communautés locales	Création d'emplois, soutien aux entreprises inclusives et aux économies locales Sensibilisation et accès à la correction et à la protection de la vision Mécénats et philanthropie

5.1.3 Gouvernance du Développement Durable

Le développement et l'exécution du programme Eyes on the Planet s'appuient sur un modèle de gouvernance solide et efficace.

Le Comité Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) d'EssilorLuxottica se compose de trois membres, dont deux sont des administrateurs indépendants. Il est présidé par un administrateur indépendant. Le mandat principal du Comité RSE, dans le cadre des attributions du conseil d'administration, est de s'assurer que le Groupe mène efficacement le déploiement de sa Mission, pleinement intégrée à sa stratégie. Le Comité RSE supervise également le déploiement du programme de développement durable du Groupe (« Eyes on the Planet »).

Comme expliqué à la section 3.1.2.6 du présent document d'enregistrement universel, les prérogatives du Comité RSE dépassent le domaine de la philanthropie, de l'économie inclusive et de la conformité, réglementaire. Et portent également sur la gestion des impacts économiques, sociaux et environnementaux par le Groupe, ainsi que sur les relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Le département développement durable d'EssilorLuxottica rapporte directement au Président-directeur général et dirige les efforts relatifs aux défis environnementaux et sociaux tout en soutenant l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route de développement durable à l'échelle du Groupe.

Le rôle du département développement durable est d'impliquer et de coordonner avec d'autres directions, fonctions, unités commerciales et marques l'exécution et le déploiement du programme de développement durable Eyes on the Planet du Groupe au niveau mondial et local d'une manière qui soit cohérente avec la Mission et la stratégie commerciale d'EssilorLuxottica (voir section 5.2). Cela implique les responsabilités clés suivantes :

- assurer une gestion efficace des questions environnementales et sociales tout au long de la chaîne de valeur ;
- faire progresser la sensibilisation et la culture de l'entreprise sur des sujets liés au développement durable tout en favorisant la communication interne et externe ;

- assurer la direction et la coordination des activités dans l'ensemble du Groupe conformément à son programme de développement durable ;
- partager également les meilleures pratiques et promouvoir les collaborations interfonctionnelles et les groupes de travail ;
- garantir la conformité de la déclaration non financière et d'autres réglementations majeures en matière de développement durable ;
- identifier et gérer les risques ESG en coordination avec le département de gestion des risques du Groupe ;
- fournir des conseils et une expertise sur la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du Groupe au niveau local ou au niveau des marques, et mettre en place des mesures ascendantes pour améliorer les efforts du Groupe en matière de développement durable sur le terrain.

Le programme Eyes on the Planet détaille la structure organisationnelle du département développement durable dans lequel chaque collaborateur est responsable du développement et de l'exécution d'un pilier spécifique et/ou travaille de manière transversale avec de nombreux collègues des différentes activités et régions du Groupe pour vérifier que le programme, la feuille de route et les tâches sont bien ancrés au plus près de l'activité.

Comme décrit dans la section 3.3 du présent Document d'Enregistrement Universel, un objectif RSE est inclus dans la rémunération annuelle variable des dirigeants mandataires et est lié aux efforts poursuivis dans le cadre du programme de développement durable « Eyes on the Planet ». En outre, depuis 2022, l'objectif RSE est également inclus dans la rémunération annuelle variable de plus de 15 000 collaborateurs.

5.1.4 Gestion des risques ESG

La gestion des risques fait partie intégrante de la vie des sociétés et peut se définir comme toute situation ou tout événement incertain susceptible de produire un impact financier, non financier ou réputationnel, et capable de porter préjudice à la réalisation des objectifs économiques et stratégiques et/ou à la valeur des biens corporels et incorporels du Groupe.

EssilorLuxottica est exposée à un ensemble de risques environnementaux, sociaux et sociétaux en constante évolution qui peuvent avoir un impact sur sa rentabilité, sa croissance et sa réputation et qui pourraient compromettre ses performances globales du Groupe. Le Groupe est prudent à l'égard des événements susceptibles d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou le bien-être des salariés, des consommateurs et des autres parties prenantes, et de nuire à l'environnement. Pour atteindre ses objectifs stratégiques et de développement durable, le Groupe s'efforce d'anticiper et de gérer les risques auxquels il est exposé dans tous les domaines d'activités.

Le chapitre 5 se concentre sur les sujets de développement durable qui ont été mis en évidence comme étant les plus importants lors de l'évaluation annuelle des risques ESG, évaluation pleinement intégrée au processus d'évaluation des risques du Groupe EssilorLuxottica (voir chapitre 1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

Méthodologie d'évaluation des risques ESG d'EssilorLuxottica

Dans le cadre de son engagement visant à atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, le processus de gestion des risques ESG est intégré dans celui des risques du Groupe, qui est effectué chaque année par les directions des Risques et Développement Durable, et couvre toutes les régions, entités juridiques et activités du Groupe.

En comparaison avec l'évaluation des risques menée en 2022, qui a introduit la dimension ESG à la taxonomie des risques du Groupe, en 2023, le Groupe est allé plus loin dans l'identification et l'intégration des risques ESG, et a introduit le concept de double matérialité.

Une perspective à double matérialité

À la suite de l'identification des priorités du Groupe en matière de risques ESG dans le cadre d'une enquête interne, d'entretiens, d'ateliers et d'analyses d'experts, ces priorités ont été étudiées selon une double perspective impliquant :

- **De l'intérieur vers l'extérieur (matérialité d'impact) :** la question du développement durable est envisagée du point de vue des impacts réels ou potentiels du Groupe sur les populations ou l'environnement à court, moyen et long terme.
- **De l'extérieur vers l'intérieur (matérialité financière) :** la question de développement durable est envisagée d'un point de vue financier si elle provoque ou est susceptible de provoquer des conséquences financières majeures sur le développement du Groupe, notamment sur les flux de trésorerie, la position financière et les performances financières à court, moyen et long terme.

Même si l'aspect financier est entièrement évalué dans le cadre de l'évaluation des risques de l'entreprise, le Groupe a progressivement intégré les considérations d'impact dans le processus. En particulier, les entretiens ont été l'occasion de discuter, avec les parties prenantes internes impliquées, des impacts potentiels que les risques ESG pourraient avoir sur l'entreprise, ainsi que d'obtenir une indication préliminaire des impacts potentiels que le Groupe pourrait avoir sur l'environnement et le Groupe.

En agissant ainsi, le Groupe a défini les bases d'une évaluation appropriée, qui sera réalisée prochainement. Le Groupe approfondira l'intégration de la double matérialité au cours de l'exercice à venir, conformément aux exigences réglementaires définies dans le cadre de la directive sur le reporting en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD) qui s'appliquera au Groupe à compter du 1er janvier 2024.

Description des risques ESG et des mesures d'atténuation

Dix facteurs de risque ESG ont été reconnus comme étant les plus pertinents pour l'activité d'EssilorLuxottica et ont été regroupés en cinq catégories prioritaires : changement climatique, pratiques commerciales responsables, communication non financière, offre et production durables et gestion des talents et bien-être.

Le tableau ci-dessous décrit les risques et les mesures d'atténuation connexes.

Changement climatique

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Transition climatique	À mesure que le monde effectue une transition vers une économie bas carbone, le Groupe peut être confronté à des risques découlant de l'instabilité de l'offre et de la demande (par exemple, l'énergie), de l'émergence d'une nouvelle réglementation climatique stricte (par exemple, la taxe carbone), du développement de technologies concurrentes à faible émission de carbone (par exemple, l'impression 3D) ou de l'évolution des préoccupations/attentes des parties prenantes (par exemple, une nouvelle préférence des clients), ce qui peut le conduire à une incapacité à respecter son engagement climatique ou à adapter son modèle commercial. Le risque peut être aggravé par l'incapacité du Groupe à mesurer l'efficacité des actions existantes et la perte d'opportunités qui en résulte. En outre, les retards dans la mise en œuvre de la feuille de route climatique d'EssilorLuxottica peuvent être dus à un manque d'organisation, d'expertise et de ressources, ce qui nuirait davantage à la réputation du Groupe et à sa perception en externe.	Dans la continuité du programme « Eyes on the Planet », EssilorLuxottica a établi une feuille de route relative à la neutralité carbone qui réunit des représentants de différentes fonctions internes (achats, R&D, chaîne d'approvisionnement, HSE, développement durable, etc.) et dont la progression est régulièrement examinée par les co-directeurs généraux du Groupe. Les actions principales contribuant à la transition vers la neutralité carbone sont les suivantes : • la production régulière de rapports sur les émissions de GES pour les émissions de scopes 1, 2 et 3 ; • la réalisation et la mise à jour régulière de l'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe pour estimer l'ensemble du portefeuille des émissions de GES ; • l'optimisation du processus de production et des équipements pour améliorer continuellement l'efficacité énergétique ; • l'investissement dans la production d'énergie renouvelable (par ex., systèmes de chauffage solaire et par biomasse) et une plus grande utilisation des énergies renouvelables, lorsque cela est possible ; • la réduction des émissions de CO_2e liées aux activités logistiques pour développer une chaîne d'approvisionnement bas carbone ; • le soutien des projets de capture du carbone ou de réduction du carbone au-delà de la chaîne de valeur pour contribuer au programme mondial de neutralité carbone. EssilorLuxottica est sur la bonne voie pour atteindre la neutralité carbone dans ses activités directes (émissions de scope 1 et scope 2) d'ici 2025, ce qui a commencé en 2023 en Europe. Le Groupe s'engage également à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme en s'appuyant sur l'Initiative sur les objectifs scientifiques (Science-Based Targets initiative, SBTi). Différents indicateurs ont été définis pour évaluer de près l'avancement des différents programmes (par ex., la consommation d'énergie et les émissions des scope 1 et scope 2 associées, la réduction des GES des initiatives de logistique verte). *Pour plus d'informations, voir la section 5.2.1.*

Changement climatique

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Interruption des activités	Le Groupe peut être exposé à des risques de perturbations des opérations essentielles liés à des événements internes et externes (voir la section 1.6 du Document d'enregistrement universel) Le changement climatique devenant l'une des premières urgences mondiales, le Groupe risque d'être exposé à des catastrophes naturelles ou à des modifications à long terme des modèles climatiques (*par exemple*, l'augmentation des températures), notamment lorsqu'il mène ses activités dans des pays exposés aux phénomènes naturels extrêmes comme les vagues de chaleur, les inondations, les épisodes de sécheresse, les ouragans et les tremblements de terre. De même, le Groupe pourrait être confronté à des problèmes de pénurie d'eau, ce qui pourrait avoir un impact sur ses activités et sa durabilité. Le nombre croissant de tels évènements et la difficulté à s'adapter à leurs conséquences pourraient entraîner une hausse des primes d'assurances et donc des frais d'assurance, des coûts d'exploitation plus élevés et une baisse des bénéfices ainsi que des retards dans la chaîne d'approvisionnement. En outre, la concentration géographique des sites de fabrication risque d'induire des interruptions importantes des activités en cas de catastrophe naturelle dans les régions industrielles où ils sont implantés. Les difficultés d'adaptation aux conséquences risquent d'entraîner des perturbations commerciales ou une hausse des coûts d'exploitation.	EssilorLuxottica prête une attention particulière aux événements climatiques et prépare des mesures complètes d'adaptation pour assurer la continuité de ses activités. Comme expliqué dans la section 5.2.1, le Groupe surveille le niveau d'exposition aux risques climatiques de ses différents sites industriels et points de vente afin de mettre en place des mesures d'atténuation et de garantir la continuité de ses activités. En outre, le Groupe examine et met à jour régulièrement ses plans de continuité des activités et ses plans de reprise après sinistre et évalue les risques climatiques avant de choisir les sites de construction. De surcroît, le Groupe suit de près des indicateurs tels que le nombre de sites exposés aux risques liés à l'eau. Enfin, comme mentionné dans la section 1.6, la décentralisation des sites de production est une autre mesure prise en vue de réduire le risque d'interruption des activités. *Pour plus d'informations, voir la section 5.2.1.*

Pratiques commerciales responsables

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Comportement éthique	En raison de sa présence dans de nombreux pays, EssilorLuxottica doit respecter différentes lois locales et internationales sur l'éthique professionnelle (par ex., la lutte contre la corruption, le respect des droits humains, des sanctions économiques internationales, des lois antitrust). Le non-respect de ces réglementations ou le fait que des tiers et des partenaires commerciaux ne respectent pas le code d'éthique du Groupe et adoptent des comportements contraires à l'éthique (*par ex.*, corruption, tromperie, abus de confiance) peut entraîner des amendes, des sanctions et des répercussions sur la réputation du Groupe. De plus, les problèmes de conformité pourraient résulter d'un manque de communication interne claire concernant les meilleures pratiques et les comportements appropriés. Ce risque de controverses pourrait porter préjudice aux activités du Groupe et aux communautés dans lesquelles il est implanté.	La promotion de comportements éthiques au sein de l'entreprise permet de protéger les communautés locales dans lesquelles le Groupe est implanté et inclut différents aspects, notamment : **Antitrust** Le Groupe prend activement en compte les considérations antitrust dans ses décisions commerciales et ses processus. Pour s'assurer que ses opérations de fusion et acquisition et ses pratiques commerciales respectent les lois et réglementations antitrust, EssilorLuxottica effectue des évaluations préventives antitrust avec le soutien de plusieurs conseillers internationaux spécialisés et établit des contrats antitrust avec les tiers locaux. Pour plus d'informations, voir la section 1.6 de ce Document d'enregistrement universel **Éthique et corruption** En 2023, EssilorLuxottica a publié un nouveau Code d'éthique et différentes politiques visant à réduire les risques liés à un comportement contraire à l'éthique (par exemple, Politique anti-corruption, politique sur les conflits d'intérêt, Programme de conformité au droit de la concurrence, Programme de conformité en matière de données personnelles). En outre, le Groupe s'apprête à lancer une politique de lutte contre le blanchiment d'argent, actuellement en cours de vérification. Par ailleurs, afin d'impliquer davantage ses différents parties prenantes sur le sujet, le Groupe a publié un nouveau Code de Conduite pour les Partenaires Commerciaux. De même, le Groupe travaille sur un module spécifique de formation des collaborateurs sur le nouveau Code d'éthique. En 2023, le Groupe a également mis en place un nouveau système de signalement interne (EssilorLuxottica SpeakUp) ainsi qu'une procédure et une formation dédiées pour les collaborateurs et les enquêteurs. Le Groupe a lancé une formation de lutte contre la corruption en plusieurs langues sur la plateforme Leonardo. **Droits humains** Le Groupe est proactif dans le traitement des risques liés aux violations potentielles des droits humains avec des initiatives qui renforcent les protections et le système existant. Des audits externes et internes sont réalisés sur les activités d'EssilorLuxottica. Le sujet est également abordé dans le Code d'éthique du Groupe et dans le nouveau Code de conduite pour les partenaires commerciaux. *Pour plus d'informations, voir la section 5.2.5.*

Pratiques commerciales responsables

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Chaîne d'approvisionnement	Au sein de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe est conscient des risques de réputation, juridiques et de conformité qui peuvent découler d'un comportement non responsable. La présence d'installations du Groupe dans de nombreux pays peut compliquer l'harmonisation des règles et réglementations, et entraver la qualité des contrôles relatifs aux droits humains, à la santé et à la sécurité, et aux normes sociales pour les travailleurs mais aussi pour les fournisseurs et les autres parties prenantes qui interviennent dans les activités du Groupe. Compte tenu de son envergure internationale, le Groupe collabore avec des tiers de différentes régions disposant chacun de leurs propres modèles durables et éthiques. Pour en savoir plus sur les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et les mesures d'atténuation au sens large, voir la section 1.6 de ce Document d'enregistrement universel	Le Groupe a défini des normes et initiatives d'approvisionnement responsable dans le cadre du Programme d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica. Ce programme réunit des représentants de différentes fonctions internes, notamment des Achats, de la Gestion des risques, de la Production et du Développement Durable. EssilorLuxottica s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains tout au long de sa chaîne de valeur. Par exemple, le Code de conduite pour les partenaires commerciaux vise à s'assurer que les partenaires commerciaux (qu'ils soient fournisseurs, distributeurs, franchisés, consultants et agences) respectent les engagements du Groupe dans des domaines tels que l'éthique, les droits humains, le code du travail, l'environnement, la santé et la sécurité. De plus, pour garantir la conformité, des parties tierces qualifiées évaluent les performances environnementales et sociales des fournisseurs au moyen d'une plateforme d'auto-évaluation ou d'audits sur site. Les fournisseurs qui ne respectent pas les exigences du Groupe, qui refusent de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires ou dont les problèmes persistent malgré la multiplication des audits pourront faire l'objet d'une évaluation visant à mettre fin au partenariat ou à en réduire le volume. Le Groupe a d'ailleurs mis en place des initiatives de formation et de sensibilisation à l'intention des fournisseurs et de la communauté des acheteurs. EssilorLuxottica suit certains indicateurs spécifiques (par ex., le nombre d'audits, le nombre de non-conformités critiques) afin d'identifier les risques, de mettre en place des mesures d'atténuation et d'assurer l'efficacité globale du programme. *Pour plus d'informations, voir la section 5.2.5.*

Pratiques commerciales responsables

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Confidentialité des données	Les réglementations juridiques internationales concernant la confidentialité des données varient et évoluent constamment. Le non-respect de ces réglementations et normes expose EssilorLuxottica à des risques de réputation. Des mesures de protection des données inadaptées peuvent entraîner des manquements qui rendent accessibles les informations sensibles des clients et des parties prenantes, notamment les données médicales et financières, à des personnes malveillantes. La gestion des données des clients devient déterminante, surtout avec les nouvelles solutions digitales que le Groupe est en train de lancer. La protection des données est l'un des domaines prioritaires d'EssilorLuxottica, qui cherche à étendre ses capacités en termes de lunettes intelligentes et ses partenariats avec d'autres entreprises telles que Meta. Avec l'élargissement de son périmètre et l'augmentation du nombre de clients et de patients, EssilorLuxottica devra traiter et protéger les données à caractère personnel, ainsi que les données digitales sensibles de nature médicale (*par exemple*, atteinte visuelle). Le Groupe poursuit sa transition digitale et ses innovations, notamment avec le projet HELIX pour la gestion des données à caractère personnel et des données médicales sensibles des clients. L'intensification de la gestion des données de tiers induite par la transition digitale et les innovations engagées par EssilorLuxottica risque d'entraîner de nouveaux défis, par exemple avec le lancement d'HELIX, qui permettra aux opticiens de tirer parti de la technologie moderne pour améliorer l'expérience de soin des patients et aider les médecins à optimiser leurs pratiques. La confidentialité des informations pourra alors devenir un risque structurel, car un volume important de données sera géré en sous-traitance. Du côté des investisseurs, l'efficacité de la collecte des données et la solidité des pratiques de confidentialité sont observées attentivement par les agences de notation comme des indicateurs clés de viabilité. Lors de l'analyse de la viabilité générale, les agences de notation évaluent l'approche de l'entreprise en matière de confidentialité des données : une note insuffisante peut entraîner des effets négatifs sur les performances et la réputation de l'entreprise. Pour en savoir plus sur la confidentialité des données et les mesures d'atténuation, voir la section 1.6 de ce Document d'enregistrement universel	EssilorLuxottica investit dans la protection des données de ses parties prenantes, tout en veillant à se conformer à l'ensemble des lois applicables en matière de protection des données à travers le monde. Des formations spécifiques sur la confidentialité des données sont disponibles sur la plateforme Leonardo pour que tous les collaborateurs respectent les mesures de protection des données. De même, plusieurs programmes de sensibilisation ont été lancés pour renforcer la culture de la protection des données. En outre, une attention toute particulière est portée au traitement des données à caractère personnel par les partenaires commerciaux lors du lancement de nouveaux produits ou services (par ex., la téléoptométrie, les Ray-Ban I Meta, les applications). De plus, dans le cadre du processus d'intégration de GrandVision et de l'afflux de données qui en découle, EssilorLuxottica a introduit un système de vente commun unifié (Ciao) qui vise à rationaliser la collecte, la gestion et le stockage des données clients sensibles provenant des différents canaux de vente. La mise en œuvre de ce système est une étape importante pour renforcer les contrôles et améliorer l'administration des données des clients, tout en permettant au Groupe de superviser plus efficacement les informations collectées aux différents points de vente. Cette approche prévoit une source centralisée pour les données sensibles et simplifie considérablement la surveillance tout en assurant la sécurité du traitement des informations Enfin, EssilorLuxottica sensibilise à la protection des données par le biais de conférences, et collabore avec différentes instances et autorités de protection des données pour organiser des programmes d'information et des campagnes appropriés.

Déclarations non financières

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Intégrité et perception de la marque	Dans le contexte commercial actuel, l'intégrité et la perception de la marque représentent un risque accru, notamment en matière de développement durable. Outre les risques d'amendes ou de poursuites judiciaires, le plus grand danger repose dans l'atteinte potentielle à la réputation de l'entreprise dans le monde des affaires. Il est essentiel de mettre en place des pratiques marketing responsables pour promouvoir les objectifs de développement durable du Groupe. Cette promotion renforcera la crédibilité de la marque et permettra aux clients de prendre des décisions éclairées. Le fait de ne pas fournir suffisamment d'informations sur les caractéristiques environnementales d'un produit (par exemple, type de matériau, qu'il soit recyclé, certifié, biosourcé ou autre) ou d'un service (par exemple, transport écologique) peut affaiblir la réputation et le capital confiance d'une entreprise. En outre, la diffusion d'informations trompeuses sur les caractéristiques environnementales d'un produit ou service entraîne un risque d'écoblanchiment. Non seulement de telles pratiques nuisent à la transparence des déclarations, mais elles peuvent également ébranler la crédibilité du Groupe et l'efficacité des efforts sincères qui ont été mis en place en la matière.	Le Groupe s'appuie sur différentes sources pour évaluer la perception de la marque sur le marché, notamment avec une veille permanente effectuée sur les journaux, les réseaux sociaux et les autres sources d'informations en vue de mesurer la réaction du public et de la communauté aux campagnes de développement durable, ainsi qu'avec l'indicateur spécifique du marché Net Promoter Score (NPS) suivi via un système centralisé afin d'analyser la satisfaction des clients. Pour garantir une approche omnicanale aux clients, cet indicateur est appliqué aux magasins et au commerce en ligne à différentes étapes des interactions entre les clients et le Groupe. L'objectif est d'analyser à la fois l'expérience de vente et la satisfaction envers la marque en prenant en compte les composantes matérielles et les composantes connexes du processus de vente de notre modèle commercial vertical. En cas de mauvais résultats, la situation est traitée au niveau du service client. Il est demandé aux consommateurs s'ils souhaitent être contactés par le service client qui recueillera leur avis et traitera tout problème en bonne et due forme. De plus, le Groupe réalise des investissements importants pour assurer un service client de haute qualité. Cette approche proactive permet d'identifier rapidement les écarts dans différentes situations. Enfin, le Groupe a également mis en place un processus de validation des arguments marketing de ses produits (y compris les revendications en matière de durabilité) afin de s'assurer que, pour chacun d'entre eux, il existe des éléments de preuve et que la performance des produits en laboratoire peut être prise en compte au sein de son environnement d'utilisation. En vue d'améliorer sa réputation, le Groupe envisage de mettre en œuvre un système basé sur NPS, le service client, la précision logistique et la communication sur le site Internet et, en ce qui concerne le développement durable, de promouvoir des projets et initiatives spécifiques. *Pour plus d'informations, voir la section 5.2.2.*

Déclarations non financières

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Reporting et communication	EssilorLuxottica opère à l'échelle internationale et est donc tenue de respecter les lois et réglementations existantes ou à venir dans différents pays. Les évolutions imminentes du paysage réglementaire, notamment la Directive de reporting de Durabilité des sociétés (CSRD), la Directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable (CSDDD) et la Directive sur les allégations écologiques ("Green Claims"), ainsi que l'attention croissante portée aux sujets liés à la RSE et au développement durable, renforcent les attentes des parties prenantes en matière de transparence, d'exactitude des données et de cohérence des informations. De plus, l'intérêt croissant des investisseurs pour les stratégies et les performances en la matière exige des améliorations constantes des capacités de reporting et de publication d'informations extra-financières, qui sont finalement utilisées par les agences de notation ESG pour évaluer les performances des entreprises en la matière et émettre des notes publiques. Des données et des communications médiocres peuvent entraîner des notes ESG faibles et une mauvaise perception des efforts du Groupe sur le sujet. Le manque de communication sur les réalisations et les étapes franchies ou la divulgation erronée, défaillante ou superficielle des informations relatives à la RSE peuvent nuire à l'image et à la réputation d'EssilorLuxottica.	Dans le cadre de sa démarche de développement durable, le Groupe a élaboré une Politique de communication associée pour s'assurer de l'exactitude et de la cohérence de la communication sur l'approche et les efforts de durabilité vis-à-vis des partenaires et des publics de toutes les régions. Cette politique comprend des principes pour guider et coordonner la communication interne et externe en la matière. En ce qui concerne les déclarations relatives au développement durable, le Protocole de reporting contient des directives et un glossaire détaillés qui assurent l'harmonisation sur les définitions des indicateurs, les règles de reporting et la cohérence des données. Le document est révisé et mis à jour chaque année afin de garantir une harmonisation avec les normes les plus récentes. Le département Développement Durable maintient une veille constante sur les évolutions réglementaires pour maintenir la conformité aux exigences non financières et aux autres réglementations clés sur le développement durable. Par exemple, le Groupe cherche à organiser des réunions spécifiques avec différentes parties prenantes, y compris les investisseurs et les partenaires commerciaux (par exemple, les licences) pour communiquer sur ses performances en la matière. Par ailleurs, le Groupe s'organise afin de respecter les exigences strictes en matière de devoir de diligence énoncées dans la Directive de reporting de durabilité des sociétés (CSRD) et dans la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD). Les indicateurs de performance les plus pertinents qui soutiennent la stratégie RSE du Groupe sont présentés dans le présent chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces derniers sont également utilisés pour remplir les questionnaires de notation ESG ou pour examiner les rapports ESG avec le service des relations avec les investisseurs. *Pour plus d'informations, voir le présent chapitre 5, section 5.1.5.*

Offre et production durables

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Innovation produit et circularité	EssilorLuxottica dispose d'une gamme étendue et unique de marques nécessitant des ressources de production adaptées, des matières premières spécifiques et des services innovants. À cet égard, le Groupe pourrait ne pas être en mesure (i) d'intégrer pleinement les critères de durabilité (tels que les matériaux recyclés) à chaque étape des processus de développement et de production ii) réduire la génération de déchets et (iii) gérer correctement la fin de vie de ses produits. Ce risque, dans la mesure où les attentes des consommateurs en matière de produits et de services durables ne sont pas entièrement satisfaites, peut avoir un impact négatif sur le Groupe en lui faisant perdre son avantage concurrentiel et ses parts de marché, notamment auprès des jeunes générations.	EssilorLuxottica déploie des efforts importants pour rendre son modèle économique plus circulaire, notamment en abandonnant les matériaux d'origine fossile au profit de matériaux biosourcés, de matériaux biodégradables et/ou recyclables et d'intégrer l'éco-conception dans le développement de tous ses produits d'ici 2025. Ce faisant, son expertise en innovations durables englobent les produits et les service du Groupe afin de respecter ses engagements environnementaux, sans faire la moindre concession sur l'excellence et la qualité, tout en garantissant la meilleure expérience visuelle. Ces principes inspirent l'approche circulaire du Groupe, qui se retrouve tout au long du cycle de vie du produit. Cela commence aux sources-mêmes du produit, par la recherche de matières nouvelles et innovantes, par le développement de processus de recyclage internes, par la réduction d'apports de matière, afin de répondre aux préférences et aux exigences de produits plus durables de la part des consommateurs, ainsi que par l'emballage, en favorisant des conceptions respectueuses de l'environnement et par l'investissement dans les nouvelles technologies. Au service de ses clients, le Groupe a mis en place des services circulaires afin de prolonger la vie des produits, ou de leur donner une nouvelle vie. En tant qu'entreprise ouverte, les experts internes d'EssilorLuxottica s'engagent également avec tout un écosystème (universitaires, start-ups, etc.) pour construire des solutions innovantes qui nécessitent des actions collaboratives telles que la gestion de la fin de vie des produits. *Pour plus d'informations, voir la section 5.2.2.*

Gestion des talents et bien-être

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Santé et sécurité	Les questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail font l'objet d'une attention croissante de la part du marché et des régulateurs; ces derniers ayant introduit des réglementations plus strictes sur ces points précis au cours des dernières années. Tout manquement est susceptible d'entraîner des préjudices pour le Groupe en matière de réputation et d'intégrité de la marque. De même, le Groupe pourrait subir des effets négatifs si les collaborateurs estiment que leurs conditions de travail n'assurent pas leur sécurité et/ou que les politiques sociales sont inadaptées et/ou insatisfaisantes. De telles situations peuvent compliquer le dialogue social et même mener au conflit (par exemple, grèves), ce qui exposerait le Groupe à une interruption potentielle des activités, à des atteintes à sa réputation et à des poursuites judiciaires. En outre, le non-respect des normes de santé et de sécurité peut entraîner des accidents et des blessures compromettant le bien-être physique des collaborateurs, et un nombre d'heures de travail trop élevé risque de nuire à long terme à leur bien-être. Ainsi, étant donné que le Groupe est présent dans des pays où les normes locales de santé et de sécurité ne sont pas toujours en ligne avec les normes internationales, des conditions de travail inadaptées pourraient porter atteinte à l'image/la marque d'EssilorLuxottica sur place et à l'échelle mondiale, ce qui dégraderait les relations avec les autorités locales et entraverait la signature de nouveaux partenariats/contrats avec des tiers de la région.	EssilorLuxottica s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs, ainsi qu'à assurer leur sécurité sur le lieu de travail. Le Groupe a élaboré plusieurs politiques et procédures internes en vue d'atténuer les risques liés à ces questions, et a mis en place des mesures pour renforcer la santé et la sécurité sur le lieu de travail, même dans les pays où cela demande une surveillance accrue. Par ailleurs, le Département H&S poursuit sa consolidation au niveau local dans chaque région afin de renforcer les équipes existantes de chaque entité du Groupe. Un Responsable Ergonomie a été nommé au niveau du Groupe afin de développer une stratégie à long terme sur ce point. Le Groupe s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les pays où il mène ses activités. Si le Groupe identifie des situations critiques dans certains domaines qui s'écartent des normes en vigueur en son sein, il peut mettre en œuvre un plan se concentrant spécifiquement sur les sujets H&S. Des audits internes et externes ont lieu chaque année pour en assurer la conformité. De plus, pour renforcer l'engagement du Groupe à cet égard, plusieurs sites de production et de logistique ainsi que des laboratoires de prescription ont obtenu la certification ISO 45001:2018 Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, qui fournit un cadre pour identifier et améliorer la sécurité des collaborateurs tout en prévenant les risques sur le lieu de travail. Enfin, EssilorLuxottica soutient ses salariés grâce à un ensemble complet de prestations sociales. Le Groupe a également défini plusieurs indicateurs en vue de surveiller l'efficacité de ses programmes de santé et de sécurité, notamment en ce qui concerne la fréquence des incidents et leur gravité. *Pour plus d'informations, voir la section 5.2.4.*

Gestion des talents et bien-être

Facteur de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Capital humain	Il est essentiel d'attirer et de retenir les talents pour établir le rythme de croissance du Groupe, notamment avec l'importance croissante de questions sous-jacentes telles que la diversité et l'inclusion, et la formation continue. Comme expliqué dans la section 1.6, la capacité du Groupe à attirer et à retenir les talents peut être compromise par : (i) la capacité à créer une organisation unique n'intégrant pas différents profils et différentes cultures; (ii) l'évolution des comportements sur l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle (par exemple, par le développement du télétravail) ; (iii) les pénuries de personnels qualifiés, tels que des optométristes, qui peuvent entraîner des retards et des inefficacités dans le traitement des troubles de la vision ; (iv) difficultés dans certains pays ou le Groupe mène ses activités de s'assurer que les conditions de travail sont conformes aux normes internationales et internes. De même, compte tenu de l'intérêt croissant de la jeune génération pour les questions de développement durable (par exemple, l'égalité des chances et le respect de l'environnement), toute lacune repérée entre les engagements de durabilité communiqués par le Groupe et leur mise en œuvre réelle risque de porter préjudice à l'attractivité pour les talents, à l'efficacité du recrutement et à la capacité à retenir les collaborateurs.	EssilorLuxottica considère ses salariés comme l'un des principaux moteurs de sa réussite. Le Groupe s'engage à garantir un environnement de travail sûr, accueillant et positif pour ses salariés. Il planifie et développe continuellement des initiatives pour susciter un sentiment d'appartenance. Le projet « weare » constitue une avancée majeure à cet égard : il s'agit d'un projet mondial pour identifier et consolider la culture d'entreprise du Groupe afin de développer l'implication des salariés et de renforcer la Mission et la stratégie de l'entreprise. Au cours de ces dernières années, le Groupe a continué de mettre en œuvre ses initiatives de développement des talents et de fidélisation, comme l'examen des performances, et des salaires et primes compétitifs. Grâce à la plateforme Leonardo, les collaborateurs du monde entier s'engagent dans des projets visant non seulement à renforcer leurs compétences, mais aussi à accroître le sentiment d'appartenance au sein du Groupe. Plusieurs programmes sont en cours de développement pour renforcer la culture d'entreprise et les valeurs d'inclusion sur tous les sites. En 2023, la fonction DE&I mondiale a été renforcée, ce qui a marqué la mise en œuvre des stratégies et engagements du Groupe pour la diversité, l'équité et l'inclusion afin de renforcer le sentiment d'appartenance. De plus, l'équipe développement durable collabore étroitement avec l'équipe RH sur les questions de diversité et d'inclusion, et avec d'autres services pour traiter le sujet de la rémunération équitable. Le plan mondial « Boost » d'actionnariat des salariés représente un autre levier de cohésion interne et s'étend d'année en année. En ce qui concerne le bien-être, le Groupe offre à ses collaborateurs la flexibilité du télétravail en plus d'offrir un système complet de protection sociale. Le Groupe cherche à promouvoir les relations entre collaborateurs en les encourageant à prévoir des jours sur site pour travailler en équipe et à organiser des réunions en présentiel. Dans le but de s'adapter à l'évolution du marché du travail, le Groupe repense ses politiques de recrutement, d'offre et de fidélisation afin qu'elles répondent aux nouvelles attentes, notamment à celles de la jeune génération. Le Groupe intervient également dans les écoles pour mieux faire connaître le métier d'opticien auprès des jeunes. Afin d'évaluer l'effet de ses différents programmes, le Groupe utilise divers indicateurs (par ex., la répartition des salariés par sexe, âge, type et catégorie de contrat, les heures de formation dispensées et le nombre de femmes occupant des postes de direction au niveau mondial). *Plus d'informations sont disponibles dans la section 5.2.4*

En plus des mesures d'atténuation décrites ci-dessus, EssilorLuxottica met en oeuvre des politiques, des procédures et des contrôles RSE dédiés, tant au niveau opérationnel qu'au niveau du siège.

Conformément à la réglementation en vigueur, les thèmes de « la lutte contre le gaspillage alimentaire et la pauvreté alimentaire », « les moyens en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable », « aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves », « le respect du bien-être animal » et « les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives » ont été analysés, et aucun d'entre eux n'a présenté des risques ESG potentiels élevés pour EssilorLuxottica. Pour plus d'informations sur l'évaluation des risques du Groupe, voir la section 1.6.

5.1.5 Protocole et organisation du reporting extra-financier

Le reporting extra-financier est un outil qui permet au Groupe de suivre et de connaître l'avancement et les progrès accomplis concernant ses priorités en matière de développement durable, la gestion des risques et les impacts associés. C'est aussi le moyen de donner aux parties prenantes une vision complète et cohérente de son impact environnemental et social.

En tant que société de droit français cotée en bourse, EssilorLuxottica se réfère à la directive européenne n° 2014/95 (transposée en droit français en août 2017 par le décret n° 2017-1265, article L. 225-102-1 du Code de commerce) pour la production de son information extra-financière.

Protocole de reporting extra-financier d'EssilorLuxottica

Le Protocole de reporting extra-financier d'EssilorLuxottica contient des directives et un glossaire détaillés qui assurent l'adéquation entre les définitions des indicateurs, les règles de reporting, ainsi que la cohérence des données.

Le Protocole de reporting suit les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) (version 2016 et 2021 pour les normes universelles) et prend en considération l'agenda mondial des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies et suit des cadres spécifiques tels que les recommandations de la « *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* » (TCFD). Concernant les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, le Groupe suit le *GHG Protocol* ainsi que les directives du *Global Logistics Emissions Council* (GLEC).

Pour certains sujets RSE particuliers (par exemple, les indicateurs de santé et de sécurité), les informations présentées sont analysées et suivies par le Groupe dans le cours normal de ses activités en utilisant des indicateurs qui lui sont spécifiques.

Le document est revu et mis à jour chaque année afin de s'assurer que les normes de reporting les plus récentes sont appliquées et permettent de suivre et de gérer la performance durable du Groupe.

(i) Périmètre du reporting

Le périmètre de reporting des informations extra-financières couvre toutes les entités et filiales incluses dans le périmètre de consolidation financière du Groupe. La liste des entités soumises au processus de reporting extra-financier est mise à jour chaque année en fonction du périmètre de consolidation financière.

Pour chaque indicateur, le taux de couverture peut varier. Celui-ci est spécifié pour chaque indicateur en fonction de l'effectif des entités ayant reporté l'information par rapport à l'effectif total du Groupe.

(ii) Indicateurs clés

La sélection des indicateurs d'EssilorLuxottica couvre les sujets clés du développement durable qui ont été identifiés à la suite de l'évaluation des risques ESG du Groupe, les sujets majeurs liés au programme « Eyes on the Planet » et les exigences obligatoires fixées par la directive européenne n° 2014/95 (transposée en droit français en août 2017, décret n° 2017-1265). D'autres critères, tels que les attentes des agences de notation, des indices et des investisseurs institutionnels ont également été pris en compte pour sélectionner les indicateurs.

Se référer à la section 5.5 pour plus de détails sur le périmètre du reporting, la période concernée, les règles de reporting et de consolidation et d'autres précisions en ce qui concerne les informations présentées dans ce chapitre.

Organisation du reporting

En 2023, la campagne de reporting a été organisée via un processus de collaboration plus intégré et géré de manière centralisée par le département Développement Durable du Groupe. Cette campagne a suivi les directives du Protocole de Reporting d'EssilorLuxottica.

Plus précisément, les informations relatives à l'effectif sont consolidées par l'équipe du contrôle de gestion RH grâce au système de suivi opérationnel des employés qui s'appuie sur les plateformes SAP, E-Talent et KPEYE ; les informations relatives à la formation sont collectées de manière centralisée via la plateforme Leonardo d'une part et une plateforme de reporting (Sustainability Portal) d'autre part ; les indicateurs relatifs à l'environnement et à la santé et sécurité des sites de production, des laboratoires de prescription sont collectés par le logiciel Benchmark ESG™ | Gensuite® et les informations environnementales des activités *retail* (ventes au détail) sont collectées par la plateforme Oracle Cloud EPM Planning. Les indicateurs relatifs à la santé et sécurité des activités *retail* ont été reportés via Excel.

Au début de la campagne de reporting, le département Développement Durable a organisé des formations digitales pour expliquer le processus de reporting et les informations requises aux équipes concernées dans le monde entier, ainsi que pour les sensibiliser à l'importance de la cohérence des données et du respect des délais.

Les informations présentées dans ce chapitre ont été revues par PricewaterhouseCoopers Audit, organisme tiers indépendant, conformément à la réglementation liée à la Directive européenne n° 2014/95. Pour plus de détails, se référer au « Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant » à la section 5.6.

5.2 Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Présentation du programme

Profondément ancré au cœur d'EssilorLuxottica, le développement durable est une composante essentielle de l'ADN du Groupe et l'élément clé pour poursuivre son histoire d'entreprise responsable afin d'aider chacun à mieux voir et mieux être. Agir pour le bien de ses employés, de ses clients, de ses consommateurs et de ses communautés tout en agissant pour la planète, sont les actions au cœur du programme de développement durable de l'entreprise « Eyes on the Planet ». Présenté pour la première fois en 2021, le programme repose sur cinq piliers clés décrits ci-dessous : « Eyes on Carbon », « Eyes on Circularity », « Eyes on World Sight », « Eyes on Inclusion » et « Eyes on Ethics ». Chaque pilier incarne un engagement clair et se décompose en un ensemble d'activités essentielles, facilement identifiables dans le modèle d'entreprise, l'offre, la présence et le lien avec les communautés et les territoires locaux.

- **Eyes on Carbon :** EssilorLuxottica s'engage à lutter contre le changement climatique et à préserver l'environnement en réduisant les consommations d'énergie et d'eau de ses activités, en limitant son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de valeur et en faisant preuve de résilience face aux risques liés au climat. En 2021, le Groupe a annoncé son projet d'atteindre la neutralité carbone dans ses opérations directes en Europe dès 2023, et dans le monde d'ici 2025. En 2023, l'entreprise s'est également engagée à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme conformément à la *Science-Based Targets Initiative* (SBTi). Il s'agit d'une nouvelle étape vers son objectif à long terme, pour lutter contre le changement climatique en réduisant l'empreinte carbone de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Voir section 5.2.1.
- **Eyes on Circularity :** l'engagement climatique d'EssilorLuxottica est étroitement lié à son objectif de circularité tout au long de la chaîne de valeur, en s'appuyant sur son expertise en matière d'innovation durable à travers ses matériaux, ses processus, ses produits et ses services. Les efforts de l'entreprise se concentrent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources, notamment en passant des matériaux d'origine fossile aux matériaux biosourcés et en intégrant l'écoconception dans tous ses développements de produits d'ici 2025, tout en garantissant des normes de produits élevées. Le Groupe prend également des mesures pour mettre fin aux déchets en appliquant la règle des 4 R : Rechercher-Réduire-Réutiliser-Recycler. Voir section 5.2.2.
- **Eyes on World Sight :** convaincu qu'une bonne vision est un droit humain fondamental, le Groupe à l'ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération et de rendre les prestations de santé visuelle accessibles à tous, partout dans le monde. Cette responsabilité envers le Groupe concernant l'importance d'une bonne vision comprend également d'autres initiatives de citoyenneté d'entreprise, telles que la défense d'une bonne vision sur la route et de l'accessibilité à l'art. Voir section 5.2.3.
- **Eyes on Inclusion :** les collaborateurs du Groupe sont les principaux acteurs et contributeurs du développement durable d'EssilorLuxottica et des efforts pour créer de la valeur. Le Groupe cherche à développer une culture d'apprentissage, de diversité et de sécurité ainsi qu'à créer un environnement de travail qui offre à tous les mêmes opportunités sur la base du mérite et sans discrimination. Voir section 5.2.4.
- **Eyes on Ethics :** le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica est essentiel dans la mise en œuvre d'une approche éthique des affaires partout où elle est présente. Renforçant ses efforts en matière d'éthique, EssilorLuxottica a mis à jour en 2023 son code d'éthique et a développé un code de conduite pour ses partenaires commerciaux afin d'établir des pratiques harmonisées et de protéger les droits de l'homme et du travail tout au long de la chaîne de valeur, conformément à la Charte internationale des Droits de l'Homme et aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Voir section 5.2.5.

Depuis le lancement du programme, le Groupe n'a cessé de mettre en œuvre des projets et des initiatives dans le cadre de chaque pilier stratégique « Eyes on » du programme, afin d'intégrer davantage la durabilité dans son modèle d'entreprise. En faisant progresser son programme Eyes on the Planet, EssilorLuxottica contribue à sa Mission et implique toute l'organisation dans la protection de l'environnement, le bien-être des employés et le progrès économique et social des communautés locales qu'elle sert.

Les événements marquants liés au développement durable d'EssilorLuxottica en 2023 sont présentés dans chaque chapitre, selon le pilier correspondant.

5.2.1 Eyes on Carbon

L'adaptation au changement climatique et la transition vers une économie bas carbone font partie des priorités mondiales actuelles. L'engagement d'EssilorLuxottica pour le climat répond à ces défis mondiaux dans le cadre du modèle d'entreprise verticalement intégré du Groupe.

En 2023, EssilorLuxottica a atteint la neutralité carbone pour ses opérations directes (dites de « scope 1 et scope 2 ») en Europe, conformément à son objectif plus large de neutralité carbone des scopes 1 et 2 au niveau mondial d'ici 2025. En outre, son engagement envers la Science-Based Targets Initiative (SBTi) marque une étape clé dans son engagement à long terme pour lutter contre le changement climatique. Dans ce cadre, et à la suite de la mise à jour de son empreinte carbone, le Groupe a décidé d'accorder la priorité aux actions climatiques dans sa sphère d'influence et d'engager l'ensemble de ses parties prenantes. Cet engagement découle d'un sens des responsabilités et du principe que l'efficacité opérationnelle, l'innovation et la compétitivité sont essentielles pour lutter contre le changement climatique.

S'inscrivant dans un mouvement de sensibilisation plus large sur les risques et opportunités liés au climat lors de l'élaboration et de l'application de sa feuille de route climatique, le Groupe suit les recommandations de la *Task Force on Climate Related Financial Disclosures* (TCFD). L'approche d'EssilorLuxottica pour lutter contre le changement climatique se trouve dans la section « Eyes on Carbon » et est présentée ci-dessous selon les quatre piliers clés des lignes directrices de la TCFD. Le tableau de concordance de la section 5.5 fournit des références supplémentaires.

Gouvernance

Les axes relatifs à la lutte contre le changement climatique sont réexaminés tous les ans par le Comité RSE du Groupe. Le rôle du Comité RSE est expliqué dans le chapitre 3 du présent Document d'Enregistrement Universel et à la section 5.1.3.

Au niveau opérationnel, EssilorLuxottica a mis en place des structures de gouvernance et des groupes de travail spécifiques pour assurer et garantir l'avancement des actions :

- un groupe de travail interfonctionnel comprenant les directions Santé-Sécurité-Environnement (HSE), Achats, Logistique, Supply Chain, durabilité des produits et Développement Durable a été créé pour faciliter les projets collaboratifs, soutenir les décisions clés, déployer des mesures de réduction de ses émissions et assurer la réalisation des objectifs associés. Les réalisations de ce groupe de travail sont régulièrement revues par les co-Directeurs Opérationnels du Groupe.
- un groupe de travail sur la résilience climatique comprenant les directions de l'Audit Interne, HSE, Gestion des Risques et Développement Durable a également été mis en place pour évaluer le niveau de maturité de la gestion des risques climatiques sur les sites stratégiques grâce à un cadre d'analyse spécifique de la résilience climatique conçu en interne.

Stratégie et engagements

L'approche d'EssilorLuxottica en matière de lutte contre le changement climatique comporte deux dimensions principales.

Premièrement, le Groupe produit des efforts continus à travers sa chaîne de valeur pour limiter et réduire ses impacts sur le climat, notamment en investissant dans des programmes d'efficacité énergétique et dans l'auto-production d'énergie à partir de sources renouvelables, en maximisant l'utilisation d'énergies renouvelables lorsque cela est possible, en optimisant l'organisation de la production et les flux logistiques, et en innovant dans le domaine des matières premières durables et des produits et services bas carbone.

Ainsi, EssilorLuxottica a annoncé son premier engagement en faveur du climat en 2021, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dans ses opérations directes (scopes 1 et 2) d'ici 2025, en commençant par l'Europe en 2023, ce qui a été réalisé.

En outre, l'engagement du Groupe à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme conformément à l'initiative *Science-Based Targets* au premier trimestre 2023 marque une nouvelle étape vers son objectif à long terme pour lutter contre le changement climatique en réduisant l'empreinte carbone de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Dans le cadre de cet engagement, le Groupe a mis à jour son empreinte carbone au cours de l'année pour mieux comprendre ses impacts directs et indirects en matière d'émissions de CO_2e. En 2024, différentes fonctions seront impliquées dans l'identification des principaux leviers de décarbonation et dans la conception d'une feuille de route visant à réduire les émissions directes et indirectes. Le Groupe impliquera également ses fournisseurs clés dans cette démarche.

Deuxièmement, la situation climatique actuelle exige que le Groupe comprenne son exposition aux risques associés, élabore des solutions pour s'y adapter et répondre de manière agile aux défis posés. Le Groupe continue de suivre les projections climatiques mondiales et d'évaluer sa vulnérabilité à ces risques pour améliorer sa résilience et se préparer aux conséquences éventuelles.

Gestion des risques climatiques

Selon les recommandations établies par la TCFD, il existe deux catégories de risques climatiques (risques liés aux répercussions physiques du changement climatique et risques liés à la transition vers une économie bas-carbone) à prendre en compte pour préparer le Groupe aux potentiels impacts opérationnels, financiers et de réputation et renforcer ainsi la résilience climatique de ses activités.

Identification et gestion des risques physiques liés au climat

Depuis 2021, EssilorLuxottica effectue des analyses afin de mieux comprendre les risques climatiques pouvant l'affecter. Le Groupe a mis à jour et étendu le périmètre de l'évaluation des risques physiques en 2022 en y intégrant l'ensemble de ses activités, que ce soient les activités de production, les centres logistiques, les activités tertiaires et les magasins gérés en propre. Le modèle utilisé a été établi en fonction de quatre risques climatiques chroniques (vagues de chaleur, montée du niveau de la mer, précipitations et sécheresse) et trois risques climatiques dits aigus (cyclones tropicaux, inondations et conditions météorologiques propices aux incendies) à moyen (2030) et long terme (2050 et 2100). Le modèle prend en compte trois scénarios RCP (*Representative Concentration Pathways*) développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

- RCP 2.6 (>+1,5 °C d'ici 2100) : correspond à l'Accord de Paris selon lequel la transition énergétique est envisagée avec des objectifs d'atténuation ambitieux ;
- RCP 4.5 (+2 - 3 °C d'ici 2100) : scénario spécifique avec des mesures limitées selon lequel les estimations de la hausse des températures tiennent compte des politiques mondiales actuellement annoncées ;
- RCP 8.5 (>+4 °C d'ici 2100) : envisage le pire scénario selon lequel aucune mesure spécifique d'atténuation du changement climatique n'est mise en œuvre.

Une échelle a été clairement établie pour chaque risque climatique (par exemple, nombre de jours de vague de chaleur ou durée de la sécheresse par an) afin d'identifier concrètement les risques bruts potentiels (c'est-à-dire le risque inhérent avant la mise en œuvre de mesures d'atténuation) concernant les différents actifs analysés. Ce modèle aide le Groupe à analyser son exposition aux risques climatiques physiques sur chaque site en fonction de sa situation géographique, à anticiper les dangers climatiques potentiels et à s'y préparer, à sensibiliser et protéger les collaborateurs dans les situations d'urgence, et à renforcer la résilience de ses actifs et de sa chaîne d'approvisionnement. Selon ce modèle, les principaux risques climatiques pour le Groupe sont les précipitations, les inondations et les vagues de chaleur. Enfin, ce modèle peut permettre au Groupe de prendre des décisions lors de l'évaluation d'un nouveau projet de construction ou de l'acquisition d'une nouvelle entreprise.

En outre, la résilience face aux principales menaces est vérifiée et renforcée avec le programme de visites sur site de l'assureur qui inspecte les locaux et les actifs dans le cadre de l'approche de prévention des pertes et de continuité des activités du Groupe. Par exemple, en ce qui concerne le risque d'inondation, les mesures d'atténuation correspondent généralement à l'élaboration d'un plan d'urgence inondation pouvant inclure l'installation de barrages pour éviter que l'eau ne pénètre dans les bâtiments.

De plus, le Groupe accorde une attention particulière aux ressources naturelles et à la protection des écosystèmes naturels à proximité de ses sites de production et de distribution. Le modèle de risque climatique physique s'accompagne d'une évaluation des risques relatifs à l'eau comme expliqué à la section 5.2.2.

En 2023, le Groupe s'est appuyé sur le Biodiversity Risk Filter du WWF pour réaliser une analyse préliminaire de ses principaux actifs et identifier ceux situés dans des zones protégées/de conservation ou comportant une biodiversité importante.

Identification et gestion des risques de transition liés au climat

Le Groupe pourrait être exposé à des changements de politiques et de réglementations importants, des limites technologiques, des changements de marché ou des risques de réputation dans le cadre de la transition mondiale vers une économie bas-carbone.

Le tableau ci-dessous présente une analyse approfondie de la "transition climatique" présenté dans la section 5.1.4 Gestion des risques ESG. En effet, EssilorLuxottica suit de près les évolutions réglementaires, technologiques et commerciales, anticipe les défis qui se profilent et prend des mesures pour réduire l'empreinte carbone dans toute la chaîne de valeur, en assurant une veille constante sur les normes et standards afin d'améliorer sa feuille de route de lutte contre le changement climatique.

Sujet	Description du risque	Mesures d'atténuation
Réglementation actuelle et future	En raison de sa présence dans de nombreux pays, EssilorLuxottica peut être exposé à des évolutions réglementaires ou commerciales liées à la transition climatique (par exemple, taxes carbone, nouvelles exigences déclaratives comme la directive CSRD).	Le Groupe a élaboré en interne une feuille de route pour atteindre la neutralité carbone dans ses opérations directes d'ici 2025, et s'est engagé envers la SBTi pour réduire encore davantage ses émissions. En outre, le département Développement Durable maintient une veille réglementaire constante pour garantir le respect de la publication d'informations extra-financières et des autres réglementations majeures liées à la durabilité.
Technologie	À mesure que le monde effectue une transition vers une économie bas-carbone, le Groupe peut être confronté au développement de technologies concurrentes bas-carbone (par exemple, l'impression 3D).	EssilorLuxottica surveille étroitement les évolutions technologiques, anticipe les défis qui se profilent et prend des mesures pour réduire l'empreinte carbone dans toute la chaîne de valeur en assurant une veille constante sur les normes et standards.
Marché	En tant que leader du secteur de l'optique, EssilorLuxottica se doit d'anticiper les besoins des clients. Si les attentes des clients en matière de produits durables ne sont pas totalement satisfaites, les conséquences pourraient être négatives pour le Groupe.	EssilorLuxottica déploie des efforts importants sur toute sa chaîne de production, notamment en abandonnant les matériaux d'origine fossile au profit de matériaux biosourcés, de matériaux biodégradables et de produits plus faciles à recycler. Pour cela, le Groupe travaille sur des axes fondamentaux tels que : • investir dans les technologies de pointe ; • augmenter le contenu dit renouvelable de ses marques ; • développer l'écoconception à l'aide d'ACV ou d'outils internes comme la méthode d'évaluation de la durabilité (SAM — Sustainable Assessment Methodology).
Réputation	L'intérêt croissant que suscitent les sujets liés à la RSE et au développement durable entraîne une hausse des attentes des collaborateurs, des consommateurs (notamment des jeunes), des clients et des tiers. Le manque de communication sur les réalisations et les étapes franchies ou la divulgation erronée, non fiable ou imprécise des informations relatives à la RSE peuvent nuire à la crédibilité et à la réputation de l'entreprise.	Le Groupe promeut des principes d'intégrité pour étayer son intérêt pour ce thème. Plusieurs modules de formation et sessions de sensibilisation sont organisés pour les collaborateurs tout au long de l'année. De même, en 2023, une partie de la rémunération variable de 15 000 salariés éligibles a été basée sur les efforts climatiques produits par le Groupe pour réduire ses émissions de GES. Au niveau des acteurs externes, des appels/réunions réguliers sont organisés avec différentes parties prenantes telles que les investisseurs et les partenaires commerciaux (par ex., les licences) pour présenter le programme et les avancées du groupe en matière de développement durable. En ce qui concerne les clients, le Groupe est en mesure d'identifier les tendances du marché et les signaux faibles de manière à ajuster son offre aux attentes grâce à un modèle économique totalement intégré.

EssilorLuxottica a également mis en place des systèmes de gestion environnementale conformes à la norme ISO 14001. Ainsi, 38 de ses usines, 22 laboratoires de verres, deux centres de distribution et un bâtiment de bureaux sont certifiés ISO 14001 ce qui couvre environ 30 % des effectifs du Groupe. À l'avenir, le Groupe passera du modèle actuel de certification ISO 14 001 site par site à un modèle de certification ISO 14001 à l'échelle du Groupe, conformément à sa stratégie d'étendre cette certification à l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, il convient de rappeler que la direction Santé, Sécurité et Environnement d'EssilorLuxottica est responsable du déploiement des systèmes de gestion environnemental visant à réduire l'impact environnemental du Groupe et à assurer la santé et la sécurité de tous les salariés. Cette direction s'appuie sur un réseau de correspondants présents localement sur les sites de production et de distribution pour superviser le fonctionnement de la gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (voir section 5.2.4).

Actions, mesures et objectifs principaux

Conformément à son engagement « Eyes on Carbon », le Groupe initie, conduit et contrôle en permanence différentes actions en lien avec le climat au sein de ses opérations et de sa chaîne de valeur.

Efforts de réduction des émissions dans les opérations

Grâce à une collaboration active des équipes en interne et avec les principaux fournisseurs, EssilorLuxottica élargit le périmètre de ses actions et identifie de nouvelles initiatives pour réduire ses émissions. En 2023, cette stratégie a permis au Groupe d'atteindre une étape décisive de son premier engagement pour le climat publié en 2021 : des émissions de scopes 1 et 2 neutres en carbone en Europe. De même, le Groupe est sur la bonne voie pour atteindre la neutralité carbone dans l'ensemble de ses opérations directes à l'échelle mondiale d'ici 2025. Ces résultats marquent également une étape importante dans l'ambition du Groupe de réduire ses émissions de carbone tout au long de sa chaîne de valeur.

Pour déployer sa stratégie et atteindre ses engagements dans le cadre d'Eyes on Carbon, l'entreprise concentre ses efforts sur la réduction de ses émissions avant de compenser les émissions résiduelles, comme indiqué ci-dessous.

1. Amélioration de l'efficacité énergétique

Les initiatives d'EssilorLuxottica en matière d'énergie sont menées par la direction HSE, avec des mesures telles que :

- l'analyse de l'efficacité énergétique des processus de production et des unités périphériques ;
- l'amélioration du rendement des équipements par la modernisation des moteurs électriques, avec une classe d'efficacité énergétique plus élevée, et la redéfinition des conditions d'arrêt ou de veille pour les équipements ayant la consommation la plus élevée. La cartographie de plus de 5 000 moteurs a été effectuée en 2022 et, en 2023, la première phase de remplacements de moteurs sur les principaux sites de production a été réalisée. Une première phase pilote a entraîné jusqu'à 30 % d'économies d'énergie par rapport aux moteurs précédents. En 2023, 85 moteurs ont été remplacés. Une deuxième vague de remplacements est prévue en 2024, tandis que la cartographie et l'évaluation des moteurs des laboratoires de prescription permettront l'identification des remplacements à prévoir au cours des trois prochaines années ;
- l'installation de compteurs pour suivre, en temps réel, la consommation énergétique des principaux laboratoires de prescription et des sites de production, et l'utilisation d'indicateurs spécifiques pour identifier les domaines d'action prioritaires et définir les nouveaux projets et plans d'amélioration ;
- la sensibilisation et formation des techniciens et des équipes de maintenance ;
- l'amélioration continue de l'efficacité énergétique des bâtiments et magasins existants en termes d'éclairage, de climatisation et de réseaux de chauffage.

Grâce à leur contribution aux efforts du Groupe pour améliorer leur efficacité énergétique et structurer leurs systèmes de gestion de l'énergie, 13 usines, quatre laboratoires de verres, deux centres de distribution et un bâtiment de bureaux ont obtenu la certification ISO 50001 ces dernières années, ce qui couvre environ 15 % des effectifs du Groupe. La certification ISO 50001 est complémentaire de la certification ISO 14001 et permet au Groupe d'évaluer l'empreinte énergétique de ses sites et de renforcer leur gestion de l'énergie.

Suite à l'obtention de la certification *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) pour ses plateformes logistiques construites ces dernières années, en 2021, le Groupe a commencé à élaborer ses « Nouvelles directives de construction » avec des critères permettant de décrocher la certification « LEED Or » pour l'ensemble des sites de production et centres de distribution. Ces critères attestent que la conception et la construction respectent l'écosystème environnant, et ont déjà été appliqués à trois nouveaux bâtiments ou bâtiments en cours de construction en France, en Thaïlande et au Mexique.

Outre la certification LEED, les lignes directrices comprennent également des critères liés au climat : les énergies renouvelables, les émissions atmosphériques, la gestion des risques liés à l'eau, la gestion des déchets et la sélection de l'emplacement du site devant intégrer une analyse des risques climatiques.

Les considérations sur le développement durable sont également appliquées au réseau de magasins du Groupe, comme décrit à la section 5.2.2.

Le tableau suivant présente la consommation d'énergie du Groupe en 2023, et son évolution par rapport à 2022 :

	2023	2022 (retraitées)	2022 (publiées)
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE *(GWh)*	**2 148,8**	**2 127,5**	**1 930,6**
Énergie autoproduite à partir de sources renouvelables - Solaire	12,7	7,4	7,4
Énergie autoproduite à partir de sources renouvelables - Biomasse	1,2	1,2	1,2
Achat d'électricité à partir de sources renouvelables	702,9	638,0	543,3
Achat d'électricité à partir de sources non-renouvelables	1 176,7	1 199,8	1 122,2
Vapeur	2,5	2,6	2,4
Gaz	244,3	267,7	244,8
Fioul	8,5	10,7	9,3

Note : Les comparaisons sont effectuées en se référant à la colonne « 2022 retraitées », qui présente les chiffres résultant de l'empreinte carbone réalisée en 2023 sur les données de 2022. Comme expliqué dans la note méthodologique (section 5.5), les données retraitées 2023 et 2022 couvrent 100% de l'effectif du Groupe. Les données énergétiques de 2023 sont restées au même niveau que celles de 2022 « retraitées ». Conformément à la feuille de route d'EssilorLuxottica, le Groupe a continué à accroitre son recours aux énergies renouvelables. Plus précisément, grâce aux investissements réalisés et au déploiement progressif des panneaux photovoltaïques, la quantité d'énergie produite sur site via des sources renouvelables a augmenté de 62%. Parallèlement, la quantité d'énergie renouvelable achetée avec des Certificats d'Attributs Energétiques (*Energy Attribute Certificate - EAC*) a enregistré une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.
Les données consolidées sur la consommation d'énergie en 2023 couvrent environ 92 % de l'effectif de l'entreprise, y compris le réseau de vente au détail. Ces données réelles ont été utilisées pour extrapoler la consommation du reste de l'effectif de l'entreprise, ce qui permet de couvrir l'ensemble du Groupe. Pour plus d'informations sur les règles de déclaration pour l'énergie et sur la méthodologie d'estimation, veuillez vous référer à la section 5.5.

En 2023, la répartition de la consommation d'énergie par zone géographique était la suivante : Asie-Pacifique (41 %), EMEA (27 %) ; Amérique du Nord (23 %) et Amérique latine (9 %).

2. Utilisation accrue des énergies renouvelables

Dans le cadre des efforts du Groupe visant à minimiser ses propres émissions (scopes 1 et 2), des actions envers les énergies renouvelables ont significativement accéléré avec des investissements plus importants dans l'autoproduction d'énergie à partir de sources renouvelables et la définition d'une feuille de route achat en la matière.

Les sites de production et de distribution ont commencé à réduire leurs émissions de GES dès 2013 grâce à l'installation de systèmes de panneaux photovoltaïques et de centrale biomasse permettant de produire du chaud et du froid.

Ce déploiement progressif a permis d'augmenter, en 2023, la quantité d'énergie renouvelable autoproduite à partir de centrales photovoltaïques, à 9,3 GWh en Italie et à 3,4 GWh dans d'autres pays (+5,3 GWh par rapport à 2022). La production totale attendue, à plein régime, est de 16 GWh par an à partir de 2024 évitant ainsi l'émission de plus de 7 400 tCO_2e à l'échelle mondiale (augmentation de près de 50 % par rapport à 2022). Ce résultat a été rendu possible grâce aux nouveaux panneaux photovoltaïques installés en Australie, en Italie et au Portugal en 2023 pour une capacité supplémentaire de 4,2 MWc qui, ajoutée à la capacité déjà installée au cours de ces dernières années en Tunisie, au Honduras, en France, en Australie, en Italie, au Portugal, au Royaume-Uni, en Suisse et en Chine, amène la capacité totale installée à 13,3 MWc.

D'autres installations et projets d'énergies renouvelables sont encore prévus dans différentes régions du monde, et certains sont déjà passés à la phase de réalisation en 2023, en Italie, aux États-Unis, au Mexique, aux Pays-Bas, en Pologne, en Espagne et en France. Les réductions des émissions de CO_2e supplémentaires liées à ces nouveaux projets sont estimées à environ 16 600 tCO_2e. Outre les centrales photovoltaïques, une nouvelle centrale biomasse est en cours de développement à Agordo, avec une capacité de 4,5 MW pour produire de l'eau chaude et 1,5 MW pour produire de l'eau froide, ce qui aboutira à une économie de 3 000 tCO_2e par an. Cette centrale biomasse vient compléter celle existante de Cencenighe (Italie).

Dans le même temps, le Groupe a également poursuivi son engagement de recourir aux énergies renouvelables dans le monde. Ainsi, l'approvisionnement en énergie renouvelable couvre une part importante de la consommation électrique des sites, bureaux et magasins d'EssilorLuxottica en Europe. Le Groupe a également commencé à acheter d de l'électricité produite à partir de sources renouvelables sur ses principaux sites opérationnels en Asie-Pacifique, notamment en Chine, en Thaïlande et aux Philippines. Grâce à ce programme d'approvisionnement, le Groupe a évité l'émission de plus de 347 000 tonnes de GES dans ces pays, ce qui se reflète dans les émissions du scope 2 basées sur le marché («market based») et présentées dans le tableau ci-dessous.

En 2023, les sites d'EssilorLuxottica en Italie ont commencé à utiliser de l'électricité produite par ERG Power Generation dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité de 12 ans portant sur la fourniture d'environ 900 GWh d'électricité verte entre 2023 et 2034. Le contrat se base sur la vente par ERG d'environ 75 % de l'électricité produite par son parc éolien de Partinico-Monreale, près de Palerme (Italie), le premier parc de ce Groupe à avoir été modernisé. Après le remplacement complet de l'installation par un équipement de dernière génération, le parc éolien consiste en 10 turbines de 4,2 MW pour une puissance installée totale de 42 MW, pour une production annuelle estimée à 94 GWh.

Le tableau ci-dessous présente les émissions globales de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'EssilorLuxottica, avec une méthode de calcul basée à la fois sur la localisation (« Location-based ») et sur le marché (« Market-based »).

	2023	2022 (retraitées)	2022 (publiées)
ÉMISSIONS TOTALES SCOPE 1 + SCOPE 2 BASÉES SUR LA LOCALISATION *(tCO_2e)*	**953 435**	**960 611**	**813 257**
ÉMISSIONS TOTALES SCOPE 1 + SCOPE 2 BASÉES SUR LE MARCHÉ *(tCO_2e)*	**663 110**	**734 961**	**745 308**
Émissions de scope 1	**133 486**	**172 587**	**108 453**
Gaz	50 074	54 880	50 082
Combustibles liquides	2 320	2 917	2 500
Réfrigérants	62 141	83 674	45 213
Parc automobile	18 938	31 103	10 658
Biomasse	13	12	
Émissions de scope 2 – basées sur la localisation	**819 948**	**788 024**	**704 804**
Électricité	819 522	787 575	704 373
Vapeur	426	449	431
Émissions de scope 2 – basées sur le marché	**529 624**	**562 374**	**636 855**
Électricité	529 198	561 924	636 311
Vapeur	426	449	544

Note: Les comparaisons sont effectuées en se référant à la colonne « 2022 retraitées », qui présente les chiffres résultant de l'empreinte carbone réalisée en 2023 sur les données de 2022. Comme expliqué dans la note méthodologique (section 5.5), les données retraitées 2023 et 2022 couvrent 100% de l'effectif du Groupe. Reflétant les efforts du Groupe en matière de production et d'achat d'énergie renouvelable, les émissions du scope 2 calculées avec l'approche basée sur le marché (market-based) ont diminué de 6 % par rapport à l'année dernière. Les émissions du scope 1 ont diminué de manière significative grâce à la réduction de la consommation de gaz et de carburant, à la réduction des fuites de réfrigérants survenues au cours de l'année et à l'affinement du calcul des émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte de véhicules. Pour plus d'informations sur les règles de déclaration et la méthodologie d'estimation, veuillez vous référer à la section 5.5.

En 2023, la répartition des émissions du scope 1 par zone géographique était la suivante: Asie-Pacifique (32 %), EMEA (41 %), Amérique du Nord (20 %) et Amérique latine (7 %). Et la répartition des émissions du scope 2 (« location-based ») par zone géographique était la suivante : Asie-Pacifique (63 %), Amérique du Nord (16 %), EMEA (15 %), et Amérique latine (6 %); concernant les émissions de scope 2 basées sur le marché (« market-based »), la répartition était la suivante : Asie-Pacifique (57 %), Amérique du Nord (25 %), Amérique latine (10 %) et EMEA (8 %).

Grâce aux efforts susmentionnés en matière d'énergie et aux initiatives visant à réduire les déchets générés et à augmenter leur valorisation, EssilorLuxottica surveille également les effets indirects de ses activités directes en termes d'émissions de gaz à effet de serre et s'efforce de les réduire.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de scope 3 d'EssilorLuxottica associées à l'énergie consommée et aux déchets générés dans le cadre de ses activités, avec une méthodologie de comptabilisation basée les approches location-based et markert-based. Ces émissions représentent les catégories 3.3 et 3.5 du *GHG Protocol*.

	2023	2022
ÉMISSIONS SCOPE 3 BASÉES SUR LA LOCALISATION *(tCO_2e)*	**289 709**	**268 586**
Émissions du scope 3 associées aux activités liées aux combustibles et à l'énergie	253 231	225 005
Émissions du scope 3 associées aux déchets générés par les activités	36 477	43 581
ÉMISSIONS SCOPE 3 BASÉES SUR LE MARCHÉ *(tCO_2e)*	**210 055**	**210 532**
Émissions du scope 3 associées aux activités liées aux combustibles et à l'énergie	173 578	166 951
Émissions du scope 3 associées aux déchets générés par les activités	36 477	43 581

Note : A partir de 2023, EssilorLuxottica déclare les émissions indirectes provenant des activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie non incluses dans les émissions des scopes 1 et 2 ainsi que des déchets générés par ses activités. Les chiffres de 2022 résultent de l'évaluation de l'empreinte carbone réalisée en 2023 sur la base des données de 2022. Les émissions du scope 3 associées aux activités liées aux consommations de combustible ou d'énergie, en considérant une approche basée sur le marché capable de refléter les efforts du Groupe en matière d'énergie renouvelable, ont été comparables à celles de l'an passé. Par ailleurs, les émissions du scope 3 associées aux déchets générés par les activités ont diminué par rapport à l'année dernière en raison de l'augmentation du taux de valorisation des déchets du Groupe. Pour plus d'informations sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à la section 5.5.

Afin de répondre à la demande croissante de transparence concernant les informations environnementales, EssilorLuxottica répond au questionnaire sur le changement climatique du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2022, et a reçu, en 2023, la note « B », en reconnaissance de l'amélioration du reporting et de la performance environnementale.

3. Soutien à des projets de réduction du carbone au-delà de la chaîne de valeur

Dans le cadre de son engagement climatique, EssilorLuxottica reconnaît la nécessité d'avoir un impact positif au-delà de sa chaîne de valeur.

Suite au lancement d'un premier projet majeur de restauration forestière dans les contreforts des Dolomites en 2020, le Groupe a initié un programme de compensation qui couvre les émissions résiduelles des scopes 1 et 2 pour l'Italie et la France depuis 2021, et pour l'Europe en 2023.

En particulier, le Groupe investit dans des projets liés aux écosystèmes naturels et achète des crédits carbone générés par des initiatives basées sur la nature ou l'énergie. EssilorLuxottica définit des critères de sélection pour évaluer les projets dans les pays où il est implanté. Ces projets doivent produire des effets positifs sur la biodiversité et sur le développement socio-économique des communautés locales (par exemple, création d'emploi). Ces critères prennent en compte uniquement les crédits carbone de moins de cinq ans qui ont été vérifiés par une norme internationale reconnue. De plus, pour obtenir une garantie supplémentaire, EssilorLuxottica demande également des preuves à ses fournisseurs de crédits carbone concernant les vérifications effectuées sur les projets sélectionnés.

En 2023, le Groupea soutenu deux projets en Chine et en Inde concernant respectivement un reboisement et une installation de panneaux solaires, ce qui concorde avec les efforts du Groupe dans sa propre chaîne de valeur. Ces projets ont généré des crédits carbone qui ont contribué, pour environ 83 000 tCO_2e, à la réalisation de l'objectif fixé en 2021 d'équilibrer les émissions résiduelles des scopes 1 et 2 de l'Europe en 2023 (neutralité carbone).

Décarbonation de la chaîne de valeur

1. Évaluation de l'empreinte carbone globale d'EssilorLuxottica

En 2023, EssilorLuxottica a mis à jour l'évaluation de son empreinte carbone au niveau mondial, avec la participation de différentes fonctions du Groupe telles que les directions Achats, Logistique, HSE, Durabilité des produits, l'Ingénierie, RH et Financière. L'analyse réalisée est basée sur les lignes directrices du GHG Protocol et a permis de fournir une visibilité complète des impacts directs et indirects en matière d'émissions de CO_2e à chaque étape de la chaîne de valeur, y compris une vue d'ensemble claire de toutes les émissions du scope 3 pertinentes pour les activités du Groupe. Se référer à la section 5.5 pour consulter toutes les catégories d'émissions incluses dans l'évaluation complète de l'empreinte carbone.

Sur la base de cette évaluation, les émissions complètes de gaz à effet de serre d'EssilorLuxottica s'élèvent à environ 4,1 millions de tonnes équivalent CO_2e selon les données de 2022 (avec GrandVision), les émissions des scopes 1 et 2 contribuant pour 18 % du total et les émissions du scope 3 représentant les 82 % restants, ce qui reflète le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica. Sur les 12 catégories d'émissions du scope 3 les plus pertinentes, les cinq catégories principales sont : 1) achats de produits et de services (52 % des émissions de scope 3), 2) le transport en amont et la distribution, ce qui inclut les transports gérés par les fournisseurs et par le Groupe (13 %), 3) biens d'équipement (13 %), 4) activités relatives au carburant et à l'énergie (5 %) et 5) utilisation des produits vendus (5 %) ; les autres catégories d'émissions représentent un total de 12 % des émissions de scope 3. D'après ce résultat, l'intensité carbone sur le chiffre d'affaires d'EssilorLuxottica représentait 0,167 kg équivalent CO_2e/euro en 2022.

Le Groupe cherche à améliorer et à affiner en permanence son processus d'évaluation de l'empreinte carbone. Ce travail est essentiel pour renforcer les capacités de suivi des émissions de carbone au sein des différentes équipes et servira de base pour améliorer la comptabilisation du carbone à l'avenir, initier et mettre en œuvre des actions de décarbonisation à l'échelle du Groupe et établir une feuille de route plus exhaustive sur le climat, notamment dans le cadre de l'engagement SBTi du Groupe.

Empreinte Carbone d'Essilor Luxottica - Émissions de gaz à effet de serre 2022

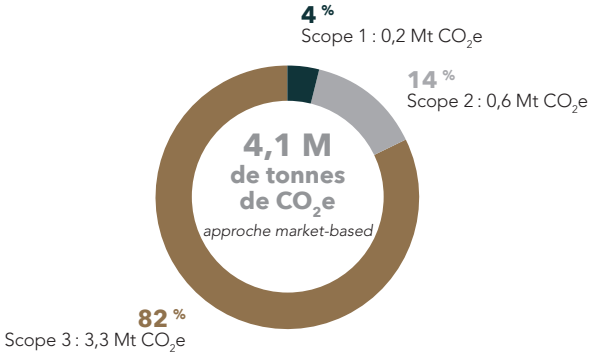

2. Réduction de l'empreinte carbone des activités logistiques pour développer une chaîne d'approvisionnement bas-carbone

EssilorLuxottica s'est particulièrement concentré sur le transport et la distribution de ses produits, qui représentent l'une des sources d'émissions indirectes de carbone les plus importantes. Le Groupe dispose d'une équipe dédiée aux initiatives de « chaîne d'approvisionnement bas-carbone », avec des lignes directrices en termes de reporting, d'engagement auprès des fournisseurs et des plans d'action de réduction des émissions de GES.

Au cours de ces dernières années, le développement durable est devenu un critère de sélection des transporteurs avec l'inclusion d'une rubrique spécifique dans les appels d'offres et les contrats conclus avec le Groupe. Cette rubrique comprend un questionnaire et une fiche d'évaluation sur la stratégie de chaîne logistique bas carbone du transporteur, son programme et ses indicateurs clés de performance, et permet d'analyser les différentes mesures visant à réduire l'empreinte carbone, comme l'augmentation des solutions neutres en carbone pour le «dernier kilomètre», le transport dans les centres-villes et l'introduction de services neutres en carbone.

Les projets logistiques bas carbone d'EssilorLuxottica relèvent des domaines suivants :

- Transfert modal. Ce projet vise à réduire les émissions relatives à la logistique via des changements de modes de transport, notamment en remplaçant le fret aérien, qui est la principale source d'émissions de carbone de la logistique du Groupe, surtout dans les flux de réapprovisionnement entre les sites de production et les régions ou pays de destination. En 2023, les analyses de performance des alternatives au transport aérien (passer du transport aérien à un transport alternatif) ont été améliorées avec un suivi hebdomadaire permettant d'atteindre les objectifs fixés. Grâce aux efforts de transfert modal produits par l'ensemble des équipes chaîne d'approvisionnement et logistique régionales, le taux de transport alternatif au transport aérien a augmenté de 13 % à l'échelle mondiale par rapport à 2022 sur les flux internationaux de verres, principalement entre les sites de production situés en Asie-Pacifique et les entités en Europe et en Amérique du Nord. La même initiative a également été déployée pour la catégorie de produits « montures finies », ce qui a permis de remplacer le transport aérien par le transport maritime/ferroviaire pour 2 % du volume total de réapprovisionnement (deux conteneurs par semaine sur deux trajets, Chine–États-Unis et Chine-Italie).
- « Nearshoring/reshoring ». La refonte de la chaîne d'approvisionnement du Groupe et de certains flux de transport ne permet pas seulement de réduire la distance de transport, mais permet aussi de passer du transport aérien au transport terrestre quand cela est possible. Par exemple, pour le marché américain, la production de verres gérée à l'origine par des sites en Irlande et en Thaïlande a été transférée au Mexique afin de réduire les émissions liées à la logistique ; pour les marchés européen et asiatique, une partie de la production de verres entre les sites de fabrication en Thaïlande, aux Philippines, en France et en Irlande a été relocalisée afin de réduire l'impact climatique.
- Projets relatifs au carburant alternatif. Le Groupe poursuit ses partenariats avec les fournisseurs locaux afin d'utiliser des carburants alternatifs et des véhicules verts dès que possible, notamment avec des camions alimentés au gaz naturel liquéfié (GNL) pour les trajets moyenne distance (du centre de distribution à l'entrepôt du transporteur ou à l'aéroport) et des véhicules électriques pour les derniers kilomètres en centre-ville.
- Des options d'expédition plus écologiques. Depuis 2021, EssilorLuxottica participe au programme d'expéditions neutres en carbone de ses principaux fournisseurs logistiques en Amérique du Nord et en Europe pour certaines activités, notamment ses plateformes de commerce en ligne. Ces services cherchent à maximiser le transport terrestre afin de réduire l'impact environnemental, et les émissions résiduelles locales sont compensées par certains projets de réduction des émissions de carbone.

Parallèlement, le Groupe a mis en œuvre un outil interne de surveillance et de suivi actifs des principaux projets en vue de réduire les émissions de carbone. L'équipe Logistique a continué d'améliorer la cartographie de tous les flux logistiques et d'harmoniser son approche de déclaration des GES relatifs au transport, notamment pour inclure GrandVision et les flux de lentilles de contact en 2023. Le Groupe étudie aussi étroitement le déploiement du carburant d'aviation durable (*SAF - Sustainable Aviation Fuel*) par les compagnies aériennes et transporteurs mondiaux pour évaluer la cohérence de sa stratégie dans le secteur aérien.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES de scope 3 d'EssilorLuxottica associées au transport des produits et des matériaux gérés par le Groupe. Il s'agit des principales émissions qui relèvent de la catégorie 3.4 Transport en amont et distribution du GHG Protocol. Pour mieux refléter les actions mises en place en interne, les émissions de GES relatives au transport sont divisées en trois catégories : 1) Montures, 2) Verres et 3) Autres (par exemple, pièces détachées, composants, instruments, etc.). De même, afin de refléter les efforts du Groupe, le tableau distingue le transport aérien et les autres modes de transport (routier, maritime et ferroviaire).

	2023	2022 (retraitées)	2022 (publiées)
ÉMISSIONS DE SCOPE 3 ASSOCIÉES AU TRANSPORT *(tCO_2e)*	**317 384**	**302 789**	**299 478**
Montures	**157 149**	**135 995**	**135 995**
Transport aérien	151 716	131 196	131 196
Autres modes de transport (routier, maritime, ferroviaire)	5 433	4 799	4 799
Verres	**90 899**	**105 962**	**105 962**
Transport aérien	82 595	97 828	97 828
Autres modes de transport (routier, maritime, ferroviaire)	8 304	8 134	8 134
Autres produits	**69 366**	**60 832**	**57 521**
Transport aérien	51 306	48 001	45 488
Autres modes de transport (routier, maritime, ferroviaire)	18 030	12 831	12 033

Note : Par rapport aux données de 2022, les chiffres de 2023 comprennent également les émissions de l'ensemble du périmètre des lentilles de contact (incluses dans la catégorie « Autres »), soit 9,4 tonnes de CO_2e. Les émissions de 2023 ont globalement augmenté de 4,8% en raison de l'augmentation des volumes d'activité. Entre-temps, EssilorLuxottica a poursuivi ses efforts pour trouver des solutions de réduction des émissions pour toutes les catégories de produits.

Les résultats les plus significatifs ont été obtenus pour le transport des verres, dont les émissions ont diminué pour la deuxième année consécutive de 14,2% grâce à des initiatives telles que le reshoring et le transfert modal menées par toutes les régions, principalement des usines de production Asie-Pacifique vers les entités EMEA/Amérique du Nord et au sein des entités Asie-Pacifique. Les émissions provenant des lunettes et autres produits/matériaux ont augmenté principalement en raison de l'accroissement des volumes, des changements origine/destination et de l'extension du périmètre. Cependant, l'augmentation a été partiellement compensée par l'introduction de changements de modes de transport de l'aérien vers le maritime/ferroviaire. En particulier, pour la catégorie des montures finies, 2 % du volume total a été transféré de l'aérien vers le maritime/ferroviaire (Chine-États-Unis et Chine-Italie).

En conséquence de toutes les actions mentionnées ci-dessus, d'un point de vue global, l'intensité d'émission ($kgCO_2e$/kg expédié) a diminué de 3,6 % en 2023 par rapport à 2022. Les facteurs d'émission pour le transport sont basés sur la base de données GLEC. Pour plus d'informations sur le champ d'application et la méthodologie du rapport, veuillez vous référer à la section 5.5.

Au-delà de toutes ces actions visant à réduire les émissions liées à la logistique, le Groupe réalise une cartographie complète des emballages issue de la logistique, avec pour objectif principal d'éliminer le plastique des emballages de livraison dans le monde entier. Pour progresser sur ce front, le Groupe continue à investir dans de nouvelles machines et technologies qui permettront d'éliminer les adhésifs plastiques, le remplissage des vides avec du plastique, et de passer à des solutions en papier. Un travail est également en cours afin d'éliminer le plastique d'autres éléments d'emballage.

3. Participation des parties prenantes internes et externes à la transition climatique

La conformité aux lois et objectifs environnementaux en faveur de la neutralité carbone, de la circularité et de l'environnement montre à quel point la Mission, le développement durable et la stratégie commerciale sont imbriqués au sein du Groupe. L'ensemble des entreprises et services EssilorLuxottica contribuent à la transition vers le développement durable du groupe, qu'il s'agisse des R&D, des opérations, des bureaux, des filiales ou du réseau de vente au détail. Par exemple, cela se concrétise par la conception de nouvelles technologies de verres ou de montures (utilisant notamment des matériaux biosourcés), la réduction des déchets et de la consommation d'eau, et des initiatives de recyclage dans ses usines, centres de distribution, bureaux et magasins. En outre, les collaborateurs sont encouragés à participer à des initiatives de formation et de sensibilisation sur le développement durable dans le cadre d'un programme complet sur Leonardo.

Ainsi, le premier module du programme de formation Eyes on Carbon est disponible sur Leonardo depuis 2022. En 2023, la lettre d'information sur le programme Eyes on the Planet diffusée à 58 000 employés en juin et environ 98 000 en décembre contient également des articles consacrés aux actions en faveur du climat et aux projets clés au sein d'EssilorLuxottica.

Toutes les lettres d'information sont également consultables sur l'intranet d'EssilorLuxottica. Un tableau de bord spécifique répertoriant les principales performances environnementales des sites opérationnels majeurs du Groupe est régulièrement mis à jour sur ces sites de production afin d'assurer la sensibilisation sur le sujet.

En outre, des ateliers de sensibilisation au changement climatique conçus pour en faire connaître les conséquences et inciter les collaborateurs à agir ont été déployés au cours de l'année afin de viser plus de 4 000 salariés à travers 50 pays, avec un total de 900 ateliers organisés depuis le démarrage en 2020. Des cours virtuels sur le changement climatique sont aussi régulièrement organisés sur la plateforme de formation Leonardo.

EssilorLuxottica s'efforce également d'impliquer les clients et les consommateurs dans sa transition climatique. En 2023, la deuxième édition de la « Semaine du développement durable » a été organisée à l'occasion de la Journée de la Terre pour soutenir le thème — « Investir dans notre planète » — et sensibiliser aux pratiques durables. Tout au long de la semaine, des classes virtuelles en direct ont été organisées sur la plateforme Leonardo pour présenter « Eyes on the Planet: 2022 Highlights » ainsi qu'une plongée en profondeur dans les cinq piliers clés du programme et la façon dont le développement durable est lié à la Mission du Groupe. Une deuxième classe virtuelle sur « Comment nous progressons vers un avenir durable » a été animée par Matteo Ward, avec des exemples de la façon dont le Groupe apporte l'innovation durable et la sensibilisation à l'environnement sur le marché.

5.2.2 Eyes on Circularity

Les équipes d'EssilorLuxottica n'ont de cesse de repousser les limites du possible et de chercher à mieux servir ses clients et les utilisateurs, notamment par l'innovation des produits et des designs, en réimaginant l'expérience consommateur et en mettant en place de nouveaux modèles économiques. L'un des principaux moteurs des efforts d'EssilorLuxottica en matière de développement durable est l'idée que la durabilité et ses produits et services vont de pair, et ce, dès la phase de développement. Ainsi, le Groupe s'engage dans une démarche visant à rendre son modèle commercial plus circulaire, avec comme objectif de passer des matériaux fossiles aux matériaux biosourcés et/ou recyclés et intégrer l'écoconception à tous ses produits d'ici 2025. Dans ce cadre, son expertise dans l'innovation durable s'appliquera aux produits et services du Groupe pour respecter ses engagements environnementaux sans nuire à l'excellence et à la qualité, en proposant toujours la meilleure expérience visuelle.

Ces principes influencent l'approche circulaire du Groupe, qui porte sur l'ensemble du cycle de vie du produit. Les activités vont dès l'approvisionnement et de la recherche de nouveaux matériaux innovants, au développement de processus internes de recyclage, en passant par la réduction de l'utilisation de matières premières et en favorisant les conceptions écoresponsables et en investissant dans les nouvelles technologies. Il s'agit également de répondre aux préférences des clients et à la demande de produits et d'emballages plus durables. Le Groupe crée également des services circulaires pour prolonger la durée de vie des produits ou leur offrir une seconde vie.

L'approche circulaire du Groupe sera encore développée et alignée sur l'engagement SBTi, car les actions en faveur de la circularité représentent des leviers essentiels de la stratégie de lutte contre le changement climatique d'EssilorLuxottica (voir la section 5.2.1 Eyes on Carbon).

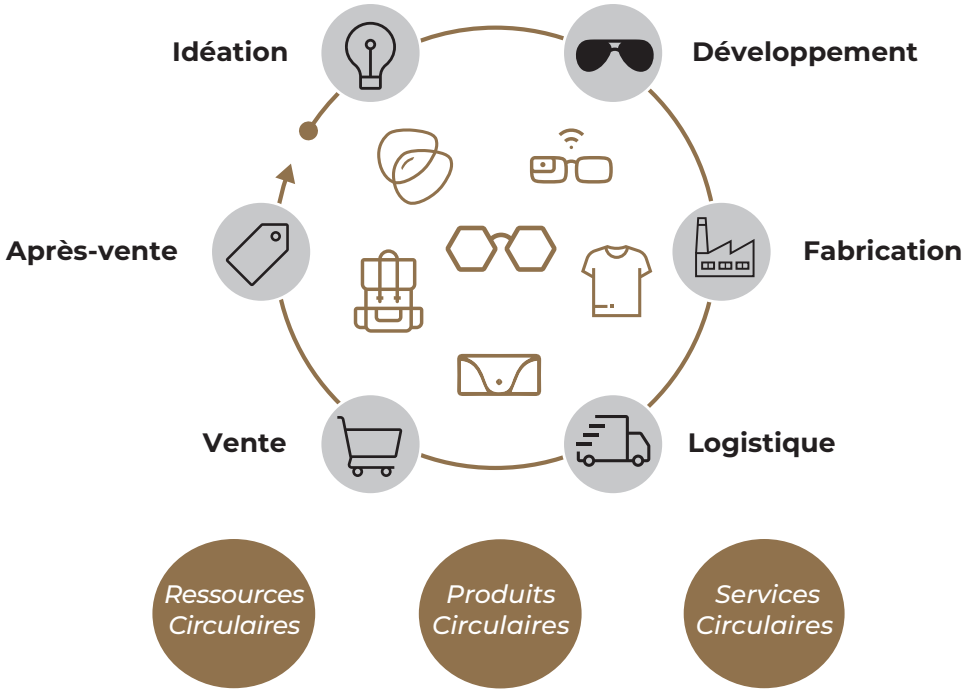

Sur le plan opérationnel, un groupe de travail transverse comprenant les Directions R&D, achats, gestion des risques, HSE, logistique, chaîne d'approvisionnement et développement durable a été créé afin de coordonner le déploiement des axes de travail fondamentaux décrits ci-dessous, de faciliter les projets de collaboration, de soutenir les prises de décision clé, de garantir la progression du programme et de faciliter l'alignement entre les fonctions. Les réalisations de ce groupe de travail sont régulièrement revues par les co-Directeurs opérationnels du Groupe.

En tant qu'entreprise à réseau ouvert, les experts internes d'EssilorLuxottica s'engagent également auprès de tout un écosystème (académique, start-up, etc.) pour concevoir des solutions innovantes qui nécessitent des actions collaboratives telles que la gestion de la fin de vie des produits. Par exemple, EssilorLuxottica a collaboré avec d'autres multinationales pour lancer la première chaire de recherche internationale dédiée à l'économie circulaire appelée la « Global Circular Economy Chair » au sein de l'école de commerce ESSEC.

Ressources Circulaires

Dans le cadre de sa transition vers un modèle commercial plus circulaire, EssilorLuxottica cherche à optimiser son approvisionnement dans la mesure du possible en collaborant avec les fournisseurs pour se procurer des matériaux alternatifs avec des composants renouvelables et/ou recyclés, en augmentant l'utilisation des énergies renouvelables dans ses usines (voir section 5.2.1 Eyes on Carbon), en renforçant ses programmes sur la gestion de l'eau, des produits chimiques (voir section 5.2.4 Santé & Sécurité) et des déchets, et en développant des solutions internes de recyclage de déchets et en investissant dans de nouvelles technologies.

Augmenter le contenu renouvelable et recyclé

EssilorLuxottica s'engage à produire les meilleurs produits sur le marché, repoussant toujours les limites pour relever le défi du passage des matériaux fossiles aux matériaux biosourcés. Ce changement de paradigme nécessite du temps et des investissements. Les équipes R&D se sont associées à différents acteurs de l'industrie pour trouver une alternative durable appropriée tout en conservant les mêmes performances que les matériaux traditionnels. Au cours des dernières années, des matériaux biosourcés innovant et recyclés ont été intégrés dans le portefeuille de matières premières d'EssilorLuxottica pour tous les types de produits, permettant le lancement de collections de lunettes spécifiques. En 2023, le groupe a encore augmenté la pénétration des matériaux alternatifs durables par rapport aux matériaux traditionnels, en particulier dans la famille des plastiques avec le bio-acétate et le bio-nylon, et a introduit le polycarbonate bio-circulaire.

Le bio-acétate, introduit à grande échelle en 2018, est en train de devenir la référence en matière de technologie de l'acétate. Le bio-acétate est obtenu à partir du mélange d'acétate de cellulose, une fibre synthétique provenant du coton ou de la pulpe de bois, et d'un plastifiant biosourcé provenant de sources renouvelables (céréales, betteraves ou canne à sucre). Le bio plastifiant remplace le matériau traditionnel, qui est un matériau fossile. Le matériau final, par exemple le M49 produit par Mazzucchelli, a une teneur en carbone biosourcé d'environ 67 %; calculé selon la norme internationale ASTM D6866.

Le Groupe a également étendu l'utilisation du nylon biosourcé, introduit pour la première fois en 2022, pour les verres plans et les montures, avec du contenu biosourcé provenant de l'huile de ricin dans les deux cas. Le nylon biosourcé des montures contient au minimum 45 % de matériaux biosourcés, et le nylon biosourcé des verres comprend environ 40 % de matériaux biosourcés, le deux garantissant les mêmes performances que le nylon basé sur les matériaux fossiles.

En 2023, EssilorLuxottica a augmenté la quantité de nylon biosourcé jusqu'à environ 31 % du nylon utilisé (pour les montures et les verres plans), ce qui représente une hausse de plus de 90 % par rapport à l'année précédente.

Les équipes R&D et d'ingénierie cherchent toujours à étendre leurs sources d'approvisionnement de matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec de multiples industries, réduisant ainsi l'utilisation de matériaux vierges ou fossiles. De multiples projets sont actuellement développés avec les fournisseurs. Par exemple, en 2023 EssilorLuxottica s'est associé avec Bureo, pour développer la collection Costa Del Mar Untangled 2.0 de montures durables fabriquées à 97 % ou 100 % à partir de filets de pêche recyclés. Les filets de pêche usagés sont collectés dans les ports de pêche commerciale en Amérique du Sud, puis Bureo se charge de les recycler en une matière première présentée sous forme de granulés. La matière première recyclée est ensuite utilisée pour produire des montures recyclées EssilorLuxottica, en les combinant avec des verres en verre minéral, évitant ainsi l'utilisation de nouveaux matériaux plastique et offrant des verres d'une clarté et d'une durabilité supérieures.

En 2023, EssilorLuxottica a introduit un polycarbonate bio circulaire pour les verres plans. Le polycarbonate, avec ses caractéristiques uniques de résilience et de performance, n'était pas toujours facilement remplaçable par des matériaux durables existants (par exemple, le bio nylon). Ce matériau permet de remplacer certaines matières premières fossiles par des matières premières renouvelables et circulaires (déchets ou résidus récupérés tels que l'huile de cuisson, l'huile de tall, etc.). Le contenu renouvelable et circulaire est suivi tout au long du processus selon le principe comptable du bilan de masse et a obtenu la certification ISCC+ (International Sustainability and Carbon Certification PLUS)[1]

D'autres matériaux alternatifs sont en cours d'étude et/ou appliqués à des catégories spécifiques, tels que le polyméthacrylate de méthyle recyclé (PMMA) et le polyester recyclé chimiquement pour la catégorie des lunettes de lecture, ainsi que des solutions alternatives d'emballage.

Pour en savoir plus sur l'application de matériaux durables dans les collections de lunettes et les tests de qualité, consultez le paragraphe sur les Produits Circulaires.

Accroître les possibilités de recyclage

L'objectif de circularité d'EssilorLuxottica est de créer un processus circulaire permettant de réintroduire les déchets dans le cycle de production, limitant ainsi les déchets plastiques. Le Groupe développe de nouveaux projets afin de lancer de nouvelles boucles de recyclage pour ses déchets de matériaux, tels que de monture/verre à monture/verre ou emballage. Par exemple, en 2023, le Groupe a étendu à l'usine Tristar en Chine un processus interne déjà mis en œuvre dans l'usine d'Agordo en Italie pour recycler et mélanger des déchets de plastique de nylon provenant de la fabrication de montures par injection, en nylon brut noir. Les deux usines où se déroule le processus de recyclage en interne ont obtenu la certification ISCC+ (International Sustainability & Carbon Certification Plus) pour l'économie circulaire en 2022-2023. Parallèlement, l'usine de Campinas au Brésil, par l'intermédiaire d'un partenaire externe, est également en mesure de recycler le nylon, et les deux sites sont aussi certifiés ISSC+. Cette certification indépendante assure la traçabilité du matériau par la méthode du bilan massique à travers toutes les phases de production : de la collecte des déchets au processus de moulage par injection. Le granulé recyclé conserve les normes élevées de qualité et de performance de l'original. Les usines ont recyclé plus de 90 tonnes de nylon cette année.

Le Groupe investit également dans de nouvelles activités R&D afin de cerner d'autres possibilités de recyclage et d'autres initiatives visant à réduire les matières premières. En 2023, EssilorLuxottica a pu réduire les déchets générés dans son usine de production de verre de Barberini, ce qui lui a permis de recycler approximativement 15 tonnes de verre précieux contenant des éléments de terres rares, grâce à une ligne dédiée à la collecte et au tri des déchets spécifiques contenant ces éléments.

Dans sa transition vers une économie circulaire, EssilorLuxottica est accompagnée par d'autres acteurs de l'écosystème qui unissent leurs forces dans l'objectif de limiter les déchets plastiques. Le Groupe a signé un accord de partenariat avec Mazzucchelli pour accroître l'efficacité des processus et limiter l'empreinte environnementale. Le partenariat se concentre sur les possibilités de limiter les déchets plastiques, et Mazzucchelli a commencé à fournir à EssilorLuxottica un acétate recyclé à faible impact résultant d'une technologie de recyclage connue sous le nom de « Carbon Renewal Technology » (CRT).

(1) L'ISCC PLUS est un programme de certification de la durabilité pour les matières premières biosourcées et circulaires (recyclées).

Le contenu recyclé n'est pas la seule caractéristique durable que l'acétate peut offrir, car le Groupe a travaillé avec sa chaîne d'approvisionnement pour combiner le contenu recyclé et les sources renouvelables, obtenant ainsi de l'acétate biosourcé et recyclé. EssilorLuxottica et Mazzucchelli ont confirmé la certification ISCC Plus pour l'acétate durable. La certification a été reconnue grâce au développement de processus internes spécifiques pour suivre les matériaux recyclés sur l'ensemble des processus de production. Le Groupe travaille à étendre la certification à d'autres usines italiennes et d'autres régions. L'objectif final est d'augmenter les possibilités de revalorisation des déchets générés, en créant une boucle fermée vers une économie circulaire.

De nombreux autres projets sont en cours d'élaboration pour trouver de nouvelles options de revalorisation et de régénération de matériaux polymériques obsolètes, issus de déchets provenant du processus de production et des stocks en entrepôt.

Amélioration des processus pour réduire la production de déchets

La gestion des déchets est un pilier essentiel de l'engagement d'EssilorLuxottica à réduire son empreinte environnementale. Elle englobe plusieurs initiatives, visant notamment à réduire efficacement la production de déchets provenant d'activités industrielles et à contribuer à une économie plus circulaire. Ces initiatives incluent notamment la réduction de la perte de matières premières ; des politiques de récupération des pièces et des déchets résiduels au cours des activités et des processus de production ; des consommables mis au rebut ; et l'utilisation non nécessaire des produits chimiques tout au long des processus de production et de l'emballage. En outre, le Groupe a réalisé une analyse de la production de déchets de ses principales usines de fabrication, ses centres de distribution et ses laboratoires afin de déterminer le type et le poids des déchets générés, et d'améliorer l'identification des solutions de gestion des déchets en mettant l'accent sur le potentiel de recyclage des matériaux ou de récupération de l'énergie. Cette analyse a été étendue à de nouvelles usines en 2023. Elle inclut désormais 40 sites, ce qui représente quasiment un tiers des verres correcteurs et plus de la moitié du volume de production de verres.

Le tableau suivant présente la génération de déchets du Groupe en 2023 et son évolution par rapport à 2022 :

	2023	2022 (retraitées)	2022 (publiées)
PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS *(Tonnes)*	**139 121**	**135 049**	**116 071**
Total des déchets non dangereux	**85 509**	**85 844**	**73 459**
Recyclage	43 805	39 857	34 844
Incinération avec récupération d'énergie	22 499	22 799	18 501
Incinération sans récupération d'énergie	3 592	4 349	3 641
Enfouissement	15 613	18 839	16 473
Total des déchets dangereux	**53 612**	**49 205**	**42 612**
Recyclage	15 003	10 172	8 893
Incinération avec récupération d'énergie	7 014	4 938	4 007
Incinération sans récupération d'énergie	3 020	2 720	2 277
Enfouissement	28 574	31 375	27 435
TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS	**63 %**	**58 %**	**57 %**

Note : Les comparaisons sont effectuées en se référant à la colonne « 2022 retraitées », qui présente les chiffres résultant de l'empreinte carbone réalisée en 2023 sur les données de 2022.
La production de déchets déclarée en 2023 a augmenté de 3 %, principalement en raison de l'augmentation des volumes de production par rapport à 2022. En 2023, 63 % du total des déchets ont été recyclés ou valorisés, conformément aux efforts réalisés visant à améliorer le taux de valorisation des déchets. Le taux de valorisation des déchets est calculé comme le rapport entre les déchets non dangereux et dangereux envoyés au recyclage et envoyés à l'incinération avec récupération d'énergie, sur la quantité totale de déchets non dangereux et dangereux produits.
Les données réelles sur les déchets pour 2023 couvrent 83 % des effectifs du Groupe (hors réseau de vente au détail). Ces données réelles ont été utilisées pour extrapoler la production de déchets du reste de l'effectif du Groupe pour les opérations (vente au détail exclue). Pour plus d'informations sur les règles de reporting et sur la méthodologie d'estimation, veuillez vous référer à la section 5.5.

EssilorLuxottica se concentre sur de nouvelles solutions industrielles pour réduire au maximum les déchets et l'utilisation du plastique. La réduction des déchets est principalement réalisée par une stratégie combinant l'amélioration des rendements de production (gestion de la qualité, amélioration continue, écoconception, optimisation des processus de production et possibilités de réutilisation). Des exemples sont listés ci-dessous :

- Le projet « Slim Fit » pour la production de verres vise à réduire la quantité d'intrants de matériaux et, par conséquent, les déchets générés au cours du processus de production des verres. À cette fin, la conception des verres standard bruts a été optimisée pour obtenir le même verre final de haute qualité. Le déploiement du projet Slim Fit dans les plus grands laboratoires de verres correcteurs du Groupe à l'échelle mondiale s'est accéléré en 2023 permettant d'éviter plus de 1 250 tonnes de déchets en 2023.
- L'optimisation continue du processus a permis au Groupe de continuer à déployer le compactage des résidus de surfaçage de tous les substrats. Cela permet de réduire le poids et le volume des déchets (moins de rotation de ramassage, avec un impact sur le CO_2e), et de recycler l'eau. L'eau est ensuite filtrée et réinjectée dans le système interne du laboratoire de prescription, selon une approche circulaire. Cinq nouveaux équipements ont été ajoutés en 2023.

- D'autres initiatives de gestion des déchets sont également en cours avec les partenaires du Groupe tels que Mazzuccheli et plusieurs initiatives de recyclage sont prises localement sur site, notamment un projet au Mexique en faveur des communautés locales. En 2023, l'usine SOFI a envoyé 60 tonnes de déchets, principalement constitués de plastiques (consommables de production), à une petite entreprise de recyclage qui emploie des communautés locales. Ils transforment ces déchets en matières premières prêtes à l'emploi, vendues à d'autres entreprises du pays, qui les utilisent pour produire des objets finaux tels que des sandales, des caisses, des matériaux isolants, etc. Une partie des revenus soutient l'activité de l'association Index, qui aide les travailleurs locaux et leurs familles grâce à des programmes éducatifs et de santé (accès aux médicaments, éducation préscolaire, soins dentaires, etc.).
- En EssilorLuxottica a lancé la première session de formation d'expertise sur les déchets, destinée aux salariés qui contribuent à réduire l'empreinte déchets du Groupe. Suite au succès du pilote, la formation sur les déchets a été déployée à toutes les activités représentatives en Amérique du Nord en 2023. Cet atelier de deux jours s'est tenu à Dudley et a réuni les équipes en charge de la production, des verres correcteurs, des montures et de la vente au détail d'Amérique du Nord.

EssilorLuxottica possède également une flexibilité de production et des capacités optimisées de prévision de la demande qui lui permettent de réduire la production de déchets dans ses usines. Au fil des ans, le Groupe a introduit une approche de rétroplanification pour la création et le lancement de chaque collection de lunettes, lui permettant de mieux anticiper les volumes de production et ainsi d'éviter la surproduction. Au cours des dernières années, elle a également investi dans l'amélioration continue des procédés de production afin de réduire davantage son impact sur l'environnement, par exemple en installant des systèmes d'évaporation et des systèmes de traitement des eaux usées.

Reduction de l'usage de l'eau

L'eau représente une ressource naturelle essentielle pour les activités du Groupe, et est un élément clé des procédés de fabrication des verres et des montures. Une gestion efficace de l'eau est non seulement importante pour assurer la qualité, la continuité et l'efficacité des opérations de production, mais également essentielle pour le bien-être des collaborateurs de l'entreprise et des communautés locales au sein desquelles le Groupe est implanté.

Les risques liés à l'eau sont évalués régulièrement dans les régions clés où sont situés les sites d'EssilorLuxottica. En procédant ainsi, l'entreprise est en mesure d'identifier les risques liés à l'eau, de comprendre leur impact potentiel et de surveiller la mise en œuvre des projets de gestion de l'eau. En 2023, à la suite d'une évaluation renouvelée sur un ensemble étendu d'actifs et effectuée à l'aide du Water Risk Filter de WWF, environ 5% des actifs analysés représentent moins de 1 % de la consommation totale actuelle en eau du Groupe étaient exposés à des risques très élevés ou extrêmes de pénurie d'eau.

EssilorLuxottica atténue les risques liés à l'eau en définissant une feuille de route plus stricte pour ces sites, avec des objectifs spécifiques en matière d'utilisation efficace de l'eau, de gestion de l'approvisionnement en eau et d'interaction avec les communautés locales. Les mesures de réduction de la l'usage de l'eau comprennent :

- la cartographie de l'eau pour les équipements utilisant l'eau dans les principaux laboratoires et sites de production de masse ;
- l'installation de compteurs « intelligents » pour mesurer précisément la consommation d'eau avec différents niveaux de granularité afin de permettre des améliorations structurelles des processus traditionnels consommateurs de ressources, tels que la galvanisation ;
- la comparaison de la performance en eau entre sites à partir d'un processus de référence, ou « water model » ;
- les réseaux d'eau en circuit fermé dans les usines de galvanisation et dans les procédés de peinture et de vernis ;
- l'élaboration d'un plan à moyen terme pour réduire la consommation d'eau au niveau des sites.

Le tableau suivant présente la consommation d'eau du Groupe en 2023 et son évolution par rapport à 2022 :

	2023	2022 (retraitées)	2022 (publiées)
UTILISATION D'EAU TOTALE *(M^3)*	**10 780 279**	**11 523 190**	**8 344 903**
Eau prélevée auprès de tiers	**9 542 984**	**10 329 982**	**7 192 018**
Eau naturelle	**1 237 295**	**1 193 208**	**1 152 885**
Eaux de surface	3 248	53 157	13 644
Eaux souterraines	1 234 047	1 140 050	1 139 241

Note : Les comparaisons sont effectuées en se référant à la colonne « 2022 retraitées », qui présente les chiffres résultant de l'empreinte carbone réalisée en 2023 sur les données de 2022. Comme expliqué dans la note méthodologique (section 5.5), les données retraitées 2023 et 2022 couvrent 100% de l'effectif du Groupe. Depuis 2023, la consommation d'eau de l'activité de la vente au détail est incluse dans le périmètre de reporting. La méthodologie appliquée en 2023 pour estimer ces consommations a été affinée par rapport à celle appliquée pour les estimations « retraitées » de 2022, ce qui a conduit à une diminution de la consommation d'eau prélevée auprès de tiers par rapport à l'an passé. Si l'on exclut cet impact, la comparaison avec l'an passé montre une légère augmentation en raison l'augmentation de la production. La consommation d'eau de surface a significativement diminué en 2023 en raison de la fermeture d'un site qui utilisait cette source.

Les données réelles sur la consommation d'eau couvrent 85 % de l'effectif du Groupe à l'exclusion du réseau de vente au détail. Ces données réelles ont été utilisées pour extrapoler la consommation du reste de l'effectif du Groupe pour les opérations (à l'exclusion du réseau de vente au détail). La consommation d'eau pour la vente au détail a été entièrement estimée, ce qui permet de couvrir l'ensemble du Groupe. Pour plus d'informations sur les règles de reporting et sur la méthodologie d'estimation, veuillez vous référer à la section 5.5.

Gestion des eaux usées

La quantité et la qualité des eaux usées sont surveillées et gérées, le cas échéant. EssilorLuxottica a investi dans des systèmes de traitement des eaux usées dans ses installations, qui intègrent le traitement et le recyclage des eaux usées via flux unique ou processus complet.

En ce qui concerne la production de montures en Italie, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre au cours des trois dernières années, telles qu'un système de traitement des eaux usées dans l'usine de Rovereto qui a permis de réduire les déchets liquides générés par les processus de mise en tonneau e et de galvanisation d'environ 2 700 m^3 par an; d'autres initiatives significatives ont été mises en œuvre dans l'usine d'Agordo, telles que : l'installation d'un système d'évaporation avec une réduction annuelle estimée de 80 tonnes de déchets; un projet de régénération des réservoirs métalliques qui a permis de réduire les déchets d'environ 1 000 réservoirs par an; l'optimisation du système de traitement des eaux usées en ajoutant e'un réservoir intermédiaire qui a amélioré le traitement et, par conséquent, réduit la génération de déchets finaux.

En outre, les paramètres de matières en suspension sont également surveillés dans le cadre du programme « Modèle des eaux usées », qui aide à déterminer les mesures nécessaires pour prévenir les incidents d'écoulement d'eau en dehors des limites permises, en particulier en raison de la réduction des prélèvements d'eau qui augmentera par conséquent la concentration de polluants. Ceci permettra également de créer des opportunités de solutions de circuit fermé d'utilisation de l'eau.

Des systèmes de recyclage de l'eau en circuit fermé sur site sont installés pour la production de verres sur prescription afin de réduire la consommation d'eau et de revaloriser les eaux usées. De même, un projet de réutilisation de l'eau dans le processus de verni a été implémenté dans les laboratoires de verres correcteurs européens. Dans le dernier lab déployé, ce projet a permis d'économiser 0,5 litre par verre (représentant une baisse d'environ 15 % de la consommation totale d'eau).

Produits Circulaires

C'est en étant à l'écoute des clients et des consommateurs, de leurs besoins et de leurs modes de vie qu'EssilorLuxottica définit ses priorités en matière d'innovation. Parallèlement, l'innovation est également induite par la recherche et l'introduction progressives de matériaux alternatifs, comme expliqué ci-dessus dans Sources circulaires. Grâce à sa stratégie globale de commercialisation multicanal comprenant des solutions pour les professionnels *(Professional Solutions)*, des réseaux physiques de vente directe aux consommateurs et des plateformes de commerce en ligne ainsi que des modèles d'affaires inclusifs de proximité, le Groupe est en mesure d'identifier les signaux et les tendances du marché, et d'anticiper les demandes des consommateurs, notamment en termes de durabilité des produits. En outre, à la suite de l'acquisition de GrandVision, EssilorLuxottica a étendu son activité de distribution directe au consommateur final en Europe et consolidé sa présence sur le segment du soin de la vue et de la lunetterie au niveau mondial, ce qui lui permet de s'engager de manière plus efficace auprès des consommateurs et ainsi, d'améliorer la visibilité et la qualité de l'ensemble du secteur de la santé visuelle et de la lunetterie au profit de toutes ses parties prenantes. La récente acquisition de Fedon s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable du Groupe en ajoutant à cette démarche un levier fondamental qui accompagne les principaux produits de lunetterie tout au long de leur cycle de vie. Les engagements de durabilité du Groupe à l'égard des dimensions environnementales et sociales ont inspiré d'importantes innovations, comme le montrent les principaux axes de travail décrits ci-dessous.

Mise en place d'une approche de conception socioécologique

EssilorLuxottica a pour objectif de créer des produits circulaires dès le début du processus d'innovation en utilisant les principes de l'écoconception. Cette approche et les analyses du cycle de vie (ACV) font partie de la vision plus large du Groupe sur la manière d'intégrer la durabilité dans les pratiques commerciales et opérationnelles. Le groupe a développé un outil d'éco-conception exclusif, la méthodologie d'évaluation de la durabilité (SAM), pour sa division de verre, dont les principaux piliers sont la capacité de circularité, les ressources et l'efficacité des processus, ainsi que l'utilisation des matières premières à faible impact et les avantages sociétaux ; en 2023, dans le cadre de la SAM, 100 % des chercheurs ont été formés et 60 % des programmes de recherche et de développement des verres ont été évalués. Grâce à la SAM, le nouveau verre Varilux XR a réduit sa consommation de plastique de 19 % par rapport à la précédente série Varilux X, entraînant une diminution estimée de 6 % des émissions de CO_2e.

Avec l'ambition d'apprendre et de s'améliorer continuellement, EssilorLuxottica fait évoluer SAM en développant l'outil d'éco-conception pour renforcer la mesure de l'impact environnemental et social en R&D ainsi qu'en élargissant le périmètre d'analyse aux montures dans le but de développer des produits ayant un impact environnemental toujours plus faible selon la méthodologie PEF (Product Environmental Footprint).

Pour renforcer l'évaluation de la durabilité et de l'écoconception des nouveaux produits et des activités R&D, EssilorLuxottica se concentre également sur la transparence et la clarté de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. L'évaluation quantitative de l'impact constitue la colonne vertébrale de l'évaluation de la durabilité et de l'écoconception du Groupe. C'est la raison pour laquelle le Groupe a investi dans des ACV avec ses partenaires, conformément aux normes internationales ISO 14040 et ISO 14044, afin de quantifier les impacts environnementaux des matériaux en amont les plus utilisés pour les montures et les verres :

- Le Groupe a aidé ses fournisseurs à réaliser des ACV de la fabrication à l'arrivée en magasin pour différents types de nylon biosourcé, tant pour les montures que pour les verres. Ces études visent à collecter des données spécifiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin d'obtenir plus de transparence sur les incidences environnementales de l'approvisionnement en matières premières et de la production. La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des matières premières est un facteur d'évaluation important, surtout lorsqu'il s'agit de matières biosourcées : c'est pourquoi EssilorLuxottica demande de plus en plus à ses fournisseurs d'avoir accès à des données quantitatives spécifiques.

- Pour la production de verres, le Groupe a élargi les ACV pour évaluer ses matériaux les plus utilisés (y compris les indices ultra-élevés en plus des indices bas), tels que le polycarbonate, les verres ORMA, MR7 et MR8, et a inclus des modules de calcul pour évaluer les principaux processus de production, l'emballage et les modes de distribution.

Le Groupe travaille à intégrer l'ACV pour les composants des montures et des verres assemblés, en commençant par les résultats déjà disponibles, ainsi que les solutions d'emballage, pour atteindre l'objectif final d'une ACV complète pour l'ensemble d'une paire de lunettes.

Sécurité et qualité des produits

Pour EssilorLuxottica, la sécurité des produits est une priorité absolue et le fondement de toute offre durable. Ses produits sont le résultat d'investissements continus dans la recherche, la conception et l'innovation; ils sont développés selon des normes de haute qualité avec des contrôles rigoureux des caractéristiques mécaniques, chimiques et optiques, qui doivent être égales ou supérieures aux normes de l'industrie et aux exigences réglementaires en termes de sécurité, de performance et de durabilité. En effet, l'expertise du Groupe en matière d'innovation durable englobe des produits et des services sans compromis sur l'excellence ou la qualité, et en garantissant toujours la meilleure expérience visuelle. De nouveaux plans de contrôle et protocoles de test ont été développés pour garantir une sécurité accrue des produits (par exemple, puissances optiques, transmission des verres et catégorie de filtre, fixation correcte des verres ophtalmiques, même sur des montures reçues par le client, etc.). Pour réduire l'utilisation non nécessaire des matériaux, des échantillons de produits qui auraient autrement été destinés à la destruction sont utilisés pour tester l'Introduction de Nouveaux Produits.

Afin de garantir à ses clients, patients et consommateurs une sécurité et une efficacité maximales, EssilorLuxottica met en œuvre toujours plus d'efforts pour effectuer tous les essais requis pour garantir le respect des réglementations internationales relatives aux substances chimiques, aux produits médicaux et aux produits de consommation, en utilisant des laboratoires internes et des installations certifiées par des tiers. Une attention particulière est portée à la conformité avec les restrictions des produits PFAS et à l'évolution possible des réglementations internationales à ce sujet dans les années à venir.

Compte tenu, d'une part, de la sensibilité générale croissante à l'égard des pratiques de bien-être animal, exprimée également dans la politique d'entreprise d'EssilorLuxottica et, d'autre part, de la nécessité de tester les produits pour garantir la biocompatibilité avec la peau, comme l'exigent les réglementations internationales sur les dispositifs médicaux, une feuille de route a été élaborée afin de faire concorder ces deux besoins. En attendant qu'un protocole d'essai entièrement in vitro soit inscrit dans les réglementations ISO pour évaluer la biocompatibilité des matériaux avec la peau, au niveau de la qualité du Groupe, il a été décidé d'avoir recours exclusivement aux tests in vitro à ces fins et d'éliminer complètement les essais sur les animaux.

En 2023, aucun essai de biocompatibilité avec la peau n'a été mené sur les animaux. En 2023, le laboratoire central de Dallas a obtenu la certification ISO/IEC 17025. Les laboratoires centraux certifiés du Groupe ont confirmé leur accréditation selon la norme ISO/CEI 17025 qui établit la compétence des laboratoires d'essais.

Le laboratoire qualité centralisé d'Agordo a également été entièrement reconstruit pour augmenter ses capacités de test : une partie dédiée du laboratoire est consacrée au suivi de la production de masse en termes de tests de conformité à la réglementation REACH sur les produits finis, tandis que de nouvelles sections ont été créées pour accueillir de nouvelles parties de l'activité. Parmi ces aspects, les nouveaux produits d'Essilor Instruments sont désormais présentés dans un laboratoire ophtalmique visant également une certification de télémédecine. Le laboratoire a été amélioré pour effectuer des essais sur les verres correcteurs, et la résistance à l'eau des nouveaux produits optiques peut désormais être testée grâce à l'équipement sur-mesure IPX. La division AFA d'Oakley est également représentée avec un nouvel équipement qui analyse les performances des chaussures de randonnées, des fermetures éclair, des tenues de cyclisme et des vestes de ski, ce qui entraînera de nouvelles améliorations de cette activité. En ce qui concerne l'industrie de la lunetterie, une nouvelle simulation automatique de l'environnement a été développée pour accélérer les conditions de forte humidité et de températures généralement rencontrées dans la région Asie-Pacifique, afin de tester les traitements des lunettes de soleil.

Au cours de l'année, EssilorLuxottica a développé et renforcé la compétence interne concernant les cadres réglementaires et les aspects de conformité des lunettes connectées en appliquant des directives partagées et communes pour la qualification de ces nouveaux produits dans chaque région. Compte tenu de la nature risquée de ce nouveau type de lunettes dont la monture comporte des batteries et des composants électroniques, EssilorLuxottica met en œuvre des plans de contrôle obligatoires avec des politiques plus strictes pour garantir la sécurité du produit et prélever des échantillons de production de masse à tester, même s'ils sont déjà certifiés. Dans le contexte d'un monde réglementaire en constante évolution, EssilorLuxottica continue de développer une organisation proactive et synchronisée qui permet d'anticiper les exigences liées à l'évolution des réglementations internationales et européennes. EssilorLuxottica anticipe les besoins mondiaux en matière de durabilité des lunettes intelligentes et envisage des stratégies axées sur le remplacement des batteries et la gestion des déchets pour les futurs développements de produits. L'Union européenne a opté pour la même orientation, car elle a promulgué cette année une nouvelle réglementation relative aux batteries axée sur la durabilité et la sécurité. Étant donné l'importance croissante de la responsabilité environnementale et de la durabilité des questions de recyclage des déchets, les nouvelles directives européennes et internationales relatives au marquage et à l'identification des matériaux utilisés pour les emballages font l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre continus, afin d'indiquer au consommateur comment éliminer correctement les déchets d'emballage. Des systèmes qualité ont été mis en place pour garantir le respect des réglementations tout au long du cycle de vie des produits et renforcer la standardisation au sein du Groupe.

Dans l'environnement médical des verres de prescription, le Groupe s'oriente vers un système de qualité adapté. En 2023, EssilorLuxottica a étendu la certification ISO 13485 à la plupart des usines de verres et à ses principaux laboratoires de prescription, et a renouvelé l'accréditation du Groupe Luxottica en tant que fabricant légal de verres de prescription. Le Groupe développe également des programmes pour recevoir des retours structurés de la part des clients et des consommateurs finaux dans le but d'améliorer continuellement leur satisfaction.

Avec 22 816 marques déposées et environ 13 000 brevets et modèles détenus, la propriété intellectuelle est l'un des actifs les plus importants d'EssilorLuxottica et constitue une garantie d'excellence, du caractère unique et inimitable de ses produits. Elle repose sur l'enregistrement et l'entretien des marques et des brevets du Groupe dans le monde entier. Comme décrit au chapitre 1, la protection des droits de propriété intellectuelle passe également par la lutte contre la contrefaçon. La prolifération mondiale de la contrefaçon ne menace pas seulement les canaux de vente officiels et la réputation des entreprises; elle présente également des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs. En effet, les produits contrefaits ne garantissent pas des normes de qualité aussi élevées que les originaux, dont l'excellence est certifiée par les tests de qualité les plus rigoureux et l'utilisation de matériaux hautement innovants. Les produits authentiques du Groupe sont impossibles à traiter ou à reproduire sans le savoir-faire nécessaire et l'innovation continue mise en œuvre dans les processus de production. Afin de s'assurer que les consommateurs ne sont pas exposés à de la contrefaçon, EssilorLuxottica collabore avec des instances et autorités locales partout dans le monde pour intercepter les produits contrefaits et lutter légalement contre toute la filière de production illégale. Pour que la lutte contre la contrefaçon soit plus efficace et pour endiguer l'expansion du marché parallèle, qui dévie les marchandises vers des circuits de vente non autorisés, le Groupe a développé GLOW *(Guaranteed Luxottica Origin Worldwide)*. GLOW est un système de traçabilité basé sur la technologie RFID destiné à vérifier l'authenticité des produits et la conformité des circuits de vente. Il est passif et n'émet aucune onde radio, ce qui le rend sans danger pour la santé. Il n'enregistre pas non plus de données personnelles et ne délivre que des informations sur les produits.

Investissement dans des technologies de pointe

EssilorLuxottica investit dans de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux pour réduire considérablement son impact tout en répondant aux nouvelles opportunités commerciales. Le Groupe a structuré une initiative stratégique distincte appelée le « Lab du futur » pour imaginer à quoi ressembleront les performances futures des produits, les plateformes technologiques et les systèmes de production de matériaux des verres de prescription. Cette initiative a déjà donné naissance à d'importants programmes de recherche technologique en R&D. Par exemple, elle a permis de passer des technologies actuelles de soustraction et de la fabrication par lot à la fabrication additive et aux technologies de flux continu pièce par pièce pour ses verres (comme l'impression par jet d'encre, le transfert de films). Par ailleurs, l'équipe R&D a élargi ses compétences avec l'intégration d'experts en technologies digitales dans le but de réinventer la chaîne de soins de la vue par la numérisation.

EssilorLuxottica recherche et investit également dans des technologies de pointe à chaque étape de ses processus industriels. Par exemple, le Groupe a développé et lancé un processus RX innovant pour le blocage des verres, appelé ART (Alloy Replacement Technology), qui élimine complètement l'utilisation d'alliage dans la fabrication de ses verres et le remplace par un adhésif durcissable aux UV, une alternative au processus traditionnel. Il existe près de 200 lignes ART dans le monde, et le Groupe les a définies comme une norme pour tous les nouveaux laboratoires de verres correcteurs.

Repenser l'emballage

EssilorLuxottica étend son approche circulaire à l'emballage à chaque étape du cycle de vie du produit pour éviter, autant que possible, les plastiques à usage unique.

En 2022, l'acquisition de Fedon, entreprise leader dans la production et la distribution d'étuis et d'accessoires pour lunettes, a représenté un pas en avant dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica, permettant au groupe de poursuivre son engagement en matière de durabilité et d'investir dans la circularité de ses matériaux d'emballage. Fedon est le centre d'excellence du Groupe pour les solutions d'emballage et de développement, porté à la fois par l'innovation et la durabilité. De plus, l'acquisition de Fedon a également conduit à la création d'un groupe de travail sur les certifications de durabilité afin de renforcer la transparence sur l'adoption de matériaux durables.

Les chantiers collaboratifs prioritaires comprennent :

- Conception pour la durabilité: cela consiste essentiellement à l'élimination des couches superflues et la création de nouveaux concepts (tels que « facile à démonter » et «design pliable» afin d'optimiser l'espace nécessaire aux expéditions) pour les solutions d'emballage avec une production et une distribution plus responsables, et la gestion de la «fin de vie» des composants de l'emballage. En 2023, le Groupe a travaillé sur une version préliminaire de directives relatives à l'emballage responsable pour aider les équipes concernées dans l'évaluation des nouveaux produits.
- Emballages primaires : l'entreprise a supprimé ou réduit certains éléments de l'emballage, par exemple en remplaçant l'étui par une pochette et la notice commerciale par un code QR, ou en réduisant les types d'étiquettes sur les boîtes. En ce qui concerne les matériaux alternatifs, l'accent est mis sur les matériaux alternatifs recyclés et biosourcés pour remplacer les matériaux traditionnels, en identifiant les possibilités d'éviter ou de remplacer le plastique à usage unique. À titre d'exemple, la pochette en plastique qui protège les branches et les sacs en plastique contenant les pochettes ou étuis sont progressivement remplacée par une solution en papier.
- Lentilles de contact : Un pilier essentiel pour la catégorie des lentilles de contact en termes d'amélioration de l'empreinte carbone consiste à réduire les matériaux d'emballage en optimisant les tailles des boîtes en collaboration avec les fournisseurs de lentilles de contact. Cela s'inscrit dans le cadre d'initiatives visant à réduire le poids des produits vendus par le Groupe sous ses marques privées.
- Emballage logistique : De nombreuses initiatives ciblant particulièrement la suppression du plastique sont en cours de mise en œuvre. Par exemple, le papier bulle et les rubans adhésifs en plastique ont été remplacés par des alternatives en papier. Un nouvel emballage en papier recyclable et certifié a été introduit pour le commerce en ligne. De même, dans la chaine de vente au détail en Allemagne (Apollo), les boîtes en carton traditionnelles utilisées afin de transporter les produits des centres logistiques aux magasins sont remplacées par des conteneurs d'expédition réutilisables innovants pour les envois quotidiens vers plus de 900 sites.

Intégrer la durabilité dans les marques

Chaque nouvelle collection est le résultat d'un processus continu de R&D qui anticipe et interprète les besoins, y compris la demande croissante de lunettes responsables. Grâce à la disponibilité de matériaux alternatifs, en 2023, le Groupe a renforcé la présence de matériaux responsables dans ses collections de lunettes, à la fois pour ses marques privées et pour les marques sous licence. Le passage à des matériaux biosourcés et recyclés devient ainsi la nouvelle norme et les nouvelles marques qui rejoignent le portefeuille d'EssilorLuxottica les adoptent par défaut dans leurs collections.

Par exemple, Ray-Ban a élargi son offre avec du bio-acétate pour les montures et du bio-nylon pour les verres. De plus, dans le nouvel emballage Ray-Ban Meta, la boîte extérieure contenant l'étui est fabriquée avec du papier certifié et l'étui utilise une quantité minimale de plastique. Le câble de recharge n'est pas fourni avec les lunettes, ce qui permet de réduire les matériaux utilisés et l'élimination des déchets.

De même, Burberry, Giorgio Armani, Emporio Armani et Tory Burch ont lancé de nouveaux modèles avec les mêmes combinaisons de matériaux. Prada et Versace ont introduit pour la première fois l'acétate recyclé dans leurs collections 2023, tandis que Chanel a continué à élargir son offre de produits avec l'acétate biosourcé et recyclé.

Arnette a, quant à elle, tiré parti des processus de recyclage interne des déchets provenant de la production du nylon injecté pour créer des montures contenant 95 % de plastique recyclé. Ce processus circulaire peut être répété plusieurs fois sans affecter la qualité et les performances du matériau, et le contenu recyclé a été certifié dans le cadre du programme ISCC Plus. Le nylon standard recyclé en interne, avec un contenu recyclé de 50 %, a été progressivement introduit dans de nombreux modèles.

Pour les collections enfants, Emporio Armani a utilisé en 2023 du bio-nylon associé à du caoutchouc biosourcé.

Services Circulaires

EssilorLuxottica estime qu'il est de sa responsabilité d'établir une nouvelle norme et d'appliquer un modèle de développement durable qui implique l'ensemble de la chaîne de valeur. Les services circulaires jouent un rôle de plus en plus important dans cette vision holistique afin de permettre au consommateur d'utiliser davantage le produit, de l'utiliser plus longtemps, de le réutiliser et de le recycler. Ces projets visent à sensibiliser les consommateurs aux questions de durabilité et à les impliquer de plus en plus dans ces initiatives, car ils sont la force motrice du changement. La communication sur le développement durable joue également un rôle important dans les relations avec les clients et l'entreprise consacre de plus en plus d'efforts à cette question.

Dans ce contexte, les magasins deviennent des facilitateurs de la circularité, ce qui est également possible grâce au modèle d'affaires verticalement intégré d'EssilorLuxottica, de la R&D à la logistique en passant par la durabilité en magasin. Comme décrit dans les paragraphes suivants, les exemples incluent d'encourager les consommateurs à rapporter des lunettes usagées pour qu'elles puissent commencer un nouveau cycle et la mise en place de services de réparation et d'entretien pour augmenter la durée de vie du produit. En ce qui concerne le développement durable dans les magasins, EssilorLuxottica s'est lancé dans une feuille de route ambitieuse qui comprend des investissements majeurs dans ses activités physiques liées à l'efficacité énergétique, à la construction moins et mieux, à la circularité dans l'utilisation des matériaux, à la gestion des déchets et à la mise en œuvre d'un plan triennal visant à obtenir la certification WELL pour 400 magasins Salmoiraghi & Viganò, LensCrafters et Sunglass Hut en Europe et aux États-Unis, en commençant par Salmoiraghi & Viganò en Italie. La certification WELL serait en fait l'aboutissement naturel d'un cadre plus large d'initiatives mises en œuvre par la chaîne de magasins pour atteindre une plus grande durabilité, y compris la circularité des services, la logistique responsable, les livraisons sur le dernier kilomètre, l'utilisation de matériaux biosourcés et l'obtention de la certification LEED.

Appliquer des pratiques de marketing responsable

EssilorLuxottica s'est engagée à communiquer, auprès de ses clients et consommateurs finaux, de façon claire et sincère sur les performances de ses produits et services, en conformité avec la réglementation. Cette transparence renforce la relation de confiance que le Groupe a créée depuis de nombreuses années avec ses clients et les consommateurs, et constitue aujourd'hui un actif immatériel fort.

EssilorLuxottica s'assure que la communication faite sur les produits, depuis leur fabrication jusqu'à leur commercialisation, est exacte et conforme aux réglementations en vigueur, notamment en matière de publicité. Cela peut impliquer un lien avec les autorités locales et/ou les associations de consommateurs qui souhaiteraient se renseigner sur les spécificités et caractéristiques des produits dans le but de confirmer que les performances et bénéfices énoncés sont réels et prouvés.

Afin de préserver l'exactitude et la cohérence de ces messages, le Groupe offre des formations (en présentiel ou en ligne) aux commerciaux, détaillants, détenteurs de licence et professionnels de la vue/opticiens en particulier en ce qui concerne les caractéristiques des produits, la conception des verres et des montures, les normes qualité ainsi que d'autres spécificités. Il est à noter qu'en raison de la diversité des réglementations en vigueur dans le monde, chacune des filiales impliquées dans la commercialisation des produits et des services du Groupe peut effectuer sa propre veille afin de se conformer aux lois, normes et codes volontaires locaux.

Le Groupe a également mis en place un processus de validation des arguments marketing de ses produits afin de s'assurer que, pour chacun d'entre eux, il existe des éléments de preuve et que la performance des produits en laboratoire peut être prise en compte au sein de son environnement d'utilisation. Par exemple, la plupart des produits et services de prescription proposés se fondent sur des tests au porté, réalisés auprès de panels représentatifs, qui prennent en compte les conditions de vie réelles et expérimentales. En 2023, le Groupe a renforcé sa communication marketing en incluant des arguments sur le développement durable dans le cadre d'un processus révisé, etc., des formations spécifiques.

Une formation en ligne spécifique sur la « communication responsable » a été proposée aux équipes centrales de marketing du Groupe en 2022 afin de les sensibiliser aux défis de la communication liée au développement durable, à la diversité et à l'inclusion, et de fournir des outils permettant à la communauté marketing de développer et de mettre en œuvre des campagnes de communication plus responsables.

Prolongement du cycle de vie des produits

Face à la pression croissante sur les matières premières, au renforcement de la réglementation et à l'évolution du comportement des consommateurs, EssilorLuxottica cherche à adapter radicalement ses modèles commerciaux. Pour faire de l'économie circulaire une priorité dans ses chaînes de valeur et s'attaquer aux enjeux les plus actuels de l'industrie optique, EssilorLuxottica est toujours à la recherche de nouvelles et meilleures façons d'utiliser efficacement les ressources et d'atteindre ses objectifs environnementaux. Le Groupe estime qu'il est essentiel de collaborer avec ses parties prenantes pour repenser ses produits et ses processus, et de développer de nouveaux modèles commerciaux pour intégrer une plus grande quantité de contenus biosourcés et recyclés, et faciliter le démontage et la réutilisation des matériaux.

EssilorLuxottica a pour objectif de travailler sur des services circulaires en partenariat avec les consommateurs à travers différentes phases : tout d'abord, offrir un produit de qualité, puis assurer un entretien adéquat, prolonger la durée de vie, envisager tous les cas d'utilisation possibles et, en dernière option, gérer la fin de vie.

En 2023, toutes les directives d'entretien des produits existants et les procédures de qualité internes ont été collectées et analysées afin de procéder à une rationalisation et à une harmonisation, en adoptant une approche unifiée d'EssilorLuxottica pour le partage des bonnes pratiques sur comment porter, protéger et nettoyer au mieux les lunettes. Ces conseils sont disponibles pour les enseignes Salmoiraghi & Viganò et Ray-Ban, et sur certains site internet des marques de Grandvision. EssilorLuxottica s'engage à diffuser ce contenu pour informer les consommateurs finaux et les équipes en interne.

La réparation visant à prolonger la durée de vie des produits est l'une des priorités du Groupe : les grossistes, les détaillants et les consommateurs finaux peuvent commander des pièces de rechange d'origine pour remplacer celles qui sont endommagées, des kits d'outils sont distribués et des sessions de formation sont disponibles sur Leonardo. En 2023, le service de réparation a été largement étendu à différentes enseignes de détail telles que Sunglass Hut et LensCrafter aux États-Unis, et les magasins Ray-Ban en Europe.

En plus des directives officielles sur l'entretien des produits et du service de réparation étendu, Ray-Ban a lancé une activité spécifique à la marque, la Renewal Station : un point de réparation itinérant qui a parcouru quatre villes italiennes, Florence, Bologne, Milan et Turin, entre juin et octobre 2023. La Renewal Station propose des services tels que le réglage des montures, le nettoyage approfondi par des machines à ultra-son ou une roue de polissage, et/ou le remplacement des composants endommagés.

Le service encourage les clients à prendre soin de leurs lunettes et est soutenu par des techniciens des principales usines EssilorLuxottica d'Agordo, de Sedico et de Lauriano.

L'initiative a servi de modèle qui a mis en évidence la valeur du projet pour les consommateurs, tout en offrant une compréhension approfondie de leurs besoins et en révélant de nouvelles opportunités d'amélioration, en vue de l'expansion du projet en 2024.

Le programme de Salmoiraghi & Viganò qui a débuté en 2021 avec le manifeste « Salmoiraghi & Viganò pour la planète » est un bon exemple d'une approche circulaire complète. Grâce à son programme d'abonnement, le consommateur final peut prolonger la durée de vie des lunettes avec un renouvellement complet des montures et des verres correcteurs flambant neufs.

L'autre exemple est celui de l'enseigne de vente au détail Synoptik, qui a lancé le programme d'abonnement optique « Vision as a Service » au Danemark et en Suède. De la propriété à l'utilisation, le programme a attiré un grand nombre de clients. Pour maximiser la durée de vie des produits, les lunettes retournées sont vendues d'occasion sous le concept PreLoved avec des prix réduits, données aux communautés ou envoyées au recyclage.

La transparence des produits tout au long de la chaîne de valeur, de la création à la gestion de la fin de vie, est l'objectif actuel afin d'offrir davantage d'informations fiables aux consommateurs d'EssilorLuxottica. La première étape a été franchie avec la collection Arnette, en apposant un code QR sur l'emballage des lunettes qui redirige directement vers le site Internet officiel de la marque.

Gestion de la fin de vie des produits

En tant que leader de l'industrie, EssilorLuxottica se sent responsable de fixer la norme et d'appliquer un modèle circulaire prévoyant la gestion de la fin de vie.

Ainsi, le projet Collect & Reuse initié par Salmoiraghi & Viganò se concentrait principalement sur le cycle de vie des lunettes avec comme objectif de maximiser la valeur des lunettes du client, pendant et après ce cycle de vie. Depuis avril 2023, Salmoiraghi & Viganò permet à ses clients de déposer gratuitement en magasin les lunettes de soleil et les verres correcteurs de toute marque qu'ils n'utilisent plus. Le Groupe prend en charge la revalorisation des matériaux ou en fait don à des fins pédagogiques dans le domaine de l'optométrie.

Depuis le lancement en 2023, Salmoiraghi & Viganò a collecté plus de 5 000 montures/lunettes de soleil. La revalorisation implique de décomposer les matériaux et de les réutiliser pour leur offrir une nouvelle vie. Les dons de produits sont utilisés à des fins pédagogiques par l'Institut de recherche et d'études en optique et optométrie (IRSOO) de Vinci, dans la province de Florence. Cette initiative sera étendue à de nouveaux pays en 2024.

5.2.3 Eyes on World Sight

La Mission d'EssilorLuxottica est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». Cette Mission, ancrée dans les principes et les valeurs du Groupe, est le fil directeur de sa stratégie. Elle oriente l'approche intégrée du Groupe en matière de développement durable, ainsi que son ambition d'éliminer la mauvaise vision en une génération.

Malgré les défis et les incertitudes auxquels le monde actuel est confronté, EssilorLuxottica reste déterminée dans son engagement d'assurer l'accès à la santé visuelle au sein des communautés les plus vulnérables, pour le bien-être du Groupe.

En 2022, le lancement du fonds OneSight EssilorLuxottica, le plus grand fonds au monde pour un accès à la santé visuelle pour tous, a marqué une nouvelle étape dans l'accélération de la Mission de l'entreprise visant à apporter la santé visuelle à celles et ceux qui en ont besoin. Le fonds a rassemblé sous son égide toutes les activités philanthropiques et militantes existantes du Groupe. Elle travaille en outre avec les gouvernements, des organisations non gouvernementales, des partenaires partageant le même objectif et des leaders de l'industrie pour élaborer et soutenir des stratégies qui garantissent l'accès à la santé visuelle, la fourniture de soins de la vue et de lunettes aux personnes qui n'y ont pas accès dans le monde entier.

En 2023, le fonds a continué à diriger les actions de l'ensemble du Groupe autour de sa Mission, avec un impact positif sur la vie de 14 millions de personnes dans les communautés défavorisées en les équipant de lunettes. Plus de 4 900 points d'accès et centres de la vision ruraux permanents ont été ouverts, afin de prodiguer des soins de la vue à 177 millions de personnes vivant dans les communautés rurales à travers le monde.

Cet impact collectif a été rendu possible par plus de 3 800 bénévoles d'EssilorLuxottica qui ont soutenu le fonds OneSight EssilorLuxottica dans le cadre d'initiatives parrainées pour assurer les soins dans leur région et, à partir de 2023, en s'engageant dans de nouveaux projets basés sur les compétences. Ces projets permettent aux collaborateurs d'apporter leur contribution au-delà des aspects cliniques, en mettant leurs compétences et leurs expériences spécifiques au service des actions du fonds.

L'ouverture du bureau du fonds OneSight EssilorLuxottica en Amérique latine en 2023 a marqué une étape importante pour la région. Basée en Colombie, le fonds a pour objectif d'atteindre les 190 millions d'habitants d'Amérique latine porteurs d'une mauvaise vision non corrigée et à combler les lacunes en matière de recherche et de données dans la région.

Avec cette accélération, le fonds reste optimiste sur son objectif d'éliminer la mauvaise vision en l'espace d'une génération. Depuis 2013, les programmes du Groupe ont permis un accès permanent à 762 millions d'habitants des communautés défavorisées à des soins de la vue à moins d'une journée de transport. En outre, plus de 71,8 millions de personnes ont été dotées de lunettes. 27 200 points d'accès ruraux ont été créés, apportant des soins visuels aux communautés en voie de développement qui n'en bénéficiaient pas auparavant.

Aujourd'hui :

- 2 milliards de personnes portent des lunettes et continueront d'en avoir besoin pour soutenir leur mode de vie et répondre à leurs besoins en matière de vision ;
- 2,7 milliards de personnes, soit une sur trois, souffrent de problèmes de vue qu'elles ne peuvent pas corriger en raison d'une sensibilisation et d'un accès insuffisants. 90 % d'entre elles vivent dans des pays en voie de développement situés à la base de la pyramide [(1)] ;
- 6,2 milliards d'individus ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs (soleil, UV, lumière bleue).

D'ici 2050, plus de 50 % de la population mondiale [(2)] devrait souffrir de myopie, un chiffre qui devrait être renforcé par plusieurs années de changements de mode de vie liés à la pandémie. Dans certains cas, la myopie peut s'aggraver au point d'être considérée comme une maladie dégénérative susceptible de conduire à la cécité.

La feuille de route d'EssilorLuxottica « Éliminer le mal voir en une génération » lancée en parallèle de l'Assemblée générale des Nations unies de 2019 établit quatre axes prioritaires de progression :

- créer un accès permanent ;
- innover au service de solutions abordables ;
- financer des services subventionnés et gratuits ; et
- sensibiliser.

Le travail dans ces domaines a bénéficié non seulement des efforts du Groupe, mais aussi de ceux de ses partenaires, notamment des gouvernements, des ONG et d'autres organisations partageant les mêmes idées.

Créer un accès permanent

La création d'un accès permanent à la santé visuelle demeure la priorité dans les efforts du fonds OneSight EssilorLuxottica. À ce jour, le Groupe a créé plus de 27 000 points d'accès ruraux à travers le monde, qui offrent un accès permanent à des soins de la vue à plus de 762 millions de personnes.

Pour permettre cet accès permanent dans des régions où les soins étaient auparavant inexistants, le Groupe a étendu son réseau de prestataires de santé visuelle primaires à travers le monde. Il a formé des jeunes sans emploi stable à devenir des entrepreneurs de santé visuelle en Inde (Eye Mitra Opticians), au Bangladesh (Eye Mitro Opticians), en Indonésie (Mitro Mata Opticians) et au Kenya (Eye Rafiki Opticians). La création de points d'accès en milieu rural s'est accélérée avec la formation de 1 200 commerçants, tels que des pharmaciens et des épiciers, dans la campagne cambodgienne pour qu'ils apprennent à diagnostiquer la presbytie et qu'ils vendent des lunettes de lecture et des lunettes de soleil à leurs clients. La Chine a vu la mise en place et la spécialisation de 6 100 boutiques d'optique informelles pour offrir des services d'examen et des produits avancés à leurs clients.

(1) La base de la pyramide est une expression qui désigne les populations dont le revenu annuel par personne (sur la base de la parité du pouvoir d'achat aux États-Unis) est inférieur à 1 500 USD, soit le minimum considéré nécessaire pour vivre une vie décente. Source : Coimbatore Prahalad, and Stuart Hart, « The Fortune at the Bottom of the Pyramid », Strategy+Business 26 (2002): 54-67, http://dx.doi.org/10.19177/reen.v1e220081-23.

(2) Gretchyn Bailey, Myopie (myopie) : causes, traitement, AllAboutVision.com. Page mise à jour en juillet 2020. https://www.allaboutvision.com/conditions/myopia.htm.

En Inde, il existe plus de 9 500 opticiens Eye Mitra qui permettent à plus de 240 millions de personnes d'accéder à des soins visuels. Dans le cadre d'un partenariat avec les différents gouvernements des États de l'Inde et JHPIEGO, une ONG médicale financée, entre autres, par le USAID, le fonds OneSight EssilorLuxottica a mis en œuvre un projet pilote de santé visuelle d'un an qui établit un lien entre les Eye Mitras et les *Health and Wellness Centers* (HWC) du gouvernement à Odisha et Madhya Pradesh. En 2023, le projet pilote comptait 125 Eye Mitras reliés à 236 HWC, créant ainsi plus de 41 000 porteurs. Grâce à l'aide des Eye Mitras, le fonds OneSight EssilorLuxottica espère dépister plus de 100 000 personnes et implanter le programme dans d'autres villes.

Pour approfondir davantage la formation des Eye Mitras en Inde, le fonds OneSight EssilorLuxottica a lancé des modules en ligne qui viennent compléter la formation sur le terrain. Cette initiative a permis de réduire les coûts et d'enregistrer une hausse des inscriptions et de l'intérêt dans le programme. Cela s'inscrit dans l'objectif du pays d'opérer une transition digitale qui révolutionnera à long terme la prestation des services de santé. Compte tenu de la réussite du projet pilote en Inde, le fonds envisage de reproduire ce modèle au niveau mondial.

Dans la région du Pacifique, outre la poursuite des programmes en faveur des communautés défavorisées d'Australie et de Nouvelle-Zélande, le fonds a également agi pour les populations de Papouasie–Nouvelle-Guinée. En collaboration avec la Christian Blind Mission (CBMNZ), un centre optique de la Goroka Eye Unit (GEU) de la province des Hautes-Terres orientales de Papouasie–Nouvelle-Guinée a pour objectif de fournir des soins visuels abordables à près d'un million de personnes. Le centre possède des équipements, des lunettes et des verres de qualité, et corrige les erreurs de réfraction tout en autonomisant et en éduquant les travailleurs locaux de manière à ce qu'ils assurent un accès permanent et pérenne aux soins visuels pour la communauté.

En 2023, le fonds a lancé différentes solutions d'accès à la santé visuelle en Afrique qui bénéficient à 15 millions de personnes sur le continent, tout en améliorant le niveau de vie des optométristes de la région. Pour y parvenir, le fonds s'est associé aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, et à des associations d'optométristes parmi bien d'autres. L'impact à long terme sera positif, avec des progrès significatifs dans la fourniture de soins visuels là où ils étaient jusqu'alors inexistants, ainsi qu'un développement économique.

Innover pour des solutions abordables

L'engagement sans faille d'EssilorLuxottica à innover pour des solutions abordables profite non seulement aux efforts du Groupe, mais aussi à d'autres programmes partenaires publics, privés et ONG dans leur capacité à servir les communautés les plus démunies.

En Amérique du Nord, la plateforme *Changing Life Through Lenses* joue un rôle décisif en fournissant aux professionnels de la vision et aux œuvres caritatives un accès à des verres correcteurs gratuits, à des services de collecte de montures d'essai et à des ressources pour lancer et développer des actions caritatives. Grâce à l'aide des opticiens, des associations et des défenseurs de la santé visuelle, 450 000 habitants d'Amérique du Nord ont eu accès aux soins de la vue dont ils avaient besoin. Compte tenu de la réussite de la plateforme *Changing Life Through Lenses* en Amérique du Nord, le fonds reproduit cette initiative en Océanie, en Europe puis en ASEAN.

Consciente du potentiel des solutions digitales telles que la téléréfraction, pour résoudre le problème de pénurie de techniciens dans les communautés rurales, le fonds OneSight EssilorLuxottica a lancé une étude en collaboration avec le Charity Eye Hospital du Dr Shroff, qui compare la précision des examens de la vue virtuels en temps réel aux consultations en présentiel, afin de diagnostiquer et de traiter les erreurs de réfraction. L'étude clinique, qui a porté sur 225 sujets âgés de 18 à 55 ans, a révélé des résultats prometteurs, avec 85 % des mesures de téléréfraction conformes à la référence absolue du diagnostic en présentiel. L'étude a été déposée pour publication et est actuellement examinée par des experts indépendants de la santé visuelle. Le fonds intégrera la téléréfraction à ses efforts d'élargissement de l'accès à la santé visuelle pour en accélérer le déploiement et en étendre l'impact.

L'outil de réfraction primé ClickCheck™, lancé en 2020, a continué à fournir une solution peu coûteuse, portable et facile à utiliser pour déterminer les erreurs de réfraction. La version améliorée ClickCheck™ 2.0 en est actuellement à l'étape du prototype. Grâce à la nouvelle intégration du Bluetooth, ce dispositif alimenté par batterie permettra la numérisation automatique des résultats des patients et transmettra les données à une application mobile dédiée.

L'autre mise à niveau concerne la gamme Ready2Clip™ du Groupe, développée spécifiquement pour les consommateurs en bas de la pyramide et pouvant être personnalisée, préparée et récupérée sur place. La gamme Ready2Clip™ Generation II offre les mêmes avantages de personnalisation sur place avec des caractéristiques améliorées. Ces optimisations incluent une conception rationalisée et des montures plus légères pour un meilleur confort, l'application de ponts de tailles différentes et de branches ajustables pour permettre l'adaptation à différentes formes de visages, et un pont facilement clipsable pour simplifier la personnalisation et le montage par les professionnels de la vue.

Les lunettes Ready2Clip™ ont été particulièrement utiles pour le programme de santé visuel des chauffeurs routiers en Inde. Géré par Sightsavers India, une organisation à but non lucratif spécialisée dans les soins de la vue, le programme a dû faire face à un problème majeur : les camionneurs ne revenaient pas chercher leurs lunettes après le dépistage. Les chauffeurs pouvaient récupérer leurs lunettes le jour du diagnostic, ce qui leur évitait un aller-retour. Pendant la durée de l'étude, soit de février à mars 2022, le programme a enregistré une diminution de 55 % de la non-récupération des lunettes. La plupart des camionneurs sont satisfaits de la qualité, du design et du confort des lunettes Ready2Clip™, et les trois quarts de ceux qui les ont reçues les utilisent en permanence.

S'appuyant sur la puissance de la technologie, le fonds OneSight EssilorLuxottica développe actuellement un chatbot alimenté par l'IA sur la santé visuelle afin d'atteindre le plus grand nombre et de sensibiliser le public. Le chatbot fonctionnera avec les meilleurs modèles de langage du marché et sera entraîné à partir des informations fournies par le fonds OneSight EssilorLuxottica. Le chatbot a pour objectif d'apporter des réponses utiles aux questions que les usagers locaux se posent au sujet de leur santé visuelle.

En parallèle, le fonds lance également une application pour communiquer de manière créative sur l'importance de la santé visuelle auprès des jeunes enfants, afin de les familiariser avec les différentes étapes que comportent les examens oculaires. Une expérience pilote de terrain s'est avérée concluante à Cebu, aux Philippines, car les enfants ont réagi positivement à l'application. D'autres développements et optimisations de l'application sont en cours pour une utilisation avec les outils de sensibilisation et de pré-dépistage du fonds.

Financer des services subventionnés et gratuits

EssilorLuxottica et ses collaborateurs restent engagés à fournir des services de santé visuelle gratuits et subventionnés aux populations les plus vulnérables dans le monde.

Étapes clés en 2023 :

- Partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'agence des Nations unies dédiée aux réfugiés, afin de fournir à 100 000 réfugiés des soins visuels et des lunettes à ceux présentant des erreurs de réfraction non corrigées. Pour lancer ce partenariat, le fonds OneSight EssilorLuxottica, le HCR, le HCR d'Italie, le ministère de la Santé de Moldavie, la mairie de Ungheni et l'ONG Low Vision ont établi une clinique de la vue pour les réfugiés ukrainiens dans la République de Moldavie. La clinique a ainsi examiné plus de 1 000 réfugiés et patients des communautés défavorisées de Moldavie.
- Soins visuels aux athlètes participant aux Jeux Olympiques Spéciaux Mondiaux à Berlin, 2 965 athlètes ont été admis en consultation et 1 363 d'entre eux ont reçu une paire de lunettes, ce qui leur a apporté la confiance et la clarté nécessaires pour réaliser leurs rêves, sur le terrain et en dehors. 100 bénévoles dédiés de GrandVision et d'EssilorLuxottica ont consacré du temps et des efforts à aider ces athlètes en leur prodiguant des soins oculaires en toute simplicité.
- Élargissement du partenariat « Vision for All » avec les administrations de Goa, Maharashtra et Karnataka en Inde. Le programme scolaire de santé visuelle organisé par l'État forme les enseignants à effectuer des tests élémentaires d'acuité visuelle pour identifier les enfants atteints de troubles de la vision. En sa qualité de partenaire technique de cette initiative et grâce à sa contribution, le fonds OneSight EssilorLuxottica a eu un impact positif sur la vie de 1 million d'enfants scolarisés à Maharashtra, 800 000 à Karnataka et 250 000 à Goa.
- Dépistage de 48 000 enfants en Afrique du Sud dans le cadre de la Phase 1 du programme « One School at a Time » cofinancé par le fonds OneSight EssilorLuxottica et l'école de la vision de l'UC Berkeley, en collaboration avec l'African Eye Institute et Cooper Vision, entre autres. Le programme vise à fournir des services de diagnostic d'erreurs de réfraction dans 25 000 écoles d'ici 2030, et concerne 12 millions d'enfants scolarisés en Afrique du Sud.
- Un don majeur de 50 000 montures à Ikatan Refraksionis Optisien Indonesia (IROPIN), l'association indonésienne des optométristes, pour équiper les populations défavorisées dans le pays. Cette contribution a entraîné une inscription au MURI, le livre des records indonésien.
- Partenariat avec les plus grandes cliniques ophtalmologiques pour éliminer les problèmes de vue dans l'ensemble du Corviale, aussi connu sous le nom de « Gros serpent », à Rome. 2 000 résidents de l'immeuble ont pu se faire examiner, et des lunettes ont été distribuées à ceux qui en avaient besoin.
- Poursuite de notre collaboration avec l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild afin d'organiser six journées de dépistage pour les familles défavorisées. Chaque journée permet d'examiner 200 personnes et de corriger leur vue. Cette action est soutenue par des médecins, des ophtalmologistes bénévoles et des bénévoles d'EssilorLuxottica.

Sensibilisation

EssilorLuxottica est fière d'avoir participé à la Journée mondiale de la vue aux côtés des autres membres de la communauté mondiale, au mois d'octobre. Il s'agit d'une journée dédiée à la sensibilisation à l'importance de la santé visuelle. Pour soutenir la cause, les collaborateurs et bénévoles d'EssilorLuxottica à travers le monde ont réalisé des examens de la vue et mené des activités de levée de fonds, ce qui montre l'engagement continu du Groupe à faire une véritable différence dans la vie des personnes dans le besoin.

Tout au long du mois d'octobre, plus de 270 000 bénéficiaires ont été examinés et plus de 108 000 personnes ont reçu une paire de lunettes.

EssilorLuxottica a continué sa sensibilisation sur le fait que la vue était un droit humain fondamental à travers les portraits percutants du photographe de renommée mondiale Steve McCurry, dans le cadre de la campagne « Le droit de voir ». La campagne attirait l'attention sur l'importance de la santé visuelle chez les enfants, car ils font partie des personnes les plus vulnérables. Le manque d'accès aux soins de la vue à un jeune âge peut affecter le reste de la vie d'un enfant en l'empêchant d'atteindre son plein potentiel et en le privant d'un apprentissage crucial au cours de son développement. La campagne a été soutenue par le portefeuille de marques, les unités commerciales et le réseau mondial d'employés d'EssilorLuxottica.

Les collaborateurs du Groupe ont également été invités à participer au concours de photographie « Le droit de voir » où ils devaient exposer ce que « Le droit de voir » signifiait à leurs yeux à travers des portraits de leur famille, de leurs amis, de leurs clients et de leurs bénéficiaires. Les photographies gagnantes ont été exposées de manière visible dans tous les bureaux du monde d'EssilorLuxottica pour célébrer la Journée de la vue.

Outre la Journée de la vue, le fonds continue d'attirer l'attention sur l'importance de la santé visuelle aux plus hauts niveaux. En collaboration avec la communauté Sant'Egidio à Rome, en Italie, le fonds a créé un centre de la vision qui assure 1 000 examens de la vue par an pour les bénéficiaires. Le président de la République d'Italie, M. Sergio Mattarella, a rencontré le fonds au centre de la vision dans le cadre des actions menées lors de la « Journée de la vue », qui prévoyaient également une aide aux bénéficiaires au foyer Enzo Jannacci.

Dans le cadre de son lancement en Amérique latine, le fonds a également conclu un partenariat avec l'Association latino-américaine d'optométrie et d'optique (ALDOO), une organisation à but non lucratif créée pour unifier et renforcer la communauté de professionnels dans les domaines de l'optométrie et de l'optique dans la région. Le partenariat du fonds avec ALDOO se concentrera sur différents projets et programmes visant à assurer la promotion, renforcer les capacités et générer des recherches pour combler le manque de données en Amérique latine.

Outre la sensibilisation des consommateurs et des collaborateurs, EssilorLuxottica s'est concentrée sur l'information des consommateurs au plus bas niveau de la pyramide au sujet de l'importance de la santé visuelle avec une campagne qui a touché près de 29 millions de personnes dans les régions rurales du Bangladesh, d'Inde et d'Indonésie sur les symptômes courants des erreurs de réfraction et l'importance des soins de la vue.

En partenariat avec Oakley, la marque phare du Groupe, le fonds, OneSight EssilorLuxottica a également tiré parti de la renommée de ses ambassadeurs célèbres pour faire connaître et soutenir la Mission du Groupe. Parmi les ambassadeurs figurent Diamond DeShields des Dallas Wings de la Women's National Basketball Association (WNBA), Rohit Sharma, le capitaine de l'équipe indienne de cricket, Kylian Mbappé, la superstar du football français, Li Zhixuan, la marathonienne chinoise et le surfeur brésilien Ítalo Ferreira médaillé d'or aux Jeux olympiques. Leur engagement a été décisif pour faire avancer notre Mission, notamment dans les régions où l'importance du port de lunettes est mal comprise et où la stigmatisation à l'égard des porteurs de lunettes est monnaie courante.

Pour souligner encore davantage les conséquences des problèmes de vue non corrigés en Asie, le fonds a conclu un partenariat avec la marque licence du Groupe Kodak Lens dans le cadre d'une collaboration digitale inédite. Soutenant l'initiative « Gift of Great Vision » déjà existante de Kodak Lens, la collaboration invitait les consommateurs éligibles qui avaient acheté une paire de Kodak Lenses à acheter un jeton non fongible (NFT) en édition limitée avec le portrait de Kody, une adorable mascotte astronaute. Les articles Kody sont des badges de soutien qui permettent de reconnaître et d'unir les consommateurs qui contribuent à la cause de la vue.

Le fonds a poursuivi sa collaboration avec les enseignes de vente au détail du Groupe, notamment Lenscrafters et Sunglass Hut, pour qu'elles informent leurs clients de la Mission du Groupe et des actions du fonds, tout en les invitant à faire un don pour soutenir ses programmes. Grâce à cette sensibilisation active parmi les enseignes EssilorLuxottica et les plateformes de commerce en ligne, plus de 1,4 million de consommateurs ont soutenu les initiatives de collecte à l'échelle mondiale.

EssilorLuxottica poursuit ses efforts pour sensibiliser à l'importance d'une bonne vue sur la route et de la sécurité des déplacements. Ces efforts sont concrétisés par les initiatives suivantes du Groupe :

- Campagne menée conjointement avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité routière visant à assurer que tous les usagers de la route voient correctement, conformément aux objectifs de développement durable de 2030;
- Lancement d'un verre révolutionnaire dédié aux conducteurs via sa filiale Shamir, pour une vision optimale en toutes circonstances. Ces verres peuvent être portés aussi bien par les pilotes de Formule 1 que par les conducteurs lambda, en rendant la conduite plus sûre, plus confortable et visuellement plus nette.

Pour la première fois lors de la Journée internationale des droits de l'enfant célébrée tous les ans le 20 novembre, EssilorLuxottica a diffusé une campagne mondiale pour promouvoir et honorer les droits de l'enfant. Elle a par ailleurs organisé une discussion en direct via Leonardo, sa plateforme de formation en ligne, sur l'accès des enfants à la santé visuelle à l'échelle mondiale afin de communiquer des informations sur l'ophtalmologie pédiatrique et expliquer pourquoi une vision performante est absolument essentielle. À Milan, la campagne « A look into the future » a été menée avec la marque Salmoiraghi & Viganò d'EssilorLuxottica pour amener les jeunes générations vers l'art. L'œuvre d'art de l'artiste italien Domenico « Forde » Melillo et de l'Istituto Comprensivo Gino Capponi de Milan met en scène les yeux et le regard des enfants en tant qu'ouverture puissante vers un Groupe plus inclusif et égalitaire pour un avenir responsable.

2023 a représenté une année clé pour le fonds OneSight EssilorLuxottica. En marge de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), le fonds OneSight EssilorLuxottica et les représentants d'influence de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations de santé de premier plan ont milité pour que les services de santé visuelle deviennent une priorité de l'accès universel à la santé. Ils ont communiqué un message positif démontrant que grâce aux progrès faits par le fonds et ses partenaires le palier de l'accès universel à une vue correcte n'avait jamais été aussi atteignable. Ils ont également réexpliqué la raison pour laquelle la correction de la vision était un catalyseur de développement social et économique.

Développement social et économique

En tant que leader mondial, EssilorLuxottica contribue au développement économique et social des pays dans lesquels le Groupe est présent. Localement, ses activités de production et de distribution, ainsi que sa présence dans le commerce de vente au détail, stimulent les achats et les partenariats commerciaux locaux créent des emplois directs et indirects, développent les compétences et savoir-faire et génèrent des impôts et taxes (voir section 5.2.5).

EssilorLuxottica est animée par un sens aigu de la responsabilité et de la citoyenneté, et continue de poursuivre son engagement envers les communautés et territoires locaux où elle opère. Le Groupe soutient des initiatives qui couvrent de nombreux domaines, comme les programmes de sensibilisation, la préservation du patrimoine culturel et la philanthropie. Voici ci-dessous quelques-unes de ses plus importantes initiatives de promotion et de protection du patrimoine culturel, social et environnemental :

- Lancée en 2020, l'initiative Eyes on Art rend l'art accessible à chacun à l'aide d'approches innovantes en l'affichant sous toutes ses formes sur des écrans géants à Milan, Londres et New York, et en transposant des œuvres d'art dans des formats tactiles via un processus d'impression 3D surfacique. Cette année, le Groupe a soutenu deux projets particuliers dans le cadre du programme « Bergame et Brescia, Capitales italiennes de la culture 2023 » : le projet « Deserters » au GAMeC de Bergame et le projet « OPEN » à la Fondazione Teatro grande de Brescia en Italie.
- Parmi les autres projets révolutionnaires figurent Arte Sella, la montagne contemporaine à Trentin, une collaboration annuelle avec la plateforme digitale d'art CIRCA à Londres pour diffuser des artistes internationaux tels que Sir Frank Bowling, Dick Jewell, Laurie Anderson et Slawn sur les écrans digitaux d'EssilorLuxottica.
- Pour aller plus loin dans son engagement envers l'accessibilité, EssilorLuxottica soutient activement les initiatives visant à rendre l'art accessible aux personnes déficientes visuelles. En juin 2023, pour la deuxième année consécutive, EssilorLuxottica a soutenu le festival international des arts du spectacle « Les Nuits de Fourvière » à Lyon, en France, en exposant des représentations tactiles du théâtre antique romain inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet OPEN à la Fondazione Teatro grande de Brescia cherchait à rendre l'opéra et le ballet accessibles aux personnes atteintes de handicaps sensoriels ; il a démarré avec l'opéra Madame Butterfly de Giacomo Puccini en juillet 2023.

- Enfin, le Groupe s'est engagé à partager la richesse de son histoire et de son patrimoine avec le public en s'associant à des musées. En 2023, EssilorLuxottica a prêté la plus ancienne pièce de la collection historique de son Musée de l'Optique d'Agordo au Palazzo Vecchio de Florence, en Italie, pour une exposition consacrée à l'artiste flamand Giovanni Stradano. Le Groupe a également accordé au site d'exposition Hangar Y à Meudon (France), le prêt de lunettes de neige inuites pour son exposition *Prendre le soleil*. Cette pièce rare, en prêt permanent au musée de la Lunette de Morez, en France, est issue de l'ancienne collection Pierre Marly.

Le Groupe est fier de lutter contre l'exclusion sociale et d'aider les familles et les individus en leur garantissant des moyens de subsistance. Cela renforce ses liens avec la population et les territoires où elle opère. Par exemple, en Italie, un projet d'inclusion sociale a été lancé pour la livraison de repas en 2019. Plus de 168 000 repas ont été livrés depuis le début du projet, avec en moyenne, 182 repas par jour. Cette capacité à répondre aux besoins des communautés locales est une caractéristique de la culture d'inclusion d'EssilorLuxottica.

5.2.4 Eyes on Inclusion

Le succès d'EssilorLuxottica est indissociable des près de 190 000 collaborateurs dans le monde qui contribuent à la commercialisation de produits de haute qualité technique et stylistique avec des niveaux de service inégalés. Cette communauté mondiale incarne un savoir-faire et un ADN sans pareil, et contribue à la Mission du Groupe qui est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », apportant du sens aux collaborateurs. En tant que Piliers fondamentaux de la culture d'EssilorLuxottica et éléments essentiels de la construction d'une identité commune tout au long de son histoire, le Groupe a joué un rôle de pionnier sur deux fronts majeurs. D'une part, le groupe a associé les salariés à son développement en leur donnant la possibilité de devenir actionnaires ; d'autre part, il a promu des initiatives de bien-être qui vont au-delà de la simple rémunération. Cet engagement s'accompagne d'une forte culture de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail et s'étend aux communautés où vivent les employés et leurs familles.

EssilorLuxottica cherche à développer un environnement dans lequel chacun peut s'épanouir, se sentir valorisé et respecté et apprendre constamment.Une avancée tangible à cet égard est « weare », un projet mondial pour identifier et consolider la culture d'entreprise dans le but d'améliorer l'engagement des personnes et de renforcer la Mission et la stratégie du Groupe. Pour ce faire, le Groupe a élaboré une démarche de cocréation et de participation, tant au niveau local que mondial, en s'appuyant sur son héritage et ses forces, et en identifiant un cadre de valeurs qui définira la culture du Groupe. Le nouveau cadre culturel du Groupe sera dévoilé et communiqué aux collaborateurs courant 2024. Le lancement réussi de l'approche participative en vue d'instaurer la culture d'entreprise « weare » passera principalement par le développement d'un réseau de 65 ambassadeurs, qui seront sélectionnés dans chaque région grâce à un processus basé sur le volontariat et l'inclusion. Cela assurera la diversité des points de vue et de la représentation.

L'engagement du Groupe envers l'inclusion est également incarné par Leonardo, la plateforme d'apprentissage innovante qu'EssilorLuxottica a lancée dans le secteur de la santé visuelle en 2021. Depuis son lancement en 2021, Leonardo a acquis la solide réputation d'être la référence en termes de formation dans le secteur de la lunetterie et des soins visuels en proposant des formations sur des sujets tels que les soins visuels, la gestion des points de vente, le développement des employés, la conformité et bien plus encore, renforçant ainsi la culture d'apprentissage inclusif du Groupe. La raison de tous ces efforts - décrits dans cette section - est la conviction profonde que la pluralité et la diversité sont des sources d'enrichissement et un héritage qui rend l'entreprise plus forte et mieux à même de faire face aux défis mondiaux.

Effectifs du Groupe

Au 31 décembre 2023, le groupe EssilorLuxottica compte 191 706 employés dans le monde. Les femmes représentent 60 % de l'ensemble des salariés du Groupe, 39% des membres des instances dirigeantes [1] et 33 % des cadres dirigeants.

Effectif total

	2023	2022	2021
EFFECTIF TOTAL	**203 272**	**200 121**	**193 371**
Nombre total de collaborateurs	191 706	189 788	182 684
Nombre total de travailleurs intérimaires	11 566	10 333	10 687

Note : Les indicateurs relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de l'année considérée et inclut en 2023 toutes les entités nouvellement intégrées. Globalement, en 2023, l'effectif total est resté au même niveau qu'en 2022 avec une augmentation de 2 %, principalement due à l'augmentation de l'activité des laboratoires/usines et des magasins. En outre, en ce qui concerne les travailleurs intérimaires, la hausse peut être attribuée à une meilleure accessibilité des données relatives aux acquisitions récentes. Les travailleurs intérimaires continuent de représenter environ 6 % de la main-d'œuvre totale. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

(1) La composition des instances dirigeantes englobe les postes clés au sein des fonctions du Groupe et de l'équipe de direction des opérations. La liste évolue en fonction de l'effort d'intégration en cours et de l'harmonisation des systèmes de ressources humaines, qui ont permis d'améliorer l'uniformité et la qualité des données. Ce processus a également entraîné un alignement interne sur la définition la plus sélective des organes de direction au sein du Groupe, reflétant l'évolution continue d'EssilorLuxottica et des postes stratégiques globaux clés nécessaires pour assurer sa croissance et son succès.

Répartition des effectifs par zone géographique

	2023	2022	2021
EFFECTIF TOTAL	**203 272**	**200 121**	**193 371**
EMEA	74 537 (37 %)	75 499 (38 %)	72 032 (37 %)
Asie-Pacifique	58 683 (29 %)	55 262 (28 %)	54 186 (28 %)
Amérique du Nord	45 000 (22 %)	44 854 (22 %)	43 476 (23 %)
Amérique latine	25 052 (12 %)	24 506 (12 %)	23 677 (12 %)

Note : La répartition géographique des effectifs est alignée sur les zones géographiques identifiées pour la publication des informations financières. La répartition des effectifs par région reste la même qu'en 2022. Pour plus d'informations sur la méthodologie de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

Les tableaux ci-dessous détaillent les collaborateurs du Groupe par sexe, type de contrat, catégorie et âge.

Répartition des collaborateurs par sexe

	2023	2022	2021
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	**191 706**	**189 788**	**182 684**
Nombre total de femmes	115 196 (60 %)	115 314 (61 %)	110 272 (60 %)
Nombre total d'hommes	74 808 (39 %)	74 474 (39 %)	72 412 (40 %)
Indéterminé	1 702 (1 %)		

Note : Au 31 décembre 2023, les femmes représentaient 60 % de l'ensemble des employés du Groupe, soit un niveau similaire à celui de 2022. En 2023, une nouvelle catégorie d'employés a été introduite en ce qui concerne le genre afin de représenter ceux qui ont choisi de ne pas révéler leur genre et ceux qui s'identifient comme des individus non binaires. Pour plus d'informations sur la méthodologie de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

Répartition des collaborateurs par type de contrat

	2023	2022	2021
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	**191 706**	**189 788**	**182 684**
Contrat à durée indéterminée	151 292 (79 %)	154 029 (81 %)	150 316 (82 %)
Contrat à durée déterminée	40 414 (21 %)	35 759 (19 %)	32 368 (18 %)

Note : Plus de 79% des employés ont un contrat à durée indéterminée au sein d'EssilorLuxottica, soit un niveau similaire aux années précédentes.

Répartition des collaborateurs par catégorie et sexe

	2023	2022	2021 (hors GV)
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	**191 706**	**189 788**	**143 750**
Dirigeants – Haute direction	**2 582 (1,3%)**	**2 468 (1,3 %)**	**1 813 (1,3 %)**
Femme	863 (33 %)	806 (33 %)	512 (28 %)
Homme	1 719 (67 %)	1 662 (67 %)	1 301 (72 %)
Indéterminé	0 (0 %)		
Cadres/Experts – Encadrement intermédiaire	**12 520 (6,5 %)**	**12 547 (6,6 %)**	**11 638 (8,1 %)**
Femme	5 362 (43 %)	5 341 (43 %)	4 813 (41 %)
Homme	7 139 (57 %)	7 206 (57 %)	6 825 (59 %)
Indéterminé	19 (0 %)		
Professionnels – Cols blancs	**38 920 (20,3 %)**	**39 299 (20,7 %)**	**44 776 (31,1 %)**
Femme	20 869 (54 %)	21 241 (54 %)	24 778 (55 %)
Homme	17 975 (46 %)	18 058 (46 %)	19 998 (45 %)
Indéterminé	76 (0 %)		
Employés de production ou en magasin – Cols bleus	**137 684 (71,8%)**	**135 474 (71,4 %)**	**85 523 (59,5 %)**
Femme	88 102 (64 %)	87 926 (65 %)	52 806 (62 %)
Homme	47 975 (35 %)	47 548 (35 %)	32 717 (38 %)
Indéterminé	1 607 (1%)		

Note : La répartition des employés par catégorie en 2021 n'incluait pas GrandVision and Walman. En 2022 et 2023, l'alignement complet des définitions et des règles de reporting a été appliqué à GrandVision et à l'ensemble du Groupe pour la ventilation des salariés. Le personnel de production / travaillant en magasins (par exemple, les cols bleus) reste stable et représente 72 % des effectifs en raison des activités de vente au détail et de production. Les femmes représentent environ 43 % des postes de management (cadres/experts) du Groupe comme en 2022. De même, la proportion de femmes occupant des postes de direction reste stable à 33% par rapport à 2022

Répartition des collaborateurs par tranche d'âge

	2023	2022	2021 (hors GV)
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	**191 706**	**189 788**	**143 750**
Moins de 18 ans	614 (0,3 %)	676 (0,4 %)	189 (0,1 %)
18-34	85 551 (44,6 %)	86 094 (45,4 %)	66 201 (46,0 %)
35-49	71 706 (37,4 %)	70 305 (37,0 %)	53 839 (37,5 %)
Plus de 50 ans	33 835 (17,6 %)	32 713 (17,2 %)	23 521 (16,4 %)

Note : Au 31 décembre 2023, environ 45 % des employés du groupe avaient moins de 35 ans et travaillaient principalement sur les sites de production et dans les magasins du Groupe. Dans l'ensemble, 82 % des employés avaient moins de 50 ans. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

Renouvellement du personnel

	2023
TAUX DE RENOUVELLEMENT TOTAL	**22,3 %**
Asie-Pacifique	13 %
Europe, Moyen-Orient, Afrique	15,6 %
Amérique latine	34,7 %
Amérique du Nord	30,7 %
DONT DÉPARTS VOLONTAIRES	**16,1 %**
Asie-Pacifique	10,7 %
Europe, Moyen-Orient, Afrique	10,9 %
Amérique latine	20,4 %
Amérique du Nord	23,8 %

Note : Depuis 2023, le reporting inclut le taux de renouvellement des employés. Ce taux est le nombre total de salariés permanents qui ont quitté le Groupe au cours de la période considérée, rapporté au nombre moyen de salariés sous contrat à durée indéterminée au dernier jour de chaque mois. Les départs volontaires se réfèrent à la rupture de contrat initiée uniquement par l'employé, pour des raisons telles que l'évolution de carrière, l'aspect personnel, la rémunération, la fin de période d'essai / abandon de poste/ rupture conventionnelle, etc. En 2023, EssilorLuxottica a enregistré un taux de renouvellement total de 22,3 %, dont 16,1 % de départs volontaires.

Égalité des chances et développement des collaborateurs

Les collaborateurs sont au cœur même d'EssilorLuxottica. Ce sont eux qui animent le Groupe et ils sont le facteur clé de sa réussite. Le principe selon lequel le talent de chacun fait la différence conduit EssilorLuxottica à recruter et engager ses collaborateurs dans une perspective de long terme selon laquelle des opportunités de formation, de développement et d'égalité des chances pour tous jouent un rôle essentiel tout au long de la carrière des collaborateurs.

Diversité et inclusion

EssilorLuxottica s'engage fermement à garantir l'égalité des chances pour tous les collaborateurs à tous les niveaux et à verser aux collaborateurs un salaire égal à travail égal, indépendamment de l'origine ethnique, du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'orientation sexuelle ou politique, de la situation familiale, de l'affiliation syndicale ou du handicap. Comme le précise le Code d'éthique, le Groupe ne tolère aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement. Le Groupe s'engage fermement à établir une culture de travail inclusive, qui favorise la diversité pour permettre aux perspectives uniques et aux idées novatrices de se développer. Les opportunités professionnelles et les promotions sont évaluées et attribuées sur la base de l'équité et de la méritocratie.

EssilorLuxottica s'efforce de créer une communauté qui valorise tous les milieux, toutes les identités et toutes les cultures. Opérant dans plus de 150 pays différents, les effectifs du Groupe comptent de nombreuses nationalités et langues, avec des personnes talentueuses de tous horizons, de toutes religions, de tous genres, de tous âges et de toutes aptitudes. L'objectif est de faire en sorte que chacun d'entre eux se sente inclus, apprécié et inspiré dans son travail.

En octobre 2022, tandis qu'EssilorLuxottica devenait une seule organisation, la fonction Global DE&I a été créée pour établir la stratégie, les engagements et les objectifs du Groupe en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Les piliers de la stratégie DE&I mondiale sont les suivants : susciter une prise de conscience interne et externe en encourageant une culture de l'inclusion et de l'appartenance, élaborer et faire évoluer des processus et politiques plus inclusifs, définir des objectifs clairs en s'appuyant sur des données et des indicateurs et garantir la pluralité des opinions par le biais d'ambassadeurs et de réseaux régionaux. Les initiatives DE&I sont le fruit d'un partenariat avec les Directions Développement Durable, Communication, Formation et Développement (Leonardo) et tous les salariés d'EssilorLuxottica. En 2023, la fonction DE&I a été consolidée et s'est attachée à exécuter un programme ambitieux d'actions locales et mondiales pour la sensibilisation et la mise en place d'un environnement de travail plus inclusif. À cet égard, EssilorLuxottica a la conviction que l'éducation et la formation sont essentielles pour créer un lieu de travail inclusif, qui favorise un dialogue ouvert entre les collaborateurs ainsi qu'un environnement tolérant. Dans le cadre de son calendrier mondial de programme d'inclusion, le Groupe a célébré la Journée internationale des droits des femmes, le Mois des fiertés et la Journée internationale des personnes en situation de handicap en organisant des campagnes mondiales sur Leonardo ainsi que des événements et ateliers virtuels et physiques au niveau local, auxquels ont participé l'ensemble du personnel et des clients. En parallèle, d'autres supports pédagogiques et de sensibilisation ont été diffusés sur ces sujets. Le programme de sensibilisation a concerné tous les collaborateurs pour améliorer leur compréhension des biais inconscients, de l'égalité entre les sexes et des autres aspects de la diversité au travail.

LA SEMAINE DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION 2023 D'ESSILORLUXOTTICA

En novembre 2023, le Groupe a célébré la première semaine internationale DE&I dédiée à la diversité, à l'équité et à l'inclusion au travail. Pour marquer l'occasion, plusieurs événements ont été organisés tant au niveau mondial que local en vue de sensibiliser les collaborateurs sur ces sujets et de promouvoir un environnement de travail plus inclusif, où tous les salariés du Groupe se sentent acceptés, valorisés et en mesure d'exprimer leur potentiel. L'événement a été accueilli favorablement, et des milliers de collaborateurs ont participé à des ateliers, des débats et des conférences organisés dans toutes les régions.

À l'échelle mondiale, les salariés d'EssilorLuxottica ont pu participer à un événement en direct sur la plateforme Leonardo, au cours duquel un expert DE&I de renommée internationale a présenté l'influence des biais inconscients sur nos actes et nos décisions. Il a également prodigué des conseils pratiques pour améliorer la collaboration et l'inclusion au sein des équipes.

En outre, différents événements locaux, tels que des discussions de groupe, ont été organisés à des fins éducatives dans les bureaux du monde entier (par exemple, en France, en Italie, en Amérique du Nord, en Chine, etc.), afin de cultiver l'importance d'identifier les biais et de sensibiliser les équipes sur l'égalité entre les sexes, le leadership inclusif et la communication.

Le déploiement de la semaine DE&I fait partie des nombreuses initiatives organisées dans différentes régions pour promouvoir un dialogue ouvert au sein des équipes et offrir un environnement de travail inclusif, en cohérence totale avec l'orientation mondiale. Par exemple :

- En Amérique du Nord, EssilorLuxottica a poursuivi de nombreuses initiatives menées par les collaborateurs, notamment le groupe de réflexion du comité exécutif DE&I et six « Business Resource Groups » (BG) : le réseau des femmes EssilorLuxottica, Kaleidoscope, PRIDE, Abilities, Generation NEXT et MIL VETS. En 2023, dans le cadre du calendrier nord-américain de l'inclusion, EssilorLuxottica a organisé 25 événements virtuels et en présentiel avec le partenariat et le soutien des BRG. Certaines unités commerciales, notamment Sunglass Hut, Target Optical, FGX, Transitions, LensCrafters et EyeMed, ont soutenu et coparrainé de nombreuses initiatives régionales et ont également mis en place des programmes DE&I pour leur marque. Le réseau des femmes EssilorLuxottica d'Amérique du Nord (ELWN) a mis en œuvre un programme de mentorat auquel participent plus de 160 cadres femmes, ce qui renforce l'engagement du Groupe envers la parité et l'équité. Le Guide du langage inclusif en Amérique du Nord a été publié en octobre 2023 à l'attention de tous les collaborateurs afin de permettre l'utilisation d'un langage inclusif avec l'ensemble des parties prenantes. EssilorLuxottica a également poursuivi son partenariat de longue date avec la Optical Women's Association et conclu de nouveaux partenariats avec plusieurs associations professionnelles à but non lucratif telles que Black EyeCare Perspective, Out & Equal et DisabilityIN.
- En France, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées. Pendant la semaine DE&I, plus de 600 salariés ont participé à différents événements tels qu'une conférence virtuelle sur le concept du leadership inclusif, des ateliers interactifs sur les biais inconscients et l'égalité professionnelle, et des capsules vidéo de collaborateurs livrant des témoignages sur les relations intergénérationnelles et interculturelles. Ils ont également donné leur avis sur la parentalité et le travail, notamment sur l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. En outre, des événements concernant le handicap sont organisés depuis plus de 15 ans dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. En 2023, ces événements ont mis l'accent sur les Jeux paralympiques et l'inclusion des personnes atteintes de handicap au travail, en effectuant des rapprochements avec les valeurs du sport. De même, lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en France, le Groupe participe à l'événement annuel DuoDay assurant la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap au travail.
- En 2023, Retail Italy a créé des activités spéciales et une formation en vue de promouvoir la parité et la DE&I, et de favoriser une culture de l'inclusion. Une campagne de sensibilisation sur les stéréotypes et le langage inclusif a également été lancée. De plus, des activités de sensibilisation sur toutes les formes de violence contre les femmes ont été organisées, et le service RH a reçu une formation spécifique à ce sujet.
- Des ateliers sur le « leadership inclusif » ont été mis en place pour la direction régionale EMEA Wholesale en vue de sensibiliser les cadres sur l'inclusion et d'améliorer leur capacité à diriger et à inspirer des équipes diversifiées. Les équipes RH locales de différents pays ont également mené des discussions de groupe et des ateliers sur les biais inconscients.
- L'approche de l'inclusion d'Optical Retail EMEA est axée sur trois piliers : les collaborateurs, les clients et les communautés. Le groupe de travail DE&I établi en 2022 a continué de travailler sur plusieurs projets dans le cadre du modèle DE&I. Lors de la semaine DE&I, des discussions de Groupe ont abordé le Leadership féminin et l'autonomisation, le rôle de l'inclusion sur l'expérience client et les moyens de créer un environnement plus inclusif au sein des communautés dans lesquelles le Groupe opère en collaboration avec le fonds OneSight EssilorLuxottica.
- En Chine, un programme a été établi pour favoriser la représentation des femmes aux postes de direction et promouvoir leur développement grâce à un coaching de groupe, un événement en direct et des débats. De plus, plusieurs événements ont été organisés au cours de la semaine DE&I, notamment un spectacle automobile DE&I qui a attiré plus de 800 participants, ainsi que des ateliers de coaching et des tables rondes donnant la parole aux membres de l'équipe de direction chinoise. Ces événements ont abordé des sujets tels que l'égalité entre les sexes, le leadership féminin, l'évolution générationnelle et la communication inclusive.
- Des campagnes de sensibilisation ont été menées en Amérique latine (LATAM) pour promouvoir le dialogue et favoriser une culture de l'inclusion. Au Brésil, des cycles de discussions autour des biais inconscients et de la diversité ont été menés afin d'encourager les collaborateurs à réfléchir sur leur parcours DE&I et de renforcer le respect et l'empathie au travail et à l'extérieur.

Certaines marques du Groupe ont toujours été particulièrement actives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion : elles mènent des initiatives d'envergure et renforcent ainsi l'orientation générale d'EssilorLuxottica.

Par exemple, en 2023, Vogue Eyewear a poursuivi « sa transition vers la diversité pour atteindre une approche inclusive ». Cet engagement s'est affiché au travers des campagnes externes de la marque, avec une représentation plus diversifiée et un ton plus inclusif. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2023, Vogue Eyewear a collaboré avec l'organisation à but non lucratif Equality Now et a repris la campagne officielle, intensifiant le message annuel « Adoptez l'équité » (#EmbraceEquity) avec l'intervention d'influenceurs Vogue Eyewear et de collaborateurs impliqués dans des initiatives internes. Lors du Mois des fiertés 2023, la marque a soutenu l'organisation à but non lucratif « The Trevor Project » dans le cadre de sa campagne intitulée « Share with Pride » (Partager avec fierté). Le but de la campagne était de partager les plateformes de la marque pour donner de la visibilité aux illustrateurs de la communauté LGBTQIA+ en leur demandant ce que l'expression de soi à travers l'art signifiait à leurs yeux.

De plus, l'initiative « Eyes on Art » d'EssilorLuxottica met l'art à la portée de tous, grâce à une approche innovante permettant de le partager sans limites ni frontières, à travers les grands écrans digitaux urbains du Groupe et la transposition d'œuvres sous la forme d'interprétations tactiles grâce à un procédé d'impression 3D. « Eyes on Art » travaille en partenariat avec plusieurs musées à Milan, Londres, Paris et New York pour rendre l'art accessible à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap visuel, grâce à des outils de médiation culturelle adaptés mis en œuvre dans le cadre d'actions de mécénat de compétences. En 2023, et pour la deuxième année consécutive, EssilorLuxottica a été le mécène du festival international de musique « les Nuits de Fourvière », à Lyon, en France, à travers une représentation tactile du théâtre antique romain de Lyon, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO. Grâce au projet OPEN, qui s'appuie sur des innovations telles que la technologie de Sennheiser, les spectateurs atteints de handicaps visuels ou auditifs peuvent faire l'expérience de l'opéra ou du ballet à la Fondazione Teatro Grande de Brescia, en Italie.

Toujours en 2023, EssilorLuxottica a été nommé dans la « Diversity Leaders list 2024 » du Financial Times, une reconnaissance des multiples efforts déployés par le Groupe en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ces dernières années. En outre, quatre professionnelles d'EssilorLuxottica, Tara Koch, Judy Lew, Rhonda Sizemore et Rose Harris, ont été mises à l'honneur sur la liste des « femmes les plus influentes de l'optique » de Vision Monday pour leur leadership et leurs contributions majeures aux avancées de l'industrie.

Une politique de rémunération socialement responsable, équitable et compétitive

Le groupe valorise et motive ses plus de 190 000 employés en leur garantissant une rémunération compétitive basée sur des principes directeurs tels que l'égalité de rémunération pour un travail équivalent et des récompenses basées sur le mérite. Cet engagement en faveur de l'équité salariale s'accompagne d'une initiative proactive visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en termes d'évolution de carrière, d'emploi et de rémunération au sein du Groupe, afin de garantir une rétention et un engagement à long terme.

À cette fin, toutes les entités du Groupe veillent à ce que la rémunération de chaque employé soit conforme ou supérieure aux taux du marché dans leurs pays respectifs. En 2023, EssilorLuxottica a développé une méthodologie commune pour identifier et évaluer les disparités de rémunération potentielles dans tous les pays où le Groupe opère. Cette approche vise à calculer les disparités à la fois au niveau national et au niveau consolidé du Groupe, à identifier d'éventuelles lacunes nécessitant une action corrective spécifique et à suivre l'évolution des différentes mesures dans le temps. Cette approche proactive permet également d'anticiper les évolutions réglementaires, notamment la directive européenne sur la transparence des rémunérations, démontrant ainsi l'engagement permanent du Groupe en faveur de l'équité salariale, de la transparence et de la conformité avec des normes réglementaires en constante évolution.

Au-delà des principes d'égalité et de compétitivité, EssilorLuxottica s'efforce d'assurer un niveau de vie décent à chaque employé et à sa famille. Cela reflète la ferme conviction qu'un salaire décent est essentiel pour répondre aux besoins de base tels que le logement, la nourriture, les soins de santé, l'éducation et le transport, tout en offrant également une protection contre les événements inattendus. Cette approche est intégrée dans le Code d'Ethique du Groupe, soulignant son engagement à créer un environnement de travail éthique et équitable. En 2023, EssilorLuxottica a mis en place une équipe pluridisciplinaire chargée de formuler une politique de salaire décent, qui a réalisé une étude préliminaire sur la région EMEA en utilisant la méthodologie du *Fair Wage Network*. Le Groupe prévoit d'élargir l'évaluation des niveaux de rémunération par rapport aux salaires décents locaux d'ici à la fin de 2024, démontrant ainsi son engagement permanent en faveur de la transparence et de l'amélioration continue de ses pratiques de rémunération, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des pays dans lesquels il opère.

Des formations accessibles grâce à Leonardo, la plateforme de formation du Groupe

Leonardo, la plateforme d'apprentissage digitale d'EssilorLuxottica, propose du contenu sélectionné par des experts qui peut être adapté aux besoins des apprenants. Elle a été conçue pour être accessible pas seulement à un petit nombre, mais à tous les membres de la communauté de la lunetterie et des soins de la vue à travers le monde. Elle s'adresse aux employés et aux clients d'EssilorLuxottica, ainsi qu'aux professionnels de l'optique à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, en leur offrant la possibilité d'élargir continuellement leurs compétences, leurs connaissances et leur état d'esprit. Grâce à cette diffusion large de la connaissance, EssilorLuxottica réalise un investissement qui représente l'un des leviers utilisés pour aider à libérer le potentiel de l'industrie.

Depuis son lancement en 2021, Leonardo a acquis la solide réputation d'être la référence en termes de formation dans le secteur de la lunetterie et de la santé visuelle, en prodiguant des formations sur des sujets tels que la santé visuelle, la gestion de la pratique, la gestion du personnel, la conformité, entre autres. La plateforme a fourni plus de 5,5 millions d'heures de formation dans plus de 30 langues, devenant un outil essentiel pour l'attraction et la rétention des ressources.

Leonardo offre une valeur ajoutée exceptionnelle grâce à son offre éducative sur les produits, les marques et les technologies. Pour continuer à améliorer et à répondre aux besoins des apprenants, il a renforcé les « Dernières collections », le catalogue interactif en ligne qui offre un aperçu complet de chaque style dans les collections de lunettes d'EssilorLuxottica, avec accès à des récits, de l'inspiration, des soutiens pour les campagnes publicitaires et des détails techniques clés.

Leonardo adopte une approche mixte de l'éducation, combinant du contenu à la demande avec des sessions en direct, des classes virtuelles et des services digitaux disponibles à la fois pour les clients et les employés d'EssilorLuxottica. Cela inclut également « Nouveau dans votre magasin », le service personnalisé qui offre des sessions d'apprentissage sur chaque modèle expédié à n'importe quel endroit, ainsi que la visite virtuelle du Tortona Experience Center (Italie).

En 2023, l'adoption de Leonardo a connu une forte croissance : 2,7 millions d'heures de formation ont été dispensées, ce qui représente une croissance de +43% par rapport à 2022. 21 158 sessions en direct ont été organisées avec la participation de 1,1 million de personnes, atteignant un nombre total de 50 449 sessions depuis le lancement et un total de 2,3 millions de participants. Sa communauté s'est également enrichie, avec notamment l'intégration de près de 13 000 nouveaux employés et de près de 30 000 nouveaux apprenants issus de notre réseau de solutions professionnelles. Une offre éducative plus innovante apportée par la mise en place de programmes structurés (par exemple, Onboarding pour les magasins de détail progressivement déployé dans toutes les enseignes, Ray-Ban Expert, Oakley Expert, Transitions Specialist, The World of Children Eyecare Program) a stimulé l'engagement et contribué à cette tendance positive.

Son engagement continu envers les apprenants est renforcé par l'ajout de contenus supplémentaires importants sur la gestion de la myopie, y compris une mise à jour de la certification sur la myopie, des cours éducatifs de la respectée World Society of Pediatric Ophthalmology and Strabismus (WSPOS), et deux séries de podcasts dédiées à la myopie créées par l'experte Dr. Kate Gifford, directrice de Myopia Profile.

En 2023, un partenariat prestigieux avec Harvard Business Publishing a été signé, améliorant le contenu de la plateforme en matière de gestion et de leadership, avec une sélection de cours destinés à enrichir à la fois les compétences personnelles et professionnelles.

S'appuyant sur l'expérience acquise dans le secteur de la vente au détail, Leonardo a récemment lancé « Build Your Career », la section ultime conçue pour aider les praticiens indépendants à perfectionner leur personnel et à renforcer leurs connaissances afin d'être reconnus par les patients en tant que membres de confiance de leur pratique optique. Cette section propose des programmes structurés qui accompagnent le personnel dans leur développement personnel et professionnel, qu'ils soient nouveaux dans l'industrie ou professionnels expérimentés. Avec une gamme complète d'opportunités d'apprentissage, Build Your Career se compose de 3 domaines clés. Le "Role Specific Program" fournit les compétences nécessaires pour exceller dans trois rôles différents au sein du cabinet (Professionnel de l'accueil, Praticien de soins oculaires, Directeur du cabinet), et chaque parcours offre trois niveaux d'expérience, Essentials, Advanced et Pro. Les Programmes Spécialisés offrent une expérience détaillée pour fournir au personnel les connaissances avancées nécessaires pour devenir expert dans des sujets tels que les marques, les soins de la vue, les ventes et les affaires, et la transformation des personnes. Le Programme de Développement du Management est un programme mixte de 6 mois s'adressant aux directeurs de cabinet cherchant à améliorer leurs compétences en affaires et en gestion des personnes pour améliorer leur cabinet.

Pour renforcer la connexion avec les apprenants et favoriser un sentiment de communauté à l'échelle mondiale, Leonardo a organisé des événements mondiaux en direct ouverts à tous les employés et partenaires d'EssilorLuxottica pour célébrer des journées internationales renommées tout au long de 2023, offrant un service exclusif et unique disponible uniquement sur Leonardo.

À titre d'exemple, pour célébrer la Journée de la Terre, Leonardo a organisé deux événements dans le but de mettre en avant les efforts du Groupe en matière de préservation de la planète. Ces événements ont mis en évidence les progrès du programme de durabilité « Eyes on the Planet » de l'entreprise, renforçant ses engagements en matière de durabilité, envisageant des améliorations potentielles, et présentant des exemples concrets de la manière dont les marques du Groupe introduisent des innovations durables et une conscience environnementale sur le marché. Le 26 juin, à l'occasion de la Journée nationale des lunettes de soleil, un événement « When fashion meets function » a été organisée pour expliquer comment EssilorLuxottica s'efforce de fournir constamment des solutions et utiliser ses connaissances pour sensibiliser davantage les clients. En 2023, a également eu lieu le premier événement en direct « EssilorLuxottica pour la Journée mondiale de l'enfance », au cours duquel un panel d'experts a discuté des besoins visuels des enfants et mis en lumière l'engagement d'EssilorLuxottica à fournir des solutions de soins oculaires complets et à assurer un accès mondial aux services de soins oculaires pour les enfants.

Pour favoriser en permanence un sentiment d'appartenance permettant à chacun de se sentir partie intégrante du Groupe, au début de 2024, Leonardo a organisé un événement pour lancer les nouvelles valeurs partagées d'EssilorLuxottica, ouvert à tous les employés du monde entier.

Les nouvelles valeurs ont contribué à définir le nouveau modèle de compétences d'EssilorLuxottica, qui décrit les comportements qui donnent vie à ces valeurs : pour chaque valeur, 3 comportements de leadership (compétences organisationnelles) sont identifiés, décrivant en détail les compétences derrière chaque valeur. Ensemble, les valeurs et le modèle de compétences sont les fondements du process global de Talent RH d'EssilorLuxottica et représentent le point de départ pour la création du Hub de compétences sur Leonardo, un espace où tous les employés peuvent explorer et développer le nouveau modèle de compétences grâce à une expérience personnalisée, adaptée à leurs besoins. Cet espace permet aux employés de trouver une multitude de ressources éducatives sélectionnées, structurées en parcours éducatifs, qui conduiront progressivement notre changement culturel vers une véritable Organisation d'apprentissage.

Les sujets liés à la durabilité en général font partie du portefeuille attrayant offert par Leonardo, à partir duquel les employés peuvent récupérer des informations pour accroître leur sensibilisation. En effet, les heures de formation sur les sujets liés à la durabilité dispensées aux employés en 2023 représentent environ 10 % du total des heures dispensées sur la plateforme, à la fois pour le public interne et externe.

Nombre d'heures de formation et d'employés formés

	2023	2022	2021
TOTAL DES HEURES DE FORMATION DISPENSÉES	**3 684 658**	**3 207 158**	**2 165 534**
Nombre d'heures de formation par le biais de programmes d'entreprise	**2 155 692**	**1 695 558**	**1 309 670**
Nombre d'heures de formation par le biais de programmes locaux	**1 528 966**	**1 511 600**	**855 864**
Dirigeants – Haute direction	16 810	12 511	
Cadres/Experts – Encadrement intermédiaire	88 248	135 458	293 406
Professionnels – Cols blancs	215 706	264 638	
Employés de production ou en magasin – Cols bleus	1 208 201	1 098 993	562 458
NOMBRE D'EMPLOYÉS FORMÉS PAR LE BIAIS DE PROGRAMMES D'ENTREPRISE	**132 587**	**109 306**	**81 244**
NOMBRE D'EMPLOYÉS FORMÉS PAR LE BIAIS DE PROGRAMMES LOCAUX	**84 662**	**97 113**	**60 851**
Dirigeants – Haute direction	1 131	1 257	
Cadres/Experts – Encadrement intermédiaire	7 760	9 178	22 924
Professionnels – Cols blancs	15 758	19 968	
Employés de production ou en magasin – Cols bleus	60 013	66 710	37 927

Note : En 2023, les heures de formation dispensées directement via la plateforme Leonardo ont augmenté de 27%, principalement en raison de l'intégration des entités de GrandVision dans la plateforme , et d'une augmentation de 26% des classes virtuelles dispensées à tous les employés d'EssilorLuxottica.
En outre, une offre éducative plus innovante, apportée par l'introduction de programmes structurés, a stimulé l'engagement et contribué à la tendance positive. En 2023, plus de 132 000 employés ont été formés via Leonardo, enregistrant une augmentation de 21% par rapport à 2022.
Les données sur les Dernières Collections ont été exclues du périmètre concernant les heures de formation et le nombre d'employés formés par le biais de programmes gérés de manière centralisée.
En ce qui concerne les formations dispensées localement, la ventilation détaillée par catégorie d'emploi a également été appliquée en 2023, comme en 2022. Cette ventilation n'est pas disponible pour 2021, pour laquelle la somme des trois catégories est reportée sous la rubrique « Autres catégories » du chapitre 5 de l'URD 2021. L'intégration de GrandVision a été consolidée et des sessions de formations ont été dispensées localement pour répondre aux besoins et exigences spécifiques des différentes régions. Au total, plus de 1,5 million d'heures de formation ont été dispensées à plus de 84 500 employés, y compris ceux de GrandVision. Par rapport à 2022, le nombre d'heures de formation reste stable et le nombre d'employés formés diminue de 13 % du fait du passage à des formations gérées directement via la plateforme Leonardo. Les données relatives aux formations gérées localement couvrent 89 % des effectifs du Groupe. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre du reporting, veuillez vous référer à la Section 5.5.

Gestion et développement des talents

Pour EssilorLuxottica, le développement des talents est une priorité absolue. En 2023, le Groupe a mis en place de nouvelles initiatives de développement dans le monde et a élargi les programmes qui soutenaient déjà la croissance et le développement de carrière. Les initiatives de développement pour les talents à fort potentiel incluent un mentorat mondial et régional, des programmes de développement complets sur le leadership, des rotations des postes internationaux, du coaching en leadership individualisé, des outils d'évaluation des capacités de leadership et des opportunités d'apprendre auprès des cadres les plus expérimentés.

- Évaluations des performances : pendant l'année 2023, le Groupe a entrepris d'intégrer les systèmes et les entreprises existantes en lançant un processus d'évaluation des performances intégré pour EssilorLuxottica, appelé OnePerformance. Lancé en 2023, le nouveau processus de gestion des performances représente une étape importante dans l'engagement d'EssilorLuxottica envers le développement des collaborateurs et l'instauration d'une culture de feedback continu. Le Groupe a déployé une approche unifiée et cohérente de la performance à travers l'organisation en s'appuyant sur les forces d'Essilor et de Luxottica. Plus de 48 000 collaborateurs dans le monde ont bénéficié de cette approche en 2023, et l'élargissement à d'autres entités et pays est en cours.
- Évaluations des talents : L'évaluation des performances est menée dans le cadre d'un processus unifié appelé OnePerformance. L'approche rationalisée de l'évaluation permet d'améliorer l'expérience utilisateur des responsables, ce qui leur confère davantage de temps pour se consacrer aux autres étapes, telles que le développement et la planification de carrière.
- Mobilité interne : faciliter et promouvoir des opportunités de mobilité interne grâce à des programmes de talents mondiaux et régionaux qui permettent aux meilleurs talents de l'entreprise de libérer tout leur potentiel en approfondissant leur connaissance de soi, en travaillant sur des projets stratégiques au sein d'équipes multiculturelles, en se confrontant à des membres de la Direction et en étant soutenus par des mentors et des coachs internes avec des plans de développement ciblés et personnalisés. Par exemple, FinHance est un programme de développement mondial visant à promouvoir les opportunités de carrière internationales destinées aux personnes les plus talentueuses de la communauté financière mondiale du Groupe. Ce programme de trois ans offre la possibilité d'effectuer une rotation entre trois fonctions différentes et est soutenu par un binôme local, un mentor expérimenté, un réseau de praticiens et un plan de formation dédié.
- Catalogue de développement mondial : il comprend des initiatives telles que le mentorat, les discussions virtuelles avec les responsables des affaires et des opérations d'EssilorLuxottica, et des programmes de coaching de groupe pour aider les cadres à renforcer leur communication, leur pouvoir d'influence et leur leadership. Il prévoit aussi un coaching individuel de 6 mois pour certains directeurs, chefs de fonction et responsables afin qu'ils expriment leur plein potentiel en matière de performance et de croissance. L'initiative Développement mondial des collaborateurs, qui a concerné plus de 1 100 salariés en 2023 vient s'ajouter aux programmes de développement des collaborateurs menés par les partenaires régionaux de gestion des talents au niveau local, ce qui améliore l'influence des initiatives de développement dans l'ensemble de l'entreprise.

Recrutement des talents

EssilorLuxottica s'engage à offrir un environnement de travail motivant et épanouissant dans lequel chacun peut exploiter pleinement son potentiel et exprimer son individualité. Le Groupe y parvient en fournissant un environnement fondé sur la confiance, le respect et un style de leadership basé sur la coopération, en totale adéquation avec sa Mission. Avec des activités dans plus de 150 pays et compte tenu de la transformation actuelle du Groupe dans le monde, l'attraction des talents revêt une importance stratégique, qui s'appuie sur la proposition de valeur d'EssilorLuxottica en tant qu'employeurs.

Plusieurs initiatives ont été développées pour attirer, retenir et engager les talents. Alors que la section Carrières du site Internet d'EssilorLuxottica offre un accès aux opportunités disponibles pour chaque fonction, la page Linkedin du Groupe vise à communiquer les dernières actualités et les opportunités de carrière dans une entreprise unie.

Le Groupe est présente sur les campus internationaux d'universités et d'écoles de management de premier plan (par exemple, MIT, Harvard, NYU, Columbia University, HEC, ESSEC, ESADE, Bocconi University, Politecnico di Milano, Fudan, PolyU Hong Kong, etc.) en participant à des événements consacrés aux carrières, en animant des sessions d'information et en lançant des études de cas réels avec les étudiants. Le Groupe contribue également à la formation des talents émergents en tirant parti de partenariats, tels que la CEMS (*Global Alliance in Management Education*), une alliance de plus de 30 écoles de commerce dans le monde, ainsi que des associations d'étudiants, telles que l'AEBG (*Alliance of European Business Game*) et BEST (*Board of European Students of Technology*). Enfin, 2023 a vu la deuxième promotion de la Chair « Comité mondial d'économie circulaire » qu'EssilorLuxottica a lancée en partenariat avec l'ESSEC Business School, L'Oréal et Bouygues pour former 120 futurs experts en économie circulaire d'ici 2025.

Pour rester à l'avant-garde de l'innovation en matière de santé visuelle, il est nécessaire de viser de nouvelles compétences stratégiques via des programmes de recrutement spécifiques tels que :

- Le programme de talents opérationnels, un parcours de deux ans qui est parti de deux endroits différents, Agordo en Italie et Créteil en France. Une nouvelle catégorie de stagiaires internationaux issus des domaines STEM a été lancée en 2023, qui compte plus de 20 % de femmes.
- Avec pour but de concevoir les lunettes intelligentes du futur, Le laboratoire de lunettes intelligentes d'EssilorLuxottica à Milan est une plateforme de recherche mutualisée entre EssilorLuxottica et Politecnico di Milano, l'une des vingt premières universités technologiques du monde. Prévu pour 5 ans, dans un premier temps, ce laboratoire emploiera plus de 100 chercheurs et scientifiques qui travailleront en collaboration étroite dans un espace dédié. Au cours des deux premières années, le laboratoire sera provisoirement situé sur le campus Leonardo historique. À compter de 2025, il déménagera pour le département Innovation que le Politecnico di Milano est actuellement en train de construire dans le Parco di Gasometri, situé dans le quartier Bovisa de Milan ; un projet de rénovation signé par Renzo Piano.

Engagements et culture des collaborateurs

Dialogue social et relations avec l'industrie

Attaché au respect des réglementations locales, EssilorLuxottica est convaincu que le dialogue avec les comités d'usine et les syndicats apporte de la valeur ajoutée et une nouvelle dimension à la croissance durable via des moyens participatifs. Le gouvernement d'entreprise du Groupe, dans lequel le président de l'association des actionnaires salariés (association Valoptec) siège de manière permanente au conseil d'administration, et l'engagement du Groupe à promouvoir des plans de participation à l'échelle mondiale (Boost) illustrent encore la conviction d'EssilorLuxottica selon laquelle une structure de travail peut atteindre la croissance dans le dialogue social et l'engagement auprès des collaborateurs et de leurs représentants.

Comme le souligne le Code d'éthique du Groupe, EssilorLuxottica respecte pleinement les principes de négociation collective et de liberté d'association de ses équipes, dans le respect des lois et pratiques nationales en vigueur. Le Groupe s'oppose catégoriquement à toute forme de discrimination liée à une adhésion à une association de travailleurs ou à un syndicat.

Début décembre 2023, EssilorLuxottica a signé un contrat complémentaire avec les organisations nationales du secteur en Italie afin d'améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des ouvriers de ses usines. Cet avenant élargira les possibilités de travail flexible qui sont déjà proposées à l'échelle mondiale aux employés de bureau et leur permettent de travailler à distance à hauteur de 50 % de leur temps. Grâce à cet accord, la semaine de quatre jours commencera à être testée dans les usines dès 2024, avec un fonctionnement du lundi au jeudi pendant vingt semaines par an, l'objectif étant de mettre en œuvre pleinement le nouveau modèle horaire au cours des deux prochaines années.

Le dialogue social est géré à l'échelle locale par les représentants RH afin de garantir que la mise en œuvre corresponde aux besoins réels des collaborateurs. Parallèlement, les bonnes pratiques sont rassemblées à l'échelle régionale et mondiale, puis diffusées dans tous les pays, en adéquation avec les directives globales du Groupe et les spécificités locales.

La mise en place d'un comité d'entreprise européen donnera bientôt naissance à un niveau supplémentaire de consultation et d'information, renforçant par la même occasion l'engagement des collaborateurs en Europe. Tout au long de l'année 2023, la direction du Groupe s'est longuement entretenue avec une délégation spéciale de négociation, qui comprenait au moins un représentant de chaque pays de l'UE. Ces discussions se concrétiseront au premier trimestre 2024 avec la création du Comité d'entreprise européen EssilorLuxottica, qui viendra remplacer l'ancien Comité européen de dialogue et d'information Essilor (CEDIE) établi pour la France en 2000. Cette nouvelle instance comprenant 26 membres représentera plus de 53 000 collaborateurs dans 25 États de l'UE et comptera également un délégué de la Grande-Bretagne.

Bien-être et participation active des collaborateurs

Le bien-être des collaborateurs est une valeur clé pour EssilorLuxottica. Comme il a été rappelé ci-dessus, le Groupe a continué à introduire de nouvelles méthodes de travail au cours de l'année. Dans le cadre de cet effort, un parcours de formation dédié a fourni aux managers les outils et le soutien dont ils ont besoin pour diriger efficacement leurs équipes vers l'avenir, fixer des objectifs axés sur les résultats, simplifier leur organisation du travail au quotidien et améliorer l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

Dans ce domaine, la relation avec les syndicats est étroite et reflète l'approche de gouvernance du Groupe, qui consiste à établir des directives mondiales avec une logique locale en respectant les lois et les pratiques en vigueur.

Le Groupe est fermement convaincu que le bien-être peut être un facteur d'unité important dans les processus d'intégration continue. C'est la raison pour laquelle EssilorLuxottica a poursuivi ses efforts pour harmoniser ses initiatives en matière de bien-être dans le cadre du programme OneWelfare, qui vise à apporter un soutien continu à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses employés.

Ainsi, les directives mondiales en matière de bien-être sont orientées autour de quatre grands axes basés sur l'intégration de différentes cultures d'entreprise au sein du Groupe.

Ces directives sont ensuite mises en œuvre de manière adaptée et progressive dans différents contextes de l'entreprise :

Domaine d'Actions	Principales initiatives en cours pour tous les pays
Soutien et protections	Compléments à la rémunération sous forme de biens et services tels que des cantines d'entreprise ou des paniers d'achat. Régimes de retraite supplémentaire avec participation du Groupe pour augmenter les revenus futurs des collaborateurs.
Santé et sécurité	Couverture complémentaire santé, visites médicales gratuites pour les collaborateurs, services de soutien psychologique et conseils. Contrôles gratuits périodiques des yeux et de la vue pour tous les collaborateurs. Activités liées à la sécurité dans les usines et les opérations de production (voir la section suivante sur la santé et la sécurité).
Services de soutien individuel, familial et de la jeunesse	Initiatives de soutien parental et de protection des groupes vulnérables avec des congés spécifiques. Remboursement des manuels et des frais d'inscription à l'université. Colonies de vacances pour les enfants des collaborateurs âgés de 9 à 17 ans axées sur le sport et promouvant les valeurs de diversité et d'inclusion (2 200 enfants de 14 pays ont participé en 2023).
Équilibre vie professionnelle/ vie personnelle et bien-être	Flexibilité du travail grâce au travail « intelligent » et semaines écourtées pour certains segments de collaborateurs, avec des initiatives relatives aux loisirs. Services d'écoute et de soutien psychologique gratuits et confidentiels. Plateforme à la demande et/ou en direct pour promouvoir l'activité physique, encourager l'équilibre alimentaire et améliorer la gestion du sommeil.

Comme expliqué dans la section 5.2.3., le Groupe encourage les collaborateurs à s'impliquer dans les activités du fonds OneSight EssilorLuxottica dans le monde entier. Qu'il s'agisse de participer à un événement au sein d'une clinique ou de soutenir l'avancement de la santé visuelle en l'honneur de la Journée mondiale de la vue, les collaborateurs peuvent contribuer activement à l'ambition du Groupe d'aider à éliminer le mal voir non corrigé en une génération.

Tout au long de l'année 2023, plus de 3 800 volontaires d'EssilorLuxottica ont soutenu le fonds OneSight EssilorLuxottica par le biais d'initiatives de volontariat traditionnelles, offrant des soins aux patients dans leurs régions respectives. En outre, depuis 2023, ils ont été impliqués dans de nouveaux projets axés sur les compétences. Ces projets permettent aux employés d'étendre leur soutien au fonds au-delà des cliniques, en utilisant leurs compétences et leur expertise distinctives pour améliorer les initiatives du fonds.

Actionnariat salarié

Pilier de la culture d'EssilorLuxottica et élément crucial de la construction d'une identité commune, au sein d'un Groupe véritablement unifié, l'actionnariat salarié permet de renforcer l'engagement des collaborateurs envers la Mission et la stratégie du Groupe, de favoriser la responsabilité et l'éthique des affaires. Il permet également d'aligner les intérêts à long terme des collaborateurs sur ceux du Groupe et des autres actionnaires et de participer à la création de valeur et à la réussite d'EssilorLuxottica.

Après un nouveau succès de l'initiative d'actionnariat international Boost 2023, qui a atteint le taux d'adhésion record de 67 % cette année, le nombre total de salariés actionnaires actifs du Groupe a atteint son plus haut niveau. Un total de 77 500 personnes dans 86 pays détiennent désormais une participation financière d'EssilorLuxottica. Ce chiffre continue d'être en constante augmentation, puisqu'elles étaient environ 72 000 en 2022 et 67 000 en 2021. En outre, environ 14 600 collaborateurs retraités sont également actionnaires, signe indiscutable de leur engagement et de leur confiance envers le Groupe. Valoptec, l'association indépendante de salariés actionnaires qui soutient les valeurs d'EssilorLuxottica et participe à sa gouvernance, a également vu augmenter le nombre de ses adhérents (employés, anciens employés et retraités) qui se monte à environ 33,300.

Santé et sécurité

Pour EssilorLuxottica, garantir et protéger la santé et la sécurité des collaborateurs est un objectif primordial et un principe commun qui continuera à guider les opérations quotidiennes. Le Groupe a adopté toutes les mesures nécessaires, conformes aux normes internationales et à ses objectifs, pour réduire au minimum le nombre d'accidents du travail

Au cours des dernières années, plusieurs sites de production, des sites logistiques et des laboratoires de verres ont ainsi obtenu la certification ISO 45001:2018 du système de management de la santé et de la sécurité au travail qui fournit un cadre pour l'identification et l'amélioration de la sécurité des collaborateurs ainsi que pour la prévention des risques au travail. En 2023, 29 usines de production de masse, 16 laboratoires de verres, 2 centres logistiques et un bureau d'entreprise ont été certifiés ISO 45001:2018 ce qui représente environ 27 % de l'effectif total du Groupe. Pour aller plus loin, le Groupe a conclu un contrat de groupe avec DNV, un organisme de certification ISO pour la norme ISO-45001, afin de passer de l'approche actuelle de certification site par site à un modèle de certification ISO 45001 à l'échelle du Groupe. Le transfert des certificats ISO 45001:2018 des organismes de certification actuels vers DNV a commencé en 2023 et se poursuivra en 2024. Dans un premier temps, l'approche par groupements déjà appliquée en Italie et en France (plusieurs sites de fabrication d'un pays couverts par un seul certificat ISO 45001) sera étendue à d'autres pays ou régions dans les prochaines années.

Les politiques EHS du Groupe sont également partagées et mises en œuvre afin de minimiser les risques pour la santé et la sécurité du personnel, des clients et des communautés locales. À cet égard, dans le cadre de l'engagement du groupe à mener ses activités de manière responsable et sûre, la politique d'EssilorLuxottica en matière d'environnement, de santé et de sécurité sera publiée en 2024.

Depuis 2022, le logiciel ESG™ | Gensuite® est devenu la principale base de données pour la collecte et la gestion des données HSE et le suivi des indicateurs de performance relatifs à la sécurité et au développement durable, ce qui permet au Groupe d'obtenir des données plus cohérentes et d'améliorer l'intégration des informations. Le Groupe cherche à étendre les capacités de cet outil et à l'élever au statut de plateforme obligatoire pour tous les sites opérationnels dans le cadre du signalement et du suivi des blessures, des incidents évités de justesse et des actes ou conditions risqués.

Initiative « zéro accident du travail » du Groupe

EssilorLuxottica s'engage à atteindre l'objectif de « zéro accident du travail » par la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité rigoureux visant à identifier et prévenir les risques pour les collaborateurs sur le lieu de travail. À cette fin, le Groupe dispose de politiques, plans d'action, procédures et audits sur site en vue de réduire la fréquence et la gravité des accidents.

Dans le même temps, il continue à développer et déployer des directives et programmes de sécurité relatifs à la sécurité routière, à l'automatisation sur le lieu de travail et à la sécurité basée sur le comportement (*Behavior Based Safety*, BBS). De plus, les normes de santé et de sécurité, pour les machines et les processus, les postes de travail ergonomiques et la gestion des produits chimiques, font partie intégrante du processus d'innovation afin de prévenir les accidents le plus tôt possible. Pour renforcer cette initiative, l'équipe d'excellence HSE a été consolidée au niveau central et au niveau régional afin d'apporter le soutien et l'expertise nécessaires à la croissance rapide du Groupe. Ainsi, le Groupe a décidé d'ajouter un poste consacré à la formation et à la communication au sein de la fonction HSE. Ce poste a pour but d'améliorer la sensibilisation aux problèmes de sécurité au sein du Groupe et d'élaborer la stratégie à long terme en matière de BBS et d'ergonomie.

Dans ce contexte, les programmes de formation spécifiques ont été essentiels pour atteindre l'objectif de zéro accident du travail et mettre en place une culture de prévention des accidents sur ses sites de production et logistiques. Cela comprend les Points sécurité, qui sont des endroits désignés pour afficher des renseignements sur les questions de santé et de sécurité et signaler les situations dangereuses ou à risque pour les collaborateurs. L'engagement du Groupe porte également sur les trajets domicile-travail. C'est ce qui explique le choix du thème « On The Road » pour l'édition 2023 des Journées de la sécurité d'EssilorLuxottica. La campagne annuelle comportait des séances de formation dans les bureaux italiens du Groupe et un cours dédié sur Leonardo pour engager l'ensemble des collaborateurs dans cette initiative. L'objectif était d'attirer l'attention sur les problèmes liés aux déplacements en voiture et à la micromobilité en ville, en mettant l'accent sur la sécurité routière et la réduction des accidents de trajet.

L'engagement d'EssilorLuxottica à promouvoir une culture de la sécurité concerne différentes régions et se traduit par des initiatives dédiées soutenues par les équipes HSE locales. Par exemple, en 2023, le syndicat Tristar et le département de santé, sécurité et environnement ont organisé en Chine le concours de connaissances « *Safety & Health Cup* ». Cette initiative a permis aux collaborateurs d'appréhender la sécurité de manière plus exhaustive et plus systématique. De même, les équipes HSE locales en Amérique du Nord ont organisé activement et régulièrement des campagnes de sensibilisation à la sécurité pour inciter les collaborateurs à adopter des pratiques et procédures de travail sûres. Pour ce faire, elles ont employé des stratégies ludiques et mis l'accent sur les protocoles de sécurité au sein du secteur Opérations. Toujours en Amérique du Nord, l'autre priorité a été d'améliorer l'observation BBS et de renforcer le mentorat entre cadres, tout en poursuivant la formation continue dans l'identification des dangers afin de réduire au minimum le nombre de blessures et de maladies déclarées.

L'entreprise prend toutes les blessures liées au travail très sérieusement. Les informations sur les accidents du travail des collaborateurs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2023	2022	2021
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DU TRAVAIL	**602**	**527**	**557**
Nombre total d'accidents du travail avec arrêt	**326**	**320**	**322**
Employés	295	284	298
Travailleurs intérimaires	31	36	24
Nombre total d'accidents du travail sans arrêt	**276**	**207**	**235**
Employés	276	202	231
Travailleurs intérimaires	0	5	4
NOMBRE TOTAL DE JOURS PERDUS EN RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	**7 990**	**8 403**	**10 560**
Employés	7 514	7 778	10 171
Travailleurs intérimaires	476	625	389
NOMBRE TOTAL DE CAS DE MALADIE PROFESSIONNELLE AVEC ARRÊT	**8**	**20**	**33**
Employés	8	19	33
Travailleurs intérimaires	0	1	0
NOMBRE DE JOURS PERDUS POUR CAUSE DE MALADIE PROFESSIONNELLE	**323**	**1 308**	**979**
Employés	323	1 307	979
Travailleurs intérimaires	0	1	0
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	**1,3**	**1,6**	**1,7**
Employés	1,3	1,5	1,7
Travailleurs intérimaires	1,7	2,1	1,6
TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	**0,03**	**0,04**	**0,06**
Employés	0,03	0,04	0,06
Travailleurs intérimaires	0,03	0,04	0,03
TAUX D'INCIDENTS SIGNALÉS	**2,5**	**2,6**	**2,9**
Employés	2,6	2,7	3,0
Travailleurs intérimaires	1,7	2,4	1,8

Note : Pour mieux illustrer les performances de l'entreprise en matière d'accidents du travail, toutes les informations relatives aux accidents du travail sont présentées séparément pour les employés et les travailleurs intérimaires. Les informations sur les accidents du travail couvrent 66 % de l'effectif total de du Groupe, y compris, pour la première année, les informations sur la santé et la sécurité des magasins de vente au détail aux États-Unis, au Brésil et en Italie. L'élargissement du périmètre représente une étape importante dans l'harmonisation des systèmes de management de la santé et de la sécurité au-delà des opérations. Comme le montre le plan de vigilance (section 5.2.5), à la fin de l'année 2023, l'un des employés du Groupe en Amérique latine a tragiquement perdu la vie dans un accident de la route lors d'un déplacement professionnel. Suite à l'extension du périmètre de reporting, 602 accidents du travail ont été déclarés en 2023. Néanmoins, le taux total d'incidents enregistrables continue de diminuer et la même tendance positive est enregistrée pour le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail avec absence. Le nombre de jours perdus pour cause de maladie professionnelle a considérablement diminué par rapport aux années précédentes. Pour plus d'informations sur la méthode de calcul du taux de fréquence, du taux de gravité et du taux d'incidents signalés des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que sur le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la section 5.5.

5.2.5 Eyes on Ethics

EssilorLuxottica mène ses activités en s'appuyant sur des bases éthiques solides afin d'instaurer une relation de confiance avec ses collaborateurs, clients, consommateurs, fournisseurs, concédants de licences, investisseurs et franchisés. Les principes et « règles d'or » applicables à ses collaborateurs sont inscris dans les politiques internes et son Code d'éthique.

En relation directe avec les clients et consommateurs du monde entier, EssilorLuxottica a la responsabilité de montrer l'exemple. Le Groupe fonde son succès sur la prise en compte des impacts locaux, le dialogue avec les parties prenantes et la création de valeur partagée avec les partenaires, fournisseurs, gouvernements et communautés locales. L'implantation de sites EssilorLuxottica donne accès à des emplois valorisants dans un secteur porteur et génère des revenus directs et indirects significatifs. Le nouveau Code de conduite pour les partenaires commerciaux sert de ligne directrice pour toutes les relations d'affaires, et s'applique à toutes ses parties prenantes en toutes circonstances et en tout lieu, créant ainsi une base solide pour une collaboration équitable et honnête. Plus précisément, EssilorLuxottica maintient un très haut niveau de vigilance et de proactivité, avec des plans d'action dans trois domaines principaux, décrits ci-dessous : les achats responsables, les droits humains et l'éthique des affaires, ce qui comprend les programmes de lutte contre la corruption, le respect des données personnelles et de la conformité commerciale. Cette vigilance est renforcée par l'arrivée d'un nouvel outil de signalement interne, SpeakUp, qui est à la disposition des employés et des autres parties prenantes. L'engagement éthique du Groupe est conforme aux dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les Droits de l'Homme.

Le Code d'éthique et le Code de conduite pour les partenaires commerciaux sont publiés sur le site Internet du Groupe et sont accessibles à tous les collaborateurs, qui peuvent aussi consulter les politiques du Groupe sur le site Intranet One EssilorLuxottica.

Achats responsables

Pour EssilorLuxottica, l'efficacité de sa chaîne d'approvisionnement est fondamentale pour garantir la haute qualité de ses produits et de ses services et contribue à maintenir et à améliorer la réputation du Groupe. L'approche d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica est ancrée dans les principes énoncés dans son nouveau Code d'éthique ainsi que dans le Code de conduite pour les partenaires commerciaux, et dans le respect des réglementations internationales et des lois locales, y compris les conventions de l'OIT, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et certains critères spécifiques comme ceux de la certification SA8000.

En 2023, différentes initiatives déjà existantes ont été unifiées, au niveau Groupe, en un seul programme d'achats responsables , basé sur les piliers suivants :

- travail et Droit de l'Homme ;
- santé et sécurité ;
- environnement ;
- gouvernance et éthique.

En 2023, les initiatives d'approvisionnement responsable se sont concentrées sur :

- l'évaluation des performances environnementales et sociales des fournisseurs ;
- l'implication des fournisseurs dans des initiatives ayant un impact positif sur les personnes et l'environnement ;
- la formation des acheteurs et les fournisseurs aux principes et aux pratiques de durabilité ;
- la cartographie des fournisseurs à risque du Groupe (en fonction des dépenses, des répercussions sur l'image de la marque et de l'approvisionnement unique) ;
- la finalisation du Code de conduite pour les partenaires commerciaux d'EssilorLuxottica, qui a été publié à la fin de l'année et qui sera diffusé aux partenaires commerciaux au cours de l'année 2024.

La mise en œuvre des différents aspects des initiatives d'approvisionnement responsable est garantie par une équipe dédiée au sein de la direction des Achats du Groupe. Cependant, étant donné sa nature transverse, le programme réunit des représentants des directions des Achats, de l'Audit Interne, des Opérations, de la Qualité, du Développement Durable, de la Gestion des Risques, de la Protection des Actifs et de la Conformité, qui examinent ensemble l'état d'avancement du programme et échangent sur les mesures à prendre.

Évaluation de la performance

L'évaluation des risques liés aux fournisseurs et les audits sur site sont au cœur du programme d'approvisionnement responsable d'EssiorLuxottica. Pour s'en assurer, des tiers qualifiés (par ex. Intertek, BSI, Ecovadis) s'assurent de la conformité des fournisseurs aux principes du Groupe en matière de travail éthique et de responsabilité environnementale et sociale. Cette approche vise à prévenir les risques graves de non-conformité dans des domaines sensibles comme le travail des enfants, le travail forcé et la corruption lors de la sélection et du suivi des fournisseurs.

Pour l'évaluation des risques liés aux fournisseurs, EssilorLuxottica s'est associé à Ecovadis, qui évalue la responsabilité sociale des fournisseurs selon quatre axes : environnement, éthique, travail et droits humains et achats durables. Pour les fournisseurs dont les performances sont faibles ou insatisfaisantes, un audit sur site peut être réalisé par une tierce partie, suivi d'une éventuelle demande de mise en œuvre d'un plan d'actions correctif.

Concernant les audits sociaux et environnementaux sur site des fournisseurs, EssilorLuxottica s'appuie sur des auditeurs tiers (par exemple: Intertek, BSI) chargés de contrôler la conformité des fournisseurs aux normes et principes du Groupe ainsi qu'aux lois et réglementations locales, et de définir des actions correctives en cas de non-conformité.

Le Groupe demande aux fournisseurs de résoudre tous les problèmes identifiés au cours de l'audit dans un délai convenu pour s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont mises en place, en accordant la priorité aux points relevant de la tolérance zéro et de la non-conformité aux lois locales et aux cadres internationaux (par ex. conventions de l'OIT) et aux pratiques reconnues (par ex. normes ISO). EssilorLuxottica peut envisager de rompre la relation commerciale progressivement avec les fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de l'entreprise après un audit social et environnemental, qui refusent de mettre en œuvre les actions correctives, n'affichent pas d'amélioration et qui présentent des problèmes répétés lors de différents audits. Ce mécanisme vise à garantir un suivi approprié des fournisseurs à haut risque, définir des règles conduisant à procéder à un nouvel audit ou une nouvelle qualification, assurer un suivi à court terme en cas d'échec de l'audit et appliquer un délai de deux ou trois ans en cas de réussite de l'audit.

Comme détaillé ci-dessous, 55 fournisseurs actuels et potentiels ont fait l'objet d'audits en 2023 et des cas majeurs de non-conformité liés à des points critiques ont été identifiés pour quatre d'entre eux. Les audits ont été répartis comme suit :

- 19 audits de suivi suite aux résultats insatisfaisants des audits effectués l'année précédente ;
- 36 audits de contrôle visant au maintien du statut de fournisseur du Groupe.

Le processus d'audit des fournisseurs de vêtements, chaussures et accessoires s'est poursuivi en 2023, avec 47 audits d'usines de production en Asie-Pacifique et sur le continent américain. Quatre cas de non-respect de points critiques ont été identifiés.

Engagement et formation

Pour soutenir et renforcer le programme d'achats responsable et assurer l'alignement avec les normes du Groupe en la matière, EssilorLuxottica a mis en place des initiatives de formation et de sensibilisation à l'attention des fournisseurs et de la communauté des acheteurs.

En 2023, une nouvelle initiative de formation a été lancée en mettant l'accent sur les fournisseurs de vêtements, chaussures et accessoires situés au Brésil.

À l'avenir, EssilorLuxottica continuera à développer son programme mondial afin d'aligner et de renforcer l'organisation et la gestion des achats responsables.

Plan de Vigilance d'EssilorLuxottica en matière de droits humains

La présente section décrit l'approche adoptée par EssilorLuxottica pour répondre aux exigences de la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises sous-traitantes. Ce Plan de Vigilance couvre le périmètre du groupe EssilorLuxottica constitué des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation financière.

EssilorLuxottica accorde une importance particulière à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité au travail (ceux-ci sont visés ci-après sous l'appellation générique de « droits humains »), ainsi que l'environnement. Ces risques peuvent résulter de ses activités, de celles de ses filiales, ainsi que des activités de ses fournisseurs et sous-traitants, et ce quelle que soit leur position dans la chaîne de valeur. Identifier ces risques implique l'engagement de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables et d'appliquer les mesures nécessaires pour garantir la conformité. Les violations effectives ou potentielles du devoir de vigilance peuvent être signalées par le biais du système d'alerte interne du Groupe.

Comme EssilorLuxottica a un engagement historique envers ses parties prenantes, les obligations de la réglementation en matière de devoir de vigilance sont progressivement clarifiées pour renforcer les cadres existants et les droits humains sont systématiquement incorporés dans les politiques d'entreprise, procédures et modules de formation du Groupe au fur et à mesure de leur publication. Lorsque cela est nécessaire, le Groupe harmonise et met à jour ses politiques pour y intégrer toutes nouvelles réglementations applicables.

EssilorLuxottica rend compte dans cette section de l'avancement de la mise en œuvre opérationnelle de son engagement et de sa démarche de vigilance sur chacun des grands axes correspondants, en progrès continu, et suivant l'évolution de ses activités et de sa structure. Dans un seul et unique souci de clarté et de lisibilité de ce Plan de Vigilance, il sera, au besoin, procédé par renvoi à des sections de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière pour plus de détails.

L'engagement du Groupe envers la promotion des droits humains et la protection de l'environnement dans l'ensemble de la chaîne de valeur

EssilorLuxottica est forte de deux siècles d'innovation et d'un engagement humain indéfectible. Le Groupe accorde une importance particulière au respect des droits humains et de l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur (par ex. : loi britannique « UK Modern Slavery Act » et loi française sur le devoir de vigilance) et aux normes internationales telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE. EssilorLuxottica s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains tout au long de sa chaîne de valeur. Le Groupe respecte les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cet engagement est indissociable de la Mission du Groupe et a été renforcé ces dernières années, dans un contexte de croissance et d'expansion dans de nouveaux pays.

De manière globale, EssilorLuxottica attache une importance certaine à inscrire ses activités dans le respect de la Charte internationale des droits de l'Homme et des principes concernant les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Dans toutes ses entreprises et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe a le devoir d'assurer le respect permanent des normes internationales et de la législation du travail locale, et de prévenir le travail non déclaré, le travail des enfants, le travail forcé et toute autre condition de travail irrégulière.

Par ailleurs, EssilorLuxottica s'engage à assurer des conditions de travail saines et sans danger et à protéger son personnel et l'environnement de tous ses sites. Le Groupe s'engage à se conformer à l'ensemble des législations et réglementations en vigueur et vise à améliorer ses politiques de santé et de sécurité dans tous les pays en développant l'information et la formation et en promouvant les comportements responsables pour tous les travailleurs en ce qui concerne les procédures de sécurité et les mesures préventives vigilantes dans l'ensemble du Groupe.

En outre, pour atténuer ses risques et impacts environnementaux et disposer de processus pour garantir la conformité réglementaire et la satisfaction des attentes des parties prenantes, EssilorLuxottica applique les bonnes pratiques environnementales conformes à la certification ISO 14001 et facilite la gestion des impacts associés.

Cependant, le Groupe opère dans des zones géographiques où l'application des textes en matière de droits humains et d'environnement peut être limitée ou en deçà des standards internationaux. EssilorLuxottica veille en pareille situation à exercer ses activités en conformité avec les standards internationaux de protection des droits humains et de l'environnement, à mettre en œuvre des actions visant à prévenir d'éventuelles incidences négatives dans ces domaines, et à y remédier si elles devaient se produire.

Par conséquent, les fournisseurs doivent contribuer à l'engagement du Groupe en faveur du respect des droits humains. EssilorLuxottica recherche des fournisseurs dont les pratiques opérationnelles se conforment aux lois et réglementations en vigueur et, plus généralement, qui protègent la dignité des êtres humains, la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement.

Cette approche a conduit à l'actualisation et à la publication du Code d'éthique et du Code de conduite pour les partenaires commerciaux. En outre, le Groupe a mis en œuvre un programme de conformité anticorruption qui précise les éléments clés associés à la conduite éthique des affaires et à la conformité. Le nouveau Code de conduite énonce clairement, par exemple, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que les attentes du Groupe en matière de respect des personnes, de l'environnement et de conduite éthique des affaires. Le Code de conduite couvre également, entre autres, la politique de tolérance zéro pour toute forme de corruption, ainsi que les attentes concernant le respect du droit de la concurrence, la protection des données à caractère personnel et la sécurité informatique. Les collaborateurs et partenaires commerciaux peuvent signaler les manquements éthiques à l'aide de l'outil de signalement interne SpeakUp.

EssilorLuxottica s'inscrit dans une démarche de progrès continu et a conscience que son approche vis-à-vis des droits humains et de l'environnement nécessite le suivi, la révision et l'amélioration régulière de l'identification des risques associés, la mise à jour des politiques et procédures internes, la prise d'engagements et la mise en œuvre des actions « de terrain » d'atténuation des risques tout au long de sa chaîne de valeur, comme décrit dans la section « Achats responsables ». Cela permet au Groupe de prévenir davantage les violations graves et de prendre des mesures correctives le cas échéant, puis de rester vigilante quant aux conséquences de ses activités.

Organisation et pilotage

L'engagement d'EssilorLuxottica envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, la sécurité et l'environnement bénéficie du soutien du Conseil d'administration du Groupe, à son plus haut niveau.

Plus précisément, le Comité RSE a été tenu informé sur des sujets particuliers, y compris l'évaluation des risques ESG et la gestion des questions de développement durable. S'agissant de toutes les problématiques relatives à ses domaines d'intervention, le Comité RSE coordonne également ses travaux avec le Comité d'audit et des risques. Pour plus de détails sur le Comité RSE d'EssilorLuxottica, voir la section 5.1.3 et le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel.

Sur le plan opérationnel, le département Développement Durable d'EssilorLuxottica coordonne le déploiement du programme « Eyes on the Planet » et supervise les questions transversales, notamment celle des droits humains Il est destiné à soutenir la création, la mise à jour et le déploiement au niveau régional ou local des politiques du Groupe et la mise en œuvre de mesures de vigilance raisonnable.

Par ailleurs, la Direction Santé, Sécurité Environnement (HSE) du Groupe est chargée de piloter le programme de réduction de son impact environnemental et de garantir la santé et la sécurité de tous les salariés.

Pour EssilorLuxottica, l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement est fondamentale pour garantir la meilleure qualité de ses produits et de ses services, et elle contribue au maintien et au renforcement de sa réputation. Le Groupe a défini des normes en matière d'éthique, de travail, de santé, de sécurité et d'environnement et demande à tous ses fournisseurs d'y adhérer (voir la section « Achats responsables »).

Enfin, EssilorLuxottica souhaite associer davantage ses parties prenantes et aller au-delà des actions déjà engagées. Cela est clairement mis en évidence de par ses échanges réguliers avec des représentants de la société civile, le soutien d'ONG et la participation à des tables rondes. Par exemple, le Groupe est membre de l'association française Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH) qui vise à aider les entreprises internationales à promouvoir et à améliorer l'intégration des droits humains dans les pratiques commerciales.

Cartographie des risques

EssilorLuxottica exerce ses activités dans plus de 150 pays dans des contextes économiques et socio-culturels variés, et qui sont susceptibles de présenter des risques relatifs aux droits humains et à l'environnement. L'identification, l'évaluation et la gestion de ces risques font partie intégrante de la culture d'entreprise d'EssilorLuxottica et se renforcent progressivement.

EssilorLuxottica évalue son exposition aux risques par le biais du processus d'évaluation des risques du Groupe (se référer à la section 1.6 du présent Document), qui comprend l'identification et l'évaluation des risques ESG tels que la santé et la sécurité (voir section 5.1.4), et par le biais de programmes spécifiques qui s'appliquent à la fois aux sites de production et aux fournisseurs dans le monde entier (voir la section « Achats responsables » ci-dessus).

Mesures d'atténuation et de prévention des risques

La cartographie des risques a permis de renforcer la sensibilisation et de prioriser les plans d'action au niveau du Groupe et des régions. Pour chaque famille clé de risques, les fonctions concernées coordonnent l'approche la plus appropriée dans une logique d'amélioration continue. En ce qui concerne les fournisseurs et les sous-traitants de niveau 1, EssilorLuxottica s'appuie sur les normes et les programmes décrits dans la section Achats responsables.

Pour plus de détails sur les mesures de prévention, d'atténuation et/ou de réparation mises en œuvre, ainsi que sur les progrès réalisés en 2023, se référer, par seul et unique souci de lisibilité et de clarté de ce Plan de Vigilance, aux sections suivantes :

Famille de risques	Sections
Enjeux liés aux droits humains et aux libertés fondamentales	Égalité des chances et développement des collaborateurs Achats responsables
Enjeux liés à la santé et à la sécurité des personnes	Santé et sécurité Achats responsables
Enjeux environnementaux	Contrôle des eaux usées Réduction de l'usage de l'eau Amélioration des processus pour réduire la production de déchets Achats responsables

En outre, des initiatives régulières de sensibilisation et de formation délivrées aux salariés sur les droits humains et les sujets liés à la conformité (Code d'éthique, RGPD, politiques de santé et de sécurité, etc.) sont organisées via des modules d'apprentissage en ligne dédiés et des formations en face à face. De nombreuses formations ont également été dispensées sur les aspects clés du management de l'environnement.

En 2023, 20 audits ont été réalisés soit par une société externe spécialisée ou par la Direction de l'Audit Interne couvrant environ 36 % de l'effectif global d'EssilorLuxottica. Les principaux thèmes abordés sont l'environnement, la santé et la sécurité au travail, le travail et les droits de l'homme, ainsi que la gouvernance et l'éthique. Les résultats et les principales conclusions de ces vérifications sont communiqués aux Directeurs des fonctions et contribuent à l'adaptation des feuilles de route, à l'échelle du Groupe et locale. En 2024, EssilorLuxottica continuera à réaliser des audits sur les droits humains (y compris sur la santé, la sécurité et les conditions de travail) dans toutes ses entités qui ont été identifiées comme les plus à risque et de manière à inclure le plus grand nombre de ses collaborateurs.

Évaluation régulière des filiales, des fournisseurs et des sous-traitants

Les évaluations des risques telles que présentées ci-dessus sont mises à jour régulièrement sur la base de travaux de veille effectués auprès d'organismes tiers spécialisés en droits humains, de rapports d'audits internes, et/ou d'audits réalisés chez les fournisseurs et sous-traitants de rang 1. Le développement de nouvelles activités, l'implantation dans de nouveaux pays ou le référencement des fournisseurs et sous-traitants sont des éléments contribuant à l'actualisation de la cartographie des risques. Par ailleurs, l'ensemble des filiales que le Groupe contrôle directement ou indirectement sont soumises à un reporting annuel qui porte sur les indicateurs clés que sont les droits humains et l'environnement, et les risques associés sont également contrôlés (voir section 5.1.5).

Système d'alerte et de signalement: SpeakUp

EssilorLuxottica encourage une culture du dialogue et de la communication, et attache une importance particulière à ce que tous les collaborateurs disposent de moyens pour signaler les manquements éthiques, de préférence à leur supérieur hiérarchique direct. Si cela semble impossible, les collaborateurs peuvent utiliser le nouvel outil de signalement du Groupe, SpeakUp. Lancé dans le monde entier en 2023 avec le soutien de la Direction du Groupe, cet outil consolide différents systèmes préexistants. Il est progressivement déployé à toutes les entités du Groupe grâce à des initiatives de communication globales (communication sur l'Intranet, mesures spécifiques auprès des managers clés, distribution de FAQ) et locales (déploiement spécifique auprès des filiales, affiches dédiées, animations digitales, etc.). Des programmes de formation pour les collaborateurs et les enquêteurs (employés de certains départements ayant des compétences spécifiques, formés pour analyser, mener des entretiens, évaluer des documents et préparer des rapports) ont également été mis en place. Le système de signalement est présenté dans le Code d'éthique et le Code de conduite pour les partenaires commerciaux. Il est également public et facilement accessible sur le site Internet du Groupe.

EssilorLuxottica a largement défini les violations suspectées qui peuvent être signalées. Elles couvrent notamment la lutte contre la corruption, les droits de l'homme, les droits du travail (y compris la discrimination et le harcèlement), la santé et la sécurité, la fraude, la violation du devoir de vigilance ainsi que plusieurs autres sujets prévus par les lois en vigueur. La plateforme Internet SpeakUp est sécurisée, accessible 24 h/24 et traduite en 19 langues. Elle est complétée par des numéros d'assistance téléphonique dans 11 pays. La politique d'alerte éthique du Groupe, publiée en plusieurs langues sur la plateforme SpeakUp, fournit aux collaborateurs des informations transparentes sur la procédure d'alerte, qui protège la confidentialité des signalements, permet le signalement anonyme (lorsque la législation applicable le permet) et interdit les représailles. Elle leur donne ainsi la possibilité de signaler plus facilement les manquements à l'éthique. Les signalements peuvent également être effectués en personne aux destinataires autorisés ou au département des ressources humaines, ou par courrier électronique à la Direction Compliance. Le Groupe prend très au sérieux les signalements reçus, qui font l'objet d'une enquête si nécessaire. Par exemple, en Amérique du Nord, où les outils de signalement sont opérationnels et rodés depuis de nombreuses années, il existe des équipes (« Relations avec les collaborateurs », « Protection des actifs ») qui se consacrent à mener les enquêtes et à résoudre les problèmes liés aux relations de travail et à la fraude potentielle dans les magasins ou sur le lieu de travail. Si l'enquête interne confirme l'existence d'une faute professionnelle, des mesures correctives et disciplinaires pourront être prises.

Ce nouvel outil SpeakUp facilitera la collecte mondiale de données et permettra d'adapter les programmes de conformité du Groupe en fonction des signalements reçus. Un rapport annuel anonyme est envoyé aux instances dirigeantes du Groupe.

Dispositif de suivi

En plus des dispositifs d'évaluation et de suivi (audits, reporting, interventions au sein de comités régionaux et locaux, etc.) décrits ci-dessus, EssilorLuxottica a développé un premier ensemble d'indicateurs de performance en lien avec les droits humains et l'environnement en s'inspirant de ceux de la « Global Reporting Initiative » (GRI), et les communique annuellement dans le Document d'enregistrement universel.

À travers le suivi de ces indicateurs, EssilorLuxottica évalue l'efficacité des actions mises en œuvre pour la prévention des risques associés. Ci-dessous une synthèse des indicateurs clés :

Thème	Indicateurs clés de performance	2023	2022	2021
Enjeux liés aux droits humains et aux libertés fondamentales	Nombre de collaborateurs et de travailleurs intérimaires âgés de moins de 16 ans	24 [(a)]	34 [(a)]	-
	Nombre de collaborateurs actifs ayant suivi des formations sur le Code d'éthique chez EssilorLuxottica	21 554	17 554	8 879 [(b)]
	Pourcentage des dépenses pour les vêtements, chaussures et accessoires couvertes par les audits sur place	64 %	66 %	-
	Pourcentage de fournisseurs significatifs ayant fait l'objet d'une évaluation RSE et/ou d'un audit sur place au cours de l'année	72 %	-	-
Enjeux environnementaux	Nombre de déversements accidentels	0	0	2
Enjeux liés à la santé et à la sécurité des personnes	Nombre de décès liés au travail – employés et travailleurs intérimaires	1 [(c)]	0	0
	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt – employés et travailleurs intérimaires	1,3	1,6	1,7
	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt – collaborateurs et travailleurs intérimaires	0,03	0,04	0,06
	Taux total d'incidents signalés – collaborateurs et travailleurs intérimaires	2,5	2,6	2,9

(a) Les informations présentées concernent principalement les apprentis et les travailleurs « sur appel » du réseau *retail*. Les données de 2022 ont été retraitées suite à l'amélioration de l'accessibilité des données résultant de l'avancement de l'intégration du Groupe.
(b) Les données de 2021 ont été retraitées pour refléter uniquement les employés actifs au 31 décembre de l'année considérée et qui ont suivi les formations sur le « Code d'éthique ».
(c) À la fin de l'année 2023, l'un des employés du Groupe en Amérique latine a tragiquement perdu la vie dans un accident de la route lors d'un déplacement professionnel.

Éthique des affaires

L'engagement d'EssilorLuxottica à agir de manière responsable et éthique va de pair avec une forte obligation de lutter contre toutes les formes de corruption et de fraude, dans tous les pays dans lesquels le Groupe opère. Les collaborateurs sont appelés à agir avec intégrité et professionnalisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, dans le respect non seulement des lois et règlements des régions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités, mais également des normes strictes de conduite que le Groupe a développées au fil des ans et qui ont servi pour la rédaction des politiques internes et du Code d'éthique d'EssilorLuxottica.

Cette section et ses paragraphes donnent un aperçu des sujets inclus dans l'approche éthique des affaires poursuivie par EssilorLuxottica, à savoir « Prévention de la corruption », « Protection des données », « Droit de la concurrence », « Proscription de l'évasion fiscale » et « Conformité commerciale ».

La prévention des conflits d'intérêts ainsi que la lutte contre la corruption, le trafic d'influence (principe de tolérance zéro), le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la fraude ainsi que le respect des sanctions internationales et des réglementations douanières font également l'objet d'une attention particulière de la part du Groupe (voir le Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel). En tant qu'acteur majeur sur son marché, EssilorLuxottica fait preuve d'une vigilance accrue en matière de conformité aux règles de concurrence et veille tout particulièrement à la prévention des conflits d'intérêts. EssilorLuxottica condamne fermement ces pratiques et a mis en place des procédures pour prévenir tout risque qu'elles surviennent.

Dans le cadre de cette approche, le Code d'éthique d'EssilorLuxottica et le Code de conduite des partenaires commerciaux définissent les principes qui s'appliquent à tous les collaborateurs, contractuels, vendeurs et fournisseurs d'EssilorLuxottica et regroupe l'ensemble des normes minimales incontournables, conformément aux cadres internationaux comme le Pacte mondial des Nations Unies. Conformément à cette approche, le Code d'éthique d'EssilorLuxottica définit les principes et les « Règles d'Or » qui s'appliquent à tous les collaborateurs. Ces principes figurent dans le nouveau Code de conduite pour les partenaires commerciaux.

Sur le plan opérationnel, la Direction Compliance d'EssilorLuxottica est chargée de prévenir, identifier et gérer les risques liés à l'éthique des affaires, dans le respect de la loi et des réglementations locales et internationales en vigueur (voir le Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel). Comme expliqué dans le paragraphe « Système d'alerte et de reporting », le système de signalement interne SpeakUp est ouvert à l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes, et contribue à assurer le respect des normes éthiques tout au long de la chaîne de valeur du Groupe.

Prévention de la corruption

Pour lutter contre la corruption, le Groupe applique une politique de tolérance zéro et communique largement à ce sujet à travers sa politique de lutte contre la corruption, basée sur une cartographie des risques, et son nouveau Code d'éthique. Un nouveau module de formation sur la lutte contre la corruption est disponible en 11 langues sur la plateforme de formation interne Leonardo. Il sera déployé en 2024 de manière obligatoire dans les pays et entités présentant un risque, et dans les fonctions les plus exposées.

La Direction de la Conformité d'EssilorLuxottica supervise la définition des lignes directrices de prévention, d'identification et de gestion des risques liés à la corruption en s'appuyant sur sa cartographie des risques « Sapin II ». Cette cartographie sera mise à jour en 2024-2025 pour prendre en compte les évolutions organisationnelles du Groupe et d'impliquer davantage les entités GrandVision. La Direction de la Conformité adaptera ses procédures de prévention internes en fonction.

En parallèle, la Direction de la Conformité mène régulièrement des actions de vérification de l'intégrité. Le système de signalement interne SpeakUp vient compléter le dispositif de prévention anticorruption du Groupe. Celui-ci met également en œuvre des systèmes de contrôle (notamment via les départements Finances et Contrôle Interne) et d'audit (notamment via le département Audit interne).

Protection des données

Pour développer des produits et des services de qualité dans le domaine de la vision qui répondent aux attentes et aux expériences des consommateurs dans une ère de plus en plus digitale, EssilorLuxottica est tenue de collecter et de traiter des données personnelles dans le cadre de ses activités commerciales. Cela signifie qu'EssilorLuxottica doit avoir accès à des données de qualité sur les consommateurs, collectées auprès des clients, sur les sites Internet ou dans les magasins, afin de se conformer à ses obligations. Le Groupe s'engage à assurer la sécurité des données personnelles - et des données des employés - confiées à EssilorLuxottica et à ses sociétés affiliées.

EssilorLuxottica prend des mesures pour se conformer aux réglementations applicables dans les pays où elle opère afin de garantir la protection des données, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en Europe ; le California Consumer Privacy Act (CCPA) aux États-Unis et ses mises à jour ; la Lei Geral de Proteção de Dados Pessoais (Loi générale sur la protection des données personnelles- LGPD) au Brésil ; et la Personal Information Protection Law (PIPL) en Chine ainsi que des réglementations spécifiques telles que The Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA - aspects liés à la confidentialité) aux États-Unis. L'ensemble de ces réglementations doit être pris en compte pour assurer le respect des règles de protection des données personnelles dans les pays où EssilorLuxottica opère.

EssilorLuxottica prend également des mesures pour comprendre l'impact des nouvelles réglementations, telles que le Digital Service Act, le Digital Marketing Act ou le nouveau European IA Act, sur ses procédures et processus actuels en matière de protection de la vie privée.

La Direction de la Conformité d'EssilorLuxottica a créé un bureau de la protection des données et nommé des responsables de la protection des données qui, entre autres, aident l'entreprise à mettre en œuvre la protection des données le cas échéant, conformément aux lois et aux procédures. Il a élaboré un programme de conformité en matière de protection des données visant à protéger les données personnelles traitées par les différentes entités du Groupe ou par leurs fournisseurs et sous-traitants, conformément aux réglementations applicables. Cela inclut la définition et la révision régulière de la documentation applicable en matière de protection des données (par exemple, les déclarations de confidentialité, les avis de confidentialité, la politique de protection des données du Groupe, la politique de violation des données du Groupe, les cookies, les bannières, les évaluations de l'impact sur la protection des données, etc.) pour augmenter la compréhension des parties prenantes de leurs obligations et fournir des informations plus claires aux personnes concernées (déclaration de confidentialité, avis de confidentialité).

En outre, des programmes de formation et de sensibilisation ont été mis au point pour renforcer la culture du Groupe en matière de protection des données et aider les équipes du monde entier à s'assurer qu'elles intègrent la protection des données dès la conception et par défaut lors de la mise en œuvre de nouveaux projets. Enfin, avec le soutien du département d'Audit Interne, la Direction de la Conformité s'assure régulièrement que la protection des données est correctement prise en compte et traitée, et participe à l'élaboration de plans d'action correctifs fondés sur la protection des données.

Droit de la concurrence

En sa qualité d'acteur majeur sur son marché, EssilorLuxottica s'engage à respecter les règles imposées par les lois sur la concurrence dans ses pratiques commerciales. Le Groupe a mis en place un programme de conformité à la loi sur la concurrence et un programme de concurrence qui définit les principes de conduite en matière de gestion des pratiques commerciales et qui comprend des activités de formation spécifiques (se référer au Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel).

Proscription de l'évasion fiscale

Sous la responsabilité du Directeur Financier d'EssilorLuxottica, la Direction fiscale du Groupe est chargée de surveiller et de garantir le respect des lois et réglementations fiscales applicables, conformément aux valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique d'EssilorLuxottica et à la stratégie fiscale du Groupe.

LES GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE FISCALE D'ESSILORLUXOTTICA

- Le groupe EssilorLuxottica s'efforce de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, conformément à son Code d'éthique.
- Le groupe EssilorLuxottica s'engage à maintenir une relation de coopération et de transparence avec les autorités fiscales dans les pays où il opère, et utilise, lorsqu'ils sont disponibles, les instruments de prévention des litiges fiscaux (tels que les Rulings, les Accords Préalables de Prix) afin de garantir la certitude fiscale.
- Le groupe EssilorLuxottica ne s'engage pas dans des « transactions de planification fiscale agressive », à savoir des transactions dépourvues de fondement économique visant à obtenir des avantages fiscaux indus, ce qui constitue une violation des lois anti-abus.

La Direction Fiscale du Groupe exige des filiales locales qu'elles une politique transparente, précise et proactive de dialogue direct et continu avec les autorités fiscales des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Elle oriente également les filiales sur les questions fiscales, fournit des conseils en matière de prix de transfert, définit les politiques fiscales du Groupe et suggère des solutions adaptées aux exigences opérationnelles du Groupe (voir le Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel).

5.3 Taxonomie européenne

Contexte de la Taxonomie de l'Union européenne

Le règlement européen sur la taxonomie s'inscrit dans le cadre des efforts globaux déployés par la Commission européenne pour atteindre les objectifs du Pacte vert pour l'Europe et rendre l'Europe neutre en carbone d'ici 2050.

Publié le 22 juin 2020 au Journal officiel de l'Union européenne et entré en vigueur le 12 juillet 2020, le règlement (UE) n° 2020/852 - Le Règlement sur la Taxonomie de l'UE (ci-après également dénommé la « Taxonomie » ou le « Règlement ») fournit un système de classification permettant de définir les activités économiques qui peuvent être considérées comme "durables", dans le but de soutenir les flux d'investissement vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

Selon le règlement, pour être éligible ou pour être qualifiée d'activité potentiellement durable, une activité économique doit être répertoriée dans l'Acte délégué du Règlement et doit contribuer à la réalisation d'au moins un des six objectifs environnementaux ci-dessous, définis par l'article 9 du Règlement lui-même :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour déterminer si une activité éligible est alignée sur la Taxonomie, les critères d'examen technique suivants doivent être remplis :

- conformité aux critères de contribution substantielle à un des objectifs environnementaux en ce qui concerne chaque activité économique identifiée ;
- « ne pas causer de préjudice important » à aucun des 5 autres objectifs environnementaux *(DNSH - Do No Significant Harm)* ;
- respecter les garanties minimales (MS - *minimum safeguards*) en reconnaissant l'importance se conformer aux pratiques et principes internationaux concernant les droits humains, la corruption, la fiscalité et la concurrence loyale.

Le règlement définit le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) associés aux activités éligibles à la Taxonomie et aux activités alignées comme les indicateurs de la Taxonomie devant faire l'objet d'un rapport.

Suite à l'adoption officielle de l'article 3 du règlement (critères pour des activités économiques durables), EssilorLuxottica a évalué l'éligibilité et l'alignement de ses activités par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux qui ont été officiellement adoptés jusqu'à présent (réf. Acte délégué sur le climat, Annexe I et Annexe II) : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Seule l'éligibilité doit être évaluée pour les quatre autres objectifs, c'est-à-dire pour l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Il convient de rappeler que, dans le cadre de ces différents objectifs, la Commission Européenne a favorisé l'établissement de critères de sélection techniques pour les activités économiques qui contribuent potentiellement le plus aux objectifs environnementaux.

Enfin, il convient de noter que la taxonomie est en cours de mise à jour, étant donné l'absence de certains secteurs clés pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation. Il est raisonnable de penser qu'à l'avenir, lorsque les actes délégués sur les activités durables pour les autres objectifs environnementaux seront également disponibles, le chiffre d'affaires d'EssilorLuxottica pourra être éligible à la Taxonomie de l'UE.

Analyse d'EssilorLuxottica

EssilorLuxottica, avec son modèle économique intégré verticalement englobant la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil (voir section 5.1), considère que ses activités économiques principales ne sont pas décrites dans la version actuelle du règlement, et ne sont donc pas considérées comme « éligibles » ou « alignées ». Par conséquent, le Groupe n'a pas généré en 2023, comme en 2022, de chiffre d'affaires éligible ou aligné sur le Règlement sur la taxonomie de l'UE.

Néanmoins, en tant que leader de l'industrie engagé en faveur du développement durable, EssilorLuxottica a lancé en 2021 un programme de développement durable intégré et à long terme appelé « Eyes on the Planet » qui comprend les engagements de l'entreprise relatifs au changement climatique (voir la section 5.2.1) et l'économie circulaire (voir section 5.2.2). Ainsi, pour déployer et réaliser ses engagements en matière de durabilité, le Groupe a lancé plusieurs initiatives et projets qui peuvent être considérés individuellement comme des dépenses d'investissements éligibles à la Taxonomie (CapEx) après une analyse détaillée des activités et des critères de sélection techniques énumérés dans l'Acte délégué Climat - Annexe I du règlement.

Cependant, il convient également de noter que le Groupe a lancé d'autres initiatives d'économie d'énergie qui ne sont pas considérées comme éligibles, car ces mesures ne sont pas décrites dans la version du règlement actuellement en vigueur.

Publication des indicateurs clés de performance de la Taxonomie

Chiffre d'affaires

Comme en 2022, EssilorLuxottica n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2023 qui puisse être considéré comme éligible ou aligné sur la Taxonomie. Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à un total de 25 395 millions d'euros, tel que présenté dans les états financiers consolidés (section 4.1.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Charges opérationnelles - OPEX

En ce qui concerne ces indicateurs, le Groupe a calculé une valeur pour le dénominateur égale à 607 millions d'euros en suivant la méthodologie décrite dans la « Méthodologie pour les dénominateurs de la Taxonomie de l'UE » à la section 5.5. L'évaluation du dénominateur a montré que le modèle économique du Groupe ne génère pas de charges opérationnelles significatives pour les catégories mentionnées par le règlement. Les charges opérationnelles selon la définition de la Taxonomie de l'UE (dénominateur) représentent moins de 10 % des charges d'exploitation totales consolidées du Groupe, qui comprennent le Coût des ventes et le Total des charges opérationnelles tels que présentés dans les états financiers consolidés 2023. Ainsi, comme en 2022, le Groupe a considéré cet indicateur comme non significatif.

Dépenses d'investissements - CAPEX

Comme la liste des activités économiques éligibles fournie par le Règlement ne couvre pas l'activité principale du Groupe, les dépenses d'investissement du Groupe ne peuvent pas être associées à des activités économiques éligibles générant du chiffre d'affaires. Cependant, sur la base de l'Acte Délégué - Annexe I Art. 8, § 1.1.2.2, point c, relatif à l'achat de produits issus d'activités économiques alignées sur la Taxonomie dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a identifié les activités éligibles suivantes qui peuvent être considérées individuellement comme des investissements éligibles à la Taxonomie :

- Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (activité 6.5) ;
- Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (activité 7.3) ;
- Installation, maintenance et réparation des stations de recharge pour les véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement rattachées à ces bâtiments) (activité 7.4) ;
- installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (activité 7.5) ;
- Installation, maintenance et réparation des technologies liées aux énergies renouvelables (activité 7.6) ;
- Acquisition et propriété de bâtiments (activité 7.7).

Les dépenses d'investissement liées aux activités ci-dessus sont présentés sous les postes *Acquisitions* et *Regroupement d'entreprises* des rubriques Immobilisations Corporelles (activités 7.3, 7.4, 7.5, 7.6 et immeubles en propriété 7.7) et Droits d'utilisation (activité 6.5 et immeubles en location de 7.7).

Ces activités font partie des initiatives durables mises en place par les sites de production, les laboratoires et les magasins. L'analyse des coûts associés aux propriétés du Groupe s'est appuyée sur les documents comptables et informations utilisés pour la préparation des états financiers consolidés d'EssilorLuxottica. Les données des magasins gérés en propre ont été analysées au niveau Groupe (du fait de la disponibilité limitée d'informations centralisées et détaillées pour les régions Asie-Pacifique et Amérique latine ainsi que pour certains magasins de GrandVision, les CAPEX éligibles associés ont été estimés), tandis que pour les sites de production et les laboratoires, l'analyse sur 2023 a été effectuée pour l'ensemble des sites de production de verres et de montures.

L'indicateur CapEx résultant de l'analyse est égal à 53,02 % d'eligibilité et 0,67 % d'alignement, une valeur qui reflète la nature du groupe EssilorLuxottica, c'est-à-dire une entreprise opérant dans un secteur dont les activités économiques ne sont pas couvertes par le Règlement ; et la plupart des CapEx éligibles proviennent de la prise en compte des dépenses liés au droit d'utilisation des magasins et autres bâtiments. L'évolution par rapport à l'année dernière est principalement due à la mise en place de davantage de projets d'énergie renouvelables dans le Groupe en 2023.

Les étapes qui ont été suivies pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE, en commençant par la conformité aux garanties minimales, sont décrites ci-dessous.

Respect des garanties minimales

La conformité aux garanties minimales de la Taxonomie de l'UE est fondée sur l'article 18 du Règlement, ainsi que sur les recommandations énoncées dans le Rapport final sur les garanties minimales publié par la plateforme de l'UE sur la Finance durable (octobre 2022) qui identifie quatre sujets pour lesquels la conformité avec des garanties doit être évaluée : Droits Humains, corruption, fiscalité et concurrence loyale.

Afin d'évaluer l'alignement du CapEx éligible, le Groupe doit évaluer que les garanties minimales sont respectées pour l'activité liée au CapEx, et donc que le fournisseur engagé par le Groupe respecte les garanties minimales décrites dans l'article 18 du Règlement. Par souci de cohérence, EssilorLuxottica est également tenue de respecter les garanties minimales dans le cadre de ses activités.

Le comportement éthique est l'un des principaux piliers qui guide Essilorluxottica dans la conduite de ses affaires. Le Code d'éthique et le Code de conduite des partenaires commerciaux définissent les principes qui s'appliquent à l'ensemble des salariés, sous-traitants, prestataires et fournisseurs d'EssilorLuxottica, et représentent un ensemble minimal de normes auxquelles il est impossible de déroger, notamment le respect des droits humains, du code de travail et de la concurrence loyale. Les fournisseurs du groupe EssilorLuxottica sont tenus de se conformer à ces documents. Le Groupe veille à maintenir un très haut niveau de vigilance envers ses fournisseurs en ce qui concerne le respect des droits humains. En effet, EssilorLuxottica adopte une approche proactive en conformité avec la loi française n° 2017-399 (devoir de vigilance) qui exige une diligence raisonnable sur la chaîne logistique dans le but d'identifier les risques liés aux droits humains (section 5.2.5).

Dans le cadre de son Code d'éthique, Code de conduite des partenaires commerciaux ainsi qu'aux réglementations internationales et locales, telles que les lois *Devoir de vigilance* et *Sapin II* en France, le Groupe a mis en place un programme de lutte contre la corruption (voir section 5.2.5).

En outre, la Direction Taxes est chargée de contrôler et de veiller au respect des lois et réglementations fiscales applicables et ce, conformément aux valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique d'EssilorLuxottica.

EssilorLuxottica s'engage à respecter les règles imposées par le droit de la concurrence dans le cadre de ses pratiques commerciales. Le Groupe dispose d'un programme de conformité au droit de la concurrence et a mis en œuvre un programme de concurrence qui définit des principes de conduite en matière de gestion des pratiques commerciales et qui comprend des activités de formation spécifiques.

Pour cette raison, EssilorLuxottica considère qu'il assure le respect des garanties minimales dans les activités couvertes par le point (c) de CapEx.

Évaluation de l'alignement

Le résumé de l'évaluation de l'alignement pour chaque activité identifiée comme éligible est présenté ci-dessous.

Activité	Contribution substantielle	DNSH
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (activité 6.5)	Une partie des nouveaux véhicules d'entreprise d'EssilorLuxottica répond aux critères de contribution substantielle (taux d'émission de CO_2e inférieur à 50 gCO_2e/km).	Le critère DNSH relatif à la réalisation d'une évaluation spécifique des risques climatiques n'a pas été rempli pour tous les sites ayant des voitures dont le taux d'émission de CO_2e est inférieur à 50 gCO_2e/km.
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3)	Les activités comprenaient principalement l'installation et le remplacement de sources lumineuses à haut rendement énergétique, ainsi que l'installation et l'entretien de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC). Toutefois, en raison d'un manque de clarté de la réglementation concernant les classes énergétiques les plus élevées à prendre en considération et la manière de traiter les pays extérieurs à l'UE, et dans le cadre d'une approche prudente, la grande majorité des dépenses d'investissement associées n'ont pas été considérées comme alignées.	L'un des critères DNSH pour cette activité exige une évaluation des risques climatiques liés à l'actif dans lequel l'activité a été réalisée. Cette activité a été réalisée pour la plupart des sites industriels, mais l'un d'entre eux n'était pas couvert et a donc été exclu de l'alignement.
Installation, maintenance et réparation des stations de recharge pour les véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement rattachées à ces bâtiments) (7.4)	Sans objet pour cette activité	Tous les projets ont été mis en œuvre sur des sites ayant fait l'objet d'une évaluation physique des risques climatiques.
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (7.5)	Tous les projets éligibles ont satisfait au critère de contribution substantielle	Tous les projets ont été mis en œuvre sur des sites ayant fait l'objet d'une évaluation physique des risques climatiques.
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (7.6)	Tous les projets éligibles ont satisfait au critère de contribution substantielle	Les critères du DNSH pour cette activité exigeaient une évaluation des risques climatiques liés à l'actif dans lequel l'activité était réalisée. Cette activité a été réalisée pour la plupart des sites industriels, mais l'un d'entre eux n'était pas couvert et a donc été exclu de l'alignement.
Acquisition et propriété de bâtiments (7.7) [1]	La construction de nouveaux bâtiments dans les sites de production situés dans les régions concernées a été considérée comme une activité éligible. La construction de bâtiments par le groupe EssilorLuxottica suit toujours les normes de durabilité les plus élevées dans le but de réduire le profil d'émission du Groupe (les 4 principaux bâtiments nouveaux ou en cours de construction seront certifiés LEED Gold). Cependant, en raison d'une documentation limitée permettant de faire correspondre parfaitement les critères de certification avec la taxonomie, l'activité a été considérée comme non alignée suivant une approche conservatrice pour 3 d'entre eux. En ce qui concerne l'acquisition et la location de nouveaux magasins, une approche conservatrice a permis de considérer l'activité comme non alignée en raison de la documentation limitée.	Pour le nouveau bâtiment répondant aux critères de contribution substantielle, EssilorLuxottica n'a pas pu évaluer certains des éléments nécessaires pour justifier le respect de tous les critères DNSH.

(1) Les activités de construction de nouveaux bâtiments ont été classées dans cette activité. Les critères techniques associés à ces projets ont été analysés conformément à l'activité 7.1.

Sur la base de l'évaluation ci-dessus, voici ci-dessous le tableau des indicateurs relatifs aux CapEx, avec la part des CapEx provenant de produits ou de services associés aux activités économiques « durables » en vertu des articles 3 et 9 du règlement sur la Taxonomie ; publication relative à l'exercice 2023.

Exercice N		2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH») (h)									
Activités économiques (1)	Code (a) (2)	CapEx (3) (en millions d'euros)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	0,00	0,00%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,06%		T
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5 et CCA 6.5	1,60	0,06%	Oui	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-		T
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,14	0,01%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	H	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3 et CCA 7.3	1,81	0,07%	Oui	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	H	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4 et CCA 7.4	0,24	0,01%	Oui	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	H	
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,09	0,00%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	H	
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5 and CCA 7.5	0,12	0,00%	Oui	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,20	0,01%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,14%	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6 et CCA 7.6	13,44	0,51%	Oui	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	H	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie (A.1.)		**17,64**	**0,67%**	**0,67%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**0,19%**		
Dont habilitantes		*16,04*	*0,61%*	*0,61%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*0,14%*	*H*	
Dont transitoires		*1,60*	*0,06%*	*0,06%*						*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*0,06%*		*T*

Exercice N		2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH») (h)									
Activités économiques (1)	Code (a) (2)	CapEx (3) (en millions d'euros)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	14,33	0,54%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								-		
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	0,00	0,00%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,43%		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	38,24	1,45%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,99%		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,03	0,00%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								-		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	1 331,88	50,37%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								41,05%		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		**1 384,48**	**52,36%**	**52,36%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**								**42,47%**		
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		**1 402,12**	**53,02%**	**53,02%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**								**42,66%**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		**1 242,28**	**46,98%**																
TOTAL		**2 644,40**	**100%**																

Modèle : part des CapEx issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental — Informations pour l'année 2023

	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,67 %	53,02 %
CCA	0,65 %	0,67 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

5.4 Prochaines étapes du programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Comme présenté dans ce reporting extra-financier, à travers son programme Eyes on the Planet, EssilorLuxottica a adopté le développement durable dans l'ensemble de son écosystème, incluant les employés, les fournisseurs, les partenaires et les clients, avec des actions concrètes qui soutiennent cinq piliers stratégiques - le carbone, la circularité, la vue pour tous, l'inclusion et l'éthique.

Des activités majeures ont été encore améliorées en 2023, notamment :

- l'amélioration du reporting et de la communication en matière de durabilité, comme l'introduction d'une approche de double matérialité dans le processus d'évaluation des risques de l'entreprise, et d'un groupe de travail Finance-Durabilité sur les indicateurs de la taxonomie de l'UE ;
- l'avancement des activités opérationnelles clés, telles que la mise à jour de l'évaluation de l'empreinte carbone à l'échelle du Groupe et le déploiement adapté du programme Eyes on the Planet au sein du Groupe, y compris l'introduction de services circulaires dans le réseau de vente au détail et les progrès réalisés en matière de durabilité en magasin ;
- l'accélération des actions globales du fonds OneSight EssilorLuxottica pour apporter les soins de la vue à tous dans le monde, y compris l'établissement du fonds en Amérique latine, unissant les initiatives de philanthropie et militantes de longue date du Groupe dans la région ;
- l'engagement continu des employés, des partenaires commerciaux et des clients autour du programme Eyes on the Planet en utilisant la plateforme Leonardo et tous les canaux de communication internes et externes du Groupe.

En outre, l'engagement de fixer de nouveaux objectifs conformément à la *Science-Based Targets initiative* (SBTi) marque une nouvelle étape dans l'approche d'EssilorLuxottica en matière de durabilité environnementale et sociale, en mettant l'accent non seulement sur son impact direct, mais aussi sur son impact indirect. En tant que leader de l'industrie, EssilorLuxottica se doit d'impliquer ses fournisseurs, ses partenaires commerciaux, ses clients et ses consommateurs dans ses ambitions en matière de développement durable.

En 2024, EssilorLuxottica s'appuiera sur ces réalisations et continuera à se concentrer sur la sensibilisation, l'exécution et l'évolution de son programme de développement durable dans le monde entier. Les priorités sont les suivantes :

- le déploiement continu d'initiatives mondiales et locales qui soutiennent les efforts du Groupe en matière de carbone, de circularité, d'éthique, d'inclusion et de vue dans le monde dans le cadre d'Eyes on the Planet ;
- la coordination d'un groupe de travail transversal de reporting et de conformité en termes de durabilité afin de s'assurer que l'organisation respecte les nouvelles exigences de reporting en matière de durabilité (par exemple, la directive sur les reporting de durabilité des entreprises -CSRD, la directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises) ;
- la formalisation des politiques et des objectifs manquants pour les différents piliers du programme Eyes on the Planet ;
- le développement du parcours d'apprentissage Eyes on the Planet pour tous les employés et les clients sur la plateforme Leonardo ;
- l'engagement des partenaires et des fournisseurs de l'entreprise dans son parcours climatique.

Ces initiatives, et d'autres encore, permettront de réduire l'impact environnemental du Groupe, de promouvoir le bien-être des employés et de contribuer au développement socio-économique des territoires où il opère.

EssilorLuxottica continuera à rendre compte régulièrement des progrès et des réalisations liés au programme Eyes on the Planet par le biais de son site Internet, de ses canaux de communication d'entreprise et de son Document d'enregistrement universel annuel.

5.5 Note méthodologique et tables de correspondance

Principes clés du reporting extra-financier

Le Protocole de reporting extra-financier d'EssilorLuxottica définit les principes de reporting suivants :

Périmètre de reporting

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation financière du Groupe doivent reporter des données extra-financières. La liste des entités devant procéder à ce reporting est mise à jour chaque année en fonction du périmètre de consolidation financière. Pour les entités disposant de plus d'un site, tous les sites de l'entité sont inclus dans le reporting. Les exceptions sont précisées ci-dessous :

- Les nouvelles entités acquises depuis moins d'un an bénéficient d'un délai d'une année pour être intégrées dans le périmètre de reporting du Groupe, sauf indication contraire.
- Compte tenu de la spécificité du réseau de vente de détail du Groupe, les magasins franchisés ne sont pas couverts par le reporting. Les données ne sont donc pas rapportées pour environ 4 200 sites franchisés (soit environ 24% du réseau de détail d'EssilorLuxottica) en raison d'un contrôle opérationnel et d'un accès à l'information limités.

Période de reporting

La période de reporting s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Indicateurs relatifs aux collaborateurs

Les effectifs déclarés correspondent au nombre total de collaborateurs du Groupe et de travailleurs intérimaires à la fin de la période de reporting. Les indicateurs relatifs aux collaborateurs couvrent 100 % l'effectif total du Groupe.

Selon la définition du Protocole de reporting d'EssilorLuxottica, le terme « collaborateur » désigne une personne ayant un contrat de travail direct avec une entité d'EssilorLuxottica, et le terme « travailleur intérimaire » désigne une personne ayant un contrat avec une entreprise extérieure pour travailler pour EssilorLuxottica dans l'un de ses sites ou ailleurs pour une période temporaire. Les sous-traitants et les stagiaires sont exclus des indicateurs des effectifs.

Les catégorisations (par sexe, catégorie, type de contrat et âge) ne sont présentées que pour les collaborateurs, tandis que la catégorisation par zone géographique est présentée pour l'ensemble des effectifs. Les zones géographiques retenues pour la ventilation des effectifs sont alignées avec celles mentionnées pour la publication du chiffre d'affaires 2023.

Pour les années 2022 et 2021, l'information n'était pas disponible pour respectivement environ 0,7 % et 0,6 % des salariés d'EssilorLuxottica. Pour ces salariés, le Groupe a estimé que la répartition par sexe était conforme au reste de l'organisation et aux années précédentes (60 % de femmes - 40 % d'hommes). Parallèlement, pour 2022 et 2021, pour quelques entités de petite taille non totalement intégrées au SIRH d'EssilorLuxottica (représentant environ 0,4 % de l'effectif total du Groupe), les répartitions par catégorie des effectifs ont été estimées sur la base des données de l'année précédente et de la répartition moyenne régionale.

En ce qui concerne le taux de rotation, il représente le nombre total d'employés permanents qui ont quitté le Groupe au cours de la période de reporting (GrandVision en est exclu).

Indicateurs sur la santé et la sécurité

Les indicateurs de santé et de sécurité concernent les principaux laboratoires de prescriptions, centres de distribution et usines de fabrication du Groupe, à l'exclusion des entités qui ont été acquises par EssilorLuxottica au cours de l'année 2023, et pour lesquelles des investissements sont nécessaires pour intégrer les systèmes de reporting en matière de santé et de sécurité. Pour les activités de vente de détail, les informations concernant l'Italie, les États-Unis et le Brésil (36 % de la population de vente de détail) ont été incluses, tandis que les autres pays sont exclus. Les pays mentionnés représentent la première étape de l'intégration complète de la population de vente de detail dans le reporting relatif à la santé et la sécurité. Les indicateurs de santé et de sécurité couvrent à la fois les collaborateurs et les travailleurs intérimaires.

Les indicateurs utilisés reflètent les résultats des politiques Santé, Sécurité et Environnement (HSE) du Groupe.

Comme l'indique le protocole de reporting :

- le taux de fréquence se calcule selon la formule suivante : nombre d'accidents du travail avec arrêt × 1 000 000/nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting ;
- le taux de gravité se calcule selon la formule suivante : nombre total de jours perdus (jours calendaires) x 1 000/ nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting ;
- le taux total d'accidents à signaler est calculé comme suit : nombre total d'accidents du travail à signaler x 1 000 000/ nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting ;
- le nombre total d'heures travaillées correspond au nombre d'heures effectivement travaillées d'après le système de pointage (le cas échéant) et aux heures théoriquement travaillées calculées sur la base des jours de travail prévus et le nombre moyen d'heures travaillées par jour.

Indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux sont collectés pour suivre et mesurer les performances environnementales du Groupe.

La consommation d'eau désigne le volume total d'eau prélevé, quelles qu'en soient la source et l'utilisation prévue, au cours de la période de reporting. Les catégorisations correspondantes sont rapportées en m^3. Les consommations d'eau des activités de vente au détail ont été estimées sur la base d'une analyse comparative et d'une comparaison avec les facteurs trouvés dans la littérature.

La consommation d'énergie correspond à l'ensemble de l'énergie primaire consommée au cours de la période de reporting. Les ventilations correspondantes sont rapportées en kWh et communiquées en GWh. Tous les magasins de vente au détail gérés directement par le Groupe (plus de 13 000 magasins) sont couverts par le reporting. Lorsque les données relatives à la consommation d'énergie n'étaient pas disponibles pour l'ensemble de la période de reporting, les données ont été extrapolées et estimées sur la base : i) de la consommation d'énergie au cours des mois correspondants de l'année précédente (pour les usines de fabrication, les laboratoires de prescriptions, les centres de distribution), ou ii) de la consommation d'énergie moyenne des autres mois, ou iii) de la consommation d'énergie moyenne des autres sites (pour la vente au détail).

La production de déchets correspond au poids total des déchets évacués ou expédiés hors des sites. Les ventilations associées sont rapportées en tonnes métriques. Les activités de vente de détail sont exclues.

Pour les indicateurs relatifs à la consommation d'eau, aux consommations d'énergie, aux fuites de fluides frigorigènes et aux déchets produits, le Groupe a recueilli toutes les données réelles disponibles au cours de la période de reporting et a extrapolé les données pour les entités n'ayant pas reporté de données. Cette approche a permis d'estimer les émissions de GES pour l'ensemble du Groupe. Les extrapolations ont été réalisées sur la base des données réelles collectées, en calculant la consommation moyenne par employé (et m^2 pour l'activité de vente au détail) par pays ou zone géographique.

Méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Conformément au GHG Protocol, les normes de comptabilisation et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (http://www.ghgprotocol.org), les émissions de GES sont calculées et déclarées selon trois scopes : « scope 1 », « scope 2 » et « scope 3 ». Les émissions déclarées sont mesurées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO_2e).

En ce qui concerne les facteurs de conversion, le Groupe a utilisé la base de données de l'ADEME (*Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie*, www.ademe.fr/), qui a été mise à jour en décembre 2022 (v. 22.0) pour le calcul des émissions du scope 1, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui a été mise à jour en septembre 2022 pour le calcul des émissions du scope 2 et la base de données du GLEC (*Global Logistics Emissions Council*) pour les émissions du scope 3 associées au transport.

Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sont calculées sur la base des données réelles collectées au cours de la période de reporting et des données extrapolées pour les entités n'ayant pas communiqué d'informations comme expliqué dans la méthodologie des indicateurs environnementaux.

Scope 1

Il s'agit de trois catégories d'émissions directes :

1. Les émissions provenant de la combustion stationnaire directe sur site de combustibles fossiles, tels que le gaz ou le carburant liquide. Les émissions en amont associées sont considérées comme des émissions du scope 3 et sont donc exclues des émissions du scope1.

Les facteurs d'émission des GES ont été appliqués selon la base de données de l'ADEME (v. 22.0) :

- Gaz : 205 gCO_2e/kWh PCI ;
- Carburant liquide : 272 gCO_2e/kWh PCI.

2. Les émissions provenant de la combustion mobile liées à la flotte du Groupe consommant des combustibles fossiles, sont calculées sur la base des données contractuelles fournies par les prestataires de la gestion de la flotte. Depuis 2023, le Groupe se réfère au carburant consommé pour calculer les émissions provenant de la combustion mobile des voitures de société, et non sur les émissions moyennes de CO_2e par km déclarées par le fabricant ;
3. Les émissions provenant des fuites de réfrigérants qui peuvent se produire pendant le chargement, le rechargement ou l'élimination des réfrigérants ou des équipements de climatisation sur site. Les émissions sont calculées en tenant compte du potentiel de réchauffement global (PRG ou Global warming potential - GWP) de chaque gaz fluoré du sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6). Dans le cas où le potentiel de réchauffement global (PRG) n'est pas disponible dans le rapport du GIEC, les informations fournies directement par le fournisseur de gaz fluoré ont été prises en compte.

Scope 2

Il s'agit des émissions indirectes associées à la consommation d'électricité des activités du Groupe, y compris les véhicules électriques détenus ou contrôlés par le Groupe. Les émissions du scope 2 ont été calculées selon la méthode basée sur la localisation (« location-based ») et la méthode basée sur le marché (« market-based ») du *GHG Protocol*. Une méthode basée sur la localisation reflète les émissions de GES causés par la production d'électricité dans le pays/zone où elle est consommée. Les facteurs d'émission pour l'électricité ont été mis à jour en 2023 sur la base des chiffres fournis par la base de données de l'AIE (v. 2022). Une méthode basée sur le marché reflète les émissions provenant de l'électricité que le Groupe a délibérément choisie.

Les facteurs d'émission pris en compte sont mis à jour annuellement en fonction de la composition résiduelle de différentes bases de données telles que l'AIE, l'AIB, Ecoinvent, IGES, eGrid et d'autres.

Scope 3

Émissions associées au transport en amont géré par EssilorLuxottica

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées au transport des produits et représentent la principale contribution de l'entreprise à la catégorie « Upstream transportation and distribution » du 3.4 GHG Protocol. Les émissions associées au transport en amont géré par EssilorLuxottica sont calculées sur la base du « Well-to-Wheel » (WTW) afin d'analyser l'impact de l'utilisation de différents vecteurs énergétiques. Le terme « Well-to-Wheel » englobe les analyses sous-jacentes « Tank-to-Wheel » et « Well-to-Tank », définies comme suit : i) « Tank-to-Wheel » (TTW) décrit l'utilisation de carburant pour le véhicule et les émissions pendant la conduite ; et ii) « Well-to-Tank » (WTT) décrit la sous-gamme d'approvisionnement en carburant, de la production de la source d'énergie (essence, diesel, électricité, gaz naturel) à l'approvisionnement en carburant (transport jusqu'au point de charge ou à la pompe à carburant).

Le Groupe respecte le cadre du GLEC et est en conformité avec la norme EN16258.

Le reporting sur le transport et le fret d'EssilorLuxottica est classé par type de produit :

- montures : y compris les flux internationaux et locaux ;
- verres (finis et semi-finis) : y compris les flux internationaux et locaux ;
- autres produits : y compris les flux internationaux et locaux pour les vêtements, chaussures et accessoires (AFA - *Apparel, Footwear and Accessories*), les POP (matériaux publicitaires dans les points de ventes), les pièces détachées, les composants de production, les lunettes, les lentilles de contact, les lunettes de soleil et lunettes prémontées, les équipements, les instruments, les étuis et les accessoires.

Les émissions liées au transport et au fret de chaque type de produit sont également réparties par mode de transport :

- transport aérien ; et
- autres modes d'expédition (routier, ferroviaire et maritime).

Pour certaines entités qui n'ont pas déclaré de données sur le transport physique pour le dernier trimestre de l'année (octobre, novembre et décembre), leurs émissions de GES ont été estimées sur la base de données historiques. Les émissions reposant sur des estimations représentaient moins de 3% des émissions totales liées au transport.

Les émissions de GES liées au carburant d'aviation durable sont déduites des émissions du transport aérien des produits concernés.

Émissions associées aux activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie non incluses dans les émissions des scopes 1 et scope 2

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à la consommation de carburant et d'énergie dans le cadre des activités du Groupe, représentant la catégorie « Activités liées aux combustibles et à l'énergie » du *GHG Protocol*. Les émissions de cette catégorie sont calculées selon la méthode des données moyennes, en se référant aux données collectées et extrapolées pour les calculs des scopes 1 et 2. Les facteurs d'émission pris en compte sont mis à jour annuellement en se référant à la combinaison résiduelle de différentes bases de données telles que l'AIE, l'AIB, Ecoinvent, IGES, eGrid et d'autres.

Émissions associées aux déchets générés dans les opérations

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à la production de déchets dans le cadre des activités du Groupe, représentant la catégorie 3.5 du *GHG Protocol* « déchets produits dans le cadre des activités ». Les émissions de cette catégorie sont calculées selon une méthode spécifique au type de déchets, en se référant aux données collectées pour le tableau sur la production de déchets présenté dans le paragraphe 5.2.2 « Eyes on Circularity ». Afin d'assurer la couverture de toutes les activités de l'entreprise, les déchets générés par les entités non incluses dans la campagne de reporting ont été estimés sur la base des données réelles disponibles. Les facteurs d'émissions considérés proviennent de l'ADEME (2021v), du BEIS (2021) et d'Ecoinvent (v3.8).

Autres catégories d'émissions du scope 3 incluses dans l'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe

Les autres catégories d'émissions du scope 3 identifiées comme pertinentes pour les activités du Groupe et qui ont été incluses dans l'empreinte carbone du Groupe. Les autres catégories énumérées dans le GHG Protocol (actifs loués en amont, actifs loués en aval, transport et distribution en aval) sont considérées comme non pertinentes ou non significatives en regarde des activités du Groupe. Les catégories pertinentes et les méthodes de calcul correspondantes sont énumérées ci-dessous :

- biens et services achetés : méthode des données moyennes ;
- biens d'équipement : méthode basée sur les dépenses ;
- transport et distribution en amont gérés par les fournisseurs : méthode basée sur la distance ;
- voyages d'affaires : méthode basée sur les dépenses, méthode basée sur la distance ;
- déplacements des employés/Télétravail : méthode des données moyennes ;
- traitement des produits vendus : méthode des données moyennes ;
- utilisation des produits vendus : Méthode de calcul des émissions directes en phase d'utilisation des produits qui consomment directement de l'énergie ;
- traitement de fin de vie des produits vendus : méthode spécifique au type de déchet ;
- franchises : méthode basée sur les dépenses ;
- investissements : méthode basée sur les dépenses.

Le calcul des autres émissions du scope 3 a suivi les directives du GHG Protocol et a utilisé les facteurs d'émission fournis par différentes bases de données en fonction de la catégorie du scope 3, comme ADEME v22.0, Ecoinvent v3.8, BEIS 2021 (ministère britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle) et d'autres.

Méthodologie pour les dénominateurs de la taxonomie de l'UE

Les annexes de l'Acte délégué exigent de calculer la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des charges opérationnelles associées aux activités éligibles et alignées. Afin d'accomplir cette tâche, comme indiqué dans la section 5.3, le Groupe a identifié ses activités éligibles et, après avoir évalué leur conformité aux critères d'alignement, a calculé les trois indicateurs requis par la réglementation.

Les paragraphes suivants présentent en détail ce qui a été prévu par la disposition des annexes du Règlement délégué (UE) 2178/2021 de la Commission en termes de postes comptables relatifs aux indicateurs qui doivent être publiés ainsi que l'approche retenue par EssilorLuxottica.

Chiffre d'affaires

L'indicateur relatif au chiffre d'affaires, tel que décrit par le Règlement, a été calculé comme la part du chiffre d'affaires net provenant de produits ou de services associés à des activités éligibles et/ou alignées de la Taxonomie, y compris les actifs incorporels (numérateur) divisés par le chiffre d'affaires net (dénominateur).

Numérateur : Comme indiqué dans la section 5.3, les principales activités économiques d'EssilorLuxottica ne sont pas décrites dans la version en vigueur du règlement sur la Taxonomie et ne sont pas mentionnées dans l'Acte délégué sur le climat. Ainsi, elles ne sont donc ni considérées comme « éligibles », et par conséquent ni comme « alignées ». Par conséquent, en 2023 comme en 2022, le Groupe n'a pas généré de chiffre d'affaires éligible ou aligné sur le Règlement sur la taxonomie de l'UE.

Dénominateur : Le chiffre d'affaires net est défini comme le montant provenant de la vente de produits et de prestations de services, après déduction des remises sur ventes et des taxes sur la valeur ajoutée directement liées au chiffre d'affaires. Conformément à la description, le dénominateur correspond au poste *Chiffre d'affaires* présenté dans les états financiers consolidés du Groupe (section 4.1.1).

Charges opérationnelles - OPEX

Dénominateur : Pour le calcul du dénominateur relatif aux charges opérationnelles (OpEx [1]) le Groupe a pris en compte la part des coûts entrant dans les catégories mentionnées par le Règlement : dépenses de recherche et développement (R&D) non capitalisées, dépenses d'entretien courant des actifs, charges relatives à la rénovation des bâtiments, charges relatives aux coûts des locations de courte durée, aux frais d'entretien et de réparation. Pour le calcul du dénominateur, les catégories suivantes ont été exclues [2] : i) frais généraux, ii) matières premières, iii) coût d'exploitation des machines par les opérateurs, iv) coût de gestion des projets de R&D et v) électricité, fluides ou réactifs nécessaires au fonctionnement des immobilisations corporelles.

Les coûts externes (activités externalisées) et internes (coûts de la main-d'œuvre, des matériaux et des outils) ont été pris en compte pour toutes les catégories relatives aux OpEx. Les coûts G&A (*Généraux et Administratifs*) ont été exclus, et seules les dépenses directement attribuables à un actif spécifique ont été incluses.

Sur la base de l'analyse des données extraites des outils de gestion et de comptabilité, les contrôleurs du Groupe ont été en mesure d'isoler la part des coûts relevant des catégories mentionnées par la Réglementation.

Par rapport à l'exercice 2022, le niveau plus élevé d'informations disponibles a permis aux contrôleurs d'inclure des entités et des types de coûts supplémentaires dans l'analyse. En outre, une analyse plus approfondie a été réalisée, ce qui a conduit à l'inclusion/l'exclusion de certains coûts précédemment considérés comme non éligibles/éligibles. Cela a finalement conduit à une diminution du montant déclaré en 2023 par rapport à 2022.

Après analyse, les charges opérationnelles représentent moins de 10 % des coûts d'exploitation totaux consolidés du Groupe et, pour cette raison, comme en 2022, le Groupe a considéré l'indicateur comme non significatif. Ainsi, le numérateur n'a pas été calculé.

Dépenses d'investissement - CAPEX

Numérateur : Pour chaque activité et chaque projet identifié comme éligible, les critères techniques ont été analysés en interne afin d'assurer l'alignement (se référer au tableau du chapitre 5.3).

Dénominateur : Pour le calcul du dénominateur relatif aux dépenses d'investissement (CapEx [3]), le Groupe a pris en compte les augmentations de la période liées aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles (à l'exclusion du *goodwill)* et aux actifs de droit d'utilisation (RoU), comme présenté dans les notes 10, 11 et 12 des états financiers consolidés du Groupe 2023 (section 4.1.6). Conformément au Règlement, les valeurs considérées correspondent aux postes *Acquisitions* et *Regroupements d'entreprises* des tableaux présentés dans les notes 10, 11, and 12 excluant ainsi les effets résultant des amortissements, dépréciations, pertes de valeur, cessions, actifs classés comme détenus en vue de la vente, écarts de conversion et autres.

(1) La proportion des dépenses d'exploitation doit être calculée ainsi : le numérateur divisé par le dénominateur associé aux actifs/processus correspondant aux activités alignées sur la taxonomie. Le dénominateur doit couvrir des coûts directs et non capitalisés liés à : Recherche et développement, mesures de rénovation des bâtiments, location à court terme, entretien et réparation, maintenance quotidienne des actifs
(2) FAQ publiée par la Commission de l'UE sur la Taxonomie de l'UE le 2 février 2022.
(3) La part de dépenses d'investissement doit couvrir : les augmentations des actifs corporels et incorporels intervenues au cours de l'exercice et les augmentations des actifs corporels et incorporels résultant des regroupements d'entreprises.

Table de correspondance pour les risques ESG prioritaires

Thématiques ESG	Facteurs de risque du Groupe avec une dimension ESG	Référence
Changement climatique	Transition climatique	5.2.1
	Interruption des activités	
Pratiques commerciales responsables	Chaîne d'approvisionnement	5.2.5
	Confidentialité des données	
	Comportement éthique	
Communication extra-financière	Reporting et communication	5.1.5
	Intégrité et perception de la marque	5.2.2
Offre et production durables	Innovation produits et circularité	5.2.2
Gestion et bien être des talents	Santé, sécurité et conditions de travail	5.2.4
	Capital humain	

Table de correspondance avec les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD)

Gouvernance	Référence
a. Suivi par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	• Rapport sur la gouvernance d'entreprise (chapitre 3) • *Eyes on Carbon* (section 5.2.1)
b. Rôle de la Direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	
Stratégie	
a. Risques et opportunités liés au climat identifiés à court, moyen et long termes	• Modèle d'affaires, enjeux environnementaux et sociaux (section 5.1.1) • *Eyes on Carbon* (section 5.2.1)
b. Impacts des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière	
c. Résilience de la stratégie du Groupe, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2 °C ou moins	
Gestion des risques	
a. Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	• Facteurs de risque (section 1.6) • Gestion des risques ESG (section 5.1.4) • *Eyes on Carbon* (section 5.2.1)
b. Processus de gestion des risques liés au climat	
c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans la gestion globale des risques du Groupe	
Indicateurs et objectifs	
a. Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques du Groupe	• Protocole et organisation du reporting extra-financier (section 5.1.5) • *Eyes on Carbon* (section 5.2.1)
b. Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3, et risques associés	
c. Objectifs utilisés pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et performance du Groupe par rapport à ces objectifs	

Tableaux relatifs à la Taxonomie Européenne

Tableau relatif au chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du chiffre d'affaires provenant des produits ou de services associés à des activités économiques "durables" en vertu des articles 3 et 9 du Règlement.

EssilorLuxottica n'a pas généré de chiffre d'affaires pour 2023 qui puisse être considéré comme éligible ou aligné sur la Taxonomie.

Exercice N		2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH») (h)									
Activités économiques (1)	Code (a) (2)	Chiffre d'affaires (3) (en millions d'euros)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0 %		
Dont habilitantes		*0*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*0 %*	*H*	
Dont transitoires		*0*	*0 %*	*0 %*						*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*0 %*		*T*
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		25 395	100 %																
TOTAL		25 395	100 %																

Modèle : part du chiffre d'affaires issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental — Informations pour l'année 2023

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Tableau relatif aux charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous indique la part des charges opérationnelles provenant des produits ou services associés a des activités économiques "durables" en vertu des articles 3 et 9 du Règlement.

Selon la définition de la Taxonomie de l'UE (dénominateur), les charges opérationnelles représentent moins de 10 % des charges opérationnelles totales consolidées du Groupe, qui comprennent le Coût des ventes et le total des charges opérationnelles tels que présentés dans le compte de résultat consolidé (voir chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2023) et, pour cette raison, le Groupe a considéré l'indicateur comme non significatif.

Exercice N		2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH») (h)									
Activités économiques (1)	Code (a) (2)	OpEx (3)(en millions)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0 %		
Dont habilitantes		*0*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*0 %*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*0 %*	*H*	
Dont transitoires		*0*	*0 %*	*0 %*						*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*NON*	*0 %*		*T*
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)																			
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		607	100 %																
TOTAL		**607**	**100 %**																

Modèle : part des OpEx issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental — Informations pour l'année 2023

	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

(a) *Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir : - CCM pour Atténuation du changement climatique - CCA pour Adaptation au changement climatique - WTR pour Ressources aquatiques et marines - CE pour Économie circulaire - PPC pour Prévention et réduction de la pollution - BIO pour Biodiversité et Écosystèmes. Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.*

(b) *OUI - Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ; NON - Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ; N/EL - Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.*

(c) *Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant les modèles des onglets CA (2), CapEx (2) et OpEx (2).*

(d) *Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.*

(e) *Une même activité peut être éligible à la taxonomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.*

(f) *EL - Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ; N/EL - Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.*

(g) *Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.*

(h) *Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : a) pour la contribution substantielle — les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et b) pour les critères DNSH — les codes OUI/NON.*

Table de correspondance avec les normes GRI

(Version 2016 et 2021 pour les GRI Universal Standards 2 et 3)

GRI Standard	Titre de l'élément d'information		Référence
GRI 2 - Informations générales (2021)	2-1	Détails sur l'organisation	1.1
	2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	5.5
	2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	5.1.5, 5.5
	2-4	Reformulations d'informations	5.2.1
	2-5	Assurance externe	5.6
	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	1.1, 1.4, 5.1.1
	2-7	Employés	5.2.4
	2-9	Structure et composition de la gouvernance	3.1
	2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1
	2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	3.1, 5.1.3
	2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	5.1.3
	2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	5.1.3
	2-19	Politiques de rémunération	3.3
	2-20	Processus de détermination de la rémunération	3.3
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	3.3
	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	1.1.2, 5.2
	2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	5.2.5
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	5.2.5
	2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	5.2.5
	2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	5.6
GRI 3 - Thèmes pertinents (2021)	3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	5.1.4
	3-2	Liste des thèmes pertinents	5.1.4
	3-3	Gestion des thèmes pertinents	5.1.4
GRI 205 - Lutte contre la corruption (2016)	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	5.2.5
GRI 302 - Energie (2016)	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.2.1
GRI 303 - Eau et effluents (2018)	303-3	Prélèvement d'eau	5.2.1
GRI 305 - Émissions (2016)	305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	5.2.1
	305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	5.2.1
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	5.2.1
GRI 306 - Déchets (2020)	306-3	Dèchets générés	5.2.2
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	5.2.2
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	5.2.2
GRI 403 - Santé et sécurité au travail (2018)	403-9	Accidents du travail	5.2.4
GRI 404 - Formation et éducation (2016)	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2.4
	402-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	5.2.4
GRI 405 - Diversité et égalité des chances (2016)	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.2.4

5.6 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société EssilorLuxottica (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux», et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- les informations fournies au titre des indicateurs clés de performance présentées en matière de comportement éthique, de confidentialité de données, de l'interruption de l'activité, de chaîne d'approvisionnement, de ressources humaines, de reporting et communication et d'intégrité et perception de la marque ne rendent pas compte de la performance de l'entité au regard des politiques concernées ;
- comme précisé dans les paragraphes « Indicateurs sur la santé et la sécurité » et « Indicateurs environnementaux » de la section « 5.5 Note méthodologique et tables de correspondance », le périmètre des indicateurs de santé et de sécurité et des indicateurs relatifs aux déchets publiés excluent certaines entités du groupe.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs -les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225105 du -Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.2251 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, Intervention du Commissaire aux comptes – *Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière,* tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.*

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 9 personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de 22 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 40 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Direction générale, Administration et finances, Gestion des risques, Conformité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225102-1 en matière sociale et environnementale, -ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour les risques, Comportement éthique, Confidentialité des données, Interruption des activités, Chaine d'approvisionnement, Reporting et communication et Intégrité et perception de la marque, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, Transition climatique, Innovation produit et circularité, Capital humain et Santé & sécurité des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités OPSM Group Pty Limited, Shanghai Essilor Optical Company Limited CHLOE Project, Seocl, ELab-Danyang, Luxottica Tristar Optical Company Limited, EIPL Delhi, Essilor Manufacturing (Thailand) Company Limited, Essilor Optical Laboratory (Thailand) Co.,Ltd, Grand Vision France, Apollo Optik Holding GmbH, GVTech Centre Deutschland, Agordo, Sedico Frames 1 & 2, Luxottica Group S.p.A, Essilor Tijuana Optica S. De RL De CV (ETO), Luxottica Retail North American Optical, Essilor of America Omega Lab, Columbus Rx, Footahill Ranch ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir OPSM Group Pty Limited, Shanghai Essilor Optical Company Limited CHLOE Project, Seocl, ELab-Danyang, Luxottica Tristar Optical Company Limited, EIPL Delhi, Essilor Manufacturing (Thailand) Company Limited, Essilor Optical Laboratory (Thailand) Co.,Ltd, Grand Vision France, Apollo Optik Holding GmbH, GVTech Centre Deutschland, Agordo, Sedico Frames 1 & 2, Luxottica Group S.p.A, Essilor Tijuana Optica S. De RL De CV (ETO), Luxottica Retail North American Optical, Essilor of America Omega Lab, Columbus Rx, Footahill Ranch, et couvrent entre 20,46 % et 38 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2024

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane BASSET
Associé

Aurélie CASTELLINO
Associée Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

Eyes on Carbon :

- Nombre de sites certifiés ISO 50001 et pourcentage de l'effectif total couvert par cette certification ;
- Identification et répartition des émissions de GES du Groupe (scope 1, 2, 3) ;
- Production de déchets (non dangereux et dangereux) ;
- Volume des prélèvements d'eau (eau douce de surface, eau souterraine et eau provenant de tiers) ;
- Consommation d'énergie ;
- Nombre de kilos de liquide ayant fui par type de réfrigérant ;
- Nombre de déversements de produits chimiques à signaler ;
- Montant des amendes environnementales.

Eyes on Inclusion :

- Pourcentage de femmes stagiaires dans le cadre du lancement du programme de talents opérationnels à Créteil et Agordo ;
- Nombre d'employés intégrés, de sessions en direct organisées et nombre de personnes ayant participé à un module sur Leonardo ;
- Nombre de salariés concernés par l'initiative Développement mondial des collaborateurs ;
- Nombre de volontaires ayant soutenu le fonds OneSight EssilorLuxottica par le biais d'initiatives de volontariat traditionnelles ;
- Nombre salariés actionnaires actifs du Groupe et taux d'adhésion à l'initiative d'actionnariat international Boost 2023 ;
- Nombre et répartition des salariés par sexe, âge, catégorie ;
- Nombre de salariés par type de contrat ;
- Nombre de départs ;
- Nombre d'heures de formation locales (hors Leonardo) par catégorie ;
- Nombre total d'employés locaux formés (hors Leonardo) par catégorie ;
- Nombre d'accidents mortels liés au travail (employés/temporaires/intérimaires) ;
- Nombre d'accidents du travail (avec/sans absence et pour employés/temporaires/intérimaires) ;
- Nombre de cas de maladies professionnelles (avec/sans absence et pour les salariés/temporaires/agences) ;
- Nombre de jours perdus (salariés/temporaires/intérimaires) ;
- Nombre d'heures travaillées par catégorie (salariés/intérimaires).

Eyes on World Sight :

- Nombre de personnes impactées par la Fondation du Groupe depuis 2013 et nombre de points d'accès et centres de la vision ruraux permanents ouverts ;
- Nombre d'Eyes Mitras, de HWC et de porteurs grâce au projet pilote en partenariat avec le gouvernement indien et JHPIEGO ;
- Nombre de personnes en Afrique ayant bénéficié de différentes solutions d'accès à la santé visuelle ;
- Nombre d'enfants scolarisés touchés par le partenariat « Vision for All » dans les régions Goa et Karnataka en Inde ;
- Nombre de personnes dans les régions rurales du Bangladesh, de l'Inde et de l'Indonésie touchées par une campagne sur les symptômes courants des erreurs de réfraction et l'importance des soins de la vue ;
- Nombre de consommateurs ayant soutenu les initiatives de collecte à l'échelle mondiale grâce à une sensibilisation active parmi les enseignes EssilorLuxottica et les plateformes de commerce en ligne.

Eyes on Circularity :

- Pourcentage de nylon biosourcé utilisé ;
- Quantité de verre précieux contenant des éléments de terres rares recyclé dans l'usine de production de verre de Barberini en 2023 ;
- Quantité de déchets évités grâce au projet Slim Fit en 2023 ;
- Pourcentage d'actifs exposés à des risques de pénurie d'eau très élevés ou extrêmes et pourcentage de l'utilisation totale de l'eau qu'ils représentent ;
- Economies d'eau réalisées dans le dernier laboratoire de verres correcteurs européens où un projet de réutilisation de l'eau dans le processus de verni a été déployé ;
- Pourcentage de chercheurs formés et pourcentage de programmes de recherche et de développement évalués dans le cadre de SAM ;
- Nombre de montures/lunettes de soleil collectées par Salmoiraghi & Viganò depuis son lancement en 2023.

Eye on Ethics :

- Nombre de fournisseurs actuels et potentiels ayant fait l'objet d'audits en 2023 et nombre de cas majeurs de non-conformité liés à des points critiques.
- Nombre d'audits réalisés soit par une société externe spécialisée ou par la Direction de l'Audit Interne et pourcentage de l'effectif global d'EssilorLuxottica couvert par ces audits.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

Eye on Carbon :

- Neutralité carbone pour les émissions des champs d'application 1 et 2 en Europe à travers deux projets en Chine et en Inde, portant respectivement sur le reboisement et l'installation de panneaux solaires ;
- Organisation de la deuxième édition de la « Semaine du développement durable » à l'occasion de la Journée de la Terre ;
- Existence d'un programme en ligne complet sur Leonardo pour former et sensibiliser les collaborateurs sur le développement durable ;
- Investissement dans des machines et technologies qui permettront d'éliminer les adhésifs plastiques, le remplissage des vides avec du plastique, et de passer à des solutions en papier ;
- Suivi hebdomadaire des analyses de performance des alternatives au transport aérien ;
- Signature d'un contrat d'achat d'électricité de 12 ans portant sur la fourniture d'environ 900 GWh d'électricité verte entre 2023 et 2034 pour les sites en Italie ;
- Existence d'une partie de la rémunération variable de salariés éligibles basée sur les efforts climatiques produits par le Groupe pour réduire ses émissions de GES ;
- Identification des actifs situés dans des zones protégées/de conservation ou comportant une biodiversité importante grâce au Biodiversity Risk Filter du WWF.

Eyes on inclusion :

- Développement d'activités spéciales et d'une formation dédiée en vue de promouvoir la parité et la DE&I, et de favoriser une culture de l'inclusion ;
- Création de campagnes Vogue Eyewear avec une représentation plus diversifiée et un ton plus inclusif ;
- Campagnes menées en Amérique latine (LATAM) pour promouvoir le dialogue et favoriser une culture de l'inclusion, avec des cycles de discussions autour des biais inconscients et de la diversité ;
- Signature d'un partenariat avec Harvard Business Publishing, améliorant le contenu de la plateforme Leonardo ;
- Premier événement en direct « EssilorLuxottica pour la Journée mondiale de l'enfance » ;
- Lancement d'un processus d'évaluation des performances intégré, appelé OnePerformance ;
- Programmes de coaching de groupe pour les cadres & coaching individuel de 6 mois pour certains directeurs, chefs de fonction et responsables ;
- Lancement de la deuxième promotion de la Chair « Comité mondial d'économie circulaire » en partenariat avec l'ESSEC Business School, L'Oréal et Bouygues ;
- Signature d'un contrat complémentaire avec les organisations nationales du secteur en Italie afin d'améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des ouvriers de ses usines ;
- Discussion entre la direction du Groupe et une délégation spéciale de négociation, qui comprenait au moins un représentant de chaque pays de l'UE ;
- Organisation de séances de formation dans les bureaux italiens du Groupe et un cours dédié sur Leonardo pour engager l'ensemble des collaborateurs pour les Journées de la sécurité d'EssilorLuxottica ;
- Concours de connaissances « Safety & Health Cup » organisé par le syndicat Tristar et le département de santé, sécurité et environnement en Chine.

Eyes on World Sight :

- Ouverture du bureau du fonds OneSight EssilorLuxottica en Amérique latine ;
- Version améliorée ClickCheck™ 2.0 à l'étape du prototype ;
- Etablissement d'une clinique de la vue pour les réfugiés ukrainiens dans la République de Moldavie à travers un partenariat entre le fonds OneSight EssilorLuxottica, le HCR, le HCR d'Italie, le ministère de la Santé de Moldavie, la mairie de Ungheni et l'ONG Low Vision ;
- Soutien de deux projets particuliers dans le cadre du programme « Bergame et Brescia, Capitales italiennes de la culture 2023 » : le projet « Deserters » au GAMeC de Bergame et le projet « OPEN » à la Fondazione Teatro grande de Brescia en Italie ;
- Partenariat entre la marque licence du Groupe Kodak Lens et le fonds OneSight EssilorLuxottica.

Eyes on Circularity :

- Lancement de la première chaire de recherche internationale dédiée à l'économie circulaire appelée la « Global Circular Economy Chair » au sein de l'école de commerce ESSEC en collaboration avec d'autres multinationales ;
- Introduction du polycarbonate bio circulaire pour les verres plans ;
- Extension à l'usine Tristar en Chine d'un processus interne pour recycler et mélanger des déchets de plastique de nylon provenant de la fabrication de montures par injection, en nylon brut noir ;
- Signature d'un accord de partenariat avec Mazzucchelli pour accroître l'efficacité des processus et limiter l'empreinte environnementale ;
- Lancement d'un atelier de deux jours de formation d'expertise sur les déchets, destinée aux salariés en Amérique du Nord ;
- Installation de compteurs « intelligents » pour mesurer précisément la consommation d'eau avec différents niveaux de granularité ;
- Développement d'un outil d'éco-conception exclusif, la méthodologie d'évaluation de la durabilité (SAM), pour sa division de verre ;
- Investissement par la division AFA d'Oakley dans un nouvel équipement qui analyse les performances des chaussures de randonnées, des fermetures éclair, des tenues de cyclisme et des vestes de ski ;
- Obtention de la certification ISO/IEC 17025 par le laboratoire central de Dallas ;
- Développement de GLOW (Guaranteed Luxottica Origin Worldwide), un système de traçabilité basé sur la technologie RFID destiné à vérifier l'authenticité des produits et la conformité des circuits de vente ;
- Développement et lancement d'un processus RX innovant pour le blocage des verres, appelé ART (Alloy Replacement Technology), qui élimine complètement l'utilisation d'alliage dans la fabrication de ses verres et le remplace par un adhésif durcissable aux UV ;
- Elargissement de l'offre Ray-Ban avec du bio-acétate pour les montures et du bio-nylon pour les verres ;
- Introduction par Prada et Versace de l'acétate recyclé dans leurs collections 2023 et élargissement de l'offre de produits avec l'acétate biosourcé et recyclé de Chanel ;
- Utilisation du bio-nylon associé à du caoutchouc biosourcé pour les collections enfants d'Emporio Armani ;

- Renforcement de la communication marketing du Groupe en incluant des arguments sur le développement durable dans le cadre d'un processus révisé et de formations spécifiques ;
- Approche unifiée d'EssilorLuxottica pour le partage des bonnes pratiques sur comment porter, protéger et nettoyer au mieux les lunettes, disponibles pour les enseignes Salmoiraghi & Viganò et Ray-Ban, et sur certains site internet des marques de Grandvision ;
- Extension du service de réparation à différentes enseignes de détail telles que Sunglass Hut et LensCrafter aux États-Unis, et les magasins Ray-Ban en Europe ;
- Lancement de la Renewal Station par Ray-Ban, un point de réparation itinérant qui a parcouru quatre villes italiennes, Florence, Bologne, Milan et Turin ;
- Lancement d'une feuille de route ambitieuse qui comprend des investissements majeurs dans ses activités physiques liées à l'efficacité énergétique, à la construction moins et mieux, à la circularité dans l'utilisation des matériaux, à la gestion des déchets et à la mise en œuvre d'un plan triennal visant à obtenir la certification WELL pour 400 magasins en Europe et aux États-Unis.

Eyes on Ethics :

- Lancement d'une nouvelle initiative de formation en mettant l'accent sur les fournisseurs de vêtements, chaussures et accessoires situés au Brésil ;
- Disponibilité d'un nouveau module de formation sur la lutte contre la corruption en 11 langues sur la plateforme de formation interne Leonardo ;
- Mise en œuvre d'un programme de conformité anticorruption ;
- Adhésion à l'association française Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH) ;
- Lancement du nouvel outil de signalement du Groupe, SpeakUp, dans le monde entier ;
- Soumission d'un rapport annuel anonyme aux instances dirigeantes du Groupe ;
- Développement d'un premier ensemble d'indicateurs de performance en lien avec les droits humains et l'environnement en s'inspirant de ceux de la « Global Reporting Initiative » (GRI).

6

Chapitre 6

Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat

6.1 La Société 377
6.1.1 Dénomination sociale et siège social 377
6.1.2 Date de constitution et durée de la Société 377
6.1.3 Immatriculation de la Société 377
6.1.4 Forme juridique 377
6.1.5 Objet social 377
6.1.6 Conditions régissant les modifications du capital 378
6.1.7 Exercice social 378
6.1.8 Assemblées Générales 378
6.1.9 Dispositions relatives au seuil de participation 379

6.2 Le capital social 380
6.2.1 Évolution du capital 380
6.2.2 Autorisations financières donnant accès ou non au capital 382
6.2.3 Annulation d'actions et réduction de capital 383

6.3 Programme de rachat d'actions 383
6.3.1 Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions 383
6.3.2 Description du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du Réglement général de l'AMF 385

6.4 L'actionnariat 387

6.5 L'actionnariat des salariés 389
6.5.1 Actions de performance 390
6.5.2 Stock-options 392
6.5.3 Attributions et levées de l'année 393

6.6 Distribution des dividendes 394

6.7 Principales données boursières 395
6.7.1 L'action EssilorLuxottica 395
6.7.2 Évolution du cours de bourse et volume des transactions sur 10 ans 395
6.7.3 Évolution du cours de bourse et volume des transactions au cours des 16 derniers mois 396

6.8 Données historiques 397
6.8.1 Répartition du capital en 2021 et 2022 397
6.8.2 Historique du capital social 398
6.8.3 Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance 399

BLOC-NOTES

Répartition du capital au 31 décembre 2023

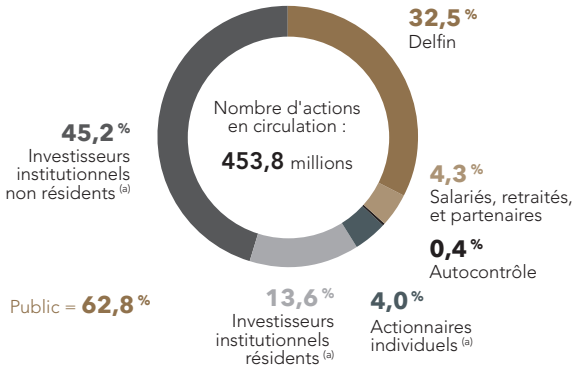

92 100

ACTIONNAIRES INTERNES (b)

Dans **86** pays

Représentant :

4,3 %

DU CAPITAL

4,4 %

DES DROITS DE VOTE

Répartition des droits de vote au 31 décembre 2023

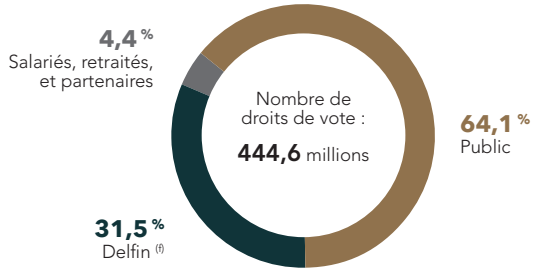

Cours de bourse et dividende

En euros — Le graphique du CAC 40 a été rebasé au cours d'EssilorLuxottica au 1er janvier 2014.

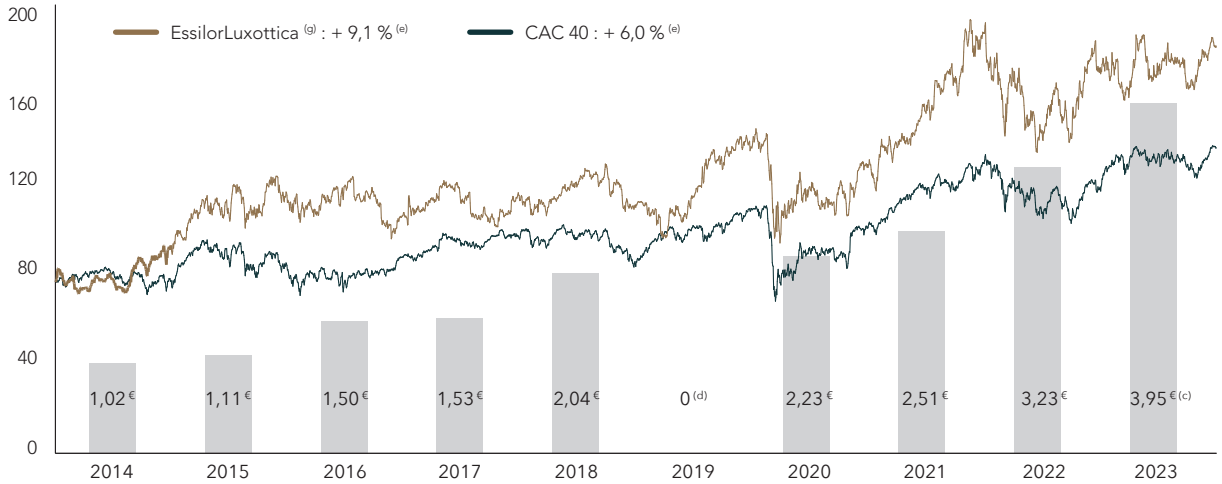

(a) Estimations au 31 décembre 2023.
(b) Salariés actifs, anciens salariés et retraités.
(c) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024.
(d) Le 18 avril 2020, en raison de l'épidémie Covid-19, le Conseil d'administration a décidé de ne pas soumettre de paiement de dividende à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.
(e) Taux de croissance moyen annualisé.
(f) Voir section 6.1.8, paragraphe *Droits de vote* pour l'information sur le plafonnement des droits de vote applicable à Delfin.
(g) Essilor jusqu'au 1er octobre 2018.

6.1 La Société

6.1.1 Dénomination sociale et siège social

La dénomination de la société est EssilorLuxottica, ci-après la « Société » ou, avec ses filiales, le « Groupe ».

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France.

Le numéro de téléphone de la Société est le 01 49 77 42 24 et son site internet www.essilorluxottica.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel).

La Direction Générale de la Société est domiciliée au 1-5, rue Paul-Cézanne – 75008 Paris – France.

6.1.2 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

6.1.3 Immatriculation de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil. Le code APE d'EssilorLuxottica est 3250B et celui du siège 7010Z. Le *Legal Entity Identifier* (LEI) de la Société est : 549300M3VH1A3ER1TB49.

6.1.4 Forme juridique

EssilorLuxottica est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, régie par les dispositions du livre II du Code de commerce.

6.1.5 Objet social

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'engineering correspondant aux activités sus-énumérées ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus-énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la gestion de trésorerie ;
- l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières d'entreprises, françaises ou étrangères ; et,
- plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, directement ou indirectement, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de prise d'intérêts ou de participations, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat, d'apport, d'échange, de prise en location de biens ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers, d'alliance ou d'association en participation ou par tout autre mode.

6.1.6 Conditions régissant les modifications du capital

Conformément à l'article 7 des statuts, le capital social peut être réduit ou augmenté sur décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les règlements. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut cependant déléguer au Conseil d'administration, selon toutes modalités autorisées par la loi et les règlements, les pouvoirs nécessaires à l'effet de décider ou réaliser une augmentation du capital ou toute autre émission de valeurs mobilières ou toute réduction de capital.

6.1.7 Exercice social

L'exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

6.1.8 Assemblées Générales

Modes de convocation

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou dans un département de la région parisienne.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les actionnaires au nominatif « pur » ou « administré » ont la possibilité de recevoir par courrier électronique leur convocation et/ou les documents préparatoires de l'Assemblée Générale.

Conditions d'admission

Il est justifié du droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres dans les conditions et à la date (la « **Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires** ») prévus par la réglementation en vigueur.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'inscription au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire ou par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 22-10-39 du Code de commerce. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission *via* son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Droit de vote

Il a été instauré statutairement **un plafonnement des droits de vote à 31 % applicable à tout actionnaire suivant une formule décrite à l'article 23 des statuts de la Société.** En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % du nombre total des droits de vote de la Société, calculé comme indiqué ci-dessous.

Compte tenu de la structure du capital, ce plafonnement est applicable à Delfin (voir section 6.2.1).

RAPPEL DE LA FORMULE DE CALCUL STATUTAIRE (ARTICLE 23 DES STATUTS EN VIGUEUR)

« Pour autant qu'au plus une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détienne directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exerce plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire, le nombre de droits de vote que peut exprimer tout actionnaire, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions ou aux démembrements d'actions (pour les droits qu'il est autorisé à exercer selon le cas) qu'il détient, directement et indirectement, seul ou de concert, ne peut excéder le nombre résultant de la formule ci-dessous :

31* (N-P-D)/100

où

- (N) le nombre total de droits de vote de la Société existants à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée et portés à la connaissance des actionnaires à la date de l'Assemblée Générale ;
- (P) le nombre total de droits de vote attachés aux actions auto-détenues par la Société dans la limite d'un montant maximum d'actions auto-détenues correspondant à 1 % du capital de la Société ;
- (D) le nombre total de droits de vote de l'actionnaire concerné neutralisés par la présente clause de limitation statutaire pour la fraction des droits de vote attachés aux actions qu'il détient excédant 34 % du capital de la Société.

Dès lors qu'au moins deux personnes physiques ou morales, agissant chacune seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détiennent chacune plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée ou exercent chacune plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée Générale concernée, la limitation des droits de vote ci-dessus sera applicable à l'exception des éléments (P) et (D) dont il ne sera pas fait déduction. »

Déclaration, avant l'assemblée, de participations liées à des opérations de détentions temporaires de titres

En application de l'obligation légale, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce) détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 22-10-48 du code précité, un nombre d'actions représentant plus de 0,5 % des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société ainsi que l'Autorité des marchés financiers, du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les déclarations à la Société peuvent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : ir@essilorluxottica.com.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations temporaires précitées seront privées du droit de vote à l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes :

- nom ou dénomination sociale et personne à contacter (nom, fonction, téléphone, adresse électronique) ;
- identité du cédant (nom ou dénomination sociale) ;
- nature de l'opération ;
- nombre d'actions acquises au titre de l'opération ;
- code ISIN de l'action admise aux négociations sur Euronext Paris ;
- date et échéance de l'opération ;
- convention de vote (le cas échéant).

Ces informations seront publiées sur le site internet de la Société.

La prochaine Assemblée Générale se déroulera le 30 avril 2024.

6.1.9 Dispositions relatives au seuil de participation

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, directement ou indirectement, venant à acquérir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires.

Cette information est également portée à la connaissance de la Société dans les mêmes conditions lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée Générale. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

6.2 Le capital social

6.2.1 Évolution du capital

Répartition du capital en 2023

Au 31 décembre 2023	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Delfin	**147 589 999**	**32,5 %**	**140 133 442**	**31,5 [c]**
• FCPE Actionnariat EssilorLuxottica	4 358 375	1 %	4 358 375	1 %
• FCPE Valoptec International	2 903 191	0,6 %	2 903 191	0,6 %
• Fonds étrangers (Trust US, SIP, …)	1 034 390	0,2 %	1 034 390	0,2 %
• FCPE EssilorLuxottica	1 277 978	0,3 %	1 277 978	0,3 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 714 065	2,1 %	9 714 065	2,2 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,1 %	343 240	0,1 %
Actionnariat interne (Salariés actifs, anciens salariés et retraités) et partenaire [a] [b]	**19 631 239**	**4,3 %**	**19 631 239**	**4,4 %**
Auto-détention	**1 803 854**	**0,4 %**		
Public	**284 822 123**	**62,8 %**	**284 822 123**	**64,1 %**
TOTAL	**453 847 215 [d]**	**100 %**	**444 586 804**	**100 %**

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.
(b) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code du commerce est de 2,01 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas inclus les actions au nominatif pur ou administré provenant de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'Assemblée Générale antérieure à la loi du 6 août 2015.
(c) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux sections 6.1.8 et 6.4.
(d) Correspondant aux 453 833 920 actions ordinaires livrées et constatées et aux 13 295 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

Capital social au 31 décembre 2023 :

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2023 à 81 690 105,60 euros, divisé en 453 833 920 [1] actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

De plus, entre le 1 Juillet et le 31 décembre 2023, 13 295 actions ont été créées avec 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options (actions livrées mais non constatées au 31 décembre 2023).

Le 14 février 2024, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital résultant de l'émission de ces 13 295 actions, soit un montant de 2 393,10 euros, portant ainsi le capital social de 81 690 105,60 euros à 81 692 498,70 euros.

Droit de vote exerçable :

Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, il n'est plus conféré de droit de vote double aux actions de la Société depuis le 1er octobre 2018. En effet, dans le cadre du Rapprochement entre Essilor et Luxottica, des modifications des statuts d'Essilor ont été adoptées le 11 mai 2017 par (i) l'assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double d'Essilor ; et (ii) l'Assemblée Générale des actionnaires d'Essilor. Ces changements affectent les droits de votes attachés aux actions EssilorLuxottica. Les statuts d'EssilorLuxottica en vigueur à compter de la Date de Réalisation de l'Apport (1er octobre 2018) n'accordent pas un tel avantage aux actionnaires même dans le cas où ils détiendraient des actions sous forme nominative pendant une période d'au minimum deux ans ou pendant toute autre période de temps.

En outre, les statuts d'EssilorLuxottica prévoient une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire, selon une formule contenue dans les statuts (voir section 6.1.8, paragraphe *Droits de Vote*). En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % des droits de vote d'EssilorLuxottica, calculé comme indiqué dans la section 6.1.8 précitée.

Compte tenu, d'une part, de ces restrictions statutaires et, d'autre part, de l'absence de droits de vote conférée aux actions auto-détenues, le nombre total de droits de vote exerçables attachés au capital au 31 décembre 2023 est de 444 586 804.

Évolution du capital social en 2023 :

Le capital a fait l'objet de modifications successives au cours de l'exercice pour prendre en compte les émissions d'actions nouvelles successives liées notamment à la poursuite du déploiement de l'actionnariat salarié.

- Création de 56 053 [1] actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 10 089,54 euros hors prime d'émission (augmentation du capital social constatée par le Conseil d'administration le 22 février et le 25 juillet 2023).

(1) Ne tient pas compte des 13 295 actions livrées mais non encore constatées au 31 décembre 2023.

- Création de 221 455 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par le fonds commun de placement Groupe Actionnariat EssilorLuxottica, soit une augmentation du capital social de 39 861,90 euros hors prime d'émission (augmentation du capital social constatée par le Conseil d'administration le 20 décembre 2023).
- Création de 5 909 082 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultants du paiement de dividende en actions, soit une augmentation de capital social de 1 063 634,76 euros hors prime d'émission (augmentation du capital social constatée par le Conseil d'administration le 13 juin 2023).

Soit un total de 6 186 590 actions nouvelles émises.

Répartition du capital au 31 décembre 2023

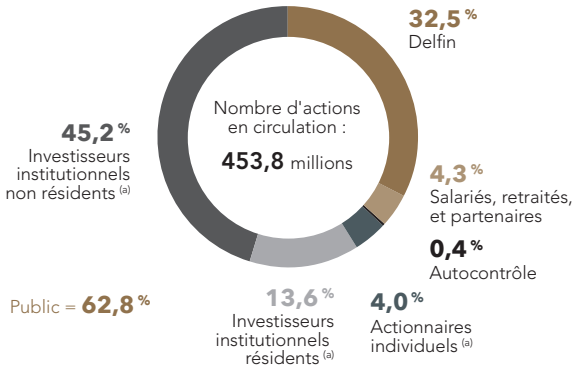

Répartition des droits de vote au 31 décembre 2023

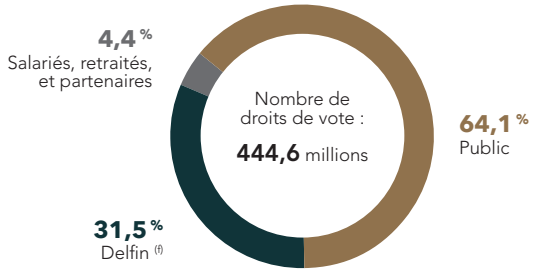

Répartition du capital au 31 décembre 2022

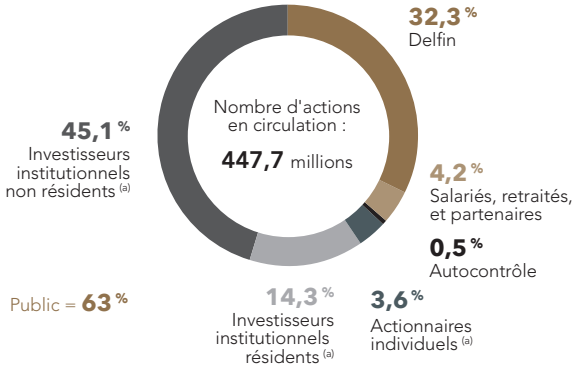

Répartition des droits de vote au 31 décembre 2022

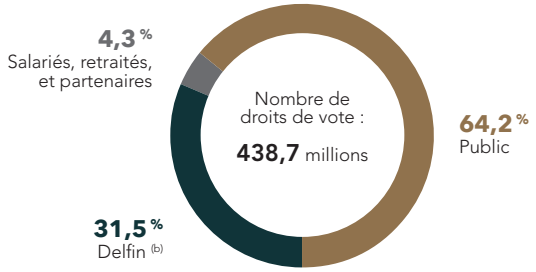

(a) Estimations au 31 décembre de l'année concernée.
(b) Voir section 6.1.8, paragraphe *Droits de vote* sur la limitation des droits de vote s'appliquant à Delfin.

Dilution maximale à la fin de l'exercice

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2023, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2023	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation du capital à la fin de l'année	453 847 215		444 586 804	
Options de souscriptions d'actions en vie	29 064	0,01 %	29 064	0,01 %
Droits à actions de performance en vie	0	0,00 %	0	0,00 %
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	**29 064**	**0,01 %**	**29 064**	**0,01 %**
Capital total dilué à la fin de l'année	453 876 279		444 615 868	

Le détail de l'évolution du capital en 2023 figure à la Note 10 aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica (voir section 4.3 du présent Document d'enregistrement universel).

La répartition du capital 2022 et 2021 ainsi que l'évolution du capital sur les cinq dernières années figurent en section 6.8.

6.2.2 Autorisations financières donnant accès ou non au capital

Les autorisations en vigueur donnant accès au capital dont le détail figure dans le tableau des délégations en vigueur (voir section 3.2.3 du présent Document d'enregistrement universel) ont pour objet de déléguer la compétence au Conseil d'administration à l'effet d' :

Associer les salariés à la performance du Groupe

L'Assemblée Générale du 21 mai 2021 a approuvé la résolution ayant pour objet la délégation donnée au Conseil d'administration, pour une période de 38 mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance existantes aux salariés du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux, et ce, afin d'associer ces derniers aux performances de la Société.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 de renouveler cette autorisation pour une nouvelle période de 38 mois jusqu'au 29 juin 2027.

Cette association des salariés au travers de multiples dispositifs et notamment de l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, l'attribution, le transfert ou la cession d'actions auto-détenues acquises par EssilorLuxottica dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 afin de remettre les actions gratuites et dans une moindre mesure, les stock-options, constitue un élément au cœur de la gouvernance d'EssilorLuxottica.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2023 a également renouvelé la délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dans la limite de 0,5 % du capital social) pour une période de 26 mois (soit jusqu'au 16 juillet 2025).

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 de renouveler cette autorisation pour une nouvelle période de 26 mois jusqu'au 29 juin 2026.

Autoriser le Conseil d'administration à décider de certaines augmentations de capital

L'Assemblée Générale du 17 mai 2023 a renouvelé les délégations données aux Conseil d'administration à l'effet :

- d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et primes dans la limite de 500 millions d'euros, pour une période de 26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025 ;
- d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 4 millions d'euros (environ 5 % du capital social au 31 décembre 2022), pour une période de 26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2023 a consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond de quatre (4) millions d'euros (environ 5 % du capital social de la Société au 31 décembre 2022), pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025.

Les résolutions suivantes seront soumises à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 :

Numéro de la résolution	Nature de la délégation	Durée	Montant autorisé (montant ou % du capital)
26	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offres au public (autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec faculté de droit de priorité	26 mois	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital [(a)] 2 milliards d'euros pour les titres de créances [(b)]
27	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (i.e un placement privé à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs)	26 mois	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital [(a)] 2 milliards d'euros pour les titres de créances [(b)]
28	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	15 % de l'émission initiale (limite légale) [(a)] [(b)]

Numéro de la résolution	Nature de la délégation	Durée	Montant autorisé (montant ou % du capital)
29	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite de 5 % du capital social, des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, consentis à la Société	26 mois	5 % du capital social pour les actions et titres de capital [(a)] 2 milliards d'euros pour les titres de créances [(b)]
30	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital [(a)] 2 milliards d'euros pour les titres de créances [(b)]
31	Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme décidées en vertu de délégations de compétence		4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital 2 milliards d'euros pour les titres de créances Cela n'inclut pas le % concernant le PEE et les actions de performance
32	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	0,5 % du capital social
33	Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes (dites actions de performance) au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux	38 mois	2,5 % du capital social

(a) Dans la limite du plafond global de 4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) prévu par la 31e résolution.
(b) Dans la limite du plafond global de 2 milliards d'euros prévu par la 31e résolution.

6.2.3 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 17 mai 2023 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois à date de réduction du capital. La Société n'a pas effectué d'annulation d'actions au titre de cette autorisation en 2023. Cette autorisation a une durée de validité de 26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025.

L'Assemblée Générale du 30 Avril 2024 sera appelée à renouveler cette autorisation pour une nouvelle durée de 26 mois, soit jusqu'au 29 juin 2026.

6.3 Programme de rachat d'actions

6.3.1 Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions

Le 17 mai 2023, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 16 novembre 2024.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2024 sera appelée à renouveler cette autorisation.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2023, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires des 25 mai 2022 et 17 mai 2023, dont les objectifs principaux étaient la couverture des programmes d'actionnariat salariés au bénéfice des salariés.

Dans la continuité de la précédente autorisation (donnée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022), les objectifs principaux du programme tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 sont les suivants :

- leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'attributions d'actions gratuites et d'actions de performance, d'attribution d'options d'achat au titre des plans de stock-options, de tous plans d'actionnariat des salariés (plan d'épargne entreprise ou tout plan similaire, le cas échéant, régit par une réglementation étrangère) ;
- leur annulation par voie de réduction de capital social (notamment en compensation de la dilution créée par l'attribution gratuite d'actions de performance, par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe et par les augmentations de capital réservées aux salariés) ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers ou pour tout autre objectif permis conformément au droit applicable.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le prix maximum d'achat par action ordinaire à 230 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé que les prix et nombre d'actions seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

Rachats d'actions en 2023

Le 23 septembre 2022, en application de la 14e résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 1 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 23 septembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 31 mars 2023.

En 2023, 120 000 actions ont été acquises pour un prix moyen de 160,30 euros.

Le 27 juillet 2023, en application de la 13e résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 3 500 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 27 juillet 2023 et pouvant s'étendre jusqu'au 31 mars 2024.

1 681 923 actions ont été acquises pour un prix moyen de 173,42 euros.

Toutes les informations relatives aux actions acquises sont disponibles sur le site internet d'EssilorLuxottica.

Contrat de liquidité

La Société n'a pas eu recours à un contrat de liquidité en 2023.

Annulation d'actions en 2023

Il n'y a pas eu d'annulation d'actions en 2023.

Cessions d'actions en 2023

1 822 042 actions EssilorLuxottica ont été transférées en 2023, à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre de plans d'attribution d'actions de performance et de stock-options décidés par le Conseil d'administration.

466 926 actions EssilorLuxottica ont été transférées en 2023, à la suite de l'acquisition d'actions, dans le cadre du plan international d'actionnariat salarié (Boost 2023).

Actions inscrites au nom de la Société et ses filiales au 31 décembre 2023

Les actions auto-détenues en vertu des programmes de rachat d'actions ne peuvent pas représenter plus de 10 % du capital social de la Société à tout moment. Au 31 décembre 2023, EssilorLuxottica détenait 1 803 854 actions propres, représenant 0,4 % du capital social. La valeur nominale de ces actions était de 324 693,72 euros et leur valeur comptable était de 312 millions d'euros (soit un prix de revient net moyen de 173,12 euros par action).

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote et n'ouvrent pas droit au dividende.

Réallocation à d'autres finalités décidées au cours de l'exercice 2023

Les actions détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2023, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

Modalités des rachats d'actions et utilisation de produits dérivés

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 25 mai 2022 et 17 mai 2023.

Bilan des opérations de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, aucune réallocation d'actions n'a été effectuée en 2023.

	2023 Auto-détention
NOMBRE TITRES DÉBUT PÉRIODE – 1ER JANVIER	**2 360 650**
Levées d'option d'achat	(69 767)
Livraison d'actions de performance	(1 822 042)
Cession d'actions à des salariés (plan Boost)	(466 910)
Conversions d'obligations convertibles avec livraison	-
Annulation d'actions propres	-
Achat d'actions propres	1 801 923
NOMBRE TITRES FIN PÉRIODE – 31 DÉCEMBRE	**1 803 854**
Situation au 31 janvier 2024	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,4 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 790 529
Valeur comptable du portefeuille *(en euros)*	310 170 659,71 €
Valeur de marché du portefeuille [(a)] *(en euros)*	326 413 436,70 €

(a) Sur la base du cours de clôture au 31 janvier 2024 (182,30 euros).

6.3.2 Description du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du Réglement général de l'AMF

Cadre juridique

Le 17 mai 2023, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 16 novembre 2024.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2024 sera appelée à renouveler cette autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une nouvelle durée de 18 mois expirant le 29 octobre 2025.

La mise en oeuvre de ce programme de rachat d'actions, qui s'inscrit dans le cadre des articles L. 22-10-62 et suivants, L. 225-213 du Code de commerce et 241-1 et suivants du réglement général de l'AMF, et dans le cadre des dispositions du réglement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, est soumise à l'approbation par l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 de la résolution suivante:

Vingt-quatrième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de réalisation de l'achat étant entendu que la Société ne pourra en aucun cas détenir plus de 10 % de son propre capital social.

L'Assemblée générale décide que ces achats pourront être réalisés en vue de :

- leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'attributions d'actions gratuites et d'actions de performance, d'attributions d'options d'achat au titre des plans de stock-options, de tous plans d'actionnariat des salariés (plan d'épargne entreprise ou tout plan similaire, le cas échéant, régit par une réglementation étrangère) ;

- leur annulation par voie du réduction de capital social (notamment en compensation de la dilution créée par l'attribution gratuite d'actions de performance, par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe et les augmentations de capital réservées aux salariés) ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers ou pour tout autre objectif permis conformément au droit applicable.

L'Assemblée générale décide de fixer le prix maximum d'achat par action ordinaire à 250 euros (hors frais d'acquisition).

Les prix et nombre d'actions indiqués précédemment seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

L'Assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens et notamment sur tout marché réglementé, libre ou de gré à gré et sur tout système multilatéral de négociation (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente délégation prive d'effet la délégation donnée au Conseil d'administration au titre de la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2023, le cas échéant à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, étant précisé en tant que de besoin, qu'elle ne pourra pas être utilisée, en tout ou en partie, en période d'offre publique visant les titres de la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites fixées par la loi et par les statuts, pour réaliser cette opération et/ou à l'effet d'arrêter tous programmes, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes de leur choix et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Modalités

Sous réserve de l'approbation de la 24e résolution soumise à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024, les modalités du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

Part maximale du capital à acquérir et montant théorique maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % du capital social.

Le prix maximum d'achat par action ordinaire est fixé à 250 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé que les prix et nombre d'actions seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

Sur la base de ce prix maximum d'achat, l'investissement théorique maximal pour acheter 10 % du capital social actuel serait de 11 346,2 millions d'euros (45 384 721 actions x 250 €).

Modalités des rachats

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens et notamment sur tout marché réglementé, libre ou de gré à gré et sur tout système multilatéral de négociation (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres.

Cette autorisation ne pourra pas être utilisée, en tout ou en partie, en période d'offre publique visant les titres de la Société.

Tous pouvoirs seront conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, le cas échéant, dans les limites fixées par la loi et par les statuts pour réaliser cette opération et/ou à l'effet d'arrêter tous programmes, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes de leur choix et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Durée du programme de rachat d'actions

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois à compter du 30 avril 2024 expirant le 29 octobre 2025.

Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur les rachats d'actions (section 6.3.1).

6.4 L'actionnariat

Compte tenu de la réalisation du Rapprochement à effet au 1er octobre 2018, Delfin, holding de la famille de Monsieur Leonardo Del Vecchio, est devenue l'actionnaire principal d'EssilorLuxottica avec plus de 30 % du capital social et des droits de vote. Suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio le 27 juin 2022, Delfin reste la holding de la famille Del Vecchio et est détenue à parts égales entre la veuve et les ayants droit de feu Monsieur Leonardo Del Vecchio (sur la base de l'information publique du registre du commerce du Luxembourg).

Structure de l'actionnariat du Groupe au 31 décembre 2023

AU 31 DÉCEMBRE 2023

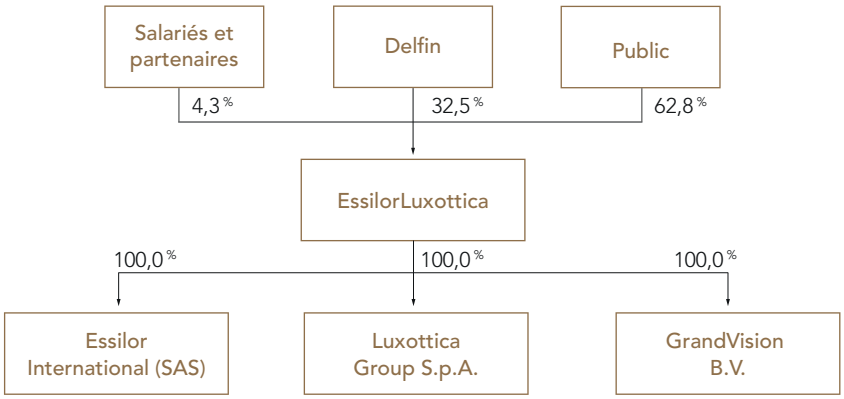

L'autodétention s'élevait à 0,40 % du capital.

- **Engagement de *Standstill* :** en application des stipulations de l'Accord de Rapprochement, Delfin a accepté de ne pas déposer d'offre publique visant les actions EssilorLuxottica durant une période de dix (10) ans à compter de la date de signature de l'Accord de Rapprochement, à condition qu'aucune partie (agissant seule ou de concert) ne vienne à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt pour cent (20 %) du capital social ou des droits de vote d'EssilorLuxottica, ou n'annonce son intention de déposer une offre publique visant les actions EssilorLuxottica (l'« Engagement de *Standstill* »).

Sous réserve des dispositions inscrites dans le dernier paragraphe de l'Article L. 22-10-46 du Code de commerce, au 1er octobre 2018, les statuts d'EssilorLuxottica prévoient notamment la suppression des droits de vote double et du vote prépondérant du Président du Conseil d'administration et la création d'une limitation des droits de vote à « 31 % » pour tout actionnaire selon une formule décrite dans les statuts d'EssilorLuxottica et reproduite dans la section 6.1.8, paragraphe *Droits de vote* ainsi que dans le paragraphe suivant.

Synthèse des dispositions clés des statuts d'EssilorLuxottica

Les statuts d'EssilorLuxottica intègrent les dispositions suivantes :

1. la suppression des droits de vote double.

   Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, il n'est plus conféré de droit de vote double aux actions de la Société ;
2. une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire selon une formule décrite dans les statuts d'EssilorLuxottica et reproduite ci-dessous.

Les statuts d'EssilorLuxottica prévoient une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire, selon une formule contenue dans les statuts (voir section 6.1.8, paragraphe *Droits de Vote*). En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % des droits de vote d'EssilorLuxottica, calculé comme indiqué dans la section 6.1.8 précitée.

Calcul théorique des droits de vote de Delfin au 31 décembre 2023

a	Nombre total d'actions	[N]	453 847 215	Détention Delfin
b	Actions auto-détenues	[P]	1 803 854	147 589 999 / 453 847 215 = 32,5 %
c	Actions excédant 34 % du capital	[D]	-	
d	Actions détenues par Delfin		147 589 999	
e = 31 % (a-b-c)	Plafonnement	31 % (N-P-D)	140 133 442	Droits de vote Delfin
f = d-e	Droits de vote non exerçables		7 456 557	140 133 442 / 444 586 804 = 31,5 %
g = a-b-f	Nombre total de droits de vote		444 586 804	

Pour les besoins de la présente clause de limitation des droits de vote, il est précisé que tous salariés existants ou anciens d'EssilorLuxottica ou de ses filiales ou participations et/ou les ayants droit de ces personnes et/ou les sociétés patrimoniales dont l'intégralité du capital est exclusivement détenue par ces derniers (les « Salariés et Entités Salariés »), agissant seuls ou de concert avec d'autres Salariés et Entités Salariés ou avec une entité (en ce compris tout fonds commun de placement) dont l'intégralité du capital ou des parts est détenue par des Salariés et Entités Salariés (une « Entité Autorisée ») ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre de personnes physiques ou morales détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote d'EssilorLuxottica pour autant (i) que ces Salariés et Entités Salariés et/ou Entités Autorisées n'agissent pas de concert avec un tiers quelconque autre que des Salariés et Entités Salariés et/ou Entités Autorisées, (ii) que les Salariés et Entités Salariés et/ou les Entités Autorisées ne soient pas représentés par un tiers désigné en dehors des Salariés et Entités Salariés ; étant toutefois précisé que cette exclusion ne s'appliquera que dans la mesure où les Salariés et Entités Salariés et/ou toute Entité Autorisée détiennent moins de 15 % du capital ou des droits de vote d'EssilorLuxottica.

La limitation prévue aux paragraphes ci-dessus est sans effet sur le calcul du nombre total des droits de vote attachés aux actions d'EssilorLuxottica et dont il doit être tenu compte pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires prévoyant des obligations particulières par référence au nombre des droits de vote existant dans EssilorLuxottica ou au nombre d'actions ayant droit de vote.

La limitation prévue aux paragraphes ci-dessus devient caduque, de plein droit, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions et des droits de vote d'EssilorLuxottica à la suite d'une procédure d'offre publique d'acquisition visant la totalité des actions d'EssilorLuxottica. Le Conseil d'administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Pour plus d'information, se référer à la section 6.1.

Franchissements de seuils légaux et statutaires en 2023

En 2023, EssilorLuxottica a reçu les notifications suivantes :

- de BlackRock (notifications des 17 avril, 18 avril, 21 avril, 26 avril, 27 avril, 28 avril, 1 mai, 2 mai, 3 mai, 5 mai, 9 mai, 17 mai, 25 mai, 1 juin, 8 Juin, 13 juin, 15 juin, 19 juin, 28 novembre, 29 novembre 2023) :
  - Le 17 avril, BlackRock a notifié à la Société que « *au 14 avril 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,02 % en termes de droits de vote (18 002 988 votes) et de 4,02 % en termes de capital (18 002 988 actions)* ».
  - Le 18 avril, BlackRock a notifié à la Société que « *au 17 avril 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,99 % en termes de droits de vote (17 872 441 votes) et de 3,99 % en termes de capital (17 872 441 actions)* ».
  - Le 21 avril, BlackRock a notifié à la Société que « *au 20 avril 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,03 % en termes de droits de vote (18 043 517 votes) et de 4,03 % en termes de capital (18 043 517 actions)* ».
  - Le 26 avril, BlackRock a notifié à la Société que « *au 25 avril 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,97 % en termes de droits de vote (17 754 460 votes) et de 3,97 % en termes de capital (17 754 460 actions)* ».
  - Le 27 avril, BlackRock a notifié à la Société que « *au 26 avril 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,01 % en termes de droits de vote (17 944 400 votes) et de 4,01 % en termes de capital (17 944 400 actions)* ».
  - Le 28 avril, BlackRock a notifié à la Société que « *au 27 avril 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,99 % en termes de droits de vote (17 877 407 votes) et de 3,99 % en termes de capital (17 877 407 actions)* ».
  - Le 1er mai, BlackRock a notifié à la Société que « *au 28 avril 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,00 % en termes de droits de vote (17 920 091 votes) et de 4,00 % en termes de capital (17 920 091 actions)* ».
  - Le 2 mai, BlackRock a notifié à la Société que « *au 1er mai 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,98 % en termes de droits de vote (17 821 272 votes) et de 3,98 % en termes de capital (17 821 272 actions)* ».
  - Le 3 mai, BlackRock a notifié à la Société que « *au 2 mai 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,04 % en termes de droits de vote (18 082 101 votes) et de 4,04 % en termes de capital (18 082 101 actions)* ».
  - Le 5 mai, BlackRock a notifié à la Société que « *au 4 mai 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,98 % en termes de droits de vote (17 829 316 votes) et de 3,98 % en termes de capital (17 829 316 actions)* ».
  - Le 9 mai, BlackRock a notifié à la Société que « *au 8 mai 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,03 % en termes de droits de vote (18 055 594 votes) et de 4,03 % en termes de capital (18 055 594 actions)* ».
  - Le 17 mai, BlackRock a notifié à la Société que « *au 16 mai 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,96 % en termes de droits de vote (17 729 402 votes) et de 3,96 % en termes de capital (17 729 402 actions)* ».
  - Le 25 mai, BlackRock a notifié à la Société que « *au 24 mai 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,04 % en termes de droits de vote (18 081 979 votes) et de 4,04 % en termes de capital (18 081 979 actions)* ».
  - Le 1er juin, BlackRock a notifié à la Société que « *au 31 mai 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,89 % en termes de droits de vote (17 418 384 votes) et de 3,89 % en termes de capital (17 418 384 actions)* ».
  - Le 8 juin, BlackRock a notifié à la Société que « *au 7 juin 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,02 % en termes de droits de vote (17 987 609 votes) et de 4,02 % en termes de capital (17 987 609 actions)* ».

- Le 13 juin, BlackRock a notifié à la Société que « *au 12 juin 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,99 % en termes de droits de vote (17 869 450 votes) et de 3,99 % en termes de capital (17 869 450 actions)* ».
- Le 15 juin, BlackRock a notifié à la Société que « *au 14 juin 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,00 % en termes de droits de vote (17 910 432 votes) et de 4,00 % en termes de capital (17 910 432 actions)* ».
- Le 19 juin, BlackRock a notifié à la Société que « *au 16 juin 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,95 % en termes de droits de vote (17 702 695 votes) et de 3,95 % en termes de capital (17 702 695 actions)* ».
- *Le 28 novembre, BlackRock a notifié à la Société que « au 27 novembre 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 4,00 % en termes de droits de vote (18 152 644 votes) et de 4,00 % en termes de capital (18 152 644 actions)* ».
- *Le 29 novembre, BlackRock a notifié à la Société que « au 28 novembre 2023, la participation de BlackRock, Inc. dans EssilorLuxottica était de 3,98 % en termes de droits de vote (18 049 810 votes) et de 3,98 % en termes de capital (18 049 810 actions)* ».

- de la Banque de Montréal (notifications des 19 mai, 26 mai 2023) :
  - Le 19 mai, la Banque de Montréal (BMO) a informé la Société que « *suite à une augmentation de notre participation, BMO a franchi à la hausse le seuil statutaire de 1 % des droits de vote de la Société. Au 18 mai 2023, BMO détenait 4 764 824,50 actions avec droit de vote dans la Société. L'exposition à 4 764 824,50 actions de la Société représente 1,064 % des droits de vote de la Société* ».
  - *Le 26 mai,* la Banque de Montréal (BMO) a informé la Société que « *suite à une diminution de notre participation, BMO a franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % des droits de vote de la Société. Au 25 mai 2023, BMO détenait 1 741 364,50 actions avec droit de vote dans la Société. L'exposition à 1 741 364,50 actions de la Société représente 0,388 % des droits de vote de la Société.*».
- de la Caisse de Dépôts et consignations (« *CDC* ») *(notification du 6 juin 2023) :*
  - Le 6 juin, CDC a notifié à la société que *« le 1er juin 2023, la Caisse des dépôts et consignations (« CDC »), a franchi directement et individuellement à la hausse les seuils statutaires de 2 % du capital et des droits de vote de la Société EssilorLuxottica. Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition de titres sur le Marché, par CDC en direct. Le Groupe CDC, qui n'a franchi aucun seuil, détient désormais directement et indirectement par l'intermédiaire de CNP Assurances et LBP Prévoyance 10 793 060 actions et droits de vote de la Société représentant 2,41 % du capital et des droits de vote ».*
- de AKO Capital LLP (notification du 7 juin 2023) :
  - Le 7 Juin, AKO Capital LLP a notifié à la société que au 6 juin 2023, AKO Capital LLP detenait 4 711 322 actions dans EssilorLuxottica, représentant 1,05 % du capital.

6.5 L'actionnariat des salariés

Tout au long de son histoire, la Société a tenu à associer l'ensemble des salariés à son développement en leur permettant de devenir actionnaires du Groupe. Cette politique est un élément fondamental de la culture de la Société et un facteur clé de sa performance depuis ses origines. Cette culture de l'actionnariat salarié demeure une caractéristique essentielle du Groupe combiné issu du Rapprochement ; reconnu comme un principe intangible clé, le déploiement de l'actionnariat salarié dans l'ensemble du Groupe EssilorLuxottica a ainsi été initié en 2019 au travers d'un premier plan international et renouvelé chaque année depuis, touchant un nombre croissant de salariés.

La participation importante des salariés dans le capital social est un élément favorable à la compétitivité de la Société et constitue par ailleurs une source de fierté commune à tous les salariés d'EssilorLuxottica. Les salariés du Groupe ont ainsi l'opportunité d'être pleinement associés à la création de valeur et au succès grâce à leur participation importante au capital social.

En accord avec la culture d'actionnariat salarié et le modèle de gouvernance d'EssilorLuxottica, Valoptec Association, association française de loi de 1901 représentant les salariés et anciens salariés d'EssilorLuxottica, est la seule structure pouvant fédérer les salariés actionnaires du nouveau Groupe, représentée au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Grâce à un dialogue en parfaite confiance avec l'équipe de direction de la Société, cette gouvernance atypique a pour vocation d'encourager la participation de près de 190 000 salariés à la définition de la stratégie de la Société.

Cette gouvernance favorise l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés avec celui des autres actionnaires et renforce le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe et leur adhésion à la stratégie.

Après les succès du plan international d'actionnariat salarié 2017 et 2018, proposé aux collaborateurs d'Essilor International, EssilorLuxottica a lancé en 2019 la première initiative d'actionnariat salarié du nouveau Groupe. Ce plan international a progressivement permis aux salariés de Luxottica d'eux aussi co-investir dans l'entreprise en achetant des actions du Groupe à des conditions avantageuses. En 2023, près de 64 000 salariés EssilorLuxottica ont participé dans 80 pays.

Malgré le contexte difficile de l'année passée, le taux de souscription du plan international d'actionnariat salarié « Boost 2023 » atteint 67 % des collaborateurs éligibles, ce qui est nettement supérieur à la moyenne du marché et tout à fait conforme aux précédentes initiatives « Boost ». Des programmes spécifiques déployés au niveau local complètent cette initiative internationale et ont contribué à sa réussite.

Grâce à ces mécanismes, plus de 92 000 actionnaires internes [1] du Groupe possèdent des actions EssilorLuxottica fin 2023. Ils représentent 4,3 % du capital et 4,4 % des droits de vote.

(1) Salariés actifs, anciens salariés et retraités.

6.5.1 Actions de performance

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2023	Dont en 2023	En janvier 2024
Droits attribués	9 575 775		
Droits annulés	985 055	497 401	30 512
Droits levés :	1 849 362		
• Création de titres par augmentation de capital			
• Compte auto-détention		1 822 042	
Droits restants [(a)]	6 741 358		6 710 846

(a) Soit 1,49 % du capital au 31 décembre 2023.

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires EssilorLuxottica existantes.

Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, a contrario des options de souscription (ou d'achat) d'actions dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

6.5.1.1 Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'EssilorLuxottica ont été pensés pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs.

Les actions de performance attribuées de 2006 à 2023 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec des conditions qui ont évolué depuis 2006.

L'attribution définitive des actions de performance dépend :

- d'une condition de performance basée sur la progression du cours de bourse de l'action conformément à la résolution n° 7 votée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018 et la résolution n° 15 votée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021 ;
- d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'Entreprise ;
- d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises, sous réserve d'une décision du Conseil d'administration, pour renforcer la convergence entre l'intérêt des salariés actionnaires et celui des actionnaires extérieurs ;
- de conditions renforcées pour les mandataires sociaux.

Les actions correspondant aux plans de 2020 (résidents français et non-résidents) ont été livrées.

Condition de performance

À partir du plan 2017 et jusqu'aux plans de 2019, l'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'EssilorLuxottica sur une période qui s'étale de trois ans jusqu'à six ans (de N+ 3 à N+ 6) à compter de leur attribution.

Au moment de l'attribution, le Cours Initial de Référence est déterminé (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date d'attribution).

Trois ans après l'attribution (N+ 3), est calculé un Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du troisième anniversaire.

Si la progression entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence est :

- **supérieure à 22,5 %** (soit une progression annualisée de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*).

  À partir des plans de 2015 : Formule de calcul : (Cours Moyen/Cours Initial) (1/N) - 1 où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 3 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 3,25… jusqu'à six au maximum ;

- **supérieure ou égale à 6,1 % et inférieure à 22,5 %** (correspondant respectivement à une progression annualisée [1] supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*) ;
- **inférieure à 6,1 %** (soit une progression annualisée inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la performance sera effectuée trois mois plus tard avec des bornes de progression annualisées du cours de bourse calées entre 2 % et 7 %. Cette mesure de la performance pourra être réitérée jusqu'au jour du sixième anniversaire de la date d'attribution (N+ 6).

Lorsque, pour la première fois, la progression annualisée entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence franchit le seuil de 2 % en progression annualisée, cela détermine une fois pour toutes le nombre d'actions définitivement attribuées, même si la progression annualisée augmente ultérieurement. Plus le temps passe, plus le seuil minimal (progression du cours de bourse) à atteindre pour percevoir un nombre minimum d'actions EssilorLuxottica augmente : 6,1 % à N+ 3, 8,2 % à N+ 4… et 12,6 % à N+ 6.

Si, à la fin de N+ 6, le seuil minimal de 12,6 % de croissance du cours de bourse n'a pas été atteint, le plan est caduc et les salariés ne reçoivent aucune action EssilorLuxottica.

À partir du plan 2020, l'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'EssilorLuxottica sur une période de trois ans à compter de leur attribution.

Trois ans après l'attribution (N+ 3), est calculé un Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du troisième anniversaire.

Si la progression entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence est :

- **supérieure à 22,5 %** (soit une progression annualisée de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*) ;
- **supérieure ou égale au seuil de déclenchement et inférieure à 22,5 %** (correspondant respectivement à une progression annualisée [2] supérieure au seuil de déclenchement et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans le paragraphe *Condition de présence*) ;
- **inférieure au seuil de déclenchement**, aucune action n'est acquise et les salariés ne reçoivent aucune action EssilorLuxottica. Les seuils de déclenchement est de 6.1 % (correspond à une progression annualisée de 2 % par an) pour les plans attribués de 2020 à 2022 et de 0 % pour les plans attribués en 2023.

Il est précisé que les actions de performance attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux sont soumises à des conditions de performance spécificques, décrites chaque année dans le Chapitre 3.

Condition de présence

Pour les plans de 2017 à mai 2018, pour les résidents fiscaux français, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le troisième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution.

Pour les plans de 2017 à mai 2018, pour les non-résidents fiscaux français, la condition de présence est fixée :

- au quatrième anniversaire de l'attribution si la réalisation de la condition de performance intervient entre le troisième et le quatrième anniversaire ;
- au jour de la réalisation de la condition de performance lorsque celle-ci intervient après le quatrième anniversaire de l'attribution.

À partir du plan de novembre 2018, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le troisième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution.

À partir du plan d'octobre 2020, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir au 3e anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite du bénéficiaire ou, dans certains plans et sous certaines conditions, dans le cas d'un licenciement économique.

Condition de conservation

Pour les plans antérieurs en vigueur à la date de la réalisation du Rapprochement, le Conseil d'administration a fixé une obligation de conservation une fois que la condition de performance est atteinte. Les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt à partir du cinquième anniversaire de leur attribution initiale. Pour les non-résidents fiscaux français, la totalité des actions acquises est disponible à partir du quatrième anniversaire de leur attribution initiale.

Pour les plans postérieurs à la réalisation du Rapprochement, conformément à la résolution n° 7 approuvée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018 et à la résolution n° 15 approuvée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2021, une obligation de conservation des actions par les bénéficiaires pourra être fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver une certaine quantité d'actions pendant la durée de leur mandat.

À partir des plans de novembre 2018 le Conseil d'administration a décidé de ne pas fixer d'obligation de conservation.

(1) À partir du plan de 2017 et jusqu'au plan 2019 : Formule de calcul : (Cours Moyen/Cours Initial)^ (1/N)-1 où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 3 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 3,25 … jusqu'à six au maximum.

(2) À partir du plan 2020 : Formule de calcul : (Cours Moyen/Cours Initial)^ (1/N)-1 où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 3. Si la performance n'est pas atteinte, il n'y a aucune livraison d'actions EssilorLuxottica.

6.5.1.2 Droits à actions de performance en circulation

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont mandataires sociaux	Cours Initial de Référence (utile à l'évaluation de la performance) *(en euros)*	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2023	Nombre de droits en circulation au 31 janvier 2024
28 octobre 2021	2 817 295	85 000	165,80	2 410 684	2 396 974
28 octobre 2021 Collective	83 016		165,80	71 838	71 406
6 octobre 2022	2 092 725	85 000	145,84	1 948 275	1 940 175
6 octobre 2022 Collective	81 288		145,84	74 484	73 980
2 octobre 2023	2 187 234	105 000	171,16	2 154 213	2 147 473
2 octobre 2023 Collective	82 566		171,16	81 864	80 838
TOTAL	**7 344 124**	**275 000**		**6 741 358**	**6 710 846**

6.5.1.3 Droits à actions détenus par les administrateurs

Situation au 31 décembre 2023	Paul du Saillant	Francesco Milleri	Virginie Mercier Pitre	Margot Bard	Sébastien Brown
Droits à actions de performance					
• 28 octobre 2021	35 000	50 000	3 541	441	71
• 28 octobre 2021			18	18	18
• 6 octobre 2022	35 000	50 000	1 500	441	124
• 6 octobre 2022			18	18	18
• 2 octobre 2023	35 000	70 000	2 041	441	241
• 2 octobre 2023			18	18	18

6.5.2 Stock-options

La situation des stock-options s'établit comme suit.
Seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation.

	Avant Rapprochement [(a)]		
	Au 31 décembre 2023	Dont en 2023	En janvier 2024
Options attribuées [(a)]	251 408		
Options annulées	103 797	11 657	
Options levées [(a)]	118 547	28 445	3 960
Options restantes [(a) (b)]	29 064		25 104

(a) Plans du 22 septembre 2016 au 3 octobre 2017 : avant Rapprochement.
(b) Soit 0,01 % du capital au 31 décembre 2023.

	Après Rapprochement [(a)]		
	Au 31 décembre 2023	Dont en 2023	En janvier 2024
Options attribuées [(a)]	495 724	0	
Options annulées [(a)]	58 250	8 261	0
Options levées [(a)]	120 595	69 767	13 325
Options restantes [(a) (b)]	316 879		303 554

(a) Plans du 29 novembre 2018 au 28 octobre 2021 : après Rapprochement.
(b) Soit 0,07 % du capital au 31 décembre 2023.

Les stock-options exerçables à la date du Rapprochement, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires de la Société.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 29 064 au 31 décembre 2023.

Les stock-options attribuées postérieurement à la date du Rapprochement sont livrées *via* des actions auto-détenues.

Le prix de souscription/achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (dans les mêmes conditions que celles des actions de performance décrites dans la section 6.5.1) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

Date d'attribution [a]	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription/ achat [b] *(en euros)*	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2023	Nombre d'options en circulation au 31 janvier 2024
22 septembre 2016	119 392	114,88	0	0
3 octobre 2017	132 016	105,80	29 064	25 104
29 novembre 2018	133 203	116,74	49 320	47 506
3 octobre 2019	127 117	131,52	73 111	67 433
1er octobre 2020	113 536	110,79	81 439	75 606
28 octobre 2021	121 868	165,80	113 009	113 009
TOTAL	**747 132**		**345 943**	**328 658**

(a) Les plans antérieurs à celui du 3 octobre 2017 n'ont plus d'options de souscription en circulation.
(b) À partir du plan 29 novembre 2018, livraison d'actions auto-détenues.

6.5.3 Attributions et levées de l'année

Attribution et exercice :

- des options de souscription d'actions ;
- des options d'achat d'actions ;
- des droits à actions de performance ;
- consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre total	Prix moyen pondéré *(en euros)*	Date d'échéance	Plans afférents
Aucune option consentie durant l'exercice 2023	0	-	-	-
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2023 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	169 077	171,16	06/10/2026	06/10/2023
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, **levées durant l'exercice 2023** par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	28 646	119,59		22/09/2016 29/11/2018 03/10/2019 01/10/2020

6.6 Distribution des dividendes

La Société poursuit une politique de dividende équilibrée visant à assurer la rémunération de ses actionnaires et le réinvestissement de ses résultats dans la poursuite de son développement.

Dividende 2024 au titre de l'exercice 2023

Le 14 février 2024, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 la distribution d'un dividende de 3,95 euros par action au titre de l'année 2023.

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale, le paiement du dividende interviendra à compter du 3 juin 2024. Il s'effectuera en numéraire ou en actions, au choix de l'actionnaire.

Historique de la distribution globale et évolution du dividende

Au titre de l'exercice 2023 et des six précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

En millions d'euros	Résultat net part du Groupe	Montant distribué	Ratio de distribution	Dividende net *(en euros)*	Date de mise en paiement
2023	2 946 [a]	1 786 [b]	60 % [b]	3,95 [b]	03/06/2024 [b]
2022	2 860 [c]	1 438	50 %	3,23	13/06/2023
2021	2 206 [d]	1 104	50 %	2,51	21/06/2022
2020	788 [e]	977 [f]	123 % [f]	2,23 [f]	21/06/2021 [f]
2019	1 938 [e]	- [g]	- [g]	- [g]	- [g]
2018	1 871 [h]	887	50 % [i]	2,04	23/05/2019
2017	833	333	40 %	1,53	30/04/2018

(a) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 2.3, paragraphe *Compte de résultat consolidé ajusté*, du présent Document d'enregistrement universel.
(b) Sur la base du nombre d'actions au 31 janvier 2024 (excluant les actions propres) et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024.
(c) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 2.3, paragraphe *Compte de résultat consolidé ajusté*, du Document d'enregistrement universel 2022.
(d) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 2.3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2021.
(e) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 3.1.1, paragraphe *Compte de résultat consolidé condensé : réconciliation avec le compte de résultat ajusté* du Document d'enregistrement universel 2020.
(f) Inclut un acompte sur dividende pour l'année 2020 à hauteur de 1,15 euro par action (pour un montant total de 503 millions d'euros) distribué le 28 décembre 2020.
(g) Le 18 avril 2020, au vu de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a décidé de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 la distribution d'un dividende pour l'exercice 2019.
(h) Pour l'exercice 2018, le résultat net indiqué correspond au résultat net ajusté *pro forma* présenté en section 3.6 du Document de référence 2018.
(i) Le ratio de distribution de 50 % est calculé sur la base du résultat net part du Groupe *pro forma* ajusté.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

UPTEVIA, 90 - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex, France.

6.7 Principales données boursières

6.7.1 L'action EssilorLuxottica

L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Ses codes ISIN et Euronext sont FR0000121667. Les actions EssilorLuxottica sont éligibles au service de règlement différé (SRD).

L'action EssilorLuxottica est incluse dans les principaux indices suivants : CAC 40, CAC Large 60, CAC All Shares, CAC Health Care Indices, EURO STOXX 50, EURO STOXX Health Care Indices, FTSE Euro 100 Index, MSCI Euro Index.

L'action EssilorLuxottica est incluse dans les principaux indices de durabilité suivants : Indices FTSE4Good, Indices MSCI ESG et SRI, Indice S&P Global 1200 ESG, Prix EURO STOXX 50 ESG-X, Indices EURO STOXX 600 ESG et ESG-X.

En 2023, EssilorLuxottica a reçu la note « AA » dans l'évaluation MSCI ESG Ratings, a été évalué à « Risque Medium » pour son impact ESG par Sustainalytics et a reçu une note de 52/100 comme note ESG globale de Moody's Analytics.

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

6.7.2 Évolution du cours de bourse et volume des transactions sur 10 ans

(Source : Reuters, Bloomberg)

	Cours de bourse *(en euros)*				
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture	Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre *(en millions d'euros)*
2023	**188,84**	**155,15**	**181,60**	**453 847 215**	**82 419**
2022	192,40	132,70	169,20	447 688 233	75 749
2021	195,00	116,40	187,24	442 442 920	82 843
2020	145,00	86,76	127,55	439 005 894	55 995
2019	142,70	95,50	135,80	437 564 431	59 421
2018	129,55	105,35	110,45	426 777 218	47 138
2017	122,15	100,60	114,95	219 125 439	25 188
2016	124,55	93,41	107,35	218 507 701	23 457
2015	125,15	88,72	115,05	216 456 440	24 903
2014	93,26	70,51	92,68	215 892 528	20 009

6.7.3 Évolution du cours de bourse et volume des transactions au cours des 16 derniers mois

(Sources : Bloomberg and Reuters)
Marchés retenus : Euronext, Turquoise, Bats Europe, Equiduct, London Stock Exchange, Acquis Exchange.

	Volume des transactions *(en millions d'actions)*	Volume des transactions en capitaux *(en millions d'euros)*	Cours de bourse *(en euros)* En séance Plus haut	Cours de bourse *(en euros)* En séance Plus bas
2022				
Octobre	19,50	3 026	166,95	137,7
Novembre	16,98	2 896	178,55	156,5
Décembre	15,29	3 420	184,7	168,45
2023				
Janvier	18,83	3 232	178,65	166,15
Février	18,50	3 170	186,56	164,4
Mars	22,38	3 618	179,38	157,2
Avril	18,31	3 230	187,2	163,3
Mai	22,09	3 928	187,108	167,7
Juin	29,38	4 985	185,24	165,4
Juillet	17,14	2 995	184,58	168,7
Août	14,74	2 583	184,4	173,1
Septembre	17,57	3 010	184,7	161,9
Octobre	17,16	2 838	178,6	161,7
Novembre	16,19	2 857	180,531	169,5
Décembre	13,41	2 445	185,96	177,5
2024				
Janvier	17,61	3 169	185,715	174,2

6.8 Données historiques

6.8.1 Répartition du capital en 2021 et 2022

Répartition du capital en 2022

Au 31 décembre 2022	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Delfin	**144 685 679**	**32,3 %**	**138 051 551**	**31,5 [c]**
• FCPE Actionnariat EssilorLuxottica	4 137 210	0,9 %	4 137 210	0,9 %
• FCPE Valoptec International	3 146 104	0,7 %	3 146 104	0,7 %
• Fonds étrangers (Trust US, SIP, …)	1 017 366	0,2 %	1 017 366	0,2 %
• FCPE EssilorLuxottica	1 137 287	0,3 %	1 137 287	0,3 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 117 227	2,0 %	9 117 227	2,1 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,1 %	343 240	0,1 %
Actionnariat interne (Salariés actifs, anciens salariés et retraités) et partenaire [a] [b]	**18 898 434**	**4,2 %**	**18 898 434**	**4,3 %**
Auto-détention	**2 360 650**	**0,5 %**		
Public	**281 743 470**	**63,0 %**	**281 743 470**	**64,2 %**
TOTAL	**447 688 233 [d]**	**100 %**	**438 693 455**	**100 %**

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.
(b) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code du commerce est de 1,92 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas inclus les actions au nominatif pur ou administré provenant de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'Assemblée Générale antérieure à la loi du 6 août 2015.
(c) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux sections 6.1 et 6.4.
(d) Correspondant aux 447 647 330 actions ordinaires livrées et constatées en 2022 et aux 40 903 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

Répartition du capital en 2021

Au 31 décembre 2021	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Delfin	**142 056 173**	**32,1 %**	**136 728 649**	**31,4 [c]**
• FCPE Valoptec International	4 367 553	1,0 %	4 367 553	1,0 %
• FCPE Groupe Essilor cinq et sept ans	3 224 926	0,7 %	3 224 926	0,7 %
• Fonds réservé aux salariés étrangers	968 108	0,2 %	968 108	0,2 %
• FCPE EssilorLuxottica	899 838	0,2 %	899 838	0,2 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 668 576	2,2 %	9 668 578	2,3 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,1 %	343 240	0,1 %
Actionnariat interne (Salariés actifs, anciens salariés et retraités) et partenaire [a] [b]	**19 472 241**	**4,4 %**	**19 472 241**	**4,5 %**
Auto-détention	**1 382 761**	**0,3 %**		
Public	**279 531 745**	**63,2 %**	**279 531 745**	**64,1 %**
TOTAL	**442 442 920 [d]**	**100 %**	**435 732 635**	**100 %**

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.
(b) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code du commerce est de 1,81 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas incluses les actions au nominatif pur ou administré car proviennent de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'Assemblée Générale antérieure à la loi du 6 août 2015.
(c) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux sections 6.1 et 6.4.
(d) Correspondant aux 441 925 033 actions ordinaires livrées et constatées en 2021 et aux 517 887 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

6.8.2 Historique du capital social

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années *En milliers d'euros*	Nombre d'actions	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
Capital au 31 décembre 2018				**76 820**	**426 777 218**
Constatation de la réalisation de l'offre publique d'échange obligatoire	9 259 224	1 667	1 016 466 [(a)]	78 487	436 036 442
Livraison des plans d'actions de performance	1 206 509	217	-	78 704	437 242 951
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	249 635	45	27 322 551	78 749	437 492 586
Exercice d'option de souscription	40 930	7	3 508 219	78 756	437 533 516
Capital au 31 décembre 2019				**78 756**	**437 533 516**
Livraison des plans d'actions de performance	1 078 950	194	-	78 950	438 612 466
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	316 961	57	28 635 525	79 007	438 929 427
Exercice d'option de souscription	71 221	13	7 045 071	79 020	439 000 648
Capital au 31 décembre 2020				**79 020**	**439 000 648**
Livraison des plans d'actions de performance	30 782	6	-	79 026	439 031 430
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	177 863	32	26 226	79 058	439 209 293
Exercice d'option de souscription	28 055	5	559	79 063	439 237 348
Paiement du dividende en actions	2 687 685	484	334 671	79 547	441 925 033
Capital au 31 décembre 2021				**79 547**	**441 925 033**
Livraison des plans d'actions de performance	630 729	113	-	79 660	442 555 762
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	232 868	42	30 648	79 702	442 788 630
Exercice d'option de souscription	69 506	13	7,457	79 715	442 858 136
Paiement du dividende en actions	4 789 194	862	648 553	80 577	447 647 330
Capital au 31 décembre 2022				**80 577**	**447 647 330**
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe EssilorLuxottica	221 455	40	30 508	80 617	447 868 785
Exercice d'option de souscription	56 053	10	6 522	80 627	447 924 838
Paiement du dividende en actions	5 909 082	1 063	949 767	81 690	453 833 920
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2023 [(b)]				**81 690**	**453 833 920**

(a) Le montant brut de la prime d'émission liée à la constatation de la réalisation des procédures d'Offre publique de retrait et de Retrait obligatoire s'élève à 1 017 millions d'euros duquel ont été déduits 0,7 million d'euros correspondant aux coûts nets de transaction associés à cette opération (voir section 3.10 du présent Document d'enregistrement universel 2019).
(b) Ne tient pas compte des 13 295 actions livrées mais non encore constatées au 31 décembre 2023 pour une valeur nominale de 2 393,10 euros et une prime d'émission associée de 1 488 725,46 euros.

6.8.3 Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance

Concernant les actions de performance, se référer également à la section 6.5.1.

Plan	25/11/2014	02/12/2015
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2012	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	25 novembre 2014	2 décembre 2015
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance [(a)]	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance [(b)]
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 121 505	Maximum 100 023
Par les mandataires sociaux		
• Hubert Sagnières		
• Laurent Vacherot		
Par les 10 premiers attributaires salariés	59 900	43 459
Point de départ d'exercice	25 novembre 2016 [(c)]	2 décembre 2018 [(d)]
Date de fin de plan	25 novembre 2021	2 décembre 2022
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	87,16	121,32
Nombre de bénéficiaires	256	283
Modalités d'exercice [(c)]	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	104 487	68 985
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	17 018	31 038
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.
(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance de 2015 ne sont plus soumis à la condition de performance.
(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 87,16 euros.
(d) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 121,32 euros.

Plan	22/09/2016	22/09/2016	19/12/2016
Date d'Assemblée Générale	5 mai 2015	5 mai 2015	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	22 septembre 2016	22 septembre 2016	6 décembre 2016
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance [a]	Droits à actions de performance[b]	Droits à actions de performance (Plan collectif France)[b]
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 119 392	Maximum 1 372 233	Maximum 67 830
Par les mandataires sociaux		67 005	15
• Hubert Sagnières		35 000	
• Laurent Vacherot		32 005	15
Par les 10 premiers attributaires salariés	24 281	169 932	75
Point de départ d'exercice	22 septembre 2019 [c]	22 septembre 2019	19 décembre 2019
Date de fin du plan	22 septembre 2023	22 septembre 2022	19 décembre 2022
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	114,88	NS [d]	NS [d]
Nombre de bénéficiaires	810	11 227	4 523
Modalités d'exercice	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents : attribution soumise uniquement à la condition de présence. 100 % vendables à l'attribution au 22 septembre 2020. Résidents : 100 % vendables à partir du 22 septembre 2021.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise uniquement à la condition de présence. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 19 décembre 2021, pour le PEE à partir du 19 décembre 2024 ou 2026.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	60 077	1 175 993	59 865
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	59 315	196 240	7 965
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance de 2016 ne sont plus soumis à la condition de performance.
(b) Les plans capés de performance de 2016 ne sont plus soumis à la condition de performance.
(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 114,88 euros.
(d) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.

Plan	03/10/2017	03/10/2017	21/12/2017
Date d'Assemblée Générale	5 mai 2015	5 mai 2015	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	3 octobre 2017	3 octobre 2017	6 décembre 2017
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance [a]	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 132 016	Maximum 1 481 219	Maximum 91 200
Par les mandataires sociaux		82 045	
• Hubert Sagnières		50 000	
• Laurent Vacherot		32 045	
Par les 10 premiers attributaires salariés	23 583	151 604	60
Point de départ d'exercice	3 octobre 2020 [c]	3 octobre 2020 [d]	21 décembre 2020 [e]
Date de fin du plan	3 octobre 2024	3 octobre 2023	21 décembre 2023
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	105,8	NS [b]	NS [b]
Nombre de bénéficiaires	786	12 112	4 560
Modalités d'exercice	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 3 octobre 2021. Résidents : attribution soumise à performance. Annulation possible. 100 % vendables à partir du 3 octobre 2022 selon date attribution définitive.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 21 décembre 2022, pour le PEE à partir du 21 décembre 2025 ou 2027 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	58 470	738 408	56 710
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	44 482	742 811	34 490
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	29 064	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.
(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.
(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 105,80 euros.
(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 105,80 euros.
(e) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 107,14 euros.

Plan	23/05/2018	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018
Date d'Assemblée Générale	5 mai 2015	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	23 mai 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Type de plan	Droits à actions de performance exceptionnelle	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance [a]	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 316 638	Maximum 133 203	Maximum 1 565 862	Maximum 93 180
Par les mandataires sociaux			100 000	
• Hubert Sagnières			50 000	
• Leonardo Del Vecchio			50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	90	12 896	166 580	200
Point de départ d'exercice	23 mai 2021 [f]	29 novembre 2021 [d]	29 novembre 2021 [e]	29 novembre 2021 [e]
Date de fin du plan	23 mai 2024	29 novembre 2025	29 novembre 2024	29 novembre 2024
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	NS [b]	116,74	NS [c]	NS [c]
Nombre de bénéficiaires	35 182	789	13 379	4 659
Modalités d'exercice	Non-résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 23 mai 2021. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 100 % vendables à partir du 23 mai 2022 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 29 novembre 2021.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 29 novembre 2021, pour le PEE à partir du 29 novembre 2026 ou 2028 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	199 441	63 198	1 346 976	81 980
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	117 197	20 685	218 886	11 200
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	49 320	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.
(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.
(c) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.
(d) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 116,74 euros.
(e) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 116,74 euros.
(f) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 114,62 euros.

Plan	07/03/2019	03/10/2019	03/10/2019	28/11/2019
Date d'Assemblée Générale	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	7 mars 2019	3 octobre 2019	3 octobre 2019	28 novembre 2019
Type de plan	Droits à actions sous conditions [f]	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance [a]	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 801 400	Maximum 127 117	Maximum 2 228 446	Maximum 94 520
Par les mandataires sociaux			80 000	
• Hubert Sagnières			40 000	
• Leonardo Del Vecchio			40 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	287 800	29 129	190 109	200
Point de départ d'exercice	7 mars 2021	3 octobre 2022 [c]	3 octobre 2022 [d]	28 novembre 2022 [e]
Date de fin du plan	7 mars 2021	3 octobre 2026	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	NS	131,52	NS [b]	NS [b]
Nombre de bénéficiaires	111	775	14 087	4 726
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % vendables à l'attribution au 7 mars 2021. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 3 octobre 2022.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 28 novembre 2022, pour le PEE à partir du 28 novembre 2027 ou 2029 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	780 750	38 643	1 461 666	61 570
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	20 650	15 363	766 780	32 950
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	73 111	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.
(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.
(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 131,52 euros.
(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 131,52 euros.
(e) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 137,63 euros.
(f) Attribution gratuite d'actions existantes (sans condition de performance) aux salariés du Groupe Luxottica, en remplacement des primes de rétention en espèces approuvées par le Conseil d'administration de Luxottica fin décembre 2017.

Plan	01/10/2020	01/10/2020	26/11/2020
Date d'Assemblée Générale	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	1er octobre 2020	1er octobre 2020	26 novembre 2020
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance [a]	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 113 536	Maximum 2 138 851	Maximum 92 800
Par les mandataires sociaux		110 045	
• Hubert Sagnières		20 000	
• Leonardo Del Vecchio		20 000	
• Paul du Saillant		35 045	
• Francesco Milleri		35 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	28 560	136 260	200
Point de départ d'exercice	1er octobre 2023 [c]	1er octobre 2023 [d]	26 novembre 2023 [e]
Date de fin du plan	1er octobre 2027	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	110,79	NS [b]	NS [b]
Nombre de bénéficiaires	687	13 889	4 640
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 1er octobre 2023.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 26 novembre 2023, pour le PEE à partir du 6 novembre 2028 ou 2030 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	18 754	1 764 627	78 500
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	13 343	374 224	14 300
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	81 439	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.
(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.
(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 110,79 euros.
(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 110,79 euros.
(e) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 113,85 euros.

Plan	28/10/2021	28/10/2021	28/10/2021
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	28 octobre 2021	28 octobre 2021	28 octobre 2021
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance [a]	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 121 868	Maximum 2 817 295	Maximum 83 016
Par les mandataires sociaux		85 000	
• Hubert Sagnières			
• Leonardo Del Vecchio			
• Paul du Saillant		35 000	
• Francesco Milleri		50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	46 706	176 118	180
Point de départ d'exercice	28 octobre 2024 [c]	28 octobre 2024 [d]	28 octobre 2024 [d]
Date de fin du plan	28 octobre 2028	28 octobre 2024	28 octobre 2024
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	165,80	NS [b]	NS [b]
Nombre de bénéficiaires	618	14 031	4 612
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 28 octobre 2024.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 28 octobre 2024, pour le PEE à partir du 28 octobre 2029 ou 2031 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	-	2 987 [e]	774 [e]
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	8 859	403 624	10 404
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	113 009	2 410 684	71 838

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.
(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.
(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 165,80 euros.
(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 165,80 euros.
(e) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'auto-détention de l'entreprise.

Plan	06/10/2022	06/10/2022
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	6 octobre 2022	6 octobre 2022
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 2 092 725	Maximum 81 288
Par les mandataires sociaux	85 000	
• Paul du Saillant	35 000	
• Francesco Milleri	50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	150 158	180
Point de départ d'exercice	6 octobre 2025 [b]	6 octobre 2025 [b]
Date de fin du plan	6 octobre 2025	6 octobre 2025
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	NS [a]	NS [a]
Nombre de bénéficiaires	14 928	4 516
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 6 octobre 2025.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 6 octobre 2025, pour le PEE à partir du 6 octobre 2030 ou 2032.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	1 844 [c]	630 [c]
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	142 606	6 174
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	1 948 275	74 484

(a) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.
(b) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 145,84 euros.
(c) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'auto-détention de l'entreprise.

Plan	02/10/2023	02/10/2023
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	2 octobre 2023	2 octobre 2023
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 2 187 234	Maximum 82 566
Par les mandataires sociaux	105 000	
• Paul du Saillant	35 000	
• Francesco Milleri	70 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	169 000	180
Point de départ d'exercice	2 octobre 2026 [b]	2 octobre 2026 [b]
Date de fin du plan	2 octobre 2026	2 octobre 2026
Prix de souscription ou d'achat *(en euros)*	NS [a]	NS [a]
Nombre de bénéficiaires	14 733	4 587
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 6 octobre 2026.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 6 octobre 2026, pour le PEE à partir du 6 octobre 2031 ou 2033.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023	-	-
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	33 021	702
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	2 154 213	81 864

(a) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront livrées via le compte d'auto-détention de l'entreprise.
(b) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure au prix de 171,16 euros.
(c) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'auto-détention de l'entreprise.

7

Chapitre 7

Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel

7.1 Personne responsable 411

7.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel 411

7.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel 411

7.2 Commissaires aux comptes 412

7.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants 412

7.2.2 Démission, non-renouvellement 412

7.3 Documents accessibles au public 412

7.4 Tables de concordance 413

7.4.1 Document d'enregistrement universel 413

7.4.2 Rapport financier annuel 416

7.4.3 Table de concordance à destination du greffe 417

BLOC-NOTES

Dénomination de la Société

La dénomination de la société est EssilorLuxottica, ci-après la « Société » ou, avec ses filiales, le « Groupe ».

Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique et aux positions d'EssilorLuxottica, sont de source EssilorLuxottica et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

Informations provenant de tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Personne responsable

Francesco Milleri

Président-Directeur Général

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars

61, rue Henri-Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

Marques

Essilor®, Varilux®, Varilux® Comfort, Varilux® XR series™, Crizal®, Eyezen®, Stellest™, Xperio®, Optifog®, Orma®, E-SPF®, HouseLab™, Transitions®, Shamir®, Metaform™, Visioffice®, Vision-R™ 700, Vision-R™ 800, Vision-S™ 700, WAM™ 800, Satisloh®, Foster Grant®, Bolon™, Molsion™, Costa®, Bliz®, Luxottica®, Ray-Ban®, Ray-Ban® Remix™, Ray-Ban® Reverse™, Oakley®, Persol®, Oliver Peoples®, Sferoflex®, Alain Mikli®, Arnette®, Aviator®, Prizm™, LensCrafters®, Pearle Vision®, Pearle Studio™, + Vision™, OPSM®, Laubman & Pank®, Spectacle Hut®, Salmoiraghi & Viganò®, Contactsdirect™, GMO®, Óticas Carol®, EyeMed®, Sunglass Hut®, Ilori Optical®, Optical Shop of Aspen®, Native™, Barberini™, Fedon®, Solaris™, Mujosh™, EyeBuyDirect™, FramesDirect™, Lenstore™, Vision Source™, E-lens™, Eotica™, Glasses Direct™, Lensbest™, Ópticas Place Vendôme™, Clearly™, Mat Viet™, LensWay™, Vision Direct™, MyOptique™, Brille24™, Grandvision™, GrandOptical™, Apollo Optik™, Vision Express™, David Clulow™, MasVision™, Charlie Temple™, Opticas Lux™, Zonnebrillen™, Linsenmax™, Générale d'Optique™, DbyD™, Synoptik™, Interoptik™, Instrumentarium™, For Eyes™, Optica2000™, Lafam™, LensMaster™, Visilab™, Brilleland™, McOptic™, Nissen™, Robin Look™, Kochoptik™, Keops™, Eye Mitra™, Eyexpert™, Avanzi™, Atasun Optik™, Interoptik™, iWear™, John&Audrey™, Seen®, Unofficial®, MultiOpticas™, Ofotért™, Trendy Opticians™, Optimissimo™, Helix™, Vision(X)™ et Nuance Audio™ sont des marques du groupe EssilorLuxottica.

Vogue® est une marque détenue par Luxottica Group S.p.A. et Les Publications Condé Nast S.A.

Kodak® est une marque de Eastman Kodak Company. Nikon® est une marque de Nikon Corporation.

Target® Optical est une marque de Target Brands, Inc. Giorgio Armani®, Emporio Armani® et A|X Armani Exchange® sont des marques de Giorgio Armani S.p.A. Brooks Brothers® est une marque de ABG International, Inc. Brunello Cucinelli® est une marque de Brunello Cucinelli S.p.A. Burberry® est une marque de Burberry Limited. Chanel® est une marque de Chanel Group. Coach® est une marque de Coach Services, Inc. Dolce&Gabbana® est une marque de Dolce & Gabbana Trademarks S.r.l. Ferrari® est une marque de Ferrari S.p.A. Jimmy Choo® est une marque de J. Choo Limited. Michael Kors® est une marque de Michael Kors Group. Moncler® est une marque de Moncler S.p.A. Miu Miu® et Prada® sont des marques de Prada S.A. Ralph Lauren®, Polo Ralph Lauren®, Ralph Eyewear® et Chaps® sont des marques de Ralph Lauren Group. Starck Eyes® est une marque de PHS General Design SCA. Swarovski® est une marque de Swarovski AG. Tiffany & Co.® est une marque de Tiffany Group. Tory Burch® est une marque de Tory Burch Group. Versace® est une marque de Gianni Versace S.p.A.

OneSight™ est une marque de OneSight EssilorLuxottica Foundation.

7.1 Personne responsable

7.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Francesco Milleri, Président-Directeur Général, est la personne responsable du Document d'enregistrement universel.

7.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que les informations du Rapport de gestion, détaillées dans la table de concordance en section 7.4.1, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 8 mars 2024

Francesco Milleri

7.2 Commissaires aux comptes

7.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Messieurs Stéphane Basset et Pierre-Olivier Etienne (membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Patrice Morot (membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles), nommé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

Mazars

61, rue Henri-Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

Mazars est représenté par Jean-Luc Barlet et Guillaume Devaux (membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Gilles Magnan (membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles), nommé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

7.2.2 Démission, non-renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2023.

7.3 Documents accessibles au public

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France).

Les versions imprimées des Documents de référence ou Document d'enregistrement universel et Rapports annuels relatifs aux trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière basée au siège de la Société. Les versions imprimées du Document d'enregistrement universel et du Rapport annuel de l'exercice 2023, ou copie de ces documents, sont disponibles lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 30 avril 2024.

EssilorLuxottica met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

Informations publiées au cours des 12 derniers mois

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/.

Le site internet du Groupe www.essilorluxottica.com rassemble également des informations destinées à tout public.

Les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

- les déclarations requises par l'Autorité des marchés financiers et à publier sur le site internet de la Société ;
- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;
- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels, Documents d'enregistrement universel et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur cinq ans ;
- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au développement durable.

7.4 Tables de concordance

7.4.1 Document d'enregistrement universel

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est incluse dans le présent Document :

- le Rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des Contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

La table de concordance ci-dessous, permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission.

1	Personnes responsables	Pages	Section
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'enregistrement universel	411	Section 7.1.1
1.2	Déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement universel	411	Section 7.1.2
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	410	Bloc-notes Chapitre 7
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	1	N/A
2	**Contrôleurs légaux des comptes**		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	412	Section 7.2.1
2.2	Changement de contrôleurs légaux des comptes	412	Section 7.2.2
3	**Facteurs de risques**		
3.1	Description des risques importants	55	Section 1.6
4	**Informations concernant l'émetteur**		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	377	Section 6.1.1
4.2	Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	377	Section 6.1.3
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	377	Section 6.1.2
4.4	Siège social et forme juridique, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	377	Sections 6.1.1 et 6.1.4
5	**Aperçu des activités**		
5.1	Principales activités		
5.1.1	Description de la nature des opérations et principales activités	21, 37	Sections 1.4.1 et 1.4.4
5.1.2	Nouveaux produits et services importants	23, 30	Section 1.4.2
5.2	Principaux marchés	19	Section 1.3
5.3	Événements importants dans le développement des activités	15, 83	Sections 1.2 et 2.1
5.4	Stratégie et objectifs	21	Section 1.4.1
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	23, 55	Sections 1.4.2 et 1.6.2
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	19	Section 1.3
5.7	Investissements		
5.7.1	Description des investissements importants	96	Section 2.6
5.7.2	Description des investissements importants qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	96	Section 2.6
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	257	Section 4.1.6 Annexe 2
5.7.4	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	295	Chapitre 5

6	**Structure organisationnelle**		
6.1	Description du Groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	54	Section 1.5
6.2	Liste des filiales importantes	257	Section 4.1.6 Annexe 2
7	**Examen de la situation financière et du résultat**		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	86, 90, 93	Sections 2.2, 2.3 et 2.4
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	23	Section 1.4.2
7.2	Résultats d'exploitation		
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	86, 90	Sections 2.2 et 2.3
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	86, 90	Sections 2.2 et 2.3
8	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	93	Section 2.4
8.2	Sources et montants des flux de trésorerie de l'émetteur	93	Section 2.4
8.3	Besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	93	Section 2.4
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	**Environnement réglementaire**		
9.1	Description de l'environnement réglementaire	55	Section 1.6.2
10	**Information sur les tendances**		
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin de l'exercice	98	Section 2.8
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	98	Section 2.8
11	**Prévisions ou estimations du bénéfice**		
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	98	Section 2.8
11.2	Nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 11.1	98	Section 2.8
11.3	Déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques ; conforme aux méthodes comptables de l'émetteur	98	Section 2.8
12	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**		
12.1	Nom, adresse professionnelle, fonction des membres du Conseil d'administration	173	Section 3.5
	Principales activités exercées en dehors de l'émetteur par les membres des organes d'administration, de direction	173	Section 3.5
	Liens familiaux	N/A	N/A
	Fonctions et mandats occupés au cours des cinq dernières années	173	Section 3.5
	Absence de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années	111	Section 3.1.1.6
	Faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire	111	Section 3.1.1.6
	Mises en cause et/ou sanction publique officielle	111	Section 3.1.1.6
12.2	Conflits d'intérêts	111	Section 3.1.1.6
13	**Rémunération et avantages**		
13.1	Rémunération et avantages en nature	143	Section 3.3.2
13.2	Pensions, de retraites ou autres avantages	143	Section 3.3.2

14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
14.1	Date d'expiration des mandats sociaux	105	Section 3.1.1.1
14.2	Contrats de service	111	Section 3.1.1.6
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	118	Section 3.1.2.6
14.4	Déclaration relative au régime de gouvernement d'entreprise	171	Section 3.4
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	96, 102 et 103	Section 2.7,Bloc-notes Chapitre 3 et Section 3.1.1
15	**Salariés**		
15.1	Nombre de salariés	334	Section 5.2.4
15.2	Participations et stock-options	389	Section 6.5
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	389	Section 6.5
16	**Principaux actionnaires**		
16.1	Franchissements de seuils déclarés et montant des participations ainsi détenues à la date du Document d'enregistrement universel	388	Section 6.4
16.2	Droits de vote différents détenus par les actionnaires principaux	387	Section 6.4
16.3	Contrôle direct ou indirect	387	Section 6.4
16.4	Accord pouvant entraîner un changement du contrôle	387	Section 6.4
17	**Transactions avec des parties liées**		
17.1	Le détail des transactions avec des parties liées	254	Section 4.1.6 Note 27
18	**Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	191	Chapitre 4, DEU 2022 et DEU 2021
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	199	Section 4.1.6
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	267	Section 4.3
18.1.6	États financiers consolidés	193	Section 4.1
18.1.7	Date des dernières informations financières	192	Bloc-notes Chapitre 4
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles et historiques	192	Bloc-notes Chapitre 4
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A
18.3.3	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A	N/A
18.4	Informations financières *pro forma*	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes		
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	394	Section 6.6
18.5.2	Montant du dividende par action	394	Section 6.6
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.6.1	Procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée	253	Section 4.1.6 Note 26.2
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur		
18.7.1	Changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice	96	Section 2.7

19	**Informations supplémentaires**		
19.1	Capital social		
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	380	Section 6.2.1
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	229 et 380	Sections 4.1.6 (Note 18) et 6.2.1
19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	382	Section 6.2.2
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	398	Section 6.8.2
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Registre et objet social	377	Section 6.1.5
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A	N/A
19.2.3	Absence de disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	387	Section 6.4
20	**Contrats importants**		
20.1	Résumé des contrats importants *(autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)*	N/A	N/A
21	**Documents disponibles**		
21.1	Déclaration relative aux documents disponibles	412	Section 7.3

7.4.2 Rapport financier annuel

Attestation des responsables du document	**411**	**Section 7.1**
Rapport de gestion		
Analyse de la situation financière et du résultat	81	Chapitre 2
Facteurs de risques	55	Section 1.6
Information sur les procédures de contrôle interne	76	Section 1.7
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2, du Code de commerce)	383	Section 6.2.3
Annexe au Rapport de gestion : Rapport sur le gouvernement d'entreprise	101	Chapitre 3
États financiers		
Comptes annuels	267	Section 4.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	290	Section 4.5
Comptes consolidés	193	Section 4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	262	Section 4.2
Honoraires des Commissaires aux comptes	255	Section 4.1.6 Note 29

7.4.3 Table de concordance à destination du greffe [1]

Rapport de gestion	Pages	Sections
Rapport d'activité/autres	21	Section 1.4
Situation et activité de l'émetteur au cours de l'exercice	86, 90 et 93	Sections 2.2, 2.3 et 2.4
Recherche et développement	23	Section 1.4.2
Opérations	32	Section 1.4.3
Les acquisitions et partenariats	95	Section 2.5
Les éléments financiers de l'exercice et affectation du résultat	86, 90, 93 et 289	Sections 2.2, 2.3, 2.4 et 4.4.3
Description des principaux risques et incertitudes	55	Section 1.6
Événements importants survenus après la clôture	96	Section 2.7
Évolution et perspectives d'avenir	98	Section 2.8
Informations relatives au capital, à son évolution, la participation des salariés au capital, aux rachats d'actions	380, 383, 387 et 389	Sections 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5
Déclaration de performance extra-financière incluant notamment le plan de vigilance	295	Chapitre 5
Annexes au rapport de gestion		
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	101	Chapitre 3
Résultats au cours des cinq derniers exercices	289	Section 4.4.3
États financiers		
Comptes annuels	267	Section 4.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	290	Section 4.5
Comptes consolidés	193	Section 4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	262	Section 4.2

(1) En application de l'article L. 232-23 du Code de commerce.

Conception :
EssilorLuxottica Creative Hub

Réalisation : TANGRAM
+ 33 (0)9 70 66 92 93

See more. Be more.